MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Lundi 27 septembre 2010, à 17 h

Présidence de Mme Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence*: Mmes Ariane Arlotti, Fabienne Aubry Conne, MM. Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Christian Lopez Quirland, Mme Silvia Machado* et *M. Georges Queloz*.

Assistent à la séance: *Mme Sandrine Salerno,* maire, *M. Pierre Maudet,* vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny* et *Rémy Pagani,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 septembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 septembre, mercredi 15 septembre et lundi 27 septembre 2010, à 17 h et 20 h 30.

14 - 168e.indd 1613 21.01.11 12:52

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je requiers votre attention. Les séances consacrées à la présentation du nouveau site intranet prévues les jeudi 30 septembre et lundi 4 octobre à 17 h 30 – séances auxquelles vous vous êtes évidemment tous inscrits! – auront lieu non pas au Muséum, mais, en principe, à la salle du Perron. Notre cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, M[me] Cabussat, vous confirmera encore le choix de ce lieu.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009 (PR-781 A)[1].

Rapport général de M. Olivier Fiumelli.

Table des matières :

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT 2

2. DÉPARTEMENT « AUTORITÉS » 9

3. DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT 45

4. DÉPARTEMENT DE LA CULTURE 67

5. DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ 84

6. DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 100

7. DISCUSSION DE LA COMMISSION DES FINANCES ET VOTE 126

8. PROJETS D'ARRÊTÉS 133

9. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 136

10. ANNEXES 153

Réponses du département des finances et du logement 153

Réponses du département « autorités » 178

Réponses du département des constructions et de l'aménagement 189

Réponses du département de la culture 197

Réponses du département de l'environnement urbain et de la sécurité 240

Réponses du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports 289

[1] «Mémorial 167e année»: Rapport de gestion, 5523.

1. Présentation générale et Département des finances et du logement

Le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009 a été renvoyé par une majorité du Conseil municipal à la commission des finances et aux commissions spécialisées (soit : commissions des arts et culture, de la cohésion sociale, de l'informatique et de la communication, de la jeunesse et des sports, de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, des travaux et des constructions) lors de sa séance plénière du 27 avril 2010.

Les rapports des commissions spécialisées ont été rédigés par un membre de chacune des commissions lors de l'audition des magistrats devant la commission puis complétés par eux suite à l'audition de ces magistrats devant la commission des finances.

La commission des finances s'est réunie le 24 mars 2010, pour assister à la présentation dudit document par Mme Sandrine Salerno, magistrate chargée du département des finances et du logement, accompagnée de ses collaborateurs, les 4, 11 et 12 mai 2010 et les 2, 15, 16, 22 et 23 juin 2010, sous les présidences successives de Mme Frédérique Perler-Isaaz et de M. Robert Pattaroni. Que Mme Sandrine Vuilleumier, qui a assuré l'ensemble des prises de notes de ces diverses séances, soit remerciée de l'excellence de son travail.

Auditions de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de Mmes Sylvie Bietenhader, cheffe de service à la GIM, Masha-Hélène Alimi, responsable de la Centrale municipale d'achat et d'impression, Sylvie Nativel Parade, responsable de l'unité de Contrôle de gestion, Mme Nicole Regamey, directrice de la DRH et de MM Marc Brunazzi, directeur du département, Philippe Krebs, adjoint de direction, Francesco Zagato, responsable du Service de la comptabilité générale et du budget et Christophe Gaillard, administrateur à la GIM

Note du rédacteur : dans le présent rapport, l'abréviation « CM » est utilisée à la place de conseiller-ère municipal-e et celle de « CA » à la place de Conseil administratif.

Page I-9

Un CM donne lecture d'un extrait de la page I-27 : « Le CA se satisfait également d'avoir suffisamment anticipé les conséquences prévisibles sur les rentrées fiscales de la crise qui a frappé nos économies en 2008 et en 2009 ». Il relève que les impôts sont cependant spectaculairement au-dessus de ce qui était prévu. Il lui semble qu'il y a un antagonisme entre la phrase politique et la réalité des chiffres. Il demande si cette contradiction est normale.

Mme Salerno répond qu'étant donné que le CA est rarement félicité, il faut bien qu'il s'autocongratule parfois. Elle explique que les pronostiques de la Ville, basés sur les estimations du DF cantonal, étaient prudents sur les personnes physiques et que la cible pour les personnes morales était assez juste, avec une surprise sur la taxe professionnelle. Elle rappelle que les instruments à disposition ne permettent pas d'avoir de vrais chiffres, mais uniquement une estimation. Elle rappelle que le CA était venu plus tard que d'habitude avec les derniers correctifs lors du PB 2009, en raison de la crise qui avait débuté à partir de septembre ou octobre 2008.

Une CM constate une différence de plus de 20 millions sur les charges de personnel, qui a été expliquée dans les média par des difficultés à recruter. Elle déclare qu'elle a de la peine à croire que la Ville soit si peu attrayante en termes d'emploi et demande une explication à propos cette importante différence.

Mme Salerno précise que la différence est de 19,6 millions, qu'une partie de celle-ci est due à l'indexation et qu'une autre est liée aux postes vacants. Elle indique que ce n'est pas uniquement une question de difficulté à recruter, mais aussi du temps nécessaire pour le faire, en raison des procédures statutaires liées au recrutement. Elle ajoute qu'un tableau des postes vacants, département par département, avec arrêt sur image au 31 décembre 2009, a été préparé à l'intention des commissaires (voir dans les annexes).

Elle précise que certains postes ont été repourvus entre-temps. Elle explique que, pour certains secteurs, la Ville n'est pas attractive et peu compétitive, que de manière générale cela prend du temps pour engager et qu'avec le tournus naturel, il y a de toute façon un écart. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas de 200 postes, puisqu'on ne parle pas de 20 millions. Elle explique qu'il faut retrancher 4, 7 millions liés à l'indexation aux 19, 6 millions, et que cela représente alors quelques 150 postes.

La CM demande, bien qu'elle connaisse déjà la réponse, si les charges de personnel n'ont pas été exagérées « pour avoir un peu de mou » pendant l'année.

Mme Salerno répond par la négative.

Un CM demande pourquoi il y a un écart extrêmement sensible dans les charges salariales au Département des finances et du logement, plus que dans les autres départements. Il prend pour exemple le département de M. Maudet, dont les estimations étaient plus proches de la réalité.

Mme Salerno répond que M. Maudet a 41 postes vacants au 31 avril 2010 et qu'elle en a pour sa part 13. Elle prend l'exemple d'un département qui a moins d'employés que le sien, soit le Département 2 qui a un écart de 25 postes contre 28. Elle constate que la proportion est similaire. Elle ajoute qu'il n'y a pas de volonté de laisser des postes vacants, ni de surestimer les besoins. Elle rappelle qu'il y a dans son département un libellé de service qui est la CAP et que la caisse recrute son personnel elle-même. Elle ajoute qu'il n'est pas facile de recruter à la GIM et la DRH, où il a fallu engager l'ensemble des cadres. Elle explique qu'il a par exemple fallu attendre l'arrivée de M. Issenhuth, qui travaillait aux SIG et était soumis à un délai de congé, pour engager ses collaborateurs. Elle rappelle que le besoin de postes dans le domaine santé-sécurité était brûlant, car on ne remplit pas les exigences légales fixées par la Confédération, qu'il a été décidé de donner petit à petit les moyens nécessaires à la DRH et que les cinq postes accordés sont encore insuffisants. Elle répète que ces postes présentent des difficultés de recrutement. Elle ajoute que pour l'Agenda 21, M. Pichelin aussi avait un délai de congé de plusieurs mois et qu'elle aurait été enchantée si Mme Bietenhader avait pu arriver au premier jour, ce qui n'a pas été le cas. Elle propose de fournir une explication écrite pour tous les postes laissés vacants (voir en annexe).

Le CM remarque qu'il n'a jamais vu un pareil écart dans les charges salariales de toute sa vie de Conseiller municipal. Il ajoute qu'il trouve étrange que l'on entende la même explication dans tous les départements.

Un CM constate qu'il y avait 3001,8 postes au budget et 2841,3 postes occupés, soit une différence de 160,5 postes, ce qui corrobore l'explication donnée par Mme Salerno. Il relève que la différence est toujours assez importante. Il aimerait qu'on lui explique comment on calcule ces fameux postes en situation annuelle en fonction des fluctuations, soit comment on définit le nombre de postes de la colonne intermédiaire en tenant compte des fluctuations annuelles (colonne situation 2009*).

M. Krebs répond que le détail des transferts de postes en 2009 se trouve aux pages 276-277 et que l'on trouve celui des nouveaux postes et postes supprimés aux pages 278-279.

Le CM demande pourquoi on arrive à des montants aussi importants. Il prend l'exemple de la Culture où l'on passe de 776 postes à 784, pour arriver à 756 postes. Il s'en tient à la logique et veut savoir pourquoi il y a tant de variation vers le haut pour arriver finalement plus bas.

M. Krebs renvoie aux pages 276-277, où se trouve l'explication de 10,5 postes venant d'autres départements.

M. Brunazzi répond que le CM a raison et qu'à la lecture du document, les informations ne sont pas claires. Il explique que l'idée était de présenter l'occupation maximum des postes pendant l'exercice, par comparaison avec la première colonne qui livre une situation à un moment donné, soit la situation figée à la fin de l'année. Il précise que s'il y a dix départs à la fin de l'année, on se retrouve avec 10 postes vacants, alors qu'ils étaient encore occupés au 30 novembre. Il ajoute que si ce tableau est à nouveau présenté l'année prochaine, il se fera fort d'expliquer la méthode de calcul de la fluctuation.

Page I-11

Un CM rappelle qu'une explication a été fournie lors de la présentation des comptes concernant la différence liée à la taxe professionnelle. Il demande comment la Ville a pu se tromper à ce point et ne pas anticiper cet écart de près 50 millions.

M. Krebs répond que cet écart est constitué pour moitié d'un rattrapage de l'année antérieure et pour l'autre moitié d'un dépassement de la prévision faite, dû à un résultat exceptionnel des banques pour les années 2006 et 2007. Il explique que ce différentiel a été anticipé, mais que l'ampleur du phénomène n'a pu être découverte qu'au moment des taxations. Il précise que cela a eu un effet à la fois sur 2008 et sur 2009, puisque la taxation 2008 est reconduite en 2009. Il ajoute que les coefficients de taxation ont été calculés sur 2004 et 2005, qui n'étaient pas de bonnes années, ce qui a répercuté mécaniquement une augmentation des taux. Il précise que l'on a ainsi un double effet : taxation d'exercices fiscaux exceptionnels et taux favorables pour la Ville de Genève.

Le CM relève que le ratio représenterait un boni de 250 millions pour l'État et s'étonne que la Ville n'ait pas pu anticiper cet écart.

Mme Salerno souhaite dire deux choses et aimerait que l'on en prenne acte. Elle rappelle que toutes les estimations fiscales restent des estimations et que tout le monde reconnaît que les outils ne sont pas fiables. Elle entend bien que l'on veuille avoir les chiffres les plus proches de la réalité, mais que leur travail est d'essayer d'avoir le maximum de données objectivables et d'indicateurs, mais que ces données restent subjectives. Elle rappelle que M. Unger avait expliqué qu'il y avait un taux de réponses très bas de la part des entreprises, en raison de la situation économique incertaine, et que M. Hiler avait déclaré que l'on pourrait aussi tirer aux dés et que tous les instituts conjoncturels donnent toujours une interprétation subjective de la réalité économique. Elle ajoute que l'on essaie d'être le plus proche de la réalité, mais qu'il n'y a pas de « vrais chiffres » et qu'on essaie de faire au mieux avec les chiffres que l'on retient. Elle précise qu'elle est toujours très prudente, car il vaut mieux avoir une bonne surprise, et que, quand la situation se retourne, c'est violent. Elle prend acte du fait que cet écart ne plaît pas, mais rappelle qu'il a été fait usage des outils existants. Elle ajoute que la taxe professionnelle est payée à 95% sur le chiffre d'affaires, à 60% par les banques et le secteur financier - ce qui la rend donc fortement soumise aux changements conjoncturels - et que ce n'est pas le petit cordonnier qui doit se saigner pour la financer, raison qui justifie pour certains sa suppression. Elle rappelle que le départ d'une banque sur le territoire de Carouge a coûté très cher à la Ville en termes de perception sur les personnes physique et aussi pour la taxe professionnelle. Elle ajoute que l'on peut déplorer que l'on n'ait pas de meilleurs instruments pour établir les prévisions et rappelle que plusieurs communes font leurs calculs en fonction de leurs comptes, ce qui a permis à plusieurs d'entre elles de se désendetter. Elle conclut en disant que sa crainte porte sur le moment où l'on commencera à sentir les effets de 2008 et que, si d'ici 2012 ou 2013 rien ne se produit, elle voudra bien faire son mea culpa.

M. Brunazzi revient sur la comparaison du CM avec les chiffres du Canton et explique que celui-ci, qui a des capacités d'anticipation que la Ville n'a pas, a inscrit en diminution de son résultat 90 millions de correctif lié à la problématique de l'impôt à la source. Il relève que le véritable résultat du Canton est donc de 412 millions et qu'on se rapproche du ratio habituel.

Le CM reprend en disant qu'en multipliant le boni de 160 millions de la Ville par 6, cela représenterait un boni de l'ordre d'un milliard pour le Canton.

M. Brunazzi répond que le CM intègre aussi d'autres éléments, dont le montant lié à la taxe professionnelle, qui n'existent qu'au niveau des com-

munes et qu'il faut en tenir compte dans le ratio. Il rappelle que les effets sont différents sur les personnes physiques et morales entre la Ville et le Canton et que la Ville a une politique plus prudente que le Canton. Il ajoute que la question est légitime, qu'il se l'est posée lui-même et que des recherches sont en cours afin de compléter les analyses, afin de mieux prévoir l'avenir.

Le CM rappelle que M. Hiler avait fait part de ses projections qui étaient différentes de celles de la Ville et que l'économie privée avait annoncé de façon explicite que la situation était meilleure que ce que l'on pensait et que l'on sentait une reprise dans le domaine tertiaire.

Mme Salerno rappelle que ces auditions ont eut lieu dans le cadre du projet budget 2010 et qu'il est question ici des comptes 2009. Elle précise que si les mêmes intervenants avaient été auditionnés en octobre 2008, ils n'auraient certainement pas tenu le même discours. Elle ajoute que si les collectivités publiques, dont la Confédération, n'avaient pas mis sous perfusion le secteur des banques et de la finance à coup de milliards, c'était la fin du système.

Une CM remarque que le passage au post-numerando n'a pas remplit les espérances promises.

Un CM regrette que Mme Salerno profite de ses réponses pour faire de la politique politicienne, notamment en ce qui concerne la taxe professionnelle. Il rappelle aussi que les collectivités publiques n'ont aidé qu'une seule banque.

Mme Salerno répond que s'il n'y a eu qu'une seule banque en Suisse, il faut aussi considérer l'étranger.

Le CM revient sur l'intervention de M. Krebs et remarque que la taxe professionnelle est pro-cyclique et que c'est donc un très mauvais impôt. Il revient ensuite sur la provision cantonale en rapport à l'impôt à la source et le courrier de M. Brunazzi. Il constate que les comptes de la Ville sont formellement bouclés après le vote du Conseil municipal et que l'on pourrait passer une provision d'environ 15 millions, pour que les résultats 2009 soient conformes à la réalité.

M. Brunazzi souscrit totalement à ce que dit le CM et rappelle qu'il est arrivé au Canton de faire un addendum aux comptes concernant un événement survenu ensuite et ayant une importance majeure. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème sinon de risquer de froisser la sensibilité des comptables. Il précise que si la Surveillance des communes autorise la Ville à le faire, le Département sera proactif dans ce sens.

Un CM remarque qu'il faudra discuter pour savoir si le système de la taxe professionnelle n'est pas bon ou bien si la taxe en elle-même n'est pas bonne, ce qui fait une grande différence. Il relève qu'il est de bon ton de rappeler que le départ d'une banque est une triste nouvelle, mais estime que l'activité économique générale du Canton est plus importante, preuve en est la progression stable des recettes fiscales. Il précise qu'il ne faut pas qu'une économie dépende d'une banque. Il relève que Genève Place financière a récemment fait une séance d'information sur l'évolution des finances qui annonçait que l'on ne savait pas encore, en mars 2010, quelle serait la situation et qu'il faudrait s'attendre à des diminutions des recettes. En tant qu'économiste, il espère que ces personnes compétentes se trompent, mais considère pour l'instant qu'elles ont raison.

Un CM rappelle que le Conseil municipal est un organe politique, que la Commission des finances ne fait pas un travail de révision comptable et qu'il y a des fonctionnaires pour cela. Il rappelle qu'il y a des cycles, avec des courbes, et qu'il faut en tenir compte. Il déclare que l'on ne peut pas reprocher à Mme Salerno de faire de la politique, ni à un autre CM qui est opposé à la taxe professionnelle. Il aimerait qu'on lui dise par quoi la remplacer si on la supprime. Il rappelle que la France est en train de faire machine arrière. Il précise que la taxe professionnelle est un impôt facile à prélever, qui touche aussi ceux qui bénéficient d'accords fiscaux et que les grands établissements bancaires, comme l'UBS, qui sont inscrits au registre du commerce à Zürich ou à Bâle, la paient également.

Page I-30

Un CM demande des précisions à propos de la situation actuelle du restaurant du Parc des Eaux-Vives qui avait une réputation gastronomique et qui produisait des recettes.

Mme Salerno répond que le directeur du Métropole, qui gère aussi le restaurant du Parc des Eaux-Vives, est parti à l'Hôtel Kempinski. Elle ajoute qu'il avait un projet pour le restaurant du Parc des Eaux-Vives sur lequel le CA n'avait pas tranché. Elle explique qu'un nouveau projet, qui prévoit une ouverture de la totalité de l'établissement pour l'été, est en discussion. Elle ne souhaite pas dévoiler pour l'instant le concept qui a été proposé, parce que c'est trop tôt. Elle ajoute qu'il est aussi question de se laisser le temps d'envisager une solution à plus long terme pour la partie gastronomique. Elle précise qu'il y a eu une période de latence en raison du changement de direction, mais que le CA est attentif à cette problématique. Elle estime que c'est un lieu important pour Genève qu'il faut particulièrement soigner.

La PRÉSIDENTE comprend que cette réflexion prenne du temps, mais elle regrette la durée de cette vacance, en particulier dans une ville comme Genève.

Services compétents (assurance et CMAI)

Page 17

Un CM remarque que le budget 2009 était légèrement supérieur aux comptes 2008 et demande pourquoi il y a eu une diminution importante aux comptes 2009.

Mme Salerno répond que ce sont les économies faites par Mme Alimi en reprenant le secteur des assurances, qui est passé en AIMP. Elle relève que d'importantes économies ont pu être faites, y compris chez le même assureur.

Mme ALIMI ajoute que l'on a adjugé les contrats en respectant la réglementation sur les marchés publics. Elle précise que l'on a économisé environ 1 million de francs.

Évaluation des objectifs 2009 par missions et prestations (Finances et logement)

Page III-34

Une CM demande comment fonctionne le fonds chômage et comment sont pérennisés les projets. Elle remarque que le budget octroyé pour un an pour le projet Via est de 617'500.00 francs, alors que la PR votée par le Conseil municipal prévoyait un crédit extraordinaire. Elle souhaite savoir ce que risque l'Antenne Via.

Mme Salerno rappelle que le règlement du fonds chômage est accessible depuis l'intranet. Elle explique que le projet Via est financé sur quatre ans par le fonds chômage, avec une évaluation à mi parcours et au terme des quatre ans. Si à ce moment-là, on estime que l'outil est intéressant, il sera intégré au projet de budget. Sinon, on pourra modifier le projet. Elle ajoute que si une majorité souhaite que le projet Via devienne une subvention, il pourrait sortir du fonds chômage. Elle précise que cela dépend aussi des évolutions, de la multiplication des offres et que cela permet d'allouer des moyens où c'est le plus nécessaire.

La CM demande pourquoi ce projet est passé devant le Conseil municipal pour un crédit extraordinaire.

Mme Salerno explique que M. Tornare avait fait voté un crédit extraordinaire pour débuter le projet le plus rapidement possible, que le crédit extraordinaire a servi aux premiers mois du projet Via et que la suite du financement a été prévu dans le cadre du fonds chômage. Elle annonce qu'elle redonnera la liste des personnes qui siègent à la commission consultative. Elle précise qu'elles sont choisies pour leurs compétences professionnelles, académique ou de terrain dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Elle rappelle que les préavis sont donnés par des personnes compétentes sans aucun a priori politique. Elle précise que les projets reçoivent le plus souvent des financements multiples. Elle ajoute que le préavis est présenté au CA qui bénéficie d'une marge de manœuvre pour décider.

Page III-34

Un CM demande si on a déjà de premiers résultats en ce qui concerne l'incubateur Essaim.

Mme Salerno répond que c'est un peu tôt et que la réponse devrait se faire avec les porteurs du projet, à savoir les acteurs de Chambre de l'économie sociale et solidaire. Elle propose que la Commission des finances organise une audition sur le projet Essaim et ajoute que ce serait aussi l'occasion de parler du projet Écopôle, parce que c'est un joli projet politique qui prévoit la création d'emplois de proximité. Elle annonce qu'il y aura un rapport.

Le CM déclare qu'il n'a pas contribué à la polémique sur la GIM, mais constate que l'application du nouveau système a créé de nombreuses contrariétés. Il demande si ces dernières ont compromis le bon déroulement de l'application.

Mme Bietenhader répond que c'est plus qu'une perturbation, puisque le débat, qui est actuellement en cours devant le Conseil municipal, porte sur un élément très déterminant de l'application du nouveau règlement, à savoir le calcul du revenu déterminant qui permet de fixer les loyers. Elle ajoute que sans prise de position à ce jour, la mise en œuvre du nouveau règlement est suspendue pour l'instant.

Le CM en conclut que cela ne conduit pas à des suppléments de recettes. Mme Bietenhader acquiesce.

Mme Salerno remarque que la question du CM impacte sur l'année 2010, puisque le débat du Conseil municipal a eu lieu en février 2010. Elle précise que la décision du Conseil municipal a objectivement suspendu un

processus, entravé une réforme et paralysé l'administration. Elle ajoute qu'elle a un jugement politique qu'elle ne livrera pas ici pour ne pas froisser un CM présent.

Une CM demande sur quels secteurs Mme ALIMI escompte faire les économies prévues d'environ 11,5 millions sur la période 2008-2013.

Mme ALIMI répond qu'il s'agit d'économies effectives, réparties sur cinq ans compte tenu de la durée des contrats.

Agenda 21

Un CM demande qu'on lui explique la différence en ce qui concerne les charges du personnel (1000010/301).

Mme Salerno déclare qu'il y a un écart de trois postes : un adjoint de direction (arrivée de M. Pichelin de 1er février 2010), une personne en charge de la thématique égalité (arrivée au 1er février 2010) et un poste de collaborateur scientifique, actuellement en procédure de recrutement.

Une CM demande si, à la CMAI, les critères environnementaux sont pris en compte.

Mme Alimi répond que l'on en tient compte dans le cadre du développement durable qui est inscrit dans le règlement sur les marchés publics. Elle ajoute qu'un groupe de travail sera constitué afin d'étudier l'augmentation de certains critères environnementaux. Elle rappelle que lors de l'adjudication des WC publics, les entreprises utilisant des véhicules électriques avaient été préférées.

Un CM revient sur les engagements d'Aalborg et demande pourquoi on est passé de vingt priorités validées par le CA (selon l'annonce de février) à treize priorités dans un mail récent de M. Pichelin. Il demande où sont passées les sept autres.

Mme Salerno répondra par écrit.

Un CM revient sur les objectifs concernant la mise en place d'une politique d'égalité et d'intégration. Il demande s'il ce projet ne dépend que d'une décision du CA ou s'il a déjà été mis en place.

M. Brunazzi répond que c'était l'objet du CODIR de ce matin. Il explique que l'on est dans une phase de définition du cadre du projet pour l'implémenter avec l'ensemble des directions pour négocier les objectifs à atteindre. Il ajoute qu'il y a plusieurs projets ambitieux, dont un plan prévi-

sionnel « genré » des collaborateurs pour pouvoir, avec la pyramide des âges et les départs prévus, maintenir l'équilibre 50/50 dans tous les secteurs d'activité. Il précise que c'est une tâche de longue haleine, qu'il faut du temps pour mettre en œuvre les décisions et que ces évolutions liées à des changements de culture prennent du temps.

Une CM demande si Mme Alimi vérifie que les entreprises engagées respectent les conventions collectives de travail, et si c'est aussi le cas pour les sous-traitants.

Mme Alimi répond que la sous-traitance est interdite pour les petits mandats. Elle ajoute que le respect des conventions collectives fait partie des exigences du règlement sur les marchés publics (et non des critères d'adjudication), que les entreprises doivent faire partie de l'OCIRT ou d'une convention collective, qu'elles doivent en fournir la preuve, qu'elles doivent attester qu'elles sont à jour avec leurs impôts et leurs charges sociales. Elle précise qu'il y a ensuite des critères d'adjudication pondérés qui permettent de classer les entreprise et que le devis le plus cher et le devis le moins cher sont systématiquement écartés. Elle rappelle que la Ville a eu gain de cause au TA en ce qui concernait deux entreprises non évaluées parce qu'elles avaient présenté des offres anormalement basses.

Un CM demande si on a des résultats des enquêtes de satisfaction initiées.

Mme Alimi répond par l'affirmative et précise que des enquêtes ont été menées sur les fournitures et les consommables informatiques. Elle explique que chaque service commande ses fournitures et les paie, mais n'a pas le choix du fournisseur, puisque la CMAI s'occupe des contrats et négocie avec les fournisseurs les améliorations nécessaires, ce qui est préférable à une rupture de contrat.

Le CM demande si les enquêtes ont montré que l'administration était satisfaite de ce fonctionnement.

Mme Alimi répond par l'affirmative pour les fournitures et les consommables informatiques, mais précise qu'il y avait de l'insatisfaction au niveau des prestations de nettoyage. Elle ajoute que les entreprises concernées ont été remises à l'ordre, avec des délais et des suivis. Elle précise que ce travail est long et qu'il n'a pas encore été totalement réalisé.

Un CM rappelle que le traitement de la PR-722 a mis en lumière la problématique des inventaires. Il demande si des objectifs liés aux inven-

taires sont fixés pour le recensement des besoinsen matière de politique d'achat.

Mme Alimi répond qu'établir un inventaire du matériel de bureau en Ville de Genève est long et fastidieux, en particulier au niveau du suivi, et que sans suivi, un inventaire est inutile. Elle ajoute qu'il faudrait mettre en place un outil de gestion. A la question de savoir comment elle peut définir les besoins sans avoir d'inventaire elle répond qu'elle ne définit pas les besoins, qu'elle établit seulement le recensement et quece sont les services qui définissent leurs propres besoins, qui lui sont transmis pour approbation par rapport à la répartition de la somme inscrite au PFI entre les services. Elle ajoute que les directeurs de département valident ensuite les demandes de leurs services. Elle rappelle qu'elle n'intervient pas sur la demande elle-même.

Le CM demande, pour lever un doute, si toutes les entreprises chargées de nettoyage en Ville de Genève sont signataires d'une convention collective.

Mme Alimi rappelle qu'elle s'occupe exclusivement du nettoyage des bâtiments administratifs. Elle répond que toutes les entreprises sont signataires d'une convention collective parce que tous les appels d'offres ont été faits selon la réglementation sur les marchés publics.

Une CM demande si Mme Alimi choisit les entreprises.

Mme Alimi répond par l'affirmative, selon les adjudications bien définies par les appels d'offres.

Un CM demande si les entreprises ont le droit de sous-traiter. Mme Alimi répond par la négative. Puis il demande ce qu'il en est de l'appel d'offres concernant le carburant.

Mme ALIMI répond qu'il a été abandonné, parce qu'il y a un problème de fluctuation. Elle explique qu'en se basant sur les indices, on favorise trop les grosses entreprises. Elle rappelle qu'un avis de droit a précisé que les carburants sont soumis aux marchés publics et qu'ils ne sont pas considérés comme une matière première. Elle ajoute que l'on craint de faire des erreurs sur ce sujet.

Un CM demande qu'on lui explique l'origine de l'écart correspondant à peu près à trois postes dans les charges du personnel (1007010/301).

Mme Salerno répond qu'il manquait à la CMAI un acheteur et une employée administrative au 31 décembre 2009. Elle rappelle que ces informations figurent dans le tableau distribué en début de séance.

DRH Pages III-64 à III-66

Une CM aimerait savoir quels sont les critères d'octroi des formations continues proposées au personnel de la Ville. Elle souhaite aussi connaître le nombre total des journées de cours par an et le coût direct et indirect de la formation (voir réponse écrite en annexe). Puis elle demande si une évaluation est faite à la fin des cours et quel est le degré de satisfaction.

Mme Regamey répond que les formations ont reçu une certification EDUQUA et que les statistiques montrent que le taux de satisfaction est élevé dans l'ensemble.

La CM constate que beaucoup de stages sont effectués en Ville de Genève, dontdes stages de 40 heures par semaine pendant plus de neuf mois qui ne sont pas rémunérés. Elle aimerait connaître la politique de la Ville sur ce sujet, parce qu'elle estime qu'il est aberrant que ces jeunes qui vont de stage en stage ne soient pas payés.

Mme REGAMEY répond que la politique de la Ville pour les stages est de ne proposer que des stages rémunérés. Elle constate que l'on vient de découvrir que de nombreux stages n'étaient pas rémunérés, en particulier dans les crèches encore non municipalisées. Elle précise qu'une étude est en cours suite à une interpellation, dont les résultats sont arrivés ce matin. Elle rappelle qu'il y a une tradition des stages non rémunérés.

La CM remarque qu'il est question, à la page 66, des cas de rupture d'apprentissage et demande quelles mesures seront prises. Elle aimerait savoir comment les différents départements participent aux places d'apprentissage annoncées, quelle est l'évolution prévue et si une véritable politique de développement sous-tend à l'augmentation de 40%.

Mme Salerno répond qu'elle fournira par écrit la ventilation des apprentis département par département et l'évolution sous la législature. Elle rappelle qu'être une entreprise formatrice était l'un des objectifs du CA. Elle ajoute qu'elle enverra un petit compte-rendu des mesures d'insertion et de formation (stages, jobs d'été, stages d'immersion professionnelle, civilistes, apprentis). Elle rappelle que M. Pagani avait fait une proposition pour engager des jeunes qui avaient décroché, mais que l'on constate que l'on arrive aux limites de ce que le système actuel peut absorber. Elle précise qu'il faut aussi se donner les moyens de trouver de futurs emplois pour les apprentis et de former des maîtres d'apprentissage pour les encadrer. Elle ajoute que si l'on veut faire plus, cela demanderait une évaluation chiffrée en termes budgétaires mais aussi en ce qui concerne la capacité de mobilisation du réseau (assistants sociaux, offices cantonaux). Elle rappelle qu'il y avait un potentiel en Ville de Genève qui a

été exploité, mais ajoute que pour aller plus loin il faudrait assumer les impacts en termes de ressources financières et d'encadrement.

Page 59

Un CM demande qu'on lui explique la différence d'un million de francs par rapport aux charges du personnel (1300000/301).

Mme Salerno répond qu'il s'agit de 9,5 postes, dont le responsable du secteur santé-sécurité engagé en novembre 2009 et les coordinatrices (engagés au 1er janvier et au 1er février 2010). Elle ajoute qu'il a fallu attendre que le responsable du secteur soit engagé pour pouvoir recruter ses collaborateurs. Elle précise qu'il reste encore trois personnes à engager (collaborateurs scientifiques ou spécialistes santé-sécurité). Elle ajoute qu'une partie des postes était dévolue au secteur Développement des compétences qui est en train de se structurer (gestion des carrières, analyse des fonctions, mobilité positive) et qu'il reste un disponible budgétaire qui est en train d'être constitué en poste.

Un CM demande si les jobs d'été font l'objet d'un contrôle transversal.

Mme Regamey répond que l'on a engagé un huissier cette année pour ne pas être soupçonné d'avoir favorisé quelqu'un. Elle explique que c'est un tirage informatique qui fait correspondre l'offre et la demande, ce qui ne permet aucun passe-droit.

Un CM aimerait avoir un indice de performance concernant le rapport entre le nombre d'apprentis et le nombre de collaborateurs pour tous les départements. Il aimerait aussi connaître letaux d'absentéisme par département et par catégorie de personnel (exécutants, cadres intermédiaires et cadres supérieurs), qui montrera, selon lui, que plus on monte dan la hiérarchie moins on est absent.

Page III-66

Un CM aimerait savoir combien de personnes ont fait une demande de mobilité professionnelle à l'intérieur de l'administration (valeur cible du premier objectif). Il souhaite aussi savoir si la Ville a procédé à des encouragements à la mobilité douce autres que la suppression des places de parking des employés.

Mme Regamey répond que 550 dossiers ont été traités en 10 ans, ce qui n'est pas glorieux et qui l'interpelle, puisque cela signifie que les gens

ne croyaient pas à la mobilité. Elle ajoute que l'on a mis en place une nouvelle politique de mobilité, qui différencie l'évolution de carrière et les suites d'un problème de santé, mais qu'il faut attendre encore un peu pour voir les résultats. Elle rappelle que la mobilité en Ville de Genève a longtemps été un moyen de mettre des gens de côté, ce qui explique que peu de personnes se présentaient spontanément. Elle ajoute que le manque de mobilité est une importante problématique.

Le CM demande si cet indicateur sera maintenu sur les prochaines années.

Mme REGAMEY répond qu'il sera vraisemblablement affiné, car le nombre de dossiers ne fournit pas assez d'informations qualitatives.

Mme Salerno répond qu'en contrepartie à la suppression des parkings, il y a eu une offre d'abonnement UNIRESO avantageux pour les fonctionnaires, la mise à disposition de vélos ou de vélos électriques (utile pour les états des lieux à la GIM par exemple) et une participation au programme Mobility. Elle suggère de s'adresser aussi à M. Pagani qui était en charge du Service de la mobilité.

Un CM revient sur la réponse de M. Brunazzi sur les frais déductibles des frontaliers et demande si le département viendra avec un amendement aux comptes pour prendre en compte les arrêtés du Tribunal fédéral ou si le CM doit faire une estimation.

M. Brunazzi répond qu'il ne voit pas qui pourrait empêcher le CM de faire une estimation et de l'inscrire aux comptes. Il précise que le département part du principe que c'est une information que seul de Canton maîtrise. Il ajoute que si ce dernier fournit l'information dans les délais requis, elle sera transmise et que, conjointement, le CA et le Conseil municipal amenderont les comptes dans ce sens.

La PRÉSIDENTE prend note que l'information sera transmise dès que possible.

Le CM remarque que, dans son courrier, M. Brunazzi demande des informations sur l'impact sur le PB 2011 et les comptes 2010, mais pas sur les comptes 2009.

M. Brunazzi constate que c'est effectivement le cas et répond que le Département est dans une logique de construction budgétaire 2011, mais que forcément les conséquences de l'information sur les comptes 2010 intégreront la part 2009, qui sera communiquée. Il ajoute qu'il sera alors temps de décider conjointement d'inscrire ce montant, si ce n'est pas déjà voté par le Conseil municipal.

Page 186

Un CM remarque qu'il y a de nombreuses subventions en nature concernant les occupations illicites. Il le déplore et demande comment sont évaluées ces subventions, car il s'étonne de la modicité de celles-ci (la réponse est fournie par écrit).

Un CM remarque que le bénéfice de l'hôtel Métropole est nettement en baisse et se pose la question, qui dépasse la seule responsabilité de Mme Salerno, de savoir si la gestion d'un hôtel fait vraiment partie des domaines d'activité d'une commune. Il rappelle que cet hôtel avait été acquis par la Ville pour loger la délégation d'Union soviétique. Il se souvient que l'ancien directeur était fier de sa gestion, mais estime, si c'est une question de personne, que la Ville a d'autres missions et doit se défaire de cet hôtel rapidement. Il considère que le CA devrait avoir une véritable réflexion sur cette question. Il rappelle que l'ancien directeur avait dit que c'était le seul palace de la Rive gauche, mais rappelle que son architecture ne se prête pas à ce statut (petites chambres). Il rappelle que c'est l'ancien magistrat M. Müller qui avait voulu cette gestion hybride et déclare que l'on n'a plus besoin du Métropole. Il relève que quand on prévoit 4,5 millions et qu'on fait à peine 2 millions, il y a un problème.

Mme Salerno rappelle qu'il y a tout de même eu un bénéfice de 2,2 millions et que, même si c'était une volonté de M. Müller, c'est le CA in corpore qui doit porter la responsabilité de cette décision. Elle répond que ce n'est pas la volonté du CA actuel de venir devant le Conseil municipal avec une proposition de vente, soit du Métropole, soit du Parc des Eaux-Vives, soit d'un quelconque établissement. Elle rappelle que ces bâtiments sont aussi liés au patrimoine financier (logement) et qu'il serait compliqué de s'en dessaisir. Elle ajoute que c'est aussi un moyen d'atteindre des objectifs posés dans le Plan Directeur communal qui a été validé par le Conseil municipal et qu'il faudrait relire le legs en ce qui concerne le Parc des Eaux-Vives.

Le CM remarque que le CA actuel hérite d'une situation, mais il s'étonne qu'une magistrate de gauche s'entête à vouloir protéger « le luxe et le people », alors que ce n'est pas sa vocation. Il ajoute que ce n'est pas une bonne affaire.

Mme Salerno répond que cela a tout de même rapporté 2,2 millions. Elle répète qu'à ce jour, pour le CA, c'est un établissement qui rapporte de l'argent et qu'il n'y a pas de volonté de venir devant le CM pour s'en séparer.

Un CM précise qu'il partage l'avis exprimé précédemment et estime qu'il faudrait conduire un examen plus complet et mener une réflexion plus

globale. Il considère cependant qu'un bon restaurateur pourrait en faire une perle.

Mme Salerno explique que la Ville est liée au Parc des Eaux-Vives par un contrat qu'il est difficile de briser en l'absence de juste motif, que le partenariat de gestion avec Swiss Hôtel est juridiquement plus simple, parce qu'il est uniquement commercial, et qu'il présente de nombreux avantages dans la capacité à se délier du contrat et à avoir des arbitrages commerciaux beaucoup plus simples. Elle donne pour exemple le litige en rapport avec l'édicule de l'Île Rousseau, qui a duré huit ans. Ellerappelle que c'est le contrat qui constitue la meilleure protection de la Ville. Elle rappelle le litige avec les époux Patrel, qui a débouché sur le versement d'une indemnité. Elle ajoute que des personnes ont incarné le lieu, mais que cela coûte cher de faire de la grande restauration honnêtement (respect des CCT, pas de double comptabilité) et en payant les compétences nécessaires, et qu'on ne peut pas imaginer qu'avec quelqu'un d'autre la rentabilité pourrait être meilleure. Elle indique qu'elle a consulté des spécialistes de la restauration et des critiques. Elle rappelle que ce lieu est aussi une vitrine de Genève et une carte de visite et qu'il faut, que l'on soit de Gauche ou de Droite, être attentif à garder ce genre de cartes en mains. On peut et on doit offrir ces lieux-là, sans quoi la Ville serait moins attractive en termes d'image. Elle ajoute qu'il faut rester attentif à ces lieu privilégiés, avoir les meilleurs outils pour se délier de quelqu'un qui utiliserait mal le lieu et que le Conseil d'État est très attentif à ce que la Ville ne fasse pas n'importe quoi de ces endroits.

Un CM remarque que le Parc des Eaux-Vives ne peut fonctionner qu'avec des chambres et des suites et que la démonstration est faite que cela ne marche pas. Il rappelle qu'il y a une motion pendante des Radicaux pour la réouverture du Parc des Eaux-Vives. Il ajoute que le chef est parti, la qualité a baissé - ce n'est plus un restaurant gastronomique - et que les prix sont surfaits pour la qualité proposée. Il estime que la gestion de ce lieu intégrée à celle du Métropole n'est pas claire.

Un CM demande si on a tenu compte des autres possibilités d'accueil comme la Villa la Grange et si un inventaire de ces lieux a été élaboré.

Mme Salerno répond que M. Pagani a fait faire un inventaire et rappelle que la Ville a toujours accepté les demandes de la Confédération pour le prêt de la Villa la Grange.

Un CM remarque que ces lieux sont parfois utilisés pour des réceptions officielles et ajoute qu'il serait intéressé à connaître les capacités d'accueil de la Ville de Genève et la réalité des accueils qui sont faits, parce

qu'il faut vraiment prendre en compte l'attractivité de Genève en développant différents lieux.

Mme Salerno répond qu'il faudrait poser la question à M. Pagani et que M. Moret, qui a la responsabilité du Service des relations extérieures, devrait pouvoir donner des précisions.

2. Département « Autorités »

Auditions de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, de MM Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, Olivier-Georges Burri, adjoint, André Lévrier, directeur du Contrôle financier, Alain Schweri, chef de service à l'administration centrale et de Mme Laure Da Broi, cheffe de service à l'Office de l'état civil

M. Pagani déclare qu'il a la charge depuis bientôt un an du Département des autorités et qu'il se félicite de travailler avec des gens de qualité. Il indique qu'il y a des problèmes de personnel dans ce département qui est le parent pauvre de l'administration - ce dont il n'avait pas conscience avant de prendre cette responsabilité - dans la mesure où il change de magistrat chaque année. Il ajoute qu'il a essayé de s'investir et d'avoir une relation étroite avec les chefs de service. Il annonce qu'il va proposer de faire un effort, car ce département a trop de personnel temporaire. Il pense qu'il faudrait titulariser un certain nombre de postes, notamment au Service des relations extérieures et aux Archives. Il conclut en disant qu'il a pu constater que ce Département fonctionne bien.

Service de la Direction générale Page III-8

Un CM demande si l'on a un seul service juridique centralisé ou s'il en demeure plusieurs (point 31).

M. Pagani répond que l'on assiste à une importante « judiciarisation » et que la Ville n'a pratiquement pas perdu un procès depuis trois ans, alors qu'il y en a un tous les mois. Il précise que cela justifie totalement le travail de l'administration centrale. Il ajoute que son Département a besoin d'un service juridique performant, étant donné que M. Mark Müller ou d'autres se permettent de plus en plus de transgresser la LCI ou la LDTR pour voir s'il y a une réaction et octroyer, le cas échant, des conditions inadmissibles du point de vue de la loi à certains demandeurs. Il ajoute qu'il lui

semble qu'il y a une juriste chez M. Tornare, aucun chez M. Mugny, deux chez Mme Salerno, qui sont justifiés par les litiges avec les locataires ou les fermiers, et trois chez lui. Il précise que ces services rapprochés sont très utiles.

M. Moret rappelle que l'idée était d'avoir un Service juridique central pour s'occuper de toutes les affaires remontant au CA et des dossiers des services lorsqu'il ne s'agit pas d'affaires spécialisées. Il explique qu'il n'y a pas de juriste au Département 3 et que les contrats ou legs sont traités par le Service juridique, mais qu'il y a des juristes rattachés à certains services qui traitent des cas très spécifiques (travaux, loyers).

Le CM ne conteste ni le travail des juristes, ni leur nécessité, mais rappelle qu'il était prévu de réunir l'ensemble des juristes sous l'égide du Département des autorités. Il note qu'à l'exception de M. Mugny, chaque département a pourtant son ou ses juristes. Il demande si c'est bien un retour en arrière, avec néanmoins un développement du Service juridique.

M. Moret répond qu'il y a incontestablement un développement du Service juridique. Il ajoute qu'il n'a pas l'impression qu'il y a plus de juristes dans les départements, mais signale qu'il y a eu en revanche des transferts au service central. Il lui semble que c'est aussi le Service juridique qui traite les cas du département de M. Maudet.

Page 35

Un CM constate qu'un poste n'a pas été repourvu et on voit parallèlement une augmentation identique du salaire du personnel temporaire (A001000/301, points 180 et 190). Il demande comment on peut expliquer ce genre de paradoxe.

M. Moret explique que l'augmentation du salaire des temporaires correspond à une personne engagée pour les statuts. Il précise que c'était une mission spécifique et limitée dans le temps.

Le CM demande quel est le poste qui n'a pas été affecté pour un montant de 83'000.00 francs.

M. Moret répond qu'il y un disponible budgétaire et qu'un demi-poste d'adjoint scientifique est en train d'être repourvu. A la question de savoir pourquoi on ne trouve pas d'adjoint scientifique, il répond que la mission de la personne temporaire couvrait aussi le 50% d'adjoint scientifique.

Page III-9

Une CM pensait que c'était la GIM qui devait s'occuper des nouveaux locataires pour les locaux dits des Schtroumpfs, et le Département 5 de nouveaux locaux pour les crèches. Elle demande quel est le résultat, en particulier pour les crèches.

M. Moret répond que cela concerne des locaux occupés par la DSIC, qu'il était prévu d'y mettre les AM et qu'ils ont trouvé comme locataire le Groupe SIDA Genève. Il ajoute qu'il est par ailleurs question pour la COATRIM de voir pour tous les locaux qui se libèrent si l'on pourrait envisager d'y installer une crèche. Il cite l'exemple de la rue Rothschild.

Page 35

Une CM remarque qu'il y a beaucoup de compétents non budgétés dans les groupes 312/314/315 et que cela fausse l'étude des comptes par département. Elle demande comment on peut faire ressortir le fonctionnement d'un département intrinsèquement, sans les compétents. Elle ajoute qu'elle demandera aux responsables des départements concernés pourquoi une partie de ces montants n'a pas été budgété.

M. Moret répond qu'il partage son avis et que cela fausse aussi les comptes du département qui donne l'impression d'avoir dépassé son budget. Il donne l'exemple des 54'000.00 francs inscrits par la CMAI. Il considère que c'est un problème plus général qu'il faudrait exposer à la comptabilité.

Page III-9

Une CM demande des détails sur les dossiers du Vélodrome et de la ZIC de Châtelaine.

M. Moret explique que la COATRIM avait été mandatée pour trouver d'autres locaux pour le Service de l'énergie qui est au Vélodrome, mais que compte tenu des contraintes de place (machines, soudure, chauffage, tuyaux), il n'a pas été possible de trouver des locaux pour déplacer ce service selon la volonté du CA. Il ajoute qu'ils ont résolu ce problème en réaffectant les locaux du Service des écoles du Vélodrome. Il indique en outre qu'il y avait un problème de stockage avec des habits (SAPP, SIS) qui se trouvaient dans les locaux en rénovation en face du cimetière de Saint-Jean, et qu'ils ont été déplacés provisoirement à la ZIC de Châtelaine.

Une CM demande à M. Pagani où figurent les frais de la campagne du CA contre la baisse des impôts.

M. Pagani rappelle qu'il a déjà été répondu à cette question et que c'est sur la base de l'économie faite sur la publication du *Vivre à Genève* qui n'est pas sorti, que cette campagne a pu être menée.

La CM veut connaître le montant et la ligne budgétaire.

M. Pagani propose une réponse écrite.

Page III-10

Un CM s'étonne que la mise en place d'un système de commande et de paiement en ligne prenne autant de temps et demande des explications.

M. Moret répond que c'est aussi son cas, mais que la politique de la DSIC veut que l'on fasse le développement en interne, alors qu'il existe des produits sur le marché. Il ajoute que cela devait se faire dans le cadre du développement du site Internet, qui est à bout touchant. Il explique que l'Office d'état civil en a bénéficié en priorité et qu'il sera question ensuite de l'appliquer aussi pour les cartes CFF. Il précise qu'il reste à résoudre le problème de la vérification du lieu de domicile des gens qui commandent ces cartes, puisqu'elles sont réservées aux communiés de la Ville de Genève.

Le CM demande si la liste des indicateurs relatifs à l'objectif 4, établie au 31 décembre 2009, a été fournie à la Commission des finances.

M. Moret répond qu'à sa connaissance, cette demande avait été faite l'an dernier à M. Lévrier et que la liste avait été transmise.

M. Lévrier répond que l'indicateur était le nombre de services dotés d'un système de contrôle interne standardisé. Il ajoute que cet objectif est en cours de réalisation et qu'aucun service n'est encore standardisé.

M. Moret explique que l'idée est d'établir une planification des contrôles du Contrôle financier afin de les planifier par exemple sous une législature. Il ajoute qu'il y a plusieurs critères (la taille du service, s'il manie de l'argent, la date du dernier audit), permettant d'établir un risque et de planifier l'ordre des audits.

M. Lévrier ajoute que la Commission des finances n'a pas reçu le tableau d'analyse des risques qui détermine la fréquence des audits du Contrôle financier dans l'administration.

M. DESHUSSES considère qu'elle va la recevoir puisqu'elle l'a demandée. Il transmettra cette demande.

Un autre CM déclare qu'il n'est pas satisfait de cette réponse. Il indique que le fait que le Contrôle financier ait sa propre liste d'indicateurs pour évaluer les risques est une chose normale (page III-30), mais qu'il est question ici du Service de la Direction générale. Il ajoute qu'il ne voit pas bien pourquoi ce service demanderait au Contrôle financier de faire quoi que ce soit, que soit il est autonome, soit il ne l'est pas. Il précise que M. Lévrier a son évaluation des risques, mais que l'administration doit avoir sa propre cartographie des risques qui doit être établie par elle-même et pas par le Contrôle financier, sans quoi il n'est plus indépendant pour aller vérifier les risques. Il a l'impression que l'on mélange tout et considère que la réponse à la question précédente n'est pas du tout satisfaisante. Il rappelle qu'une motion demandant une clarification sur la question de la différence entre le contrôle interne et l'audit interne a été déposée et reste en l'attente d'un rapport.

M. Moret répond à ce CM qu'il a déjà fait cette remarque l'année précédente. Il ajoute, concernant les clarifications, que l'administration s'inquiète aussi de cela depuis un certain temps et qu'un groupe de travail a été formé, sur mandat du CA, pour clarifier l'articulation entre l'audit interne, l'audit externe et le système de contrôle interne. Il concède qu'il y a beaucoup de confusions à ce propos dans l'esprit des gens. Il ajoute que la Commission sera informée des conclusions de cette étude cet automne.

Un CM revient sur le site Internet et remarque qu'il y a manifestement une tension entre un traitement à l'interne et en externe pour développer de nouvelles prestations. Il note que M. Moret est plus favorable à un développement en externe. Il demande qui décide de cela et comment se passe cet arbitrage. Il demande pourquoi on ne fait pas appel à des produits externes si cela permet de gagner du temps.

M. Moret répond qu'il a exprimé une opinion personnelle car il vient du domaine de l'informatique qu'il connaît très bien. Il rappelle que la politique d'une administration publique est différente du privé, où l'on ferait probablement appel à un mandataire extérieur pour ne pas avoir à réinventer la roue. Il ajoute que c'est une volonté du CA de pouvoir garder un contrôle total sur les produits et le code source, afin d'en être propriétaire, de pouvoir faire des modifications et de les adapter. Il précise que cela présente des avantages, mais aussi des inconvénients comme la durée du développement des outils.

Le CM demande si la livraison d'une carte journalière à une adresse à Genève ne constitue pas une preuve suffisante.

M. Moret répond que c'est l'une des réponses envisagées et que c'est une garantie qui lui semble suffisante. Il ajoute qu'il y aura toujours des gens qui donneront l'adresse d'un copain. Il déclare que c'était un des points à résoudre dans le cadre de l'analyse et du développement de ce projet, comme la question des paiements. Il complète que cela ne sera pas opérationnel pour le mois de mai. Il précise qu'à cette date, on pourra voir le nombre de cartes disponibles et faire un certain nombre de manipulation, mais qu'il faudra attendre le début de l'année prochaine pour pouvoir acheter et payer les cartes journalières en ligne.

Une CM s'étonne alors de la réponse faite par M. Pagani en date du 28 avril 2010. Elle demande pourquoi il indique que la mise à disposition à partir du site Web sera possible dès la fin du mois de mai 2010, alors qu'il vient d'être question du courant de l'automne.

M. Pagani répond qu'il était plein de résolutions, mais que certains dossiers prennent du retard. Il ajoute que c'est un concours de circonstances et qu'il peut y avoir une autre priorité. Il rappelle que l'administration est parfois soumise à des à-coups, puisqu'on peut soudain lui demander, toute affaire cessante, de prendre en charge un problème. Il ajoute qu'il faut avoir un minimum de tolérance par rapport à l'ensemble des projets qui sont menés tambours battants par l'administration.

La CM répond qu'elle entend bien, mais qu'il a signé ce courrier en date du 28 avril, ce qui signifierait que des choses se sont produites dans l'intervalle.

M. Moret relève qu'il n'est pas dit dans ce courrier que les cartes CFF pourront être achetées viaInternet à partir de la fin du mois de mai, mais que le site Web sera mis à disposition de la population. Il reprend le contenu du courrier qui dit que le site Internet sera mis en production en mai 2010, qu'au préalable une gestion informatisée du stock devait être mise en place et que par la suite seront mises à disposition des prestations en ligne par étape : « La première consistera à rendre possible la consultation en ligne en temps réel de la disponibilité des cartes CFF. Dans un deuxième temps, il sera possible de réserver des cartes pour une durée limitée. Enfin, finalement, l'achat à proprement parler sera accessible en ligne ». Il ajoute que c'est exactement ce qu'il vient d'expliquer.

Une CM rappelle que la motion 430 bis demandait qu'on ait un bilan annuel sur la vente des cartes CFF et qu'un petit tableau avait été produit l'an dernier. Elle demande à avoir le même cette année (voir en annexe).

Administration centrale Page 36

Un CM s'étonne de voir 87'000.00 francs qui correspondent à une partie de poste non occupé (A002000/301). Il demande quel est le poste qui n'a pas été repourvu.

M. Moret répond que c'est dû à un cas relativement difficile qu'il a fallu gérer dans le Département, Il précise que c'est une personne transférée provisoirement à la DRH à 50%, qu'une partie du poste est restée disponible et que l'on attendait de voir comment se résolvait le cas de cette personne pour repourvoir le poste avec un nouveau collaborateur. Il ajoute que dans l'intervalle, on a engagé une personne temporaire, qui a été là toute l'année passée, pour gérer la documentation du CA. Il indique que le problème est maintenant résolu, que la DRH a rendu le demi-poste et que l'on va maintenant fonctionnariser la personne engagée temporairement.

Un CM constate qu'à un moment donné un poste temporaire a empêché un poste fixe.

M. Moret répond que ce n'est pas le cas et qu'il y a eu un problème délicat avec une personne qui a été transférée à la DRH. Il ajoute que l'importance de sa tâche a nécessité l'engagement d'une personne temporaire pour que la documentation du CA continue à être gérée.

Un CM s'étonne que l'on ait réalisé une économie de l'ordre de 300'000.00 francs sur les fournitures de bureau et imprimés (A002000/310). Il demande des éclaircissements. Il remarque que les économies sur ce groupe sont récurrentes dans tous les départements et veut savoir si le CA a fait des recommandations à ce sujet.

M. Moret répond qu'il y a dans ce compte tous les documents concernant les votations et qu'il est très difficile de planifier à l'avance les votations. Il rappelle qu'il y en a eu beaucoup moins en 2009, ce qui justifie une grande partie de cette économie. Il précise que l'on retrouve le même phénomène sur un autre compte. Il ajoute qu'il y a eu une économie de 90'000.00 francs sur le SCM, à avoir moins de publications et d'informations officielles fait par le SCM.

Le CM pose la même question sur le groupe A002000/318 où il constate une économie de 400'000.00 francs.

M. Moret répond qu'il y a près de 200'000.00 francs d'affranchissements prévus pour les votations qui ont été économisés et qu'à nouveau, il est difficile de prévoir le nombre de votations sur l'année.

Une CM déclare qu'elle avait un peu les mêmes remarques sur les groupes 310 et 318. Elle rappelle qu'au moment du vote du budget, on avait voulu baisser ces montants et que l'on aurait eu raison de le faire. Elle signale une économie de 106'000.00 francs sur les travaux d'impression du CM,qui sont compétents CMAI, mais ne retrouve pas la correspondance dans le groupe 392 (imputations internes). Elle se demande si le budget a été gonflé ou si les imputations internes n'ont pas suivi.

M. Moret répond qu'une réponse qu'on lui a faite est que cela coûte moins cher de le faire à la CMAI qu'à l'extérieur, ce qui pourrait expliquer cette différence, mais il ne sait pas si elle s'applique ici.

La CM revient sur le fait que M. Pagani a dit qu'il faudrait titulariser du personnel au Service des archives.

M. Pagani répond qu'il y a un manque de personnel flagrant et que du personnel temporaire est engagé en cas de besoin, ce qui ne lui semble pas être une bonne politique. Il ajoute qu'il s'est peut être mal exprimé et qu'il ne s'agit pas d'une titularisation, mais de la création d'un nouveau poste.

La CM rappelle que ce serait la décision politique du CM et demande si cela irait en diminution du personnel temporaire qui voit une augmentation importante de l'ordre de 200'000.00 francs. M. Pagani acquiesce.

La CM constate que les fortes économies faites par le SCM, qui aura son propre budget à partir de 2011, sont perdues dans la masse. Elle demande pourquoi, puisqu'il y a un compte consacré au CM (A7010), on ne pourrait pas le sortir de l'Administration centrale et tout mettre sur ce compte, ce qui permettrait d'avoir un budget global du fonctionnement du CM. Elle ajoute que l'on verrait ainsi quel est le coût effectif du Service et que l'on saurait à combien revient le CM avec son secrétariat, ses frais, etc.

M. Moret répond qu'il a pris note de sa demande et qu'il en parlera à la comptabilité. Il ajoute qu'elle a raison de dire qu'à partir du budget 2011, il y aura une cellule spéciale concernant le SCM.

Page III-13

Une CM relève que la Ville achète les cartes CFF à 28.40 francs et qu'elles sont vendues à 35.00 francs, ce qui constitue un bénéfice très important. Elle pense que « c'est un service que la collectivité publique devrait proposer à ses citoyennes moins cher », étant donné que les autres communes les proposent à 31 ou 32 francs.

M. Schweri répond que le prix avait été déterminé à 35.00 francs parce que l'on s'alignait sur les prix pratiqués par les autres communes et qu'à 30.00 francs on était les plus bas. Il rappelle que Genève est la seule commune à avoir autant d'abonnements à disposition. Il ajoute que les tarifs CFF vont bientôt augmenter et que la prochaine diminution des heures de validité dans la journée rendra ces cartes moins attractives pour la population.

La CM répond qu'en achetant six cartes journalières, le prix n'est pas beaucoup plus élevé. Elle pense qu'il serait intéressant de réfléchir à baisser le prix de vente.

M. Moret répond que c'est une question politique et que le CA a pris cette décision en fonction des coûts que cela représente pour la Ville de vendre ces cartes CFF. Il rappelle que des habitants d'autres communes venaient les acheter à Genève parce qu'elles étaient moins chères.

M. Pagani répète que des gens d'autres communes venaient acheter des cartes journalières en Ville de Genève. Il ajoute que le CA n'a pas trouvé très juste qu'une fois de plus les communes ne fassent pas l'effort nécessaire et a décidé d'adapter le prix de ces cartes en fonction du prix moyen des abonnements servis dans les autres communes.

Un CM demande pourquoi le bénéfice par carte diminue de 60.00 francs entre juillet/août et septembre.

M. Pagani déclare qu'il fournira une réponse écrite.

Une CM considère que tout le monde autour de la table est mécontent de ces cartes et explique qu'elle a tenté d'obtenir une carte quatre ou cinq fois sans succès. Elle se demande si ces cartes sont bien gérées. Sans aller jusqu'à demander la liste nominative des bénéficiaires, elle remarque que des personnes beaucoup moins nécessiteuses prenaient des cartes. Elle s'étonne que des gens d'autres communes soient venus prendre des cartes, puisqu'il est obligatoire de présenter une pièce d'identité.

M. Pagani répond que la responsable essaie de faire en sorte que ce ne soit pas toujours les mêmes qui prennent des cartes journalières, bien que ce soit difficile parce que certains estiment que c'est un droit. Il ajoute que l'adresse ne figure pas sur la carte d'identité, ce qui rend extrêmement difficile de vérifier les adresses. Il répète qu'il sait que des gens d'autres communes venaient se servir en Ville de Genève parce qu'ils y travaillaient. Il s'excuse d'avoir froissé des gens en n'ayant pas de carte disponible à la date souhaitée.

M. Schweri ajoute que c'est parce que la prestation est très sollicitée que l'on a de la peine à obtenir des cartes journalières. Il précise que la vente des cartes varie en fonction des saisons (l'été est plus prisé), des week-ends ou des congés, et que les meilleures dates sont généralement prises d'assaut. Il donne ensuite des exemples de fraude.

La CM s'étonne que l'on ne contrôle pas la photographie de la pièce d'identité. Elle estime qu'il faudrait avoir un minimum de contrôle.

La présidente propose de ne pas s'énerver avec ces cartes journalières puisque les CFF envisagent de les supprimer. Elle ajoute qu'il est de toute façon très simple à un habitant de Genève d'aller chercher une carte pour un tiers n'habitant pas sur la commune.

Un CM propose de faire le décompte du temps que la CF passe chaque année à discuter des cartes journalières et propose, au lieu d'en parler, de financer quelques cartes supplémentaires pour les mettre à disposition de la population.

La présidente répond qu'il faudra pour cela prévoir deux heures au moment du budget !

Une CM se déclare d'accord cette analyse, mais ajoute que si l'on y revient chaque année depuis trois ou quatre ans, c'est qu'il y a un problème et qu'il n'est pas réglé. Elle rappelle que le nombre de cartes a déjà été augmenté l'an dernier, mais que cela n'a pas réglé le problème.

M. Pagani déclare que l'on est victime du succès de cette prestation.

Page III-14

Service juridique

Page 36

Un CM aimerait savoir à quoi correspond la différence (A003000/301), qui représente un petit poste.

M. Moret répond qu'il s'agit d'un poste vacant repourvu en début d'année.

Le CM demande combien de temps on a attendu pour le repourvoir.

M. Moret répond que le service juridique a dû absorber l'an dernier le secrétariat du CA et qu'il ne pouvait pas tout faire d'un seul coup, raison pour laquelle l'engagement a eu lieu au début de l'année.

Un CM demande si l'on ne peut pas avoir une gestion plus serrée du personnel et quel est l'enjeu par rapport au personnel temporaire. Il déclare qu'il est extrêmement gênant d'avoir en même temps du chômage et des postes vacants.

M. Moret répond qu'il y a relativement peu de postes vacants sur l'ensemble du Département et que ce sont des choses qui se produisent dans la vie d'un service. Il ajoute que le but n'est pas de laisser des postes vacants, ni de les repourvoir si on n'en a pas besoin.

Le CM demande si certains emplois sont difficiles à trouver sur le marché.

M. Moret répond par l'affirmative et précise que la Ville a des exigences élevées. Il explique qu'il est plus difficile de trouver une personne avec un brevet d'avocat et qui sache plaider qu'un simple juriste. Il ajoute que le Grand Théâtre par exemple tente depuis trois ans de trouver un tailleur / coupeur. M. Moret ajoute que, vu le montant, le poste en question n'a été vacant qu'une partie de l'année.

M. Pagani ajoute que, si le poste est très pointu, il faut trouver des gens capables de répondre aux exigences du poste, tenir compte du délai de congé et de la procédure. Il précise qu'il faut compter huit mois pour repourvoir un poste, ce qui donne un taux de vacance de 8% de postes vacants, et que c'est la réalité du terrain.

Une CM répond que c'est le discours que l'on entend depuis le début de l'étude des comptes. Elle ajoute qu'il y a 160 postes vacants en Ville de Genève et qu'elle veut bien que l'on cherche des spécialistes, mais pas uniquement. Elle s'étonne qu'en période de chômage, on peine à trouver des gens moins qualifiés et estime que c'est choquant. Elle demande comment c'est possible. Elle ajoute que la présentation de la nouvelle politique du Service du personnel ressemble pour elle à une usine à gaz, puisque les engagements ne se font pas normalement et que le *turn-over* n'existe pas.

M. Moret répond que dans le Département, il ne s'agit pas de postes peu qualifiés. Il ajoute qu'il peut donner une explication pour chaque poste vacant durant une partie de l'année. Il cite cependant l'Office de l'état civil, où ils ont gelé un poste pour une raison précise. Il ajoute qu'il y a probablement une explication dans chaque service.

Une CM rappelle que l'on avait demandé d'augmenter les postes au budget 2010, alors que les postes ne sont pas repourvus, ce qui rend perplexe. Elle considère que c'est parce que les postes ne sont pas repourvus normalement que les sommes versées aux temporaires explosent. Elle demande à M. Burri des précisions à propos du poste en question.

M. Burri répond que ce poste a été repourvu par le transfert d'un juriste provenant de la GIM. Il explique que le transfert a été effectif en février, mais que le poste a continué à dépendre de la GIM le temps que les démarches soient faites, soit jusqu'en octobre, date à laquelle la GIM, alors en réorganisation, a eu besoin de réengager un juriste. Il rappelle que les journaux en ont largement fait écho.

M. Pagani considère que les postes attribués à ce Département sont nécessaires et utiles et que des besoins restent insatisfaits depuis que des tâches nouvelles lui ont été attribuées. Il ajoute que ce manque, dû en partie au changement annuel de magistrat, se voit évidemment dans les contratstemporaires. Il précise qu'il y a un véritable problème de manque de postes dans ce Département, lancinant du point de vue des prestations qu'il accomplit. Il ajoute qu'il proposerait trois postes de plus au budget (1 pour le SRE, 1 pour les Archives et 1 pour l'ACE), mais c'est Mme Salerno qui devra le faire l'an prochain.

Page III-17

Un CM trouve qu'il est important que la Ville se dote d'un personnel compétent qui corresponde à ses besoins, mais que si la prestation peut être maintenue avec moins de postes, il trouveraitextrêmement encourageant et intelligent du point de vue de la gestion que la Ville adapte le nombre depostes requis. Il s'étonne en outre que la Ville réalise des avis de droit, car il pensait qu'elle les demandait. Il souhaite savoir qui demande des avis de droit à la Ville.

M. Moret répond que c'est le CA qui demande au Service juridique de lui fournir des avis de droit.

M. Pagani ajoute qu'il est beaucoup plus efficace, et moins coûteux, de demander des avis de droit à l'interne et ajoute que c'est dire si l'on a des gens de qualité en Ville de Genève.

Le CM demande s'il y a une quelconque crédibilité, en cas de conflit, à faire émettre des avis de droit par le service impliqué, étant donné que l'on ne peut pas être juge et partie.

M. Pagani répond que si on a des gens compétents qui sont capables de prendre de la hauteur par rapport à leurs tâches et de fournir un véritable service au CA, il trouverait aberrant de ne pas faire appel à eux. Il cite l'exemple des enquêtes administratives, et explique qu'il pouvait facilement défendre les employés sur la base des avis de droit demandés à d'anciens juges, souvent peu pertinents.

M. Burri comprend l'interrogation du CM et pense que certains avis de droit portent sur des questions pour lesquelles il n'est pas toujours facile de rendre un avis, puisqu'il ne fait pas toujours plaisir à celui qui l'a demandé. Il ajoute que c'est pour cela qu'il estime qu'il est préférable que le Service juridique soit rattaché au Département des autorités, qui n'est sous le contrôle d'aucun magistrat en particulier, ce qui lui permet d'avoir une plus grande latitude. Il précise que l'on demande toute de même parfois un avis de droit à l'extérieur, pour avoir une crédibilité difficilement contestable.

M. Pagani répond encore que l'on a vraiment tiré la corde en ce qui concerne l'activité et le stress du personnel. Il prend l'exemple du SRE et déclare que l'activité de mairie est énorme. Il ajoute que le fait d'avoir bloqué le personnel pendant des années a permis peut-être de rationaliser, mais que l'on est là à flux tendu complet, et que ce n'est pas une manière de conduire une administration dans les meilleures conditions possibles.

Un CM déclare que son parti comprend bien que l'on veuille engager du personnel de qualité, ce qui peut impliquer un certain taux de vacance. Il aimerait qu'on lui confirme que le 8% de vacance dont il était question fait défaut au travail de l'administration, sans quoi ce serait très inquiétant.

M. Pagani répond que ces postes manquent vraiment à l'administration.

Le CM demande si l'on emploie des temporaires à la place.

M. Pagani répond par la négative et explique que l'on peut engager un extra pour un cocktail, mais pas comme architecte ou comme ingénieur. Il répète que ces postes manquent et qu'il demande aux services de les repourvoir dans les meilleurs délais.

Le CM remarque qu'il s'agit de 8% de vacance sur des postes qualifiés et à responsabilités et qu'il n'y a pas de problème pour des postes sans qualification.

M. Pagani répond qu'il faudra revenir sur ce problème au niveau de son département et que M. Macherel pourra expliquer que ce n'est pas au niveau des responsables que le problème se pose.

Le CM demande pour quels cas la Ville a obtenu gain de cause au TF.

M. Burri répond que les cas ont été publiés sur le site du TF et qu'il s'agissait de trois affaires de personnel.

Le CM demande avec quels résultats la Ville a été devant le TA et s'étonne de la différence entre les 48 procédures et les résultats exposés.

M. Burri répond que sur onze cas, la Ville a gagné dix fois devant le TA et que dans le dernier cas, elle a eu gain de cause au TF. Il ajoute que c'est pour cette raison (poursuite de la procédure devant une autre instance) qu'il y a une différence.

M. DESHUSSES remarque que la Ville gagne presqu'à chaque fois et qu'il faudrait insister sur ce point. Il ajout qu'il serait plus clair de faire figurer une proportion.

M. Pagani ajoute que ce n'était pas le cas sous la précédente législature.

M. Burri précise que l'an dernier, la Ville n'a perdu que dans un seul cas (litige avec une autre commune à propos d'un héritage attribué à la Ville de Genève).

Un CM demande où en est la procédure lancée par le député Renaud Gautier contre le Ville.

M. Burri répond que c'est une procédure qui n'est pas traitée par le Service juridique et qu'il a semblé utile de mandater quelqu'un à l'extérieur, à savoir Me François BELANGER, car c'est une affaire politique. Il ajoute que la procédure est toujours pendante et que le TF ne se presse pas lorsque l'enjeu a disparu.

Page III-18

Une CM demande si le premier objectif a été réalisé à 80% par manque de personnel ou par manque de suivi de la part de la DSIC.

M. Burri explique que la première phase est terminée (inventaire de l'existant) et que l'on est passé d'une centaine de directives à près de deux cents, ce qui explique ce retard. Il ajoute que le processus est très long et plus compliqué que ce que l'on avait pensé au départ. Il précise que la seconde phase a débuté parallèlement (inventaire des avis de droit et décisions de justice). Il ajoute que la troisième phase, qui a aussi débuté, nécessite les compétences de la DSIC, ce qui prend, comme le soulignait le Directeur général, un temps certain.

Relations extérieures Page III-20

Une CM demande comment le maire évalue l'impact de ses voyages autour du monde en tant que « ministre des affaires étrangères ». Elle souhaite connaître la ligne budgétaire et le montant.

M. Pagani rappelle qu'il ne se prend pas pour le « ministre des affaires étrangères » et explique qu'il s'agissait d'aller rencontrer des gens qui se battent pour faire appliquer les conventions de Genève. Il ajoute que cela a été très positif et la renvoie à l'émission de Géopolis, consacrée à ce sujet, et aux trois jours d'atelier qui ont réuni Palestiniens et Israéliens, qui étaient rassurées sur le rôle joué par Genève sur le développement du droit humanitaire. Il considère qu'après les captations d'impôt effectués par l'UBS aux USA, il était parfaitement à propos que le maire de Genève défende la politique de paix et de droit humanitaire de la cité internationale. Il précise que le montant est de 250'000.00 francs et que la ligne budgétaire figurera dans les comptes 2010.

La CM demande s'il n'y a pas eu de voyages en 2009.

M. Pagani annonce qu'il fera une réponse écrite en ce qui concerne 2009. Il précise qu'il s'est tenu au budget alloué pour les maires qui se sont succédé. Il annonce par ailleurs que la DDC (Confédération) a trouvé le projet tellement bon qu'elle a versé une contribution de 40'000.00 francs.

Page 37

Un CM demande à quel bout de poste correspond la différence de 36'700.00 francs.

M. Moret répond qu'il s'agit d'un disponible budgétaire, provenant de la diminution du temps de travail de trois collaborateurs.

Le CM relève que ce n'est pas parce que les gens diminuent leur temps de travail que le travail diminue.

M. Moret répond que c'est pour cela que l'on aimerait ajouter un poste au Service des relations extérieures.

Page III-22

Une CM demande si le fait de ne pas avoir rempli le troisième objectif (édition d'une nouvelle plaquette de présentation) est du aussi au manque de personnel.

M. Moret répond qu'un nouveau projet sera développé en 2010.

Page 37

Une CM ne comprend pas que les frais d'annonce des manifestations aient augmentés de 35'000.00 francs (A004000/310), alors que les frais

d'organisation et de production d'événements ont diminué de 262'000.00 francs (A004000/318).

M. Moret répond que les annonces concernent principalement les manifestions au Palais Eynard de la mairie de M. Tornare. Il ajoute que les 262'000.00 francs sont prévu au budget sur un compte spécial (318/610), sur demande de la comptabilité, mais que ce montant est ensuite ventilé sur les comptes corrects, sans lien malheureusement avec le montant budgété. Il ajoute que l'on ne sait pas à l'avance combien il y aura de manifestations, ni comment les répartir (expositions, réceptions).

Page III-22

Un CM demande pourquoi on a accepté trois diminutions du temps de travail alors qu'elles mettaient en péril le fonctionnement du SRE. Il estime que l'on aurait dû d'abord combler les besoins du service avant d'accéder à ces demandes. Il ajoute que l'on constate dans le privé que les gens qui travaillent à 80% font en réalité un 100% sur quatre jours au lieu de cinq, et que cela ne nécessite pas un poste supplémentaire. Il demande quelle est la politique de la Ville.

M. Moret répond que ces gens travaillent plus que leur 80% et rappelle que des heures supplémentaires sont payées et qu'un temporaire a été engagé pour venir en aide à ce service. Il ajoute que l'on manque de manière significative d'au moins un poste dans ce service.

Le CM constate que la politique est d'accepter les temps partiels même si ça dégarnit le service.

M. Moret répond que c'est la politique définie par le CA qui a décidé de favoriser le travail à temps partiel pour défendre l'égalité entre hommes et femmes.

M. Pagani ajoute que si l'on donne des directives, ce n'est pas pour faire des exceptions dans un service particulier, ce qui permettrait à d'autres services de s'en servir. Il rappelle qu'au Service du génie civil, on estime que les femmes n'ont pas leur place parce qu'elles demandent des temps partiels.

Le CM répond que ce n'était pas le sens de sa question et qu'elle portait plutôt sur le management des ressources. Il estime qu'il faudrait d'abord examiner les répercussions du temps partiel sur le service. Il constate qu'il y a eu une diminution de 30% du temps de travail et qu'un nouveau poste sera demandé, ce qui fera une augmentation nette de 70% de salaire pour remplir les tâches.

M. Moret explique que les personnes concernées travaillent à temps partiel depuis des années, que la charge du service est chaque année plus importante et que l'on n'arrive plus à suivre avec le staff à disposition. Il rappelle qu'il n'est pas venu souvent demander un poste.

Un CM remarque que quand les collaborateurs travaillent à 80%, on ne va pas accepter de leur payer des heures supplémentaires.

M. Moret répond que l'on ne devrait pas, mais que quand il y a du travail et que c'est urgent, on n'a pas le choix. Il précise que c'est un service proche du CA et qu'il ya des cas d'urgence. Il ajoute que l'on ne cherche pas à ce que les collaborateurs fassent des heures supplémentaires.

M. Schweri précise qu'il n'est pas nécessaire de travailler au-delà de 100% pour avoir des heures supplémentaires. Il donne l'exemple des horaires liés aux heures supplémentaires (vendredi soir, samedi, dimanche).

Le CM veut bien comprendre que l'on travaille une semaine à 60% et l'autre à 100%, ce qui fait une moyenne de 80% et que le samedi matin donne droit à des heures supplémentaires, mais il considère que si l'on prône le temps partiel pour des raisons sociales, alors que des gens à 80% font des heures supplémentaires, on est au niveau de l'auto goal.

M. Pagani répond qu'il faut être pragmatique. Il rappelle qu'il a donné quatre discours à l'ONU et explique qu'on lui a aussi demandé de présider une conférence des maires, qui a nécessité cinq jours complets de travail alors que cet événement n'était pas prévu. Il est d'accord avec ce que dit le CM, mais qu'en même temps, il y a des impondérables sur le Service qu'il faut absorber.

Un CM demande pourquoi il y a une augmentation substantielle de 150'000.00 francs sur la ligne A004000/318/510 (frais de réception par des tiers) et pourquoi ce poste n'a pas été budgété correctement.

M. Moret rappelle que le CM avait demandé une baisse sur ce poste il y a deux ou trois ans et explique que les réceptions du CA ont été particulièrement nombreuses l'an dernier.

Le CM estime que si l'on a 650'000.00 francs dans les comptes 2008, il est inutile de baisse ce montant à 596'000.00 francs au budget 2009, puisque l'on sait que ce n'est pas possible, le prix de la marchandise n'allant pas diminuer.

M. Moret répond que cette baisse est due à une ventilation de 50'000.00 francs dans un autre compte destiné aux réceptions tripartites (Ville, Canton, Confédération).

Le CM constate que l'on a donc 800'000.00 francs de frais de bouche pour le CA.

M. Moret répond que cela inclut les réceptions tripartites.

M. Pagani rappelle que l'on a toutes les semaines des demandes de subvention. Il cite l'exemple de la conférence de M. CHEMETOV (400 personnes) et indique que le CA a offert les petits toasts. Il ajoute que sinon, le CA donne l'impression d'être pingre.

Le CM répond que ça ne le dérange pas plus que ça, mais que si l'on a des besoins, on les chiffre correctement.

Un CM estime que les socialistes ont raison de s'inquiéter du chômage à Genève et trouve inquiétant que le Grand Conseil autorise certains collaborateurs à élever l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, avec les mauvaises raisons invoquées. Il ajoute qu'il a toujours cru que l'affectation des fonctionnaires ou des collaborateurs dépendait des tâches et des besoins de l'administration. Il trouve bien de favoriser le temps partiel et rappelle qu'il est vrai de dire que les gens qui diminuent faiblement leur taux d'activité continuent à absorber les mêmes tâches. Il demande si un tel accord ne pourrait pas être revu avec le collaborateur en fonction de la situation et des besoins du service, en lui demandant de relever son taux d'occupation.

M. Moret répond par l'affirmative.

Le CM demande un exemple.

M. Pagani répond qu'il a beaucoup d'hommes qui ont des enfants et qui participent aux tâches ménagères, qui travaillent à 80% ou 70% et qui augmentent ensuite leur temps de travail quand les enfants sont un peu plus grands. Il ajoute que lorsque l'on trouve un accord sur un taux d'activité, à la hausse ou à la baisse, ce sont toujours les besoins du service qui priment. Il note que l'on ne pourra pas relever un taux d'activité si l'on ne dispose pas du disponible budgétaire nécessaire.

Office de l'état civil - Page 38

Un CM demande des détails sur l'économie de 241'000 francs sur le groupe A006000/301, correspondant à environ deux postes.

M. Moret rappelle que c'est un service dans lequel il y a beaucoup de mouvement, notamment en raison des conditions difficiles de travail. Il ajoute qu'il y a aussi pas mal de départs parce que les communes piquent

les collaborateurs formés par la Ville. En raison de ce turn-over important, on a réalisé un audit pour réorganiser ce service. Il ajoute que l'on a gelé un poste en attendant la réponse de l'État sur les passeports biométriques qui ne seront peut-être plus délivrés en Ville de Genève. Il indique que deux autres postes, libres une partie de l'année passée, ont été repourvus en début d'année.

Mme Da Broi indique que le taux de rotation est de trois collaborateurs par an qui partent dans les communes. Elle explique que la durée de la procédure d'engagement est longue, que le collaborateur travaille d'abord deux ans à l'État civil, avant d'être envoyé faire une formation pour obtenir un brevet fédéral. Elle ajoute que les communes piquent ensuite les collaborateurs formés en leur offrant des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail.

Un CM demande pourquoi l'engagement prend beaucoup de temps.

Mme Da Broi répond que c'est la procédure qui est longue (publication, tri les dossiers, réception des candidats, double sélection, exigences élevées, langues étrangères pour faciliter les contacts avec les gens, motivation). Elle ajoute que faire trois procédures par année, c'est très chronophage.

Un CM demande si cette longue procédure est le fait du service ou de la DRH.

Mme Da Broi répond qu'il y a un processus d'engagement administratif qu'il faut respecter et qui ne peut être écourté. Elle ajoute que choisir la bonne personne n'est pas une démarche simple.

Un CM rappelle que lors d'auditions dans les commissions spécialisées, en particulier une, un magistrat et des fonctionnaires ont désigné la DRH comme étant responsable des ces retards dans les engagements. Il demande s'il en va de même ici.

M. Moret répond que ce n'est pas du tout le propos de Mme Da Broi. Il répète que c'est la procédure de recrutement en elle-même qui est longue en Ville de Genève et que cela prend du temps dans les services pour engager du personnel : ouverture du poste, passage devant le CA, annonces, respects des délais de réponse, tri des offres, entretiens, réponses. Il précise que la détermination du salaire est assez rapide. Il ajoute qu'en tant qu'entité publique, il faut respecter toutes ces directives. Il indique encore que deux postes représentent le tournus habituel.

Un CM constate que cela fait trois postes au total sur le groupe A006000/301.

M. Moret répond que c'est un poste gelé et deux postes libérés une partie de l'année qui ont été repourvus.

Le CM demande pourquoi les employés de l'État civil filent dans d'autres communes.

M. Moret répond qu'ils sont mieux payés et qu'ils bénéficient de meilleures conditions de travail.

Le CM propose de réfléchir à cette question, parce que ça ne sert à rien de former des gens pour les autres communes et que l'on perd de l'argent, puisqu'une formation sur deux ans ne coûte pas rien. Il rappelle que M. Pagani avait annoncé lors d'une des séances sur le budget 2010 que la question des passeports biométriques était réglée et qu'ils seraient délivrés à Genève et à Onex. Il est très surpris de ce qu'il entend ce soir.

M. Pagani répond qu'il avait reçu une lettre de M. Moutinot, mais que Mme Rochat a décidé de réexaminer la question. Il ajoute qu'il n'a reçu qu'un pré-rapport qui dit que c'est très compliqué et que ça ne pourra peut-être pas se faire. Il constate que M. Moutinot était favorable à la décentralisation, mais que ce n'est pas le cas de Mme Rochat.

Le CM se souvient que le courrier en question faisait état d'une décision prise et s'étonne qu'une décision d'un Conseiller d'État soit ainsi invalidée par le suivant. Il est consterné par cette marche du crabe. Il rappelle que le passeport biométrique était l'une des clés pour que ce Service soit rentable et demande si l'on va le fermer. Il demande quelles sont les autres communes qui fournissent des papiers d'identité.

M. Moret répond qu'il ne faut pas confondre les deux unités du Service : l'État civil et l'unité des passeports et pièces d'identités. Il précise que c'est à l'État civil que l'on se fait piquer des employés et que l'on va se retrouver avec un problème à l'unité des passeports qui pourrait même disparaître. Il indique qu'ils ont déjà réfléchi à cette problématique et que c'est pour cette raison qu'un poste a été gelé en attendant une décision.

M. Pagani précise que l'État civil (actes de naissance et de décès, etc.) restera et que ce sont uniquement les passeports qui risquent d'être repris à la Ville, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Le CM constate que l'on va donc renoncer à délivrer des passeports.

M. Moret précise que ce droit va être retiré à la Ville.

Mme Da Broi rappelle que depuis le 1er mars 2010 le Canton a récupéré la commande et la production des passeports biométriques et qu'il n'y a

plus d'autres passeports. Elle précise que le seul moyen de se procurer un passeport est de se rendre à l'Office cantonal de la population. Elle ajoute que, durant deux ans, on peut toujours aller dans les communes si l'on commande uniquement une carte d'identité.

Le CM demande si cette décision a été entérinée.

Mme Da Broi répond que c'est une décision prise par le Canton suite à la votation du mois de mai sur le passeport biométrique.

Le CM note que le courrier de M. Moutinot était postérieur à la votation du mois de mai.

M. Pagani rappelle que M. Moutinot s'est battu contre le fait que les passeports soient produits à Lausanne pour toute la région lémanique, qu'il était favorable à l'idée que Genève puisse délivrer des passeports biométriques, mais qu'une étude devait être faite. Il ajoute que Mme Rochat a décidé de revoir tout ça et n'y est pas favorable.

Mme Da Broi précise que dans ce processus, le Canton a transféré à la Ville le certificat de vie et des compétences en matière d'adresse des confédérés (1er décembre 2009). Elle ajoute que la question est de savoir combien de collaborateurs seront nécessaires pour exécuter ces nouvelles tâches.

Une CM demande si ce sont les conditions de travail et le salaire qui incitent le plus des gens à partir et si les locaux sont si mal agencés que cela pousse les gens à s'en aller.

Mme Da Broi répond que les deux éléments entrent en ligne de compte. Elle explique que les collaborateurs travaillent dans des bureaux paysagés avec la double contrainte de l'accueil du public et des téléphones d'une part et de la saisie de données authentiques dans le registre fédéral d'autre part. Elle ajoute dans les communes, les gens travaillent dans des bureaux fermés parce qu'il y a moins de monde. Elle indique qu'ils ont cherché à séparer les espaces en envisageant de créer un espace réservé au public, mais cela s'est avéré impossible parce que la dalle ne supporte pas le poids des anciens registres qui sont très lourds. Elle ajoute qu'il y a donc un projet de numériser tous les documents.

La CM considère qu'il y a de bonnes pistes pour les conditions de travail et qu'il faudrait aussi envisager - c'est une décision politique - d'augmenter le salaire des collaborateurs pour que les gens formés ne partent plus. Elle ajoute qu'il faut voir le coût à long terme : soit on augmente les salaires dans une proportion normale, soit on perd le prix des formations sans cesse renouvelées.

M. Pagani remarque que si la Ville augmente les salaires des officiers d'état civil, les communes feront de même, et que la surenchère sera vite faite. Il ajoute qu'il faudrait plutôt discuter avec les autres communes pour que l'on ne se pique pas le personnel, mais que les magistrats locaux font le calcul de la formation assurée par la Ville de Genève. Il rappelle encore que le statut du personnel prône « une classe, une fonction » et que les fonctions sont évaluées par une commission.

La CM considère que c'est le fait du prince du Conseil d'État de retirer les passeports biométriques à la Ville et demande s'il n'y a pas une possibilité de faire recours contre cette décision.

M. Pagani répond qu'il faut déjà avoir une décision formelle pour cela, et que pour l'instant il y a la position de M. Moutinot et un pré-rapport défavorable.

Un CM abonde dans le sens de M. Pagani sur la question de la concurrence et constate qu'il est difficile de faire autrement, puisqu'il est plus agréable d'aller travailler dans une autre commune qu'en Ville de Genève. Il demande quand il est prévu de faire des votations électroniques en Ville de Genève, puisque certaines communes font déjà des tests.

M. Moret répond que cela n'a pas été évoqué par la Chancellerie et que l'on pourrait poser la question.

Un CM précise que ce n'est pas possible en Ville de Genève, car cela ne peut pas concerner simultanément plus de 20% de la population genevoise.

Un CM demande si, compte tenu du prix de la formation, les collaborateurs formés ne pourraient pas signer un engagement de ne pas partir avant cinq ou six ans.

Mme Da Broi répond que c'était une des pistes de réflexion, puisque le règlement prévoit que l'on rétrocède une partie du montant de la formation en fonction du délai de départ. Elle ajoute que comme le montant fixé ne comprend que le coût effectif de la formation, les communes allongent facilement ce montant-là. Elle ajoute que l'on réfléchit à fixer un montant correspondant aussi à l'encadrement nécessaire pour arriver à un coût réel, qui sera plus dissuasif pour les communes.

Conseil municipal Page 39

Un CM constate un non dépensé considérable sur les indemnités pour charge de famille. Il rappelle que c'est une conquête menée de haute

lutte à laquelle il attache beaucoup d'importance, bien qu'il ait fallu parfois faire face à quelques abus. Il ne pense pas qu'il y a moins d'enfants et demande si le Bureau a mené une enquête.

La présidente répond qu'il y a plusieurs hypothèses, dont la possibilité qu'il y ait moins d'enfants à garder. On a aussi pensé que les conseillers avaient oublié cette possibilité, ce qui a donné lieu à un rappel, ou qu'ils ne souhaitaient pas solliciter cette opportunité.

Service du contrôle financier

Page III-28

Un CM rappelle que son parti est soucieux de l'emploi et remarque qu'il y a un non dépensé d'environ 53'000.00 francs, soit environ un demi-poste.

M. Lévrier répond qu'il y a 10'000.00 francs prévus pour les temporaires qui n'ont pas été utilisés cette année et que les 43'000.00 francs correspondent à deux femmes qui ont baissé leur taux d'occupation à 80 % (enfant en bas âge et problèmes de scolarité d'un enfant). Il précise que ces temps partiels sont reconduits d'année en année en fonction de la situation de ces enfants.

Le CM remarque que cela représente 40% de travail qui n'est pas repourvu d'année en année, ce qui signifie que le travail n'est pas effectué et qu'il doit y avoir une compression.

M. Lévrier répond que la personne vient quatre jours mais n'a finalement pas moins de travail que les autres.

Une CM demande si cela signifie que l'on fait le même travail avec seulement 80% de son salaire.

M. Lévrier répond que l'on tient tout de même compte du 80%, mais qu'une personne que l'on a favorisée par un temps partiel fait un effort de plus pour pouvoir aménager son temps de travail.

Le CM constate que cette personne gagne moins tout en faisant le même travail tant bien que mal.

M. Lévrier répond que l'on tient compte dans la planification des gens qui sont à 80% et que ces situations sont seulement temporaires.

Le CM comprend mal que l'on engage à un taux d'activité plus bas tout en donnant à peuprès le même travail. Il considère qu'un aménagement d'horaire est autre chose qu'un temps partiel.

M. Lévrier répond que l'on prendra une personne qui a avancé plus vite son audit pour aider la personne à 80% à terminer le sien et qu'il y a une sorte de compensation pour permettre à la personne qui a des difficultés personnelles d'avoir ce jour par semaine.

Le CM demande si ce 40% est nécessaire au final.

M. Lévrier répond par l'affirmative et précise que c'est pour cela que ces situations sont réévaluées chaque année. Il ajoute que dans l'un des deux cas, ce sera terminé l'année prochaine parce qu'on ne peut plus assurer cela.

Le CM demande si ce sont des pratiques qu'il soupçonne dans d'autres services que le sien.

M. Lévrier répond qu'il n'a pas d'information à ce niveau-là.

M. Pagani constate que M. Lévrier a une certaine flexibilité avec ses collaborateurs, compensée dans certaines périodes, mais que ces pratiques n'existent pas dans d'autres services.

Page III-30

Un CM souhaite connaître les valeurs atteintes du tableau.

M. Lévrier répond que les directives sur la surveillance des subventionnés ont été formulées en 2009, puis soumises au CODIR pour étudier les modalités d'application dans les services et qu'aucun service n'applique ces directives pour l'instant, raison pour laquelle il n'y a pas de valeur. Il explique qu'il en va de même du second objectif qui est un travail de longue haleine. La mise en place d'un système de contrôle interne a nécessité l'établissement d'un diagramme de cheminement de tous les flux de tous les services, qui décrivent toutes les activités des services, pour le propre compte du Contrôle financier. On a décidé de remettre ces diagrammes aux services comme base de départ pour leur permettre d'avoir un système de contrôle interne standardisé et de construire leurs manuels en 2010 et 2011. Il ajoute que cela n'était pas quantifiable en 2009, et qu'il n'y a pas de valeur atteinte, bien que le processus soit en cours.

Un CM revient sur les inventaires et constate que, manifestement, personne n'est responsable du suivi du matériel. Il rappelle que Mme Alimi a déclaré qu'elle n'évalue pas les besoins, qu'elle se fie aux demandes des services et gère le budget à disposition. Il lui semble que diviser les demandes par deux parce qu'on n'a pas le budget nécessaire n'est pas

une mesure très efficiente. Il ajoute que l'o n se retrouve dans la situation de devoir renouveler du mobilier sans savoir s'il y a encore du mobilier disponible. Il demande comment on évalue les besoins des services et qui a la responsabilité de tenir des inventaires.

M. Lévrier rappelle que la DGA en question précise qu'il est recommandé aux services, et pas à la CMAI, de recenser le mobilier, mais que ce n'est pas obligatoire. Il précise qu'un recensement est un inventaire sans valorisation. Il ajoute que cette DGA mériterait une refonte qui obligerait les services à recenser le matériel à leur disposition.

Le CM constate que l'on ne peut rien faire si un service ne tient pas de recensement.

Un CM revient à la mise en place du système de contrôle des subventions et demande s'il doit comprendre que chaque service va mettre en place son propre contrôle, alors qu'il lui semble que le Contrôle financier doit avoir établi un système global.

M. Lévrier rappelle que les services gestionnaires de subventions avaient chacun leur manière de contrôler leur subventionnés et que le Contrôle financier trouvait les méthodes de contrôle insatisfaisantes, ce qui a débouché sur la création de directives standards minimales pour tous les services s'appuyant sur les directives de l'État. Il ajoute qu'elles sont cours d'étude pour leur mise en œuvre et feront peut-être l'objet d'adaptations.

Le CM s'inquiète justement de ces adaptations qui ôtent beaucoup de légitimité à la chose.

M. Lévrier répond qu'il a fixé des normes minimum et que les méthodes de vérification peuvent être adaptées en fonction de l'organisation du service afin d'être appliquées au mieux.

Page 164

Une CM indique que le RPSL n'aurait pas reçu la subvention 2009 et demande que l'on vérifie que le versement a bien été effectué. Elle demande ce qu'il en est du montant de 20'000.00 décidé lors du budget.

M. Moret répond que la subvention a été payée, puisque c'est inscrit dans les comptes 2009.

M. Pagani répond que le montant de 20'000.00 francs a été avalisé par le CA.

Page 269

Une CM revient sur le personnel temporaire qui montre une augmentation de 251'000.00 francs par rapport au budget.

M. Moret renvoie au détail de la page suivante qui est beaucoup plus parlant. Il rappelle qu'il a déjà donné des détails sur les spécificités de l'année (engagement d'une personne pour les statuts, de personnes pour le site Internet et pour la mise à jour des règlements)

3. Département des constructions et de l'aménagement

10 juillet 2010

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009.

Rapport de M^me^ Andrienne Soutter.

La proposition PR-781 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2010; elle a été traitée par la commission lors de sa séance du 26 mai 2010, sous la présidence de M^me^ Ariane Arlotti, en remplacement de M^me^ Maria Pérez. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de l'excellence de son travail.

En préambule, avant la rencontre avec M. Rémy Pagani et l'examen du rapport de gestion, un commissaire démocrate-chrétien tient à déclarer qu'il juge cet examen inutile puisqu'il fait double emploi avec l'examen mené par la commission des finances.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^me^ Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département

En introduction, M. Pagani fait observer que, en 2009, les investissements municipaux sont montés à 101 millions de francs, alors qu'ils s'étaient limités à 66-67 millions de francs l'année précédente. Il prévoit encore une montée à 110-120 millions de francs pour l'année en cours. Il explique que cette montée en puissance, qui ne manquera pas de susciter des critiques, est due, d'une part, au travail continu réalisé avec le plan financier d'investissement (PFI) et, d'autre part, à la conviction de l'exécutif que les pouvoirs publics ont le devoir d'investir dans le contexte actuel. S'agissant du budget du département à sa charge, M. Pagani souligne qu'il est sous contrôle.

L'étude détaillée des comptes 2009 commence par l'examen du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009.

Les sections II-4 à II-5 (Délégation à l'aménagement du territoire) et III-71 à III-74 (Direction des constructions et de l'aménagement) ne suscitent pas de questions ni de commentaires.

Sections III-75 à III-78 (urbanisme). M. Pagani rend compte de la dynamique positive qui s'est installée par l'installation du Service d'urbanisme à la rue du Stand 25. En effet, le regroupement des services se révèle fructueux.

Sections III-79 à III-82 (architecture). A la question d'un commissaire libéral sur la raison pour laquelle le département n'a pas participé à l'extension de l'application URBA-SIT, M[me] Charollais répond que cette application n'a pas été poursuivie par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Les sections suivantes ne suscitent ni questions ni commentaires, soit les sections III-84 à III-86 (bâtiments), III-88 à III-90 (énergie), III-92 à III-95 (aménagement urbain et mobilité) et III-98 à III-100 (génie civil).

L'étude détaillée des comptes se poursuit par l'examen des comptes budgétaires et financiers 2009.

Les pages relatives aux services compétents «Bâtiments» (pp. 22-23) et «Energie» (p. 28) ne suscitent ni questions ni commentaires.

La commission passe ensuite en revue les pages relatives aux comptes départementaux (comptes par cellule votée et groupe de comptes).

Page 71: 2001000 (Direction des constructions et aménagement): 301 (traitement du personnel)

A la question d'un commissaire radical qui voit une grosse différence entre le montant budgétisé et le montant dépensé, correspondant, dit-il, à environ une trentaine de postes, M. Macherel répond que tous les postes demandés en 2009 par la direction du département ont été pourvus, sauf le responsable du contrôle interne, dont la procédure d'engagement sera bientôt finalisée. Il reste toutefois quelques postes vacants dans les services. Le plus gros problème reste celui de l'engagement des ingénieurs civils, alors que de nombreux chantiers sont en cours. En effet, ceux-ci sont bien mieux rémunérés dans le privé. A titre d'exemple, il a fallu trois ans au Service du génie civil pour trouver un adjoint de direction. A une autre question d'une commissaire socialiste, il répond que le département n'engage pas de personnes dans le cadre des emplois de solidarité.

Page 71: 2001000 (Direction des constructions et aménagement): 309 (autres charges de personnel)

Un commissaire libéral s'interroge sur la différence entre les montants budgétisés et les montants dépensés (plus de 30 000 francs). M. Macherel répond que la différence se situe dans le fait qu'il s'agit en partie d'imputations portées à la charge du département par la Direction des ressources humaines (DRH). En

effet, la DRH a décidé de reporter vers les comptes des départements une partie des frais de recherche de personnel et la totalité des frais de formation et de perfectionnement. L'essentiel du montant signalé se réfère à des annonces d'offres de postes publiées ailleurs que dans la presse locale, soit dans des publications spécialisées. En 2009, il a fallu chercher un négociateur en biens immobiliers et une gérante en opérations foncières.

Pages 71/79: 2001000 (Direction des constructions et aménagement): 318 (honoraires et prestations de service)

A la question du même commissaire libéral, M. Macherel répond qu'il n'existe pas de statistique pour calculer le montant total des coûts d'études pour des projets qui n'ont jamais été réalisés. En revanche, il souligne que, en 2009, le poste d'honoraires à des tiers a diminué de 750 000 francs. Il explique que la direction du département a instruit les services afin que les études en cours aient pour but leur réalisation. La direction maîtrise mieux qu'avant l'action des services grâce au bon usage du PFI et la mise en place d'un mode de gestion par projets.

Page 72: 2202000 (Urbanisme): 436 (dédommagement de tiers)

L'entrée imprévue de 95 781 francs est un remboursement de l'assurance maternité.

La commission passe ensuite en revue les subventions accordées par le département (pp. 166-186), celles sur les investissements et amortissements (pp. 208-214), ainsi que le tableau du personnel occupé par l'administration municipale (p. 272), qui ne suscitent aucune observation.

A l'issue de cet examen et avant de quitter la séance, M. Pagani tient à remercier la commission et sa présidente de la diligence dans le traitement des propositions et de la rapidité de remise des rapports.

Discussion

Des rangs de l'Entente, des voix s'élèvent surtout pour critiquer le prétendu gonflement des budgets (que l'on peut constater d'ailleurs dans tous les départements de l'administration municipale, selon une commissaire démocrate-chrétienne). Un commissaire radical revient sur la grosse économie qu'il détecte dans le salaire du personnel. Il observe que l'on fait voter au Conseil municipal des postes que l'administration ne pourvoit pas pendant une année. Cela signifie-t-il qu'elle n'en a pas besoin? Certains demandent également plus d'analyses concernant les départs prématurés, le nombre important de certificats médicaux

de cadres, de meilleures préparations des propositions qui devraient éviter des augmentations de devis, sur le nombre d'études qui n'aboutissent jamais. Certains avancent même qu'il y a des choses dont on n'a pas besoin et qui constituent des indices de mauvaise gestion. Enfin, revenant sur la difficulté rencontrée à repourvoir des postes, on s'inquiète de ce que l'on ne s'interroge pas sur le supérieur hiérarchique dont le caractère est peut-être à l'origine du problème.

Enfin, *last but not least*, à titre d'exemple des projets qui ne verront jamais le jour est citée l'étude de la réalisation de la Nouvelle Comédie, alors même qu'il est connu que l'on va au-devant d'un échec *(sic)*.

Des rangs de la gauche, on est plus confiant et serein et on relève plutôt le fait que les investissements ont beaucoup augmenté, ce qui démontre que la Ville rénove et construit et que la commission des travaux et des constructions travaille. Une commissaire d'A gauche toute! exprime son inquiétude sur la difficulté à recruter, qui fait que la surcharge de travail se reporte sur les autres collaborateurs. Enfin, un commissaire observe que, petit à petit, les comptes semblent être mieux maîtrisés. Un autre se préoccupe de la difficulté à recruter du personnel qualifié, que l'on retrouve aussi dans d'autres départements, notamment le département de l'environnement urbain et de la sécurité, due, selon lui, au fait que le secteur privé est plus attirant que la fonction publique.

Cet examen du rapport du Conseil administratif sur les comptes 2009 n'étant pas soumis à un vote, la commission en prenant simplement acte, la présidente remercie les membres de la commission des travaux et des constructions de leurs remarques.

Séance du 15 juin 2010 de la commission des finances

Audition par la commission des finances de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^me^ Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département, de M. Robert Pattaroni, président nouvellement élu de la commission des travaux et des constructions, ainsi que de M^me^ Andrienne Soutter, rapporteuse de la commission

En préliminaire, M. Pagani déclare que les investissements sont sous contrôle, que son département a dépensé, en 2009, 101 millions de francs, que les coûts sont maîtrisés grâce au travail de M^me^ Charollais et de M. Macherel, ainsi qu'aux efforts faits par l'ensemble des services. Il se félicite de travailler avec des gens aussi compétents. Il ajoute qu'il est à la tête de l'unique département qui dépose des propositions tous les mois devant le Conseil municipal, et que cela fonctionne très bien. Il en remercie le Conseil municipal et il relève que son rôle à lui est de faire avancer les projets.

Le président rappelle que la commission des finances a décidé d'examiner le rapport et les comptes en parallèle, et il demande à M. Pagani s'il fait partie d'une délégation. M. Pagani répond qu'il fait partie de la Délégation à l'aménagement et qu'il se félicite des travaux de cette délégation sur le fonctionnement de laquelle certains avaient émis des doutes, mais qui leur permet de suivre des dossiers délicats, de traiter en amont des problématiques et de discuter franchement des problèmes d'aménagement, parce que l'on peut prendre le temps et que les magistrats s'impliquent dans les dossiers.

Délégation à l'aménagement du territoire
Page II-5

N.d.l.r.: Pour simplifier et rendre plus concis ce rapport, la rapporteuse introduira les questions des commissaires et du président de la commission des travaux et des constructions par l'abréviation CM.

CM: Pourquoi le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, auquel est rattaché le Service des espaces verts et de l'environnement, ne fait-il pas partie de cette délégation? M. Pagani rappelle le règlement de cette délégation qui ne s'intéresse qu'à l'aménagement de l'espace public, soit places, voies piétonnes, pistes cyclables, mais pas de l'entretien.

CM: Qu'en est-il de l'avenir et du déplacement de la gare routière à la place Dorcière?

Après de multiples péripéties, dont un incendie et un changement de statut sans que le Conseil administratif ait été averti, l'Etat et la Ville entendent remettre de l'ordre dans ce dossier du point de vue juridique et stratégique.

CM: Et les vélos en libre service? Le Conseil administratif a décidé de retirer le marché des vélos de la concession d'affichage public et le projet se ferait en collaboration avec les Transports publics genevois et la Fondation des parkings (1000 vélos et 500 stations environ), le délai étant fixé à 2012.

CM: Le projet Praille-Acacias-Vernets?

Le référendum a permis une nouvelle discussion avec M. Mark Muller, avec l'introduction de la notion «un emploi, un logement», et de donner une échéance de deux ans, dès l'adoption de la loi, pour faire adopter le plan localisé de quartier (PLQ). Le nouveau projet de loi passera incessamment devant le Conseil municipal.

CM: L'application de l'OPBruit?

Le département a choisi la stratégie d'intervenir là où il y a le plus de monde à protéger, par des interventions ciblées, en fonction de la situation de chaque

tronçon à assainir et du taux d'effort à réaliser pour atteindre l'objectif. Lors de la révision de la hiérarchie du réseau routier, ils ont demandé à l'Etat le déclassement d'un certain nombre de rues pour pouvoir les inclure dans la zone 30 km/h, toutes les zones 30 km/h étant au-dessous de la valeur limite. En revanche, là où les voitures roulent plus vite, on installe systématiquement du revêtement phonoabsorbant.

Page II-6

CM: Le projet de parking sous-lacustre?

Le Conseil administratif a autorisé un dépôt de demande préalable afin de pouvoir comparer les deux études. Après analyse, le Conseil administratif a décidé de favoriser le parking Pierre-Fatio.

Services compétents
Page 16

CM: Demande que les services compétents, y compris la DRH, fassent un bilan de ce qu'ils gèrent, ou que chaque département prépare un bilan de ce qu'il gère et de ce qui dépend des compétents.

M. Macherel déclare avoir déjà répondu à cette question l'an dernier, et il explique que le Service de l'énergie a pour mission d'acheter l'énergie pour l'ensemble des bâtiments de la Ville et pour l'éclairage public, pour une facture de l'ordre d'un peu plus de 20 millions de francs. Pour le Service de l'énergie, ce qui est intéressant pour sa politique actuelle, c'est la stratégie d'achat qu'il a mise en place, notamment pour le mazout, où il a la possibilité d'acheter à bon escient dans un marché nerveux et fluctuant, influencé par le climat, le prix moyen d'achat par rapport au prix en stock, etc. Il pense que cette information transversale doit être privilégiée avant de zoomer sur les bâtiments ou services.

Page 22

CM: S'étonne qu'il y ait des différences énormes sur le poste 314 (entretien des immeubles par des tiers).

M. Pagani répond que les travaux au Grand Théâtre étaient de l'entretien comme, par exemple, le remplacement des 515 ampoules du plafond et la réparation du lustre. M. Macherel, quant à lui, informe que M. Meylan dispose de plus de 27 millions de francs, soit le même montant depuis quatre ou cinq ans. Il se félicite qu'il puisse travailler maintenant avec une somme constante. Il s'adresse aux services pour leur demander quels sont leurs besoins, de manière à

faire entrer cela dans l'enveloppe budgétaire, tout en gardant un montant pour les imprévus. Le président précise que ce qui est intéressant ce sont les grands écarts. M. Macherel demandera par conséquent au service concerné de fournir des explications plus étoffées l'an prochain.

M. Pagani rappelle que, chaque année depuis trois ans, il demande l'indexation de ce montant, car on va en dépassement, mais que le Conseil administratif répond qu'il faut continuer à aller en dépassement, ce qu'il estime être une mauvaise politique. Il compte sur le Conseil municipal pour remonter le curseur à 29 millions de francs, ce qui serait mieux.

M. Macherel prend note de la demande du Conseil municipal de recevoir des réponses écrites sur trois dépassements importants au Musée d'art et d'histoire, au Grand Théâtre et au Musée de l'Ariana.

Page 28

CM: Demande d'avoir en même temps que les comptes, l'année prochaine, le compte rendu détaillé des consommations en énergie avec celui des coûts, et les explications par rapport au climat et au prix d'achat moyen par rapport à ce qui était prévu.

Direction des constructions et de l'aménagement
Page III-72

CM: Parle de rumeurs de transfert de collaborateurs de la DSIC au département de la culture, ou du département de la culture à la DSIC.

M. Pagani dément cette information. M. Macherel ajoute qu'ils collaborent, dans le sens où la responsable de l'unité soumissions donne des cours de formation pour les collaborateurs marchés publics en collaboration avec le responsable de la DSIC. Le Conseil municipal a constaté une énorme insuffisance d'information au public liée aux chantiers. M. Pagani répond qu'ils ont essayé de collaborer avec l'Etat, qui a placé un ingénieur, alors qu'il aurait fallu mettre une personne plus communicative à cette charge. Ils se trouvent un peu démunis, n'étant pas les maîtres d'œuvre.

Pages 71 à 77

A un commissaire qui demande des explications sur les écarts sur les groupes 301, M. Macherel répond que des postes sont restés vacants pendant une durée plus ou moins longue durant l'année. Il y a des métiers plus touchés que d'autres, avec une assez forte fluctuation chez les ingénieurs et les architectes.

Alors qu'il y a pas mal de travail, on peine à recruter, car soit les prétentions salariales vont au-delà de ce que propose la Ville, soit on ne trouve pas le personnel qualifié. Ce n'est pas une volonté que ces postes restent vacants, mais c'est le marché qui l'impose. Certains postes ont été repourvus en 2010, mais il y a encore quelques problèmes pour le génie civil.

A un autre commissaire qui souhaiterait une réflexion plus globale pour susciter des vocations, M[me] Charollais répond qu'elle ne croit pas une seconde à l'idée de formater des professions uniquement pour le secteur public. La richesse de l'administration réside justement dans le fait qu'elle bénéficie des apports du privé et de parcours variés. De plus, travailler dans le public dans les professions techniques constitue une grosse perte de métier, car cela correspond seulement à une petite part de ce métier. M. Pagani ajoute que, aujourd'hui, les gens restent en moyenne douze à dix-sept ans dans le public avant de repartir dans le privé en se rendant compte d'une perte de compétences. En outre, il prend note du site Linked suggéré par un commissaire. Enfin, plutôt que déplafonner certains postes, il juge plus intéressant de faire progresser des jeunes plus rapidement.

Page III-73

M. Pagani et le Conseil municipal se félicitent que tous les anciens crédits aient été bouclés et félicitent les services, qui ont fait un travail remarquable. Il dit qu'il persévérera dans la politique d'annoncer un dépassement par souci de transparence et il souhaiterait qu'on ne le lui reproche pas à chaque fois.

CM: Le dossier CFF-Cornavin-Montbrillant est-il réglé?

M. Pagani répond que l'on en est loin. Un recours a été déposé afin d'être pris comme partenaire, et ils ont pu négocier l'arrière de la gare.

Page III-74

A une question sur le bilan de l'absentéisme, M. Macherel explique que ce travail, mené depuis deux ans, lui permet de diminuer, année après année, le taux d'absentéisme et qu'il s'agit de sa responsabilité. Un autre commissaire félicite le département de cette démarche et propose que l'on accueille d'un bon œil les propositions venant de la DRH qui viendront améliorer le travail déjà engagé.

Page 71

M. Macherel répond à un commissaire que, sur le poste 301, 3,5 à 4 postes ont été attribués au département et que la DRH inscrit les budgets de ces nouveaux postes sur la totalité de l'année, comme s'il allait impacter dès le 1[er] janvier 2009,

alors qu'il faut attendre le délai référendaire puis procéder au recrutement, ce qui explique le délai observé. Ces postes ont été repourvus, sauf un. Il a été décidé d'engager un nouveau responsable du contrôle interne. Il ajoute qu'ils seront le premier département à se doter d'un auditeur interne.

Page 72

M. Macherel répond à un commissaire que, sur le poste 318, ils ont décidé de supprimer 750 000 francs, car ils ont constaté, année après année, qu'ils n'avaient pas besoin d'autant. M. Pagani précise que M. Macherel et M^me^ Charollais ont mené un important travail de réflexion, depuis trois ans, pour que tout soit transparent et que les sommes soient effectivement dépensées.

Service d'urbanisme
Page III-76

A un commissaire qui attire l'attention sur le fait que les téléviseurs en 3D sont bons pour les simulations et qu'ils seraient plus utiles que la maquette, M. Pagani répond que la maquette du Service d'urbanisme est un outil incontournable, car il permet de mettre la main à la pâte. Il s'agit d'un investissement qu'il faut continuer. Le commissaire insiste, car il connaît plusieurs ingénieurs civils qui disent que, professionnellement, elle ne leur sert à rien; il estime cette maquette trop chère et il n'est pas convaincu de son utilité.

Un commissaire demande qu'on lui décrive comment se déroule une étude d'impact dans le cadre d'un projet tel que les Clés-de-Rive ou les 200 rues piétonnes. M^me^ Charollais explique que l'étude d'impact est exigée non seulement pour le dépôt de l'autorisation définitive, mais aussi au niveau de l'autorisation préalable. Le dossier est traité par le Service d'urbanisme et il tourne dans les différents services intéressés dans tous les départements. Pour les gros dossiers, des séances de travail sont organisées et, pour les plus restreints, une synthèse est rédigée une fois que le dossier a circulé.

CM: Qu'entend-on par «occultation des arcades»?

M^me^ Charollais répond qu'il s'agit d'un point lié au règlement des plans d'utilisation du sol (PUS) et qu'il est question d'arcades et de vitrines dont les vitres ont été obturées par des stores ou des vitrages opaques.

Page III-77

Un commissaire est interpellé par le fait que le service se charge du secrétariat de la commission des travaux et des constructions et rédige les procès-verbaux.

Mme Charollais répond que, en accord avec le Secrétariat du Conseil municipal, le service ne rédige pas les procès-verbaux mais gère les ordres du jour. Les travaux de la commission de l'aménagement sont liés à des impératifs et délais légaux qui font que, si les dossiers ne sont pas traités à temps et en heure par la commission, ils ne passent pas devant le plénum dans les délais impartis. Et les préavis de la Ville sont ignorés.

CM: Et la planification scolaire?

Mme Charollais répond que la planification scolaire gère tous les besoins en termes de mouvements de la population et de nouvelles constructions. Dès qu'un PLQ se réalise dans un secteur, il s'agit de prendre en compte les nouveaux besoins et d'équilibrer, au sein des différents établissements scolaires, les besoins avec les disponibilités des locaux en Ville. Elle précise que, si les besoins scolaires ne sont plus exponentiels, ils augmentent néanmoins.

Page 72

Une commissaire salue l'intelligence du service, qui a su limiter les achats en vue du déménagement. Elle reconnaît que le Service d'urbanisme fonctionne bien. M. Macherel répond à une question sur la salle de réunion du 25, rue du Stand. Cette dernière est très sécurisée, d'où des problèmes d'accès, mais, entretemps, celle de la rue du Perron a été mise à disposition.

Service de l'architecture
Page III-81

M. Pagani répond à une question sur les préavis; 1500 préavis communaux ont été donnés par la Ville et ils concernent les aménagements, constructions, PUS, PLQ, demandes d'autorisations préalables et définitives, etc. Quant à l'établissement médico-social du Foyer de Sécheron, ce sera la Fondation Nicolas-Bogueret qui sera l'opérateur de ce projet.

Page III-82

Une conseillère municipale estime qu'un architecte du département travaillant uniquement pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pose problème. M. Macherel précise que ce n'est pas un architecte affecté à la fondation et qu'ils avaient estimé qu'il fallait augmenter l'effectif du service d'un poste pour répondre à l'appui qu'il faut mettre en place pour la fondation. M. Pagani rappelle qu'il était en faveur de la professionnalisation de la fondation, ce que celle-ci ne jugeait pas utile. Elle a pourtant nommé un coordinateur.

Page 72

M. Pagani, à propos du turnover dans le Service d'architecture, affirme qu'il n'y a pas davantage de turnovers que dans les autres services. M. Macherel ajoute que l'une des dernières personnes qui a quitté le service a bénéficié d'une belle promotion. Sur le gonflement des budgets, M. Macherel préfère les budgets à base zéro dans lesquels on se repose les questions sur les besoins effectifs.

Service des bâtiments
Page III-84

CM: Le bâtiment de la patinoire des Vernets est-il classé, à l'inventaire, digne de protection? Le commissaire estime qu'il faut rappeler que la Ville en est propriétaire et qu'elle peut répondre aux demandes du club pour autant que celles-ci soient compatibles. M. Pagani répond que la patinoire n'est ni classée ni à l'inventaire, mais qu'il faut la remettre à niveau. Une proposition pour un crédit d'étude de 800 000 francs sera soumise au Conseil municipal pour une mise à disposition en 2011-2012 et une facture globale de 8 millions de francs, sous condition que le club retire sa lettre comminatoire. D'autre part, de petits travaux seront effectués, cet été déjà, passant dans le budget d'entretien. Quant au projet de nouvelle patinoire, il s'agit d'une musique d'avenir à 15 millions de francs pour 1100 places supplémentaires. Un autre commissaire pense qu'il faut offrir au club local la possibilité de rester où il est et garder la possibilité, aussi, que la population puisse faire du patin.

Page III-85

CM: Question concernant les guichets pour la grippe H1N1.

Ces mesures sanitaires étaient prises dans toutes les administrations et indispensables pour la sécurité; les guichets sont stockés.

Page 74

CM: Sur le groupe 438 (retours sur investissements), M. Macherel répond que ces écritures sont passées par la comptabilité générale, qui impute dans le service gestionnaire chaque fois qu'une opération est lancée.

Service de l'énergie
Page III-90

M. Macherel répond avec moult détails techniques à un commissaire qui demande, après avoir remercié pour les objectifs, indicateurs et valeurs cibles chiffrées, qu'on lui explique l'indicateur du premier objectif.

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
Page III-93

CM: Mobilités douces, flux des voitures au pont du Mont-Blanc, piste ou bande cyclable?

M. Macherel annonce qu'il s'agira d'une piste cyclable, les présélections actuelles étant largement dimensionnées, mais cette piste sera séparée de la circulation des voitures par l'actuelle barrière de sécurité, qui sera reculée sur la chaussée, alors que le trottoir sera élargi pour recevoir donc piétons et cyclistes afin de boucler le U cyclable. Il s'agit d'un projet en partenariat public-privé. Quant à la passerelle en encorbellement, subventionnée dans le cadre de l'agglomération par la Confédération, ce sera pour plus tard, car il y a des problèmes pour la navigation, l'esthétique et la statique du pont. Pourtant, il s'agit d'une priorité, dit M. Pagani, comme celle de Sécheron.

D'autre part, le poste de délégué à la mobilité a été confié à l'adjoint de direction de la directrice du service.

Page III-84

Un commissaire annonce qu'il a au moins vingt questions à poser et il propose de s'abstenir si on lui assure qu'il y aura, l'année prochaine, de véritables valeurs cibles. M. Macherel répond que ce ne sera probablement pas pour 2010, mais en tous les cas pour 2011.

Page 76

CM: Différence de 103 000 francs sur le groupe 365.

Un audit a montré que Genève Roule thésaurisait, ce qui a retardé le versement d'une partie de la subvention 2008.

Service du génie civil
Page 76

M. Macherel répondra par écrit sur l'écart du groupe 301 (13 postes vacants sur un effectif de 90 personnes).

Page 211

CM: C'est un problème qu'il y ait près de 100 millions de francs pour le patrimoine administratif et seulement 12 millions de francs pour le patrimoine financier.

M. Macherel répond qu'il y a tout de même 30 millions de francs supplémentaires et qu'il y aura pour 240 millions de francs de réfection sur le patrimoine financier au prochain PFI, sous réserve de l'acceptation du Conseil administratif.

Page 276

CM: Malgré les difficultés de recrutement, un demi-poste de collaborateur technique a été transféré au Musée d'art et d'histoire (MAH).

M. Pagani répond qu'il s'agit d'une personne qui faisait un travail de petite main et qui a été transférée pour du scannage au MAH, en espérant un retour de poste ultérieur. Cette mobilité est nécessaire pour assurer la pérennité de certains emplois et elle fait partie de la marge de manœuvre des services.

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

NOTE à

Monsieur Robert Pattaroni
Président de la commission des finances
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 23 juin 2010
CAM/cb

Objet **PR-781 « Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009 »**

Le codirecteur du département
Claude-Alain Macherel
Tél. +41 22 418 20 60

Monsieur le président,

Je me réfère à notre audition du 15 juin 2010 par la commission des finances du Conseil municipal au sujet de l'objet mentionné en titre.

Vous trouverez ci-après les réponses écrites de notre département à différentes questions qui nous ont été soumises à cette occasion.

Groupe de comptes 301 - « Traitement du personnel »
Ecart observé entre prévision budgétaire et comptes 2009

D'une manière générale :

- 6,5 postes supplémentaires ont été accordés à notre département. La prévision budgétaire a porté sur les 12 mois annuels, alors que les engagements ont été échelonnés dès le milieu de l'année, compte tenu des délais de procédures de recrutement.
- L'indexation des traitements a été budgétée par la DRH à un taux de 1,5 %, pour une valeur finalement accordée de 0,68 %.
- Plusieurs postes répertoriés au budget à un taux de 100 % sont en réalité occupés à un taux inférieur, créant ainsi un disponible budgétaire non employé.
- Plusieurs postes sont restés vacants, conséquence bien souvent de difficultés à recruter du personnel qualifié dans les domaines d'activités couverts par notre département, pour raisons conjoncturelles.

Dans le détail et par service :

Direction du département

Poste de responsable du contrôle interne	vacant 12 mois
0,5 poste adjoint de direction	vacant 12 mois

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Service d'urbanisme
Ecart non significatif – aucun poste vacant

Service d'architecture

2 postes d'architecte	vacants 12 mois
Poste d'adjoint de direction	vacant 6 mois

Service des bâtiments

Poste d'informaticien CAD	vacant 2 mois
Poste d'adjoint de coordination	vacant 9 mois
Poste d'architecte (retraite)	vacant 1 mois
Poste d'architecte BET	vacant 5 mois
Poste d'ingénieur sécurité	vacant 6 mois

Service de l'énergie

Poste d'ingénieur thermicien	vacant 11 mois
Poste d'ingénieur électricien	vacant 12 mois
Poste de technicien en chauffage	vacant 12 mois

Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Poste d'adjoint de direction mobilité	vacant 7 mois
Poste d'ingénieur en transports	vacant 2 mois
Poste d'ingénieur en transports	vacant 1 mois
Poste d'architecte	vacant 4 mois
Poste de collaboratrice administrative	vacant 8 mois

Service du génie civil

Poste de secrétaire	vacant 5 mois
Poste de dessinateur	vacant 4 mois
3,5 postes d'ingénieur	vacants 12 mois
2 postes d'agents techniques	vacants 12 mois
Poste d'adjoint de direction	vacant 12 mois
Poste d'ouvrier	vacant 12 mois

Groupe de comptes 438 - « Prestations du personnel pour les investissements »
Période de comptabilisation

Les prestations du personnel pour les investissements sont calculés et comptabilisés annuellement par le service de la comptabilité générale et du budget, sur la base du cumul de la dépense annuelle des objets en cours au 31 décembre, ainsi que sur les objets annoncés terminés dans l'année.

Groupe de comptes 312 – « compétent énergie »

Un rapport présentant le bilan des dépenses et consommations par fluide, avec explication des écarts, est joint en annexe.

Un rapport présentant le point de situation à fin 2009 de la stratégie « 100 % renouvelable en 2050 » est également joint en annexe.

Groupe de comptes 314 – « compétent bâtiments »

Une partie des montants répartis dans les comptes des services bénéficiaires concerne des dépenses annuelles relatives à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments (contrats d'entretien notamment).
S'agissant des travaux d'entretien, ils font l'objet d'une planification entre le service des bâtiments et le service bénéficiaire.
Il arrive toutefois que des travaux non prévus, et par conséquent non planifiables, doivent tout de même être effectués. Ils expliquent les écarts observés entre la prévision budgétaire et les comptes.

14 - 168e.indd 1673 21.01.11 12:52

Par exemple :

Grand-Théâtre
Des travaux non budgétés, pour la mise en conformité des voies de fuite publiques ont été réalisés. Des travaux urgents suite à la chute d'un lustre ont également été réalisés.

Musée d'art et d'histoire
Parmi les travaux non prévus : restauration de barrières d'enceintes et pose de bornes de sécurité.

Musée de l'Ariana
Parmi les travaux non prévus : modernisation de la détection incendie et divers travaux de peinture sur les fenêtres.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes plus cordiales salutations.

Claude-Alain Macherel

Annexe mentionnée

Copies : M. Pagani, Conseiller administratif
Mme Charollais, codirectrice

3

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT A L'APPUI DES COMPTES 2009

Détail concernant les comptes 312

Avril 2009

SOMMAIRE

1ère partie : comptes 312 – achats d'énergie (service compétent)

1 - Tendances générales p 3

2 - Analyses des coûts et des consommations p 3

14 - 168e.indd 1676 21.01.11 12:52

1ère partie : comptes 312 – achats d'énergie (service compétent)

1. TENDANCES GENERALES :

Inscrits au budget pour une valeur de **Frs 22'866'005.-**, les achats d'énergie ont finalement atteint **Frs 20'742'970.-**, ce qui représente **90,7%** du montant global prévu par le service.

Ce résultat est satisfaisant. Il s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- **la stabilisation des prix des énergies.** En effet, la très forte baisse du prix du mazout sur le dernier trimestre 2008 a été suivie par une période relativement linéaire.
- **la diminution générale des consommations.** Pour les énergies de chauffage, elle s'explique en partie par la relative douceur climatique. Avec 60'017 degrés-heures, l'écart par rapport à 2008 est d'env. 8% en moins. Par rapport au budget, établi selon une hypothèse de 62 000 degrés-heures, l'écart est de 3.2%. Pour le reste, nous recueillons ici le fruit des efforts entrepris afin de continuer à diminuer nos consommations d'énergie.

2 - ANALYSES DES COUTS ET DES CONSOMMATIONS

2.1 - Le bilan des consommations d'énergie s'établit et se compare de la manière suivante par rapport à l'année précédente :

- électricité : 41'246'183 kWh, soit une diminution de 860'439 kWh **(-2.0%)**
- eau : 2'137'339 m3, soit une diminution de 260'635 m3 **(-10.9%)**
- mazout : 38'668'310 kWh, soit une diminution de 6'638'700 kWh **(-14.7%)**
- gaz naturel : 26'103'765 kWh, soit une diminution de 3'003'583 kWh **(-10.3%)**

2.2 - Le bilan des coûts d'énergie s'établit et se compare de la manière suivante par rapport à l'année précédente :

(Selon données 2008 et 2009 SAP-BW)

- électricité : 9'013'025 frs, soit une augmentation de 489'878 frs **(+ 5.7%)**
- eau : 6'459'019 frs, soit une diminution de 363'001 frs **(- 5.3%)**
- mazout : 2'501'122 frs, soit une diminution de 1'749'084 frs **(- 41.2%)**
- gaz naturel : 2'538'111 frs, soit une augmentation de 600'494 frs **(+ 31.0%)**

2.3 – Analyse par usage:

- **Eau** :

Le budget eau a été respecté et bouclé à 88.4% d'érosion.

- les variations des coûts et des consommations peuvent se détailler ainsi :

Type d'usage	2008	2009	Variation
Eau épurée en m3 (bâtiments et fontaines)	1'635'182	1'575'586	**-3.6%**
Eau non épurée en m3 (arrosage espaces verts)	720'413	521'707	**-27.6%**
Total VGE en m3, yc jauges	**2'397'974**	**2'137'339**	**-11.0%**

14 - 168e.indd 1677 21.01.11 12:52

Globalement, les consommations sont en baisse de 10.9% par rapport à l'année dernière.
La consommation d'eau des bâtiments et fontaines a diminué de 3.6%. Les travaux d'amélioration continue des installations sanitaires sont à l'origine de ce résultat.
On constate également une forte diminution de l'utilisation de l'eau pour l'arrosage. Il s'agit là de l'influence de plusieurs facteurs:

- amélioration des réseaux,
- conditions météo favorables,

- **Electricité**

Le budget électricité a été respecté. La dépense définitive représente 94.9% de ce dernier.
Les charges d'électricité 2009 se sont montées à 9'013'025 francs. Elles sont inférieures de 486'978 francs par rapport à la prévision budgétaire, mais supérieures de 489'878 francs par rapport à l'année précédente.

53% de l'écart se justifie par un tarif légèrement inférieur à celui prévu (-2.8%). L'économie restante est réalisée grâce à une consommation moindre (-2.4%).

Données BASIG	2008	2009	Variation
Eclairage public en kWh	8 328 723	8'279'587	**-0.6%**
Patrimoine locatif en kWh	9 408 269	9'184'307	**-2.4%**
Patrimoine adm. en kWh	24 369 630	23'782'289	**-2.4%**
Total en kWh	**42 106 622**	**41'246'183**	**-2.0%**

Globalement les consommations sont en légère diminution (-860'439 kWh soit -2.04%), preuve d'une maîtrise globale de nos consommations.
Toutefois si l'on souhaite compenser les consommations supplémentaires attendues par la mise en œuvre de systèmes de pompes à chaleur, ainsi que dans le domaine des technologies de l'informations avec des installations toujours plus puissantes et gourmandes en énergie, il y a lieu de renforcer les actions visant à économiser massivement l'électricité.
Le service de l'énergie a proposé une stratégie générale en ce sens en 2009, dans la continuité de ce qui a été proposé en matière d'éclairage public avec la stratégie « Eclairer mieux, consommer moins », et qui devrait se concrétiser dès 2010 avec une économie d'env. 800 000 kWh.

14 - 168e.indd 1678 21.01.11 12:52

Energies de chauffage (mazout et gaz):

- **Mazout:**

Le budget mazout n'a pas subi de dépassement. Les charges correspondent à 86.7% du montant prévu.
La moitié de cet écart s'explique par des conditions climatiques 2009 moins rigoureuse que celles budgétées, alors que le reste est lié à des aspects purement financiers.
De plus la valeur moyenne du combustible consommé a été (-7.3%) inférieur au prix moyen voté par le CM pour le budget 2009.

La consommation globale est également en baisse, compte tenu des transferts au gaz effectués cette année.

- ***Gaz:***

Le budget gaz a également été bouclé sans dépassement (-12.5%).
Le tarif du gaz s'est avéré légèrement plus intéressant que prévu. Une consommation inférieure au budget est également à noter, liée en partie aux conditions climatiques favorables.

Analyse des consommations globales (gaz & mazout) de chauffage du patrimoine administratif et public:
Il convient préalablement de corriger les consommations en fonction des conditions climatiques. Contrairement à l'année 2008, l'année 2009 a été plus clémente que la moyenne (référence à 62 000 degés-heure).
Ainsi, l'évolution corrigée à la valeur de référence des consommations 2008-2009 met en évidence :

- d'une part que les **consommations globales de chauffage sont en baisse (-5.5%)** et représentent environ 67 GWh.
- La proportion de la consommation mazout/gaz passe de 60.9%/39.1% en 2008 à 59.7%/40.3%, soit un transfert des consommations du mazout vers le gaz de l'ordre de 1.2% soit plus de 793'000 kWh.
- enfin que les émissions globales de CO_2 ont été diminuées de 5.8% par rapport à 2008, ce qui représente environ 972 tonnes.

14 - 168e.indd 1679 21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE

STRATEGIE GENERALE – 100% RENOUVELABLE EN 2050
SUIVI ET TABLEAU DE BORD - 2009

Objectifs de la stratégie générale - patrimoine immobilier de la Ville de Genève

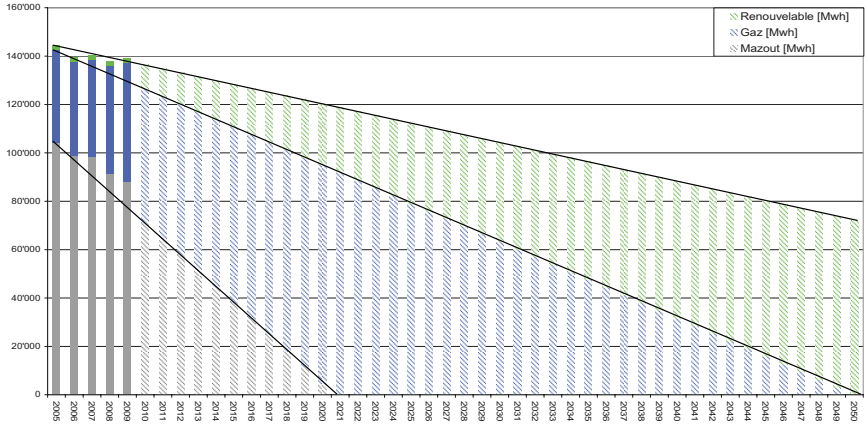

Remarque : les consommations d'énergie de chauffage pour les années 2005 à 2008 ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

CONSTATS : OBJECTIFS PARTIELLEMENT ATTEINTS - ELEMENTS D'ANALYSE ☺

D'un point de vue qualitatif, les parts respectives du mazout, du gaz et des énergies renouvelables continuent d'évoluer de manière très significative. La substitution mazout >gaz remplit pleinement l'objectif 2009. En revanche, la part énergie renouvelable est inférieure compte tenu du report à 2010 des travaux de rénovation de la chaufferie des Conservatoire et Jardin Botaniques, avec la mise en œuvre d'un concept bois/gaz.

Explications : Les actions de renforcement de la politique énergétique, par le biais de la demande de crédit de politique énergétique relative au patrimoine administratif et public (PR 509), votée à l'automne 2007, produisent leur effet comme attendu. La phase de transfert mazout>gaz est quasiment achevée, et les projets relatifs au développement des énergies renouvelables sont en cours de développement et réalisation.

😐 **D'un point de vue quantitatif**, les consommations d'énergies de chauffage sont légèrement au dessus de la cible.

Explications : ce résultat peut sembler décevant au premier abord. Alors même que plusieurs projets conformes à l'objectif « 100% renouvelable » sont à présent en cours de construction (1er bâtiment Minergie-P à Sècheron, 1ère rénovation « 100% renouvelable » à Cité-corderie 10, 2ème construction «100% renouvelable » à Cendrier 1,3), et certains investissements renforcés. Toutefois, les processus de construction et de rénovation s'étalent sur plusieurs années, il est donc logique que leurs effets mettent plus de temps à se concrétiser.

PROPOSITIONS

Agir pour améliorer la performance énergétique globale des bâtiments et réduire leurs consommations. Pour cela nous proposons de continuer de cibler les investissements sur les bâtiments présentant les plus grands enjeux, selon les principes décrits dans le document « 100% renouvelable en 2050 – volet rénovation » pour les patrimoines administratif et immobilier. **Intégrer en particulier et prioritairement dans la planification des investissements la rénovation des bâtiments suivants: centre sportif et voirie des Vernets, SIS Vieux billard, Ecoles Liotard, Hugo de Senger, Vollandes, grands ensembles immobiliers : Asters, Seujet *(Cité Jonction, Minoteries déjà planifiés),* ainsi que Chatelaine 43.**

4. Département de la culture

21 juin 2010

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009.

Rapport de M^me^ Salika Wenger.

Présidence: M^me^ Christiane Olivier.
Procès-verbal: M^me^ Consuelo Frauenfelder.

Auditions

Audition de MM. Boris Drahusak, codirecteur du département de la culture, Nicolas Cominoli, conseiller scientifique, et Gianni Dose, adjoint scientifique

M. Drahusak. Sur l'ensemble du département, l'écart entre le budget et les charges s'élève à 1,9 million de francs. Au Musée d'art et d'histoire (MAH), les postes ont été bloqués à partir de 2009 et, selon l'évolution de l'organisation du musée, les postes ont été soit repourvus, soit transformés.

Hors imputation interne, on constate un écart de 2 millions de francs entre ce qui est budgétisé et dépensé, ce qui se situe donc autour de 2% du budget du département sur la masse rendue.

Malgré les dépassements, qui s'expliquent par une incertitude liée aux différents projets, le rendu final est acceptable. Le département a parfaitement utilisé ce que les conseillers municipaux avaient voté.

Les écarts ont été placés entre le budget et les comptes sur les grands compétents. Les 470 000 francs correspondent au coût des formations réalisées par les collaborateurs du département.

Au niveau de la Direction des ressources humaines (DRH), le rendu s'élève à 2,6 millions de francs. Tous les documents classés selon les centres de coûts seront envoyés aux commissaires, ainsi que la liste des postes vacants au 31 décembre 2009. Le montant de 2,6 millions de francs non dépensé correspond à une diminution des coûts liés aux salaires du Grand Théâtre de Genève (GTG) et à une restructuration du MAH, le reste étant dû à un tournus normal. Par exemple, lorsqu'un poste de cadre se libère, il peut engendrer une économie selon la manière dont il sera repourvu. En moyenne, le département ouvre à peu près 80 à 100 postes par année.

La présidente. Ces 2,6 millions de francs font-ils partie des 19 millions de francs d'économies globales sur les postes 301?

M. Cominoli. Exemple: une somme de 200 000 francs a été économisée durant l'intervalle de quatre mois où six postes du GTG non pas été repourvus.

M. Drahusak. Les centres de coûts. Au niveau de la direction du département, le Contrôle financier a demandé d'imputer le coût du numéro 308 (emplois de solidarité qui concernent les musées, charges pour les bibliothèques). Le 309 correspond à l'imputation pour la totalité de la formation sur les absences non planifiées, qui concernent tous les cadres intermédiaires. Cette formation vise à un meilleur encadrement des absences chroniques de courte durée, qui souvent cachent un malaise dans le travail ou un problème de gestion de l'équipe. Sensibiliser les cadres intermédiaires permet une évaluation des causes de ces absences répétées par des entretiens de retour. Le bilan est positif et l'objectif est à présent de gérer les absences de moyenne durée.

Il s'agit du secteur test de l'administration, voté par le Conseil municipal, et ces tests se développent notamment dans le département de M. Maudet. Le fonctionnement du protocole a cependant évolué depuis le début. Le 311 correspond à l'achat d'œuvres, mais il n'a pas été utilisé.

CM (un-e commissaire). La formation des cadres intermédiaires a-t-elle apporté des solutions aux absences non planifiées?

M. Drahusak. L'indicateur santé est capital pour identifier un problème au sein d'une équipe. Si 50% des personnes qui la composent sont malades, cela révèle nécessairement un problème. Cette formation est importante vis-à-vis de l'assurance invalidité car, dans les nouvelles dispositions, l'assurance rend responsable un employeur qui aurait négligé les absences répétées d'un collaborateur.

CM. Au niveau de la hiérarchie des cadres intermédiaires, certaines personnes montrent-elles des réticences par rapport à ce type de formation, et de quelle nature sont-elles? L'amélioration constatée se ressent au niveau des présences ou dans la qualité du travail rendu?

M. Drahusak. Au début, ces nouvelles dispositions ont été souvent perçues comme un moyen de contrôle et une contrainte administrative supplémentaire. Néanmoins, cette démarche de sensibilisation, qui a été implantée en octobre-novembre, a fait l'objet d'une attention régulière du département et d'un bilan dressé par une entreprise d'audit afin d'avoir une image nette de l'avancée du processus. Un bilan supplémentaire est prévu dans douze mois. Le nombre de cas et le nombre de jours sont déterminants dans l'analyse. Or, le nombre de cas ne cesse de diminuer.

CM. Quels sont les outils qui permettent de résoudre les problèmes de travail?

M. Drahusak. C'est principalement lors des entretiens annuels de travail et à leur lecture qu'il est possible de se rendre compte des problèmes.

CM. Le département a-t-il un quota pour les emplois de solidarité (EdS)?

M. Drahusak. Le nombre d'EdS correspond au nombre d'emplois temporaires cantonaux, selon l'ancienne loi qui permettait d'obtenir un nouveau délai-cadre. Traditionnellement, ces EdS, au niveau du département de la culture, sont cantonnés dans les bibliothèques municipales et dans les musées. Au total, il existe 43 EdS, qui sont des contrats à durée indéterminée. L'employeur n'est pas la Ville, mais une structure externe comme la Croix-Rouge, et c'est l'Office cantonal de l'emploi (OCE) qui fixe les salaires, selon des critères très précis. En outre, la Ville a mis sur pied un programme de formation de cinq jours et un encadrement supplémentaire pour la recherche d'emploi afin d'aider à la réinsertion. Les difficultés concernent les personnes de plus de 50 ans, qui ont peu de chances de retrouver un travail, étant donné le marché actuel de l'emploi. Ceux qui n'entrent pas dans le cadre des EdS vont à l'Hospice général.

CM. Ces personnes pourraient-elles rester employées à la Ville jusqu'à la retraite? Ne pourrait-on pas alors municipaliser ces postes-là?

M. Drahusak. En fonction des postes à repourvoir, il est possible de fonctionnariser des personnes qui sont en emploi de solidarité. Cependant, il n'est pas en mesure d'offrir des garanties.

CM. A quoi correspondent les 264 000 francs? Est-ce un supplément de salaire, ou des versements aux institutions qui emploient ces personnes?

M. Drahusak. Le coût global lié aux EdS est de 1 million de francs. La Ville en paie un tiers, les deux autres tiers étant pris en charge par l'Etat. Les 264 000 francs correspondent donc bien aux salaires de ces EdS. Ils ont été budgétisés. Le Contrôle financier a voulu que cela apparaisse dans les imputations.

Les contrats du personnel apparaissent dans le 301 plutôt que dans le 308. C'est le Contrôle financier qui a demandé que ces frais soient sur le 308. Cela correspond, dans la terminologie commune, à des emplois intérimaires. Le 365 correspond aux écarts votés pour Rousseau, et le 392 à d'autres prestations internes qui proviennent du domaine public, mais qui sont imputées au département de la culture. En 2009, le Contrôle financier a effectué un contrôle de niveau 3 et des discussions sont en cours pour valider définitivement ce mode de contrôle transversal. Pour le 331 et le 390, il s'agit d'imputations internes liées respectivement aux amortissements et aux intérêts. Il y a un retour d'argent pour la promotion culturelle, car un projet de publication a été repoussé et l'imputation sur

les colonnes Morris n'a pas été réalisée en 2009. Pour les subventions, les écarts s'expliquent par la gestion des billets. Il y a, au niveau du Service culturel, un décalage sur les amortissements et les écritures, lié principalement aux pertes du Théâtre de Saint-Gervais. Pour le GTG les écarts proviennent en grande partie des travaux d'entretien du bâtiment et des aménagements pour renforcer la sécurité.

CM. Pourquoi cette imputation va au GTG et non au Service d'entretien des bâtiments?

M. Drahusak. L'enveloppe du Service des bâtiments, qui est un service compétent, est répartie selon les divers travaux qu'il aura effectués, comme au GTG par exemple.

M. Cominoli. Pour des raisons d'étanchéité du budget du service, il est nécessaire d'imputer à chaque service concerné.

M. Drahusak. Domaine des musées: des économies ont été faites sur l'eau et le chauffage. Des dépassements ont eu lieu à cause des travaux aux Conservatoire et Jardin botaniques (CJB). De manière similaire, concernant le 3202 (entretien d'immeubles), ces dépassements sont dus aux travaux effectués au MAH. Au niveau des honoraires et prestations, elles sont compensées par les apports de sponsors. De plus, l'emprunt d'œuvres d'art devient de plus en plus coûteux en raison des exigences des musées par rapport aux assurances et aux conditions de transport. La tendance est de travailler en amont avec plusieurs institutions afin de répartir les frais.

CM. Ne faudrait-il pas allouer une somme plus importante dans les budgets futurs vu l'augmentation de ces coûts?

M. Drahusak. Ils sont en train de travailler avec différents services, car eux-mêmes ne sont pas les preneurs d'assurance.

M. Drahusak. Le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) a un rendu assez important à cause de travaux qui n'ont pas été effectués. Néanmoins, ils sont compensés par les honoraires et prestations. Une enveloppe au budget permettrait une flexibilité dans la tenue des comptes et une élasticité pour gérer les imprévus.

Il y a toujours une plage d'incertitude, notamment lorsqu'on budgétise les promotions des collaborateurs une année à l'avance. Concernant le 318, il reste de l'argent car une exposition au Musée d'histoire des sciences a été annulée. Par rapport aux bibliothèques et discothèques, il y a des décalages liés au tournus. M^me^ X. prend une retraite anticipée à la fin avril. Son poste ne sera pas repourvu, même si des aménagements seront effectués pour soutenir les équipes. Le poste sera ouvert lorsque l'organisation du travail sera à nouveau évaluée et les budgets disponibles. Concernant la Bibliothèque de Genève (BGE), la bibliothèque

sollicite également la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Il y a toujours des imprévus, par exemple le projet de numérisation Erara, qui regroupe plusieurs bibliothèques de Suisse afin de numériser les livres anciens du XVI^e^ siècle et qui dépend de la Confédération. On ne peut pas prévoir le moment où la Confédération lancera le projet.

CM. N'est-il pas possible à un conseiller de surévaluer des postes, afin ensuite d'obtenir un nouveau poste, dont il n'aurait pas pu disposer sans ce stratagème?

M. Drahusak. La DRH ne permet pas de fonctionner ainsi. Le système joue sur les disponibles qui permettent d'avoir un regard clair sur les coûts et la réalité financière. Ils offrent une souplesse de gestion plus grande et entièrement transparente. Ce système permet de gérer de manière beaucoup plus efficace les postes à temps partiel.

CM. C'est justement cette souplesse dans le système des disponibles qui est à craindre. En admettant que l'on surévalue le budget, il est alors possible d'obtenir un poste que le Conseil municipal n'a pas voulu et, par là même, d'outrepasser les décisions prises par le Conseil municipal.

M. Drahusak. L'enjeu ne se situe pas là, car la traçabilité n'est pas possible. La transparence est établie car toutes les actions doivent se justifier auprès du Conseil municipal.

Page 85

CM. En quoi consistent les 250 000 francs liés aux mobilier-machines?

M. Drahusak. Ces 103 000 francs dépensés correspondent à des demandes des musées pour des objets liés aux collections. Une liste sera fournie.

Page 86

CM. S'interroge sur les compétents, ils donnent une idée confuse du travail dans le département. Au contraire, lorsqu'on fait abstraction de ces compétents, on remarque que le département fonctionne.

Page 87

CM. Détail du groupe 315 quant au contrôle des projecteurs, les subventions en nature.

Réponses par écrit.

Pages 88 et 89

CM. Que recouvre le Service culturel?

M. Drahusak. Ce service regroupe les conseillers culturels avec les assistants, la Fête de la musique et le FMAC.

CM. La promotion culturelle (362) et la différence de 73 000 francs?

M. Cominoli. S'explique par une séparation lors des comptes.

Page 90

CM. Sous la rubrique Fête de la musique, le personnel est-il engagé chaque année?

M. Drahusak. Quatre personnes travaillent sur l'équivalent de deux pleins-temps avec un statut de temporaire.

Page 91

CM. La question concerne le FMAC. La restauration des œuvres sera-t-elle intégrée au budget dans le futur? Peut-on avoir les éléments du compte de bilan sur les 2%, afin de pouvoir contrôler les entrées? Pourrait-on obtenir les comptes du CAC, sur les fonds spéciaux, le chiffre global du mécénat?

Séance du 20 mai 2010

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, chargé du département de la culture, accompagné de M^mes^ Martine Koelliker, codirectrice du département, Virginie Keller, cheffe du Service culturel, Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle responsable du FMAC, de MM. Boris Drahusak, codirecteur du département, Gianni Dose, adjoint scientifique, et Nicolas Cominoli, collaborateur scientifique

M. Mugny. Le département est bien tenu grâce à des collaboratrices et collaborateurs émérites. Il vient répondre aux questions politiques et aux choix.

Pages III-103, 106 et 107

CM. Interrogation sur l'enquête qui souhaite «recentrer les priorités notamment vers une politique des publics plus affirmée».

M. Mugny pourra envoyer les documents relatifs aux analyses d'observation des publics. Les enquêtes au niveau fédéral sur les goûts des publics sont nom-

breuses. En dehors de la polémique du MAH, l'audit a révélé que le musée n'était pas assez axé sur le grand public et qu'il était fermé sur lui-même, plus proche des classes bourgeoises. Son budget sera donc transformé de manière à augmenter la part dévolue à la présentation au public.

M. Drahusak. Deux choses ont été mises en place: un canevas d'enquêtes socio-démographiques (nom, prénom, âge, catégories socioprofessionnelles) et des enquêtes sur la perception de l'accueil. Une enquête qualitative a en outre été réalisée dans le cadre de la Villa Sovietica, au MEG de Conches, afin de savoir quelle est la perception des publics. Le but étant de mieux cibler les différents publics en fonction des types de collections.

CM. Où en sont les conventions du Centre de la photographie et du CAC?

M[me] Koelliker. Aucune des deux n'a été signée. Le Centre de la photographie a demandé de retarder la signature d'une année, car, en l'espace de deux ans, trois présidents se sont succédé. Pour le CAC, le département attend la mutation de la fondation, qui sera effective le 1[er] juin.

CM. La convention du transfert du CIC a-t-elle été signée?

M[me] Koelliker répond par l'affirmative.

M. Mugny. Une convention n'est pas obligatoire; la plupart des partenaires de la Ville n'en ont pas. Elle sert notamment à rassurer le conventionné que le travail se fera sur la durée, puisqu'il signe un contrat de quatre ans. Dans le cas du centre, il s'agit d'un conflit interne qui ne remet pas en cause la subvention. Il faut, en effet, un problème important (comme celui de M. Porras, qui ne payait pas les charges sociales) pour que la Ville stoppe la subvention.

M[me] Koelliker. Ils ont reçu un projet culturel sur quatre ans.

CM. Cela ne va-t-il pas créer un précédent?

M. Mugny. Il y a un malentendu. La convention n'est pas une chose automatique. Si un doute survient, la Ville n'est pas obligée de la reconduire, mais cela n'entraîne pas pour autant l'annulation de l'aide. La convention se signe en outre à l'avance.

M. Drahusak. Il ne s'agit pas de suspendre une convention en cours, mais de reconduire une nouvelle.

Page III-108

CM. La numérisation des documents du CIG fait-elle partie des 10 millions de francs votés?

M. Drahusak. Non. Le vote concernait la rétroconversion (passage des fiches papier vers un support informatique) qui, une fois terminée, permettra de passer à la numérisation. Des tests de numérisation sont par ailleurs en cours (projet Erara pour les documents du XVI[e] siècle, et la numérisation du *Journal de Genève* et du *Nouveau Quotidien*).

Pages III-110 et 111

CM. Qui sont les nomades?

M. Mugny. Il s'agit de techniciens nomades; ceux qui ne sont pas affectés à une scène en particulier.

CM. Souhaiterait recevoir le tableau récapitulatif des décors.

CM. Pourquoi les stages offerts ont-ils suscité si peu d'intérêt?

M. Mugny. Il s'agit de stages qui font en sorte que les gens connaissent les professions des autres. Le succès est mitigé, car cela se fait sur la base du volontariat et certaines personnes se prêtent au jeu, d'autres moins. Cependant, la démarche sera poursuivie.

Pages III-112, 114 et 115

CM. Bilan du chéquier culturel?

M. Mugny. Cela va un peu mieux. Les gens n'avaient, en effet, pas compris que les spectacles leur étaient offerts.

Pages III-116, 118 et 119

CM. Interrogations sur la réorganisation du BAC et leur satisfaction.

M. Mugny. Le Mamco, le CAC et le FMAC faisaient partie du même bâtiment au départ, avec le Musée Jean Tua de l'automobile, qui s'est déplacé ensuite. Le Centre de l'édition contemporaine a renoncé à rejoindre ces institutions et le CIC, à la suite de la votation, s'y est intégré à la fin 2009. Le FMAC a été déplacé au rez-de-chaussée, laissant une place plus importante au Mamco. Le Centre de la photographie occupe également un espace au rez-de-chaussée. Les différentes structures se sont stabilisées, ce qui permettra d'entreprendre les travaux nécessaires. Le BAC devrait ainsi naviguer plus sereinement à l'intérieur de la rue des Bains, où les manifestations d'art contemporain ont une renommée internationale.

M[me] Koelliker. La motion M-724 stipule la création de locaux communs pour accueillir les acteurs de l'art contemporain ne résidant pas au BAC. Ces locaux

sont gérés par le FMAC; un rapport est disponible sur ses activités auprès de Mme Freiburghaus. La commission des arts et de la culture sera saisie, au mois de juin, en plénum, d'un crédit d'étude de la part du département de l'aménagement et des constructions afin de réaliser trois opérations: l'enveloppe thermique, la dépollution et le réaménagement définitif de l'espace précédemment occupé par le Musée Jean Tua. Des travaux sommaires ont permis de déplacer le FMAC au rez-de-chaussée, permettant de mieux aménager ses espaces administratifs et de développer une médiathèque qui mette en valeur le Fonds Iten. Les travaux définitifs comprennent également l'aménagement d'une entrée pour le CAC et l'amélioration de l'espace d'accueil du public au Mamco. A compter de la votation du crédit, il faut six mois pour l'appel d'offres et au minimum une année pour l'établissement du projet. Ces travaux sont très compliqués, parce qu'ils doivent se soumettre aux normes de la Confédération, tout en maintenant les institutions sur place. Le crédit de construction devrait être voté dans environ une année et demie et le chantier durer au moins deux ans.

CM. Quelle est l'importance de l'isolation thermique pour le personnel? Le Mamco gagnera-t-il de l'espace au rez-de-chaussée?

Mme Koelliker. Le musée aura une entrée doublée dans le réaménagement définitif.

CM. Demande d'un tableau récapitulatif des flux financiers qui ont transité dans les diverses institutions en 2009.

M. Mugny. Environ 1 million de francs ont été transférés du CIC au CAC, 300 000 francs ont été alloués au FMAC et 700 000 francs au CAC. La seule complication provient des employés ayant refusé le transfert (les salaires ayant été retenu sur les 700 000 francs).

CM. Quelle légitimité pour les fonds alloués au CAC?

La présidente estime que cette question pourra être débattue plus tard.

Pages 120, 122, 123, 124, 126, 127, 128 et 130

CM. Quelles sont les réactions du département à la suite de l'aboutissement du référendum pour le MEG?

M. Mugny. Le département a bénéficié de l'unanimité des collectivités publiques, que ce soit au niveau de la Ville, du Canton et des communes. Seules quelques personnes ont milité pour un référendum, dont la campagne débutera en septembre. Pas d'autres commentaires à faire. Il est regrettable de ne pas pouvoir commencer les travaux. Bien que les pétitionnaires aient été reçus par différents magistrats. Ce référendum pose des problèmes par rapport à la planification des

travaux et risque d'occasionner des retards importants. Le département a décidé de poursuivre le processus en espérant que la votation aboutira favorablement, afin de commencer les travaux dès que possible.

Page 131

CM. Le nombre de visiteurs (23 000 à Carl-Vogt et 5000 à Conches) est modeste en comparaison avec d'autres musées. Quelle est l'appréciation politique de ce sujet?

M. Mugny. Il n'y a pas de rapport entre le nombre de visiteurs et la valeur des expositions proposées dans un musée. Par exemple, le Musée de l'Ariana, qui est un des meilleurs musées de Suisse dans son domaine, ne dépasse pas les 45 000 visiteurs. Un facteur déterminant est la qualité des espaces dans lesquels les œuvres sont proposées. A la Fondation Beyeler, par exemple, la beauté des salles invite le spectateur à apprécier pleinement les œuvres. Actuellement, cet aspect fait défaut au MEG et les grandes expositions ne sont malheureusement pas valorisées. En effet, les plus belles pièces ne peuvent pas êtres présentées au public, car les salles ne sont pas assez grandes.

Page 134

CM. Pourquoi le département cherche-t-il un scientifique, un expert, pour le poste de directeur du Muséum, plutôt qu'une personne plus proche du public qui pourrait, de ce fait, faire augmenter le nombre de visiteurs?

M. Drahusak. Il faut prendre en compte quatre aspects. Le futur directeur doit être un scientifique reconnu par ses pairs, car les collections sont classifiées selon des systématiques internationales. Cette personne devra être en lien avec l'université afin de créer de nouvelles expositions. Elle devra avoir une sensibilité et une ouverture sur la cité et être capable de bien s'entourer en matière de muséographie. Il faudra également un patron d'entreprise, capable de manager 150 personnes. Ils ont donc reçu une vingtaine de candidatures et ont créé un comité de sélection, qui a retenu sept personnes qui seront auditionnées; les candidatures sont bonnes.

CM. Le comité n'inclut pas une personne du monde de l'événementiel?

M. Drahusak. Le futur directeur devra connaître les collections, savoir mettre en place un programme de conservation, faire un véritable inventaire et apporter un réseau. Il ne faut pas penser qu'en recrutant un scénographe tout fonctionne. Le musée doit être pensé en termes de pérennité; il doit continuer à faire ce travail de fond et connaître ses collections.

CM. Il est important d'avoir à la tête du musée quelqu'un qui sache diriger, sans être forcément un expert dans le domaine. Le profil du directeur pourrait effectivement faire l'objet d'une réflexion.

M. Mugny. Le profil a déjà été fortement modifié. Auparavant, les directeurs étaient en plus des professeurs d'université. Cependant, dans les musées scientifiques, si le directeur n'est pas une référence, le musée perd toute sa crédibilité. Le Jardin botanique est la troisième bibliothèque au monde, cinquième pour le nombre et la qualité des herbiers, et le Muséum est dans le *top ten* pour la recherche et les documents publiés.

Pages III-134, 135, 136 et 138

CM. Au point 11, quelle est la politique pour l'achat des ouvrages?

M. Mugny. Le budget est de 1,6 million de francs et la politique du département consiste à acquérir les ouvrages uniquement dans les librairies genevoises, ce qui engendre un coût supplémentaire mais tend évidemment à défendre le commerce local. Des commissions de sélection valident également les achats. Le temps de réaction des commissions est de trois à quatre mois.

Page III-139

CM. Qu'est-ce que le «management par les valeurs»?

M. Drahusak. L'équipe des Bibliothèques municipales a conçu deux chartes, une pour l'accueil et une en interne qui définit les objectifs en termes de pratique métier (diversité des collections, diversité linguistique du canton).

Pages III-140, 142, 143 et 144

CM. Commentaires sur le conditionnement qui n'a pas abouti?

M. Drahusak. Le spécialiste du patrimoine mandaté par la Ville a fait premièrement un état des collections, puis un état de la situation du bâtiment. Or, les priorités changent. Il a d'abord paru nécessaire de commencer par la désacidification. Puis il est apparu qu'il fallait travailler sur le reconditionnement, ce qui a engendré un crédit supplémentaire.

Page III-144

CM. Qu'est-ce que le désherbage?

M. Mugny. Il consiste à enlever des rayonnages les livres qui ne sortent plus, qui sont alors souvent récupérés par des associations, qui les envoient en Afrique. A ce propos, l'importance de la reliure peut influencer les prêts.

Pages III-145, IV-2 à 5 et V-10

CM. Bonne qualité des documents et des listes extrêmement claires du département, il serait bien qu'il en soit ainsi dans tous les départements. Il serait cependant bien aussi d'inscrire côte à côte les chiffres qui figurent au budget et les chiffres effectivement réalisés.

CM. Que vient faire la Fédération suisse des sages-femmes dans la culture?

M. Mugny. L'intitulé est «culture et scientifique». Or, ce livre, d'une grande qualité et qui sort en ce moment, relate l'histoire des sages-femmes genevoises.

Pages V-12 à 20

CM. Le département suit-il les artistes qui ont reçu des bourses?

M[me] Freiburghaus répond par l'affirmative. L'artiste se doit de rendre un rapport et de donner des nouvelles sur plusieurs années pendant lesquelles il est suivi.

Pages V-22 et 23

CM. Est-il possible de relever les différentes subventions pour une même association?

M. Mugny. C'est possible, mais les comptables travaillent déjà à plein temps pour les salles indexées et le problème réside dans le fait qu'une association passera peut-être par différentes rubriques (théâtre, tournée, film, etc.).

M[me] Keller. Actuellement, il n'existe pas de plan comptable qui permette de croiser les données, et cette approche est en cours à la DSIC et au département de M. Tornare, afin d'obtenir l'analyse de données par domaine, et interdépartementale. En outre, les artistes ont de plus en plus tendance à croiser les genres.

Page 25, puis à la page 92 pour le GTG

CM. Origine de la diminution de 1 million de francs sur le poste 301?

M. Mugny. Il s'agit de postes restés vacants un certain temps, qui seront tous repourvus dans un mois. Cela représente neuf postes sur 250 personnes.

Mme Koelliker. Au 1er janvier 2010, six postes étaient vacants; quatre ont été repourvus depuis, un autre transformé et le dernier pose problème pour le recrutement (tailleur homme).

CM. Dans le traitement du personnel, il y a à la fois le personnel municipalisé et les fonctionnaires?

Mme Koelliker. Le poste 301 regroupe uniquement les fonctionnaires.

CM. Pourquoi, lorsqu'un employé de la Ville tombe malade au GTG, les 80% de l'assurance perte de gain ne reviennent-ils pas au GTG?

Mme Koelliker. La Ville est assurée pour les congés maternité, les accidents et le service militaire. Cela se retrouve dans le poste 436, qui représente à peu près 160 000 francs. Or, pendant le temps de l'arrêt, la fondation engage du personnel temporaire qu'elle paie sur son budget. La fondation est donc en train de faire une démarche formelle pour que la Ville trouve un moyen de lui rembourser cet argent.

CM. La non-occupation de ces six postes pose problème. Ne faudrait-il pas municipaliser tous les postes, comme ils l'étaient auparavant, afin de donner au GTG les moyens et pour ne pas se retrouver en fin d'année avec des postes non pourvus? A cela se joint le fait que cette ligne aurait été redistribuée pour combler un autre déficit.

M. Mugny. Ce ne sont pas uniquement des postes municipalisés qui sont restés libres. La demande concerne une vingtaine de postes. Cependant, indépendamment du débat budgétaire, la municipalisation fait perdre de l'argent au GTG, puisque la Ville prend sur la subvention pour créer des postes, qui coûtent plus cher que ceux de la fondation. Les syndicats demandent la municipalisation du solde (40 personnes) et la Ville a calculé que le delta serait de 1 million de francs. Si l'on veut faire du GTG une régie publique, le fait que tous les employés soient au même statut simplifierait les choses, notamment s'il devient une fondation de droit public et que l'Etat entre en jeu. De plus, la Ville a beaucoup harmonisé les statuts, mais des différences persistent. M. Mugny fera d'ailleurs la proposition de la municipalisation au Conseil administratif le 9 juin.

CM. Des personnes travaillent le soir au GTG, elles touchent donc des compensations; cela ne posera-t-il pas de problèmes dans la gestion?

M. Mugny. Malgré le fait que la municipalité soit de gauche, de nombreuses personnes (les nettoyeurs par exemple) travaillent au rabais et la majorité de la classe dirigeante ne souhaite pas les fonctionnariser, parce que cela coûterait très cher. Au GTG, la fondation a dû créer des postes et ces personnes font le travail des fonctionnaires.

Page 98

M. Mugny. Le Musée de l'horlogerie n'est plus le Musée de l'horlogerie. Ils avaient jugé excessif, en sus des travaux, de dépenser 11 millions de francs pour la sécurité, mais le travail et l'entretien de la collection continuent, ainsi que la programmation d'expositions. Enfin, si le projet Nouvel se réalise, l'horlogerie y aura une place de choix. Des personnes de la direction travaillent encore là-bas. M. Mugny rappelle l'idée de l'Etat de le récupérer, en échange de sa restauration, et que la Ville récupère le Musée de l'histoire des sciences. Or, l'Etat n'ayant pas dit oui, la Ville se laisse la liberté de réaffecter le bâtiment à d'autres fins d'ici à deux ou trois ans.

CM. Le renforcement de la sécurité à l'entrée des musées pourrait-il faire baisser les primes d'assurances?

M. Mugny. La Ville paie déjà ces assurances très bon marché, par rapport aux milliards que représente le patrimoine de la Ville. Pour exemple, les 10 millions de francs versés pour le vol du Musée de l'horlogerie représentaient l'équivalent de dix-sept ans de primes pour l'ensemble du patrimoine de la Ville.

Page 91

CM. Evoquant les questions concernant la modification du taux, le vœu de la commission d'avoir un décompte des sommes entrées et un bilan de ce qui a été dépensé, ainsi que les manifestations programmées avec le CAC. Que reste-t-il de la manne budgétaire pour les expositions?

M[me] Freiburghaus. En passant au 2% pour les attributions, on voit une différence avec les années précédentes (1% en 2007 et 2008 avec des attributions de l'ordre de 300 000 francs et, en 2009, avec le 2%, on obtient 743 480 francs). En 2010, le FMAC a déjà reçu trois subventions pour un montant de 320 795 francs et attend encore le délai référendaire pour le million de francs où est comprise la part du MEG. Il resterait 73 000 francs pour les choses votées. Cela est le compte de bilan sur lequel on prend les acquisitions d'œuvres, les commandes publiques et le soutien aux artistes.

M[me] Koelliker. L'arrêté voté, qui définit les missions du FMAC, diffère du règlement.

M[me] Freiburghaus. L'aide aux résidences, à la publication, aux ateliers, par exemple, est maintenant dans une ligne à part. L'acquisition des œuvres avait été arrêtée, mais elle a repris (la liste se trouve à la page V-22).

CM. Pourquoi les différences entre le budget et les chiffres, qui apparaissent dans l'ensemble des départements?

M. Mugny. Le département de la culture n'est pas responsable de cela (il s'agit des comptes compétents). Il faudrait demander à M[me] Cerda ou à M. Pagani. Les charges leur sont imputées, ce qui augmente le budget, mais ils ne paient pas de facture.

CM. Que représente le différentiel (184 000 francs au budget et 175 000 francs de dépenses) pour le poste 318?

M[me] Freiburghaus. Au moment du transfert du CIC, ils ont mandaté M. Lamunière pour organiser l'exposition.

CM. Lors de la présentation des comptes, M. Drahusak avait expliqué que, si on enlève les compétents, il reste 147 000 francs de différentiel sur les 2 millions de francs.

M[me] Freiburghaus s'explique sur le transfert des activités du CIC, qui comprenait à la fois les activités et le fonds. Sur les 312 000 francs, deux postes ont été pourvus, dont une personne venant du CIC, qui est très bien intégrée. Il reste pour le fonctionnement de la médiathèque 65 400 francs, dévolus à la programmation et à l'engagement ponctuel d'un curateur. Le CAC a consacré 500 000 francs pour l'organisation de la manifestation, qui a démarré en décembre 2009 et s'est achevée en février 2010. Enfin, un rapport d'activité recense les expositions dans l'espace conjoint, qui est un outil magnifique, autant pour les organisateurs que pour les artistes.

CM. Où en sont les droits pour le Fonds Iten?

M. Mugny. Le Fonds Iten pose problème, car le travail n'avait pas été fait. On ne sait pas à qui appartiennent les œuvres, ni quel est leur statut (prêt, don, etc.). Le travail à faire est considérable et prendra des années. A l'époque, ce problème avait déjà été posé, mais les personnes qui pensaient cela étaient mal vues, et le décès de M. Iten a rendu le sujet tabou. Aujourd'hui, M. Mugny se déclare ravi de cette nouvelle donne et de la médiathèque, qui deviendra une des meilleures de Suisse.

M[me] Freiburghaus. De plus en plus de personnes qui étaient contre le transfert, dont les futurs curateurs de la médiathèque, se rallient aujourd'hui au projet.

Page 93

CM. Pour le poste 434, ce chiffre aurait dû figurer au budget puisque l'on sait à l'avance qu'il faudra un collaborateur de plus pour tel projet.

M. Drahusak. C'est normal puisque cela a été financé par du privé, c'est donc imputé aux comptes et non au budget.

Page 94

CM. Quelle explication sur les 800 000 francs de différence pour le 318 (frais d'exposition), car cela peut se prévoir?

M. Drahusak répond par la négative. La curatrice a dû se battre pour obtenir certaines œuvres jusqu'à trois semaines avant l'exposition, et les exigences, y compris des prêteurs publics, peuvent changer. Pour le conservatoire, la somme est prélevée sur un préfinancement de tiers. Par exemple, le conservatoire du Jardin botanique obtient des fonds de la Fondation Mellon pour digitaliser les herbiers, mais cette dernière n'annonce pas des années au préalable si elle poursuit son financement, et ces emplois sont donc temporaires, puisque affectés à une mission précise.

Pages 95 à 105, et subventions aux pages 166 à 169

CM. Raisons de l'écart entre le budget et les comptes concernant l'Usine, à la page 168?

M[me] Keller. Les frais d'énergie, qui ont explosé. Ils sont encore à la charge de la Ville mais, d'entente avec l'Usine, la Ville va fixer un plafond au-delà duquel ils paieront.

Pages 169 et 170

CM. Raison des écarts importants entre les comptes et le budget pour les personnes physiques?

M[me] Keller. Si on additionne le 365 et le 366, on arrive à la même somme. La répartition est par contre impossible à prévoir, mais elle est toujours ajustée aux comptes.

Page 171

CM. Quel est le projet d'exposition BAC qui a coûté 110 000 francs?

M[me] Koelliker. Il s'agit de l'argent attribué à la fondation faîtière (fab c) pour les locaux communs. Il fallait, en effet, donner les moyens à des tiers pour faire des expositions. Le tout n'a pas été utilisé, puisque les locaux ont été également prêtés.

M[me] Freiburghaus a un document qui dresse l'état des lieux de cette subvention et des expositions.

CM. Que représentent les 151 000 francs du GTG (ligne 365)?

M[me] Koelliker. C'est la prime de fidélité de 1000 francs relative à une décision du Conseil administratif pour l'égalité de traitement.

Pages chamois 187 à 193

CM. Au budget 2010, la suppression de la subvention au Théâtre de montreurs d'images et la mise à disposition des locaux une année encore?

M[me] Koelliker. Les locaux sont mis à disposition par la Gérance immobilière municipale et il faut s'adresser à M[me] Salerno si le bail devait être résilié.

Pages 212 à 215, puis aux pages 221, 225, 246, 264 et 269

CM. Pourquoi 2 millions de francs d'écart pour les temporaires?

M. Drahusak. La commission vote du 3 positions et il rend du 3 positions. Le million de francs est par ailleurs lié au poste du directeur du GTG et à ceux bloqués au MAH.

Discussion de la commission

Le Parti radical prend acte des comptes et loue la transparence de M. Mugny et de ses services.

Le Parti démocrate-chrétien prend acte des comptes en relevant la bonne gestion du département et la transparence; ces comptes sont conformes à ce qui a été voté.

Les Verts remercient M. Mugny et ses services.

Le Parti socialiste mentionne que les comptes sont clairs et que les réponses aux questions ont été données. Il souligne également le travail remarquable.

A gauche toute! s'abstient sur ces comptes. En période de crise, il est étrange de réaliser des économies.

L'Union démocratique du centre indique que c'est bien sur la gestion des comptes que cette commission doit se déterminer. Le vrai courage, c'est de déplaire, et M. Mugny a été amené à prendre des décisions peu faciles, notamment pour les musées. Il hérite d'une situation qui n'est pas de son fait. L'UDC approuve la gestion de ce département.

Le Parti libéral prend également acte des comptes.

5. Département de l'environnement urbain et de la sécurité

16 juin 2010

Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009.

Rapport de M^me^ Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été étudié en deux séances, sous l'excellente présidence de M^me^ Patricia Richard. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Consuelo Frauenfelder, que nous remercions de la qualité de son travail.

Séance du 11 mai 2010

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses collaborateurs, M^me^ Simone Irminger, MM. Pierre Liaudat, Yves Nopper, Antonio Pizzoferrato, Jean-Baptiste Saucy et Raymond Wicky

La présidente propose d'examiner conjointement le rapport de gestion et les comptes, méthode acceptée à l'unanimité de la commission, et passe à l'examen des pages III-152, 153 et 154, et 121 pour les comptes.

Un commissaire souhaiterait une explication d'ensemble sur le fait que, pour la plupart des lignes, et notamment le traitement du personnel (301), les chiffres sont en deçà de ce qui avait été budgétisé.

M. Maudet renvoie à la réponse globale de M^me^ Salerno à la commission des finances. Sur les aspects spécifiques du département, M. Maudet précise que, par exemple au Service de la sécurité et de l'espace publics, de façon chronique 10 à 20 postes (agents de la police municipale en uniforme) ne sont pas pourvus, faute de candidats. Une bonne partie du différentiel s'explique là. M. Maudet mentionne, d'autre part, que la campagne de recrutement a porté ses fruits: pour 2010, une dizaine de candidats vont commencer l'école sur un total de 22 aspirants, toutes communes confondues.

Autre exemple, les 12 postes votés à la fin de 2008 à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) n'ont pas tous été pourvus en même temps, étant donné le temps imparti à l'administration pour gérer les dossiers.

Enfin, à la Voirie, en prévision des mauvaises perspectives, des mesures prévisionnelles avaient été prises (renouvellement des postes bloqués) pour assurer l'équilibre du budget. Ces postes ont été repourvus depuis.

Un commissaire déclare que ces économies sur les postes apparaissent dans tous les départements. A la page 121, on remarque plus de 16 millions de francs d'écart entre le budget voté et les comptes.

M. Maudet répond à cela que les services compétents ventilent des charges dans les autres services (dont la DSIC et le Service logistique et manifestations, qui achète le carburant pour tous les services). Une partie de la différence entre ce qui est inscrit au budget et les comptes s'explique par là. Enfin, M. Maudet assure qu'il n'a bien évidemment aucune volonté politique de bloquer des postes. Ce n'est ni dans son intérêt ni dans celui de l'efficacité de ses services.

Un commissaire demande quelles sont, actuellement, les actions menées pour le recrutement de la police municipale.

M. Maudet explique que, en 2009, la police municipale n'existait pas sous ce libellé. La nouvelle loi a été votée en février 2009, et le règlement validé par le Conseil d'Etat en novembre 2009. Il était donc extrêmement difficile de faire des campagnes de recrutement courant 2009, avant d'être au clair sur les fonctions et l'appellation de cette nouvelle police. Le véritable concept de police de proximité a été validé par le Conseil administratif en juin 2009, et la campagne a pu commencer à l'automne. M. Maudet se dit confiant, puisque le titre et les missions ont été clarifiés, et la profession valorisée, mais il relève, outre les risques attachés à ces métiers, le fait que des communes ayant plus de moyens font de la concurrence à la Ville et débauchent chez nous. Il faudra donc songer sérieusement à nous donner les moyens de nos buts.

La présidente passe aux pages III-156, 157, 158 et 122 (Service d'incendie et de secours, SIS).

Un commissaire aimerait connaître les détails de la différence de plus de 1 million de francs (cellule 4003000) entre le budget voté et les comptes pour le traitement du personnel.

M. Maudet juge le pourcentage (moins de 4%) peu excessif et renvoie à nouveau au phénomène d'accordéon qui s'opère entre le moment où des membres du personnel partent à la retraite et l'entrée de nouveaux jeunes membres qui commencent l'école.

M. Wicky ajoute qu'à part cet effet de fossé et le temps imparti à la procédure d'engagement (qui s'étale parfois sur six mois), le SIS a intégré la protection civile, où certains postes n'ont pas été renouvelés au moment des départs.

M. Maudet remarque, à la page 279, qu'il y a trois postes supprimés à la suite de la fusion du SIS et du Service d'assistance et de protection à la population (SAPP), et il insiste sur le phasage temporel lors de départs à la retraite, par

exemple, qui crée des effets, puisque ces corps sont gradés. M. Maudet ne juge pas cet écart inquiétant et le trouve comparable aux années précédentes.

M. Wicky ajoute qu'il n'y a aucune volonté de générer des temps de latence, mais que le système fait qu'il n'est pas toujours possible de remplacer les postes en cascade.

Un commissaire remarque que la différence d'écart était moindre en 2006 (– 1,4%) et en 2008 (– 2,8%).

M. Maudet répond que le SAPP n'était pas intégré.

Un commissaire demande ce que représentent les écarts dans les groupes 334, 434 et 452 (1 franc).

M. Maudet répond que, pour le groupe 452, l'Association des communes genevoises effectue la prestation au franc prêt. Pour le groupe 434, l'explication se trouve en pages 131 et suivantes (baisse des interventions dans les transports sanitaires). Pour le groupe 334, les pertes sur débiteurs ne sont jamais budgétisées dans les services au budget, mais impactées dans les comptes.

M. Wicky relève, en effet, que la procédure de recouvrement des factures impayées (par exemple les entreprises poursuivies pour pollution et dont la faute ne peut être prouvée, ou les transports sanitaires à hauteur de 18%) est abandonnée au bout d'un certain nombre d'années.

Un commissaire demande comment s'explique que, en 2008, cette somme soit cinq fois moins importante et pourquoi cela n'est pas budgétisé comme dans les autres services.

M. Maudet répond qu'il n'y a aucune relation entre l'année où la facture est produite et l'année où la décision est prise d'apurer les reliquats de factures dans l'exercice, que, par nature, les pertes sur débiteurs sont extrêmement difficiles à budgétiser. Dans le cas du SIS, on vient d'une époque où les factures sautaient relativement facilement, notamment en matière d'ambulances, ce à quoi M. Maudet a mis un terme complet en 2007. Ainsi, dans les premières années 2007 et 2008, il n'y a pas eu de pertes sur débiteurs. En 2009, enfin, il a été décidé d'apurer les factures du passé.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'il en est des guides orange (groupe 435), puisque les ventes espérées n'ont pas été réalisées.

M. Maudet renvoie la commissaire au budget 2010 voté. Le guide orange est en soi un excellent outil pour les pompiers (fiches techniques plastifiées), mais le bilan final est mauvais car le projet était mal ficelé, les revenus sont maigres (130 000 francs) et un litige est advenu avec l'auteur.

M. Wicky ajoute qu'il reste des guides, mais que la mise à jour va pouvoir se faire, et que les commandes sont aussi liées au budget des collectivités publiques.

Un commissaire demande un état des lieux de l'affaire Polycom.

M. Maudet répond que ce projet ne sombre pas, mais se développe plus lentement que prévu.

M. Nopper rappelle que ce système de radio implanté dans les différents corps de sécurité au niveau national dépend de la bonne collaboration avec le Canton et de la proposition éditée par la Ville. Ainsi, au fur et à mesure, les services concernés ont reçu leur dotation de radio, et la présentation de ce réseau aura lieu au mois de septembre.

M. Maudet ajoute que les pompiers sont en effet les derniers à être équipés.

M. Wicky précise que ce système est performant, mais aussi contraignant. La centrale est en train d'être équipée et les hommes le seront dans un deuxième temps, en espérant que les réglages auront abouti. Le matériel radio devait en effet évoluer, notamment par rapport à sa résistance au feu. La priorité est donnée à la police cantonale, puis à la centrale d'alarme.

Un commissaire se demande si cela fera l'objet d'une nouvelle proposition.

M. Wicky répond par la négative, car tout a été voté.

Une commissaire demande une précision quant au rapport de gestion 357 (projet de fusion avec l'aéroport).

M. Maudet explique que la structure du projet s'est mise en place en début d'année et qu'il viendra, cet automne, présenter un échéancier pour la rénovation de la caserne de l'aéroport. La collaboration se pratique entre la Ville et l'aéroport qui est, comme chacun le sait aujourd'hui, une entité privée.

La présidente passe aux pages III-160, 161, 162 et 123 (sécurité et espace public).

Un commissaire relève à nouveau les écarts majeurs (groupe 306, 50,8%; groupe 317, 34,2%; groupe 334, 130,9%) entre le budget et les comptes.

M. Maudet estime que la commission devrait féliciter le département de ces baisses au niveau des charges, qui relèvent d'une saine gestion. Il faut également comparer ce qui est comparable. Au niveau des gratuités (M. Maudet prend l'exemple du manque à gagner du Cirque Knie, qui s'est installé cette année sur l'esplanade des Vernets), elles ont certes un impact sur les comptes, mais de nature immatérielle. En outre, cela ne peut se prévoir. Toutefois, le fait de réussir à faire des économies sans diminuer les prestations devrait davantage être loué que critiqué.

Un commissaire se demande comment retrouver, sous l'angle comptable, tout ce qui relève de la redevance du domaine public (– 2,7 millions de francs).

M. Maudet juge intéressant de s'attarder sur les dix dernières lignes, où l'on peut voir que les émoluments administratifs ont considérablement augmenté (47,9%). Cela correspond à une volonté du Conseil administratif d'améliorer les revenus non fiscaux. M. Maudet relève également la diminution des amendes. Pour 2009, il avait essayé de convaincre ses collègues d'estimer le montant des amendes à 13,5 millions de francs. Or, la montée en puissance de la Fondation des parkings a engendré une baisse (10,3 millions de francs). En ce qui concerne la redevance, elle se retrouve dans le groupe 427 et correspond au retour SGA et SIG. Les SIG étaient, en effet, propriété de la Ville jusque dans les années 1970, où ils ont été transférés à l'Etat, avec une clé de répartition en termes de capital de dotation à hauteur de 100 millions de francs, dont 55% aux mains de l'Etat, 30% de la Ville et 15% des communes du canton. Afin de rémunérer les actionnaires, un calcul a été fait à teneur d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires global du marché de l'électricité annuel. Cependant, avec la libéralisation du marché, en janvier 2009, les clients éligibles (plus de 100 000 MW) peuvent aller acheter leur électricité ailleurs. Du même coup, la redevance a diminué pour les communes et il a alors été décidé de calculer sur la redevance de l'approvisionnement, qui, lui, demeure un monopole des SIG. Or, les SIG se sont fait condamner par l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité (EICom) et la Cour des comptes, et ils ont dû diminuer de 15 ou 17% leurs tarifs. Ce changement a généré une perte de l'ordre de 2,5 millions pour la Ville. M. Maudet estime que ce changement n'aurait pas dû conduire à une telle perte et, à terme, il faudra fixer des critères plus objectifs, qui permettent d'engendrer des revenus non fiscaux qui ne soient pas dépendants des aléas du marché.

Une commissaire s'interroge sur le groupe 365 (subvention accordée aux institutions privées).

M. Maudet mentionne qu'il s'agit de subventions en nature (gratuités octroyées pour l'utilisation du domaine public lors de manifestations).

Une commissaire demande si, à travers cette mise à disposition gratuite du domaine public (p. 195), la Ville subventionne l'Organisation mondiale du commerce et le Salon de l'automobile.

M. Maudet répond par l'affirmative.

La même commissaire s'interroge sur la surestimation forte du groupe 310 (fournitures de bureau) et elle demande si ce chiffre sera revu à la baisse dans le budget 2010.

M. Maudet répond que le service compétent (Centrale municipale d'achat et d'impression) a tendance à reprendre à sa charge une série de dépenses. En outre,

c'est la démonstration que, pour ce chiffre 310, on ne dépense pas pour le plaisir de dépenser.

Un commissaire est curieux de savoir pourquoi la Ville met à disposition du matériel pour le Salon de l'automobile, qui ne se déroule pas sur son territoire.

M. Maudet répond que des accords de travail réciproque existent avec l'ensemble de la région et que, lorsqu'il est possible de prêter, la Ville le fait.

Le même commissaire s'interroge, à la page 162, sur le projet d'archivage des images du domaine public.

M. Maudet répond que ce projet, mené conjointement par le Système d'information du territoire genevois, le cadastre et l'Etat, en est à sa conceptualisation, et vise à suivre l'évolution du mobilier urbain.

M. Nopper explique que ce projet permet d'étayer, à travers des images, chaque occupation du domaine public dans une cartographie. L'annotation correspond à l'arrivée du tridimensionnel; l'objectif étant d'avoir des images tridimensionnelles de tout le territoire, et pas seulement du patrimoine bâti, ce qui est le cas actuellement.

Un commissaire demande quel sera l'impact financier de ce projet.

M. Nopper répond que la Ville a bien négocié, car le programme est entièrement payé par le Canton.

La présidente passe aux pages III-168, 169, 170 et 124, 125, puis aux pages 172, 173, 174, ainsi que 126, 127 et 128.

Un commissaire demande à quoi correspond l'écart (page 126, cellule 4009001).

M. Saucy répond que cela correspond aux modifications dans le service du personnel, puisqu'il a fallu remplacer le chef de l'Unité de gestion des véhicules, ce qui a engendré un temps de latence.

M. Maudet ajoute que cette démission était une surprise, et que son successeur a été engagé six mois plus tard.

Une commissaire se demande si, à la page 127, la dépense du surplus de sel n'aurait pas pu être évitée.

M. Liaudat répond que de nouveaux équipements permettront de mieux rationaliser l'utilisation du sel et qu'ils étudient, en effet, les moyens d'économiser.

Un commissaire s'interroge, à la page 127, sur le traitement du personnel et il se demande si le fait de retenir ces postes n'a pas un impact sur le travail des autres.

M. Maudet répond que c'est là, concrètement, le blocage d'une dizaine de postes, comme indiqué précédemment. Ce choix a été fait en informant la commission du personnel et avec le plein accord du Conseil administratif. M. Maudet mentionne que ce choix est tout à fait défendable et raisonné, dès lors que l'on annonçait 40 millions de francs de pertes à absorber sur l'exercice 2010.

Séance du 25 mai 2010

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, assisté de ses collaborateurs (suite)

La présidente accueille M. Maudet et ses collaborateurs et passe à l'étude des pages III-173, 174 et 127.

Un commissaire remarque que, en termes de lisibilité, la distinction entre la levée des résidus et le nettoiement du domaine public n'est pas toujours claire, notamment par rapport à l'organisation comptable. Il demande s'il s'agit d'une distinction opérationnelle.

M. Maudet répond par l'affirmative. Il explique que les deux grandes missions de la Voirie sont la collecte des déchets (transport et tri) et la propreté du domaine public. Son service représente 55 millions de francs des dépenses de la Ville; 310 personnes y sont employées et sont réparties dans deux secteurs, la levée des résidus (28 millions de francs, 100 employés), qui inclut également la facture annuelle des Cheneviers (261 francs la tonne de déchets incinérés), et le nettoiement du domaine public (24 millions de francs, 200 employés). En 2010, une troisième unité s'occupera de la gestion des incivilités (tags et détérioration du mobilier urbain), sans dépense supplémentaire, car il s'agit d'une réorganisation des postes existants. Sous «Levée et nettoiement», il s'agit de la direction (secrétariat, ressources humaines, communication), qui représente 3,3 millions de francs aux comptes (4 millions de francs au budget).

Le même commissaire demande si l'organisation comptable va évoluer.

M. Liaudat répond par l'affirmative.

Un commissaire souhaite des explications concernant la structure des revenus relatifs au recyclage. Il se demande si la Ville compte tirer parti des fluctuations du marché des métaux pour engendrer des gains.

M. Maudet répond par l'affirmative. Une équipe s'occupe d'étudier cette question en suivant le cours des matières premières, considérant que les déchets constituent aujourd'hui une matière première secondaire. Il affirme que la Ville est tributaire de la conjoncture économique globale. La levée des déchets encombrants permet la revente de divers objets une fois valorisés. Le coût de l'élimina-

tion des déchets spéciaux a été réduit de moitié en quatre ans, grâce à des contrats qui tiennent compte de l'évolution du marché. Dans des conjonctures favorables, la revente du papier permet de couvrir son élimination, ce qui n'est pas le cas en 2009 puisque son cours s'est effondré (20 francs la tonne). M. Maudet explique cependant que tous les déchets ne sont pas si faciles à revendre. A l'exception des métaux et du papier, la vente du verre, par exemple, n'engendre que des recettes minimes. Le service travaille en outre avec des entreprises privées diversifiées afin d'optimiser les gains. M. Maudet attire l'attention de la commission sur le fait que la majeure partie de la facture provient de l'incinération des déchets, qui pourrait être facilement réduite s'ils pratiquaient une politique d'exportation. Contrairement à l'usine d'incinération de Lausanne, où des wagons entiers parviennent directement dans le bâtiment, le système des péniches et le trajet des camions jusqu'aux Cheneviers coûte plus cher à Genève. Enfin, le rachat des déchets vient en déduction de la facture finale, qui est vérifiée.

M. Maudet remet à la commission un tableau comprenant toutes les statistiques classées par type de déchets depuis 2006. Il affirme qu'il faut tenir compte également de qui effectue la levée des déchets.

Un commissaire demande quelle est la position de la Ville sur le recyclage des journaux gratuits.

M. Maudet explique que ce problème n'est pas encore résolu, à cause de l'introduction de nouvelles caissettes et de la fusion des deux journaux gratuits. Ces derniers sont prêts à investir pour trouver une solution favorable, car ils sont conscients qu'il en va de leur image de marque. Néanmoins, le poste de directeur commercial reste à pourvoir actuellement. En outre, les citoyens genevois ne trient pas dans le domaine public, malgré les bons résultats dans les ménages. A Zurich, il a été remarqué que les poubelles dans les bus et les trams étaient plus efficaces que celles placées dans la rue. Les TPG veulent cependant se débarrasser des journaux gratuits dans les véhicules. Il est clair qu'une solution doit être trouvée rapidement, notamment à proximité des arrêts de bus, mais également dans les Rues-Basses. M. Maudet explique que les emballages de nourriture à l'emporter et les journaux gratuits ont modifié l'approche de la propreté sur le domaine public. Ils génèrent, en effet, des tonnes de déchets supplémentaires, mais également induisent un comportement du consommateur différent.

Une commissaire demande quelles seront les dispositions prises dans les bus.

M. Maudet répond qu'il est prévu de disposer des caissettes de tri uniquement. Une campagne avait été lancée: «Je lis donc je trie.» Cependant, les TPG veulent bannir les journaux gratuits des bus et des trams, car ils génèrent trop de déchets.

La même commissaire demande comment la Ville gère le recyclage des capsules Nespresso.

M. Maudet répond que la ville a créé un écocontrat avec l'entreprise Nespresso; 40 sites de récupération (sur les 120 dont on dispose) sont ainsi équipés de bornes qui permettent le tri des capsules.

M. Liaudat ajoute que c'est l'entreprise qui effectue le ramassage.

M. Maudet conclut qu'il s'agit d'une opération sans aucune dépense pour la Ville qui, en outre, a refusé d'y ajouter un contenu publicitaire, comme le demandait l'entreprise. Il ne faut pas, néanmoins, compliquer le tri; la Ville est sensible principalement à la récupération du verre, de l'aluminium, du PET (de nouveaux sites seront équipés pour ce type de tri qui n'est pas placé de manière systématique), des piles, et accessoirement des capsules Nespresso.

La commissaire demande également à quoi correspond l'intitulé «Dédommagement de tiers» à la page 128, groupe 436.

M. Maudet répond qu'il s'agit principalement de remboursements pour perte de salaire. Il évoque également le point 434, qui correspond à des compensations versées par des privés pour des activités en matière de nettoyage. M. Maudet donne l'exemple de la Lake Parade, où la Ville était très mécontente du nettoyage, et a facturé 36 000 francs en sus.

Une commissaire s'interroge sur la politique de la Ville concernant les mégots.

M. Maudet répond qu'il n'est pas envisageable de trier spécifiquement les mégots, car ils ne peuvent êtres valorisés. En été, on constate environ 2000 mégots pour 100 m^2 au bord du lac. La Ville ne souhaite pas installer systématiquement des cendriers sur tout le domaine public car, d'une part, ils ne suffiraient pas à contenir la masse des mégots et, d'autre part, ils font facilement l'objet d'actes de vandalisme. Enfin, ils peuvent provoquer de petits incendies. La politique de la Ville est de pourvoir de cendriers des endroits stratégiques, comme les lieux d'attente, et de responsabiliser les cafetiers en leur proposant des cendriers qu'ils gèrent eux-mêmes. En contrepartie, la Ville autorise les cafetiers à installer, en hiver, une table à l'extérieur pour les fumeurs. D'autres campagnes de sensibilisation sont en train d'être mises sur pied, notamment avec l'association CIPRET. La verbalisation n'est pour l'instant pas envisageable, sauf dans des cas d'incivilité évidente, car il faut d'abord sensibiliser la population.

Une commissaire a une question au sujet des écocontrats.

M. Maudet répond qu'ils ont signé le premier écocontrat avec McDonald's, puis Manor, Starbucks, Globus, et avec des boulangers-pâtissiers, dont la présidente.

Une commissaire demande où en sont les agents de civilité.

M. Maudet a transmis un rapport à ce sujet, car ils ont interrompu ce projet en 2008, avec la loi sur le chômage.

Un commissaire mentionne la société Manor et remarque que les cendriers et même les poubelles en sac jaune sont de véritables dépotoirs, et il demande la différence de prix avec les corbeilles orange.

M. Maudet ne surveille pas les poubelles et il indique que les poubelles aux abords des grands magasins relèvent de leur responsabilité (par exemple dans le cas de Manor). Les sacs jaunes coûtent 230 francs, les corbeilles avec clé et amarrage au poteau 500 francs.

Un commissaire demande comment la Ville gère et arbitre les succès commerciaux comme celui des capsules Nespresso, par exemple, par rapport au tri et au souci éthique.

M. Maudet répond que, sur la question du principe, la limite se situe au niveau de la publicité faite à la marque. M. Maudet considère que le rôle de l'Etat est de favoriser les partenariats publics-privés, mais aussi de favoriser le tri comme un réflexe. L'autre aspect étant la publicité et l'association au nom. La Ville a refusé que Nespresso mette son nom sur les poubelles qui doivent pouvoir accueillir toutes sortes de capsules de café, tout comme les poubelles à journaux ne doivent pas être ciblées uniquement pour le journal *20 minutes*.

Un commissaire remarque que, dans bien des cas, les salaires des fonctionnaires baissent, alors que les heures supplémentaires et l'engagement des temporaires augmentent.

M. Maudet répond que, au contraire, le nettoiement du domaine public est plus élevé aux comptes qu'au budget. Il explique qu'il y a là un phénomène de passage d'une partie du personnel de la levée des résidus à des travaux moins pénibles dès l'âge de 50 ans. En outre, chaque année, le Conseil administratif valide l'engagement de personnel temporaire (groupe 308) pour absorber le travail en été, en particulier au moment où les gens prennent leurs vacances. La Voirie déploie, en effet, une activité saisonnière.

M. Liaudat ajoute que, pour la direction du service, ils ont engagé une personne pour la campagne et que M. Liaudat avait également un statut de temporaire pendant les quatre mois de doublon avec l'ancien chef de service.

Le même commissaire croit comprendre que le département semble compenser le manque de ressources humaines par des heures supplémentaires.

M. Liaudat répond que le département ne peut engager des personnes en plus à l'année, car le travail varie et est très ponctuel, notamment en été, lors des weekends ou des manifestations particulières, où du personnel complémentaire est

sollicité et où l'on demande souvent au personnel en place de rester une heure de plus. Or, le département ne saurait que faire de ce personnel en hiver.

M. Maudet remarque qu'il n'est pas satisfait des absences non planifiées et du taux d'absentéisme élevé. M. Maudet mentionne, d'autre part, que des employés à la Voirie ont parfois deux occupations (dont la deuxième est souvent non déclarée). Or, ces occupations accessoires sont totalement prohibées. La Ville rétribue suffisamment bien son personnel pour que celui-ci n'aille pas chercher ailleurs. M. Maudet espère que, en s'attaquant à ce problème, il réduira également les heures supplémentaires.

Un commissaire demande si, dans le budget 2010, le budget par rapport au nettoyage est augmenté.

M. Maudet répond par la négative.

Le même commissaire s'interroge sur le coût exact de la campagne de distribution du calendrier.

M. Maudet répond que la campagne a coûté 850 000 francs, mais que les aspects logistiques sont en effet ventilés ailleurs. M. Maudet rejoint le commissaire sur le problème du plan comptable. Il donne l'exemple de la réflexion que mène la Ville pour savoir si elle va continuer à soutenir les Fêtes de Genève ou non. Or, il est impossible de rassembler en un endroit ce que coûtent effectivement les fêtes. En ce qui concerne le calendrier, ils ont toujours compté le distribuer à tout le monde, mais ils ont décidé, en 2008, de le diffuser par La Poste, afin de s'assurer qu'il aboutisse bien dans les boîtes aux lettres, ce qui a engendré un surcoût de 30 000 francs.

Un commissaire pose la question de l'organisation des équipes. Ne serait-il pas possible de mieux répartir les nettoyeurs en brigades, avec un temps de travail défini?

M. Maudet répond que c'est le cas. Actuellement, 200 personnes sont réparties sur sept dépôts, qui travaillent huit heures d'affilée et sept jours sur sept. M. Maudet rend attentif au fait que les horaires de la Voirie ne sont pas extensibles, car les gens rouspètent. Dans les quartiers principaux (centre-ville et Pâquis), la Voirie commence à 4 h du matin et à 6 h 30 dans les autres quartiers. Il y a une logique à nettoyer une ville de son centre à la périphérie, de manière à ce que, lorsque les gens arrivent le matin, la ville soit propre.

Le commissaire demande quels sont les moyens d'information pour les touristes.

M. Maudet répond qu'ils essaient de cibler sur des lieux précis, comme lors de la campagne «Rade propre». En outre, le fait de mettre un agent de la Voirie où

beaucoup de gens circulent influence le comportement de la population (c'est le conditionnement psychologique).

Enfin, ils font un travail continu avec les concierges, qui sont des vecteurs puissants d'information par rapport à ces problèmes de propreté.

Une commissaire demande à qui incombe la propreté dans les préaux.

M. Maudet répond que, étonnamment, la propreté ne relève pas uniquement de la Voirie. Par exemple, la propreté dans les parcs revient au Service des espaces verts et de l'environnement, ce qui contrarie les jardiniers, qui n'ont pas été formés pour cette tâche. En ce qui concerne les écoles, c'est la même chose, à l'exception des mercredis. Dans les faits, la Voirie est souvent appelée en catastrophe, et les plaintes reviennent toujours dans son département.

Un commissaire demande ce que sont les enrochements.

M. Maudet répond que ce sont ces gros plots entre Baby-Plage et Port-Noir, qui représentent une hérésie sous l'angle de la propreté (mégots et rats notamment).

La présidente passe à la page 216, dans les pages vertes.

M. Maudet annonce que l'inauguration de Polycom aura lieu le 25 juin. Le 16 juin, il sera auditionné par la commission des finances pour cet objet.

La présidente remercie M. Maudet et ses collaborateurs, qui quittent la séance.

Prise de position des groupes

La présidente passe aux prises de position des groupes.

Un commissaire d'A gauche toute! rappelle que, conformément à la nouvelle procédure, les comptes se votent à la commission des finances. Les autres commissions ne sont appelées qu'à donner un avis. Le commissaire juge les contradictions de ce département incroyables, notamment par rapport à son objectif «Genève, ville propre», et qui affiche des économies de plus de 16 millions de francs. Il ne comprend pas pourquoi dix postes ont été bloqués à la Voirie et au nettoiement et, d'une manière générale, il ne comprend pas pourquoi 160 personnes n'ont pas été engagées par la Ville de Genève en 2009. Il prend quand même acte de ces comptes.

Un représentant de l'Union démocratique du centre prend également acte des comptes et il aimerait remercier le magistrat et son staff de sa présence et des réponses apportées. Il se pose également des questions sur la disparition de certains postes en 2009, et donne raison à son préopinant sur ce sujet.

Le Parti démocrate-chrétien prend acte des comptes et se déclare satisfait des économies effectuées, même si des questions demeurent quant à la surévaluation des budgets. Cependant, le magistrat a clairement expliqué les raisons de ces postes vacants et le Parti démocrate-chrétien ne lui fera donc pas ce reproche.

Les Verts se déclarent également relativement satisfaits, M. Maudet ayant fait ce qu'il avait annoncé. En outre, il s'agit d'un des seuls départements qui a pris en compte la demande concernant l'économie des imprimés.

Les libéraux, quant à eux, sont satisfaits de la manière dont le département est géré et des explications relatives à la formation de la police. La discussion sur les économies se posera au niveau du budget, et la question sera de savoir à quel prix les libéraux souhaitent assumer leurs priorités. Ils prennent acte de ce qui est fait en matière de sécurité; malgré la volonté du département, il y a difficulté à recruter.

Un commissaire socialiste constate à regret que la gestion, souvent voulue, de la question des ressources humaines a engendré de nombreux postes ajournés; il n'est pas étonné d'entendre que la motivation baisse. L'étude des comptes à six positions montre que la gestion n'est pas si admirable et qu'elle se fait beaucoup à la petite semaine. Enfin, il se déclare déçu du volet recyclage, où les objectifs ne sont pas atteints.

Un commissaire a une déclaration complémentaire: il félicite cette commission pour le travail approfondi.

La présidente, pour le groupe radical, se déclare enchantée des comptes. Le magistrat a fait ce qu'il a dit et, en dehors du blocage de certains postes, le problème de la police est récurrent, l'uniforme ayant mauvaise réputation. Le groupe radical est également satisfait des économies et de tout ce qui a été mis sur pied pour le recyclage.

14 juin 2010

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009.

Rapport de M. Roger Michel.

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 27 avril 2010, sous la présidence de M. Armand Schweingruber, en remplacement de M. Jean Sanchez, président de la commission, pour étudier le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009, renvoyé en commission par le Conseil municipal le 27 avril 2010. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Cette séance a eu pour objet l'audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS). Il était accompagné de M^me^ Simone Iminger, directrice adjointe du département, M. Yves Nopper, directeur du département, et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de la communication (DSIC).

Pour débuter l'audition, après les présentations d'usage, le président ad interim donne la parole à M. Pierre Maudet qui propose à la commission de prendre connaissance des comptes annuels de la DSIC figurant dans le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009, à la page 124. Le magistrat justifie ce renvoi et propose d'étudier les passages des documents concernant la DSIC dans les pages III-164, III-165 et III-166 du rapport qui contiennent les objectifs réalisés entièrement, partiellement ou non réalisés dans le cadre de ce département.

En effet, le passage en revue des comptes n'a pas soulevé trop de question à l'ouverture du tour des questions par le président, et il a été ainsi conclu de leur visibilité par la commission. Le magistrat expose le rôle de la DSIC comme un service compétent, au service des autres services de la Ville. De ce fait, il souligne que l'affectation d'une somme globale au budget de la DSIC est ventilée au cours de l'année suivante dans tous les services qui font usage du matériel informatique et de communication. L'inscription au budget de 21 millions de francs et 15 millions aux comptes répond à cette politique budgétaire et une partie du différentiel se retrouve ainsi dans les autres services du département.

Analyse des comptes

L'analyse du groupe de comptes 301, relatif au traitement du personnel, a fait ressortir, à l'instar du constat fait à la commission de la cohésion sociale, une différence de 1,216 million de francs qui aurait pu être utilisée à l'emploi de plus de personnel dans le service. Pour le magistrat, 12 nouveaux postes ont été proposés pour la DSIC lors du débat qu'il y a eu en décembre 2008 pour le projet de budget de 2009. Ces postes ont été ensuite votés par le Conseil municipal et ont pris effet dès janvier 2009. Il reconnaît, toutefois, un retard dans le traitement de ce dossier par suite du nombre important de dossiers à traiter par le service. Cela entraîne, dans ce cas, l'étalement du recrutement sur une période d'un peu plus d'une année, au cours de laquelle intervient l'effet concret de l'utilisation du budget destiné à la création des nouveaux postes.

Ouverture des postes par anticipation

Le retard dans la mise en fonction des nouveaux postes a soulevé un certain nombre de question, en particulier sur la possibilité de l'ouverture des postes par anticipation. C'est-à-dire une planification qui permettrait au service d'ouvrir un poste avant qu'un autre soit libéré par le départ d'un collaborateur à la retraite. Pour le magistrat, cette ouverture doit être calée sur la date de départ d'un collaborateur mais, pour les nouveaux postes, ce n'est pas le cas, ce procédé ne s'applique pas.

Rôle de la Direction des ressources humaines (DRH)

Il a été demandé que le rôle de la DRH soit spécifié dans le débat. Mais, pour le magistrat, il s'agit d'un vaste sujet qui ne relève pas de la DSIC mais qui doit être discuté à la commission des finances. Il rappelle toutefois que la DRH joue son rôle de service compétent en ce qui concerne l'engagement du personnel. A ce sujet, il relate que la DRH est là en appui afin de faciliter l'engagement. Mais cela n'est pas le débat d'aujourd'hui, il faudra en parler avec M^me^ Salerno. Ainsi, donc, le magistrat ne reconnaît pas le lien entre la lenteur du processus d'engagement des postes de la DSIC et le travail de la DRH. Or, dans le même temps, M. Eric Favre, directeur de la DSIC, évoque qu'un des 12 nouveaux postes ouverts a posé un problème administratif à la DRH. Mais il ne pense pas qu'il s'agissait d'un problème de graves dysfonctionnements. Il souligne que la présence de la DRH dans le processus d'embauche est un atout pour la DSIC. Elle l'aide dans la rédaction des demandes d'emploi et, une fois établi le choix des candidats, elle travaille avec le magistrat dans la gestion de la procédure d'engagement. La manière d'aborder la question du rôle de la DRH, pour un commissaire, ne correspond pas aux informations données par le Service de la cohésion sociale. Celles données par le magistrat et ses collaborateurs sont contraires.

L'open source, son état d'avancement

L'analyse en cours lors de la dernière séance se poursuit. Deux autres sont en cours actuellement précise le magistrat qui estime que le site sera mis en service le 26 mai 2010. Les conseillers municipaux ont déjà l'occasion de le visiter et d'adresser leurs remarques éventuelles. Il faudra ensuite, comme pour tout projet de cette envergure, attendre entre six et huit mois pour permettre différents réglages techniques.

Question de portée générale

Elle porte sur le nombre d'écarts importants entre le budget voté et les comptes réalisés. Ce qui est, selon le magistrat, la conséquence de la ventilation des services compétents dans tous les services. C'est la raison pour laquelle, techniquement, on a l'impression, au premier abord, qu'il y a beaucoup moins d'argent dépensé.

Difficulté de copier-coller les documents pdf

La question de la difficulté de copier-coller les documents reçus en format pdf a été posée au magistrat. Pour M. Favre, cette difficulté n'est pas technique. Elle se trouve dans le processus. Le service qui s'occupe de la mise en page envoie les rapports sous forme de logiciels PAO qui n'ont rien à voir avec Microcrosoft Word et il n'est pas possible de modifier le contenu de ces rapports, mais on peut quand même les extraire en format doc. En cas d'échec, il faut demander de l'aide à la hotline.

A la suite de cette réponse, le président ad interim remercie M. Maudet et ses collaborateurs de leur présence et de la qualité de leurs réponses aux questions des commissaires qui approuvent, à l'unanimité, les comptes présentés. L'examen des comptes se termine avec les remerciements du président et des commissaires.

6. Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

7 août 2010

Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009.

Rapport de M^me^ Hélène Ecuyer.

Le rapport de gestion à l'appui des comptes 2009 a été renvoyé, à la majorité du Conseil municipal, à la commission des finances et aux commissions spécialisées lors de la séance plénière du 27 avril 2010. La commission de la jeunesse et des sports s'est réunie le 10 mai 2010, sous la présidence de M. Alexandre Chevalier. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Tamara Saggini, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 10 mai 2010

Audition de M. Manuel Tornare. conseiller administratif, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département, de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports, et de M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse

Une commissaire signale que la commission de la cohésion sociale a également abordé certains objets concernant la Délégation à la jeunesse, cette commission les ayant étudiés auparavant.

La commission entame l'examen des comptes avec le document «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009» et le document «Comptes budgétaires et financiers 2009» parallèlement.

Délégation à la jeunesse (DEJ)

Une différence de près de 700 000 francs est constatée par un commissaire, qui demande des éclaircissements.

M. Tornare lui explique que certains projets se retrouvent ailleurs, et M. Deuel ajoute que cela ne représente que 3,2% et que le magistrat souhaite que le budget alloué ne soit pas dépassé. Il précise aussi que, si les heures supplémentaires de la DEJ étaient comptabilisées, le budget serait largement dépassé. Le courrier annexé donne des précisions sur la Boîte à boulots et le projet VIA (vers l'intégration et l'autonomie). (Annexe 1.)

Ce même commissaire remarque que le Conseil municipal a voté 2 millions de francs pour le traitement du personnel et que seuls 1,7 million de francs ont été dépensés.

M. Deuel rappelle qu'il faut quatre à six mois pour remplacer quelqu'un dans l'administration et que, pendant ce temps, les salaires ne sont pas versés. Il ajoute que, plus le poste est qualifié, plus le changement prend de temps.

Une commissaire s'interroge sur les groupes de travail mentionnés dans le rapport de gestion à l'appui des comptes.

M. Deuel l'informe qu'il s'agit de groupes de travail internes ou de groupes de délégués à la jeunesse dont il fait partie au niveau cantonal ou national. Il y a dix ans, c'était la seule DEJ et, aujourd'hui, il y en a une dizaine, et des représentants de communes voisines participent à leurs groupes de travail.

Une commissaire précise qu'elle a grand plaisir à lire ce rapport et tient à les féliciter. Il y a des réalisations très intéressantes pour la jeunesse et pas seulement la jeunesse à problèmes. Mais elle demande pourquoi le Conseil administratif modifie l'affectation du budget de l'antenne VIA une fois qu'il est voté par le Conseil municipal.

M. Tornare explique qu'ils avaient voté une première tranche de budget pour quatre mois car, à l'époque, le Conseil administratif voulait une réévaluation après les quatre mois. En revanche, lorsque le Conseil municipal a voté la professionnalisation des ludothèques, il a demandé au Conseil administratif que ce soit inscrit chaque année au budget.

Un autre projet, «eqip», est en route et une commissaire demande quels sont ses liens avec VIA.

M. Deuel l'informe que dans ce projet, la Ville de Genève, sous l'influence de M. Tornare, a pris une part prépondérante par rapport à l'Etat. C'est une première où la Ville, différents offices de Etat, les communes et différentes associations travaillent ensemble, pour une meilleure efficacité.

Différentes questions sont posées concernant VIA et la Boîte à boulots dont les réponses se trouvent dans l'annexe 1, avec des explications concernant le non-dépensé de 250 000 francs du groupe 314, «Entretien d'immeubles par des tiers».

Un commissaire s'interroge sur la différence importante au poste 316, «Loyers, fermages et redevance d'utilisation».

M. Deuel répond que l'écart vient d'Asphaltissimo. Le Conseil municipal a décidé de faire une biennale d'Asphaltissimo et la rubrique du matériel de fête est passée dans les commentaires. Le Service de la comptabilité générale a demandé que cette manifestation soit traitée comme les autres.

M. Deuel répond à un membre de la commission que la «Perte sur débiteurs», s'élevant à 120 000 francs à la DEJ, est due à un abus de confiance dont a été victime le département.

Une membre de la commission remarque que le Bateau-Lavoir n'est pas mentionné dans l'antenne d'insertion et elle aimerait en connaître la raison.

M. Deuel l'informe que la fin de sa construction est prévue en octobre de cette année et qu'il ne sera pas opérationnel avant janvier 2011. Deux associations doivent travailler ensemble, et le problème est de trouver un encadrement suffisant pour une trentaine de jeunes.

Cette même commissaire demande quels sont leurs rapports avec les maîtres d'apprentissage pour les jeunes en difficultés.

M. Deuel lui explique qu'ils essayent de placer des jeunes dans différents services pour de courts stages; il y aura aussi des «chantiers jeunes» pour permettre aux jeunes de VIA de travailler sur un projet.

Service des sports

En étudiant les documents, un commissaire relève que le Conseil municipal a voté un budget de 47,5 millions de francs pour le sport et que seuls 45 millions de francs ont été dépensés. Il demande une explication. Il fait la même observation dans le document des comptes budgétaires et financiers: ils ont voté 9,7 millions de francs et les charges sont de 9 millions. Pour le traitement du personnel, cela signifie que des postes auraient été supprimés et il demande lesquels.

Une des réponses est que le temps nécessaire pour repourvoir un poste vacant est de plusieurs mois, ce qui explique, en partie, cette différence. Les explications détaillées se trouvent dans le document annexé (annexe 2: Explications du groupe 301: Traitements du personnel – Service des sports).

Une commissaire demande quelle est la situation des bains des Pâquis.

M. Tornare explique que M. Kanaan a reçu les responsables des bains et qu'il a été décidé par le Conseil administratif qu'il n' y aura qu'un seul département qui ait un droit de regard. Il a pu calmer le jeu et éviter que cela soit trop médiatisé. Il veut montrer la plus grande transparence sans rien cacher. Les décisions prises pour une meilleure gestion seront présentées au Conseil administratif et au Conseil municipal. Une clarification des comptes est demandée et une proposition sera soumise au Conseil administratif et entrera en vigueur au début juillet.

M. Tornare ajoute qu'il n'a pas d'a priori; ils ont tenté d'observer le lieu et d'analyser les faits; si les bains des Pâquis gagnent suffisamment, la subvention sera diminuée. Sa politique a toujours été de ne pas subventionner des bénéfices.

D'autres questions se posent concernant le sport, notamment pour football féminin, en plein développement, et dont la subvention ne change pas, ainsi que sur le regroupement des clubs.

Pour le football féminin, M. Voirol explique que c'est l'association faîtière de football qui répartit la subvention. Il ajoute qu'un projet intégrant filles et garçons est monté avec l'association Camarada. Quant au regroupement des clubs, il permet une plus grande flexibilité pour mieux répondre aux différents changements qui surviennent, comme la création ou la disparition de clubs.

Un commissaire demande si toutes les associations sportives vont rester à la villa Plonjon.

M. Voirol confirme que c'est la maison des associations sportives, qui comprend également une bibliothèque. Mais une autre affectation de cette villa pourrait être imaginée. Dans le projet de Frontenex, des locaux sont prévus pour accueillir des associations sportives. En dehors des Vernets et de la villa, il n'y a pas vraiment de salle pour permettre aux associations de se réunir.

Discussion de la commission

Un représentant d'A gauche toute! déclare qu'il est interpellé par la différence entre le budget et les comptes, et il a pointé les différents postes, surtout les groupes 301, où le personnel n'a pas été engagé, et il comprend mieux, maintenant, les conflits avec la Direction des ressources humaines. Il trouve un peu malheureux qu'il y ait 700 000 francs de non-dépensés sur le département des sports. Il reconnaît qu'au Service des sports c'est moins patent que dans d'autres départements.

Un socialiste est satisfait des réponses données et remarque la difficulté en ce qui concerne la ventilation comptable. C'est regrettable que des économies soient faites, et c'est le cas sur les cinq départements, il faut faire une réflexion de fond.

Un membre du groupe des Verts annonce qu'ils prennent acte de ces comptes, tout en précisant qu'il a eu l'impression d'une meilleure maîtrise de ceux-ci par rapport à d'autres années.

Les démocrates-chrétiens en prennent également acte et, s'il y a eu une économie, ils la saluent, mais se demandent si le budget n'a pas été gonflé au départ. Ils espèrent avoir une réponse pour le budget 2011 et notent qu'un effort semble être fait.

Le groupe radical prend acte des comptes en émettant des réserves pour le budget, qui doit être mieux préparé pour que le Conseil municipal vote en connaissance de cause. Les explications concernant le personnel, dans tous les

services, sont brèves. Il émet des réserves, car certaines réponses n'ont pas été fournies lors de cette séance, pour la partie de ping-pong entre les différents services et la Direction des ressources humaines, ainsi que pour la Boîte à boulots.

Une représentante libérale va dans la continuité de ses prédécesseurs. Les libéraux non plus ne sont pas satisfaits; ils pensent qu'une meilleure maîtrise est possible, et ils seront très vigilants sur les promesses faites en ce qui concerne les bains des Pâquis. Ils se réjouissent d'un budget 2010-2011 plus précis.

L'Union démocratique du centre prend acte des comptes et remercie le personnel qui entoure M. Tornare de ses réponses correctes. Pour l'année prochaine, elle souhaite avoir une plus grande clarté et plus de précision.

La commission prend donc acte des comptes 2009.

Séance de la commission des finances du 2 juin 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département, de M^me^ Carine Bachmann, directrice adjointe, de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports, et de M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse

En préambule, un commissaire observe que la commission de la cohésion sociale et celle de la jeunesse et des sports ne portent pas le même regard sur la manière dont sont considérées certaines interventions entre la Délégation à la jeunesse et le Service des sports, par rapport au projet VIA ou aux maisons de quartier.

Le problème est que les mêmes questions sont abordées dans l'une ou l'autre commission, et qu'il est difficile de déterminer ce qui est du ressort de chacune, certains sujets étant très liés. De plus, le magistrat déclare parfois qu'il a déjà répondu à l'autre commission.

Délégation à la jeunesse

Une membre de la commission salue l'activité de l'Association Ciné Transat, qui sera reconduite en 2010, et il ajoute que cette association a un déficit et ne pourra fonctionner sans un apport de 80 000 francs.

Le magistrat informe qu'il manque effectivement 80 000 francs à cette association et qu'une motion a été déposée au Conseil municipal pour la soutenir.

M. Deuel rappelle que cette activité n'a été budgétée ni en 2009 ni en 2010, puisqu'elle n'existe que depuis 2009, après le vote du budget. Il ajoute que la

Loterie romande pourrait lui verser une subvention, mais il y aurait encore de l'argent à trouver. Si un crédit était voté par le Conseil municipal, Ciné Ttransat pourrait avoir lieu cette année.

Un commissaire aimerait savoir où en est le projet d'équipements pour les sports de rue, notamment le skate plaza et la recherche de lieux pour des installations couvertes. Il signale que certaines associations sont intéressées également par des emplacements provisoires qu'elles pourraient équiper elles-mêmes.

M. Deuel explique que le troisième crédit, de 1 200 000 francs pour le skate plaza, devrait être voté prochainement et que des discussions sont engagées avec toutes les associations. Il souligne la difficulté de trouver des locaux suffisamment grands pour abriter des installations couvertes. Il ajoute que, si les associations équipent elles-mêmes les lieux, cela peut poser des problèmes de responsabilité et de sécurité.

Concernant le dernier objectif de la Délégation à la jeunesse, un commissaire aimerait avoir une idée sur la nature des conventions transformant des maisons de quartier en véritables maisons citoyennes.

M. Tornare l'informe que des conventions ont été signées et imposées par la FAS'e et il explique qu'il y a une volonté d'une politique plus autonome de la Ville par rapport à la FAS'e. Il estime qu'il faut que les maisons de quartier évoluent et soient ouvertes sur le quartier, multiculturelles, proposant des activités pour tous les âges. Des projets de maisons de quartier pilotes ont été proposées qui n'ont provoqué que peu de résistance au changement.

M^me^ Bachmann rappelle que les conventions étaient, jusqu'à maintenant, signées entre la Ville et les maisons de quartier, et elle indique que les nouvelles conventions élaborées par la FAS'e sont tripartites (Canton, FAS'e et communes). Elle précise que la Ville aimerait avoir la plus grande marge de manœuvre possible afin de développer une politique communale de proximité dans les quartiers. Elle ajoute qu'ils se sont engagés avec la coordination des maisons de quartier dans un processus participatif qui se décline en deux phases. La première concerne les changements dans le domaine péri et parascolaire (difficultés avec le GIAP) et se compose d'une analyse des besoins qui vont changer afin d'aboutir à des projets de collaboration permettant de mieux coordonner l'offre. La deuxième phase consiste à définir ce que seront les maisons citoyennes, à savoir la rédaction d'un programme type sur la base de la première phase. Elle ajoute que cela devrait aboutir, au printemps 2011, à la signature de ces conventions qui deviendront obligatoires.

Suite à l'abus de confiance dont a été victime la Délégation à la jeunesse, une commission d'enquête a été nommée, et des mesures ont été prises afin que cela ne se reproduise plus.

Service des sports

Un commissaire aimerait connaître le coût de la gratuité dans les piscines, en 2009, pour les corps uniformés.

Le magistrat lui répond qu'il est difficile d'évaluer ce coût et M. Voirol ajoute que les entrées individuelles des corps uniformés n'ont jamais été comptabilisées.

Ce commissaire se renseigne sur la promotion et le développement du sport féminin, et il exprime son inquiétude sur les installations du centre sportif du Bout-du-Monde. Il estime qu'il faudrait prendre des mesures pour que les filles puissent avoir leurs vestiaires et ne soient plus importunées par les garçons.

M. Voirol précise qu'il ne faut pas généraliser et que la pratique sportive féminine se développe plus pour certains sports que pour d'autres. Une ligne de subvention a été attribuée et une étude de l'aménagement du centre sportif du Bout-du-Monde, intégrant cette problématique, a été lancée. Il ajoute que, malgré le manque de terrains à disposition, deux nouvelles équipes féminines ont été acceptées.

Une commissaire constate que la nouvelle convention avec le Genève-Servette Hockey Club n'a toujours pas été signée, suite aux travaux de la patinoire des Vernets. Elle rappelle que, comme cela avait été promis au Conseil municipal, le prix de location devait être augmenté en échange des travaux.

M. Tornare lui explique qu'il s'agit d'un sujet délicat, encore en discussion, et qu'il ne peut pas la renseigner.

Il n'y a plus de question sur cet objet et la présidente remercie les personnes auditionnées.

Annexes:

1. Organigramme du département
2. CSJ courrier – Audition du 10 mai 2010
3. Explications du groupe 301: Traitements du personnel – Service des sports

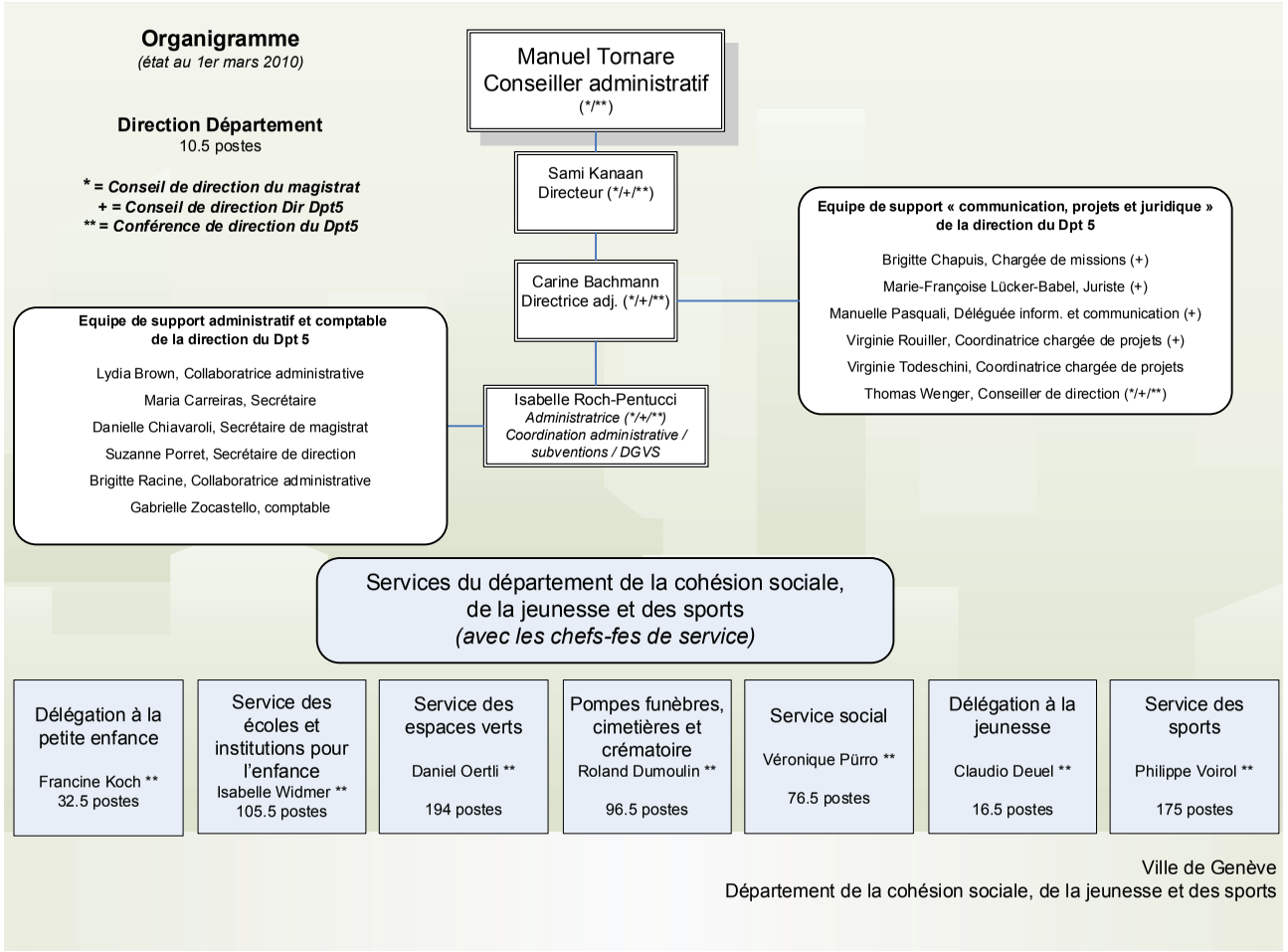

14 - 168e.indd 1721
21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Alexandre CHEVALIER
Président de la Commission jeunesse et sports

Genève, le 19 mai 2010

Objet **Audition du 10 mai 2010**

SK/br

Monsieur le président,

Je reviens à l'audition précitée et vous communique ci-après les réponses attendues.

DELEGATION A LA JEUNESSE :

- p. 146 : pourquoi un non dépensé de 245'000 francs sur le groupe 314 ? Donner explications sur le groupe 314300 (qui n'est pas un « compétent »)

La rubrique 314300 concerne principalement des travaux sur les immeubles mis à disposition de nos subventionnés (surtout les 15 Maisons de quartier). Nous avons arrêté de traiter les travaux au cas par cas car nous viendrons cette année devant le CM avec une proposition de crédit pour les grands travaux à entreprendre dans plusieurs Maisons de quartier. Nous avons déjà diminué ce poste aux budgets 2010 et 2011. Nous avons également réduit les travaux du skate parc de Plainpalais au strict nécessaire, puisque les modules seront évacués cette année en vue de la construction de la nouvelle structure.

- p. 144 donner récapitulatif 2009 et 2010 du financement complet de la Boîte à boulots, d'une part, et de VIA, d'autre part

La Boîte à Boulot reçoit une subvention nominative de Frs 50'000.- pour sa branche « coup de pouce emploi ». En plus une somme de Frs 210'460.- a été versée par la FASe pour les salaires des trois employés. Cette somme est refacturée par la FASe à la DEJ (elle se trouve dans la ligne des 361). En 2010 il faut compter sur une légère indexation. En 2011 cette somme figurera pour sa totalité dans les subventions nominatives (transfert de la ligne 361 vers la ligne 365).

Pour VIA, qui est un autre projet de la Boîte à Boulots mis en œuvre sur mandat de la ville, la BàB a touché pour 2009 (septembre à décembre) une subvention de Frs 171'650.- votée par le conseil municipal (PR 686) et qui se trouve dans les comptes de la DEJ (365). Pour 2010 VIA est subventionné entièrement par le Fonds chômage pour une somme de Frs 617'500.-

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

SPORTS :

- Donner l'état des postes vacants à fin 2009, afin d'expliquer le non dépensé global sur les groupes 301 (personnel)

Voir annexe N° I

En restant à votre disposition pour toute question, je vous adresse, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

Manuel TORNARE

Copies : Monsieur Sami KANAAN, directeur
Madame Carine BACHMANN, directrice adjointe
Secrétariat du Conseil municipal

Annexe : mentionnée

14 - 168e.indd 1723 21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS — SERVICE DES SPORTS

C2009 – Commission de la jeunesse et des sports

Explication du groupe 301 Traitements du personnel – Service des sports

Naturescomptables	Comptes2009	Budget2009	Disponible
TOTAL Groupe 301	**17'752'029.45**	**18'458'214.67**	**706'185.22**
301020 C - DRH – Allocations de naissance	3'000.00		-3'000.00
301180 C - DRH – Salaires fonctionnaires	14'254'240.40	15'001'860.75	747'620.35
301190 C – DRH – Salaires personnel temporaire	1'022'558.30	1'000'000.00	-22'558.30
301250 C – DRH – Salaires des jeunes (été)	5'332.70		-5'332.70
301270 C – DRH – Heures supplémentaires	42'025.75	55'000.00	12'974.25
301300 C – DRH – Prime de fidélité	1'299'005.40	1'326'503.72	27'498.32
301310 C – DRH – Prime de mise à la retraite	40'604.10	23'250.20	-17'353.90
301331 C - DRH – Primes professionnelles	758.30		-758.30
301340 C - DRH – Services supplémentaires	106'450.70	3'600.00	-102'850.70
301350 C – DRH – Indemnités de nuisance	767'113.10	898'000.00	130'886.90
301380 C – DRH – Heures complémentaires	3'135.00		-3'135.00
301400 C – DRH – Salaires réguliers	207'805.70	150'000.00	-57'805.70

Définition des charges de personnel (groupes 30 et 31)

Conformément au plan comptable des communes genevoises, sont considérées comme « Charges de personnel » les charges salariales, assurances, recrutement, formation et information, avantages en nature, indemnités et primes en tous genres ayant trait aux autorités et au personnel, dont le versement du salaire est assuré par la collectivité. Les allocations de renchérissement aux autorités et au personnel retraité, ainsi que la rémunération du personnel intérimaire, sont également considérées comme « Charges de personnel ». En revanche, les dédommagements pour frais de déplacements professionnels des autorités et du personnel sont comptabilisés sous la rubrique 317 « Dédommagements ».

Dans le cadre du projet de budget, la Direction des ressources humaines (DRH) est définie comme « service compétent » pour l'estimation budgétaire des charges de personnel, leur comptabilisation et leur justification. En fonction des informations à notre disposition, nous pouvons néanmoins expliquer certains écarts.

La différence sur les charges du personnel, et plus particulièrement les **salaires des fonctionnaires (F301180), principal écart,** peut s'expliquer par le différentiel d'inflation, la période de vacance des postes et la diminution des salaires d'entrée des nouveaux collaborateurs par rapport aux anciens collaborateurs.

1. Différentiel d'inflation (Fr. 120'000)

Selon les informations de la Direction du département municipal des finances et du logement, le taux d'inflation 2009 a été estimé à 1.5 %. Le taux d'inflation prise en compte sur les traitements du personnel en 2009 a été de 0.68 %. Globalement, le différentiel d'inflation représente une économie sur les charges de Fr. 121'000.-.

14 - 168e.indd 1724 21.01.11 12:52

Service des sports

2. Réduction pour postes vacants (Fr. 400'000.-)

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, l'ensemble des postes vacants a été évalué et pris en compte par une charge négative brute d'environ Fr. 5'000'000.- (301510 « réduction pour postes vacants – centre de coûts A0105099 »). Cette charge négative n'est pas répercutée sur les services de l'administration municipale, mais uniquement à la Direction des ressources humaines. La situation des postes vacants au Service des sports durant l'année 2009 se résume ainsi :

No poste	Libellé	Nb mois (vacance)	Tx budget.	Cout poste 301	Coût poste pondéré
50000667	Administrateur/trice	2	100	122'260	20'377
50000668	Assistant-e de direction	4	100	91'234	30'411
50007213	Employé-e technique	10	100	81'362	67'802
50007396	Serrurier/ère	3	100	73'230	18'308
50007461	Gardien-ne de bains polyvalent-e	7	100	66'638	38'872
50007475	Gardien-ne de bains polyvalent-e	2	100	66'638	11'106
50007587	Gardien-ne de bains polyvalent-e	1	100	66'638	5'553
50007751	Gardien-ne d'installations sportives	4	100	66'638	22'213
50007756	Gardien-ne d'installations sportives	3	100	66'638	16'660
50007758	Gardien-ne d'installations sportives	7	100	66'638	38'872
50007762	Gardien-ne d'installations sportives	1	50	66'638	5'553
50007777	Gardien-ne de bains polyvalent-e	2	100	66'638	11'106
50007778	Gardien-ne d'installations sportives	4	100	66'638	22'213
50007460	Caissier/ère	3	100	63'748	15'937
50009191	Réceptionniste-caissier/ère	12	50	60'410	60'410
50007610	Nettoyeur/euse	2	100	60'410	10'068
Total	**Economie sur charges**	**67**			**395'461**

3. Salaires d'engagements (Fr 200'000.-)

Les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices ont un salaire d'entrée en Ville de Genève (en règle générale) plus faible que ceux qui nous quittent pour raison de retraite (super maximum de l'échelle des traitements). Cet écart est évalué pour la quinzaine d'engagements en 2009 à Fr. 200'000.-.

4. Ecart sur les différentes cellules d'imputation

Les écarts individuels sur les groupes de charges à 3 ou 6 positions sont expliqués par une affectation différente du personnel au sein des cellules d'imputation.

Cette nouvelle affectation a eu lieu après le vote du budget et découle de la nouvelle organisation du Service des sports.

14 - 168e.indd 1725 21.01.11 12:52

31 mai 2010

Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009.

Rapport de M. Christophe Buemi.

Préambule

La commission de la cohésion sociale s'est réunie les 6 et 20 mai 2010, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, afin d'étudier la proposition PR-781.

Le rapporteur remercie chaleureusement M[me] Marta Wesolowska, procès-verbaliste, pour la qualité de son travail.

Cependant, le rapporteur ne peut que déplorer le manque de considération et de responsabilité du magistrat M. Tornare par rapport au délai de réponse aux questions posées à lui-même et à ses services. La commission n'a reçu les documents et les réponses que le 19 mai 2010, en fin d'après-midi, de sorte qu'il a été impossible de prendre connaissance sérieusement de la qualité des documents susmentionnés, alors qu'ils avaient été demandés suffisamment tôt dans les délais.

Cette pratique est un manque de respect inadmissible envers le Conseil municipal, qui ne saurait rester en l'état.

La commission a décidé d'envoyer une lettre de protestation officielle au magistrat et copie au bureau du Conseil municipal, afin que des dispositions soient prises pour que cette pratique ne se reproduise plus.

Séance du 6 mai 2010

Audition

Avant l'accueil de M. Tornare et de ses services, une discussion préalable est demandée sur le champ de compétence de la commission.

Une commissaire explique que, lors de la séparation des commissions, le partage n'était pas aussi tranché. Elle regrette qu'aujourd'hui le projet VIA (vers l'intégration et l'autonomie) ainsi que les maisons de quartier et le bâtiment de la rue de Lyon 99 soient traités par la commission de la jeunesse et des sports, alors qu'il s'agit de projets clairement orientés vers le social. Elle trouverait plus

14 - 168e.indd 1726 21.01.11 12:52

logique de traiter ces points dans cette commission. Elle ajoute que les commissaires de la commission de la cohésion sociale connaissent mieux le sujet que les commissaires de la commission de la jeunesse et des sports.

Un commissaire appuie ses propos. Il explique que la commission de la jeunesse et des sports s'occupe des problèmes des jeunes, mais qui ont un lien avec le sport.

Une commissaire ajoute qu'il s'agit d'une question de compétence, et qu'elle aimerait pouvoir étudier ces questions.

A l'unanimité, la commission décide d'étudier les pages du rapport concernant ces projets.

Le président lance l'étude du rapport de gestion et des comptes page par page.

Un commissaire explique qu'il y a systématiquement une grosse différence entre le budget voté et les dépenses.

Page 139, cellule 501000, groupe 301

Il y a un écart de 1 million en traitements du personnel. Un commissaire demande à quel poste correspond cet écart.

Le magistrat répond que tout cela dépend de la Direction des ressources humaines, qui est dans le département de M^me^ Salerno. Il ajoute qu'il a déjà répondu à cette question par rapport au Service des espaces verts et de l'environnement et que ce cas de figure peut être expliqué par le passage d'un fonctionnement en années scolaires à un fonctionnement en années civiles.

M^me^ Pürro mentionne un autre phénomène pour expliquer cet écart. En effet, pour engager une personne, il faut actuellement environ six mois. Il s'agit donc, à chaque fois, de six mois de salaire non versés.

Le magistrat explique un cas particulier lié aux mutations de service à la Cour des comptes. Il regrette le fait que la Direction des ressources humaines oblige à poser un dossier de candidature lorsqu'il y a des mutations.

Page 140

Un commissaire s'interroge sur les écarts à la Délégation à la petite enfance, qui correspondent à environ 4 millions. Il demande des précisions liées au groupe 301, cellule 5002000. Dans ce groupe, il s'agit de 189 000 francs d'écart qui correspondent, grosso modo, à deux postes.

M^me^ Koch répond qu'il n'y a pas de postes vacants actuellement, mais qu'elle va regarder cela de plus près et répondre par écrit.

Le magistrat répond au sujet des 4 millions qui sont liés aux mamans de jour. Il explique que l'Association des communes genevoises est en observation de ce que font les mamans de jour, mais n'est pas d'accord sur le financement.

Un commissaire s'interroge au sujet de la cellule 50200314. Il demande comment cela se fait que des montants aussi importants ne soient pas des investissements.

Le magistrat donne la parole à son collaborateur, qui explique qu'il s'agit de travaux d'entretien des bâtiments occupés de la petite enfance. A la crèche de la Madeleine, il s'agissait d'un problème de toiture.

Le commissaire estime que l'entretien se prévoit et se met au budget. Selon le montant, il faut faire des investissements au lieu d'alourdir un budget de fonctionnement.

Le collaborateur du magistrat explique qu'il est difficile de se prononcer sur l'enveloppe globale, et que c'est le Service des bâtiments qui décide de tout cela.

Page 139

Une commissaire demande à quoi correspond le groupe 391, «Mise à disposition», qui comporte un écart de 60 000 francs.

Le magistrat répond qu'il est question de loyers à la Gérance immobilière municipale.

Une commissaire demande une précision concernant les mamans de jour. Elle demande pourquoi celles-ci sont budgétées sous la Délégation à la petite enfance.

Le magistrat répond que ce projet figure dans le groupe 365, «Subventions».

La commissaire s'interroge sur la différence de 4 millions dans le fonctionnement.

Le magistrat explique que, tant que le projet n'est pas municipalisé, tout est dans le groupe subventions. En effet, la plus grosse partie de l'écart de 4 millions se situe dans le groupe 365, qui correspond aux subventions.

Un commissaire demande des précisons au sujet de la cellule 500200, groupe 439. Il aimerait savoir ce qui explique que ces recettes n'étaient pas prévisibles.

Le magistrat donne la parole à l'un de ses collaborateurs, qui explique que le groupe 436 correspond à des prestations d'assurances accident, qui sont liées à un sinistre. Il ne connaît pas les détails concernant le groupe 439.

Un commissaire fait remarquer l'écart de 4 millions dans «Patrimoine et périscolaire» et il demande des précisions au sujet du groupe 301, comportant un écart équivalent à un poste en moins.

M[me] Widmer rappelle la discussion de la semaine précédente ainsi que l'importance des écarts liés aux compétents. Elle ajoute que, au niveau des subventions, il y a eu des transferts.

Elle explique qu'il y a effectivement un manque au groupe 301, il s'agit de départs à la retraite et il n'y a pas, actuellement, de postes vacants.

Une commissaire demande des précisions au sujet du groupe 390, «Intérêts répartis».

M[me] Widmer explique qu'il s'agit d'intérêts sur investissements.

Page 142

Un commissaire fait remarquer que, au niveau de la cellule 5004000, il y a 19 millions de prévus contre 18 millions de dépensés, ce qui correspond à un écart de 1 million en personnel. Il ajoute que 10 postes en moins, ça s'explique.

Le magistrat explique qu'il y a deux postes clés bloqués, et les procès à ce sujet sont en cours. A cause de ces postes bloqués, on ne peut pas engager, pour les autres postes également.

Il ajoute que cela fait quasiment une année qu'il essaie de restructurer le Service des espaces verts et de l'environnement, mais qu'il y a des blocages au niveau de la Direction des ressources humaines.

Le commissaire fait remarquer que l'on met là le doigt sur un dysfonctionnement. Il explique que la commissaire qu'il remplace s'inquiète des jardiniers mis sous pression et à qui l'on demande de faire des nettoyages alors que c'est une tâche qui doit revenir à la Voirie.

Le magistrat revient sur le cas du parc des Bastions. Il explique que, à court terme, il souhaite que la Voirie nettoie les parcs, et il ajoute qu'il estime que le métier de jardinier n'est pas celui de nettoyeur. Il mentionne les nouvelles poubelles.

Une commissaire salue la diminution en fournitures de bureau, liée au groupe 301. Elle demande si cette diminution est souhaitée.

Le magistrat répond que cette diminution n'a pas été souhaitée, mais qu'elle est bienvenue.

M[me] Pürro ajoute qu'il s'agit d'une incidence de plusieurs postes pour arriver à ce résultat. Il y a une économie sur l'achat de fournitures informatiques, ainsi que sur les frais de publication.

Le magistrat ajoute que l'on fait très attention au niveau de la Société générale d'affichage afin de ne pas faire de gaspillage.

Page 142

Une commissaire revient sur la Direction des ressources humaines, qui empêche les postes d'être pourvus. Elle demande de quelle nature exacte est le problème.

M. Oertli explique que l'on bloque sur la question du salaire et que l'on perd du temps entre le lancement du concours et la prise du poste.

Le magistrat souligne que M[me] Regamey s'affaire à mettre de l'ordre à la Direction des ressources humaines.

M. Oertli ajoute que le problème du salaire est dû au fait qu'il n'y a pas un même salaire pour un même service et un poste, ce qui n'est pas logique. Pour revenir au cas du Service des espaces verts et de l'environnement, les postes qui bloquent sont des postes clés, et plusieurs autres en dépendent.

Un commissaire demande si l'écart de la cellule 5004000, groupe 436, est également lié à des assurances. En comparaison avec les écarts du poste de sa question précédente, il retire la conclusion qu'il est dangereux d'être concierge, puisque cela a pour résultat final de fournir des recettes en prestations d'assurances.

M[me] Widmer explique que, effectivement, il y a beaucoup de maladies chez les concierges d'école. Ces absences sont examinées au cas par cas et des mesures d'accompagnement ont été prises dans certains cas.

Un commissaire s'interroge au sujet de la cellule 5004000, groupe 309. Il remarque une différence de 224,5% et il demande pourquoi, dans les cas d'une différence aussi grande, on ne prend pas la peine d'une explication.

M[me] Widmer répond qu'il s'agit d'une différence due à des formations internes au niveau de la Direction des ressources humaines.

Un commissaire fait remarquer que, à la cellule 5006000, groupe 301, il y a un écart de plus d'un demi-million qui correspond à, grosso modo, six postes. Il demande une explication à ce sujet.

M. Hausser répond qu'il s'agit encore une fois de lenteurs au niveau de la Direction des ressources humaines pour remplacer des postes. Ceux-ci ne sont pas bloqués, mais en cours de remplacement.

Un commissaire salue la baisse de consommation d'eau, d'énergie et de carburants à la cellule 5004000, groupe 312. Il demande à quoi elle correspond exactement.

Un collaborateur du magistrat explique qu'il s'agit essentiellement d'une diminution dans la consommation d'eau.

Page 144

Un commissaire demande à quoi correspondent les trois postes d'écart à la cellule 500700, groupe 301.

M^me^ Pürro explique que, sur l'ensemble des services, il y a environ 3 à 5% d'écart entre ce qui a été budgété et ce qui a été dépensé. Elle ajoute que, même en cas de départ à la retraite, il y a trois à six mois d'écart entre le départ du poste et sa réattribution. Elle estime qu'il faudrait poser ces questions à la Direction des ressources humaines.

Un commissaire ajoute qu'il est étonné des 200 personnes qui n'ont pas été engagées au plan global, correspondant à une économie de 20 millions au niveau du personnel.

Une commissaire explique qu'il lui semble raisonnable qu'un recrutement dure trois mois, et qu'il faut l'ouvrir à l'externe. Elle demande combien il y a de personnes pour recruter.

M. Kanaan explique que la Direction des ressources humaines fait l'ouverture et la mise à l'annonce des postes, mais que le service concerné est entièrement responsable du recrutement. Il ajoute que l'on ne peut toutefois pas ouvrir le recrutement tant que la personne n'est pas partie.

Une commissaire demande si l'on ne peut pas anticiper sur un départ à la retraite.

M. Kanaan répond que l'on ne peut pas anticiper opérationnellement.

Un commissaire fait remarquer que, lorsque l'on engage quelqu'un, cela peut parfois se révéler un échec. Il demande s'il y a des statistiques d'échecs.

M. Kanaan répond qu'il n'y a pas de statistiques construites là-dessus, mais qu'il n'y a rien d'alarmant.

Page 144

Un commissaire fait remarquer que les questions de personnel font partie des paramètres prévisibles, et il ajoute que l'on n'a jamais vu autant de postes vacants.

Le magistrat salue le travail de M^me^ Regamey, qui essaie de remettre de l'ordre dans tout ça.

Un commissaire informe qu'il y a eu une excellente présentation à la commission des finances au sujet des projets de la Direction des ressources humaines.

Page 145

Une commissaire demande des précisions au sujet de l'écart de 192% à la cellule 500700, groupe 392.

M[me] Pürro répond qu'il s'agit de compétents. M. Kanaan explique qu'il s'agit de services qui gèrent des prestations pour d'autres services. En gros, il s'agit de factures internes.

Un commissaire émet une observation générale concernant la cellule 5000800, à savoir que le boni de la jeunesse est considérable. En ce qui concerne le groupe 301, il y a un écart d'environ trois postes entre les 2 millions votés et le 1,7 million dépensé.

Le magistrat répond qu'il fournira une réponse écrite, car M. Deuel est absent.

Page 146

Une commissaire demande des précisions au sujet du groupe de la cellule 500700, groupe 366. Elle mentionne le changement voté au Conseil administratif et demande si celui-ci se révèle un bon changement ou pas.

M[me] Pürro répond que le seul changement impacté au budget concerne les aides ponctuelles. Les prestations financières n'ont pas augmenté le montant, et on est en attente d'une étude universitaire à ce sujet.

Elle ajoute qu'il y a une explication liée à Partage, qui est une source importante d'économies. En effet, la Ville a reçu de Partage 40,5 tonnes de marchandises, ce qui correspond à environ 250 000 francs.

Une commissaire fait remarquer que l'on est quasiment au million d'écart. Elle demande s'il y a un espoir que cela change.

M[me] Pürro explique que, pour 2011, une partie de cet argent servira pour financer le projet Isolement. Elle ajoute que la commission sera contactée pour présenter ce projet.

Le magistrat explique que l'on a choisi un quartier pilote pour ce projet, lié à la lutte contre l'isolement des aînés.

Une commissaire revient sur la question des compétents: en effet, elle ne les retrouve pas dans les lignes.

M[me] Pürro s'engage à répondre par écrit à ce sujet.

Un commissaire revient sur la question précédente et demande pourquoi, en 2008, il y avait quasiment la même différence (290 000 francs).

Mme Pürro répond que les barèmes pour les allocations n'étaient pas adaptés.

Un commissiaire demande des précisions au sujet de la cellule 5007000, groupe 427.

Mme Pürro explique que le service a bien travaillé et encaissé beaucoup de loyers. Elle ajoute que ce n'est pas prévisible sur un budget annuel, car les gens paient en fonction de leurs revenus. Les comptes de l'année suivante seront faits en fonction.

Page III-205

Une commissaire demande des précisions au sujet de l'antenne VIA. Elle explique que la commission aimerait avoir le bilan de ce qui a été prévu.

Elle explique également que le passage au Fonds chômage peut rendre plus difficile la pérennisation du projet d'ici à deux ans.

Le magistrat précise qu'il s'agit d'une décision prise à la majorité, mais pas à l'unanimité du Conseil administratif.

Le président décide de mettre à un ordre du jour de la commission une audition du magistrat à ce sujet.

Une commissaire aimerait plus de précisions concernant les maisons de quartier.

Le magistrat explique que le groupe de travail s'est réuni à deux reprises. Les conventions ont été négociée avec la FAS'e. Les groupes de travail permettent de préparer le projet avec différents partenaires au niveau du quartier. La phase de réflexion aura lieu en 2010. Le projet doit aller dans le sens de véritables maisons citoyennes et l'on vise un programme modulable, ainsi qu'une plus grande lisibilité.

Une commissaire demande des précisions au sujet de l'articulation entre les unités d'action communautaire et les maisons de quartier.

Le magistrat explique que c'est exactement ce qui se fait.

Une commissaire demande quelles sont les deux maisons de quartier pilotes.

Le magistrat répond qu'il s'agit des maisons de quartier des Asters et de Plainpalais, et que celles prévues pour la deuxième phase sont Saint-Jean et la Jonction. Il ajoute qu'il est très content de collaborer avec la Maison de quartier de la Jonction, vu les tensions passées.

L'étude passe aux pages jaunes des comptes.

Page 172

Une commissaire demande des précisions au sujet de ICVolontaires-Suisse. Elle a entendu dire qu'ils effectuaient un bon travail, mais que l'on n'a pas voulu les aider parce qu'ils facturaient aux internationaux le travail des volontaires.

M. Kanaan explique qu'il s'agit d'un défraiement, et ajoute qu'il va vérifier en ce qui concerne la subvention.

Page 173

Une commissaire demande à quoi est due la diminution des frais de perfectionnement et de stages.

M^me^ Koch explique qu'il y avait un budget prévu à la délégation pour donner des cours, dans le cadre d'un tas de formations différentes. Depuis, il y a eu de nombreuses formations prises en charge par les institutions elles-mêmes.

Page 175

Un commissaire demande à quoi correspond la différence de 2000 francs, en lien avec les clubs d'aînés.

M^me^ Pürro explique que certains clubs avaient une fortune et que c'est pour cela que la subvention n'a pas été accordée.

Page 176

Un commissaire relève de sérieuses différences en ce qui concerne les clubs de loisirs.

M. Kanaan explique qu'il y a eu des modifications de l'attribution: on avait trop budgété sur une ligne et pas assez sur une autre. Il ajoute qu'il répondra plus précisément par écrit.

Une commissaire relève une grande différence à la ligne 366, «Action communautaire». Elle demande à quoi elle est due.

M^me^ Pürro explique qu'ils n'ont pas fait de voyage, préférant aller à la Nouvelle Roseraie.

Page 198

Un commissaire relève une diminution de 9916 francs à l'Association des ludothèques genevoises.

Mme Widmer explique que cela concerne des locaux non utilisés, les associations ayant déménagé.

Une commissaire demande ce qui s'est passé avec le restaurant scolaire La Coccinelle, aux Eaux-Vives.

Mme Widmer répondra par écrit.

Une commissaire demande à quoi correspond la diminution de 38 000 francs au restaurant scolaire de la rue de Lyon.

M. Kanann explique qu'il s'agit généralement de locaux auxquels on a renoncé.

Mme Widmer précise que les restaurants scolaires ont été recentrés sur l'école de l'Europe.

Un commissaire demande si les locaux mis à disposition sont réévalués d'un point de vue de comptabilité analytique.

M. Kanaan explique qu'il y a un tarif de base qui est réévalué chaque année au taux d'indexation. Il ajoute que l'on ne négocie pas le loyer.

Page 200

Une commissaire demande si les associations passées à l'Etat occupant un local de la Ville sont contrôlées ou pas.

M. Kanaan répond que oui, mais que les contrôles sont moins poussés. Pour le moment, l'Etat contrôle pour la Ville, et un contrôle unique est en discussion.

Page 202

Une commissaire demande ce qui s'est passé avec le service médical pédagogique La Source bleue.

M. Kanaan explique que des locaux ont été trouvés dans l'année, mais qu'ils ne sont pas encore aux comptes.

Une commissaire explique que, lors de la dernière législature, on avait beaucoup travaillé sur le Chalet, qui devait disparaître. Elle constate qu'il est toujours là, et elle demande où ça en est.

M. Kanaan explique qu'il existe toujours et qu'il est lié au Centre de loisirs de Champel. Il explique que le problème se pose avec LeCafé. Il apportera plus de précisions par écrit.

Discussion de la commission

La discussion reprend sur le fait de savoir si l'on pourra voter ou non les comptes lors de cette séance.

Le président fait remarquer que la commission est toujours en attente de réponses écrites aux questions. Il propose de convoquer la commission à ce sujet à la fin du mois de mai ou au début de juin.

Un commissaire propose d'échanger des réactions sur le vif.

Il explique qu'il est très étonné par l'extraordinaire combat entre les services et la Direction des ressources humaines qui crée des retards inimaginables. Il ne saisit pas l'absence de décision du Conseil administratif à ce sujet.

Il ne comprend pas pourquoi, sur la question des ressources humaines, les services semblent avoir le pouvoir au détriment de l'exécutif.

Un commissaire rebondit sur ces remarques en ajoutant qu'il se demande si un poste est réellement justifié si l'on peut s'en passer pendant une année. Il appelle à se pencher sur les comptes, et dénonce le fait que ceux-ci sont très éloignés de la réalité.

Une commissaire souhaite également rebondir sur les remarques précédentes. Elle estime que quelque chose ne se passe pas correctement. Elle n'a pas été satisfaite des réponses, peu claires par endroits. Elle se réjouit des précisions apportées par les réponses écrites.

Un commissaire mentionne le fait qu'il a passé sa vie dans l'économie privée et que cela ne se passait pas comme ça. Il déplore le vaste problème de la hiérarchisation.

Un commissaire ajoute qu'il est effectivement très difficile, à la Direction des ressources humaines, de lutter contre le système hiérarchique qui prévaut.

Un commissaire ajoute que cela existe aussi, malheureusement, dans les grandes entreprises. Il appelle à une prise de conscience.

Séance du 20 mai 2010

Discussion de la commission

Le président explique qu'il a relancé M. Kanaan, à plusieurs reprises, au sujet des documents dont il déplore le délai d'arrivée. Il ajoute qu'il a fait tout ce qu'il a pu.

Une commissaire estime que c'est inadmissible, de la part des services du magistrat, de tarder à envoyer un document, de sorte qu'il soit impossible de l'étudier.

Une commissaire ajoute que, de plus, les notes de séance sont arrivées tard.

Une commissaire déplore les conditions de travail des commissions spécialisées qui sont prises à la légère. Elle ajoute que ce n'est pas la première année où cela se passe comme ça. Elle explique que ces conditions de stress rendent impossible un travail sérieux. Elle a parcouru les documents envoyés et estime que certaines des réponses ne sont pas satisfaisantes.

Une commissaire n'a pas eu le temps de lire ces documents et elle estime également qu'il est impossible de travailler dans ces conditions.

Une commissaire trouve aussi cela inadmissible. Elle ajoute que son groupe prendra de toute façon acte des comptes, car l'on est pris par le temps pour l'étude de ce dossier.

Une commissaire rejoint tout ce qui a été dit jusqu'à présent. Elle propose de prendre acte de toute manière, et d'écrire une lettre au département parallèlement pour expliquer que les conditions de travail sont inacceptables

Un commissaire n'a également pas pu prendre connaissance des documents.

Un commissaire explique qu'il s'agit de donner un point de vue comptable sur les comptes, et il ajoute que l'on peut donc voter lors de cette séance. Il propose de transmettre les commentaires à la commission des finances et ajoute que les données du document ne changeront pas le vote.

Une commissaire n'est pas d'accord avec ce point de vue et elle estime que c'est une position politique d'approuver ou non les comptes. Elle ajoute que la commission de la cohésion sociale est une commission importante et que son travail devrait être pris au sérieux. Elle estime qu'il est impossible de se prononcer, car les réponses ne sont pas satisfaisantes.

Une commissaire explique que c'est le rapport de gestion qui soulève les questions politiques, et non les comptes. Elle appelle à la rationalité et propose de transmettre les commentaires.

Une commissaire rejoint le point de vue de la préopinante. Elle estime qu'un gros travail a déjà été fait à la commission et elle propose de transmettre les commentaires à la commission des finances.

Une commissaire explique qu'elle n'arrive pas à avoir un point de vue tranché par rapport à ce débat. Elle constate que, plus on avance, plus les commissions autres que celle des finances sont prises à la légère. Elle souhaiterait dénoncer cela.

Le président explique que le rapporteur et lui-même sont convoqués le 2 juin à la commission des finances, et qu'il n'est pas question de révoquer cela. Il ajoute

qu'il y a deux choses, le rapport de gestion, qui est politique, et les comptes. Il s'engage à écrire au département pour expliquer que les conditions de travail sont inacceptables.

Une commissaire précise que les commissions spécialisées ne sont pas prises pour rien. Les informations envoyées par M. Kanaan sont intéressantes, mais la commission n'aurait pas dû les recevoir si tard. Elle ajoute que les services de M. Tornare ne se rendent pas compte que les conseillers municipaux sont des miliciens.

Le président ajoute que, s'il n'avait pas téléphoné, on n'aurait toujours pas eu les informations.

Une commissaire explique que le groupe socialiste va prendre acte des comptes, mais qu'il écrira une lettre de protestation.

Une commissaire explique que l'Union démocratique du centre prendra acte, mais émettra quelques remarques, notamment en ce qui concerne les crèches. Il y a, en effet, toujours un manque chronique de places. De plus, elle n'est absolument pas convaincue par le délai nécessaire pour engager des collaborateurs. En ce qui concerne le Service des espaces verts et de l'environnement, elle souhaite une meilleure collaboration entre le Conseil administratif, le Canton, les communes et la Ville de Genève.

Une commissaire explique que le groupe A gauche toute! va s'abstenir lors de la prise d'acte des comptes. Elle s'interroge sur les réductions effectuées sur le dos du personnel. Elle ajoute qu'il s'agit tout de même de 4 millions et que l'on se renvoie la balle entre le département et la Direction des ressources humaines. Elle rappelle qu'il y a 6 millions de réduction sur les aides personnalisées. Elle estime que c'est dommage que la commission ait si peu de crédit. Elle a l'impression de ne servir à rien et elle émet la proposition provocatrice de dissoudre la commission dans ce cas. Elle estime également que les réponses données ne sont pas assez précises.

Une commissaire explique que la position des Verts est l'abstention. Elle n'a pas eu le temps de regarder toutes les réponses. Elle retient de cette proposition la question du recrutement. La commission a mis le doigt sur un problème: interdire d'anticiper les congés n'a pas de sens, il s'agit de non-gestion. Dans des petits services où l'on ne peut pas absorber le surplus de travail, cela signifie que tous les collègues sont pénalisés durant un moment. Dans le cas d'un départ à la retraite, il faudrait permettre la transmission du savoir, extrêmement précieuse.

Une commissaire estime dommage de ne pas avoir eu les documents à temps et elle relève l'importance des problèmes au niveau de la Direction des ressources

humaines. Elle aimerait savoir où sont les problèmes exactement. Elle déplore le fait que ce soit la commission des finances qui travaille et pas les autres commissions.

Un commissaire rappelle l'importance de la gestion prévisionnelle. Il souhaiterait qu'il s'agisse dorénavant d'une véritable priorité de la Direction des ressources humaines. Le gouvernement doit définir une véritable priorité parmi toutes celles mises en avant, et en faire la gestion prévisionnelle des postes.

Un commissaire explique que le Parti radical a toujours approuvé les comptes, mais qu'il ne le fera pas cette année en raison de la très mauvaise gestion des missions et prestations. Il ajoute que le département n'est pas géré sérieusement.

Un commissaire explique que le Parti libéral prendra acte des comptes, car il s'agit du passé et que l'on ne peut plus rien y changer. Il y a cependant un problème dans la gestion du personnel, les prévisions sont visiblement fausses, ce qui ne peut que s'expliquer par une mauvaise méthode de travail. Il y a là un gros nœud à défaire.

Une commissaire prend acte des comptes au nom du Parti démocrate-chrétien. Elle rejoint ses préopinants par rapport aux remarques. Elle soulève le problème de la Direction des ressources humaines, et il est clair que l'on ne peut pas dire que la Ville gère bien. Elle ajoute que, quand on voit le budget et que l'on voit les économies, on se demande si le budget a été bien étudié.

Vote de la commission

La commission de la cohésion sociale prend acte des comptes 2009, sans recommandation, par 8 oui (3 S, 2 DC, 2 UDC, 1 L) et 6 abstentions (2 AGT, 3 Ve, 1 R).

La commission envoie une lettre de protestation officielle à l'attention du magistrat M. Tornare.

7. Discussion de la commission des finances et vote

Le représentant d'AGT annonce que son groupe s'abstiendra, parce qu'il s'agit de comptes de dépenses effectuées et qu'ils ne correspondent pas exactement au budget voté. Il rappelle que malgré les signaux envoyés par l'État, la Ville a persisté à largement sous-estimer ses recettes fiscales et les recettes de la taxe professionnelle, ce qui a induit indirectement le non-engagement de 160 personnes. On a entendu diverses justifications, mais ce processus de postes vacants s'est reproduit dans presque tous les départements, ce qui montre qu'il y a un réel problème. Il ajoute qu'il y a aussi un magistrat qui n'a délibérément pas engagé un certain nombre de personnes à la voirie, alors que les postes étaient votés.

Il relève que M. Pagani a été accusé de ne pas avoir réalisé les dépenses d'investissement, mais rappelle qu'il y a beaucoup de chantiers en Ville et que M. Pagani a mis la gomme pour la construction de logements. Il répète que le groupe AGT n'ira pas jusqu'à refuser ces comptes, mais qu'il manifestera sa retenue en s'abstenant.

Une CM d'AGT ajoute que les 160 personnes non engagées les choquent d'autant plus que des personnes ont été engagées sous régime des salaires à 1'000.00 francs. En outre, AGT espérait que le Conseil d'État aurait mis en chantier la réserve conjoncturelle permise aux communes et considère que ce n'est pas une politique de Gauche de penser qu'un boni de 160 millions soit destiné à payer les banques, raison pour laquelle ils ont déposé une PR pour la création d'un certain nombre de fonds destinés à l'emploi, à la formation des jeunes et à la sécurité. Ils pensent qu'un gouvernement de Gauche n'a pas pour fonction de faire des économies, mais de remplir la tâche qui leur est donnée. Elle ajoute que ce n'est pas leur budget et qu'ils ne sont pas très contents, voilà pourquoi ils s'abstiendront.

Une représentante du PDC annonce que son groupe s'abstiendra également, car plusieurs points ne les satisfont pas. Elle mentionne le boni qui représente 15% du budget et déclare qu'ils ont l'impression que le budget a été gonflé pour avoir du mou. Elle ajoute qu'ils ne sont pas au clair sur les explications relatives au différentiel sur les postes, mais qu'ils considèrent qu'il ne faut pas engager pour engager et que, si la Ville a pu fonctionner sans ces postes, c'est qu'ils ne sont pas indispensables. Elle annonce qu'il faudra se poser des questions sur le nombre de postes au prochain budget. Elle observe que la Ville s'obstine à baser son budget non pas sur les comptes précédents, mais sur le budget précédent, ce qui a pour conséquence que les souhaits des services sont complètement

déconnectés de la réalité des dépenses effectives. Elle pense qu'il y a là une marge d'économie tout à fait significative et qu'il serait souhaitable de faire un budget base zéro. Elle ajoute qu'ils voient de manière positive la diminution de la dette, qui demeure pourtant élevée, et des intérêts annuels qui pèsent de manière extrêmement importante sur la Ville. Elle précise qu'il ne faudrait pas que la diminution de la dette soit due à un manque d'investissements et qu'il aurait été souhaitable, en période de crise, que la Ville mène une politique anticyclique en matière d'investissement, ce qui n'a vraisemblablement pas été fait. Par conséquent, le PCD s'abstiendra donc sur ces comptes.

Un représentant de l'UDC annonce que son groupe s'abstiendra sur la gestion du CA pour l'année 2009. Il précise que pour eux l'aspect politique l'emporte sur l'aspect comptable, dans le droit fil de leur refus du budget dans lequel l'UDC observe une fois de plus qu'un nombre excessif de centimes additionnels a été prélevé, en dépit de leurs mises en garde. Il rappelle que plus de 60% des recettes en Ville de Genève proviennent des personnes physiques, qu'il est malhonnête de prélever plus d'impôts que nécessaire et que cela finira par faire fuir les gens.

Le représentant des Radicaux annonce qu'il va approuver les comptes, car ils sont justes, et qu'ils se félicitent que la Ville fasse un bénéfice pareil, qui permet de faire des réserves et de diminuer la dette.

Contrairement à AGT, ils n'estiment pas que la finalité de la Ville de Genève soit d'engager des gens mais bien de délivrer les prestations demandées par la population. Il précise que toutes les prestations prévues ont été fournies. Pour eux, il n'est pas évident que les recettes fiscales aient été sous-évaluées, puisque des rattrapages d'années antérieures et des raisons économiques les expliquent. Il rappelle qu'il ne faut pas faire la fine bouche devant ces recettes extraordinaires, parce que ce ne sera malheureusement pas toujours le cas, comme l'a annoncé Mme Salerno hier. Il a l'impression qu'avec la réserve conjoncturelle, AGT a trouvé la solution miracle pour inventer de nouvelles recettes, alors que c'est uniquement une permutation d'écritures comptables à l'intérieur des fonds propres qui n'apporte strictement aucune recette et ne sert à rien. Il estime que la Ville a pour finalité de dépenser l'argent que lui octroie le CM et que c'est bien ainsi. Il ajoute que l'on ne va pas s'amuser à créer des fonds financés on ne sait comment et qui seront dépensés par on ne sait qui. Il pense que le CM doit garder tout son pouvoir et que la réserve conjoncturelle ne ferait que leur en retirer. Étant donné que la gestion du CA n'est pas critiquable en soi, que les comptes sont justes et qu'il y a un bénéfice extraordinaire, les Radicaux accepteront ces comptes.

Le représentant des Verts déclare que les comptes de la Ville sont excellents, que les prestations ont été fournies et que le boni a permis de rembourser une partie de la dette. Il s'étonne que l'on puisse s'abstenir sur des comptes parce qu'il y a eu une mauvaise estimation des rentrées fiscales, et ne voit pas de plus mauvaise raison que celle-ci. Il note qu'on a constaté un important non dépensé sur les charges salariales et que les explications fournies tiennent toutes debout. Il ajoute que pour les Verts l'engagement du personnel n'est pas une finalité en soi pour la Ville et que ce serait manquer de respect au personnel que de penser qu'on les engage uniquement pour faire baisser le chômage. Il précise que le personnel remplit des missions et des prestations, qui ont d'ailleurs été correctement remplies. Il ajoute que le fait que le CA se laisse parfois un peu de temps pour engager la bonne personne leur semble être plutôt une bonne politique. Il est surpris que le PDC regrette le boni, largement explicable par des facteurs conjoncturels, et estime que l'on devrait plutôt s'en réjouir. Il ajoute qu'étant donné que le CA n'a pas utilisé cette marge, on ne peut pas l'accuser d'avoir gonflé inutilement son budget. En conclusion, les Verts voteront ces comptes et il souligne le beau travail fait par l'ensemble du CA, ce CA de Gauche depuis 20 ans qui, malgré les prévisions alarmistes que livrent l'Entente et l'UDC, qui prétendent que l'on est en train de tuer les contribuables et de les faire fuir de cette Ville, parvient à présenter des comptes équilibrés et à fournir les missions et les prestations demandées par la population. Les Verts sont fiers de ce résultat, raison pour laquelle ils accepteront ces comptes.

Le représentant du parti Socialiste regrette que la Commission des finances n'ait pas encore reçu toutes les réponses au moment de voter les comptes et ajoute que les Socialistes auraient souhaité reporter ce vote. Il constate que si la taxe professionnelle est passée de 110 à 150 millions, c'est qu'il y avait un reliquat des années 2007 et 2008, et que ce phénomène conjoncturel ne se reproduira certainement pas tous les ans. Il rappelle qu'il est difficile d'estimer ce que sera l'assiette fiscale, qui n'est déterminée réellement qu'un an plus tard au moment des comptes. Il indique que le pourcentage de la dette par rapport au budget n'est pas proportionnel à l'assiette fiscale. Il rappelle que l'on sait que la Ville de Genève réagit différemment des autres collectivités, communes ou Canton. Il déclare que le budget a peut-être ici ou là été surestimé et que le PS a constaté que c'est dans les groupes 310 et 318, qui sont l'apanage de M. Maudet et M. Pagani, que le budget a été largement gonflé, ce que le PS regrette. Il ajoute qu'il n'est pas bon de dire qu'il est dommage d'avoir versé le boni de 160 millions sur la dette parce que l'on aurait pu engager 150 personnes - on voit très bien les 150 personnes qui devraient être engagées en raison de la municipalisation - puisqu'en-

gager 150 personnes de plus ne se fait pas sur une année comptable avec 160 millions qui sont tombés conjoncturellement dans l'escarcelle de la Ville, qu'il faut ensuite assumer ces charges et que cela demande un calcul qui anticipe un peu la manœuvre. Il rappelle que le PS a toujours souhaité une mesure anticyclique et constate qu'en 2009, on avait voté une enveloppe de 95 millions d'investissement et que 104 millions ont été dépensés, ce dont ils se félicitent. Il précise que l'on peut toujours aller plus loin, mais que c'est difficile d'assumer les travaux sur l'année en cours, puisque l'on n'a pas la possibilité de constituer des réserves d'une année sur l'autre. Il ajoute que l'on pourrait anticiper sur les comptes des années successives, mais rappelle que l'on a l'obligation de voter un budget équilibré, ce qui est très délicat lorsque l'on a une assiette fiscale qui est floue. Il déclare que l'on ne pouvait dès lors pas prévoir un boni extraordinaire de 160 millions. Il rappelle que la dette de la Ville était assez importante, que la Gauche a réussi, depuis qu'elle est au pouvoir, à la faire baisser considérablement et qu'une dette de 1,4 milliard est relativement décente pour une entité publique, puisqu'elle représente un peu plus d'un budget annuel de la Ville. Il constate qu'une telle dette permet de choisir une politique, et pour la Gauche de faire le choix d'une politique sociale. Il ajoute qu'avoir réduit la dette est une bonne chose, qu'il faudrait avoir une assiette fiscale plus précise au moment où l'on vote le budget - ce qui n'est pas le cas dans le système post numerando - que la Ville est contrainte de suivre les consignes données par le Canton et que la marge de manœuvre est faible. Par conséquent, le PS votera ces comptes, même en l'absence de la totalité des réponses, et avec toutes les réserves que l'on peut émettre par rapport à certains comportements de certains Conseiller administratifs dans certains Départements.

Sa collègue de parti souligne qu'il y a eu autant de réponses au sujet des postes que de Conseillers administratifs, raison pour laquelle il aurait été souhaitable d'attendre les dernières réponses en suspens pour ce faire une meilleure idée de la question du personnel. Elle rappelle que pour M. Mugny, il y a eu des postes bloqués aux MAH et au Grand Théâtre qui n'ont pas été repourvus, que pour M. Pagani c'est la spécificité des postes qui rend les engagements difficiles, de même que pour M. Maudet à la DSIC, et que pour M. Tornare, ce sont les RH qui n'ont pas anticipé correctement les départs. Elle souligne que le plus étonnant a été la réponse de M. Maudet à propos de certains postes de la voirie, puisqu'il a bloqué des postes en prévision d'un plan B, alors qu'on leur avait toujours dit qu'il n'y avait pas de plan B. Elle rappelle, dans ce contexte, la demande faite à Mme Salerno de venir expliquer la responsabilité de chaque CA dans son Département et celle des RH. Elle ajoute qu'il est important d'expliquer clairement pourquoi tous ces postes n'ont pas été

repourvus, puisque, pour le PS, tant que ces postes ne seront pas repourvus, il sera exclu de voter de nouveaux postes pour 2011.

Le représentant du parti Libéral prend acte que l'équilibre entre les dépenses prévues et les dépenses effectives est satisfaisant, avec quelques écarts un peu surprenant, et qu'il laisse la Gauche se vanter de cet état de fait. Les Libéraux regrettent que l'on compare encore les comptes avec le budget précédent, puisqu'ils ne sont généralement pas d'accord avec la manière d'établir ces budgets et encore moins avec les montants de ces budgets, qu'ils pensent exagérés dans beaucoup de cas. Les Libéraux remercient les entreprises et les personnes physiques qui ont résisté au mouvement évoqué par le représentant des Verts, qui n'est pas du tout un fantasme mais une vraie réalité, parce que c'est leur activité qui a permis ce fantastique résultat sur le plan des encaissements de la Ville de Genève et qui a induit *in fine* ce boni, donc cette capacité à rembourser la dette de la Ville. Les Libéraux remarquent que les investissements sont largement tributaires des montants consacrés à l'aménagement et que cela risque d'être encore d'avantage le cas, compte tenu des travaux qu'il faut mener à bien et qui sont le résultat des décisions prises par le Canton. Les Libéraux constatent que si l'on fait l'inventaire des grands projets auxquels la Ville se prépare (Nouvelle Comédie, MAH, Musée d'ethnographie), on risque d'être amenés à faire des choix draconiens, puisque l'on dépasse les 200 millions d'investissement. Ils estiment qu'un investissement de 5% en faveur des sports est insuffisant, que les installations sont caduques, à l'exception du Stade de Genève qui est remarquable, et que le sport est le parent pauvre dans le choix des investissements de la Ville. Les Libéraux regrettent que le logement ne bénéficie pas de plus de 9,3% et considèrent que des efforts sont à faire à ce niveau-là. Il ajoute qu'il y a un grand point d'interrogation sur la taxe professionnelle et que les Libéraux s'étonnent que l'on annonce sa disparition depuis plusieurs années, que des projets soient lancés pour l'éliminer alors qu'elle représente 100 millions de francs pour la Ville de Genève, soit 10% de ses revenus, et qu'aucune alternative ne soit envisagée par la Ville. Il ajoute que l'on ne va pas abandonner cette somme ainsi et qu'il faudra prendre des mesures transitoires. Il pense que la Ville doit proposer des solutions alternatives, sans quoi elles leur seront imposées par l'extérieur. Malgré la satisfaction d'avoir remboursé une part importante de la dette et de voir que les dépenses ont été dans le sens de ce que le budget, qui n'était pas le leur, prévoyait, les Libéraux s'abstiendront, ce qui est pour eux une forme d'approbation.

Le représentant Radical rappelle qu'il avait suggéré qu'à l'instar du Canton, la Ville fasse une provision pour les impôts non perçus en raison de la

décision fédérale sur la déduction des frais liés à l'impôt à la source, que le Département avait annoncé qu'il communiquerait un chiffre et que les comptes pourraient être corrigés. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de nouvelles du Département qui avait déclaré que le Conseil municipal avait la possibilité de rajouter une telle provision. Il estime que ce n'est pas à lui de la proposer, mais à la Gauche qui aurait intérêt à le faire.

Un CM d'AGT déclare que seul M. Longchamp s'est exprimé publiquement pour revendiquer la suppression de la taxe professionnelle dans le discours de Saint-Pierre.

Une CM PDC rappelle qu'il s'exprimait au nom du Conseil d'État.

Le CM d'AGT rappelle que la suppression de la taxe professionnelle n'est pas un succès en France et que des élus locaux, de Gauche comme de Droite, se dressent contre cette suppression. Il se dit étonné que la Droite s'intéresse à cette suppression de cette taxe et ajoute que la Gauche n'a rien à imaginer. Il plaide pour que la taxe professionnelle soit conservée.

Un CM de l'UDC déclare que quand on supprime une taxe, on la remplace en principe par autre chose. Il cite l'exemple de l'impôt de luxe et de l'ICHA, qui ont été supprimés ou aménagés lors de l'introduction de la TVA . Il rappelle qu'il a entendu M. UNGER déclarer que la taxe professionnelle constituait une entrave à la création d'emplois, alors qu'elle représente 10.00 francs par année et par employé, et que ce n'est pas sérieux. Il observe que les deux tiers de cette taxe sont payés par les établissements financiers. Il considère que la suppression d'une taxe devrait faire l'objet d'une concertation et que l'ACG devrait se faire entendre. Il rappelle que plus de la moitié des contribuables ont moins de 61'116.00 francs par année et il ajoute que tout est affaire d'équilibre et qu'il est opposé aux extrêmes, dans un sens comme dans l'autre. Il rappelle que les gros contribuables sont extrêmement mobiles et que certaines villes américaines en ont fait l'expérience, à commencer par New York.

Le président (PDC) rappelle que la suppression de la taxe professionnelle est un projet qui n'a pas encore été déposé et se demande s'il arrivera sur la table des députés tout de suite.

Un CM libéral déclare qu'il ne faut pas se leurrer sur le fait que la taxe professionnelle va disparaître, car il a vu les projets. Il rappelle que la création d'une réserve conjoncturelle a déjà été traitée il y a sept ans, qu'elle est contraire à la LAC et qu'aucun recours n'est possible.

Une CM d'AGT déclare que le projet est déjà au Conseil d'État.

Le CM libéral ajoute que si de jeunes Conseillers municipaux, qui n'ont pas vécu certaines expériences, veulent faire changer cette partie de la LAC, il leur souhaite bonne chance, parce que le sujet avait déjà été traité il y a sept ans sous l'impulsion des Libéraux.

CM Vert admire la capacité de cette Commission à discuter d'objets qui ne sont pas de sa compétence, mais de celle du Grand Conseil.

Vote de la Commission

Oui : 1 R, 1 PS, 3 V.

Non : /

ABS : 2 PDC, 2 L, 2UCD, 2 AGT. La PR-781 est approuvée

Projets d'arrêtés

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2009.

Arrêté I

Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de CHF 55'857'080.72 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

Arrêté II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2009 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF	1'053'827'073.40
sous déduction des imputations internes de	CHF	50'420'186.76
soit un total des charges nettes de	CHF	1'003'406'886.64
revenus	CHF	1'215'249'809.11
sous déduction des imputations internes de	CHF	50'420'186.76
soit un total des revenus nets de	CHF	1'164'829'622.35
excédent de revenus	CHF	161'422'735.71

14 - 168e.indd 1747
21.01.11 12:52

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2009 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

■ dépenses	CHF	101'785'161.43
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	CHF	10'115'148.84
■ investissements nets	CHF	91'670'012.59

b) patrimoine financier

■ dépenses	CHF	12'176'435.51
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	CHF	92'400.00
■ investissements nets	CHF	12'084'035.51

c) total

■ dépenses	CHF	113'961'596.94
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	CHF	10'207'548.84
■ investissements nets	CHF	103'754'048.10

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

■ investissements nets	CHF	91'670'012.59
■ amortissements	CHF	63'895'921.92
■ amortissements complémentaires	+ CHF	0.00
■ excédent de revenus de fonctionnement	+ CHF	161'422'735.71
■ autofinancement	CHF	225'318'657.63
■ Excédent de financement	CHF	133'648'645.04

b) patrimoine financier

■ investissements nets	CHF	12'084'035.51
■ amortissements (autofinancement)	CHF	4'475'709.48
■ Insuffisance de financement	CHF	7'608'326.03

14 - 168e.indd 1748
21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1749

c) total

■ investissements nets	CHF	103'754'048.10
■ amortissements	+ CHF	68'371'631.40
■ amortissements complémentaires	+ CHF	0.00
■ excédent de revenus de fonctionnement	+ CHF	161'422'735.71
■ autofinancement	CHF	229'794'367.11
■ Excédent de financement	CHF	126'040'319.01

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 161'422'735.71 CHF est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2009 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'663'750'811.25 dans la composition suivante:

Actif

■ Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 133'878'202.97, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF	1'636'348'378.54
■ Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000.--, provision perte sur prêt, nature 24)	CHF	1'027'402'432.71
Total de l'actif	CHF	2'663'750'811.25

Passif

■ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	99'069'636.74
■ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	1'490'000'000.00
■ Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	63'015'348.66
■ Provisions (nature 24)	CHF	127'470'187.71
■ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	14'813'963.41
■ Fortune nette (nature 29)	CHF	869'381'674.73
Total du passif	CHF	2'663'750'811.25

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2009 à CHF 15'387'894.--.

21.01.11 12:52

9. Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal de la

VILLE DE GENEVE

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 73 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte administratif et annexe) de la Ville de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil administratif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux directives émises par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, aux dispositions légales ainsi qu'aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

14 - 168e.indd 1750 21.01.11 12:52

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique ainsi qu'aux principes formels de régularité de la gestion administrative, avec la réserve suivante :

(groupe N° 112)		
Centimes additionnels	**Fr.**	**305'351'664.18**
- Provision pour pertes sur reliquat (30%)	**Fr.**	**91'600'000.00**
Valeur comptable nette du reliquat centimes additionnels	**Fr.**	**213'751'664.18**

Le décompte annuel relatif aux centimes additionnels présentant un reliquat en faveur de la Ville de Genève de Fr. 305'351'664.18 au 31 décembre 2009, est fourni par l'Etat de Genève sous forme d'un tableau récapitulatif. Ce document très succinct n'indique pas l'information relative au détail de la facturation des impôts, l'ancienneté et la solvabilité des contribuables. A ce jour et pour des raisons de secret fiscal, aucune information supplémentaire ne peut être obtenue auprès de l'Etat de Genève. En conséquence, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces créances au 31 décembre 2009.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil administratif, n'était pas documenté par écrit pour les processus importants. Sur cette base, nous ne pouvons pas attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels au sens de la loi suisse.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse. Malgré la réserve formulée ci-dessus relative au décompte concernant le reliquat de centimes additionnels, nous recommandons au Conseil municipal d'approuver les comptes annuels 2009 de la Ville de Genève qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 161'422'735.71 et une fortune nette au 31 décembre 2009 de Fr. 869'381'674.73.

André Lévrier
Directeur
Expert-réviseur agréé
Responsable de la révision

Fabrice Raemy
Sous-directeur

14 - 168e.indd 1751 21.01.11 12:52

Annexes : - Comptes annuels résumés arrêtés au 31 décembre 2009 se composant de :
- Bilan comparé (annexe 1)
- Compte de fonctionnement par nature comparé (annexes 2)
- Compte administratif comparé (annexe 3)
- Annexe aux états financiers au 31 décembre 2009 (annexes 4)
- Tableau relatif aux fonds spéciaux (annexe 5)

Genève, le 21 mai 2010

14 - 168e.indd 1752 21.01.11 12:52

VILLE DE GENEVE

Annexe 1 - 1

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 COMPARÉ A 2008

		31.12.2009 Fr.	%	31.12.2008 Fr.	%	Var 2009-2008 Fr.	Var. 2009-2008 %
1	ACTIF						
10	DISPONIBILITES	106'204'846.73	4.0	67'679'782.86	2.6	38'525'063.9	56.9
100	Caisses	418'690.77	0.0	376'475.10	0.0	42'215.7	11.2
101	Comptes de chèques postaux	87'164'636.36	3.3	41'805'816.29	1.6	45'358'820.1	108.5
102	Banques	18'593'290.60	0.7	25'441'642.47	1.0	-6'848'351.9	-26.9
109	Trésorerie en transit	28'229.00	0.0	55'849.00	0.0	-27'620.0	-49.5
11	AVOIRS	420'113'106.56	15.8	470'072'468.00	17.7	-49'959'361.4	-10.6
110	Avances de frais	18'442.60	0.0	6'500.00	0.0	11'942.6	183.7
111	Comptes courants	191'756'863.51	7.2	177'354'007.85	6.7	14'402'855.7	8.1
112	Impôts à encaisser	317'074'978.71	11.9	370'735'114.78	14.0	-53'660'136.1	-14.5
	Provision pour pertes	-98'067'770.22	-3.7	-110'850'607.17	-4.2	12'782'837.0	-11.5
		219'007'208.49	8.2	259'884'507.61	9.8	-40'877'299.1	-15.7
113	Dédommagts de collectivités publiques	0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0
115	Autres débiteurs	45'018'726.41	1.7	54'013'960.48	2.0	-8'995'234.1	-16.7
	Provision pour pertes	-35'810'432.75	-1.3	-36'745'206.00	-1.4	934'773.3	-2.5
		9'208'293.66	0.3	17'268'754.48	0.7	-8'060'460.8	-46.7
116	Avoirs à terme fixe	0.00	0.0	15'000'000.00	0.6	-15'000'000.0	-100.0
119	Autres créances	122'298.30	0.0	558'698.06	0.0	-436'399.8	-78.1
	Provision pour pertes	0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0
		122'298.30	0.0	558'698.06	0.0	-436'399.8	-78.1
12	PLACEMENTS	1'069'655'413.81	40.2	1'062'962'684.67	40.1	6'692'729.1	0.6
121	Actions et parts sociales	34'966'080.00	1.3	34'973'974.80	1.3	-7'894.8	0.0
	Ajustement pour fluctuation de cours	-1'023'024.80	0.0	-2'356'320.00	-0.1	1'333'295.2	56.6
		33'943'055.20	1.3	32'617'654.80	1.3	1'325'400.4	4.1
122	Prêts	6'975'689.70	0.3	5'569'302.30	0.2	1'406'387.4	25.3
123	Immeubles	979'155'297.94	36.8	970'493'132.07	36.6	8'662'165.9	0.9
	Amortissements cumulés	-12'928'869.13	-0.5	-8'595'171.43	-0.3	-4'333'697.7	50.4
		966'226'428.81	36.3	961'897'960.64	36.3	4'328'468.2	0.4
125	Marchandises en stock	5'264'193.05	0.2	4'343'895.75	0.2	920'297.3	21.2
129	Autres placements	57'246'047.05	2.1	58'533'871.18	2.2	-1'287'824.1	-2.2
	SOUS-TOTAL	1'595'973'367.10	59.9	1'600'714'935.53	60.4	-4'741'568.4	-0.3

Annexe 1 - 2

VILLE DE GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 COMPARÉ A 2008

		31.12.2009		31.12.2008		Var 2009-2008	Var. 2009-2008
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
	REPORT	1'595'973'367.10	59.9	1'600'714'935.53	60.4	-4'741'568.4	-0.3
13	ACTIFS TRANSITOIRES	40'375'011.44	1.5	47'425'134.86	1.8	-7'050'123.4	-14.9
130	Intérêts	17'309.42	0.0	45'369.45	0.0	-28'060.0	-61.8
132	Assurances	13'827'484.00	0.5	16'452'311.30	0.6	-2'624'827.3	-16.0
135	Frais chauffage	4'370'448.13	0.2	5'825'001.14	0.2	-1'454'553.0	-25.0
139	Autres actifs transitoires	22'159'769.89	0.8	25'102'452.97	0.9	-2'942'683.1	-11.7
	dont : Produits à recevoir	17'421'314.41	0.7	20'771'872.98	0.8	-3'350'558.6	-16.1
	Charges payées d'avance	4'738'455.48	0.1	4'330'579.99	0.1	407'875.5	9.4
14	INVESTISSEMENTS	814'808'957.61	30.6	797'385'192.00	30.1	17'423'765.6	2.2
140	Terrains non bâtis	33'477'779.68	1.3	24'570'201.70	0.9	8'907'578.0	36.3
	Amortissements cumulés	-10'290'157.42	-0.4	-9'523'911.74	-0.4	-766'245.7	8.0
		23'187'622.26	0.9	15'046'289.96	0.6	8'141'332.3	54.1
141	Ouvrages génie civil	520'778'096.61	19.6	486'277'416.93	18.4	34'500'679.7	7.1
	Amortissements cumulés	-218'021'011.46	-8.2	-203'496'659.87	-7.7	-14'524'351.6	7.1
		302'757'085.15	11.4	282'780'757.06	10.7	19'976'328.1	7.1
143	Terrains bâtis	1'069'203'166.22	40.1	1'059'802'961.89	40.0	9'400'204.3	0.9
	Amortissements cumulés	-602'523'260.23	-22.6	-583'570'254.38	-22.0	-18'953'005.9	3.2
		466'679'905.99	17.5	476'232'707.51	18.0	-9'552'801.5	-2.0
145	Forêts	744'820.05	0.0	744'820.05	0.0	0.0	0.0
	Amortissements cumulés	-629'880.02	0.0	-572'410.00	0.0	-57'470.0	10.0
		114'940.03	0.0	172'410.05	0.0	-57'470.0	-33.3
146	Mobilier, machines, véhicules	84'701'827.38	3.2	83'673'382.12	3.2	1'028'445.3	1.2
	Amortissements cumulés	-66'366'922.75	-2.5	-64'066'647.98	-2.4	-2'300'274.8	3.6
		18'334'904.63	0.7	19'606'734.14	0.7	-1'271'829.5	-6.5
149	Autres biens	10'541'490.07	0.4	10'725'299.41	0.4	-183'809.3	-1.7
	Amortissements cumulés	-6'806'990.52	-0.3	-7'179'006.13	-0.3	372'015.6	-5.2
		3'734'499.55	0.1	3'546'293.28	0.1	188'206.3	5.3
	SOUS-TOTAL	2'451'157'336.15	92.0	2'445'525'262.39	92.3	5'632'073.8	0.2

Annexe 1 - 3

VILLE DE GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 COMPARÉ A 2008

		31.12.2009		31.12.2008		Var 2009-2008	Var. 2009-2008
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
	REPORT	2'451'157'336.15	92.0	2'445'525'262.39	92.3	5'632'073.8	0.2
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	198'357'616.91	7.4	198'434'116.91	7.5	-76'500.0	0.0
152	Communes	10'002.00	0.0	10'002.00	0.0	0.0	0.0
153	Propres établissements	12'825'001.00	0.5	12'825'001.00	0.5	0.0	0.0
	Amortissements cumulés	0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0
		12'825'001.00	0.5	12'825'001.00	0.5	0.0	0.0
154	Sociétés d'économie mixte	185'303'042.78	7.0	185'379'542.78	7.0	-76'500.0	0.0
	Amortissements cumulés	-345'010.70	0.0	-345'010.70	0.0	0.0	0.0
		184'958'032.08	6.9	185'034'532.08	7.0	-76'500.0	0.0
155	Institutions privées	120'004.00	0.0	120'004.00	0.0	0.0	0.0
	Amortissemens cumulés et provisions	-120'000.00	0.0	-120'000.00	0.0	0.0	0.0
		4.00	0.0	4.00	0.0	0.0	0.0
157	Etranger	564'577.83	0.0	564'577.83	0.0	0.0	0.0
16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	11'735'858.19	0.4	2'750'075.27	0.1	8'985'782.9	326.7
161	Crédits d'invest. subv. Cantons	2'562'230.00	0.1	0.00	0.0	2'562'230.0	100.0
	Amortissemens cumulés	0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0
		2'562'230.00	0.1	0.00	0.0	2'562'230.0	100.0
162	Crédits d'invest. subv. Communes	7'396'763.46	0.3	479'625.45	0.0	6'917'138.0	1'442.2
	Amortissemens cumulés	-287'775.27	0.0	-191'850.18	0.0	-95'925.1	50.0
		7'108'988.19	0.0	287'775.27	0.0	6'821'212.9	2'370.3
164	Crédits d'invest. subv. stés mixtes	3'000'000.00	0.1	3'000'000.00	0.1	0.0	0.0
	Amortissemens cumulés	-1'650'000.00	-0.1	-1'500'000.00	-0.1	-150'000.0	10.0
		1'350'000.00	0.1	1'500'000.00	0.1	-150'000.0	-10.0
165	Crédits d'invest. subv. instit. privées	3'495'500.00	0.1	4'840'391.05	0.2	-1'344'891.1	-27.8
	Amortissemens cumulés	-2'780'860.00	-0.1	-3'878'091.05	-0.1	1'097'231.1	-28.3
		714'640.00	0.0	962'300.00	0.0	-247'660.0	-25.7
166	Invest. subv. personne physique	300'000.00	0.0	227'066.75	0.0	72'933.3	32.1
	Amortissemens cumulés	-300'000.00	0.0	-227'066.75	0.0	-72'933.3	32.1
		0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0
167	Invest. subv. étranger	0.00	0.0	350'000.00	0.0	-350'000.0	-100.0
	Amortissemens cumulés	0.00	0.0	-350'000.00	0.0	350'000.0	-100.0
		0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0
17	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	2'500'000.00	0.1	2'500'000.00	0.1	0.0	0.0
170	Divers crédits d'investissements	2'500'000.00	0.1	2'500'000.00	0.1	0.0	0.0
	TOTAL	2'663'750'811.25	100.0	2'649'209'454.57	100.0	14'541'356.7	0.5

Annexe 1 - 4

VILLE DE GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 COMPARÉ A 2008

		31.12.2009		31.12.2008		Var 2009-2008	Var. 2009-2008
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
2	PASSIF						
20	ENGAGEMENTS COURANTS	68'551'090.56	2.6	52'378'050.61	2.0	16'173'040.0	30.9
200	Créanciers	46'760'176.38	1.8	31'276'271.01	1.2	15'483'905.4	49.5
201	Dépôts	199'115.35	0.0	337'644.47	0.0	-138'529.1	-41.0
204	Subventions à verser	8'164'353.89	0.3	7'582'662.23	0.3	581'691.7	7.7
206	Comptes courants	5'999'915.34	0.2	7'102'280.54	0.3	-1'102'365.2	-15.5
209	Autres engagements	7'427'529.60	0.3	6'079'192.36	0.2	1'348'337.2	22.2
21	DETTES A COURT TERME	0.00	0.0	150'000'000.00	5.7	-150'000'000.0	-100.0
210	Banques	0.00	0.0	150'000'000.00	5.7	-150'000'000.0	-100.0
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	1'490'000'000.00	55.9	1'490'000'000.00	56.2	0.0	0.0
221	Reconnaissances de dettes	1'490'000'000.00	55.9	1'490'000'000.00	56.2	0.0	0.0
23	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	63'015'348.66	2.4	49'341'794.55	1.9	13'673'554.1	27.7
231	Caisse de pension	0.00	0.0	644.10	0.0	-644.1	-100.0
233	Fonds spéciaux	94'232'355.84	3.5	80'868'087.54	3.1	13'364'268.3	16.5
	Actifs des fonds	-70'887'797.74	-2.7	-67'354'162.40	-2.5	-3'533'635.3	5.2
		23'344'558.10	0.9	13'513'925.14	0.5	9'830'633.0	72.7
234	Fonds pour risques non assurés	31'088'342.10	1.2	30'507'312.83	1.2	581'029.3	1.9
235	Autres fonds	8'547'292.15	0.3	5'283'216.22	0.2	3'264'075.9	61.8
237	Fonds de recherche	35'156.31	0.0	36'696.26	0.0	-1'540.0	-4.2
24	PROVISIONS	127'470'187.71	4.8	125'571'873.52	4.7	1'898'314.2	1.5
240	Comptes de fonctionnement	127'470'187.71	4.8	125'571'873.52	4.7	1'898'314.2	1.5
	SOUS TOTAL	1'749'036'626.93	65.7	1'867'291'718.68	70.5	-118'255'091.8	-6.3

Annexe 1 - 5

VILLE DE GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 COMPARÉ A 2008

		31.12.2009		31.12.2008		Var 2009-2008	Var. 2009-2008
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
	REPORT	1'749'036'626.93	65.7	1'867'291'718.68	70.5	-118'255'091.8	-6.3
25	PASSIFS TRANSITOIRES	30'518'546.18	1.1	60'073'888.95	2.3	-29'555'342.8	-49.2
250	Intérêts courus sur dette publique	12'808'553.46	0.5	16'608'920.77	0.6	-3'800'367.3	-22.9
251	Loyers encaissés d'avance	4'163'232.90	0.2	3'662'430.70	0.1	500'802.2	13.7
259	Autres passifs transitoires	13'546'759.82	0.5	39'802'537.48	1.5	-26'255'777.7	-66.0
28	PREFINANC. ET FINANC. SPECIAUX	14'813'963.41	0.6	13'884'907.92	0.5	929'055.5	6.7
280	Préfinancements travaux équipement	4'350'627.32	0.2	2'792'525.48	0.1	1'558'101.8	55.8
282	Préfinancement taxe d'écoulement	0.00	0.0	716'575.11	0.0	-716'575.1	-100.0
283	Préfinancement contruction abris PC	1'543'308.80	0.1	1'504'565.80	0.1	38'743.0	2.6
285	Préfinancement relance économique	640'504.68	0.0	640'504.68	0.0	0.0	0.0
286	Financements spéciaux divers	789'761.67	0.0	583'506.32	0.0	206'255.4	35.3
287	Préfinancements de tiers	7'489'760.94	0.3	7'647'230.53	0.3	-157'469.6	-2.1
29	FORTUNE NETTE	869'381'674.73	32.6	707'958'939.02	26.7	161'422'735.7	22.8
	Solde au 01.01.2009	707'958'939.02	26.6	552'914'054.27	20.9	155'044'884.8	28.0
	Excédent revenus (charges)	161'422'735.71	6.1	155'044'884.75	5.9	6'377'851.0	4.1
	TOTAL	2'663'750'811.25	100.0	2'649'209'454.57	100.0	14'541'356.7	0.5

VILLE DE GENEVE

Annexe 2a - 1

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE L'EXERCICE 2009 COMPARÉ A 2008

	2009		2008		Var. 2009-2008	Var. 2009-2008
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
3 CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
30 CHARGES DE PERSONNEL	**403'212'078.72**	**38.3**	**401'716'765.12**	**36.3**	**1'495'313.6**	**0.4**
300 Autorités et commissions	1'946'315.85	0.2	2'105'187.20	0.2	-158'871.4	-7.5
301 Traitements du personnel	315'784'800.27	30.0	316'191'595.05	28.6	-406'794.8	-0.1
303 Assurances sociales	23'918'206.88	2.3	23'931'584.70	2.2	-13'377.8	-0.1
304 Caisses de pensions et de prévoyance	39'657'495.34	3.8	36'337'279.80	3.3	3'320'215.5	9.1
305 Assurance maladie et accidents	8'762'715.36	0.8	10'090'980.10	0.9	-1'328'264.7	-13.2
306 Prestations en nature	1'718'308.26	0.2	1'815'056.98	0.2	-96'748.7	-5.3
307 Prestations aux pensionnés	7'293'608.20	0.7	7'601'821.60	0.7	-308'213.4	-4.1
308 Personnel intérimaire	700'103.06	0.1	557'280.68	0.1	142'822.4	25.6
309 Autres charges de personnel	3'430'525.50	0.3	3'085'979.01	0.3	344'546.5	11.2
31 BIENS SERVICES ET MARCHANDISES	**185'201'438.21**	**17.6**	**181'438'938.91**	**16.4**	**3'762'499.3**	**2.1**
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	10'544'852.66	1.0	9'825'677.12	0.9	719'175.5	7.3
311 Mobilier, machines, véhicules, matériel	6'791'471.36	0.6	6'358'345.34	0.6	433'126.0	6.8
312 Eau, énergie, combustibles	22'095'003.07	2.1	23'198'851.37	2.1	-1'103'848.3	-4.8
313 Achats de fournitures et de marchandises	12'469'749.83	1.2	12'942'012.11	1.2	-472'262.3	-3.6
314 Entretien des immeubles par des tiers	52'244'836.40	5.0	51'738'712.60	4.7	506'123.8	1.0
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	9'989'974.45	0.9	9'772'009.45	0.9	217'965.0	2.2
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	11'873'924.02	1.1	11'078'763.69	1.0	795'160.3	7.2
317 Dédommagements	2'324'308.89	0.2	2'271'368.90	0.2	52'940.0	2.3
318 Honoraires et prestations de service	55'341'305.22	5.3	52'776'083.82	4.8	2'565'221.4	4.9
319 Frais divers	1'526'012.31	0.1	1'477'114.51	0.1	48'897.8	3.3
32 INTERETS PASSIFS	**40'579'527.78**	**3.9**	**58'699'028.06**	**5.3**	**-18'119'500.3**	**-30.9**
320 Engagements courants	84'314.13	0.0	198'244.08	0.0	-113'930.0	-57.5
321 Dette à court terme	0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0
322 Dettes à moyen et long terme	40'217'333.92	3.8	57'373'101.37	5.2	-17'155'767.5	-29.9
323 Dettes envers des entités particulières	277'879.73	0.0	1'127'682.61	0.1	-849'802.9	-75.4
33 AMORTISSEMENTS	**75'051'745.25**	**7.1**	**100'913'784.39**	**9.1**	**-25'862'039.1**	**-25.6**
330 Escomptes et amortissements P. F.	4'475'709.48	0.4	2'439'597.80	0.2	2'036'111.7	83.5
331 Amortissements des investissements P. A.	63'895'921.92	6.1	62'170'008.24	5.6	1'725'913.7	2.8
332 Amortissements complémentaires P. A.	0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0
334 Pertes sur débiteurs	6'680'113.85	0.6	36'304'178.35	3.3	-29'624'064.5	-81.6
34 CONTRIBUTIONS A D'AUTRES COLLECTIVITES	**36'139'688.18**	**3.4**	**31'419'540.03**	**2.8**	**4'720'148.2**	**15.0**
346 Compensation financ. aux communes françaises	36'139'688.18	3.4	31'419'540.03	2.8	4'720'148.2	15.0
35 DEDOMMAG. A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	**45'341'136.22**	**4.3**	**44'567'761.23**	**4.0**	**773'375.0**	**1.7**
351 Dédommagements - Cantons	36'649'281.57	3.5	37'428'227.23	3.4	-778'945.7	-2.1
352 Dédommagements - Communes	8'691'854.65	0.8	7'139'534.00	0.6	1'552'320.7	21.7
36 SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	**217'646'387.27**	**20.7**	**217'634'248.63**	**19.7**	**12'138.6**	**0.0**
360 Subvention et allocations - Confédération	503'275.00	0.0	503'275.00	0.0	0.0	0.0
361 Subventions et allocations - Cantons	8'429'550.60	0.8	7'527'335.00	0.7	902'215.6	12.0
362 Subventions et allocations - Communes	82'469.90	0.0	68'709.50	0.0	13'760.4	20.0
363 Subventions et allocations - Propres établissements	6'090'917.63	0.6	6'179'588.94	0.6	-88'671.3	-1.4
364 Subventions et allocations - Société d'écon.mixte	2'249'924.16	0.2	1'805'109.04	0.2	444'815.1	24.6
365 Subventions et allocations - Institutions privées	178'657'306.26	17.0	173'984'340.89	15.7	4'672'965.4	2.7
366 Subventions et allocations - Personnes physiques	17'805'414.86	1.7	23'590'454.60	2.1	-5'785'039.7	-24.5
367 Subventions et allocations - Etranger	3'827'528.86	0.4	3'975'435.66	0.4	-147'906.8	-3.7
SOUS-TOTAL	**1'003'172'001.63**	**95.2**	**1'036'390'066.37**	**93.8**	**-33'218'064.7**	**-3.2**

Annexe 2a - 2

VILLE DE GENEVE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE L'EXERCICE 2009 COMPARÉ A 2008

	2009		2008		Var. 2009-2008	Var. 2009-2008
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
REPORT	1'003'172'001.63	95.2	1'036'390'066.37	93.8	-33'218'064.7	-3.2
37 SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	6'325.05	0.0	980.41	0.0	5'344.6	545.1
371 Cantons	325.05	0.0	980.41	0.0	-655.4	-66.8
375 Institutions privées	6'000.00	0.0	0.00	0.0	6'000.0	0.0
38 ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	228'559.96	0.0	227'405.92	0.0	1'154.0	0.5
380 Attribution Sport-Toto	78'063.02	0.0	0.00	0.0	78'063.0	0.0
386 Attribution dime du livre	150'496.94	0.0	227'405.92	0.0	-76'909.0	-33.8
39 IMPUTATIONS INTERNES	50'420'186.76	4.8	68'524'016.64	6.2	-18'103'829.9	-26.4
390 Intérêts répartis	36'437'754.95	3.5	54'866'780.97	5.0	-18'429'026.0	-33.6
391 Mise à disposition de locaux	10'200'815.41	1.0	10'271'567.11	0.9	-70'751.7	-0.7
392 Autres prestations internes	3'781'616.40	0.4	3'385'668.56	0.3	395'947.8	11.7
TOTAL DES CHARGES	1'053'827'073.40	100.0	1'105'142'469.34	100.0	-51'315'395.9	-4.6
EXCEDENT DE REVENUS/(-) CHARGES DE FONCTIONNEMENT	161'422'735.71		155'044'884.75		6'377'851.0	4.1
TOTAL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	1'215'249'809.11		1'260'187'354.09		-44'937'545.0	-3.6

VILLE DE GENEVE

Annexe 2b - 1

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE L'EXERCICE 2009 COMPARÉ A 2008

	2009		2008		Var. 2009-2008	Var. 2009-2008
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
4 REVENUS DE FONCTIONNEMENT						
40 IMPOTS	911'790'665.05	75.0	924'419'604.15	73.4	-12'628'939.1	-1.4
400 Impôts sur le revenu et la fortune	610'175'996.85	50.2	615'508'763.70	48.8	-5'332'766.9	-0.9
401 Impôt sur le bénéfice et le capital	138'550'101.70	11.4	181'919'668.95	14.4	-43'369'567.3	-23.8
406 Impôt sur les chiens	205'912.50	0.0	227'308.50	0.0	-21'396.0	-9.4
408 Fonds de péréquation personne morale	13'081'718.00	1.1	15'944'550.60	1.3	-2'862'832.6	-18.0
409 Taxe professionnelle communale	149'776'936.00	12.3	110'819'312.40	8.8	38'957'623.6	35.2
42 REVENUS DE BIENS	159'795'362.21	13.1	171'676'513.17	13.6	-11'881'151.0	-6.9
420 Banques	236'293.52	0.0	471'031.96	0.0	-234'738.4	-49.8
421 Créances du patrimoine financier	3'746'293.74	0.3	4'033'639.92	0.3	-287'346.2	-7.1
422 Capitaux du patrimoine financier	2'671'812.86	0.2	2'785'554.86	0.2	-113'742.0	-4.1
423 Immeubles du patrimoine financier	88'231'822.35	7.3	97'205'729.31	7.7	-8'973'907.0	-9.2
424 Gains comptables sur placements patrimoine financier	1'325'555.40	0.1	49'117.20	0.0	1'276'438.2	2'598.8
425 Prêts du patrimoine administratif	98'950.15	0.0	166'920.40	0.0	-67'970.3	-40.7
426 Participation permanente du patrimoine administratif	5'951'474.93	0.5	5'914'508.12	0.5	36'966.8	0.6
427 Immeubles du patrimoine administratif	56'112'421.65	4.6	59'812'797.09	4.7	-3'700'375.4	-6.2
429 Autres revenus	1'420'737.61	0.1	1'237'214.31	0.1	183'523.3	14.8
43 REVENUS DIVERS	58'758'353.03	4.8	61'200'930.77	4.9	-2'442'577.7	-4.0
431 Emoluments administratifs	2'859'659.03	0.2	2'870'579.53	0.2	-10'920.5	-0.4
434 Redevances d'utilisation et de prestations de services	28'751'954.79	2.4	27'790'732.07	2.2	961'222.7	3.5
435 Ventes de marchandises	2'618'712.49	0.2	3'027'477.51	0.2	-408'765.0	-13.5
436 Dédommagements de tiers	8'880'045.92	0.7	9'230'263.67	0.7	-350'217.8	-3.8
437 Amendes	10'549'097.33	0.9	14'077'632.18	1.1	-3'528'534.9	-25.1
438 Prestations du personnel pour investissements	3'448'363.93	0.3	2'526'688.62	0.2	921'675.3	36.5
439 Autres contributions	1'650'519.54	0.1	1'677'557.19	0.1	-27'037.6	-1.6
44 PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION	1'302'962.26	0.1	709'440.38	0.1	593'521.9	83.7
441 Parts à des recettes cantonales	1'302'962.26	0.1	709'440.38	0.1	593'521.9	83.7
45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	27'250'225.45	2.2	27'532'327.35	2.2	-282'101.9	-1.0
450 Dédommagements - Confédération	297'213.50	0.0	244'518.00	0.0	52'695.5	21.6
451 Dédommagements - Cantons	15'157'300.85	1.2	15'292'082.10	1.2	-134'781.3	-0.9
452 Dédommagements - Communes	11'795'711.10	1.0	11'995'727.25	1.0	-200'016.2	-1.7
46 SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	5'903'424.69	0.5	6'096'206.29	0.5	-192'781.6	-3.2
460 Subventions et allocations - Confédération	423'157.75	0.0	897'683.25	0.1	-474'525.5	-52.9
461 Subventions et allocations - Cantons	2'140'633.70	0.2	1'728'780.22	0.1	411'853.5	23.8
469 Subventions et allocations - Autres subventions	3'339'633.24	0.3	3'469'742.82	0.3	-130'109.6	-3.7
SOUS-TOTAL	1'164'800'992.69	95.8	1'191'635'022.11	94.6	-26'834'029.4	-2.3

Annexe 2b - 2

VILLE DE GENEVE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE L'EXERCICE 2009 COMPARÉ A 2008

	2009		2008		Var. 2009-2008	Var. 2009-2008
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
REPORT	1'164'800'992.69	95.8	1'191'635'022.11	94.6	-26'834'029.4	-2.3
47 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	6'325.05	0.0	980.41	0.0	5'344.6	545.1
471 Subventions à redistribuer - Cantons	6'325.05	0.0	980.41	0.0	5'344.6	545.1
48 FINANCEMENTS SPECIAUX	22'304.61	0.0	27'334.93	0.0	-5'030.3	-18.4
480 Financements spéciaux	0.00	0.0	25'384.68	0.0	-25'384.7	0.0
486 Prélèvement sur financements (dîme)	22'304.61	0.0	1'950.25	0.0	20'354.4	1'043.7
49 IMPUTATIONS INTERNES	50'420'186.76	4.1	68'524'016.64	5.4	-18'103'829.9	-26.4
490 Intérêts répartis	36'437'754.95	3.0	54'866'780.97	4.4	-18'429'026.0	-33.6
491 Mise à disposition de locaux	10'200'815.41	0.8	10'271'567.11	0.8	-70'751.7	-0.7
492 Autres prestations internes	3'781'616.40	0.3	3'385'668.56	0.3	395'947.8	11.7
TOTAL DES REVENUS	1'215'249'809.11	100.0	1'260'187'354.09	100.0	-44'937'545.0	-3.6
TOTAL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	1'215'249'809.11		1'260'187'354.09		-44'937'545.0	-3.6

VILLE DE GENEVE

Annexe 3

Compte administratif 2009 comparé à 2008

Compte de fonctionnement

	Budget 2009	Comptes 2009	Comptes 2008		Budget 2009	Comptes 2009	Comptes 2008
Charges	1'005'613'252.00	935'035'255.24	972'008'846.66	*Revenus*	1'075'664'122.00	1'164'829'622.35	1'191'663'337.45
Amortissements	68'707'948.00	68'371'631.40	64'609'606.04				
Amortissements complément.	0.00	0.00	0.00				
Imputations internes	72'175'097.00	50'420'186.76	68'524'016.64	*Imputations internes*	72'175'097.00	50'420'186.76	68'524'016.64
Excédent de revenus	1'342'922.00	161'422'735.71	155'044'884.75	*Excédent de charges*	0.00	0.00	0.00
Total	**1'147'839'219.00**	**1'215'249'809.11**	**1'260'187'354.09**	*Total*	**1'147'839'219.00**	**1'215'249'809.11**	**1'260'187'354.09**

Investissements nets

Investissements bruts	95'000'000.00	113'961'596.94	71'974'218.35	*Recettes d'investissements*	-.-	10'207'548.84	5'916'436.36
				Investissements nets	95'000'000.00	103'754'048.10	66'057'781.99
Total	**95'000'000.00**	**113'961'596.94**	**71'974'218.35**	*Total*	**95'000'000.00**	**113'961'596.94**	**71'974'218.35**

Financement

Investissements nets	95'000'000.00	103'754'048.10	66'057'781.99	*Amortissements*	68'707'948.00	68'371'631.40	64'609'606.04
Excédent de charges/revenus(-)	-1'342'922.00	-161'422'735.71	-155'044'884.75	*Insuffisance/excédent(-) de financement*	24'949'130.00	-126'040'319.01	-153'596'708.80
Total	**93'657'078.00**	**-57'668'687.61**	**-88'987'102.76**	*Total*	**93'657'078.00**	**-57'668'687.61**	**-88'987'102.76**

Variation de la fortune nette

Insuffisance de financement	24'949'130.00	-.-	-.-	*Augmentation/diminution(-) du P.A. /PF*	26'292'052.00	35'382'416.70	1'448'175.95
				Augmentation de la fortune nette	-1'342'922.00	-161'422'735.71	-155'044'884.75
Excédent de financement (-)	-.-	-126'040'319.01	-153'596'708.80	*Diminution de la fortune nette*	-.-	-.-	-.-
Total	**24'949'130.00**	**-126'040'319.01**	**-153'596'708.80**	*Total*	**24'949'130.00**	**-126'040'319.01**	**-153'596'708.80**

VILLE DE GENEVE **Annexe 4 - 1**

ANNEXE

AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009

1. LIMITES DE CREDIT AVEC DES INSTITUTS FINANCIERS

- BCGE, compte cash management, limite de crédit de CHF 100 millions.

2. DISPONIBILITES - PLACEMENTS

Le solde du CCP, sous disponibilités, bénéficie d'une rémunération compétitive avec les taux appliqués sur le marché des capitaux.

3. CONTRATS SUR PRODUITS DERIVES

1. Un contrat collar floor 3% - cap 4.03% du 20.03.2007 au 20.03.2012 couvrant CHF 30 millions de notre excédent de trésorerie a été signé en 2003.

4. CAUTIONNEMENTS, GARANTIES, GAGES EN FAVEUR DE TIERS, AUTRES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

1. Des garanties loyer ont été émises par le Service Social pour un montant de CHF 11'667 en faveur de 5 régies.
2. Dans sa séance du 15.02.2006, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'un crédit de CHF 20 millions, destiné à la création de logements sociaux par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, par des dotations en capital échelonnées, conditionnelles à des projets acceptés par le Conseil municipal.
   Au 31 décembre 2009, le montant total cumulé versé à cette fondation s'élevait à CHF 5.1 millions.

5. DETTES DECOULANT DE CONTRATS DE LEASING NON PORTEES AU BILAN

1. Contrat de leasing Multilease AG, pour un véhicule, se terminant en 2010, solde à payer CHF 11'366.10.
2. Contrat de leasing UBS Leasing SA, pour des sanitaires autonettoyants, se terminant en 2014, solde à payer CHF 464'860.35.

6. VALEUR INTRINSEQUE DES IMMEUBLES LOCATIFS

Cette valeur, comprenant bâtiments et terrains, se monte à CHF 1'814 millions.
Elle représente la valeur de remplacement, la valeur de reconstruction de l'immeuble dans son état actuel.
La valeur portée au bilan s'élève à CHF 966 millions.

7. VALEUR D'ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS

Le total atteint CHF 4'730 millions, soit :

pour les bâtiments	CHF 3'440 millions.
et pour leur contenu (avec collections)	CHF 1'290 millions.

La valeur de ces immobilisations est portée au bilan (voir postes avec lettre a) pour CHF 1'389 millions.

./.

8. MOUVEMENTS DES PROVISIONS POUR ACQUISITIONS DE COLLECTIONS ET LIVRES EN 2009

No compte	Intitulé	Solde 01.01.2009 CHF	Attributions à la provision CHF	Prélèvement Dépenses CHF	Solde 31.12.2009 CHF
240500 à 240501	Provision acquis. Jardin Botanique	57'592.81	0.00	14'427.70	43'165.11
240510 à 240570	Provision acquis. M.A.H. et filiales	356'893.78	38.11	74'897.99	282'033.90
240601	Provision acquis. Muséum	16'689.14	0.00	0.00	16'689.14
240610 à 240611	Provision acquis. Biblio. Municipales	64'969.84	8'184.98	23'387.87	49'766.95
240621	Provision acquis. Musée Voltaire	3'844.23	5'363.46	0.00	9'207.69
240650	Provision acquis. Musée du S.I.S.	25'422.70	8'516.19	0.00	33'938.89
	Total	525'412.50	22'102.74	112'713.56	434'801.68

Ces comptes enregistrent la part non dépensée ou l'excédent de dépense par rapport au budget de fonctionnement pour l'achat de collections et de livres.
Ces reports de crédit sont en dérogation avec le principe de spécialité temporelle (art. 22 de la Loi sur la Gestion financière de l'Etat, applicable aux communes selon son art. 4). Avec l'accord de l'Etat, l'approbation des comptes par le CM entérine cette manière de procéder.

9. EVALUATION DE CERTAINS POSTES DU BILAN

115 Autres débiteurs

Les factures ouvertes, dont la date est antérieure au 1er octobre 2009, font l'objet, pour leur totalité, d'une provision pour débiteurs douteux ainsi que certaines factures datées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2009 pour autant qu'elles aient été l'objet de rappels.

120/121/233 Titres en portefeuille (patrimoine financier)

Les titres cotés sont portés au bilan à leur valeur de marché (valeur moyenne décembre 2009).
Les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'acquisition.
Ces règles s'appliquent aussi aux titres appartenant aux fonds spéciaux (groupe 233).

152 à 157 Titres en portefeuille (patrimoine administratif)

Ces titres et participations apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction d'amortissements éventuels.

125 Marchandises en stock

Les stocks sont évalués au prix du marché ou au prix d'achat, respectivement au plus bas des deux.

10. DIVERS

La créance chirographaire de CHF 191'250 contre la société du Parking de Cornavin (groupe 154) est postposée dans le bilan de la Société. A l'origine, ce prêt s'élevait à CHF 750'000.

11. FORTUNE ET MOUVEMENTS DES FONDS SPECIAUX

Voir tableau ci-après.

VILLE DE GENEVE **Annexe 4 - 2**

VALEUR COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2009 DES IMMOBILISATIONS COUVERTES PAR L'ASSURANCE INCENDIE

		Fr.	Fr.
123	Immeubles		
	Bâtiments locatifs		762'237'035.59
	Restaurants divers		6'588'786.52
	Crédits d'investissement bâtiments locatifs	90'472'764.12	
./.	Amortissements cumulés	-12'928'869.13	77'543'894.99
129	Autres placements		
	Hôtel Métropole		56'837'377.62
	Restaurant du Parc des Eaux-Vives		408'669.43
143	Terrains bâtis		
	Immeubles administratifs et publics		983'511.74
	Crédits d'investissement immeubles administratifs et publics	1'068'219'654.48	
./.	Amortissements cumulés	-602'523'260.23	465'696'394.25
146	Mobilier, machines, véhicules		
	Crédits d'investissement	84'701'827.38	
./.	Amortissements cumulés	-66'366'922.75	18'334'904.63
149	Autres biens		
	Collections		1.00
	Total de la valeur comptable		**1'388'630'575.77**

FONDS SPECIAUX 2009

Annexe 5

MOUVEMENTS EN 2009 DES ENGAGEMENTS NETS DE LA VILLE ENVERS LES FONDS

DETAILS DES ENGAGEMENTS NETS AU 31.12.2009

Fonds	Engagements nets 01.01.2009	Revenus	Provision fluctuation Charges (1)	Plac. groupé *incluse (1)*	Intérêts Ville de Genève	Résultat net	Prélèvements et attributions /. Apports	Achat / Vente	Engagements nets 31.12.2009	Engagements bruts 31.12.2009	Immeubles, terrains	Placement groupé	Titres (2)	*Diff. éval. Titres incluse (2)*	Prêts	Engagements nets 31.12.2009
1 AMIEL	9'745.98	765.38	5'453.82	*-3'889.79*	51.36	-4'637.08	1'000.00	-1'041.60	5'150.20	53'638.40	0.00	48'488.20	0.00	*0.00*	0.00	5'150.20
2 BAUDIN	53'648.62	117'080.93	32'722.90	*-23'338.72*	341.94	84'998.97	0.00	99'239.07	39'109.52	826'507.94	0.00	290'929.27	496'469.15	*105'489.63*	0.00	39'109.52
3 BERTHOUD	6'563.22	8'725.38	62'173.50	*-44'343.57*	66.78	-53'381.34	10'000.00	-11'874.14	-44'943.98	507'821.65	0.00	552'765.63	0.00	*0.00*	0.00	-44'943.98
4 BOUCHET	26.72	5'019.05	129.53	*0.00*	0.00	4'889.52	5'019.05	-129.53	26.72	134'881.20	0.00	0.00	134'833.48	*-129.53*	0.00	26.72
5 BGE Dons/Legs	28'210.12	41'896.15	16'361.45	*-11'569.36*	212.31	25'747.01	22'672.08	-3'124.78	34'409.83	179'874.46	0.00	145'464.63	0.00	*0.00*	0.00	34'409.83
6 BRUNSWICK	39'822.13	26'023.05	185'429.75	*-132'252.74*	183.96	-159'222.74	0.00	-35'414.14	-86'986.47	1'561'612.75	0.00	1'648'599.22	0.00	*0.00*	0.00	-86'986.47
7 CELEBONOVIC	42'816.17	0.00	0.00	*0.00*	160.33	160.33	10'725.00	0.00	32'251.50	32'251.50	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	32'251.50
8 CHAMPOD	22'789.16	0.00	0.00	*0.00*	113.85	113.85	0.00	0.00	22'903.01	22'903.01	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	22'903.01
9 CHEVALIER	8'650.17	3'061.54	21'815.26	*-15'559.14*	43.22	-18'710.50	0.00	-4'166.37	-9'893.96	188'058.89	0.00	193'952.85	0.00	*0.00*	0.00	-9'893.96
10 DE CANDOLLE	9'731.35	2'602.31	18'542.98	*-13'225.28*	48.62	-15'892.05	0.00	-3'541.41	-2'619.29	162'240.64	0.00	164'859.93	0.00	*0.00*	0.00	-2'619.29
11 DIDAY	64'184.31	223'765.00	402'028.27	*0.00*	3'258.81	-175'004.46	0.00	180.00	-111'000.15	612'744.14	723'744.29	0.00	0.00	*0.00*	0.00	-111'000.15
12 DIODATTI PLANTAMOUR	-342.36	1'530.77	10'907.63	*-7'779.57*	-1.71	-9'378.57	0.00	-2'083.18	-7'637.75	89'338.68	0.00	96'976.43	0.00	*0.00*	0.00	-7'637.75
13 DISDIER	8'559.22	2'180.76	4'403.53	*-3'111.83*	47.10	-2'175.67	2'000.00	-873.75	5'257.30	86'183.38	0.00	38'790.56	42'135.52	*-40.47*	0.00	5'257.30
14 Eccles, Dons/Legs	2'600.90	0.00	0.00	*0.00*	12.99	12.99	12.99	0.00	2'600.90	2'600.90	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	2'600.90
15 Bienfaisance HOSPICE GEN.	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7'764'578.30	0.00	0.00	0.00	*0.00*	7'764'578.30	0.00
16 GALLAND Coll.art.	-590'143.43	267'687.00	0.00	*0.00*	-2'671.42	265'015.58	0.00	209'415.00	-534'542.85	1'098'147.15	0.00	0.00	1'520'690.00	*209'415.00*	0.00	-534'542.85
17 GALLAND Dév. art musical	9'276.95	4'439.23	31'632.14	*-22'560.77*	46.34	-27'146.57	0.00	-6'041.23	-11'828.39	269'403.25	0.00	281'231.64	0.00	*0.00*	0.00	-11'828.39
18 GALLAND Encour. industrie	-4'834.27	1'530.77	10'907.63	*-7'779.57*	-24.15	-9'401.01	0.00	-2'083.18	-12'152.10	84'824.33	0.00	96'976.43	0.00	*0.00*	0.00	-12'152.10
19 GALLAND Log. ouvriers	3'401'541.57	2'762'567.63	1'824'811.95	*-388'978.65*	22'072.34	959'828.02	0.00	-95'171.23	4'456'540.82	23'006'596.15	13'700'240.10	4'848'821.23	994.00	*-31.00*	0.00	4'456'540.82
20 GEYDET	8'067.21	512.31	4'363.06	*-3'111.83*	30.32	-3'720.43	0.00	-833.28	3'180.06	41'970.62	0.00	38'790.56	0.00	*0.00*	0.00	3'180.06
21 GUINAND	5'234.97	0.00	0.00	*0.00*	26.15	26.15	0.00	0.00	5'261.12	5'261.12	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	5'261.12
22 JEANNERET-GROSJEAN	113'258.98	63'320.35	0.00	*0.00*	565.84	63'886.19	0.00	63'320.35	113'824.82	580'499.33	0.00	0.00	466'675.11	*63'320.35*	0.00	113'824.82
23 JOHNSON	9'335.82	459.23	3'272.29	*-2'333.88*	46.64	-2'766.42	0.00	-624.95	7'194.35	36'287.28	0.00	29'092.93	0.00	*0.00*	0.00	7'194.35
24 LA FLAMME	-136'560.01	64'986.70	463'366.13	*-330'568.55*	-309.42	-398'688.85	93'929.09	-88'438.82	-540'739.13	3'579'989.84	0.00	4'120'728.97	0.00	*0.00*	0.00	-540'739.13
25 LANCOUX	-750'860.47	12'246.14	87'261.05	*-62'236.58*	-8'302.17	-83'317.08	155'897.05	-16'685.47	-973'409.13	-197'597.73	0.00	775'811.40	0.00	*0.00*	0.00	-973'409.13
26 LE COMTE	-186'540.32	101'871.00	0.00	*0.00*	-886.69	100'984.31	17'178.36	79'695.00	-184'429.37	432'340.63	0.00	0.00	616'770.00	*79'695.00*	0.00	-184'429.37
27 LISSIGNOL	2'886.05	1'377.69	5'049.05	*-2'233.80*	15.70	-3'655.66	60'000.00	-61'874.86	1'105.25	28'950.78	0.00	27'845.53	0.00	*0.00*	0.00	1'105.25
28 MAGET	-3'031'320.42	288'942.00	99'571.60	*0.00*	-14'640.09	174'730.31	0.00	0.00	-2'856'590.11	474'857.04	3'331'447.15	0.00	0.00	*0.00*	0.00	-2'856'590.11
29 MENDELSSOHN	6'132.21	0.00	0.00	*0.00*	30.64	30.64	0.00	0.00	6'162.85	6'162.85	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	6'162.85
30 MILLIET	7'827.95	0.00	0.00	*0.00*	38.11	38.11	38.11	0.00	7'827.95	7'827.95	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	7'827.95
31 MOROY	2'488.79	0.00	0.00	*0.00*	12.43	12.43	0.00	0.00	2'501.22	2'501.22	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	2'501.22
32 MULLER	4'491.70	459.23	3'272.29	*-2'333.88*	22.44	-2'790.62	0.00	-624.95	2'326.03	31'418.96	0.00	29'092.93	0.00	*0.00*	0.00	2'326.03
33 NEUMAN Prix Beaux-Arts et Mus	2'065.38	765.38	5'056.49	*-3'492.46*	7.54	-4'283.57	2'000.00	-6'041.80	1'823.41	45'358.83	0.00	43'535.42	0.00	*0.00*	0.00	1'823.41
34 PANARETOU	10'726.70	765.38	5'453.82	*-3'889.79*	54.88	-4'633.56	6'000.00	-1'041.60	1'134.74	49'622.94	0.00	48'488.20	0.00	*0.00*	0.00	1'134.74
35 PLANTAMOUR Bienfaisance	1'045.12	0.00	0.00	*0.00*	5.22	5.22	5.22	0.00	1'045.12	1'045.12	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	1'045.12
36 PLANTAMOUR Parc Mon Repos	4'856.14	4'592.30	32'722.90	*-23'338.72*	24.26	-28'106.34	0.00	-6'249.56	-17'000.64	273'928.63	0.00	290'929.27	0.00	*0.00*	0.00	-17'000.64
37 RAPIN	13'575.18	3'601.54	21'815.26	*-15'559.14*	74.04	-18'139.68	4'000.00	-4'166.37	-4'398.13	213'554.72	0.00	193'952.85	24'000.00	*0.00*	0.00	-4'398.13
38 REHFOUS	11'617.93	2'449.23	17'452.21	*-12'447.32*	58.04	-14'944.94	0.00	-3'333.09	6.08	155'188.37	0.00	155'182.29	0.00	*0.00*	0.00	6.08
39 REIFFERSCHEID	13'575.85	1'071.54	7'635.35	*-5'445.71*	67.83	-6'495.98	0.00	-1'458.23	8'538.10	76'421.60	0.00	67'883.50	0.00	*0.00*	0.00	8'538.10
40 REVILLOD	775'056.62	548'971.50	476'050.22	*0.00*	4'541.32	77'462.60	0.00	0.00	852'519.22	7'037'166.36	6'184'647.14	0.00	0.00	*0.00*	0.00	852'519.22
41 ROBERT Alfred	24'475.07	43'161.09	41'449.01	*-29'562.38*	169.06	1'881.14	0.00	26'195.32	160.89	50'472.54.15	0.00	368'510.42	136'062.84	*34'111.42*	0.00	160.89
42 ROTH Léonie	596'630.00	205'743.50	0.00	*0.00*	2'713.09	208'456.59	90'200.00	191'073.50	523'813.09	1'368'054.09	0.00	0.00	844'241.00	*191'073.50*	0.00	523'813.09
43 SCHAUB & GEORG	7'505.81	612.31	4'363.06	*-3'111.83*	37.50	-3'713.25	0.00	-833.28	4'625.84	43'416.40	0.00	38'790.56	0.00	*0.00*	0.00	4'625.84
44 SCHEUERMAN *	196'614.96	27'679.18	109'076.32	*-77'795.73*	1'067.11	-80'130.03	0.00	-11'320.34	127'805.27	1'139'491.52	0.00	969'764.25	41'922.00	*10'531.50*	0.00	127'805.27
45 SCHMIDHEINY	13'040.47	3'826.92	27'269.09	*-19'448.94*	48.20	-23'393.97	37'961.28	-5'207.96	-43'106.82	199'334.24	0.00	242'441.06	0.00	*0.00*	0.00	-43'106.82
46 SCHNEIDER	7'023.39	3'061.54	21'815.26	*-15'559.14*	35.09	-18'718.63	0.00	-4'166.37	-7'528.37	186'424.48	0.00	193'952.85	0.00	*0.00*	0.00	-7'528.37
47 SOLANA SANZ	9'378.18	1'530.77	10'907.63	*-7'779.57*	46.85	-9'330.01	0.00	-2'083.18	2'131.35	99'107.78	0.00	96'976.43	0.00	*0.00*	0.00	2'131.35
48 SOTET	47'684.79	13'776.91	98'168.70	*-70'016.16*	238.23	-84'153.56	0.00	-18'748.67	-17'720.10	859'057.72	0.00	872'787.82	0.00	*0.00*	0.00	-17'720.10
49 TERRETAZ	13'404.85	0.00	0.00	*0.00*	66.97	66.97	0.00	0.00	13'471.82	13'471.82	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	13'471.82
50 VARENNE	10'826'303.61	0.00	0.00	*0.00*	64'389.43	64'389.43	-8'336'145.17	0.00	19'226'838.21	19'226'838.21	0.00	0.00	0.00	*0.00*	0.00	19'226'838.21
51 VITERBO	9'162.29	1'224.61	8'726.11	*-6'223.66*	45.77	-7'455.73	0.00	-1'666.55	3'373.11	80'954.25	0.00	77'581.14	0.00	*0.00*	0.00	3'373.11
52 ZELL	1'770'093.61	408'153.53	2'211'486.03	*-1'555'914.58*	10'574.46	-1'792'758.04	28'500.00	-416'636.93	365'472.50	20'960'757.40	1'200'000.00	19'395'284.90	0.00	*0.00*	0.00	365'472.50
53 Plact. groupé provision de fluctuat	0.00	0.00	2'926'892.64	*2'926'892.64*	0.00	2'926'892.64	0.00	0.00	2'926'892.64	0.00	0.00	-2'926'892.64	0.00	*0.00*	0.00	2'926'892.64
Total	13'513'925.14	5'274'336.83	3'466'030.63	*0.00*	84'877.46	1'893'183.66	-7'789'006.94	-148'442.36	23'344'558.10	94'232'355.84	25'140'078.68	33'558'346.66	4'424'794.10	*693'434.40*	7'764'578.30	23'344'558.10

* dont Fr.100'000 bloqués pour garanties de loyer (Service social)

(1) Fluctuations de cours du Placement groupé incluses dans résultat net.

(2) Fluctuations de cours des titres incluses dans résultat net.

10. Annexes

10.1 Réponses du département des finances et du logement

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Madame
Frédérique Perler-Isaaz
Présidente de la Commission des finances

Genève, le 2 juin 2010

Objet **Comptes budgétaires et financiers 2009**
Audition du 4 mai 2010

Le Directeur

Madame la Présidente, chère Madame,

Suite à l'audition citée en référence, j'ai l'avantage de vous remettre, en annexe, les réponses aux questions posées.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

022 418 22 53
marc.brunazzi@ville-ge.ch

Marc Brunazzi

Annexes mentionnées

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE 3985, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 50
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER 100% RECYCLÉ

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Questions posées par les membres de la commission des finances à l'occasion de l'audition du 4 mai 2010 concernant les comptes budgétaires et financiers de la Ville de Genève et le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009

Comptes budgétaires et financiers 2009 de la Ville de Genève

1. Un-e commissaire souhaite prendre connaissance de la méthode d'évaluation des occupations illicites.
2. Un-e commissaire aimerait connaître la méthode de calcul des colonnes « grisées » figurant aux pages 269-275 des comptes budgétaires et financiers.
3. Un-e commissaire demande le détail postes vacants au 31 décembre 2009 et 1er mai 2010.
4. Un-e commissaire demande de fournir et expliquer les différents contrats de location, mises à disposition et autres.
5. Un-e commissaire aimerait connaître le taux d'absentéisme pour les cadres supérieur-e-s, les cadres intermédiaires et les collaborateur-trice-s.
6. Un-e commissaire souhaite prendre connaissance du rapport d'activité 2009 du premier incubateur de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009

7. Un-e commissaire demande le Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale.
8. Un-e commissaire demande la liste des personnes désignées à la commission consultative du Fonds chômage
9. Un-e commissaire demande de fournir l'explication relative aux objectifs et indicateurs de la mission 1, prestation 12 « Monitoring environnemental »
10. Un-e commissaire demande de fournir l'explication concernant la réduction de 20 à 13 objectifs liés aux Engagements d'Aalborg.
11. Un-e commissaire demande le détail des apprentis par département et par service.

14 - 168e.indd 1768 21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 1
COMMISSION DES FINANCES
COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2009

Département : Finances et Logement

Page: 186

Rubrique : Détail des subventions relatives à des prestations en nature

---

Question :

Un-e commissaire souhaite prendre connaissance de la méthode d'évaluation des occupations illicites.

Réponse :

Par le terme « occupation illicite » il faut comprendre « logement squatté ».

Le montant d'une occupation illicite correspond au loyer maximum calculé selon la méthode à points utilisée par la GIM pour le logement concerné durant la période de l'occupation illicite.

14 - 168e.indd 1769 21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 2
COMMISSION DES FINANCES
COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2009

Département : Finances et Logement

Page: 269 et suivantes

Rubrique : Personnel occupé par l'Administration municipale

Question :

Un-e commissaire aimerait connaître la méthode de calcul des colonnes « grisées » figurant aux pages 269-275 des comptes budgétaires et financiers.

Réponse :

Personnel occupé par l'Administration municipale

(Postes de travail permanents et créés à l'engagement de personnel temporaire)

Récapitulation

Nos	Départements Services	fixes 301100				temporaires 301100			réguliers 301400		
		postes occupés	situation 2009*	B 2009 postes	écarts postes	C 2009 CHF	B 2009 CHF	écarts CHF	C 2009 CHF	B 2009 CHF	écarts CHF
	Autorités	45.6	50.6	50.6	-	605'353.95	554'033	251'320.95	259'756.70	240'000	19'756.70
	Finances et logement	229.6	251.6	246.6	5.0	1'261'960.75	559'000	202'960.75	508'345.35	678'652	-172'306.65
	Constructions et aménagement	212.5	237.5	236.5	-1.0	767'353.90	650'000	-117'646.10	1'413.30	-	1'413.30
	Culture	756.5	784.0	776.0	8.0	3'475'571.50	1'434'500	1'587'071.50	1'458'583.10	1'352'600	76'165.10
	Environnement urbain et sécurité	884.5	925.5	947.5	-22.0	552'528.60	1'232'000	-279'432.00	60'338.45	55'000	19'338.45
	Cohésion sociale, jeunesse et sports	677.0	787.0	783.0	4.0	3'065'815.45	2'000'000	1'065'815.45	1'873'433.95	1'636'000	237'433.95
	TOTAUX	2'841.3	2'956.8	2'951.8	-5.0	16'527'032.55	6'779'533	9'547'470.55	4'167'264.85	3'930'452	172'812.85
P.M.	Administration de la caisse de retraite (CAP)	19.5	21.5	21.5	-	3'935.00	7'000	-3'017.00	-	-	-

Situation 2009* = nombre de postes correspondant au budget 2009 en tenant compte des fluctuations annuelles (créations-transferts-régularisations et suppressions de postes)

14 - 168e.indd 1770 21.01.11 12:52

La colonne « B2009 » indique le nombre de postes votés au budget 2009. La colonne « situation 2009 » comprend les informations relatives au budget initial voté, modifié par les variations qui sont intervenues en cours d'année. Ces variations proviennent notamment de transfert interne, de créations/suppressions générées par l'utilisation du disponible budgétaire.

Le détail de ces transferts et créations/suppressions de postes figure aux pages 276-279.

Exemple :

Le département 1 disposait de 246 postes au budget 2009. Durant l'année 2009, ce département a bénéficié de 5 postes supplémentaires, dont le détail est le suivant :

7 postes provenant d'autres départements
3 postes à destination d'autres départements (détails page 276 des comptes 2009)

soit 4 nouveaux postes liés à des transferts

ainsi qu'un nouveau poste crée par extrait CA (détails page 278 des comptes 2009)

Cela étant, de toute évidence, ce tableau ne facilite pas la compréhension de la situation. De nouveaux tableaux seront proposés à la commission des finances prochainement et en cas d'accord viendront remplacer ceux actuellement publiés dans le document officiel des comptes de la Ville de Genève.

2

14 - 168e.indd 1771 21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 3
COMMISSION DES FINANCES
COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2009

Département :	Finances et Logement
Page:	271
Rubrique :	Personnel occupé par l'Administration municipale

Question :

Un-e commissaire demande le détail postes vacants au 31 décembre 2009 et 1er mai 2010.

Réponse :

Annexe.

14 - 168e.indd 1772 21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Détail des postes vacants au 31 décembre 2009 et au 1er mai 2010

Département	Libellé Service	Postes vacants 31.12.2009		Postes vacants 01.05.2010	
DP-1	CAP	2	Comptable Comptable	2	Comptable Comptable
	CDG	1	Adjoint-e de direction	0	
	CGE	1	Comptable	2	Comptable Comptable (transfert Caissier municipal)
	CMAI	2	Acheteur/euse Employé-e administratif/ve	1	Employé-e administratif/ve
	DFL - Agenda 21	3	Délégué-e Adjoint-e de direction Collaborateur/trice scientifique	2	Adjoint-e de direction Collaborateur/trice scientifique
	DFL	1.5	Secrétaire de direction Adjoint-e administratif/ve	0.5	Adjoint-e administratif/ve
	DRH	9.5	Assistant-e de direction Gestionnaire budget Analyste de fonction Coordinateur/trice action chômage Conseiller/ère en recrutement Chargé-e des relations humaines Spécialiste sécurité Coordinateur/trice sécurité Coordinateur/trice santé Collaborateur/trice scientifique	4.5	Assistant-e de direction Gestionnaire budget Analyste de fonction Coordinateur/trice action chômage Conseiller/ère en recrutement Chargé-e des relations humaines Spécialiste sécurité Coordinateur/trice sécurité Coordinateur/trice santé Collaborateur/trice scientifique
	GIM	8	Coordinateur/trice informatique/Chargé-e- de projet Collaborateur/trice administratif/ve Administrateur/trice Collaborateur/trice administratif/ve Correspondant-e informatique Gérant-e d'immeubles Concierge professionnel-le Concierge professionnel-le	0	
	TAX	0		0	
Total DP-1		28		13	

Source : DRH

DFL / PK

02.06.2010

14 - 168e.indd 1773
21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 4
COMMISSION DES FINANCES
COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2009

Département : Finances et Logement

Page:

Rubrique : Gérance immobilière municipale

Question :

Un-e commissaire demande de fournir et expliquer les différents contrats de location, mises à disposition et autres.

Réponse :

Annexe.

1

Catégorie		Type d'objet
Logement	1	Logement à loyer libre
	2	Logement à caractère social
Parking	3	Parking ou box intérieur/extérieur
Commercial	4	Local à usage de bureau
		Local à usage artisanal
		Local à usage commercial
		Dépôt
Etablissements publics	5	Hôtel
		Café/restaurant
		Tea-room
		Buvette
		Snack
		Glacier
		Dancing
Parcelles	6	Terrain nu
	7	Terrain construit
Droits de propriété	8	Empiétement
		Droit de passage
		Droit de jour
	9	Usufruit

Rapport contractuel	Valable pour								
Bail à loyer logement libre	1								
Bail à loyer logement social		2							
Bail à loyer parking			3						
Bail à loyer commercial (avec ou sans indexation)				4	5	6			
Transfert de bail				4	5				
Fermage[1]	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Bail partiaire					5				
Mandat de gestion libre [2]					5				
DDP							7		
Acte notarié (servitude déposée au RF)								8	9
Bail à durée déterminée	1	2	3	4	5	6			
Convention de mise à disposition interne	1	2	3	4	5	6			
Convention de mise à disposition subvention		2	3	4	5	6			
Convention tripartite (avec DAC uniquement)		2	3	4	5				

[1] Aucun nouveau fermage. En cours de remplacement par des baux partiaires ou commerciaux

[2] Au cas par cas (Hôtel Métropole et Restaurant du parc des Eaux-Vives à ce jour)

14 - 168e.indd 1775
21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 5
COMMISSION DES FINANCES
COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2009

Département : Finances et Logement

Page:

Rubrique : Direction des ressources humaines

Question :

Un-e commissaire aimerait connaître le taux d'absentéisme pour les cadres supérieur-e-s, les cadres intermédiaires et les collaborateur-trice-s.

Réponse :

Notre système d'informations, en matière de visualisation de l'absence, ne nous permet pas d'extraire ces données car il ne distingue pas les niveaux selon les critères cadre supérieur-e, cadre intermédiaire et collaborateur-trice.

14 - 168e.indd 1776 21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 6
COMMISSION DES FINANCES
RAPPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES 2009

Département : Finances et Logement

Page: III-41

Rubrique : Promotion du tissu économique local

Question :

Un-e commissaire souhaite prendre connaissance du rapport d'activité 2009 du premier incubateur de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Réponse :

Ce rapport est en cours d'approbation et sera transmis, une fois approuvé par l'Assemblée générale de l'Association APRES.

14 - 168e.indd 1777 21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 7
COMMISSION DES FINANCES
RAPPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES 2009

Département : Finances et Logement
Page: III-33

Rubrique : Egalité-Diversité

Question :

Un-e commissaire demande le Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale.

Réponse :

Annexe.

1

Règlement du Conseil administratif pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale

LC 21 152.21

Adopté par le Conseil administratif le 27 mai 2009

(Entrée en vigueur le 14 juin 2009)

CHAPITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 But et champ d'application

[1] Le présent règlement fixe les modalités de promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale, dans le cadre d'une politique active menée par le Conseil administratif.

[2] La politique du Conseil administratif a pour objectifs d'adopter des mesures visant à réaliser l'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'égalité dans les faits entre femmes et hommes dans l'ensemble de l'administration municipale.

Article 2 Principes

[1] Le principe de l'égalité de traitement et de l'égalité dans les faits entre femmes et hommes est intégré dans la gestion des ressources humaines à tous les niveaux, dans tous les processus, ainsi que dans tous les instruments et dans toutes les mesures.

[2] Jusqu'à ce que la parité soit atteinte dans tous les domaines d'activité et à chaque échelon, la Direction des ressources humaines, les directions de départements et les supérieur-e-s hiérarchiques de

14 - 168e.indd 1779 21.01.11 12:52

l'administration municipale créent les conditions nécessaires permettant d'augmenter le pourcentage du sexe sous-représenté. A cet effet, ils fixent périodiquement des objectifs.

[3] L'administration municipale adopte un langage et des textes épicènes.

CHAPITRE II MODALITES D'APPLICATION DE L'EGALITE

Article 3 Compétences

[1] Le Conseil administratif définit les objectifs politiques de la législature permettant d'atteindre l'égalité dans les faits et l'égalité de traitement entre femmes et hommes à tous les niveaux de l'Administration municipale. Il délègue la mise en oeuvre à la Conseillère administrative ou au Conseiller administratif en charge du dossier de l'égalité pour la Ville de Genève.

[2] La Conseillère administrative ou le Conseiller administratif en charge du dossier de l'égalité définit, pour une période de quatre ans, un programme comprenant un catalogue de mesures, visant à réaliser la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Elle ou il en contrôle la mise en oeuvre et informe annuellement le Conseil Administratif de ces activités dans ce domaine.

[3] La Direction des ressources humaines est chargée de la mise en oeuvre de l'égalité entre femmes et hommes. Elle conseille les responsables hiérarchiques et les gestionnaires de ressources humaines des différents services lors de l'application des mesures appropriées.

[4] Les départements tendent à obtenir une gestion du personnel adaptée aux besoins des femmes et des hommes. Les entités mettent en œuvre les mesures visant à atteindre l'égalité de traitement et l'égalité dans les faits entre femmes et hommes.

[5] Les supérieur-e-s hiérarchiques sont responsables du recrutement, du maintien, de l'affectation, de l'évaluation, de la formation et de

14 - 168e.indd 1780 21.01.11 12:52

l'évolution de la carrière non-discriminatoire de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Article 4 Mise en oeuvre et suivi du catalogue de mesures

[1] Durant l'année, les directions de département et les responsables d'entité saisissent les données permettant d'assurer le suivi des indicateurs d'égalité entre femmes et hommes. Ces dernières sont transmises à la Direction des ressources humaines.

[2] La Direction des ressources humaines établit chaque année un rapport sur le développement quantitatif et qualitatif de l'égalité dans les faits entre femmes et hommes au moyen d'instruments standardisés. Elle relève les indicateurs les plus importants dans le Bilan social de la Ville de Genève.

[3] Au terme de la législature, la Conseillère administrative ou le Conseiller administratif en charge du dossier de l'égalité présente un rapport d'évaluation sur le développement quantitatif et qualitatif de la promotion de l'égalité qu'elle ou il adresse au Conseil administratif. Cette synthèse contient également des recommandations sur la nouvelle direction à donner à la politique de l'égalité et fait ressortir les mesures exemplaires prises par les différents services en matière d'égalité entre femmes et hommes.

[4] Les rapports et recommandations sont examinés une fois par an avec les organisations représentatives du personnel et la Commission du personnel.

CHAPITRE III MESURES CONCERNANT LES PROCESSUS EN MATIERE DE PERSONNEL

Article 5 Recrutement du personnel

[1] La recherche de personnel doit s'adresser tant aux femmes qu'aux hommes. A cet effet, le profil d'exigence pour un poste est formulé de telle manière qu'il s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

14 - 168e.indd 1781 21.01.11 12:52

[2] Les personnes chargées du recrutement du personnel s'efforcent de trouver des candidatures appropriées du sexe sous-représenté.

Article 6 Sélection du personnel

[1] A qualification équivalente, les personnes chargées du recrutement tiennent compte en priorité des candidatures du sexe sous-représenté jusqu'à ce que la parité entre femmes et hommes soit atteinte au niveau de l'entité concernée. Cela vaut notamment pour les places d'apprentissage et les postes de cadres.

[2] Les personnes chargées du recrutement veillent à ce que des femmes et des hommes interviennent si possible lors de la procédure d'engagement et notamment lors des entretiens.

[3] Il est tenu compte dans l'évaluation des qualifications requises, de la formation, de l'expérience professionnelle et de l'expérience extra-professionnelle obtenue notamment dans l'engagement citoyen et associatif et dans l'exercice des tâches familiales.

[4] La Direction des ressources humaines, les directions des départements et les responsables d'entité veillent à obtenir une représentation égale des deux sexes lors de la création de commissions, de groupes de travail et d'autres organes, ainsi que lors de la sélection des responsables de formation et de l'attribution de mandats.

Article 7 Articulation vie professionnelle et vie privée

[1] Dans la mesure où les intérêts du service le permettent, la Direction des ressources humaines, la direction des différents départements et les responsables d'entité offrent des horaires et des conditions de travail générales qui permettent aux femmes et aux hommes de trouver un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, afin notamment de rendre compatibles vie professionnelle et vie familiale. Les responsables hiérarchiques vérifient périodiquement si les besoins de l'entité autorisent des horaires et des conditions générales permettent de mieux articuler travail et famille.

14 - 168e.indd 1782 21.01.11 12:52

[2] Dans la mesure où l'organisation et le déroulement du travail ne s'en trouvent pas perturbés, les responsables hiérarchiques s'efforcent de satisfaire aux demandes de modèles de travail alternatif, également en ce qui concerne les fonctions dirigeantes. Le rejet d'une telle requête fait l'objet d'une discussion entre la ou le responsable hiérarchique et la collaboratrice ou le collaborateur. La Direction des ressources humaines peut être sollicitée pour aider à poursuivre la discussion et trouver à terme une solution qui satisfasse les deux parties.

[3] Pour les postes à temps partiel, les responsables hiérarchiques doivent veiller à adapter le volume du travail en fonction du taux d'occupation.

Article 8 Evaluations de fonction et entretiens périodiques

[1] Les évaluations de fonction et les entretiens périodiques sont à effectuer sans discrimination.

[2] Le fait de choisir un modèle de travail alternatif, en particulier celui du travail à temps partiel, ne doit pas entraîner de répercussions négatives sur l'évolution de la carrière et la rémunération du personnel, ni sur l'accès à la formation du personnel.

[3] Lors des entretiens périodiques et notamment des responsables hiérarchiques, il est tenu compte de leur contribution à la mise en oeuvre de l'égalité entre femmes et hommes.

Article 9 Formation du personnel

[1] La Direction des ressources humaines veille à ce que son offre de formation traite le thème de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que les possibilités de réalisation de cette égalité. Elle veille à ce que les cadres soient formés.

[2] Les responsables hiérarchiques, en particulier les directions, soutiennent les demandes indépendamment du sexe, du taux d'occupation et de la fonction des personnes concernées.

14 - 168e.indd 1783 21.01.11 12:52

[3] Les départements et les services s'assurent que le thème de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que les possibilités de réalisation de cette égalité, soient abordés lors de la séance d'accueil des nouveaux collaborateurs-trices.

Article 10 Environnement de travail

Les départements veillent à ce que l'environnement de travail soit respectueux des personnes et les locaux, le matériel et les vêtements adaptés aux femmes comme aux hommes.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

Article 11 Dispositif normatif

Le présent règlement demeure subordonné à la législation fédérale et cantonale en vigueur.

Article 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 14 juin 2009.

14 - 168e.indd 1784 21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 8
COMMISSION DES FINANCES
RAPPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES 2009

Département : Finances et Logement

Page: III-34

Rubrique : Fonds chômage

Question :

Un-e commissaire demande la liste des personnes désignées à la commission consultative du Fonds chômage.

Réponse :

La commission consultative du Fonds chômage est composée conformément à l'article12 du Règlement d'application du Fonds chômage LC 21 513 adopté par le Conseil administratif le 24 septembre 2008.

Cette disposition stipule :

« Art. 12 – Composition et dénomination

[1]Pour le conseiller dans l'utilisation du Fonds, le Conseil administratif constitue une commission consultative composée de dix membres, dénommés ci-après « commissaires ».

[2]Les 10 commissaires sont nommés tous les quatre ans par le Conseil administratif.

[3]Cinq commissaires sont issus des institutions publiques, selon la réparation suivante :

a) un-e représentant-e désigné-e par le Département des Finances et du Logement ;
b) un-e représentant-e désigné-e par Département de la Cohésion sociale, de la jeunesse et des sports ;

14 - 168e.indd 1785 21.01.11 12:52

c) un-e représentant-e désigné-e par l'Office cantonal de l'emploi ;
d) un-e representant-e désigné-e par l'Office de la formation et de l'orientation professionnelle ;
e) un-e représentant-e désigné-e par l'Hospice général.

[4]Cinq commissaires sont issus des milieux compétents et concernés par l'insertion socioprofessionnelle, selon la composition suivante :
a) un-e représentant-e désigné-e par la Communauté genevoise d'action syndicale ;
b) un-e représentant-e désigné-e par la Fédération des entreprises romandes ;
c) trois expert-e-s indépendant-e-s et sans lien contractuel ni aucun intérêt direct avec les dossiers traités.

[5]La Direction des Ressources humaines de la Ville de Genève assiste de droit à toutes les séances, avec une voix consultative. »

Annexe : liste des membres de la commission au 1er avril 2010

REPONSE A LA QUESTION N° 9
COMMISSION DES FINANCES
RAPPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES 2009

Département : Finances et Logement

Page: III-40

Rubrique : Agenda 21

Question :

Un-e commissaire demande de fournir l'explication relative aux objectifs et indicateurs de la mission 1, prestation 12 « Monitoring environnemental ».

Réponse :

Le Conseil administratif s'est déterminé le 17 mars 2010 sur les objectifs spécifiques, 13 au total.

S'agissant du choix des indicateurs, ceux-ci vont être développés au cours du second semestre 2010 à l'occasion de la préparation de la mise en œuvre des Engagements d'Aalborg selon les modalités ci-après.

Chaque objectif spécifique sera traité en tant que projet. Les départements de l'administration municipale, en collaboration avec la Délégation Agenda 21, établiront une fiche par objectif. Celle-ci contiendra des indicateurs de suivi financier et de suivi de projet.

A ce sujet, la Ville de Genève a adhéré, en 2009, au projet national (ARE/OFS) d'évaluation du développement durable, le projet « Cercles Indicateurs ».

14 - 168e.indd 1787 21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 10
COMMISSION DES FINANCES
RAPPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES 2009

Département : Finances et Logement

Page: III-41

Rubrique : Développement durable

Question :

Un-e commissaire demande de fournir l'explication concernant la réduction de 20 à 13 objectifs liés aux Engagements d'Aalborg.

Réponse :

La décision de réduire les objectifs a été prise par le Conseil administratif en date du 17 décembre 2009.

Après une consultation interne et externe à l'administration des 20 objectifs proposés (cf. annexes) le Conseil administratif a décidé de :

- modifier légèrement 3 objectifs ;
- éliminer 4 objectifs (se réaliseront, mais pas dans le cadre des Engagements d'Aalborg)
- regrouper 5 objectifs en 2

Les 13 objectifs restant ont été validés par le Conseil administratif le 17 mars 2010.

14 - 168e.indd 1788 21.01.11 12:52

REPONSE A LA QUESTION N° 11
COMMISSION DES FINANCES
RAPPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES 2009

Département : Finances et Logement

Page: III-65

Rubrique : Formation

Question :

Un-e commissaire demande le détail des apprentis par département et par service.

Réponse :

Annexes.

1

VILLE DE GENÈVE

Département des finances et du logement
Formation

Direction des ressources humaines

Ventilation des places d'apprentissage année 2008 - 2009

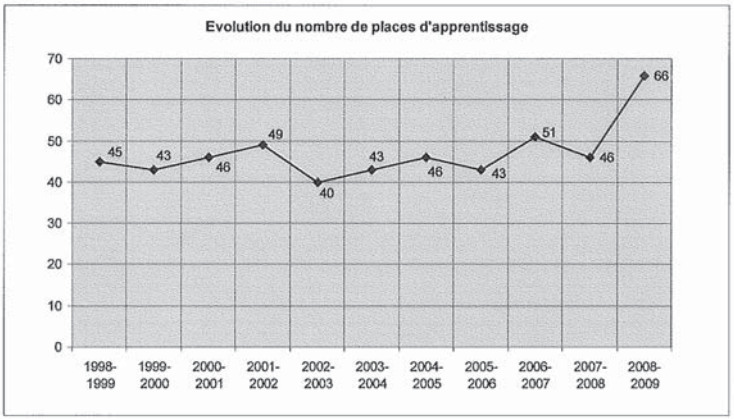

A la rentrée 2008/2009, l'effectif total des apprenti-e-s est en augmentation de plus de 40% et le nombre des services formateurs a augmenté de 114%.

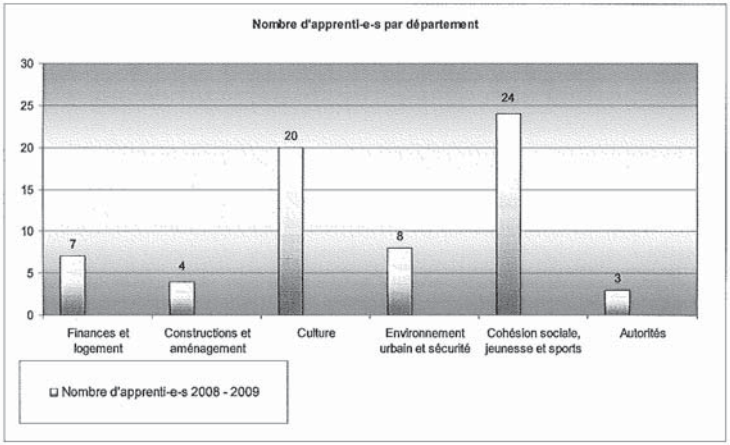

14 - 168e.indd 1790 21.01.11 12:52

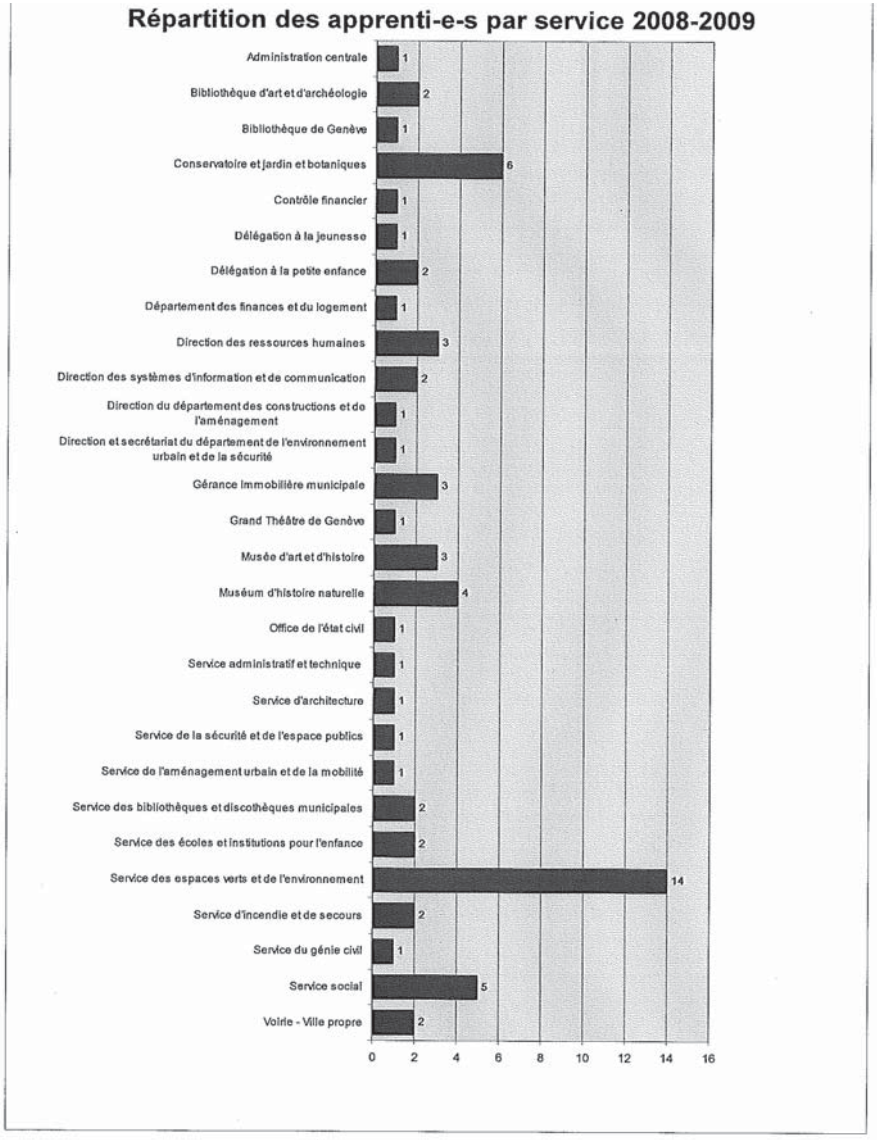
Répartition des apprenti-e-s par service 2008-2009
Administration centrale 1
Bibliothèque d'art et d'archéologie 2
Bibliothèque de Genève 1
Conservatoire et jardin et botaniques 6
Contrôle financier 1
Délégation à la jeunesse 1
Délégation à la petite enfance 2
Département des finances et du logement 1
Direction des ressources humaines 3
Direction des systèmes d'information et de communication 2
Direction du département des constructions et de l'aménagement 1
Direction et secrétariat du département de l'environnement urbain et de la sécurité 1
Gérance immobilière municipale 3
Grand Théâtre de Genève 1
Musée d'art et d'histoire 3
Muséum d'histoire naturelle 4
Office de l'état civil 1
Service administratif et technique 1
Service d'architecture 1
Service de la sécurité et de l'espace publics 1
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité 1
Service des bibliothèques et discothèques municipales 2
Service des écoles et institutions pour l'enfance 2
Service des espaces verts et de l'environnement 14
Service d'incendie et de secours 2
Service du génie civil 1
Service social 5
Voirie - Ville propre 2
0 2 4 6 8 10 12 14 16
Ventilation places d'apprentissage 2008-2009 / mb
10.05.2010

10.2 Réponses du département « autorités »

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Madame Frédérique PERLER-ISAAZ
Présidente
de la Commission des finances

Genève, le 3 juin 2010

Réponses aux questions de la Commission des finances sur les comptes 2009

Madame la Présidente,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités et vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux demandes posées par la Commission.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Moret

Annexes : réponses de

- Monsieur André Lévrier pour le Contrôle financier
- Madame Marie-Christine Cabussat pour le secrétariat du Conseil municipal
- Madame Laurence Wiedmer pour le service des relations extérieures
- Monsieur Alain Schweri pour l'Administration centrale

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ECOLOGIQUE 100% RECYCLE

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS
CONTRÔLE FINANCIER DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Genève, le 3 juin 2010
AL/ma-134

Commission des finances
Palais Eynard

A l'attention de :
Madame
Frédérique PERLER-ISAAZ
Présidente de la commission des Finances

Concerne : Réponse écrite à la question posée au cours de l'audition du Département des autorités le 11 mai 2010

Madame la Présidente,

Au cours de l'audition mentionnée sous rubrique, la Commission des finances a souhaité connaître la liste des risques que le Contrôle financier prend en compte pour établir son tableau de planification de la fréquence des audits des Services de la Ville de Genève.

Vous trouverez ci-après cette liste dons les éléments sont classés par thème :

Audit précédent

- Nombre de remarques d'importances élevées ou moyennes formulées
- Proportion des recommandations suivies par rapport au total des recommandations

Intégrité

- potentialité de fraudes et malversations
- potentialité de corruption passive

Système de contrôle interne

- degré de développement et de formalisation
- complexité des activités et des processus
- qualité du management du Service

Organisation du Service

- nombre de postes fixes
- complexité des niveaux hiérarchiques
- complexité des lois, règlements et directives
- service direct à la population
- degré de mutation de l'organisation
- degré de mutation de l'encadrement
- service compétent

RUE DE LA COULOUVRENIÈRE 44
CH-1204 GENÈVE
T +41(0)22 418 22 00
F +41(0)22 418 22 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch

- gestion d'espèces
- utilisation d'applications informatiques autonomes
- gestion de crédits d'investissement

Budget

- importance du budget des charges
- importance du budget des produits
- importance des crédits d'investissement gérés

Le cas échéant, nous restons à la disposition de votre Commission pour expliquer en détail la définition des risques listés ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

André Lévrier

Directeur

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS
SECRÉTARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL
ADMINISTRATION CENTRALE

VILLE DE GENÈVE

Genève, le 21 mai 2010

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTES 2009
Questions posées par la commission des finances le 11 mai 2010 à M. Jacques Moret, directeur général

---

A 7001.300200 Indemnités CM pour charge de famille
(PA 70 voté le 16 janvier 2008 pour la législature 2007-2011)

Cf. tableau représentant les montants engagés depuis 2003.

Une somme annuelle de 40'000 francs pour l'ensemble des partis est affectée pour indemniser les élu-e-s dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées).

En 2009, on constate qu'il n'y a pas eu de baisse significative par rapport aux années précédentes.

Pourtant, compte tenu des frais de garde effectivement engagés depuis 2003, le Bureau a décidé de diminuer cette ligne au budget 2010 (généralement guère plus de 6 000 francs dépensés annuellement). Etant donné qu'un arrêté garantit la prise en charge des frais de garde lorsque cela est nécessaire, tout dépassement de la ligne budgétaire – si tel devait être le cas – ne solliciterait pas de justifications supplémentaires.

A7001.318510 Frais de réception par des tiers

Ce poste concerne les boissons prises lors des collations (relevées) des commissions (vin acheté chez le vigneron, etc.).

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 64
F +41(0)22 418 29 71

www.ville-ge/cm
www.ville-ge.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ECOLOGIQUE 100% RECYCLÉ

Une commissaire demande où sont imputés les frais des relevées des commissions ?

Les collations des commissions (uniquement les repas livrés par les traiteurs) sont réglées par la ligne budgétaire « 317051 – Débours des autorités ».

Marie-Christine Cabussat

Cheffe du Secrétariat
du Conseil municipal

Annexe mentionnée

14 - 168e.indd 1797

CONSEIL MUNICIPAL
A7001.300200 - INDEMNITES POUR CHARGE DE FAMILLE (frais de garde)

2009	Parti socialiste	Parti libéral	Les Verts	Union démocratique du Centre	A gauche toute!	Parti Démocrate Chrétien	Parti radical	TOTAL
CM no 1			420.00					420.00
CM no 2						337.50		337.50
CM no 3	617.50							617.50
CM no 4	2'240.30							2'240.30
Totaux	2'857.80	-	420.00	-	-	337.50	-	3'615.30

Bref rappel des années prédécentes :

	Parti socialiste	Parti libéral	Les Verts	Union démocratique du Centre	Parti Alliance de gauche SI	Parti du Travail	Parti Démocrate Chrétien	Parti radical	TOTAL
2003			1'567.00						1'567.00
2004			2'100.00		450.00		1'740.00		4'290.00
2005			1'006.50		709.00		960.00		2'675.50
2006			58.50		242.00		1'160.00		1'460.50
2007			45.50		980.50				1'026.00
2008			270.00						270.00
2009	2'857.80		420.00				337.50		3'615.30

220510 -SCM/MCC

21.01.11 12:52

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

VILLE DE GENÈVE

Note à l'attention de
Monsieur Jacques Moret
Directeur général

Genève, le 20 mai 2010

Objet **Explications suite aux questions de la Commission des finances du 11 mai 2010**

La cheffe de service
Laurence Wiedmer
Tél : 022 418 29 86
laurence.wiedmer@ville-ge.ch

Monsieur le Directeur,

En réponse aux questions de la Commission des finances, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des explications suivantes :

Compte 313530 – cellule A0040099 – Achats de fournitures alimentaires

Le dépassement de CHF 11'697.90 s'explique par deux raisons :

- Suite à une décision de la Comptabilité générale, il a été décidé d'imputer l'achat des paniers garnis (chocolat, vin, pâtes, etc.), que le Conseil offre aux centenaires, au compte 313530 au lieu du compte 319020, où la somme était habituellement budgétée.
- La somme budgétée de CHF 6'000 était cependant insuffisante, tant il est délicat de prévoir le nombre de centenaires lors de l'établissement du budget.

Compte 318610 – cellule A0040099 – Organisation/production d'événements

Le non dépensé de CHF 262'000 s'explique par deux raisons. Suite à plusieurs échanges avec la direction du service de la Comptabilité générale, il a en effet été décidé que :

- ce compte peut servir d'enveloppe budgétaire globale lorsque la nature des dépenses (frais de réception ou d'accueil, communication, interprétation, etc.) liées à l'organisation de manifestations ne peut être connue de façon exacte lors de l'établissement du budget ;
- ce compte ne doit être imputé que dans le cas de figure où une entreprise est mandatée pour organiser une manifestation de A à Z, ce qui n'a pas été le cas en 2009.

Par ailleurs, ce compte (318610) a compensé les dépassements des comptes 318550 (« Prestations pour services divers ») et plus particulièrement 318510 (« Frais de réception par des tiers »). A noter encore que ce dernier intitulé « Frais de réception par des tiers » ne sert pas seulement aux dépenses liées aux réceptions mais également aux frais d'accueil en général, qui sont budgétés justement dans le compte 318610, ceci découlant aussi d'une décision de la Comptabilité générale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

p.o. L. Wiedmer

Laurence Wiedmer

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 89
F +41(0)22 418 29 83

SRE@VILLE-GE.CH
WWW.VILLE-GE.CH – WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ECOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS
ADMINISTRATION CENTRALE

VILLE DE GENÈVE

Note à :
Monsieur Jacques Moret
Directeur général

Genève, le 4 juin 2010

Comptes 2009 – Réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Directeur général, Cher Monsieur,

Pour répondre aux questions formulées par la Commission de finances lors de sa séance du 11 mai dernier, je vous adresse les réponses et précisions concernant les points suivants.

RAPPORT DE GESTION DU CA
PAGE III-9 DIRECTION GENERALE
QUESTION DE MME CHAPPUIS SUR LE COÛT DE LA CAMPAGNE DU CONSEIL ADMINISTRATIF CONTRE LA BAISSE DES IMPÔTS

Les frais de la campagne du CA contre la baisse des impôts sont récapitulés dans le tableau suivant.

PROJET: CAMPAGNE SUR BAISSE IMPOTS / Automne 2009			
Description	Centre de coût	No de compte	Factures
Graphisme - Devis Alexandra Ruiz	A0020499	318290	5'600.00
Impression Vivre à Genève spécial	A0020499	310510	7'511.05
Impression Autocollants	A0020499	318260	1'990.60
Frais annulation d'annonces	A0020499	319050	53.80
Impression et pose oriflamme	A0020499	318550	1'205.10
Impression affiches pour camions	A0020499	318550	7'209.20
Impression CMAI	A0020499	392660	617.70
Publi-Annonces : dédommagement	A0020499	319050	5'000.00
Indemnisation Carte blanche	A0020499	318550	100.00
TOTAL			***29'287.45***

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

RAPPORT DE GESTION DU CA
PAGE III-13 ADMINISTRATION CENTRALE
QUESTION DE M. BUSBECK SUR LES STATISTIQUES DES CARTES CFF

Les tableaux distribués à la séance ont été regroupés sous la forme du rapport synthétique, ci-après, pour en faciliter la lecture.

Statistique de la vente des cartes CFF

Période de voyage	Cartes			Marge brute (sans TVA)
	achetées	vendues	invendues	
janv.09	1'085	1'081	4	5'668.57
févr.09	980	980	-	5'223.40
mars.09	1'085	1'085	-	5'783.05
avr.09	1'050	1'050	-	5'596.50
mai.09	1'085	1'085	-	5'783.05
juin.09	1'050	1'050	-	5'596.50
juil.09	1'860	1'860	-	12'294.60
août.09	1'860	1'860	-	12'294.60
sept.09	1'800	1'784	16	11'363.76
oct.09	1'860	1'819	41	10'925.61
nov.09	1'800	1'557	243	3'784.23
déc.09	1'860	1'794	66	10'090.86
TOTAL	**11'040**	**10'674**	**366**	**60'753.66**

Commentaires

Les résultats du premier semestre 2009 correspondent à la vente de 35 abonnements au prix de vente CHF 30.- par carte (prix d'acquisition CHF 23.29).

Dès le 1er juillet suite à la décision du CM d'augmenter les abonnements mis à disposition de la population genevoise, les ventes passent à 60 abonnements journaliers au prix de vente CHF 35.- par carte (prix d'acquisition CHF 26.78).

De plus, il faut relever que la variation des résultats mensuels est fonction du nombre de jours du mois et des cartes invendues dont le prix d'achat est soustrait à la marge brute réalisée.

C'est-à-dire que la baisse de la marge brute observée au mois de septembre par rapport à août est due davantage au fait que ce mois comporte seulement 30 jours - ce qui représente une baisse des ventes de 60 cartes par rapport aux 31 jours du mois d'août - que des 16 cartes invendues. Ainsi la baisse de la marge correspond à 76 cartes en moins par rapport au mois précédent.

QUESTION SUR LES FRAIS DE DEPLACEMENT DU MAIRE

Le tableau récapitulatif ci-après présente le décompte des frais de déplacement de Monsieur Pagani effectué dans le cadre de la Mairie durant l'exercice 2009, c'est-à-dire pour la période allant du 1er juin 2009 au 31 décembre 2009.

Décompte des frais liés aux déplacements 2009 de M. Pagani

Date	Ville	But du déplacement	Somme
09-12.07.09	Srebrenica	*Projet Mairie*	*865.05*
10-11.09.09	Lucerne	*Fresque Hans Erni*	*644.65*
23-27.09.09	Chine	*Exposition Villes et Forum*	*6'569.00*
14-17.10.09	Beyrouth	*Deuxième journée de la science*	*8'245.19*
20-25.10.09	Congo-Ruanda	*Projet Mairie*	*3'241.50*
04-06.12.09	Lyon	*Fête des Lumières*	*1'060.00*
Total			**20'625.39**

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, Cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Alain schweri

Vente des cartes CFF pour la période du 01 juillet 2009 au 10 mai 2010

Période	Cartes vendues				Bénéfice réalisé (sans TVA) moins la perte sur les cartes
	Nombre	Au prix de vente (y.c. TVA)	Au prix d'achat	TVA payée	
		(b)	(d)	(e)	(A)*
01-31.07.2009	1'860	65'100.00	49'810.80	2'994.60	12'294.60
01-31.08.2009	1'860	65'100.00	49'810.80	2'994.60	12'294.60
01-30.09.2009	1'784	62'440.00	47'775.52	2'872.24	11'363.76
01-31.10.2009	1'819	63'665.00	48'712.82	2'928.59	10'925.61
01-30.11.2009	1'557	54'495.00	41'696.46	2'506.77	3'784.23
01-31.12.2009	1'794	62'790.00	48'043.32	2'888.34	10'090.86
01-31.01.2010	1'704	59'640.00	45'633.12	2'504.88	7'324.32
01-28.02.2010	1'538	53'830.00	41'187.64	2'260.86	6'578.74
01-31.03.2010	1'755	61'425.00	46'998.90	2'579.85	9'034.35
01-30.04.2010	1'774	62'090.00	47'507.72	2'607.78	11'278.22
01-10.05.2010	600	21'000.00	16'068.00	882.00	4'050.00
TOTAL	18'045	631'575.00	483'245.10	28'020.51	99'019.29
%	95.78%				

*A= b-d-e-l

Période	Cartes invendues				Bénéfice non réalisé (sans TVA)
	Nombre	Au prix de vente (y.c.TVA)	A prix d'achat	TVA calculée	
		(k)	(l)	(m)	(C)**
01-31.07.2009	-	0.00	0.00	0.00	0.00
01-31.08.2009	-	0.00	0.00	0.00	0.00
01-30.09.2009	16	560.00	428.48	25.76	105.76
01-31.10.2009	41	1'435.00	1'097.98	66.01	271.01
01-30.11.2009	243	8'505.00	6'507.54	391.23	1'606.23
01-31.12.2009	66	2'310.00	1'767.48	106.26	436.26
01-31.01.2010	156	5'460.00	4'177.68	229.32	1'053.00
01-28.02.2010	142	4'970.00	3'802.76	208.74	958.50
01-31.03.2010	105	3'675.00	2'811.90	154.35	708.75
01-30.04.2010	26	910.00	696.28	38.22	175.50
01-10.05.2010	-	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	795	27'825.00	21'290.10	1'219.89	5'315.01
%***	4.22%				

**C=k-l-m

*** La perte est envisagée à partir de 19.89% des cartes CFF invendues

10.3 Réponses du département des constructions et de l'aménagement

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

NOTE à

Monsieur Robert Pattaroni
Président de la commission des finances
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 23 juin 2010
CAM/cb

Objet **PR-781 « Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009 »**

Le codirecteur du département
Claude-Alain Macherel
Tél. +41 22 418 20 60

Monsieur le président,

Je me réfère à notre audition du 15 juin 2010 par la commission des finances du Conseil municipal au sujet de l'objet mentionné en titre.

Vous trouverez ci-après les réponses écrites de notre département à différentes questions qui nous ont été soumises à cette occasion.

Groupe de comptes 301 - « Traitement du personnel »
Ecart observé entre prévision budgétaire et comptes 2009

D'une manière générale :

- 6,5 postes supplémentaires ont été accordés à notre département. La prévision budgétaire a porté sur les 12 mois annuels, alors que les engagements ont été échelonnés dès le milieu de l'année, compte tenu des délais de procédures de recrutement.
- L'indexation des traitements a été budgétée par la DRH à un taux de 1,5 %, pour une valeur finalement accordée de 0,68 %.
- Plusieurs postes répertoriés au budget à un taux de 100 % sont en réalité occupés à un taux inférieur, créant ainsi un disponible budgétaire non employé.
- Plusieurs postes sont restés vacants, conséquence bien souvent de difficultés à recruter du personnel qualifié dans les domaines d'activités couverts par notre département, pour raisons conjoncturelles.

Dans le détail et par service :

Direction du département

Poste de responsable du contrôle interne	vacant 12 mois
0,5 poste adjoint de direction	vacant 12 mois

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Service d'urbanisme
Ecart non significatif – aucun poste vacant

Service d'architecture

2 postes d'architecte	vacants 12 mois
Poste d'adjoint de direction	vacant 6 mois

Service des bâtiments

Poste d'informaticien CAD	vacant 2 mois
Poste d'adjoint de coordination	vacant 9 mois
Poste d'architecte (retraite)	vacant 1 mois
Poste d'architecte BET	vacant 5 mois
Poste d'ingénieur sécurité	vacant 6 mois

Service de l'énergie

Poste d'ingénieur thermicien	vacant 11 mois
Poste d'ingénieur électricien	vacant 12 mois
Poste de technicien en chauffage	vacant 12 mois

Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Poste d'adjoint de direction mobilité	vacant 7 mois
Poste d'ingénieur en transports	vacant 2 mois
Poste d'ingénieur en transports	vacant 1 mois
Poste d'architecte	vacant 4 mois
Poste de collaboratrice administrative	vacant 8 mois

Service du génie civil

Poste de secrétaire	vacant 5 mois
Poste de dessinateur	vacant 4 mois
3,5 postes d'ingénieur	vacants 12 mois
2 postes d'agents techniques	vacants 12 mois
Poste d'adjoint de direction	vacant 12 mois
Poste d'ouvrier	vacant 12 mois

Groupe de comptes 438 - « Prestations du personnel pour les investissements »
Période de comptabilisation

Les prestations du personnel pour les investissements sont calculés et comptabilisés annuellement par le service de la comptabilité générale et du budget, sur la base du cumul de la dépense annuelle des objets en cours au 31 décembre, ainsi que sur les objets annoncés terminés dans l'année.

Groupe de comptes 312 – « compétent énergie »

Un rapport présentant le bilan des dépenses et consommations par fluide, avec explication des écarts, est joint en annexe.

Un rapport présentant le point de situation à fin 2009 de la stratégie « 100 % renouvelable en 2050 » est également joint en annexe.

Groupe de comptes 314 – « compétent bâtiments »

Une partie des montants répartis dans les comptes des services bénéficiaires concerne des dépenses annuelles relatives à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments (contrats d'entretien notamment).
S'agissant des travaux d'entretien, ils font l'objet d'une planification entre le service des bâtiments et le service bénéficiaire.
Il arrive toutefois que des travaux non prévus, et par conséquent non planifiables, doivent tout de même être effectués. Ils expliquent les écarts observés entre la prévision budgétaire et les comptes.

14 - 168e.indd 1804 21.01.11 12:52

Par exemple :

Grand-Théâtre
Des travaux non budgétés, pour la mise en conformité des voies de fuite publiques ont été réalisés. Des travaux urgents suite à la chute d'un lustre ont également été réalisés.

Musée d'art et d'histoire
Parmi les travaux non prévus : restauration de barrières d'enceintes et pose de bornes de sécurité.

Musée de l'Ariana
Parmi les travaux non prévus : modernisation de la détection incendie et divers travaux de peinture sur les fenêtres.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes plus cordiales salutations.

Claude-Alain Macherel

Annexe mentionnée

Copies : M. Pagani, Conseiller administratif
Mme Charollais, codirectrice

3

VILLE DE GENÈVE

STRATEGIE GENERALE – 100% RENOUVELABLE EN 2050
SUIVI ET TABLEAU DE BORD - 2009

Objectifs de la stratégie générale - patrimoine immobilier de la Ville de Genève

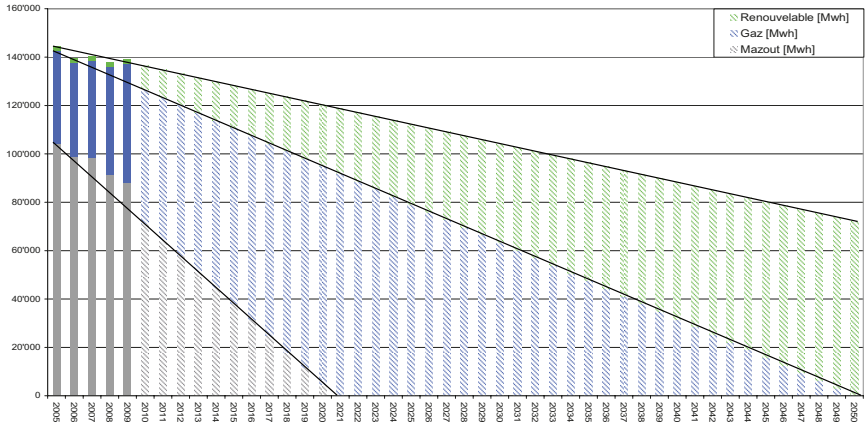

Remarque : les consommations d'énergie de chauffage pour les années 2005 à 2008 ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

CONSTATS : OBJECTIFS PARTIELLEMENT ATTEINTS - ELEMENTS D'ANALYSE ☺

D'un point de vue qualitatif, les parts respectives du mazout, du gaz et des énergies renouvelables continuent d'évoluer de manière très significative. La substitution mazout >gaz remplit pleinement l'objectif 2009. En revanche, la part énergie renouvelable est inférieure compte tenu du report à 2010 des travaux de rénovation de la chaufferie des Conservatoire et Jardin Botaniques, avec la mise en œuvre d'un concept bois/gaz.

Explications : Les actions de renforcement de la politique énergétique, par le biais de la demande de crédit de politique énergétique relative au patrimoine administratif et public (PR 509), votée à l'automne 2007, produisent leur effet comme attendu. La phase de transfert mazout>gaz est quasiment achevée, et les projets relatifs au développement des énergies renouvelables sont en cours de développement et réalisation.

😐 **D'un point de vue quantitatif**, les consommations d'énergies de chauffage sont légèrement au dessus de la cible.

Explications : ce résultat peut sembler décevant au premier abord. Alors même que plusieurs projets conformes à l'objectif « 100% renouvelable » sont à présent en cours de construction (1er bâtiment Minergie-P à Sècheron, 1ère rénovation « 100% renouvelable » à Cité-corderie 10, 2ème construction «100% renouvelable » à Cendrier 1,3), et certains investissements renforcés. Toutefois, les processus de construction et de rénovation s'étalent sur plusieurs années, il est donc logique que leurs effets mettent plus de temps à se concrétiser.

PROPOSITIONS

Agir pour améliorer la performance énergétique globale des bâtiments et réduire leurs consommations. Pour cela nous proposons de continuer de cibler les investissements sur les bâtiments présentant les plus grands enjeux, selon les principes décrits dans le document « 100% renouvelable en 2050 – volet rénovation » pour les patrimoines administratif et immobilier. **Intégrer en particulier et prioritairement dans la planification des investissements la rénovation des bâtiments suivants: centre sportif et voirie des Vernets, SIS Vieux billard, Ecoles Liotard, Hugo de Senger, Vollandes, grands ensembles immobiliers : Asters, Seujet *(Cité Jonction, Minoteries déjà planifiés),* ainsi que Chatelaine 43.**

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT A L'APPUI DES COMPTES 2009

Détail concernant les comptes 312

Avril 2009

SOMMAIRE

1ère partie : comptes 312 – achats d'énergie (service compétent)

1 - Tendances générales p 3

2 - Analyses des coûts et des consommations p 3

14 - 168e.indd 1807 21.01.11 12:52

1ère partie : comptes 312 – achats d'énergie (service compétent)

1. TENDANCES GENERALES :

Inscrits au budget pour une valeur de **Frs 22'866'005.-**, les achats d'énergie ont finalement atteint **Frs 20'742'970.-**, ce qui représente **90,7%** du montant global prévu par le service.

Ce résultat est satisfaisant. Il s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- **la stabilisation des prix des énergies.** En effet, la très forte baisse du prix du mazout sur le dernier trimestre 2008 a été suivie par une période relativement linéaire.
- **la diminution générale des consommations.** Pour les énergies de chauffage, elle s'explique en partie par la relative douceur climatique. Avec 60'017 degrés-heures, l'écart par rapport à 2008 est d'env. 8% en moins. Par rapport au budget, établi selon une hypothèse de 62 000 degrés-heures, l'écart est de 3.2%. Pour le reste, nous recueillons ici le fruit des efforts entrepris afin de continuer à diminuer nos consommations d'énergie.

2 - ANALYSES DES COUTS ET DES CONSOMMATIONS

2.1 - Le bilan des consommations d'énergie s'établit et se compare de la manière suivante par rapport à l'année précédente :

- électricité : 41'246'183 kWh, soit une diminution de 860'439 kWh **(-2.0%)**
- eau : 2'137'339 m3, soit une diminution de 260'635 m3 **(-10.9%)**
- mazout : 38'668'310 kWh, soit une diminution de 6'638'700 kWh **(-14.7%)**
- gaz naturel : 26'103'765 kWh, soit une diminution de 3'003'583 kWh **(-10.3%)**

2.2 - Le bilan des coûts d'énergie s'établit et se compare de la manière suivante par rapport à l'année précédente :

(Selon données 2008 et 2009 SAP-BW)

- électricité : 9'013'025 frs, soit une augmentation de 489'878 frs **(+ 5.7%)**
- eau : 6'459'019 frs, soit une diminution de 363'001 frs **(- 5.3%)**
- mazout : 2'501'122 frs, soit une diminution de 1'749'084 frs **(- 41.2%)**
- gaz naturel : 2'538'111 frs, soit une augmentation de 600'494 frs **(+ 31.0%)**

2.3 – Analyse par usage:

- **Eau** :

Le budget eau a été respecté et bouclé à 88.4% d'érosion.

- les variations des coûts et des consommations peuvent se détailler ainsi :

Type d'usage	2008	2009	Variation
Eau épurée en m3 (bâtiments et fontaines)	1'635'182	1'575'586	**-3.6%**
Eau non épurée en m3 (arrosage espaces verts)	720'413	521'707	**-27.6%**
Total VGE en m3, yc jauges	**2'397'974**	**2'137'339**	**-11.0%**

14 - 168e.indd 1808 21.01.11 12:52

Globalement, les consommations sont en baisse de 10.9% par rapport à l'année dernière.
La consommation d'eau des bâtiments et fontaines a diminué de 3.6%. Les travaux d'amélioration continue des installations sanitaires sont à l'origine de ce résultat.
On constate également une forte diminution de l'utilisation de l'eau pour l'arrosage. Il s'agit là de l'influence de plusieurs facteurs:

- amélioration des réseaux,
- conditions météo favorables,

- **Electricité**

Le budget électricité a été respecté. La dépense définitive représente 94.9% de ce dernier.
Les charges d'électricité 2009 se sont montées à 9'013'025 francs. Elles sont inférieures de 486'978 francs par rapport à la prévision budgétaire, mais supérieures de 489'878 francs par rapport à l'année précédente.

53% de l'écart se justifie par un tarif légèrement inférieur à celui prévu (-2.8%). L'économie restante est réalisée grâce à une consommation moindre (-2.4%).

Données BASIG	2008	2009	Variation
Eclairage public en kWh	8 328 723	8'279'587	**-0.6%**
Patrimoine locatif en kWh	9 408 269	9'184'307	**-2.4%**
Patrimoine adm. en kWh	24 369 630	23'782'289	**-2.4%**
Total en kWh	**42 106 622**	**41'246'183**	**-2.0%**

Globalement les consommations sont en légère diminution (-860'439 kWh soit -2.04%), preuve d'une maîtrise globale de nos consommations.
Toutefois si l'on souhaite compenser les consommations supplémentaires attendues par la mise en œuvre de systèmes de pompes à chaleur, ainsi que dans le domaine des technologies de l'informations avec des installations toujours plus puissantes et gourmandes en énergie, il y a lieu de renforcer les actions visant à économiser massivement l'électricité.
Le service de l'énergie a proposé une stratégie générale en ce sens en 2009, dans la continuité de ce qui a été proposé en matière d'éclairage public avec la stratégie « Eclairer mieux, consommer moins », et qui devrait se concrétiser dès 2010 avec une économie d'env. 800 000 kWh.

14 - 168e.indd 1809 21.01.11 12:52

Energies de chauffage (mazout et gaz):

- **Mazout:**

Le budget mazout n'a pas subi de dépassement. Les charges correspondent à 86.7% du montant prévu.
La moitié de cet écart s'explique par des conditions climatiques 2009 moins rigoureuse que celles budgétées, alors que le reste est lié à des aspects purement financiers.
De plus la valeur moyenne du combustible consommé a été (-7.3%) inférieur au prix moyen voté par le CM pour le budget 2009.

La consommation globale est également en baisse, compte tenu des transferts au gaz effectués cette année.

- ***Gaz:***

Le budget gaz a également été bouclé sans dépassement (-12.5%).
Le tarif du gaz s'est avéré légèrement plus intéressant que prévu. Une consommation inférieure au budget est également à noter, liée en partie aux conditions climatiques favorables.

Analyse des consommations globales (gaz & mazout) de chauffage du patrimoine administratif et public:
Il convient préalablement de corriger les consommations en fonction des conditions climatiques. Contrairement à l'année 2008, l'année 2009 a été plus clémente que la moyenne (référence à 62 000 degés-heure).
Ainsi, l'évolution corrigée à la valeur de référence des consommations 2008-2009 met en évidence :

- d'une part que les **consommations globales de chauffage sont en baisse (-5.5%)** et représentent environ 67 GWh.
- La proportion de la consommation mazout/gaz passe de 60.9%/39.1% en 2008 à 59.7%/40.3%, soit un transfert des consommations du mazout vers le gaz de l'ordre de 1.2% soit plus de 793'000 kWh.
- enfin que les émissions globales de CO_2 ont été diminuées de 5.8% par rapport à 2008, ce qui représente environ 972 tonnes.

14 - 168e.indd 1810 21.01.11 12:52

10.4 Réponses du département de la culture

Département 3

	Charges 2009		Revenus 2009
=	228'285'978.14	=	17'557'924.02
	Budget 2009		**Budget 2009**
=	230'181'226	=	15'801'989
=	+1'895'247.67	=	+ 1'755'935.02

+ 3'651'182.69

3'651'200

+ 1.73%

14 - 168e.indd 1812
21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1813

Département 3

Total des charges hors imputations internes (mise à disposition de locaux et prestations internes) et gratuités

	Charges 2009		Revenus 2009
=	216'178'958.84	=	9'476'411.87
	Budget 2009		**Budget 2009**
=	218'369'227	=	7'728'712
=	+ 2'190'267.97	=	+ 1'747'699.87

+ 3'937'967.84

3'940'000

+ 1.91%

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1814

Département 3

Services compétents		A la charge du Département (hors compétents)	
	Charges 2009		Charges 2009
=	143'778'891.54	=	84'507'086.60
	Budget 2009		Budget 2009
=	145'526'253	=	84'654'973
=	+ 1'747'361.27	=	+ 147'886.4.40

+ 1'895'247.67

+ 0.83%

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1815

Département 3

Ventilation des services compétents (par groupes de natures comptables)	Budget 2009	Comptes 2009	Écarts DC
ASS-Assurances (318)	1'032'972	1'074'933	- 41'961
CMAI-Achats (310-11-13-14-15)	164'529	386'317	-221'788
DSIC-Informatique (310-11-14-15-16-18)	2'191'500	3'278'425	- 1'086'926
BAT-Bâtiments (311-14-18)	6'064'200	6'998'857	- 934'658
DRH-Ressources humaines (30X-317)	108'405'747	105'713'979	+ 2'691'768
LOM-Logistique et manifestations (313-18)	379'517	379'306	+ 211
ENE- Energie (312-14)	3'334'941	3'239'333	+ 95'608
GIM-Gérance immobilière (312)	1'207'004	1'145'355	+ 61'648
Écarts des services compétents	122'780'410	122'216'508	+ 563'902

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1816

Département 3 – DIR / DAC

• 3001 Direction de la culture (DIR-DC)	- 212'157
• 308 Personnel temporaire (personnel intérimaire)	- 264'325
• 309 Autres charges de personnel (formations, instructions, perfections,…)	- 127'903
• 311 Mobilier, machines,véhicules (Achats d'œuvres d'art)	+ 143'620
• 365 Subvention accordées – (institutions privées)	- 186'762
• 392 Autres prestations internes (LOM, SEEP & DAC)	+ 172'883

• 31 Domaine art et culture (DAC)	+ 1'753'855

• 3101 Service administratif et technique (SAT)	+ 593'600
• 314 Entretien d'immeubles (bâtiments publics)	- 143'064
• 318 Honoraires et prestations de service (assurances, surveillance, …)	+ 211'052
• 331 Amortissements (PA)	+ 156'306
• 390 Imputation internes (intérêts répartis)	+ 353'445

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1817

Département 3 - DAC

• 3105 Service de la promotion culturelle (SPC)	+ 261'855
• 310 Fourniture, imprimés (impressions diverses, annonces publicitaires)	+ 152'055
• 365 Subvention accordées – (institutions privées)	+ 117'241

• 3106 Service culturel (SEC)	+ 192'734
• 331 Amortissements (PA)	- 643'822
• 365 Subvention accordées – (institutions privées & gratuités)	+ 539'587
• 390 Imputation internes (intérêts répartis)	+ 234'591

• 3110 Grand Théâtre de Genève (GTG)	+ 705'667
• 301 Personnel administratif (salaires fonctionnaires)	+ 939'648
• 314 Entretien d'immeubles (bâtiments publics)	- 461'875
• 390 Imputation internes (intérêts répartis)	+ 197'835

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1818

Département 3 - DM

• 32 Domaines des musées (DM)	- 242'054

• 3201 Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	- 89'132
• 312 Eau, énergie, combustibles (eau & huile de chauffage)	+ 135'323
• 314 Entretien d'immeubles (bâtiments administratifs)	- 212'373

• 3202 Musée d'art et d'histoire (MAH)	- 1'330'979
• 314 Entretien d'immeubles (bâtiments publics)	- 360'918
• 318 Honoraires et prestations de service (assurances, transport, …)	- 925'840

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1819

Département 3 - DM

• 3203 Musée d'ethnographie (MEG)	+ 461'418
• 301 Personnel administratif (salaires fonctionnaires)	+ 190'449
• 311 Mobilier, machines et véhicules (achat matériel & équipement)	+ 56'364
• 314 Entretien d'immeubles (bâtiments publics)	+ 89'884
• 318 Honoraires et prestations de service (aménagement, expo, plans, …)	+ 78'294

• 3204 Muséum d'histoire naturelle (MHN)	+ 716'640
• 301 Personnel administratif (salaires fonctionnaires)	+ 306'029
• 304 Caisses de pensions et de prévoyance	+ 83'623
• 305 Assurance-maladie et accidents	+ 54'570
• 312 Eau, énergie, combustibles (gaz)	+ 54'195
• 314 Entretien d'immeubles (bâtiments publics)	+ 84'040
• 318 Honoraires et prestations de service (assurances, surveillance, …)	+ 78'294

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1820

Département 3 - DB

• 33 Domaine des Bibliothèques (DB)	+ 595'603

• 3301 Bibliothèques et discothèques mun. (BMU)	+ 892'802
• 301 Personnel administratif (salaires fonctionnaires)	+ 356'561
• 305 Assurance-maladie et accidents (acc. professionnel)	+ 89'694
• 331 Amortissements (PA)	+ 447'934
• 3302 Bibliothèque de Genève (BGE)	- 297'198
• 314 Entretien d'immeubles (bâtiments publics)	+ 117'482
• 318 Honoraires et prestations de service (travaux informatiques)	- 396'626

21.01.11 12:52

Département de la culture — Liste des postes vacants au 31.12.2009 — Ville de Genève

Centre de coûts	Libellé centre de coûts	Poste	Libellé fonction	Taux budgétaire poste	Niveau min. poste	Niveau max. poste
3	**Culture**			**2'750.00**		
30	**Direction de la culture**			**50.00**		
3001	**Direction de la culture (DIR-DC)**			**50.00**		
300100	Direction culture	50007100	Employée administrative	50.00	05	07
31	**Domaine art et culture**			**1'200.00**		
3101	**Service administratif et technique (SAT)**			**300.00**		
310110	Casino-théâtre	50004909	Régisseur	100.00	07	09
310110	Alhambra	50004820	Huissière	100.00	04	06
310110	Admin. SSC	50009304	Chef de section	100.00	11	13
3105	**Service de la promotion culturelle (SPC)**			**50.00**		
310500	Promotion culturelle	50010020	Collaborateur administratif	50.00	07	09
3106	**Service culturel (SEC)**			**50.00**		
310600	Service culturel SEC	50012927	Conseillère culturelle	50.00	17	19
3101	**Grand Théâtre de Genève (GTG)**			**800.00**		
311000	Grand Théâtre	50019733	Cheffe service perruq.-maquilleuse	100.00	10	12
311000	Grand Théâtre	50005029	Electricien	100.00	07	09
311000	Grand Théâtre	50005168	Electricien	100.00	07	09
311000	Grand Théâtre	50005235	Machiniste	100.00	06	08
311000	Grand Théâtre	50005266	Menuisier	100.00	07	09
311000	Grand Théâtre	50005349	Secrétaire	100.00	08	10
311000	Grand Théâtre	50005397	Sous-chef électricien	100.00	08	10
311000	Grand Théâtre	50005927	Tailleur	100.00	07	09
32	**Domaine des musées**			**1'250.00**		
3201	**Conservatoire et jardin botaniques (CJB)**			**200.00**		
320100	Administration CJB	50007062	Employée à l'herbier	100.00	05	07
320100	Administration CJB	50007569	Collaborateur scientifique	50.00	11	13
320100	Administration CJB	50023417	Secrétaire	50.00	06	08
3202	**Musée d'art et d'histoire (MAH)**			**750.00**		
320200	ARA	50008209	Conservatrice	100.00	15	17
320200	BEA	50009128	Conservatrice	50.00	16	18
320200	MUS	50008346	Ouvrier	100.00	04	06
320200	IDS	50008365	Responsable de la photothèque	50.00	10	12
320200	SEC	50007312	Huissier	100.00	06	08
320200	SEC	50008310	Surveillant-huissier	100.00	04	06
320201	BAA	50007169	Distributeur	100.00	05	07
320202	Cabinet estampes	50007198	Collaboratrice scientifique	50.00	11	13
320207	Musée horlogerie	50007148	Bibliothécaire	100.00	09	11
3203	**Musée d'ethnographie (MEG)**			**250.00**		
320300	Musée ethnographie	50007748	Restaurateur	100.00	11	13
320300	Musée ethnographie	50007620	Conservateur	50.00	16	18
320300	Musée ethnographie	50009155	Conservateur	100.00	16	18
3204	**Muséum d'histoire naturelle (MHN)**			**50.00**		
320400	Surveillance - entr.	50007055	Préparatrice	50.00	04	05
33	**Domaine des bibliothèques**			**250.00**		
3301	**Bibliothèques et discothèques municipales (BMU)**			**100.00**		
330100	Dir. BMU	50007507	Concierge-nettoyeur	100.00	04	05
3302	**Bibliothèque de Genève (BGE)**			**150.00**		
330200	BGE	50008220	Archiviste assistant	50.00	10	12
330200	BGE	50007834	Aide-bibliothécaire	100.00	05	07

14 - 168e.indd 1821 21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1822

CARTS (10.05.06) - CR09

Question /Page	Nature comptable / objets analytiques	Description		Total
1 / 85	**311210 - Achat d'oeuvres d'art**		**SFr.**	**103'954.15**
	Musée d'art et d'histoire	Jane LURY - Lot de 3 quilts américains	SFr.	5'983.45
	Musée d'art et d'histoire	Orphée - Achat de 2 saxophones 1 alto+1 baryton	SFr.	13'632.30
	Musée d'art et d'histoire	Parkett-Verlag AG - Revue PARKETT - N° 84-86 (9 éditions)	SFr.	18'000.00
	Musée d'art et d'histoire	Sims Reed Rare Book - Catalogue original d'exposition T. Lautrec	SFr.	21'338.40
	Bibliothèque de Genève -Centre d'Iconographie	Éditions Coloris Jeager P - Archives photographiques	SFr.	45'000.00
5 / 246	**FS - Fonds spéciaux**		**SFr.**	**2'821'102.38**
	Berthoud (FS-003)	Bourse Berthoud - arts plastiques	SFr.	10'000.00
	BPU - dons/legs (FS-005)	Création maquette et rapport annuel, mise en page et frais techniques, impression intérieur 120 pages	SFr.	9'232.08
		Entretien d'œuvres d'arts (supports livres) - expositions temporaires et animations	SFr.	13'440.00
	Neuman - prix beaux-arts et musique (FS-032)	Prix Neuman HEAD - Conservatoire (2x 1'000)	SFr.	2'000.00
	Rapin (FS-037)	Lauréate Prix P'tits Mômes	SFr.	4'000.00
	Roth L. (FS-042)	Centre Grisélidis REAL	SFr.	25'000.00
		Archives Internationale Musique Populaire : numérisation env. 6'500 cassettes et CD (AIMP), extrait du CA du 01.10.08 réf. N° 43	SFr.	65'200.00
	Schmidheiny (FS-045)	MAH : Mandat pour réalisation des salles permanentes	SFr.	36'153.60
	Lancoux Marie-Madeleine (FS-054)	Projet MEG : Carl-Vogt 65	SFr.	2'656'076.70
7 / 94 & 97	**469020 Dons**		**SFr.**	**564'994.57**
	MAH : Expositions	Labyrinthe, l'art & ses marchés, Akhenaton & Alberto Giacometti	SFr.	392'506.14
	ARA : Ariana	Acquisitions & donation tirelire	SFr.	32'565.70
	DIR : Journal des MAH	Dons SJM	SFr.	24'204.80
	DIR : Dassier & Alexandre Perrier	Donations Wilsdorf & Pictet	SFr.	6'796.58
	BAA : Beaux Arts	Restauration Simthsonian - Lisa Micara	SFr.	4'000.00
	DIR : Préfinancement MAH's	Finance le dépassement du total des MAH's (calcul par différence)	SFr.	104'921.35

21.01.11 12:52

Département de la culture — Liste des postes vacants au 31.12.2009 et état au 23.06.2010 — Ville de Genève

Centre de coûts	Libellé centre de coûts	Poste	Libellé fonction	Taux budgétaire poste au 31.12.2009	Niveau min. poste	Niveau max. poste	Gestion des postes au 23.06.2010
3	**Culture**			**1'800.00**			
31	**Domaine art et culture**			**1'050.00**			
3101	**Service administratif et technique (SAT)**			**200.00**			
310110	Alhambra	50004820	Huissière	100.00	04	06	Poste occupé
310110	Casino-théâtre	50004909	Régisseur	100.00	07	09	Poste occupé
3105	**Service de la promotion culturelle (SPC)**			**50.00**			
310500	Promotion culturelle	50010020	Collaborateur administratif	50.00	07	09	Poste vacant
3101	**Grand Théâtre de Genève (GTG)**			**800.00**			
311000	Grand Théâtre	50019733	S-cheffe perruquière maquilleuse	100.00	08	10	Poste vacant
311000	Grand Théâtre	50005029	Electricien	100.00	07	09	Poste vacant
311000	Grand Théâtre	50005168	Electricien	100.00	07	09	Poste occupé
311000	Grand Théâtre	50005235	Machiniste	100.00	06	08	Poste occupé
311000	Grand Théâtre	50005266	Menuisier	100.00	07	09	Poste occupé
311000	Grand Théâtre	50005349	Secrétaire	100.00	08	10	Poste vacant
311000	Grand Théâtre	50005397	Sous-chef électricien	100.00	08	10	Poste occupé
311000	Grand Théâtre	50005927	Tailleur-coupeur	100.00	07	09	Poste vacant
32	**Domaine des musées**			**500.00**			
3201	**Conservatoire et jardin botaniques (CJB)**			**100.00**			
320100	Administration CJB	50007062	Employée à l'herbier	100.00	05	07	Poste occupé
3202	**Musée d'art et d'histoire (MAH)**			**100.00**			
320201	BAA	50007169	Distributeur	100.00	05	07	Poste occupé
3203	**Musée d'ethnographie (MEG)**			**250.00**			
320300	Musée ethnographie	50007748	Restaurateur	100.00	11	13	Poste occupé
320300	Musée ethnographie	50007620	Conservateur	50.00	16	18	Poste vacant
320300	Musée ethnographie	50009155	Conservateur	100.00	16	18	Poste occupé
3204	**Muséum d'histoire naturelle (MHN)**			**50.00**			
320400	Surveillance - entr.	50007055	Préparatrice	50.00	04	05	Poste occupé
33	**Domaine des bibliothèques**			**250.00**			
3301	**Bibliothèques et discothèques municipales (BMU)**			**100.00**			
330100	Dir. BMU	50007507	Concierge-nettoyeur	100.00	04	05	Poste occupé
3302	**Bibliothèque de Genève (BGE)**			**150.00**			
330200	BGE	50008220	Archiviste assistant	50.00	10	12	Poste occupé
330200	BGE	50007834	Aide-bibliothécaire	100.00	05	07	Poste vacant

14 - 168e.indd 1823 21.01.11 12:52

Commission des arts et de la culture

Comptes 2009

Réponses du Département de la culture (DC) aux questions posées lors de la séance du 20 mai 2010

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009

- SAT-ADT :
donner la liste des décors construits en 2009 en indiquant les théâtres et les pièces

Voir document ci-joint.

- SPC :
donner le bilan chéquier culture 2009

En 2009, 518 chéquiers ont été distribués en Ville de Genève et 696 dans les autres communes partenaires, soit un total de 1214 chéquiers de 6 chèques chacun. 1374 chèques ont été utilisés sur les 7284 distribués.

Les lieux où il y a le plus d'utilisation de chèques sont :
le CAC Voltaire (196)
les Marionnettes (105)
la Bâtie (102)
le Grand Théâtre (84)
la Comédie (77)

- FMAC :
donner le récapitulatif des revenus 2007, 2008, 2009 et 2010 du compte de bilan ainsi que les justificatifs de bilan

Voir documents ci-joints.

- MEG :
donner les statistiques qui manquent dans le rapport sur les statistiques des autres musées, page V-24-25

Les statistiques figurant aux pages V-24 et V-25 ne concernent que les Musées d'art et d'histoire. Elles ont été mises en annexes pour des questions de mise en page, la place dévolue à chaque service dans le rapport étant limitée. Ainsi, les statistiques concernant le MEG figurent dans le texte du MEG (page III-131) et celles concernant le MHN dans le texte de celui-ci (page III-134).

- BAC :
donner le rapport du Fmac sur les locaux communs

Voir document ci-joint.

- BMU :
donner les 2 chartes (charte d'accueil et charte de collaboration)

Voir documents ci-joints.

- Département 3 :
donner la liste des postes vacants au 31.12.2009

Voir document ci-joint.

donner la liste des temporaires engagés sur les postes fixes

En 2009, 53 temporaires ont été engagés sur des postes fixes. Sur la rubrique 301180 « Salaires fonctionnaires », le non-dépensé pour l'ensemble du Département se monte à 4'332'500 francs. Environ 1,3 millions proviennent de la rotation normale des postes (durée entre l'ouverture du poste et la nomination), 1 million provient de la situation particulière du Grand Théâtre et 2 millions proviennent des Musées d'art et d'histoire, où les engagements ont été bloqués en attendant l'arrivée du nouveau directeur. L'utilisation des temporaires a coûté 3'479'500 francs, soit une moyenne de 66'000 francs par personne (de nombreuses personnes ont été engagées à temps partiel et/ou pour de courtes durées).

14 - 168e.indd 1825 21.01.11 12:52

Commission des finances

Comptes 2009

Réponses du Département de la culture aux questions posées lors de l'audition du 22 juin 2010

---

1) Actualiser la liste des postes vacants que le Département de la culture avait envoyée à la Commission des arts et de la culture.

Voir document ci-joint.

2) A combien de réceptions M. Mugny a-t-il participé en 2009 et combien de réceptions ont-elles été organisées par le Département de la culture ?

M. Mugny ne tient pas de statistiques sur le nombre de réceptions auxquelles il participe. En 2009, le Service des réceptions a organisé 58 réceptions pour le Département de la culture.

3) Donner la liste complète des dépenses effectuées par le FMAC en 2009 sur le compte de bilan.

Voir document ci-joint.

JUSTIFICATIFS DE BILAN
Exercice 2009

FORMULAIRE RECAPITULATIF PAR COMPTE

COMPTE N°	INTITULE	SOLDE AU 31.12.2009	*
235 460	Fonds municipal d'art contemporain	Fr. 1'031'741.35	

*** D ou C (débit ou crédit)**
Veuillez remplir la case blanche

COMPOSITION DU SOLDE

Libellé	N° d'annexe 1)	Montant Fr.
Bilan d'entrée au 01.01.2009		785'799.60
Montant des dépenses 2009		497'538.25
Montant total des recettes (attributions 2%) pour 2009		743'480.00

Annexes
Détails des subventions, acquisitions, commandes
Détails des attributions (2%)
Etat SAP compte de bilan 235 460 (bilan)

*

Total : **Fr. 1'031'741.35**

1) les documents annexés seront numérotés de 1 à X.

Service : SEC - FMAC

Genève, le 15.02.2010

Signature du chef de service/administrateur :

Justificatif de bilan pour 2009.xls

14 - 168e.indd 1828

Justificatif de bilan 2009 -ANNEXE 1

Soutiens 2009 du Fonds municipal d'art contemporain (Fmac): détails des subventions, acquisitions, commandes

Acquisition d'œuvres mobiles		
CAHN Miriam	Acquisitions de 2 dessins : "gehen" et "zensur" et d'un tableau "Zensur"	12'301.60
LANDRY Stéphane	Acquisitions d'une série de 10 dessins "collection privée - images volées"	15'000.00
BÄCHLI Silvia	Acquisition d'une table de 9 dessins "Gesicht II" 1990-2007	27'200.00
collectif_fact	Acquisition de 7 photographies "Down town" N°1-7	18'200.00
SWINGER Philippe et MOSER Frédéric	Acquisition de la vidéo "Revival Paradise"	16'269.12
REIST Delphine	Acquisition de la vidéo "Averse"	10'076.88
VIACCOZ Paul	Acquisition de l'installation "Vingt et un pavillons et un train"	26'000.00
VIACCOZ Paul	Acquisition de l'ensemble "La main broyée"	12'000.00
RAMISCHVILI Koka	Acquisition de 3 dessins "Violet Extaze", "Portrait of a Violet Boy" et "Vermillon Extaze"	9'000.00
RAMISCHVILI Koka	Acquisition de la vidéo "Drawing Lesson"	5'000.00
BONINSEGNI Kim Seob	Acquisition de la série de dessins "Chatting"	5'400.00
SKREBERS Peteris	Acquisition du dessin "Motocyclette" et d'une peinture "La rue Emile-Young"	9'500.00
PILET Guillaume	Acquisition de deux céramiques "Tepoto" et "Apataki"	10'000.00
BRUNNER Stéphane	Acquisition de deux tableaux "Sans titre"	10'000.00
BERGOT Aurélien	Acquisition de dix photographies de la série "Nations"	10'800.00
HUCK Alain	Acquisition de série 269 dessins "Vite soyons heureux, il le faut, je le veux"	76'500.00
Total des acquisitions		***273'247.60***
Soutiens financiers divers		
Soutiens à la production d'œuvres		
REIST Delphine	Soutien réalisation d'œuvre pr expo Bex & Arts '08	5'000.00
THEBERT Dorothée	Réalisation de la performance "Sous-chiffre" à la galerie Forde 12-25.01.09	4'010.00
SCHNEIDER Maud	Soutien à la réalisation de "Leurre" pour expo collective au Château de Nyon	1'387.60
MATTENBERGER Luc	Réalisation de l'installation "Radar" pour l'exposition "Machine" à la salle Crosnier	3'350.00
WILDI Ingrid	Soutien à la réalisation d'œuvre pour la 7ème Biennale Mercosul, Brésil - 1er tiers acompte à rembourser!!!! Reversé l'intégralité de la somme dûe sans avoir tenu compte de l'acompte	5'000.00
WILDI Ingrid	Soutien à la réalisation d'œuvre pour la 7ème Biennale Mercosul, Brésil - versement totalité	15'000.00
MARZULLO Angela	Soutien à la production du film "Fragments d'un conte" en collaboration avec Michael Hofer	10'000.00
collectif Boucle d'or SA (C. et G. Chapuisat)	1er acompte - soutien à la réalisation de l'installation "Bloc erratique"	3'600.00
MISSIKA Adrien	Soutien à la production de "Comic Wall", œuvre réalisation pour exposition au CAC Genève	2'000.00
CLERC Fabien	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	1'300.00
GERBER Magdalena	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	5'590.00
BAUER Xavier	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	500.00
WIDMER Martin	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	2'000.00
MAZZON Céline	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	1'800.00
VITELLI Caroline	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	400.00

21.01.11 12:52

Justificatif de bilan 2009 -ANNEXE 1

Soutiens 2009 du Fonds municipal d'art contemporain (Fmac): détails des subventions, acquisitions, commandes

REIST Delphine	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	600.00
BENICHOU Fanny	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	2'200.00
ICHINO Tamy	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	810.00
IORIO Maria et CUOMO Raphaël	Garantie de déficit - expo Post Tenebras Luxe	2'800.00
KLAT	1er acompte - réalisation d'œuvre pour exposition monographique au CAC 2009	2'500.00
KLAT	solde - réalisation d'œuvre pour exposition monographique au CAC 2009	5'500.00
WINARTO Eric	Soutien à la production d'œuvre pour l'exposition "Rideau Obscur" à art-en-île	3'400.00
TURLIN Alexia	Soutien à la production d'œuvre pour l'exposition "Rideau Obscur" à art-en-île	2'000.00
GONZENBACH Christian	Soutien à la production d'œuvres pour l'exposition monographique à la Fondation Bellelay	7'000.00
POLONI Marco	Soutien à la production de l'œuvre "Fence Shield" pour l'exposition Utopics à Bienne	820.00
BIANCHINI Alexandre et ROUSSON Pascal	Soutien pour la réalisation d'œuvre pour l'exposition "I am by birth a Genevese..." - Forde	8'000.00
PERRET Mai-Thu	Soutien à la production d'œuvres pour l'exposition "New Ponderosa", Utopics Bienne	5'575.00
LEUBA Jérôme	Soutien à la réalisation de l'œuvre "Battlefield N°47"	6'600.00
RITTENER Didier	Soutien à la réalisation de la sculpture "Sans titre 4.40752"	8'200.00
Soutiens à la publication		
POST Frédéric	Soutien à la publication "Collection X"	9'467.00
VIACCOZ Paul	Soutien à la publication du catalogue monographique "Il fait, paraît-il, meilleur dehors"	10'000.00

14 - 168e.indd 1829
21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1830

Justificatif de bilan 2009 -ANNEXE 1

Soutiens 2009 du Fonds municipal d'art contemporain (Fmac): détails des subventions, acquisitions, commandes

Soutiens à la résidence artistique		
aucun		0.00
Total des soutiens à la réalisation de projets		***136'409.60***
Commande art public		
Fil du Rhône	solde honoraires Ellen Versluis - pour terme de la réalisation projet artistique Pont de la Machine	5'000.00
NEONS III	Concours international pour deux interventions artistiques sur les toitures de Plainpalais. Lauréats 2008: Sislej Xhafa et Nic Hess (jury, concours, honoraires, préparation; en collaboration avec le Fonds cantonal d'art contemporain)	82'881.05
Total des commandes d'art public		***87'881.05***
TOTAL DES ACQUISITIONS ET SOUTIENS 2009		***497'538.25***

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1831

Justificatif de bilan 2008 - ANNEXE 2

Fmac 2009 - Liste des attributions (2% des crédits sur les constructions, rénovations, restaurations)

Attributions (2%)		
PR 645A	Transformation des bureaux du Service d'urbanisme en logements	5'936.00
PR 646A	Divers aménagements pour le Service d'urbanisme rue du Stand 25	12'000.00
PR 648A	Rénovation du bâtiment rue des Etuves 15	79'700.00
PR 649A	Rénovation du bâtiment place De Grenus 2	60'400.00
PR 367A	Rénovation de l'immeuble d'habitation au 20 avenue Giuseppe Motta	31'300.00
PR 691A	Crédit complémentaire pour divers travaux à la Patinoire des Vernets	18'360.00
PR 653A	Rénovation de l'immeuble au 14 rue Jean-Jacques Rousseau	53'354.00
PR 665A	Réaménagement du centre de formation de Richelien	63'000.00
PR 636A	Construction du bâtiment de l'espace de quartier "Foyer Sécheron"	335'880.00
PR 663A	Rénovation de l'immeuble situé au 10 rue de la Cité-de-la-Corderie	66'750.00
PR 668	Rénovation partielle de l'Auberge de jeunesse située au 28-30 rue Rotschild	16'800.00
Total attributions		**743'480.00**

21.01.11 12:52

Annexe III_justificatif du compte de bilan Fmac 2009

Compte Traiter Saut Environnement Système Aide

SAP

Balance comptes généraux

Devise pièce | Devise pièce | Devise pièce | Domaine d'activité | Domaine d'activité | Domaine d'activité | Domaine d'activité | Comptes individuel

Numéro de compte	235460	Fds art contemporain	
Société	VGE1	Ville de Genève	
Domaine d'activité			
Exercice comptable	2009		
Toutes pièces en devise	*	Devise d'affichage	CHF

Période	Débit	Crédit	Solde	Solde cumulé
Report de ...				785,799.60-
1	322.30		322.30	785,477.30-
2	11,000.00		11,000.00	774,477.30-
3	21,768.60		21,768.60	752,708.70-
4	57,597.60		57,597.60	695,111.10-
5	34,466.12	158,036.00	123,569.88-	818,677.88-
6	117,540.03		117,540.03	701,137.85-
7	40,000.00		40,000.00	861,137.85-
8	45,219.50	31,300.00	13,919.50	847,218.45-
9	9,500.00	537,344.00	527,644.00-	1,175,062.45-
10	36,617.00		36,617.00	1,138,445.45-
11	57,724.30		57,724.30	1,080,721.15-
12	65,779.80	16,800.00	48,979.80	1,031,741.35-
13				1,031,741.35-
14				1,031,741.35-
15				1,031,741.35-
16				1,031,741.35-
Total	497,536.25	743,480.00	245,941.75-	1,031,741.35-

Démarrer | Courrier - Courrier en arr... | Balance comptes géné... | SAPERLOG - SAPLPD | S:\FMAC\Comptabilité et... | justificatif bilan 09-ann... | justificatif de bilan pour ... | 10:25

14 - 168e.indd 1833

Récapitulatif des attributions du Fmac de 2007 à mai 2010

	bilan d'entrée	dépenses	**attributions**	bilan de sortie	remarques	
2007	829'664.40	350'606.91	**318'602.00**	797'659.49	1%	
2008	797'659.49	305'819.24	**293'959.35**	785'799.60	1%	
2009	785'799.60	497'538.25	**743'480.00**	1'031'741.35	2%	
mai.10	1'031'741.35	59'251.00	**320'795.00**	-	2%	PR-705A, PR-639A, PR-748A

	attributions en suspens		
2010	montant des attributions en suspens (votées par le CM et en attente du délai référendaire et aval du C d'E)	**73'874.00**	PR-733, PR-777, PR-745, PR-661
	objet voté faisant l'objet d'un referendum (agrandissement du MEG)	**940'500.00**	PR-739

21.01.11 12:52

Récapitulatif des attributions du Fmac de 2007 à mai 2010

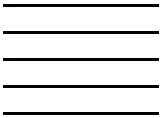

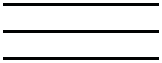

14 - 168e.indd 1834 21.01.11 12:52

SAT - Ateliers de décors de théâtre - 2009

PRESTATIONS EN FAVEUR DE TIERS AYANT DONNE LIEU A UNE FACTURATION

EN FAVEUR DE	OBJET
Am Stram Gram	Soyez poli Monsieur Prévert
Am Stram Gram	Blanches
Association Jubilé Calvin09	Calvin - un Itinéraire
Association Jubilé Calvin09	Genève en Flamme
AVEC Productions	Funkhaus
Compagnie 100 % Acrylique	Europeana
Compagnie des Cris - Mme Nadia Arlaud	Trilogie des animaux - suite
Compagnie des Cris - Mme Nadia Arlaud	L'Atelier volant
Compagnie les Basors	Notes de Chevet
Le Poche Genève	Loin du Bal
Le Poche Genève	La Mouette
Le Poche Genève	Tsim Tsoum
Le Poche Genève	Pedro et le Capitaine
Maison communale de Plainpalais	Festival Archipel
Mme Michèle Heimendinger-Cart	Le Petit Ramoneur - suite
Mme Michèle Heimendinger-Cart	Amahl et les visiteurs de la nuit
Théâtre de Carouge	Candide de Voltaire - suite
Théâtre de Carouge	Les fourberies de Scarpin
Théâtre de Carouge	Juliette et Roméo
Théâtre de la Parfumerie	Manchons de perches
Théâtre de Saint Gervais	Fabrication de manchons pour les perches
Théâtre du Grütli	Haïku Blanc
Théâtre du Grütli	Manchons de perches
Théâtre l'Alchimic	Plancher du Plateau
Université de Genève, Activités culturelles	Nuit d'Eveil

PRESTATIONS INTERNES N'AYANT PAS DONNE LIEU A UNE FACTURATION

EN FAVEUR DE	OBJET
ADT	Aménagement Muraille
ADT - Adrien Stoesssel	Montage in-situ d'une passerelle de contrôle
Alhambra	Panneau d'information dans le Hall d'entrée
Alhambra	Accroches du système son en toiture
DC	Institut et Musée Voltaire
Nomades	Meubles à gélatine "Nomades"
SEC	Fête de la Musique 2009
SEC	Fureur de Lire 2009
SPC	Place de Neuve / FM 09
Théâtre Pitoëff	Aménagements divers
Victoria Hall	Chariots à roulettes
Victoria Hall	Meuble de programme pour la vente
Ville de Genève	Cérémonie pour les nouveaux habitants

GESTION DES ESPACES COMMUNS DU BAC GERES PAR LE FMAC

Expositions et manifestations – rapport

MAI 2010

14 - 168e.indd 1836 21.01.11 12:52

1. Rappel historique p.3

2. Rapport d'activités de mai 2009 jusqu'à **mai 2010** p.4

3. Manifestation **en cours** p.10

4. Manifestations et expositions programmées jusqu'à **fin 2011** p.10

4.1.1 de juin à fin 2010

4.1.2 en 2011

5. Projets en attente pour **2012, 2013, …** p.14

6. Bilan après une année d'activité p.15

7. Annexes : planning d'occupation des espaces p.16

14 - 168e.indd 1837 21.01.11 12:52

1. Rappel historique

Le Conseil municipal a demandé – par la motion M-724, acceptée par le 24 juin 2008 par le plénum – au Conseil administratif « *dans la mesure du possible, de permettre que le Centre pour l'image contemporaine (CIC) et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée Jean Tua)* ».

Dès lors, il a fallu déterminer les locaux communs à créer. Pour des raisons pratiques et de gestion, il a été décidé d'affecter le rez-de-chaussée et le 1er étage du bâtiment C à cette nouvelle mission, étant donné que : une entrée existait au 28 rue des Bains, que les deux étages sont reliés par un escalier intérieur et également que la salle de projection commune est située au rez-de-chaussée de ce même bâtiment. Ces locaux communs doivent également servir au Mamco (conférences, cours), au Centre d'art contemporain (BIM, Version), au CPG (50 JPG) et au Fmac (MAC).

Etant donné que la Fondation faîtière pour l'art moderne et contemporain (FAMC) a géré tous les locaux libérés par le Musée Jean Tua depuis le 1er mai 2006, il a fallu d'une part, résilier la convention de mise à disposition de ces locaux en respectant le délai (cela a été fait à l'échéance du 30 avril 2009) et, d'autre part, transférer une partie de la subvention allouée jusqu'ici à la FAMC sur une nouvelle ligne budgétaire destinée à financer des projets de tiers (acteurs culturels dans le domaine de l'art contemporain) en lien avec la mise à disposition de ces nouveaux locaux communs.

Dès lors, le 6 décembre 2008, dans le cadre du budget 2009, le Conseil municipal a voté une nouvelle ligne de subvention de 600'000 francs destinée à la production d'événements et d'expositions publics dans ces nouveaux locaux.

La mission de gestion des espaces d'exposition par le Fmac (liée au conseil dans le domaine de l'art contemporain) est de donner des préavis en se référant au document existant sur les procédures par rapport aux demandes de subventions qui sont déposées auprès du Département de la culture (DC) par différents acteurs culturels en art contemporain pour organiser des manifestations artistiques, publiques et gratuites.

Le rôle du Fmac consiste également à organiser, pour chaque année, le planning d'occupation de ces surfaces et à assurer une bonne coordination entre les différents acteurs du BAC désireux d'y organiser des événements.

Ce rapport présente les manifestations et expositions qui s'y sont déjà déroulées, celles programmées pour 2010 et 2011 ainsi que la liste des projets en attente pour les années suivantes. Il tire également un premier «bilan » de cette première année d'activité

14 - 168e.indd 1838 21.01.11 12:52

2. Rapport d'activités de mai 2009 jusqu'à mai 2010

Centre d'art contemporain Genève
Projets de médiation réalisés par le « collectif microsillons » répartis en 7 modules tout au long de l'année dans les espaces communs
année 2009 (interventions ponctuelles dans l'année sur un ou plusieurs jours)
(rez-de-chaussée)

1. De la catastrophe : médiation liée aux notions de catastrophe, désastre et prédictions autour de l'exposition « Tennesse Wiggler the Big Fat Worm aka le lombric cosmique » du collectif Klat.

2. Utopie et quotidienneté, entre art et pédagogies : workshops tissant des liens entre art et éducation. Différents artistes de New York, Paris ou encore Vienne ont collaborés avec des écoles ou des institutions locales afin de montrer leur point de vue artistique sur l'éducation et la pédagogie.

3. Collaboration sur le long terme avec des personnes non-voyantes dans le but de proposer une approche non-visuelle de l'art contemporain en adaptant des cours de l'histoire de l'art ainsi qu'une signalétique sonore. Dans un deuxième temps, le projet a été consacré à une production artistique qui utilise l'art minimal et conceptuel comme moyen d'accès et de compréhension pour les personnes non-voyantes.

4. Attaché-e culturel-le 2009 : création d'un groupe de travail avec des personnes issues des milieux associatifs, politiques, sociaux ou éducatifs qui a présenté une lecture croisée d'une œuvre de G. Motti.

5. Jiveru : ce projet, en collaboration avec les enfants d'une classe de l'école primaire de Cologny, s'est concrétisé par la réalisation d'une installation artistique dans le réfectoire de l'école primaire de Cologny ainsi qu'une microédition conçue d'après une réflexion des enfants sur le pays imaginaire « Jiveru ».

6. A condition : projet de performance basé sur la collaboration entre une compagnie d'improvisation et une classe de l'école de commerce Aimée Stitelmann.

7. Projets pilotes d'offre aux publics scolaires : afin de répondre aux demandes des publics scolaires, le collectif microsillons a mené une expérience-pilote avec une classe de l'école Florimont afin de développer différents outils de médiation ainsi qu'une communication plus efficace à l'adresse des écoles.

Association Mapping Festival
Mapping Festival edition 2009
8 – 17 mai 2009
(rez-de-chaussée et salle de projection)

Le Mapping Festival est un festival dédié au VJing : au travail de l'image en mouvement en lien avec les cultures contemporaines. Le Mapping est un véritable laboratoire de la discipline, offrant des plateformes d'expérimentation et de rencontre aux néophytes comme aux professionnels. Cet aspect unique lui vaut une renommée internationale parmi la communauté VJ et en fait un point de rencontre incontournable à l'esprit avant-gardiste. Initié en 2005 par les concepteurs du logiciel Modul8 et du Zoo/Usine, il multiplie les lieux d'interventions, investit la ville et a également mis sur pied une programmation gratuite dans les espaces du rez-de-chaussée du BAC.

14 - 168e.indd 1839 21.01.11 12:52

Nombre de visiteurs : 5'000 dont près de 2'000 au BAC

Centre de la Photographie Genève
Exposition « Wonder Beirut » de Joana Hadjithomas et Khalil Joreige
22 avril – 19 juillet 2009 – prolongation jusqu'à fin août 2009
(1er étage)

Cette exposition a été réalisée en parallèle au festival cinématographique« visions du réel » de Nyon. En abordant les thèmes de mémoire et de représentation, les artistes ont partagés avec le public leur vision de Beyrouth.

Nombre de visiteurs : 2400

Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (Fmac)
Seconde édition de la manifestation d'art contemporain (MAC_09)
* hors budget de la ligne de subvention des Frs 600'000,-
17 – 20 septembre 2009
(rez-de-chaussée)

Organisée par le Fmac, cette manifestation a pour but de mettre en valeur la scène artistique genevoise. Le rez-de-chaussée a été investi par un bureau d'information pour les visiteurs et un point de ralliement de la MAC et de Design Day's (qui se déroulait au même moment). Dans ce même espace, l'artiste genevois Frédéric Post a imaginé une installation à l'ambiance chaotique, dans laquelle le visiteur pouvait se désaltérer tout en écoutant un concert des « Proteins » ou en visionnant une projection de « Natruche & Destrowelt ».

14 - 168e.indd 1840 21.01.11 12:52

Nombre de visiteurs : environ 5'000

Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (Fmac)
Exposition « Sot-l'y-laisse »
* hors budget de la ligne de subvention des Frs 600'000,-
Regard sur la collection du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève
17 septembre – 1er novembre 2009
(1er étage et salle de projection)

En application avec ses nouvelles missions (règlement voté par voté par le CM le 16 décembre 2008, art 13 alinéa a), le Fmac a proposé, à l'occasion de la MAC_09, une sélection d'œuvres issues de sa collection, qui ont été présentées pour la première fois au BAC.
L'exposition a reposé ainsi sur une sélection de « morceaux choisis » représentatifs de la diversité et de l'hétérogénéité des mille sept cents pièces de la collection.

Nombre de visiteurs : 3'300

14 - 168e.indd 1841 21.01.11 12:52

Association Galerie Piano Nobile
Festival de performances « Points d'impact »
12 – 15 novembre 2009
(rez-de-chaussée et 1er étage)

Le festival de performances « points d'impact » a présenté au BAC une programmation sur trois jours avec des soirées dédiées à la performance, discipline artistique rarement représentée sous forme de festival.

Nombre de visiteurs : 200

Centre d'art contemporain Genève
« Pourquoi Attendre ! », une exposition autour du Fonds André Iten
* hors budget de la ligne de subvention des Frs 600'000,-
11 décembre 2009 – 7 février 2010
(1er étage)

Pour répondre au vote du CM du 6 décembre 2008 et aux votations du 27 septembre 2009, la conception de cette première exposition (qui fait suite au transfert d'une partie des activités du CIC au CAC) a été confiée à Simon Lamunière. Disposées dans l'espace central du 1er étage de manière à rappeler une salle d'attente froide, impersonnelle d'un aéroport ou d'un cabinet médical, les chaises attendaient que les visiteurs s'assoient et prennent le temps de regarder les différentes vidéos présentées dont une partie était issue de la collection du Fonds André Iten.

Nombre de visiteurs : 3'000

Photos : David Gagnebin-de Bons, 2009

14 - 168e.indd 1842 21.01.11 12:52

Interversion (Simon Lamunière)
Accueil de l'exposition « Pourquoi attendre ! »
11 décembre 2009 – 7 février 2010
(rez-de-chaussée)

L'aménagement du rez-de-chaussée a été imaginé par Simon Lamunière. En lien avec l'exposition du 1er étage, le curateur a proposé une œuvre de Kaprow qui accueillait les visiteurs de l'exposition « pourquoi attendre ! ». Plus concept qu'œuvre à part entière, une file d'attente déroutait et intriguait les visiteurs. En effet, celui-ci devait impérativement faire preuve de patience avant d'aller voir l'exposition.

Nombre de visiteurs : 3'000

Grütli (Maya Boesch)
Festival TRANS 2
18 - 20 février 2010
(rez-de-chaussée)

Il s'agissait de la 2ème édition de la manifestation qui s'est déroulée, cette année, dans différents lieux (Grutli, Mamco) dont le rez-de-chaussée des espaces communs du BAC. Durant deux soirées, des artistes confirmés ont exploré des formes brèves et pluridisciplinaires : théâtre, performances, installations et expositions.

14 - 168e.indd 1843 21.01.11 12:52

Association Climax Curating (Evelyne Notter)
Exposition « Climax Redux »
5 mars – 25 avril 2010
(1er étage)

Cette exposition reprenait les thèmes du climat et de son dérèglement en proposant un point de vue artistique sur ces situations où tout contrôle échappe à l'être humain. Le visiteur se laissait transporter et, au fil des œuvres, était capable de tirer de nombreux parallèles avec l'actualité et ses propres craintes liées au futur. Cette exposition sera prochainement reprise et présentée au Canada.

Association Headfun (Marie-Avril Berthet)
Exposition « Salle des fêtes » dans le cadre du Festival Electron
5 mars – 18 avril 2010
(rez-de-chaussée)

Pour la première fois depuis sa création, le Festival Electron (festival de musiques électroniques dont la réputation n'est plus à faire) souhaitait mettre sur pied une exposition d'art contemporain, reprenant la pratique festive dans toutes ses formes. Pour l'exposition, Electron a fait appel à des artistes genevois et internationaux actifs dans le domaine de la recherche sur la pratique festive afin de monter une exposition unique en son genre. De plus, plusieurs de la collection du Fonds d'art contemporain de la Ville ont également pu y être exposés (Christian Marclay, Francis Baudevin, etc.)

Nombre de visiteurs : 4095

Photos : Danaé Panchaud, 2010

ALPes (HEAD)
Exposition/colloque PLAINE / OFF
27 - 30 avril 2010.
(rez-de-chaussée et salle de projection)

Une « exposition » réflexive et colloque, organisés par Jean Stern, coordinateur du projet ALPes à la HEAD, qui s'est tenue au rez-de-chaussée et dans la salle de projection des espaces communs. Tout au long de ces quatre jours, artistes, architectes et urbanistes locaux et internationaux ont mis en commun leurs réflexions sur l'art dans le contexte de l'espace urbain. Les interventions sur le chantier de la plaine de Plainpalais, réalisées par de jeunes artistes, y ont été présentées. Le Fmac a également été convié à présenter le projet NEONS.

14 - 168e.indd 1844 21.01.11 12:52

3. Manifestation en cours :

Association Mapping Festival
Mapping Festival – édition 2010
6 mai au 16 mai 2010
(rez-de-chaussée et 1er étage)

Le Mapping Festival, déjà présent au BAC en 2009, organise pour cette 6ème édition, des projections, des soirées thématiques, des installations et des work-shops en lien avec le VJing. Cette année il occupera le rez-de-chaussée et le 1er étage des espaces communs du BAC.

4. Manifestations/expositions à venir :

4.1 année 2010

Centre de la Photographie Genève (CPG)
50JPG
4 juin au 31 juillet 2010
(rez-de-chaussée et au 1er étage)

Le CPG organisera pour la 3ème fois la manifestation biennale des 50 JPG. La thématique de cette édition est « la revanche de l'archive photographique ». En plus d'un festival, une exposition centrale sur le thème cité ci-dessus est également prévue au BAC.

Fondation Auer Ory pour la photographie
Exposition photographique WEEGEE' NEW-YORK
23 août – 17 octobre 2010
(1er étage)

Le projet consiste en une exposition des photographies de Arthur H. Fellig, dit « Weegee » faisant partie de la collection Auer. Comprenant environ 280 clichés de l'artiste et retraçant l'ensemble de son travail photographique, cette exposition a été précédemment présentée à Montpellier en juin 2008 et à la Fondation Telefonica à Madrid début 2009.

14 - 168e.indd 1845 21.01.11 12:52

Centre de la Photographie Genève (CPG)
Exposition Yto Barrada
23 août au 17 octobre 2010
(rez-de-chaussée)

Le projet consiste en la réalisation d'une exposition de photographies de style « documentaire » d'Yto Barrada (photographe née à Paris qui vit et travaille à Tanger) dont certaines pièces seront montrées au public pour la première fois. Pour cette exposition, le Centre de la photographie de Genève investira à la fois ses propres espaces et le rez-de-chaussée des espaces communs.

4.2 année 2011

Centre d'art contemporain Genève
Exposition « Study case » autour des arts électroniques et de la vidéo
* hors budget de la ligne de subvention des Frs 600'000,-
Novembre 2010 à mi-février 2011
(rez-de-chaussée et 1er étage)

Grande expostion autour d'une réflexion menée sur la biennale de l'image en mouvement aujourd'hui. Contenu de l'exposition en cours de préparation.

Commission des expositions de la Classe des beaux-arts, Société des Arts
Exposition collective de jeunes artistes genevois
mars 2011 – avril 2011
(rez-de-chaussée et 1er)

La Commission des expositions de la Classe des beaux-arts aimerait concevoir une présentation collective de 5 à 7 jeunes artistes hors de ses locaux habituels, à savoir la salle Crosnier du Palais de l'Athénée, qui sera en restauration pour la saison 2010-1011.

14 - 168e.indd 1846 21.01.11 12:52

Association Mapping Festival
Mapping Festival – edition 2011
6 mai au 15 mai 2011
(rez-de-chaussée et 1er étage)

Septième édition du Mapping Festival (festival dédié au VJing, au travail de l'image en mouvement en lien avec les cultures contemporaines). Troisième présentation du festival dans les espaces communs. Le programme définitif est en cours d'élaboration.

Michel Philippon
Exposition 5 éléments
juin 2011 – août 2011
(rez-de-chaussée et 1er étage)

L'artiste genevois, qui est également architecte et scénographe, proposera une exposition conçue comme une véritable entreprise artistique qui fait appel à des compétences issues d'horizons variés (développement d'un jeu vidéo, réalisation de grands mobiles). Il s'agit, pour ce projet, d'une réflexion originale qui mêlera art et architecture. Michel Philippon portera également un regard sur la collection du Fonds d'art contemporain et certaines œuvres y seront présentées. L'exposition devra ensuite être présentée à Saint-Etienne.

Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (Fmac)
Troisième édition de la manifestation d'art contemporain (MAC_2011)
* hors budget de la ligne de subvention des Frs 600'000,-
22 – 25 septembre 2011
(rez-de-chaussée)

Organisée par le Fmac, cette manifestation a toujours pour objectif, par différentes propositions au public, de mettre en valeur la scène artistique genevoise.

Contenu de la manifestation en cours de préparation.

14 - 168e.indd 1847 21.01.11 12:52

Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (Fmac)
Exposition organisée par le Fmac
* hors budget de la ligne de subvention des Frs 600'000,-
Regard sur la collection du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (Fmac)
22 septembre – 31 octobre 2011
(1er étage)

Contenu de l'exposition en cours d'élaboration

Prix pour la performance suisse
Un partenariat entre Bâle-Ville, Aarau et la Ville de Genève
17 novembre au 27 novembre 2011

Le prix suisse pour la performance a été développée depuis 6 années par la Kunstkreditkommission » (commission des beaux-arts) du canton de Bâle-Ville. Afin de lui donner plus d'envergure et de visibilité, le projet prévoit que ce prix soit organisé dans d'autres villes de Suisses. La première édition du prix hors du Canton de Bâle se déroulera à Genève. Une manifestation (colloques, conférences, performances) autour de cette discipline particulière est prévue sur une semaine dans les espaces communs du BAC.

Contenu de la manifestation et organisation du prix en cours d'élaboration

Centre d'art contemporain Genève
Exposition autour des arts électroniques
* hors budget de la ligne de subvention des Frs 600'000,-
Décembre 2010 à mi-février 2011
(rez-de-chaussée et 1er étage)

Exposition annuelle dédiée aux arts électronique et à la vidéo. Son contenu n'est pas encore défini.

14 - 168e.indd 1848 21.01.11 12:52

5. Projets en attentes pour 2012, 2013, … :

Plusieurs propositions et projets pour des expositions et des manifestations ponctuelles sont actuellemement déjà déposés ou en cours d'élaboration pour l'année 2012.

- Projet de Richard Le Quellec : exposition « Phoenix »
- Projet de Christian Dupraz : exposition autour de l'esthétisme dans l'art et dans l'architecture
- Projet de Sarah Zurcher : exposition « Chroniques maritimes : flux et confluences »
- Andrea Lapzeson et Fanny Benichou : exposition autour de deux collections publiques (Fmac et Museum d'histoire naturelle).
- Gérard Pétrémand : exposition en lien avec la Ville de la Chaux-de-Fonds (rétrospective de son travail)
- Donatella Bernardi : projet en discussion
- Black Movie : projet en discussion
- Agence Rezo : projet photographique de Jean Revillard, Nicolas Righetti, Fred Merz, Christophe Chamartin, François Wavre et Alan Humerose.
- Gonzalo Torres : projet de peintures et sculptures (rétrospectif)
- Utopiana : présentation de travaux d'artistes « en résidence » organisée par Anna barseghain et Stephen Christensen.

La liste des manifestations et expositions récurrentes organisées par les institutions présentes au BAC ne sont pas mentionnées ici : 50 JPG, MAC, etc.

14 - 168e.indd 1849 21.01.11 12:52

6. Bilan après une année d'activité

Après une année de mise à disposition des espaces du BAC, il est possible de dresser un premier bilan.

La gestion de ces espaces par le Fmac a nécessité un temps d'adaptation quant à la maîtrise des contraintes et des spécificités du lieu (sécurité, alarme, incendie, circulations, horaires, nettoyage, accès…), une maîtrise désormais acquise.

Les espaces communs du BAC, ce sont :

13 manifestations ou expositions qui se sont déroulées jusqu'en mai 2010 (dont 1 est en cours)
11 manifestations programmées jusqu'à fin 2011
une dizaine de projets ponctuels déposés et en attente (sans tenir compte des « manifestations récurrentes » ou liées aux institutions : 50 JPG, MAC, CAC, etc.)

Ces espaces représentent une véritable opportunité de mettre en avant en un même lieu à Genève la diversité des pratiques artistiques et culturelles (performance, exposition, conférence, projection, festival…). Ils permettent également de créer des passerelles entre ces pratiques (les festivals Electron et Mapping en sont de beaux exemples), offrant un espace ouvert et modulable à souhait pour des projets de ce type et de cette envergure.
A ce titre, ils répondent non seulement à une demande récurrente et diversifiée, mais représentent une vitrine essentielle et unique à Genève – l'importante fréquentation de ces lieux et la variété des publics qui les visitent en sont révélateurs.

En dehors des espaces privés ou institutionnels, et hormis l'Usine qui présente cette même particularité, les espaces du BAC correspondent pour les acteurs culturels, face à la pénurie des lieux de représentation que connaît actuellement Genève, suite à la fermeture d'Artamis notamment, à un lieu neutre où certains projets peuvent trouver leur place, une identité à part entière, et s'ouvrir à une plus grande visibilité.
Dans la situation que connaît actuellement toute une frange artistique à Genève, principalement celle de la culture indépendante, ces espaces offrent à la fois un lieu polyvalent qui peut accueillir des formes émergentes et novatrices et, par l'attribution de ces espaces et la subvention attenante à ces projets, représentent, pour cette création indépendante, un soutien conséquent, répondant à leurs besoins et à leurs demandes (référence à la pétition P-212 de l'UECA « Donnons des espaces à la culture »).

Ces espaces, non identitaires, offrent également l'opportunité pour de jeunes curateurs de faire leurs premières armes (Marie-Avril Berthet, Eveline Notter, Richard Le Quellec, Andrea Lapsezon et Fanny Benichou).

Par ailleurs, ces espaces nous permettent de créer, de construire ou de renforcer des liens et des dialogues, fondamentaux dans le cadre des missions qui sont confiées au Fmac avec les différents acteurs de la scène artistique et plus largement culturelle. Pour ces derniers, ce lieu est désormais primordial et identifiable, comme un espace accessible et ouvert à des propositions multiples.

14 - 168e.indd 1850 21.01.11 12:52

Fonds municipal d'art contemporain / Planning 2009 / Gestion espaces d'exposition BAC

2009 Janvier	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage																															
rez-de-chaussée										Gestion du BAC par la FAMC																					
salle de projection																															

2009 février	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1er étage																												
rez-de-chaussée										Gestion du BAC par la FAMC																		
salle de projection																												

2009 mars	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage																															
rez-de-chaussée										Gestion du BAC par la FAMC																					
salle de projection																															

2009 avril	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage																					CPG / Wonder Beirut									
rez-de-chaussée										Gestion du BAC par la FAMC																					
salle de projection																															

2009 mai	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage	CPG / Wonder Beirut																														
rez-de-chaussée				montage MAPPING			MAPPING festival												démontage MAPPING												
salle de projection				montage MAPPING			MAPPING festival												MAMCO												

2009 juin	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage	CPG / Wonder Beirut																													
rez-de-chaussée																														
salle de projection		MAMCO																												

2009 juillet	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage	CPG / Wonder Beirut																														
rez-de-chaussée																															
salle de projection																															

2009 août	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage	CPG / Wonder Beirut																														
rez-de-chaussée																															
salle de projection																											CAC				

2009 septembre	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage	montage Fmac / Sol-l'y-laisse																Fmac / Sol-l'y-laisse													
rez-de-chaussée																	Fmac / MAC_09													
salle de projection	montage Fmac / Sol-l'y-laisse																Fmac / Sol-l'y-laisse													

2009 octobre	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage	Fmac / Sol-l'y-laisse																														
rez-de-chaussée																												montage HEAD		HEAD / défilé	
salle de projection	Fmac / Sol-l'y-laisse																														

2009 novembre	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage	Fmac	démontage Fmac / Sol-l'y-laisse								montage PN	PN / Point d'impact		démontage								montage CAC / Pourquoi attendre !									
rez-de-chaussée																														
salle de projection	Fmac	démontage Fmac / Sol-l'y-laisse																												

2009 décembre	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage	montage CAC / Pourquoi attendre !									CAC / Pourquoi attendre !																				
rez-de-chaussée	montage INTERVERSION / +5 min de retard»									INTERVERSION / +5 min de retard»																				
salle de projection																														

14 - 168e.indd 1851 21.01.11 12:52

Fonds municipal d'art contemporain / Planning 2010 / Gestion espaces d'exposition BAC

2010	Janvier	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		CAC / Pourquoi attendre !																														
rez-de-chaussée		INTERVERSION / +5 min de retard»																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																CPG			MAMCO				MAMCO						MAMCO			
salle de projection - soir												MAMCO							MAMCO				MAMCO						Frac			

2010	février	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1er étage		CAC / Pourquoi attendre !							démontage CAC / Pourquoi attendre !														montage CLIMAX CURATING / Climax Redux						
rez-de-chaussée		INTERVERSION / +5 min de retard»							démontage INTERVERSION / +5 min de retard»							TRANS ?							montage ELECTRON / Salle des Fêtes						
salle de projection - expo																							montage ELECTRON / Salle des Fêtes						
salle de projection - midi		MAMCO			MAMCO							MAMCO																		
salle de projection - soir		MAMCO			MAMCO							MAMCO							QdB										

2010	mars	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		montage CLIMAX CURATING							CLIMAX CURATING / Climax Redux																							
rez-de-chaussée		montage ELECTRON							ELECTRON / Salle des Fêtes																							
salle de projection - expo		montage ELECTRON							ELECTRON / Salle des Fêtes																							
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2010	avril	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage		CLIMAX CURATING / Climax Redux																										démontage CLIMAX CURATING			
rez-de-chaussée		ELECTRON / Salle des Fêtes																		démontage ELECTRON / Salle des Fêtes			montage ALPes	ALPes / PLAINE / OFF						
salle de projection - expo		ELECTRON / Salle des Fêtes																		démontage ELECTRON / Salle des Fêtes										
salle de projection - midi																											MAMCO	HEAD	HEAD	
salle de projection - soir																											MAMCO	HEAD	HEAD	

2010	mai	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		montage MAPPING					MAPPING Festival											démontage MAPPING			Montage 50 JPG / CPG										
rez-de-chaussée		montage MAPPING					MAPPING Festival											démontage MAPPING			Montage 50 JPG / CPG										
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi					MAMCO				MAMCO				Mapping																			
salle de projection - soir						Mapping	Mapping					MAMCO		Mapping	Mapping	Mapping	Mapping										MAMCO					

2010	juin	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage		montage 50 JPG / CPG							50 JPG / CPG																						
rez-de-chaussée		montage 50 JPG / CPG							50 JPG / CPG																						
salle de projection - expo																															
salle de projection - midi																															
salle de projection - soir					CPG	CPG	CPG		MAMCO																						

2010	juillet	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		50 JPG / CPG																														
rez-de-chaussée		50 JPG / CPG																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2010	août	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		démontage 50 JPG / CPG - montage AUER / Weegee																						AUER / Weegee								
rez-de-chaussée		démontage 50 JPG / CPG - montage CPG / Yto Barrada																						CPG / Yto Barrada								
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2010	septembre	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage		AUER / Weegee																													
rez-de-chaussée		CPG / Yto Barrada																													
salle de projection - expo																															
salle de projection - midi																															
salle de projection - soir																															

2010	octobre	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		AUER / Weegee																démontage AUER / Weegee														
rez-de-chaussée		CPG / Yto Barrada																démontage CPG / Yto Barrada														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2010	novembre	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
1er étage		CAC / Study case																														
rez-de-chaussée		CAC / Study case																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2010	décembre	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		CAC / Study case																														
rez-de-chaussée		CAC / Study case																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

14 - 168e.indd 1852 21.01.11 12:52

Fonds municipal d'art contemporain / Planning 2011 / Gestion espaces d'exposition BAC

2011	Janvier	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		CAC / Study case																														
rez-de-chaussée		CAC / Study case																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2011	février	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1er étage		CAC / Study case																											
rez-de-chaussée		CAC / Study case																											
salle de projection - expo																													
salle de projection - midi																													
salle de projection - soir																													

2011	mars	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		CLASSE DES BEAUX-ARTS / Jeunes artistes genevois																														
rez-de-chaussée		CLASSE DES BEAUX-ARTS / Jeunes artistes genevois																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2011	avril	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage		CLASSE DES BEAUX-ARTS / Jeunes artistes genevois																													
rez-de-chaussée		CLASSE DES BEAUX-ARTS / Jeunes artistes genevois																													
salle de projection - expo																															
salle de projection - midi																															
salle de projection - soir																															

2011	mai	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage							MAPPING Festival																									
rez-de-chaussée							MAPPING Festival																									
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2011	juin	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage		MICHEL PHILIPPON / 5 éléments																													
rez-de-chaussée		MICHEL PHILIPPON / 5 éléments																													
salle de projection - expo																															
salle de projection - midi																															
salle de projection - soir																															

2011	juillet	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		MICHEL PHILIPPON / 5 éléments																														
rez-de-chaussée		MICHEL PHILIPPON / 5 éléments !																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2011	août	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		MICHEL PHILIPPON / 5 éléments																														
rez-de-chaussée		MICHEL PHILIPPON / 5 éléments																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - midi																																
salle de projection - soir																																

2011	septembre	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage																							Fmac / Exposition collection								
rez-de-chaussée																							MAC_011							
salle de projection - expo																															
salle de projection - midi																															
salle de projection - soir																															

2011	octobre	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		Fmac / Exposition collection																														
rez-de-chaussée																																
salle de projection - expo																																
salle de projection - expo																																
salle de projection - expo																																

2011	novembre	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1er étage																		Prix pour la performance Suisse												
rez-de-chaussée																		Prix pour la performance Suisse												
salle de projection - expo																															
salle de projection - expo																															
salle de projection - expo																															

2011	décembre	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1er étage		CAC / arts électroniques																														
rez-de-chaussée		CAC / arts électroniques																														
salle de projection - expo																																
salle de projection - expo																																
salle de projection - expo																																

14 - 168e.indd 1853 21.01.11 12:52

10.5 Réponses du département de l'environnement urbain et de la sécurité

Commission des finances
Séance du mercredi
16 juin 2010

Examen des comptes 2009 du département de l'environnement urbain et de la sécurité DEUS

14 - 168e.indd 1855

Charges
Ecart entre B09 et C09

(y compris services compétents - C)

Total charges B09 188 millions

Total charges C09 172 millions

Ecart 16 millions (dont 14 millions C)

=========

Chiffres arrondis

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1856

Répartition des charges C09

Services compétents divers	25 millions
Service compétent DRH	**115 millions**
(Total services compétents)	*(140 millions)*
Charges maîtrisées par DEUS	32 millions
Total charges C09	172 millions
	=========

VILLE DE GENÈVE

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1857

Charges C-DRH

Services		B-2009	C-2009	Ecarts (arrondis)
Direction	C-DRH	1'660'458.17	1'736'427.90	76'000
SIS	C-DRH	39'294'046.83	37'490'350.73	-1'804'000
SEEP	C-DRH	27'265'538.07	23'547'694.80	-3'720'000
DSIC	C-DRH	11'040'094.06	9'509'232.46	-1'531'000
LOM	C-DRH	8'759'062.84	8'588'363.80	-171'000
VVP	C-DRH	34'725'944.52	34'172'639.29	-554'000

ECART	**7,7 millions**

VILLE DE GENÈVE

21.01.11 12:52

Suivi des écarts C-DRH

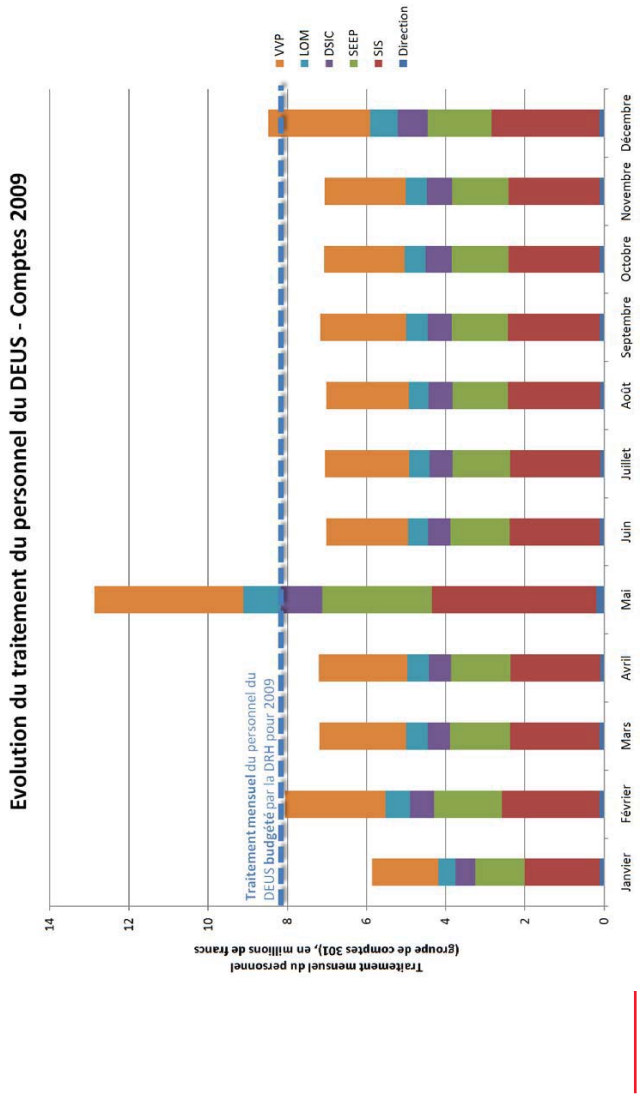

Zoom sur la DSIC

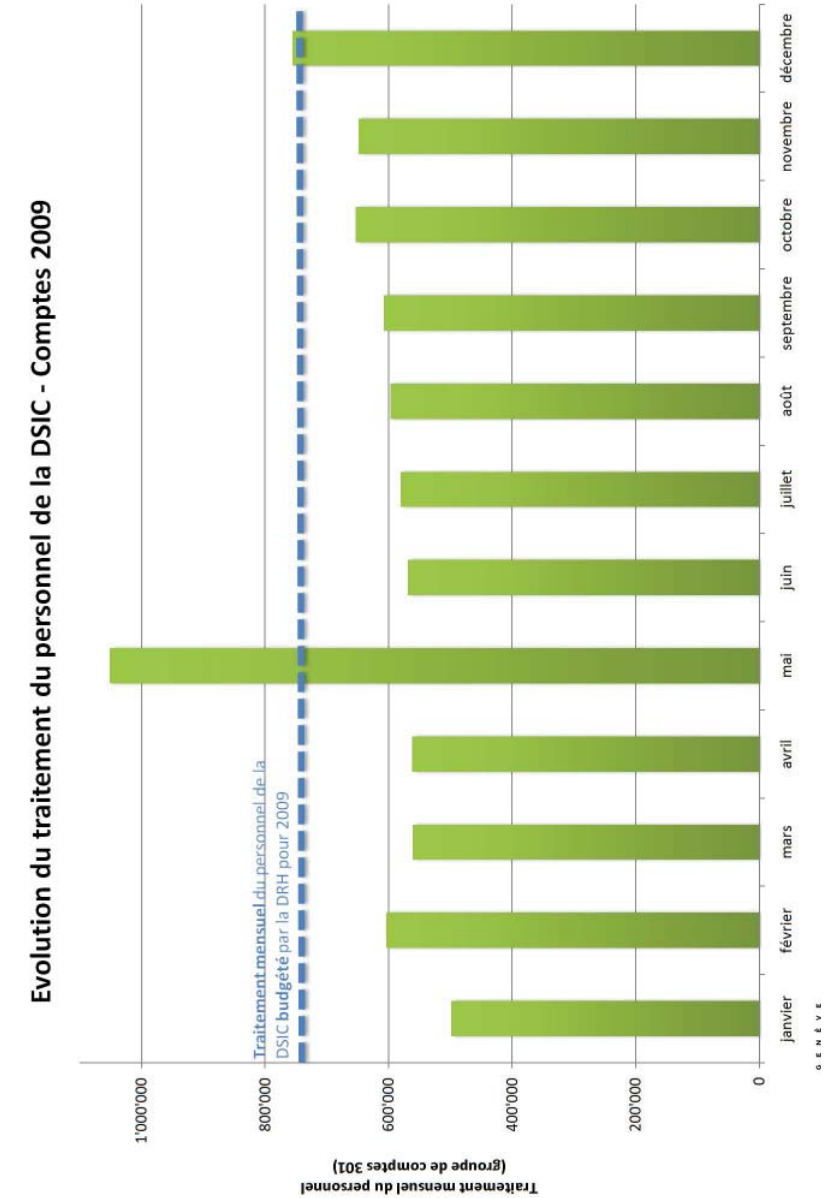

14 - 168e.indd 1860

Explications des écarts C-DRH

Eléments de portée générale :

- Indexation des traitements revue à la baisse (700.000,--)
- Rotation du personnel :19 départs à la retraite, 16 démissions et 6 résiliations d'engagement (41 départs) – postes supprimés (ex-SAPP)

Eléments spécifiques :

- Nouveaux postes budgétisés au 01.01.2009 (15 dont 12 à la DSIC et 3 au SIS)

VILLE DE GENÈVE

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1861

Explications des écarts C-DRH

Réorganisation SEEP

Le SEEP a fait l'objet d'une réorganisation complète durant l'année :

L APM du 20.02.09 / entrée en vigueur le 01.01.10 (police de proximité) - Réorganisation des secteurs foires et marchés, gestion des empiètements, emprises ponctuelles.

Plusieurs postes vacants du service ont été redéfinis afin d'être en adéquation avec les nouvelles missions et volontairement bloqués en vue d'établir un processus de recrutement progressif et coordonné.

10 postes vacants uniformés seront occupés dès l'ouverture de l'école de formation qui débutera en septembre 2010.

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1862

Explications des écarts C-DRH

Réorganisation VVP

Dans le cadre du processus budgétaire 2010, le Conseil administratif a été amené à l'été 2009 à prévoir un plan « B » visant à réduire drastiquement les charges en cas d'acceptation des baisses d'impôts proposées au plan cantonal; dans cette perspective, plsueiurs postes n'ont pas été immédiatement repourvus.

Compte tenu de la volonté du Conseil administratif d'agir de façon incitative pour améliorer le taux de tri des déchets et d'appliquer le principe pollueur – payeur (suppression de la tolérance en matière de levée des déchets des entreprises), les tonnages de levée sont en diminution et cette tendance se confirmera.

21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE L' ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE - VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Population

Au 31 décembre, la population urbaine était de :	189'313	habitants
L'année précédente, elle était de :	188'068	habitants
La variation de la population est donc de :	+0.66	%

			Total
Poids annuel par habitant en Kg	incinérés	246.21	
	valorisés		**246.21**

Déchets incinérés des habitants en tonnes

Ordinaires, levés par les véhicules du service	44'383.00	
Ordinaires, levés sous contrats	1'166.46	
Fraction d'objets volumineux	1'061.82	**46'611.27**

Collecte des déchets valorisés (en tonnes)

Batteries	7.12	
Piles usagées	15.08	
Aluminium fer blanc VVP	166.85	**166.85**
Ferraille SPG Planète Charmilles	13.42	
Ferraille légère ménagère	164.09	
Ferraille bonne qualité	10.68	
Ferraille Sogetri	353.86	**542.05**
Electroménagers et électroniques (OREA)	265.62	
Informatique et télévision (OREA)	158.16	
Frigos (OREA)	74.48	**498.26**
Bois	1'686.08	
Capsule Nespresso	26.60	
Sapins de Noël	27.24	
Déchets de chantiers (Sogetri)	100.62	
Compost VVP	3'261.38	
Compost Livit Fr.-Thomas	7.33	
Compost Privera jardins du Rhône	-	**3'268.71**
Pneus usagés récupérables	31.00	
PET VVP (Retripa)	187.32	**187.32**
Incinérés (Serbeco) valorisé à + 5%	21.46	
Transvoirie puces "Sogetri" valorisé à + 41%	167.65	
Textiles	697.92	
Verres VVP (Retripa)	4'720.81	
Verre SPG Planète Charmilles	36.69	
Verre maison de quartier E.Vives	0.29	
Verre maison de quartier Acacias	0.19	**4'757.97**
Papiers et cartons VVP	11'281.90	
Papiers et cartons Cardinal	0.16	
Papiers et cartons Sogetri	17.48	
Papiers et cartons Halles de Rive	27.50	
Papiers et cartons Charmilles	41.33	**11'368.37**
	Total	**23'570.30**

La part des déchets valorisés représente: 33.58 % du poids total des déchets ménagers collectés.

14 - 168e.indd 1863 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE L' ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE - VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Détail de la collecte des objets volumineux (en tonnes)

					Total
Incinération:					
Encombrants VVP (Serbeco)	429.20	- la valorisation	21.46	= 407.74	
Incinération Sogetri				339.03	
Encombrants incinéré Sogetri				314.16	
Encombrants (usine)				0.89	
					1'061.82
Valorisation:					
Batteries				7.12	
Papier				17.64	
Bois				1'686.08	
Ferraille bonne qualité				10.68	
Ferraille légère ménagère				164.09	
Ferraille Sogetri				353.86	
Pneus				31.00	
Plastique (Sogetri)				9.30	
Déchets de chantiers (Sogetri)				100.62	
* Incinérés (Serbeco) valorisés				21.46	
					2'401.85
OREA					
Electroménagers et électroniques				265.62	
Informatique et télévision				158.16	
Frigos				74.48	
					498.26
			valorisation + OREA		**2'900.11**
			Total		**3'961.93**
			valorisation en %		**73.20 %**

Total de la collecte des déchets volumineux y compris OREA (en tonnes)	**3'961.93**
Total de la collecte des déchets volumineux y compris marché aux puces (en tonnes)	**4'250.99**

AUTRES DECHETS

Marché aux puces

Incinération:			
Transvoirie "Sogetri" après valorisation		121.41	
Valorisation:			
Transvoirie puces "Sogetri" valorisé		167.65	
			167.65
	Incinération + Valorisation		289.06

Collecte des déchets spéciaux

Huiles, Carbu., Peint. et Divers		0.37	
Débris de verre Imputrescibles		7.20	
Peinture Cardinal		6.43	
Déchets spéciaux, peinture (Sogetri)		10.16	
			24.16

Divers

Marchés et Halles de Rive		356.52	
Balayures		4'607.14	
			4'963.66
	Incinération + Valorisation + spéciaux + divers		**5'276.88**

DÉPARTEMENT DE L' ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE - VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Indication des objets collectés :

Armoires	7'376
Canapés	2'995
Chaises	7'713
Cuisinières	758
Fauteuils	1'377
Frigos	642
Lits	1'994
Machines divers	474
Matelas	2'911
Meubles divers	12'291
Matériel informatique et électronique	362
Planches à repasser	252
Pneus usagés	344
Rouleaux de moquette	883
Sommiers	906
Tables	7'179
Télévisions	629
Divers autres objets	48'131
Total	**97'217**

Pour effectuer cette collecte, les véhicules ont parcouru (km) : **46'768**

Total des résidus incinérés collectés en ville de Genève (en tonnes)	**51'696.34**
Total des déchets générés en ville de Genève (en tonnes)	**75'266.64**

14 - 168e.indd 1865 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE L' ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE - VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Infrastructures de proximité :

La population de notre commune bénéficie d'infrastructures
encourageant les réflexes élémentaires incitant la propreté en milieu urbain.

Inventaire au 31 décembre :

3'000	Corbeilles à déchets (chantier tram)
421	Caninettes
1'642'000	Sacs caninettes

Viabilité hivernale

Interventions pour le déblaiement de la neige

24 janvier
25 janvier
01 février
11 février
12 février
17 février
16 décembre
17 décembre
18 décembre
20 décembre

Interventions pour le gel (saumure)

01 janvier

Exploitation du n° de téléphone vert

Janvier	3'457
Février	2'524
Mars	3'062
Avril	2'926
Mai	3'553
Juin	4'644
Juillet	4'832
Août	4'314
Septembre	4'126
Octobre	3'264
Novembre	3'428
Décembre	2'886
Total	**43'016**
Moyenne	**3'585**

14 - 168e.indd 1866 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE L'ÉNVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Collectes

Collecte des déchets des habitants de la ville (en tonnes)

Ordinaires, levés par les véhicules du service

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	50'265.00	49'990.04	48'400.20	46'896.48	44'939.36	44'383.00
					Variation	
					-1.24%	

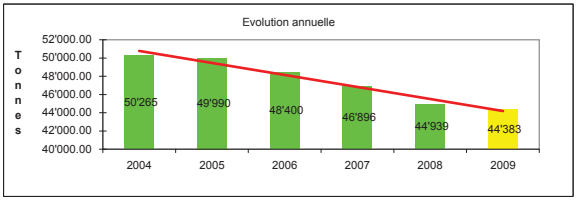

Total des déchets incinérés générés par les habitants de la ville y compris les levées sous contrats

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	52'141.00	52'102.33	50'411.63	49'212.46	47'703.75	46'611.27
					Variation	
					-2.29%	

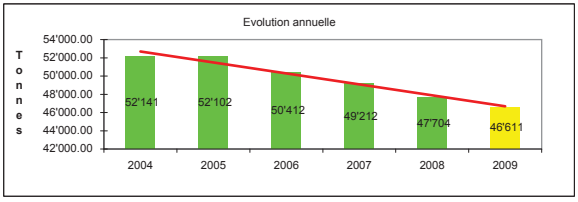

Total des déchets valorisés générés par les habitants de la ville

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	20'342.75	21'181.22	22'847.69	23'276.93	23'595.86	23'570.30
					Variation	
					-0.11%	

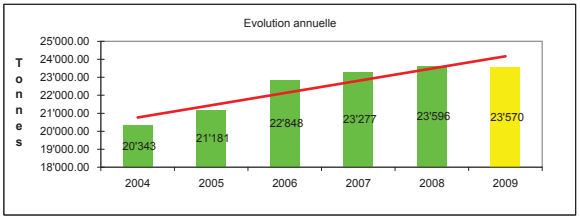

14 - 168e.indd 1867 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE L'ÉNVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Comparaison de la variation des déchets valorisés et incinérés

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Incinérés	52'141.00	52'102.33	50'356.58	49'212.46	47'703.75	46'611.27
Valorisés	20'342.75	21'181.22	22'886.38	23'276.93	23'595.86	23'570.30

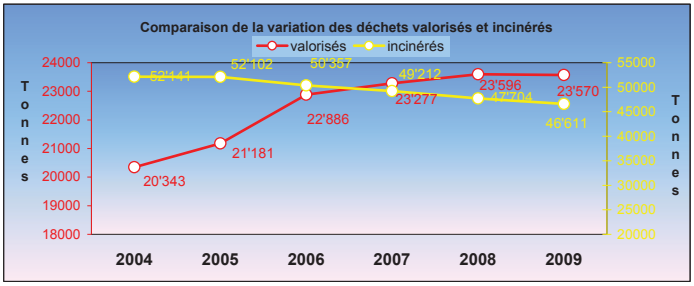

14 - 168e.indd 1868 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE L'ÉNVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Détail de la collecte des déchets valorisés (en tonnes)

Bois

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	1'280.96	1'322.88	1'282.87	1'322.36	1'252.46	1'686.08
					Variation	
					34.62%	

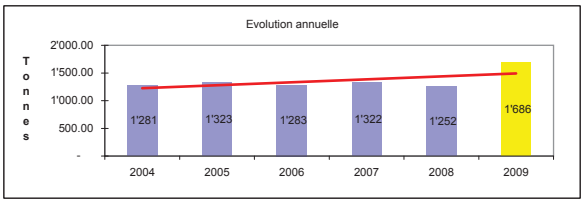

Ferraille

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	606.28	647.49	720.30	615.46	580.39	542.05
					Variation	
					-6.61%	

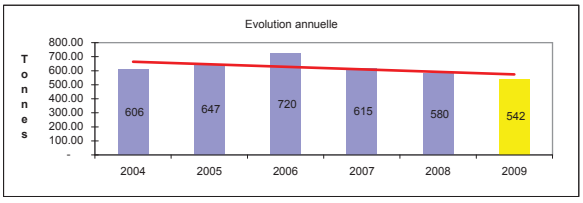

Aluminium fer blanc

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	89.49	110.12	118.53	143.27	173.95	166.85
					Variation	
					-4.08%	

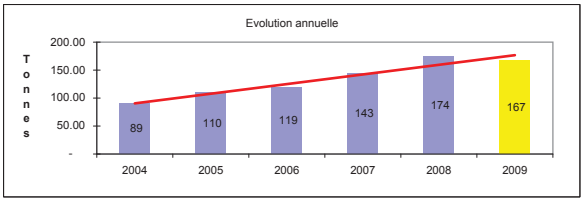

14 - 168e.indd 1869 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE L'ÉNVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Matières organiques

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	2'923.29	3'003.02	3'309.28	3'364.22	3'367.78	3'268.71
					Variation	
					-2.94%	

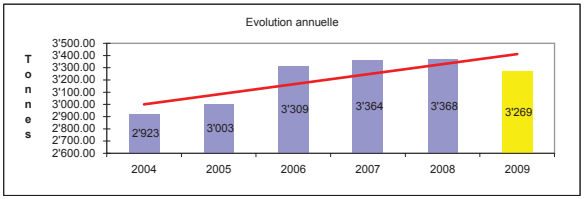

Détail de la collecte des déchets valorisés (en tonnes)

Textiles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	596.25	589.95	670.92	673.49	666.67	697.92
					Variation	
					4.69%	

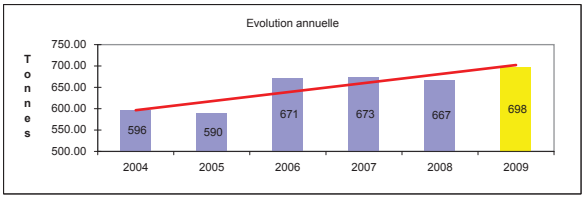

Verres usagés

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	4'204.86	4'260.94	4'630.83	4'695.35	4'509.60	4'757.97
					Variation	
					5.51%	

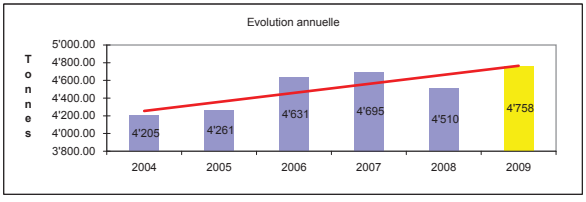

14 - 168e.indd 1870 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE L'ÉNVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2009

Vieux papiers et cartons

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total	10'001.91	10'571.92	11'169.54	11'668.01	12'080.53	11'368.37
					Variation	
					-5.90%	

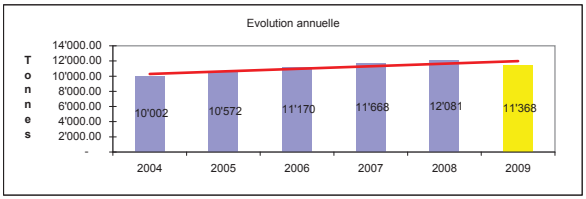

Collecte des objets volumineux (en tonnes)
y compris OREA et marché aux puces

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Poids total	3'334.06	3'636.59	4'219.75	3'841.21	4'254.72	4'250.99	
					-0.09%		Variation

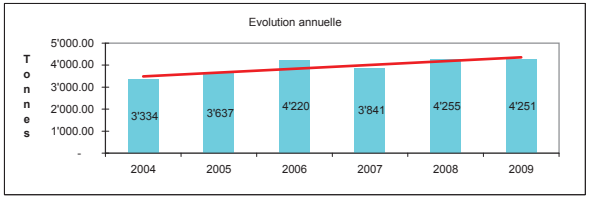

14 - 168e.indd 1871 21.01.11 12:52

Evaluation de la Campagne propreté 2009 en Ville de Genève

Coordinatrice : Kim Mounier
Stagiaire : Patricia Coelho

27/04/2010

Evaluation de la Campagne Propreté 2009 de la Ville de Genève

"Un esprit neuf pour une ville nette"

I. OBJET DU DOCUMENT

Ce document présente les résultats synthétiques de l'enquête réalisée auprès des habitants de la commune de Genève entre les mois de janvier et mars 2010, dans le cadre sa démarche pour l'évaluation de la campagne propreté 2009.

Cette enquête contribue au recueil d'informations afin d'établir le diagnostic de la perception des habitants de la commune ainsi que des touristes et d'autres personnes que transitent dans la ville.

Au fil du document, vous découvrirez les principaux constats de ce sondage, classés selon trois dimensions :

- situation personnelle,
- informations sur les campagnes propreté,
- informations complémentaires.

Ce travail vous est proposé a titre informatif, avec une marge d'erreur d'environ 5%, respectivement un seuil de confiance de 95%, ce qui est déjà très précis selon l'analyse de l'Unité Enquêtes, FORS.

II. INTRODUCTION

Berceau des grandes organisations internationales, Genève accueille une énorme diversité ethnique. Avec 188.000 habitants la Ville a connu, ces dernières années, une évolution du comportement de la population envers les espaces publics. L'augmentation de la population et le mélange de ces différentes cultures ont généré des nombreuses dégradations urbaines.

En visant l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, la Ville a adopté des stratégies de « lutte » contre le vandalisme et la saleté sous forme de campagnes de sensibilisation et d'information. Les résultats positifs de ces campagnes ont montré qu'il faut continuer la sensibilisation. C'est pour cela que la Ville de Genève a lancé la campagne propreté 2009.

D'une manière générale, les campagnes ont pour but de responsabiliser la population face à ses propres attitudes et son mauvais comportement envers les espaces publics ; elles abordent diverses thématiques : déchets, tags, débarras et affichage sauvages. A cet égard, l'unité Info-com de la voirie développe chaque année divers supports d'information : affiches autocollantes, panneaux informatifs avec le téléphone de la voirie, affichage SGA, panneaux camion voirie, spots cinéma.

Pour mesurer l'impact de ces campagnes sur la population, le Département de l'environnement urbain et de la sécurité a proposé la réalisation d'un sondage d'opinion.

14 - 168e.indd 1873 21.01.11 12:52

III. METHODOLOGIE

Ce travail permettra au département de l'Environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève, d'analyser l'efficacité de ses campagnes auprès de la population, ainsi que de développer des nouvelles techniques de sensibilisation et d'information en vue des prochaines campagnes.

Le territoire communal genevois est composé de 13 quartiers dans lequel nous allons choisir, comme référence cible du sondage, pour leur volume de concentration populationnel, les quartiers suivants : Centre, Plainpalais, Eaux-Vives, Pâquis, Charmilles, Acacias, Grottes, Jonction, Nations, Saint-Jean, Charmilles et Petit-Saconnex. Le sondage aura lieu dans les principales places, écoles, marches et passages en général.

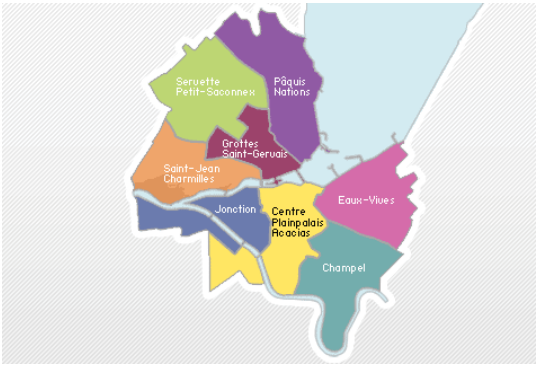

Localisation physique de la stagiaire

Quartiers	Placements	Adresse	Jours
Centre	Commerce général	R. Rive	
Plainpalais	Marché, école	Av. Mail	Mardi 11h – 13h
Acacias	Unige	Av. Mail	
Champel	Marché, école	Plateau Champel	Jeudi 11h – 13h
Eaux Vives	École, marché bio		
Grottes	Place/commerce	P.Grottes	
Jonction			
Pâquis	Maison quartier, bain Paq	R. Berne	
Nations	IUED	R. Rotschild	
Saint-Jean	Marché, école	R. Beulet	Vend. 11h – 13h
Charmilles	Centre commercial	Planète Charmilles	
Servette	Parc	R Servette	
Petit-Saconnex			

14 - 168e.indd 1874 21.01.11 12:52

Le public a été choisi en fonction de la problématique abordée. Nous sommes confrontés au grand problème de la production de déchets et par conséquent à leur élimination, ainsi qu'aux attitudes qui nuisent à l'image des espaces publics. De même, toute la population est susceptible d'apercevoir ces campagnes.

L'échantillon était composé de 500 personnes âgées de 12 à plus de 65 ans. Les résultats ont été établis selon la résidence, le sexe et l'âge afin d'assurer la représentativité du sondage à l'échelle de la population.

Un autre facteur important traité est la nationalité. Cette information peut nous donner un éclairage sur les différences possibles entre Suisses et étrangers par rapport la compréhension de la campagne.

Le facteur géographique est aussi important. Si une personne est de passage à Genève, ce fait n'empêche pas que elle puisse percevoir un des éléments de la campagne. Par conséquent, les habitants de la Ville ainsi que les habitants des autres communes, les personnes qui viennent étudier ou travailler à Genève et les touristes ont également fait l'objet de cette enquête.

Le questionnaire (fiche en annexe) comprend, entre autres, les éléments de présentation de la personne sondée et 15 questions fermées basées sur la nécessité d'évaluer leurs connaissances sur les campagnes et prestations de la Ville de Genève.

L'échantillon étais composé de 522 personnes, auxquelles 500 questionnaires papier ont été remis en entretiens semi-directifs auto-administrés ; 22 réponses ont été obtenues par les outils internet. Les réponses ont été collectées jusqu'au 18 mars 2010.

La diffusion du questionnaire a été réalisée en couplant trois moyens :

- un abordage proche en proche (interview directe à la population)
- une mise a disposition sur un site internet (www.sondageonline.ch)
- envoi du questionnaire électronique à plusieurs adresses

Cette communication avec la population a permis, dans un deuxième temps, d'informer les gens sur l'existence de la campagne propreté 2009 et l'existence du numéro vert de la voirie. Elle a ainsi renforcé la sensibilisation de la population à l'intérêt pour l'enquête.

Le travail a été fait avec l'aide de support d'information, ce qui a beaucoup facilité la visualisation et la perception des participants.

IV. SYNTHESE DES RESULTATS

1. SITUATION PERSONNELLE

Dans cette enquête, la population, choisie au hasard, était bien partagée, comme on peut le voir sur les graphiques ci-dessous.

14 - 168e.indd 1875 21.01.11 12:52

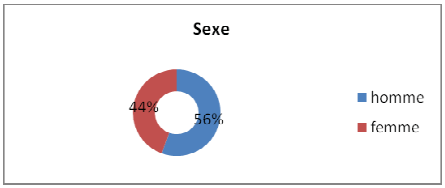

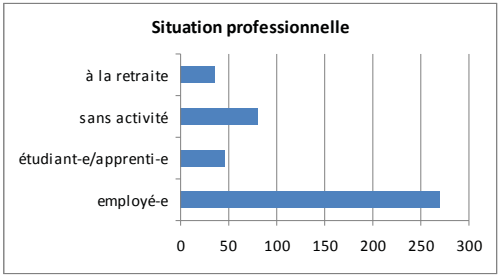

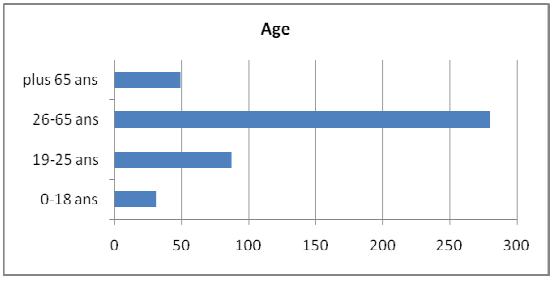

Les personnes interrogées habitent majoritairement dans la commune de Genève, ils représentent 70% de la population sondée, tandis que 19% habitent dans une autre commune et 11% sont à Genève pour le travail, les études ou le tourisme.

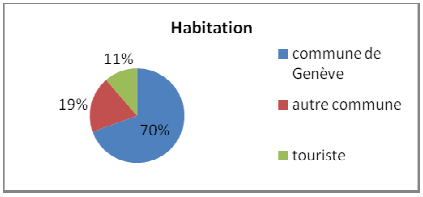

14 - 168e.indd 1876 21.01.11 12:52

La nationalité est un facteur important du comportement culturel. On voit dans ce graphique que 54% des interrogés sont composée de gens d'origine étrangère et 46% sont des Suisses. Cette information peut aider à comprendre l'intérêt relatif d'une partie de la population pour des questions concernant les espaces publiques.

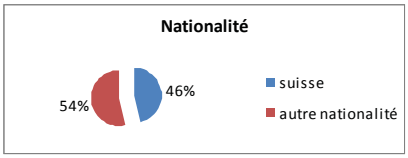

Le prochain graphique montre que, malgré la diversité culturelle, la plupart des interrogés sont de langue maternelle française, ce qui amène une bonne compréhension des informations difusées par les campagnes.

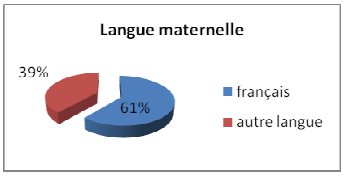

Avant de commencer effectivement l'exposé des résultats concernant la campagne proprement dite, il y a lieu de mentionner que, malgré le fait que les études précédentes montrent que la Ville de Genève a subi une transformation dans sa structure de propreté, la plupart des gens trouvent que la ville est propre.

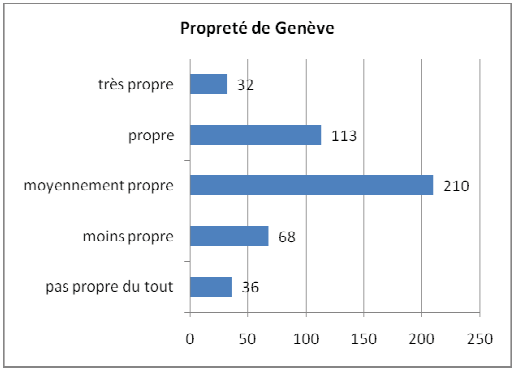

14 - 168e.indd 1877 21.01.11 12:52

1. CAMPAGNE PROPRETÉ 2009

Lorsqu'on demande aux gens s'ils ont remarqué l'existence de la campagne propreté 2009 lancée par la Ville de Genève, 48% d'entre eux, dont une majorité de femmes de 26 à 65 ans habitant Genève, ont répondu oui. A noter que malgré les moyens de diffusion de cette campagne, 52% n'en ont pas eu connaissance.

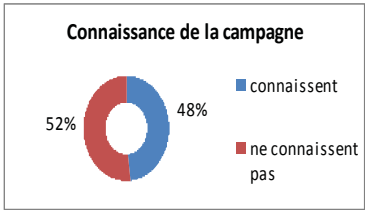

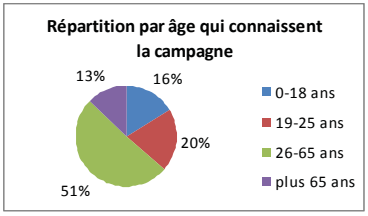

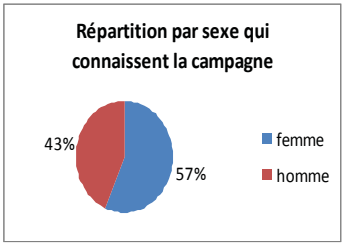

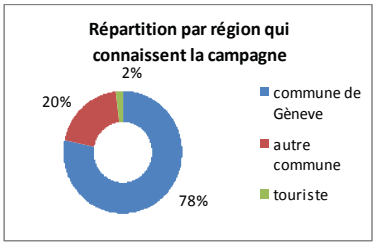

Les personnes qui ont répondu oui à la question précédente ont été aussi interrogées à propos du moyen de communication à travers lequel elles se sont aperçues de la campagne : l'affichage a été le moyen le plus efficace. Ensuite, c'est le camion de la voirie qui a eu un grand effet. Le calendrier distribué à la population de la commune se trouve aussi parmi les trois premiers supports de diffusion de l'information.

14 - 168e.indd 1878 21.01.11 12:52

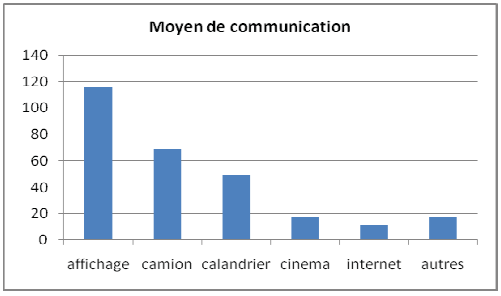

Dans une échelle entre 1 (pas utiles du tout) et 5 (très utiles) les participants ont trouvé, généralement, les informations diffusées par cette campagne moyennement utiles.

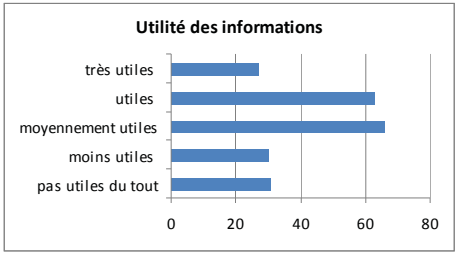

A l'aide du prochain graphique nous constatons que 66% des sondés n'ont jamais eu connaissance des campagnes precedentes et que 34% ont mentionné avoir vu les autres campagnes.

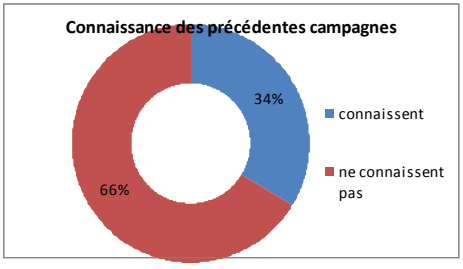

14 - 168e.indd 1879 21.01.11 12:52

Concernant la perception des différences marquantes en 2009 dans la propreté de la ville, une petite partie de la population a noté une très grande différence, et une proportion importante des personnes sondées ont trouvé la commune de Genève plus propre en 2009.

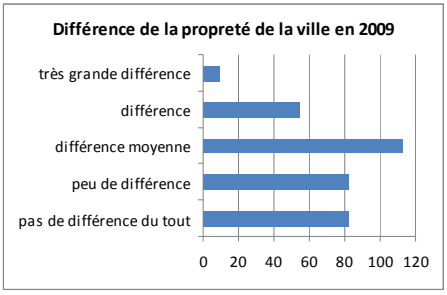

Et si on observe dans quels domaines de propreté ces différences ont été notables, on découvre que 43% ont remarqué les rues plus propres, 27% ont aperçu une diminution des débarras sauvages, 30% ont vu consécutivement moins d'affichage sauvage et de tags,

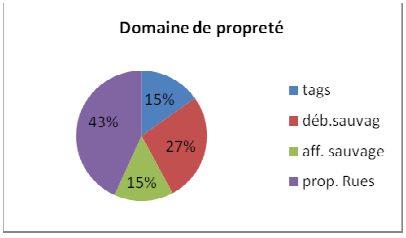

Une découverte étonnante c'était la référence à Boris et l'enthousiasme des gens au moment on leur présentait la photo du raton-laveur. Les résultats montrent que la plupart des interviewés qui connaissent Boris sont des femmes entre 26 et 65 ans.

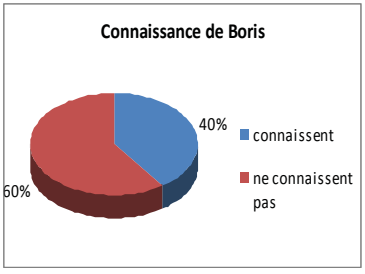

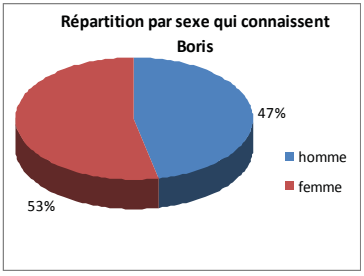

14 - 168e.indd 1880 21.01.11 12:52

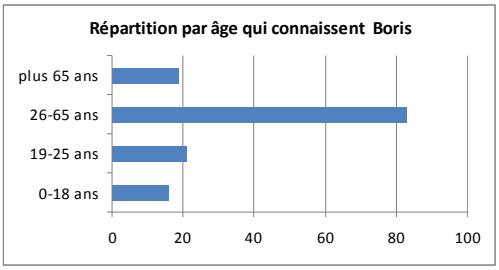

2. GENERALITÉS

Les dernières questions posées ont été placées dans le champ des généralités dès lors qu'elles ne sont pas liées à la campagne propreté 2009. Il s'agit d'un service mis à la disposition de la population et que nous avons trouvé judicieux d'observer.

En regardant le graphique nous constatons que la plupart de la population abordée connaissait le numéro vert de la voirie pour les questions de débarras, y compris les habitants des autres communes, mais il reste encore une grande proportion de résidents qui ne connaissent pas l'existence de ce service.

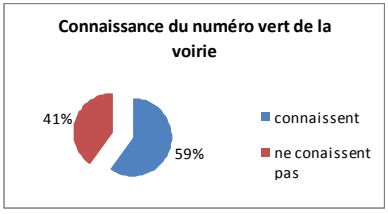

L'analyse de ce graphique nous permet d'observer que 45% des gens connaissent le service et appellent la voirie pour diverses questions, 55% n'ont jamais appelé, y compris une petite partie de ceux qui le connaissent.

14 - 168e.indd 1881 21.01.11 12:52

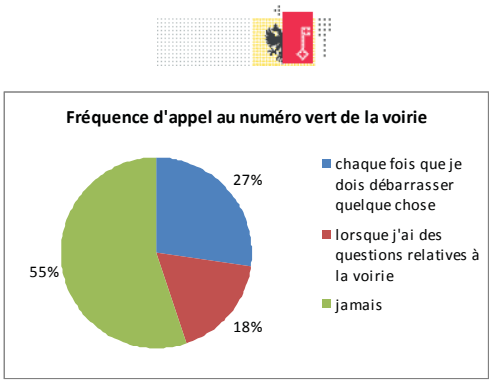

3. CONCLUSIONS

Bien qu'à prendre avec toutes les précautions utiles liées à la taille de l'échantillonnage, à la période (hiver) de l'enquête et aux questions très basiques, les informations obtenues grâce à cette enquête fournissent des renseignements intéressants sur le public le plus réceptif aux campagnes de la voirie :

- plutôt des femmes
- des femmes actives
- des femmes entre 26 et 65 ans
- des femmes suisses habitant Genève

Il sera intéressant de refaire un sondage dans quelques années pour comparer les réusltats et voir si les prochaines campagnes seront plus ou moins efficaces.

14 - 168e.indd 1882 21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1883

Service de la sécurité et de l'espace publics

Infractions verbalisées en 2009

22 juin 2010

Code	Libellé	CHF	Nombre	Total	CHF
Production totale 2009			**142'703**		**8'348'000**
Amendes d'ordre (points de 1 à 9)			**141'941**		**8'221'430**
1. Dispositions administratives			**224**		**4'480**
100.1	Ne pas être porteur du permis de conduire	20	133	2'660	
100.2	Ne pas être porteur du permis d'élève conducteur	20	5	100	
100.3	Ne pas être porteur du permis de circulation	20	84	1'680	
100.5	Ne pas être porteur de la fiche antipollution	20	2	40	
2. Règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement			**132'229**		**7'264'600**
200.a.	ZB-Dépasser la durée du stationnement autorisée de 2 heures au plus	40	25'470	1'018'800	
200.b.	PC-Dépasser la durée du stationnement autorisée de plus de 2 h, mais moins 4 h.	60	6'932	415'920	
200.c.	ZB Dépasser la durée du stationnement autorisée de plus de 4 h. mais pas plus de 10 h.	100	3'138	313'800	
201.1	Stationner une deuxième fois sur le même tronçon de route en zone bleue	40	20	800	
201.3	Stationner une deuxième fois sur la même place de parc en zone bleue	40	7	280	
201.6	Stationner une deuxième fois sur le même tronçon de route sur une aire à durée limitée	40	5	200	
202.1	Ne pas placer le disque de stationnement derrière le pare-brise	40	16'305	652'200	
202.2	Ne pas placer le ticket de stationnement derrière le pare-brise	40	19'031	761'240	
202.3	Ne pas placer la " Carte de stationnement pour personnes handicapées "sur le véhicule	40	1	40	
203.1	Indiquer une heure d'arrivée fausse sur le disque de stationnement	40	5'280	211'200	
203.2	Changer l'heure d'arrivée sans quitter la place	40	927	37'080	
203.3	Ne pas enclencher le parcomètre	40	4'777	191'080	
203.4	Payer la taxe une deuxième fois lorsque c'est interdit	40	19	760	
204	S'arrêter à un endroit dépourvu de visibilité	80	2	160	
205	S'arrêter à un endroit resserré	80	2	160	
206	S'arrêter à côté d'un obstacle se trouvant sur la chaussée	80	1	80	
207.1	Stationner sur une tronçon servant à la présélection jusqu'à 60 minutes	120	288	34'560	
207.2	S'arrêter sur un tronçon servant à la présélection	80	10	800	
208.1	Stationner à côté d'une ligne de sécurité sans laisser un passage de 3m de largeur min < 60 min	120	53	6'360	
209.1	Stationner à côté d'une ligne longitudinale sans laisser un passage de 3m de largeur min < 60 min	120	36	4'320	
210.1	Stationner à côté d'une ligne double sans laisser un passage de 3m de largeur min < 60 min	120	1	120	
211.1	Stationner à une intersection jusqu'à 60 minutes	120	1'213	145'560	
211.2	S'arrêter à une intersection	80	4	320	
212.1	Stationner avant une intersection à moins de 5 m de la chaussée transversale jusqu'à 60 min.	120	515	61'800	
212.2	S'arrêter avant une intersection à moins de 5 m de la chaussée transversale	80	2	160	
213.1	Stationner après une intersection à moins de 5 m de la chaussée transversale jusqu'à 60 min.	120	896	107'520	
213.2	S'arrêter après une intersection à moins de 5 m de la chaussée transversale	80	2	160	
214.1	Stationner sur un passage pour piétons jusqu'à 60 minutes	120	471	56'520	

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1884

Service de la sécurité et de l'espace publics

Infractions verbalisées en 2009

22 juin 2010

Code	Libellé	CHF	Nombre	Total	CHF
214.2	S'arrêter sur un passage pour piétons	80	17	1'360	
215.1	Stationner dans le prolongement d'un passage pour piétons jusqu'à 60 minutes	120	158	18'960	
217.1	Stationner à moins de 10 m avant un panneau indiquant un arrêt des transports publics	120	1	120	
218.1	Stationner à moins de 10 m après un panneau indiquant un arrêt des transports publics jusqu'à 60	120	3	360	
218.3	S'arrêter pour charger ou décharger des marchandises à moins de 10 m après un arrêt TPG	80	1	80	
219.1	Stationner sur le trottoir contigu à un arrêt des transports publics jusqu'à 60 min.	120	6	720	
220.1	Stationner devant un local du service feu ou dépôt d'engins d'extinction jusqu'à 60 min.	120	3	360	
221	Gêner la circulation en s'arrêtant en double file pour charger/décharger des marchandises	80	133	10'640	
222.1	Stationner sur une bande cyclable jusqu'à 60 minutes	120	1'194	143'280	
222.2	S'arrêter sur une bande cyclable en gênant la circulation des cyclistes	80	14	1'120	
223	Stationner sur la chaussée contiguë à une bande cyclable jusqu'à 60 minutes	120	33	3'960	
224.1	Stationner sur une voie de tram jusqu'à 60 minutes	120	2	240	
228.1	Stationner sur le trottoir s'il ne reste pas un passage d'au moins 1m50 pour les piétons	120	1'920	230'400	
228.2	S'arrêter sur le trottoir, s'il ne reste pas un passage d'au moins 1,5 m pour les piétons	80	1	80	
229.1	Stationner sur une bande longitudinale pour piétons jusqu'à 60 minutes	120	335	40'200	
230.1	Stationner à un endroit où une interdiction de s'arrêter est signalée jusqu'à 60 min.	120	3'421	410'520	
230.2	S'arrêter à un endroit où une interdiction de s'arrêter est signalée	80	5	400	
231.1	Stationner sur une voie réservée aux bus jusqu'à 60 minutes	120	19	2'280	
232.1	Stationner sur une "Place d'évitement" jusqu'à 60 minutes	120	1	120	
234.1	Stationner avant un passage pour piétons sur la ligne interdisant l'arrêt jusqu'à 60 min.	120	3'337	400'440	
234.2	S'arrêter avant un passage pour piétons sur la ligne interdisant l'arrêt	80	9	720	
235.1	Stat. avant un passage à piétons sans ligne interdisant l'arrêt à < 5m jusqu'à 60 min.	120	61	7'320	
235.2	S'arrêter avant un passage à piétons sans ligne interdisant l'arrêt à moins de 5m dudit passage	80	2	160	
236.1	Stationner sur le trottoir avant un passage pour piétons à côté de la ligne jusqu'à 60 min.	120	54	6'480	
237.1	Stat. sur le trottoir avant un passage pour piétons sans ligne interdisant l'arrêt à < 5m(60 min)	120	16	1'920	
238.1	Stationner sur une surface interdite au trafic jusqu'à 60 minutes	120	733	87'960	
238.2	S'arrêter sur une surface interdite au trafic	80	1	80	
239.1	Stationner sur une ligne en zigzag jusqu'à 60 minutes	120	84	10'080	
239.3	S'arrêter sur une ligne en zigzag pour charger ou décharger des marchandises	80	1	80	
240.1	Stationner un véhicule non autorisé sur une case réservée aux personnes handicapées	120	815	97'800	
240.2	Utiliser sans autorisation la " Carte de stationnement pour personnes□handicapées "	120	1	120	
241.1	Stationner sur une ligne interdisant l'arrêt jusqu'à 60 minutes	120	3'940	472'800	
241.2	S'arrêter sur une ligne interdisant l'arrêt	80	10	800	
242.a.	Stationner sur une route principale hors des localités jusqu'à 2 heures	40	8	320	
243.a.	Stat. sur une route princip. dans une localité lorsque deux voitures ne peuvent croiser (2h.)	40	2	80	
245.a.	Stationner à moins de 20 m d'un passage à niveau dans une localité jusqu'à deux heures	40	1	40	
247.a.	Stationner devant l'accès à un bâtiment d'autrui jusqu'à deux heures	40	62	2'480	
247.c.	Stat. devant l'accès à un bâtiment d'autrui pendant plus de 4h mais pas plus de 10h	100	1	100	
248.a.	Stationner devant l'accès à un terrain d'autrui jusqu'à deux heures	40	98	3'920	

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1885

Code	Libellé	CHF	Nombre	Total	CHF
248.b.	Stat devant l'accès à un terrain d'autrui pendant plus de 2h mais pas plus de 4h	60	2	120	
248.c.	Stat devant l'accès à un terrain d'autrui pendant plus de 4h mais pas plus de 10h	100	1	100	
249.a.	Stat. s/trottoir sans autorisation s'il reste 1m50 jusqu'à 2h	40	2'690	107'600	
249.b.	Stat. s/trottoir sans autorisation s'il reste 1m50 pendant plus de 2h mais pas plus de 4h	60	27	1'620	
249.c.	Stat. s/trottoir sans autorisation s'il reste 1m50 pendant plus de 4h mais pas plus de 10	100	28	2'800	
250.a.	Stationner à un endroit où une interdiction de parquer est signalée jusqu'à deux heures	40	5'992	239'680	
250.b.	Stat. où une interdiction de parquer est signalée pendant plus de 2h mais pas plus de 4h	60	29	1'740	
250.c.	Stat. où une interdiction de parquer est signalée pendant plus de 4h mais pas plus de 10h	100	31	3'100	
251.a.	Stationner dans une zone de rencontre, à un endroit non désigné à cet effet jusqu'à deux heures	40	1'727	69'080	
251.b.	Stationner en zone de rencontre, à un endroit non désigné plus de 2 heures mais pas plus de 4	60	22	1'320	
251.c.	Stationner en zone de rencontre, à un endroit non désigné pendant plus de 4 h mais moins de 10	100	53	5'300	
252.a.	Stationner hors des cases ou en dehors d'un revêtement clairement indiqué jusqu'à deux heures	40	10'167	406'680	
252.b.	Stationner hors cases ou en dehors d'un revêtement clairement indiqué plus de 2 h.,moins de 4h	60	34	2'040	
252.c.	Stationner hors cases ou d'un revêtement clairement indiqué plus de quatre 4h mais pas plus de 10	100	91	9'100	
253.a.	Stationner sur case qui, par ses dim. , n'est pas destinée à ce genre de véhicule max. 2 h.	40	1'252	50'080	
253.b.	Stationner sur case qui, par ses dim. , n'est pas destinée à ce genre de véh. plus de 2 h, 4h max.	60	1	60	
253.c.	Stat. un véhicule s/case de stat. non destinée à ce vhc pendant plus de 4h mais pas plus de 10h	100	12	1'200	
254.a.	Stat. sur une case ou un revêtement non destiné à cette catégorie de véhicule, jusqu'à deux heures	40	122	4'880	
255.a.	Stationner sur une ligne interdisant le parcage jusqu'à deux heures	40	3'053	122'120	
255.b.	Stationner sur une ligne interdisant le parcage pendant plus de 2h mais pas plus de 4h	60	10	600	
255.c.	Stationner sur une ligne interdisant le parcage pendant plus de 4h mais pas plus de 10h	100	36	3'600	
256.a.	Stationner sur une case interdite au parcage jusqu'à deux heures	40	3'537	141'480	
256.b.	Stationner sur une case interdite au parcage pendant plus de 2h mais pas plus de 4h	60	546	32'760	
256.c.	Stationner sur une case interdite au parcage pendant plus de 4h mais pas plus de 10h	100	637	63'700	
257.1	Stationner sur une piste cyclable jusqu'à 60 mn avec un véhicule non autorisé à l'emprunter	120	48	5'760	
259.a.	Stationner dans une zone piétonne, à un endroit non désigné à cet effet jusqu'à deux heures	40	163	6'520	
259.b.	Stationner dans une zone piétonne, à un endroit non désigné à cet effet pendant plus de deux heur	60	1	60	
259.c.	Stationner dans une zone piétonne, à un endroit non désigné à cet effet > de 4 h. < de 10 h	100	6	600	
3. Règles de circulation applicables aux véhicules en mouvement			**9'079**		**921'280**
301	Circuler sur le trottoir avec un motocycle	100	48	4'800	
304.1	Ne pas observer le sig. "Interdiction générale de circuler dans les deux sens"	100	2'522	252'200	
304.1	Ne pas observer le signal de prescription "Obstacle à contourner par la droite"	100	4	400	
304.11	Ne pas observer le signal de prescription "Obstacle à contourner par la gauche"	100	1	100	
304.12	Ne pas observer le signal de prescription "Circuler tout droit"	100	46	4'600	
304.13	Ne pas observer le signal de prescription "Obliquer à droite"	100	57	5'700	
304.14	Ne pas observer le signal de prescription "Obliquer à gauche"	100	9	900	
304.15	Ne pas observer le signal de prescription "Intersection à sens giratoire obligatoire"	100	13	1'300	
304.16	Ne pas observer le signal de prescription "Interdiction d'obliquer à droite"	100	5	500	

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1886

Code	Libellé	CHF	Nombre	Total	CHF
304.17	Ne pas observer le signal de prescription "Interdiction d'obliquer à gauche"	100	57	5'700	
304.18	Ne pas observer le signal de prescription "Interdiction de faire demi-tour"	100	5	500	
304.2	Ne pas observer le signal de prescription "Accès interdit"	100	867	86'700	
304.202	Ne pas observer le signal de prescription "Zone piétonne"	100	658	65'800	
304.21	Ne pas observer le signal de prescription "Piste cyclable"	100	58	5'800	
304.22	Ne pas observer le signal de prescription "Chemin pour piétons"	100	1	100	
304.23	Ne pas observer le signal de prescription "Piste cyclable et chemin pour piétons"	100	10	1'000	
304.3	Ne pas observer le signal de prescription "Circulation interdite aux voitures automobiles "	100	1'391	139'100	
304.4	Ne pas observer le signal de prescription "Circulation interdite aux motocycles"	100	40	4'000	
304.8.	Ne pas observer le signal de prescription "Sens obligatoire à droite"	100	3	300	
305	Circuler sur un site propre réservé aux trams	60	6	360	
306.1	Enfreindre l'ordre de présélection en n'observant pas la flèche de direction	100	24	2'400	
306.3	Ne pas poursuivre sa route dans la direction indiquée par la flèche	100	11	1'100	
307	Circuler sur une voie réservée aux bus	60	46	2'760	
308	Ne pas s'arrêter complètement au signal "Stop" ("stop coulé")	60	40	2'400	
309.1	Ne pas observer un signal lumineux	250	471	117'750	
309.2	Ne pas observer un "Feu clignotant alternativement" ou un "Feu clignotant simple"	250	1	250	
310	Empiéter sur une bande cyclable ou la franchir, lorsqu'elle est délimitée par une ligne continue	60	2	120	
311	Utiliser un téléphone sans dispositif "mains libres" pendant la course	100	1'336	133'600	
312.1	Conducteurs de voitures automobiles ne portant pas la ceinture de sécurité	60	960	57'600	
312.2	Transporter à côté du conducteur un enfant jus.12 ans non attaché par un système de retenue	60	28	1'680	
313	Conducteurs de motocycles, de quadricycles à moteur, tricycles à moteur ne portant pas le casque	60	33	1'980	
314.1	Ne pas utiliser la voie extérieure de droite d'une route à plusieurs voies	60	1	60	
314.2	Contourner des véhicules par la droite pour les dépasser sur une route à plusieurs voies	140	9	1'260	
315	Changer de voie sur un tronçon servant à la présélection pour effectuer un dépassement	100	3	300	
316	S'arrêter ou stationner sur le côté gauche de la chaussée	60	15	900	
317	Quitter le véhicule sans enlever la clé de contact	60	6	360	
318.3	Utilisation abusive des feux clignotants sur le véhicule à l'arrêt	40	198	7'920	
318.4	Utilisation abusive des feux clignotants sur le véhicule en marche	40	2	80	
319	Arrêter une voiture automobile lourde à moins de 100 m d'un passage à niveau fermé	60	1	60	
320.1	Faire des courses d'apprentissage avec un véhicule dépourvu de la plaque L	20	6	120	
321.1	Ne pas annoncer un changement de direction	100	13	1'300	
322	Utilisation abusive des signaux avertisseurs	40	6	240	
323.1	Circuler sans feu de nuit sur une route éclairée	60	3	180	
325.1	Usage abusif des feux de brouillard	40	3	120	
326.1	Faire chauffer inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt	60	4	240	
326.2	Faire tourner inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt	60	4	240	
331	Transporter une personne de plus que le nombre des places autorisées	60	4	240	
333.2	Circuler avec une (des) plaques(s) de contrôle masquée(s) par le porte-charges	60	1	60	

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1887

Code	Libellé	CHF	Nombre	Total	CHF
335	S'arrêter sur un passage pour piétons lors d'un arrêt de la circulation	60	1	60	
336	S'arrêter à une intersection lors d'un arrêt de la circulation et barrer la voie sens transversal	60	5	300	
337	Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons	140	41	5'740	
4. Prescriptions sur la construction de l'équipement			**21**		**1'900**
401.	Circuler avec des plaques de contrôle fixées contrairement aux prescriptions	60	9	540	
402.1	Conduire un véhicule automobile dont un pneu est dans un état insuffisant	100	8	800	
404.	Circuler sans plaques de contrôle prescrites à moins qu'il s'agisse de plaques professionnelles	140	4	560	
5. Détenteurs de véhicules			**135**		**17'320**
500.	Annoncer avec retard toute circonstance qui exige la modif.ou le rempl. d'un permis ou autor.	20	2	40	
501.a.	Dépasser le délai prescrit pour le service antipollution obligatoire jusqu'à 1 mois	40	11	440	
501.b.	Dépasser le délai p/ le service antipollution obligatoire plus de 1 mois mais pas plus de 3	100	33	3'300	
501.c.	Dépasser le délai pour le service antipollution de plus de 3 mois mais pas plus de 6	200	34	6'800	
502.1	Mettre en circulation un véhicule automobile dont un pneu est dans un état insuffisant	100	12	1'200	
504.1	Ne pas apposer les plaques de contrôle à moins qu'il s'agisse de plaques profess.	140	37	5'180	
504.2	Ne pas apposer les plaques de contrôle conformément aux prescriptions	60	6	360	
6. Cyclistes, cyclomoteurs; règles de circulation			**167**		**8'090**
600.1	Lâcher l'appareil de direction	20	5	100	
600.2	Lâcher les pédales d'un cycle	20	1	20	
601.	Cyclomotoriste ne portant pas le casque	30	4	120	
604.1	Circuler de nuit sans feu sur une route éclairée	40	5	200	
605.1	Rouler sur le trottoir malgré l'interdiction	40	13	520	
609.1	Transporter sans autorisation une personne de plus de 7 ans	20	7	140	
611.1	Ne pas observer le signal "Interdiction générale de circuler dans les deux sens"	30	2	60	
611.14	Ne pas observer le signal de prescription "Interdiction d'obliquer à gauche"	30	1	30	
611.2	Ne pas observer le signal de prescription "Accès interdit"	30	19	570	
612.2	Utiliser la piste cyclable à contresens	30	1	30	
613	Utiliser la bande cyclable à contresens	30	1	30	
614.	Ne pas s'arrêter complètement à un signal "Stop" (Stop coulé)	30	1	30	
615.1	Ne pas observer un signal lumineux	60	100	6'000	
622.1	Garer un cycle ou un cyclomoteur à un arrêt ou le parc. est interdit p/règles gén.de circul.	20	1	20	
622.3	Garer un cycle ou un cyclomoteur où l'arrêt ou le parc. est interdit sur la base de marquages	20	1	20	
623	Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons	40	5	200	
7. Cyclistes, cyclomoteurs; prescriptions sur la construction et l'équipement			**40**		**1'500**
700.1	Utiliser un cycle dépourvu d'un signe distinctif valable	40	32	1'280	
701.1	Permettre à un tiers de faire usage d'un cycle dépourvu d'un signe distinctif valable	40	1	40	

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1888

Code	Libellé	CHF	Nombre	Total	CHF
703.1	Circuler sans sonnette	20	4	80	
703.2	Circuler sans dispositif antivol	20	1	20	
703.3	Circuler sans catadioptre fixé à demeure	40	2	80	
8. Passagers			**34**		**2'040**
800.1	Passager ne portant pas la ceinture de sécurité	60	24	1'440	
800.2	Passager d'un motocycle, quadricycle ou d'un tricycle à moteur ne portant pas le casque	60	10	600	
9. Piétons et utilisateurs assimilés à des véhicules			**12**		**220**
901.1	Ne pas utiliser un passage pour piétons se trouvant à une distance de moins de 50 m	10	2	20	
903.1	Ne pas observer un signal lumineux	20	10	200	
Contraventions et amendes administratives			**762**		**126'570**
2201	Chien(s) non tenu(s) en laisse ou errant(s)		269	35'300	
2209	Non-soumission aux prescriptions visant à la sauvegarde de l'hygiène publique		16	1'500	
2212	Aboiements, hurlements		5	500	
2217	Violation de l'interdiction d'accès dans les lieux prescrits par l'article 21 du Règlement M 3 45.		35	2'800	
2219	Inobservation des prescriptions relatives à la sauvegarde de l'hygiène publique		3	300	
2220	Chien non porteur de la puce électronique		1	100	
2221	Chien dangereux non porteur de la muselière		51	14'000	
2224	Défaut d'assurance responsabilité civile		1	100	
2227	Chien n'étant pas vacciné contre la rage dans les délais impartis		4	300	
2229	Propriétaire de chien potentiel dangereux détenant un autre chien sans l'accord écrit du SCAV		1	100	
2606	Distribution de réclames, prospectus, échantillons		3	1'200	
2703	Conditions de permission non respectées		1	200	
2906	Occupation(s) illicite(s) du domaine public		41	7'100	
3020	Dépôt illicite de déchets		68	12'120	
3021	Déchets (conteneurs etc.) déposés en dehors des jours de collecte et des heures autorisées.		128	12'700	
3022	Conteneur(s) non rentré(s) après la collecte		2	200	
3023	Sac(s) non conforme(s)		12	1'200	
3024	Dépôt de déchets ménagers à un point de récupération en dehors des heures et des jours autorisés		2	350	
3025	Ne pas se conformer à l'obligation d'évacuation et d'élimination des déchets industriels		23	4'700	
3302	Apposition, installation, utilisation, modification d'un procédé de réclame sans autorisation.		6	9'600	
3303	Affichage illicite de procédés de réclame		82	21'200	
3501	Affichage politique ou artistique en dehors des supports autorisés ou effectué sans autorisation		8	1'000	

21.01.11 12:52

Sorties fondants chimiques 2006-2010

		2006			2007			2008			2009			2010		
		SEL	CALCIUM	SAUMURE	SEL	CALCIUM	SAUMURE	SEL	CALCIUM	SAUMURE	SEL	CALCIUM	SAUMURE	SEL	CALCIUM	DIMIX
Stock initial	CHF TTC	48'106.00	21'600.00	0.00	67'842.00	20'780.00	0.00	96'193.71	15'279.00	0.00	72'488.00	2'445.00	0.00	61'104.00	11'001.00	0.00
	Kg	210'000.00	40'000.00	0.00	315'000.00	34'000.00	0.00	420'000.00	25'000.00	0.00	338'400.00	4'000.00	0.00	284'400.00	18'000.00	0.00
Entrées (achats)	CHF TTC	57'842.00	0.00	24'925.00	104'437.00	0.00	5'950.00	0.00	0.00	12'600.00	123'595.00	15'172.00	32'955.00	194'632.27	0.00	13'314.42
	Kg	188'165.00	0.00	74'071.00	398'000.00	0.00	17'000.00	0.00	0.00	36'000.00	579'348.00	24'825.00	84'500.00	913'765.00	0.00	23'000.00
Sorties	CHF TTC	**24'949.50**	**3'240.00**	**25'924.85**	**87'900.00**	**4'860.00**	**5'950.00**	**24'480.00**	**11'340.00**	**12'600.00**	**190'004.40**	**5'845.50**	**32'955.00**	**186'623.00**	**11'001.00**	**13'314.42**
	Kg	**83'165.00**	**6'000.00**	**74'071.00**	**293'000.00**	**9'000.00**	**17'000.00**	**81'600.00**	**21'000.00**	**36'000.00**	**633'348.00**	**10'825.00**	**84'500.00**	**876'165.00**	**18'000.00**	**23'000.00**
Stock final	CHF TTC	67'842.00	20'780.00	0.00	96'193.71	15'279.00	0.00	72'488.00	2'445.00	0.00	61'104.00	11'001.00	0.00	68'586.00	0.00	0.00
	Kg	315'000.00	34'000.00	0.00	420'000.00	25'000.00	0.00	338'400.00	4'000.00	0.00	284'400.00	18'000.00	0.00	322'000.00	0.00	0.00

UTILISATION :

SEL VRAC ET SACS	Chaussées et trottoirs Utilisé manuellement et mécaniquement.
CALCIUM	Passages piéton Produit beaucoup plus polluant et remplacé dès 2010 par le Dimix (mélange de sel et calcium) Utilisé manuellement
SAUMURE	Utilisé sur les routes pour le verglas
DIMIX	Produit mélangé de sel et calcium Passage piéton et arrêt TPG

REMARQUES

Concernant l'année 2010, nous avons un stock au 12.05.2010 , suite au rachat par le DCTI des 250'000 kg restant dans les silos avant que ceux-ci soient démontés.

14 - 168e.indd 1889
21.01.11 12:52

Commission des arts et de la culture

Comptes 2009

Réponses du Département de la culture (DC) aux questions posées lors de la séance du 6 mai 2010

Comptes budgétaires et financiers 2009

1) p. 85
3001000 Direction de la culture
311 Mobilier, machines, véhicules et matériel
Non-dépensé de 143'619.88
Explication : Les achats d'oeuvres d'art sont variables selon les années. En 2009, le budget n'a pas été utilisé dans sa totalité faute d'opportunité.

Quelles œuvres d'art ont été achetées en 2009 ?

Voir document ci-joint.

2) p. 87
3101100 Scènes culturelles
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers
Dépassement de 98'791.62
Explication : Ce dépassement se justifie par la révision, pour des raisons de sécurité, de seize projecteurs asservis (projecteur contrôlé de façon entièrement électronique). De plus, ce groupe enregistre des dépenses non budgétisées, provenant de la rubrique relative à l'entretien d'autre matériel par des tiers, gérée par le service compétent Bâtiments.

De quels projecteurs s'agit-il ?

Les 16 projecteurs motorisés (asservis) Clay Packy ont été achetés en 2002 et les années suivantes. Ils font partie de l'équipement des Nomades et peuvent donc être installés partout. Le prix de chaque projecteur s'élève à environ CHF 10'000.-. Pour des raisons de sécurité et suite à des pannes qui devenaient de plus en plus fréquentes, une révision de ces projecteurs devenait nécessaire et urgente. Pour des raisons économiques, il a été décidé de les réviser tous en même temps. Les 16 projecteurs ont été envoyés auprès d'une maison spécialisée qui se trouve au Tessin. Il était difficile d'estimer le prix de la révision avant qu'elle soit réalisée.

3) Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)

Mme Freiburghaus est invitée à présenter, lors de la séance du 20 mai, le nouveau fonctionnement du FMAC.

Mme Freiburghaus sera présente lors de la séance du 20 mai.

4) Centre d'art contemporain (CAC)

La Carts souhaite recevoir les comptes 2009 du CAC.

Les comptes 2009 du CAC n'ont pas encore été remis au Département de la culture. Ils doivent encore être audités, puis ils seront approuvés par la prochaine assemblée générale. Lors de la séance du 20 mai, Mme Freiburghaus présentera les activités réalisées en 2009 par le CAC.

5) *Quelles sont les dépenses effectuées en 2009 sur les fonds spéciaux ?*

Voir document ci-joint.

6) *Quelles sont les dépenses effectuées en 2009 sur le Fonds culturel de Genève ?*

En 2009, trois aides financières ont été prélevées dans le Fonds culturel de Genève, dit *Fonds SECSA* :

1) 25'000 francs ont été versés à Pocket Prod pour équilibrer les comptes du spectacle "La Mouette" ;
2) 25'000 francs ont été versés au Théâtre de la Rapière pour équilibrer les comptes du spectacle "Le Secret du Pirate" ;
3) 80'000 francs ont été versés au Théâtre de l'Orangerie.

Le solde disponible sur le Fonds culturel de Genève est de 278'372 francs.

7) *Quel est le montant total du mécénat pour les musées en 2009 ?*

Voir document ci-joint.

Gratuités SEEP taxes manifestations 2009
(comptes 365 / 366)

Date facture	Bénéficiaire	Montant
14.01.2009	ASS ACTIONS POUR LES DROITS DES ANIMAUX	-90.00
23.01.2009	CPF GENEVE ORGANISATION	-34'875.00
23.01.2009	PARTI ECOLOGISTE GENEVOIS (LES VERTS)	-90.00
23.01.2009	PARTI SOCIALISTE GENEVOIS	-250.00
29.01.2009	AULLEN Monique	-90.00
29.01.2009	COLLEGE DE BUDE	-20.00
29.01.2009	COLLEGE DE L'AUBEPINE	-180.00
29.01.2009	COLLEGE DU MARAIS	-20.00
29.01.2009	CROIX-ROUGE GENEVOISE	-530.00
29.01.2009	ASS LA SESSION	-517.50
29.01.2009	ECOLE DE CULTURE GENERALE HENRY-DUNANT	-110.00
29.01.2009	ECOLE JEAN-PIAGET	-110.00
29.01.2009	ECOLE RUDOLF STEINER	-20.00
29.01.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-180.00
29.01.2009	SYNDICAT UNIA	-160.00
30.01.2009	CHANCELLERIE D'ETAT	-1'630.00
30.01.2009	MAISON DE QUARTIER VIEILLE VILLE	-890.00
02.02.2009	ASS TAMBOUR BATTANT	-2'460.00
04.02.2009	DT SERVICE DES FORETS, PROTECTION	-1'410.00
04.02.2009	LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE	-5'310.00
05.02.2009	MAISON DE QUARTIER DE LA JONCTION	-1'610.00
06.02.2009	ASS TERRE DES HOMMES SUISSE	-190.00
10.02.2009	FESTIVAL CINEMA TOUT ECRAN	10'174.50
12.02.2009	PARTI SUISSE DU TRAVAIL	-190.00
12.02.2009	CLUB HYGIENIQUE DE PLAINPALAIS	-180.00
13.02.2009	FESTIVAL CINEMA TOUT ECRAN	-10'174.50
18.02.2009	ASS ADELPHIA GENEVENSIS	-60.00
18.02.2009	ASSOCIATION LE RELAIS	-180.00
25.02.2009	ASS ROM.FAMILLES ENFANTS CANCER (ARFEC)	-20.00
25.02.2009	ASS PRO NATURA GENEVE	-150.00
25.02.2009	CENTRE PROTESTANT DE VACANCES (CPV)	-210.00
25.02.2009	ASS PREMIERE LIGNE	-945.00
25.02.2009	L'UNIVERSITE DE GENEVE (RECTORAT)	-1'950.00
25.02.2009	PARTI SUISSE DU TRAVAIL	-260.00
25.02.2009	PARTI SUISSE DU TRAVAIL	-150.00
25.02.2009	SIG - DIRECTION GENERALE	-28'035.00
27.02.2009	NEW EVENTS PRODUCTION SA	-1'333'550.00
27.02.2009	NEW EVENTS PRODUCTION SA	1'143'135.00
04.03.2009	EGLISE EVANGELIQUE PLAINPALAIS	-90.00
04.03.2009	GOS Deborah	-20.00
04.03.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-110.00
04.03.2009	PARTI SUISSE DU TRAVAIL	-500.00
06.03.2009	L'UNIVERSITE DE GENEVE (RECTORAT)	-6'980.00
09.03.2009	COLLEGE DE SAUSSURE	-20.00
09.03.2009	ECOLE JEAN-PIAGET	-90.00
09.03.2009	ASS PREMIERE LIGNE	-2'025.00
09.03.2009	ASS GENEVE ROULE	-4'455.00
11.03.2009	FESTIVAL CINEMATOU ENFANT	-5'700.00
17.03.2009	ASS GENEVA REGGAE LAKE SPLASH	-150.00
17.03.2009	ASS SUISSE POUR DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	-90.00
17.03.2009	LAKE PARADE SA	-37'730.00
17.03.2009	LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE	-590.00
17.03.2009	LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE	-490.00
17.03.2009	NOWAK Michel	-60.00
17.03.2009	PARTI SUISSE DU TRAVAIL	-110.00
18.03.2009	COLLEGE CLAPAREDE	-20.00
18.03.2009	MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS (MCG)	-60.00
18.03.2009	COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION	-30.00
20.03.2009	ASS HANDICAP INTERNATIONAL	-2'070.00
20.03.2009	ASS TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT-ATE	-180.00
20.03.2009	CENTRE OECUMENIQUE DE CATECHESE GE	-840.00
20.03.2009	COLLEGE NICOLAS-BOUVIER	-20.00
20.03.2009	MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS (MCG)	-60.00
24.03.2009	PARTI SUISSE DU TRAVAIL	-190.00
25.03.2009	ECOLE DES CROPETTES	-20.00
25.03.2009	LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE	-590.00
01.04.2009	MANIFESTATION	-360.00
01.04.2009	COLLEGE MADAME DE STAEL	-20.00
01.04.2009	PARTI SUISSE DU TRAVAIL	-220.00
03.04.2009	COLLEGE DU MARAIS	-20.00
07.04.2009	ASS PRO NATURA	-320.00
07.04.2009	COLLEGE DE BOIS-CARAN	-90.00
07.04.2009	COLLEGE DU MARAIS	-20.00
07.04.2009	CROIX-ROUGE GENEVOISE	-330.00
07.04.2009	PARTI SUISSE DU TRAVAIL	-520.00
08.04.2009	QUARTIER DES BAINS	-1'035.00
11.04.2009	CHABAN Christine	-20.00
24.04.2009	MAISON DE QUARTIER DE CHAMPEL	-4'050.00
28.04.2009	ASS ELECTRON	-14'010.60
28.04.2009	COLLEGE DU MARAIS	-20.00
28.04.2009	COMITE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR	-37'340.00
28.04.2009	PARTI SOCIALISTE GENEVOIS	-440.00
29.04.2009	COMITE D'ORG. DE LA COURSE DE L'ESCALADE	-197'482.50
29.04.2009	COLLEGE NICOLAS-BOUVIER	-110.00
29.04.2009	NOUVELLE PLANETE	-180.00
29.04.2009	FORUM TAMOULS SUISSE	-640.00
30.04.2009	COMITE D'ORG. DE LA COURSE DE L'ESCALADE	197'482.50
04.05.2009	ASS ACTIF-TRAFIC	-190.00
05.05.2009	ASS PRO NATURA GENEVE	-6'750.00
05.05.2009	CROIX-ROUGE GENEVOISE	-6'030.00
06.05.2009	CONSULAT GENERAL DE TURQUIE	-5'790.00

14 - 168e.indd 1892 21.01.11 12:52

Gratuités SEEP taxes manifestations 2009
(comptes 365 / 366)

Date facture	Bénéficiaire	Montant
06.05.2009	PRO VELO GENEVE	-340.00
08.05.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-90.00
15.05.2009	COLLEGE EMILIE-GOURD	-90.00
15.05.2009	MAISON DE QUARTIER ASTERS-SERVETTE	-360.00
18.05.2009	COLLEGE DE BUDE	-20.00
18.05.2009	MUDRONJA Sandra	-1'035.00
18.05.2009	ART 21	-90.00
19.05.2009	ASS DES ETUDIANTS DE L'IHEID	-2'975.00
19.05.2009	ASS SUISSE DES SAGES-FEMMES GE	-90.00
19.05.2009	ASS TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT-ATE	-90.00
19.05.2009	COLLEGE DE SAUSSURE	-20.00
19.05.2009	DIP SERVICE CLASSE ACCUEIL ET INSERTION	-90.00
19.05.2009	FONDATION ARMEE DU SALUT	-1'320.00
19.05.2009	MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN	-745.00
19.05.2009	UNION DEMOCRATIQUE FEDERALE	-90.00
26.05.2009	SYNDICAT DE LA COMMUNICATION	-90.00
28.05.2009	ASS GENEVE MARATHON	-19'030.00
28.05.2009	COMITE DES MANIFESTATIONS DU 1ER MAI	-9'070.00
03.06.2009	ASS JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE GE	-20.00
03.06.2009	ASS MAMAN N'DEYE DIALLO	-960.00
03.06.2009	COLLEGE CALVIN	-125'550.00
03.06.2009	COLLEGE DE LA FLORENCE	-110.00
03.06.2009	ASS L'ATELIER D'ART	-210.00
03.06.2009	EGLISE VINEYARD I.C.F. OF GENEVA	-60.00
03.06.2009	OBSERVATOIRE DE L'UNIVERSITE DE GENEVE	-6'750.00
09.06.2009	CROIX-ROUGE GENEVOISE	-90.00
09.06.2009	YELLO POWER INTERNATIONAL Sàrl	-240.00
10.06.2009	ASS MEDECINS SANS FRONTIERES	-420.00
10.06.2009	COLLEGE DE BUDE	-90.00
10.06.2009	MAISON DE QUARTIER DE LA JONCTION	-9'450.00
10.06.2009	MAISON DE QUARTIER VIEILLE VILLE	-390.00
11.06.2009	ASS GENEVOISE MEDECINE/SOINS PALLIATIFS	-20.00
11.06.2009	EGLISE PROTESTANTE DE GENEVE	-123'187.50
11.06.2009	EGLISE PROTESTANTE DE GENEVE	-52'155.00
11.06.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-40.00
11.06.2009	SOCIETE DE RESTAURATION ET DU 1ER JUIN	-3'720.00
11.06.2009	ASS POUR L'ANIMATION ACACIAS	-3'680.00
11.06.2009	ZAUGG Christian	-755.00
16.06.2009	ASS COMITE PONCTUEL	-1'680.00
16.06.2009	CARITAS GENEVE	-110.00
16.06.2009	COMITE DE L'ECOLE BRECHBÜHL	-1'300.00
16.06.2009	ATHENA HELVETICA	-20.00
16.06.2009	ASS ACTIONS POUR LES DROITS DES ANIMAUX	-90.00
17.06.2009	LE RESPECT CA CHANGE LA VIE	-720.00
17.06.2009	DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ	-5'370.00
17.06.2009	ASS CAMARADA CENTRE DE RENCONTRE	-540.00
17.06.2009	BASIC INCOME EARTH NETWORK - GE	-110.00
17.06.2009	FAS'E CENTRE DE RENCONTRES DES PAQUIS	-700.00
17.06.2009	L'UNIVERSITE DE GENEVE (RECTORAT)	-12'130.00
17.06.2009	MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS (MCG)	-90.00
17.06.2009	MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES	-230.00
17.06.2009	COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION	-140.00
17.06.2009	UNIVERSITE DE GENEVE	-840.00
23.06.2009	ASS CHAMBRE GENEVOISE IMMOBILIERE (CGI)	-90.00
23.06.2009	ASS ETUDIANTS EN MEDECINE DE GENEVE	-2'970.00
23.06.2009	ASS SUISSE JOURNALISTES LANGUE FRANCAISE	-90.00
23.06.2009	ASS TED-AUTISME	-90.00
23.06.2009	COLLEGE DES COUDRIERS	-20.00
23.06.2009	COMMISSION/CITOYENS DROITS DE L'HOMME	-90.00
23.06.2009	CROIX-ROUGE GENEVOISE	-90.00
23.06.2009	ECOLE DU 31-DECEMBRE	-30.00
23.06.2009	ASS DROITS POUR TOUS	-90.00
23.06.2009	MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN	-650.00
23.06.2009	NOWAK Michel	-60.00
23.06.2009	ASS HELVET UNDERGROUND	-165.00
23.06.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-3'920.00
23.06.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-720.00
23.06.2009	PRO VELO GENEVE	-4'900.00
23.06.2009	QUELOZ Georges	-90.00
23.06.2009	GROUPE AEROSTATIQUE DE GENEVE	-480.00
23.06.2009	SYNDICAT UNIA	-80.00
23.06.2009	ASS POUR L'ANIMATION ACACIAS	-24'790.00
23.06.2009	TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS (TPG)	-675.00
23.06.2009	UNITERRE	-300.00
25.06.2009	FONDATION LES MARRONNIERS	-1'300.00
25.06.2009	WWF GENEVE	-20.00
25.06.2009	VIE-UNIVERSELLE	-90.00
26.06.2009	ASS SOLIDARITE BOSNIE	-90.00
26.06.2009	RENAUD Steve Elvis	-90.00
26.06.2009	RENAUD Steve Elvis	-70.00
30.06.2009	DEDEROD Christian	-12'200.00
30.06.2009	LA SOURCE	-63'750.00
01.07.2009	ASS ACTION CIVIQUE INTEMPESTIVE	-805.00
01.07.2009	COLLEGE DU MARAIS	-20.00
02.07.2009	ASS ESPACE SOLIDAIRE PAQUIS	-620.00
02.07.2009	ASS GENEVOISE DE VOLLEYBALL	-38'160.00
02.07.2009	ASS PREMIERE LIGNE	-945.00
02.07.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-240.00
02.07.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-80.00
02.07.2009	SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE	-330.00
06.07.2009	MAISON DE QUARTIER DE PLAINPALAIS	-73'600.00

14 - 168e.indd 1893 21.01.11 12:52

Gratuités SEEP taxes manifestations 2009
(comptes 365 / 366)

Date facture	Bénéficiaire	Montant
07.07.2009	CHANCELLERIE D'ETAT	-1'630.00
07.07.2009	MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES	-230.00
07.07.2009	ASS POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA MUSIQUE	-34'240.00
15.07.2009	PARTI LIBERAL GENEVOIS	-810.00
15.07.2009	PRO VELO GENEVE	-20.00
22.07.2009	ASS PERUVIENNE	-2'490.00
22.07.2009	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-270.00
22.07.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-80.00
23.07.2009	PRO VELO GENEVE	-620.00
31.07.2009	MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES	-230.00
04.08.2009	ECOLE FERDINAND-HODLER	-620.00
04.08.2009	ASS DROITS POUR TOUS	-90.00
04.08.2009	EGLISE VINEYARD I.C.F. OF GENEVA	-60.00
04.08.2009	MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES	-230.00
04.08.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-320.00
04.08.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-80.00
04.08.2009	MAISON DE QUARTIER VIEILLE VILLE	-700.00
04.08.2009	TOURING CLUB SUISSE (TCS)	-476.00
05.08.2009	ASS FEDERATION GE / METIERS DU BATIMENT	-765.00
05.08.2009	PETANQUE SPORTIVE DE MATEGNIN	-2'220.00
05.08.2009	FEDERATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS	-20.00
07.08.2009	EPER - ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE	-200.00
07.08.2009	LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX	-630.00
11.08.2009	ASS ACT	-90.00
11.08.2009	ASS LIRE ET ECRIRE, SECTION GENEVOISE	-90.00
11.08.2009	ASS DROITS POUR TOUS	-90.00
11.08.2009	MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES	-230.00
11.08.2009	MAISON DE QUARTIER DE PLAINPALAIS	-90.00
12.08.2009	COLLECTIF OMS INDEPENDANTE	-600.00
14.08.2009	FETE NATIONALE EN VILLE DE GENEVE	-9'660.00
14.08.2009	PARTI ECOLOGISTE GENEVOIS (LES VERTS)	-90.00
17.08.2009	COORDINATION CLIMAT ET JUSTICE SOCIALE	-300.00
18.08.2009	ASS TIERRA INCOGNITA	-18'500.00
18.08.2009	ASS VAV SAINT-GERVAIS	-53'310.00
18.08.2009	FONDATION POUR L'EXPRESSION ASSOCIATIVE	-1'170.00
18.08.2009	ASS PREMIERE LIGNE	-2'970.00
18.08.2009	MAISON DE QUARTIER ASTERS-SERVETTE	-1'500.00
18.08.2009	MAISON DE QUARTIER DE LA JONCTION	-1'620.00
18.08.2009	SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE	-320.00
18.08.2009	THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS,	-6'750.00
19.08.2009	CORPS DE POLICE (DI CP) - NAVIGATION	-2'660.00
19.08.2009	ASS PARENTS D'ELEVES DE GEISENDORF	-17'650.00
19.08.2009	FONDATION SERGIO VIEIRA DE MELLO	-970.00
19.08.2009	PARTI ECOLOGISTE GENEVOIS (LES VERTS)	-90.00
20.08.2009	ASS JARDIN DES DISPARUS	-150.00
20.08.2009	ASS REPORTERS SANS FRONTIERES	-150.00
20.08.2009	PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN GENEVOIS	-60.00
21.08.2009	MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS (MCG)	-60.00
21.08.2009	PARTI SOCIALISTE GENEVOIS	-580.00
24.08.2009	JEUNESSE SOCIALISTE GENEVOISE	-260.00
24.08.2009	SYNDICAT UNIA	-260.00
25.08.2009	CLERC-YBARGÜEN Magdalena	-2'160.00
26.08.2009	ASS THEATRE DE L'ORANGERIE	-12'645.00
27.08.2009	BUDRY Maryelle (Marie Gabrielle)	-60.00
28.08.2009	MUDRONJA Sandra	-1'035.00
31.08.2009	ECOLE HOTELIERE DE GENEVE ES	-270.00
02.09.2009	MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS (MCG)	-300.00
02.09.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-20.00
03.09.2009	ASS COMITE PONCTUEL	-1'220.00
03.09.2009	ASS GRAINES DE PAIX	-1'120.00
03.09.2009	ASS CHRETIENS AMIS D'ISRAEL	-270.00
03.09.2009	PARTI LIBERAL GENEVOIS	-20.00
03.09.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-270.00
03.09.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-2'870.00
03.09.2009	SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE	-360.00
04.09.2009	MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS (MCG)	-80.00
09.09.2009	ASS LE 11 SEPTEMBRE EN QUESTION	-90.00
09.09.2009	CARITAS GENEVE	-110.00
09.09.2009	COLLEGE SISMONDI	-20.00
14.09.2009	ATHENA HELVETICA	-20.00
15.09.2009	ASS SAINT-JEAN EN FETE	-10'000.00
15.09.2009	PARTI ECOLOGISTE GENEVOIS (LES VERTS)	-240.00
16.09.2009	COLLEGE DE LA SEYMAZ	-20.00
17.09.2009	BUREAU REGIONAL POUR L'EUROPE DU PNUE	-90.00
17.09.2009	FOND. GE POUR DEPISTAGE CANCER DU SEIN	-90.00
17.09.2009	PARTI ECOLOGISTE GENEVOIS (LES VERTS)	-180.00
21.09.2009	ARMEE DU SALUT	-180.00
21.09.2009	PARTI LIBERAL GENEVOIS	-90.00
23.09.2009	MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS (MCG)	-90.00
23.09.2009	PARTI LIBERAL GENEVOIS	-3'250.00
24.09.2009	CREDIT SUISSE SA	-500.00
24.09.2009	PRE EN BULLE, ASS POUR ANIMATION GROTTES	-60.00
24.09.2009	DEFENSE AINES-LOCATAIRES-EMPLOI-SOCIAL	-45.00
29.09.2009	ASS LES PUCES DU DESIGN	-90.00
29.09.2009	PARTI LIBERAL GENEVOIS	-10.00
06.10.2009	ASS CREATIONS POUR LA PAIX	-90.00
06.10.2009	ASS TERRE DES HOMMES SUISSE	-7'800.00
06.10.2009	FONDATION OFFICE POUR LA PROMOTION DES	-90.00
06.10.2009	MAISON DE QUARTIER ASTERS-SERVETTE	-39'250.00
06.10.2009	MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES	-690.00
07.10.2009	ASS ADELPHIA GENEVENSIS	-60.00

14 - 168e.indd 1894 21.01.11 12:52

Gratuités SEEP taxes manifestations 2009
(comptes 365 / 366)

Date facture	Bénéficiaire	Montant
07.10.2009	ASS PEUGEOT HISTORIC ORGANIZATION	-1'700.00
14.10.2009	CIRCUS NOCK AG	-534'960.00
14.10.2009	CIRCUS NOCK AG	-43'551.00
14.10.2009	COLLEGE DE SAUSSURE	-20.00
14.10.2009	LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX	-6'750.00
14.10.2009	ASS EFFATA	-20.00
15.10.2009	ASS VIRES	-180.00
15.10.2009	CRETEGNY Willy	-120.00
15.10.2009	PAIN POUR LE PROCHAIN	-60.00
16.10.2009	CIRQUE DE NOEL	-162'765.00
16.10.2009	CIRQUE DE NOEL	-65'576.25
21.10.2009	GCG CINELAC SA	-30'186.00
23.10.2009	ASS E'MOBILE	-1'200.00
23.10.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-20.00
27.10.2009	ASS FRESH	-7'560.00
27.10.2009	ASS GROUPE AMNESTY INTERNATIONAL UNIGE	-90.00
27.10.2009	ASS IMAGINAID	-540.00
27.10.2009	ASS LA RUE EST A VOUS	-86'720.00
27.10.2009	ASS SORTIR DU NUCLEAIRE	-90.00
27.10.2009	ASS TAMBOUR BATTANT	-1'800.00
27.10.2009	ASS TED-AUTISME	-90.00
27.10.2009	COLLEGE DE BUDE	-80.00
27.10.2009	FONDATION TRAJETS	-1'070.00
27.10.2009	FAS'E CENTRE DE RENCONTRES DES PAQUIS	-180.00
27.10.2009	MAISON DE QUARTIER DE CHAMPEL	-16'000.00
27.10.2009	MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN	-1'420.00
27.10.2009	MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS (MCG)	-715.00
27.10.2009	MAISON DE QUARTIER VIEILLE VILLE	-3'000.00
27.10.2009	UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE	-90.00
28.10.2009	ASS LIGUE PULMONAIRE SUISSE	-90.00
28.10.2009	PARTI SOCIALISTE GENEVOIS	-420.00
28.10.2009	COMITE SOUVENIR DU 9 NOVEMBRE 1932	-270.00
28.10.2009	MAISON DE QUARTIER VIEILLE VILLE	-40.00
03.11.2009	MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES	-230.00
03.11.2009	PARTI ECOLOGISTE GENEVOIS (LES VERTS)	-610.00
03.11.2009	PARTI LIBERAL GENEVOIS	-40.00
03.11.2009	SECTEUR PETITE ENFANCE DES GROTTES	-200.00
04.11.2009	MARCHE MONDIAL POUR LA PAIX	-360.00
04.11.2009	DEK'ONEX	-60.00
09.11.2009	ASS DES COMMERCANTS CENTRE RIVE DROITE	-320.00
09.11.2009	ASS TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT-ATE	-150.00
10.11.2009	PARTI ECOLOGISTE GENEVOIS (LES VERTS)	-90.00
10.11.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-180.00
10.11.2009	FESTIVAL INT. FILM ANIMATION CINEMATOU	-5'700.00
11.11.2009	COUPE DE NOEL	-1'150.00
11.11.2009	ETUDE D'AVOCATS MAURO POGGIA	-14'490.00
13.11.2009	ARMEE DU SALUT HOTEL BEL'ESPERANCE	-680.00
13.11.2009	JEUNESSE SOCIALISTE GENEVOISE	-60.00
13.11.2009	PARTI RADICAL GENEVOIS	-180.00
17.11.2009	MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES	-230.00
18.11.2009	DIP SERVICE CLASSE ACCUEIL ET INSERTION	-90.00
18.11.2009	PARTI SOCIALISTE GENEVOIS	-260.00
20.11.2009	LA VILLE EST A VOUS COULOUVRENIERE	-90'000.00
20.11.2009	OPERATION VILLAGES ROUMAINS	-90.00
23.11.2009	ACTION SOUTIEN ENFANCE DEMUNIE (ASED)	-170.00
23.11.2009	FEGPA	-90.00
23.11.2009	CARITAS GENEVE	-7'400.00
23.11.2009	PARTI SOCIALISTE GENEVOIS	-80.00
25.11.2009	ECOLE RUDOLF STEINER	-70.00
25.11.2009	COMMEMORATION DE LA RESTAURATION	-90.00
25.11.2009	COMMEMORATION DE LA RESTAURATION	-80.00
27.11.2009	ESSENTIEL COMMUNICATIONS Sàrl	-90.00
27.11.2009	COMITE LA TABLE DU BELVEDERE	-450.00
27.11.2009	NOEL DES COMMERCANTS DU PETIT-SACONNEX	-60.00
01.12.2009	CHANCELLERIE D'ETAT	-470.00
02.12.2009	ECOLE DE COMMERCE AIMEE-STITELMANN	-60.00
02.12.2009	ASS TERRE DES HOMMES	-130.00
02.12.2009	L'UNIVERSITE DE GENEVE (RECTORAT)	-8'215.00
03.12.2009	ASS CROIX-ROUGE GENEVOISE	-150.00
03.12.2009	ECOLE JEAN-PIAGET	-60.00
03.12.2009	LES PROJETS WAKI	-20.00
08.12.2009	ASS LE SALON DE SYLVIE	-80.00
08.12.2009	GRAND CHELEM MANAGEMENT SA	-1'910.00
08.12.2009	ROTARY CLUB DE GENEVE	-480.00
09.12.2009	ASS ACTIONS POUR LES DROITS DES ANIMAUX	-90.00
09.12.2009	ASS CROIX-ROUGE GENEVOISE	-590.00
09.12.2009	ASS CAFE CORNAVIN	-180.00
09.12.2009	COURSE DE L'ESCALADE	-218'700.00
09.12.2009	COURSE DE L'ESCALADE	-90.00
09.12.2009	COMPAGNIE DE 1602	-9'940.00
09.12.2009	ASS DROITS POUR TOUS	-90.00
09.12.2009	LES VERTS	-360.00
09.12.2009	PRO VELO GENEVE	-60.00
09.12.2009	ROSSET Jean-Pierre	-300.00
09.12.2009	UNION DEMOCRATIQUE FEDERALE	-90.00
09.12.2009	STIFTUNG BERGWALDPROJEKT	-150.00
11.12.2009	CHANCELLERIE D'ETAT	-200.00
11.12.2009	COLLECTIF DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS GE	-20.00
11.12.2009	FESTIVAL CINEMA TOUT ECRAN	-8'262.00
11.12.2009	KNIE FRERES, CIRQUE NATIONAL SUISSE SA	-78'560.00
16.12.2009	ASS GROUPE GE. MEDECINS OMNIPRATICIENS	-180.00

14 - 168e.indd 1895 21.01.11 12:52

Gratuités SEEP taxes manifestations 2009
(comptes 365 / 366)

Date facture	Bénéficiaire	Montant
16.12.2009	GSSA - MAISON DES ASSOCIATIONS	-60.00
16.12.2009	SAFEALROAYAI Hossein	-675.00
17.12.2009	COLLEGE DE BOIS-CARAN	-90.00
18.12.2009	ASS CAFE CORNAVIN	-600.00
18.12.2009	GULLIVERS TRAVEL ASSOCIATES	-130.00
21.12.2009	ASS L'USINE	-470.00
21.12.2009	SYNDICAT DE LA COMMUNICATION	-90.00
22.12.2009	ASS ESPERANCE	-90.00
22.12.2009	ASS GENEVA REGGAE LAKE SPLASH	-150.00
22.12.2009	ASS JARDIN DES DISPARUS	-90.00
23.12.2009	ASS DES AMIS DE LA TERRASSE DU TROC	-18'480.00
23.12.2009	PARTI SOCIALISTE GENEVOIS	-40.00
23.12.2009	SAFEALROAYAI Hossein	-405.00
23.12.2009	SYNDICAT DE LA COMMUNICATION	-20.00
		-2'730'791.85

14 - 168e.indd 1896 21.01.11 12:52

DEUS

Liste des postes vacants au 31 décembre 2009

Centre de coûts	Libellé centre de coûts	Poste	Libellé fonction	Taux budgétaire poste	Niveau min. poste	Niveau max. poste
4	**Environnement urbain et sécurité**					
4003	**Service d'incendie et secours**					
	Centre de compétence de formation	50007422	Moniteur/trice de conduite auto-école	100.00	8	10
	Centre de compétence de formation	50007366	Ouvrier/ère qualifié-e	100.00	6	08
	Direction et secrétariat	50000690	Secrétaire	100.00	7	09
	Logistique	50007038	Cpl/sgt (magasinier-ère)	100.00	10	12
	Protection civile	50007499	Ouvrier/ère spécialisé-e	100.00	6	08
	Sapeurs-pompiers professionnels	50006971	Sergent-e remplaçant-e chef-fe section	100.00	11	13
4007	**Service de la sécurité et de l'espace publics**					
	Sécurité et espace publics	50007677	Appointé-e	100.00	7	09
	Sécurité et espace publics	50007713	Agent-e de sécurité municipal-e	100.00	7	09
	Sécurité et espace publics	50007715	Agent-e de sécurité municipal-e	100.00	7	09
	Sécurité et espace publics	50007742	Caporal-e (chef/fe de groupe)	100.00	8	10
	Sécurité et espace publics	50007856	Contrôleur/euse des marchés	100.00	4	06
	Sécurité et espace publics	50007861	Agent-e municipal	100.00	4	06
	Sécurité et espace publics	50007973	Agent-e municipal	100.00	4	06
	Sécurité et espace publics	50007992	Appointé-e	100.00	7	09
	Sécurité et espace publics	50008051	Caporal-e	100.00	8	10
	Sécurité et espace publics	50008052	Sergent-e	100.00	9	11
	Sécurité et espace publics	50008121	Gestionnaire du domaine public	100.00	7	09
	Sécurité et espace publics	50008132	Assistante de direction	100.00	8	10
	Sécurité et espace publics	50008158	Sergent-e major	100.00	10	12
	Sécurité et espace publics	50008161	Sergent-e major	100.00	10	12
	Sécurité et espace publics	50009235	Appointé-e	100.00	7	09
	Sécurité et espace publics	50009243	Agent-e de sécurité municipal-e	100.00	7	09
	Sécurité et espace publics	50009245	Caporal-e (chef/fe de groupe)	100.00	8	10
	Sécurité et espace publics	50009267	Appointé-e	100.00	7	09
4008	**Direction des systèmes d'information et de communication**					
	Administration	50000416	Collaborateur/trice administratif/ve	100.00	7	09
	Développement	50021764	Concepteur/trice système information	100.00	16	18
	Développement	50021765	Concepteur/trice système information	100.00	16	18
	Développement	50021766	Concepteur/trice système information	100.00	16	18
	Exploitation	50021758	Ingénieur-e informatique	100.00	13	15
	Microinformatique	50021763	Ingénieur-e informatique	100.00	13	15
4009	**Service logistique et manifestations**					
	Manifestations et matériel de fête	50005184	Assistant-e de direction	100.00	9	11
4010	**Service voirie-ville propre**					
	Levée des résidus	50006367	Chauffeur/euse poids lourds	100.00	5	07
	Levée des résidus	50006375	Chef/fe d'équipe	100.00	6	08
	Levée des résidus	50006412	Ouvrier/ère	100.00	-	04
	Levée des résidus	50006422	Ouvrier/ère	100.00	-	04
	Nettoiement du domaine public	50006553	Chef/fe d'équipe	100.00	6	08
	Nettoiement du domaine public	50006355	Ouvrier/ère	100.00	-	04
	Nettoiement du domaine public	50006507	Chauffeur/euse de petits engins	100.00	-	05
	Nettoiement du domaine public	50006526	Chauffeur/euse de petits engins	100.00	-	05
	Nettoiement du domaine public	50006833	Ouvrier/ère	100.00	4	06
	Nettoiement du domaine public	50006842	Ouvrier/ère	100.00	-	04

25.08.2010

14 - 168e.indd 1898

Achats de carburant par service (compte C-LOM 313521) 2008 - 2009

services	réalisé 2008			réalisé 2009			budget 2010	projet budget 2011
	en CHF	en litres		en CHF	en litres		en CHF	en CHF
ACE	41.05	26.37		16.31	10.76		550.00	600.00
BGE	405.22	246.02		495.71	295.68		300.00	600.00
BMU	10'701.94	6'149.04		6'766.76	4'175.33		9'800.00	9'800.00
CA	3'772.02	2'176.70		3'264.91	2'152.61		2'500.00	3'500.00
CJB	6'653.69	3'814.54		5'163.71	3'248.41		6'100.00	6'600.00
CMAI	2'305.00	1'481.03		1'533.81	1'101.80		2'000.00	2'000.00
DPE	986.79	633.94		873.88	637.15		850.00	1'000.00
DSIC	1'010.45	603.70		829.79	579.02		1'000.00	1'000.00
ECO	109.23	59.61		91.31	66.14		100.00	100.00
ENE	9'195.84	5'583.48		7'473.76	5'168.16		8'000.00	8'500.00
FUN	2'316.85	1'407.35		2'293.66	1'441.12		2'200.00	2'500.00
GCI	97'742.70	54'514.23		82'362.14	56'229.36		91'000.00	96'000.00
GIM	0.00	0.00		108.25	87.17		100.00	150.00
GTG	11'634.07	6'400.18		9'359.74	5'496.03		10'000.00	11'000.00
LOM	52'270.32	29'623.87		41'380.66	25'569.99		49'500.00	52'000.00
MAH	5'575.15	3'032.67		4'504.10	3'067.30		5'100.00	5'500.00
MEG	632.05	344.94		959.55	641.50		600.00	1'500.00
MHN	1'784.44	1'146.37		1'377.20	1'010.89		1'500.00	2'000.00
SAT	7'390.01	4'230.33		5'728.42	3'929.57		6'800.00	7'300.00
SEEP	23'092.89	14'314.13		19'138.08	13'467.27		21'500.00	22'000.00
SEV	124'129.98	69'671.85		98'283.57	64'991.57		117'500.00	110'000.00
SIS	28'994.06	16'624.17		8'821.55	5'339.16		2'500.00	3'200.00
SOC	6'639.19	3'862.38		4'682.02	3'304.85		6'400.00	6'500.00
SPO	49'099.80	28'499.09		37'964.96	27'043.75		45'000.00	46'550.00
VVP	922'458.77	501'743.56		697'133.29	416'924.35		790'000.00	781'000.00
	1'368'941.51	**756'189.55**		**1'040'607.14**	**645'978.94**		**1'180'900.00**	**1'180'900.00**

21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE

Directive relative aux critères de rabais applicables à la taxation des empiètements pour des manifestations occasionnelles

Approuvée par le Conseil administratif le 12 mars 2008

Entrée en vigueur le 1er avril 2008

Art. 1 Compétence

En application des articles 17 et 26 de la loi sur le domaine public et de l'article 59 alinéa 6 de la loi sur les routes, le magistrat délégué au Département de l'environnement urbain et de la sécurité est compétent pour décider des rabais sur la taxation pour empiétement sur le domaine public ou assimilé de la Ville de Genève pouvant être consentis aux organisateurs de manifestations occasionnelles.

Art. 2 Différenciation

Pour les manifestations occupant une grande surface sur le domaine public ou assimilé, il peut être opéré des distinctions entre différentes zones en matière de rabais, en fonction de la nature de l'utilisation de la zone considérée.

Art. 3 Critères

Dans la règle, le magistrat fait application des critères de rabais suivants. Le rabais maximum pouvant être accordé est de 100%.

Les critères A, B et C sont cumulables.

A. CRITERES DE BASE *Les critères N° 1 à 4 sont cumulables*	% de rabais
1. Public visé (*critères alternatifs*)	
a. Tout public, gratuit	20%

14 - 168e.indd 1899 21.01.11 12:52

Directive critères de rabais pour manifestations occasionnelles

	% de rabais
b. Tout public, payant	10%
c. Sur invitation, gratuit	0%
d. Sur invitation, payant	0%
2. Organisateur (*critères alternatifs*)	
a. Entité publique (Etat, commune, Confédération)	100%
b. Organisateur privé	0%
3. Intérêt de la manifestation (*critères alternatifs*)	
a. Organisateur se substituant à la Ville	80%
b. Manifestation d'intérêt général:	50%
- touristique	
- culturel	
- politique	
- sportif	
- économique	
- patriotique	
- social	
c. Autres	0%
4. But de la manifestation (*critères alternatifs*)	
a. Associatif, idéal, sans aspect promotionnel ou publicitaire	50%
b. Idéal avec sous-location du domaine public	30%
c. Idéal avec rémunération non symbolique des organisateurs	30%
d. Idéal et promotionnel à la fois	10%
e. Purement commercial	0%
B. MOINS-VALUES ET PLUS-VALUES PAR RAPPORT AUX CRITERES DE BASE DE RABAIS *Les critères N° 1 à 3 sont cumulables*	
1. Site utilisé (*critères alternatifs*)	
a. de prestige (parcs, quais de la Rade, etc.)	-10%
b. sans intérêt particulier (Plaine de Plainpalais, etc.)	0%

14 - 168e.indd 1900 21.01.11 12:52

	% de rabais
2. Durée, y compris montage et démontage (*critères alternatifs*)	
a. très brève (1 jour maximum)	+10%
b. longue durée (plus de 15 jours)	-10%
3. Nuisances prévisibles (*critères cumulables*)	
a. privatisation du domaine public (gêne à la circulation)	-5%
b. nuisances sonores	-5%
c. présence active de sponsors	-5%

C. RABAIS COMPLEMENTAIRES
Prestations assumées en majeure partie par l'organisateur d'une grande manifestation, dans la mesure où ces prestations bénéficient à tous et non aux seules personnes invitées ou ayant payé un droit d'entrée. *Les critères n° 1 à 9 sont cumulables*

1. matériel de fête	5%
2. dispositif de sécurité	5%
3. dispositif sanitaire	5%
4. dispositif de tri des déchets	5%
5. dispositif de nettoiement	5%
6. toilettes	5%
7. dispositif de protection de végétaux ou de sites	5%
8. dispositif de protection de bâtiments	5%
9. autre(s) dispositif(s) d'intérêt général	5%

Art. 4 Entrée en vigueur
La présente directive entre en vigueur le 1er avril 2008.

14 - 168e.indd 1901 21.01.11 12:52

Manifestation **Dossier N° 40,200,002,321.000 / 117024** **Facture N° 00000 du 00.00.0000**

TAXE POUR USAGE ACCRU DU DOMAINE PUBLIC - CRITERES DE RABAIS

Les critères A, B et C sont cumulables. Le rabais maximum est de 100%

A. CRITERES DE BASE

Les critères N° 1 à 4 sont cumulables

	% de rabais	
1. Public visé *(critères alternatifs)*		
a. Tout public, gratuit	20%	
b. Tout public, payant	10%	
c. Sur invitation, gratuit	0%	
d. Sur invitation, payant	0%	
2. Organisateur *(critères alternatifs)*		
a. Entité publique (Etat, commune, Confédération)	100%	
b. Privé	0%	
3. Intérêt de la manifestation *(critères alternatifs)*		
a. L'organisateur se substitue à la Ville	80%	
b. Manifestation d'intérêt général :	50%	
- touristique		
- culturel		
- politique		
- sportif		
- économique		
- traditionnel, patriotique		
- social		
c. Autres	0%	
4. But de la manifestation *(critères alternatifs)*		
a. Associatif, idéal, sans aspect promotionnel ou publicitaire	50%	
b. Idéal avec sous-location du domaine public	30%	
c. Idéal avec rémunération non symbolique des organisateurs	30%	
d. Idéal et promotionnel à la fois	10%	
e. Purement commercial	0%	
	Sous-total	

B. MOINS-VALUES ET PLUS-VALUES

(par rapport aux critères de base de rabais)

Les critères N° 1 à 3 sont cumulables

	% de rabais	
1. Site utilisé *(critères alternatifs)*		
a. De prestige (parcs, quais de la Rade, etc.)	-10%	
b. Sans intérêt particulier (plaine de Plainpalais, etc.)	0%	
2. Durée, y compris montage et démontage *(critères alternatifs)*		
a. Très brève (1 jour maximum)	10%	
b. Longue durée (plus de 15 jours)	-10%	
3. Nuisances prévisibles *(critères cumulables)*		
a. Privatisation du domaine public (gêne à la circulation)	-5%	
b. Nuisances sonores	-5%	
c. Présence active de sponsors	-5%	
	Sous-total	

C. RABAIS COMPLEMENTAIRES

(prestations assumées en majeure partie par l'organisateur d'une grande manifestation, dans la mesure où ces prestations bénéficient à tous et non aux seules personnes invitées ou ayant payé un droit d'entrée)

Les critères N° 1 à 9 sont cumulables

1. Matériel de fête	5%	
2. Dispositif de sécurité	5%	
3. Dispositif sanitaire	5%	
4. Dispositif de tri des déchets	5%	
5. Dispositif de nettoiement	5%	
6. Toilettes	5%	
7. Dispositif de protection de végétaux ou de sites	5%	
8. Dispositif de protection de bâtiments	5%	
9. Autre(s) dispositif(s) d'intérêt général	5%	
	Sous-total	

DECISION DU MAGISTRAT :

> RABAIS ACCEPTE

> RABAIS REFUSE

A. Sous-total CRITERES DE BASE	
B. Sous-total MOINS-VALUES ET PLUS-VALUES	
C. Sous-total RABAIS COMPLEMENTAIRES	
TOTAL	

SEEP / CFD / Mai 2008

14 - 168e.indd 1902 21.01.11 12:52

10.6 Réponses du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Alexandre CHEVALIER
Président de la Commission jeunesse et sports

Genève, le 19 mai 2010

Objet **Audition du 10 mai 2010**

SK/br

Monsieur le président,

Je reviens à l'audition précitée et vous communique ci-après les réponses attendues.

DELEGATION A LA JEUNESSE :

- p. 146 : pourquoi un non dépensé de 245'000 francs sur le groupe 314 ? Donner explications sur le groupe 314300 (qui n'est pas un « compétent »)

La rubrique 314300 concerne principalement des travaux sur les immeubles mis à disposition de nos subventionnés (surtout les 15 Maisons de quartier). Nous avons arrêté de traiter les travaux au cas par cas car nous viendrons cette année devant le CM avec une proposition de crédit pour les grands travaux à entreprendre dans plusieurs Maisons de quartier. Nous avons déjà diminué ce poste aux budgets 2010 et 2011. Nous avons également réduit les travaux du skate parc de Plainpalais au strict nécessaire, puisque les modules seront évacués cette année en vue de la construction de la nouvelle structure.

- p. 144 donner récapitulatif 2009 et 2010 du financement complet de la Boîte à boulots, d'une part, et de VIA, d'autre part

La Boîte à Boulot reçoit une subvention nominative de Frs 50'000.- pour sa branche « coup de pouce emploi ». En plus une somme de Frs 210'460.- a été versée par la FASe pour les salaires des trois employés. Cette somme est refacturée par la FASe à la DEJ (elle se trouve dans la ligne des 361). En 2010 il faut compter sur une légère indexation. En 2011 cette somme figurera pour sa totalité dans les subventions nominatives (transfert de la ligne 361 vers la ligne 365).

Pour VIA, qui est un autre projet de la Boîte à Boulots mis en œuvre sur mandat de la ville, la BàB a touché pour 2009 (septembre à décembre) une subvention de Frs 171'650.- votée par le conseil municipal (PR 686) et qui se trouve dans les comptes de la DEJ (365). Pour 2010 VIA est subventionné entièrement par le Fonds chômage pour une somme de Frs 617'500.-

1

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 35 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

SPORTS :

- Donner l'état des postes vacants à fin 2009, afin d'expliquer le non dépensé global sur les groupes 301 (personnel)

Voir annexe N° I

En restant à votre disposition pour toute question, je vous adresse, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

Manuel TORNARE

Copies : Monsieur Sami KANAAN, directeur
Madame Carine BACHMANN, directrice adjointe
Secrétariat du Conseil municipal

Annexe : mentionnée

14 - 168e.indd 1904 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER administratif

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Pascal RUBELI
Président de la Commission sociale

Genève, le 19 mai 2010

Objet **Auditions du 29 avril et du 6 mai 2010**

SK/br

Monsieur le président,

Je reviens aux auditions précitées et vous communique ci-après les réponses attendues.

Nombre de cas d'engagements fixes pour lesquels il y a eu une résiliation ou démission moins de 6 mois après l'entrée en fonction.

Aucun cas répertorié dans le département

DIRECTION :

Il semblerait que l'Etat ne soit pas entré en matière sur une subvention régulière à ICV en raison du caractère partiellement lucratif de leur activité ; en sait-on plus à ce sujet ? Et est-ce que nous avons un avis sur cet aspect de leur activité ?

Nous ne disposons pas d'information fiable à ce sujet, nous aborderons cette question dans le cadre de la coordination mise en place avec l'Etat en matière de subventions et répondrons ultérieurement.

- Ligne 301: Expliquer l'écart entre budget et comptes (quel poste n'a pas été repourvu?)

"Comptes compétents: pas de poste non repourvu mais rajeunissement de l'équipe de direction en cours de période. Budget 2009 basé sur les salaires antérieurs, plus élevés. Budget 2010 corrigé avec un montant de CHF 1'278'863.-"

- Ligne 391: Expliquer l'écart entre budget et comptes

"Comptes compétents: loyer interne GIM. Différentiel de CHF 223'000.- Budget basé sur loyer antérieur des locaux de la direction, Rue de l'Athénée, occupés jusqu'en avril 2007. Rectification du Budget en 2010."

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

PETITE ENFANCE :

Expliquer la différence entre le budget et les comptes
- Chapitre 301 - traitement du personnel

Budget : 3'553'794.99
Comptes : 3'365'491.50
Solde :188'303.49
Le budget de ce chapitre est valorisé par la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève. L'écart constaté provient principalement des postes suivants :
- Environ CHF 91'000.- de disponible sur les salaires du personnel temporaire et des heures complémentaires du fait que la Délégation à la petite enfance n'a que peu fait appel à ces lignes budgétaires dans le courant de l'exercice écoulé ;
- Environ CHF 97'000.- de disponible sur les salaires des fonctionnaires.
Sur l'exercice 2009, seul un poste de correspondant informatique à 50% a été vacant pour une durée 4 mois et ne représente qu'un montant d'environ CHF 17'000.- . Le solde provient de l'estimation budgétaire effectuée par le service compétent.

Expliquer l'écart entre le budget et les comptes
- Chapitre 439 - autres contributions

Budget : 0.-
Comptes : -11'404.55
Solde : 11'404.55
La quasi totalité de cette recette provient de la rétrocession octroyée par la société Aligro sur le chiffre d'affaire consolidé effectué pas les institutions de la petite enfance.

- fournir coûts extension service public
Voir annexes N° 1 et N° 2

- fournir un tableau récapitulatif du développement de l'offre en places, pour le passé et l'avenir
Voir annexe N° 3

ECOLES :

- p. 198 : pourquoi le non dépensé de 38'000.- francs sur le loyer interne de la Coccinelle (restaurant scolaire des Eaux-Vives) ?

La "coccinelle" est un restaurant scolaire qui se trouve dans la salle communale des Eaux-Vives, qui est toujours et depuis de nombreuses années utilisé par les enfants des écoles des Vollandes et des Eaux-Vives. Le local est mis à disposition par la GIM; qui a omis de comptabiliser cette location (dans le 391020) dans les comptes 2009.

SERVICE SOCIAL :

- fournir un bilan de « Paroles de quartiers » en 2009
Voir annexe N° 4

- fournir les statistiques de l'opération d'hiver (Abri PC) pour la saison 2009/2010
Voir annexe N° 5

14 - 168e.indd 1906 21.01.11 12:52

DELEGATION A LA JEUNESSE :

- p. 176 Pourquoi un non dépensé de Frs 252'000 francs sur la subvention aux Centres de loisirs ?

Cette ligne est liée avec la ligne des 361 qui elle est en dépassement. Afin de compenser les dépenses créées par les augmentation des charges salariales, qui passent toutes par la FASe et donc par les 361, nous versons moins de subventions directes aux centres. Ceci est notamment le cas des centres qui veulent augmenter le temps de travail de leur personnel administratif et technique qui est entièrement pris en charge par la Ville. De plus nous ne tolérons plus les réserves accumulées des centres et diminuons la subvention effectivement versée pour dissoudre progressivement ces dernières ; entre-temps la situation est régularisée.

- p. 202 : Pourquoi le loyer du « Café » (Bout du monde 6) est toujours imputé à la DEJ alors que le Café n'existe plus ?

Nous avons signalé cette erreur à plusieurs reprises aux services concernés (GIM et Comptabilité) Cette situation devrait être réglée dès l'année prochaine, à savoir la totalité des gratuités sera sous le nom de l'association le Chalet (avant 50/50).

En restant à votre disposition pour toute question, je vous adresse, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

P.O.
Manuel TORNARE

Copie : Monsieur Sami KANAAN, directeur
Madame Carine BACHMANN, directrice adjointe
Secrétariat du Conseil municipal

Annexes : mentionnées

14 - 168e.indd 1907 21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Note à l'attention de
Monsieur Robert PATTARONI

Genève, le 18 juin 2010

Objet **Réponses aux questions de votre commission du 2 juin 2010**

Monsieur le président, cher Monsieur,

SK/sp

Je reviens à la commission précitée et vous communique, pour transmission à vos membres, les réponses que vous attendez, à savoir :

— L'état des lieux des postes vacants au 31.12.2009 et au 31.05.2010 de tous les services, puis les données relatives à un échantillon de manifestations et de leur sponsoring, enfin les autres questions spécifiques.

Etat des postes vacants au 31 décembre 2009

Direction	Aucun poste vacant
Délégation à la petite enfance	1 poste vacant pendant 4 mois
Service des écoles	Aucun poste vacant
SEVE	2.5 postes
Pompes Funèbres	5 postes
Social	7 postes
Délégation à la jeunesse	Assistante de direction à 100% Travailleur social hors murs à 100%
Sports	3.5 postes

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Etat des postes vacants au 31 mai 2010

Direction	aucun poste vacant
Délégation à la petite enfance	aucun poste vacant
Service des écoles	aucun poste vacant
SEVE	11 postes
Pompes Funèbres	7 postes
Social	1,6 poste
Délégation à la jeunesse	2 postes
Sports	4,5 postes

A quelques rares exceptions, tous ces postes sont en voie d'être repourvus (procédures de nomination en cours).

La commission des finances désire des détails sur les manifestations et les sponsors, que le soutien soit en nature, en espèces, en contre-prestations. Les événements suivants ont été retenus :

PETITE ENFANCE **Salon du livre et festival livre et petite enfance 2009**

Pas de sponsoring

ECOLES Fête des écoles 2009 - 2010
seule manifestation concernée

Fêtes des écoles 2009
CARAN D'ACHE : annulation du soutien en raison de la crise
MIGROS : sirop pour une valeur de CHF. 1'000.-

Sponsoring 2010
CARAN D'ACHE : CHF. 12'000.- et en échange présence d'un stand d'animation dans le parc des Bastions.

MIGROS : CHF. 1'200.- Fourniture de sirops grenadine gratuits

SEVE **Festival Arbres et Lumières 2009**

FESTIVAL ARBRES ET LUMIERES 2009

PRESTATIONS GRATUITES EFFECTUEES PAR LE SEVE

Selon contrat entre l'AFARL et la Ville de Genève du 8 mars 2005

Coûts de la main-d'œuvre	Nb heures	Coût horaire HT CHF	Total HT CHF
Montage :			
12 collaborateurs du SEVE	1440	56.90	81'936.00
Démontage			

14 - 168e.indd 1909 21.01.11 12:52

10 collaborateurs du SEVE	800	56.90	45'520.00
	Total main-d'oeuvre :		***127'456.00***

Coûts du matériel	Nb heures	Coût horaire HT CHF	Total HT CHF
Montage :			
1 nacelle 18 mètres	120	50.00	6'000.00
3 échelles de taille	360	10.00	3'600.00
Démontage			
1 nacelle 18 mètres	80	50.00	4'000.00
3 échelles de taille	240	10.00	2'400.00
	Total matériel :		***16'000.00***

Participation aux frais de repas des collaborateurs du SEVE
(montage & démontage) ***3'675.00***

Transport des collaborateurs du SEVE

	Jours	Coût journalier CHF	Total HT CHF
Montage :			
Minibus	15	30.00	450.00
Démontage			
Minibus	10	30.00	300.00
	Total transport collaborateurs:		***750.00***

SPONSORING Festival Arbres et Lumières

Sociétés	***sponsors 2009***
Julius Baer	15'000.00
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie	-
Ritschard SA Transports et voyages	5'000.00
SIG (Services Industriels de Genève)	50'000.00
Hublot	-
Swatch/OMEGA	50'000.00
Naxoo	-
Dynagest	-
NH Hoteles	5'000.00
Guess	15'000.00
Jacquet	-
De Gorski	-
Crédit Suisse	17'000.00
HSBC	-
Mirabaud	20'000.00
KPMG	-
Barclays'Bank	-
Olympus	5'000.00
Rentes Genevoises (Arbre + Nuit)	35'000.00
Caran d'Ache	-
Cliniques Adent	-
TOTAL 1	**SFr. 217'000**

14 - 168e.indd 1910 21.01.11 12:52

PARTENAIRES MEDIAS	
Radio Lac	-
Le Matin Bleu	
Tribune de Genève	-
Léman Bleu Télévision	-
TOTAL 2	**0**
SUBVENTIONS	
Loterie Romande	30'000.00
Genève Tourisme	-
Ville de Genève (solde subvention)	250'000.00
Ville de Genève (remboursement facture)	278'810.00
Subvention additionnelle VdG	**47'000.00**
TOTAL 3	**605'810**
GRAND TOTAL	**822'810**

JEUNESSE **ASPHALTISSIMO 2009**

Liste des partenaires-sponsors ainsi que des prestations/contre-prestations en espèces et en nature

PARTENAIRES	PRESTATIONS	CONTRE-PRESTATIONS
ATHLETICUM SPORTMAKETS AG	3'000	
CIPRET	2'000	
FEGPA	2'000	
GEMACONA SA / MAC DONALD	25'000	
HOPITAL DE LA TOUR	3'000	10'000
INTRAS ASSURANCES	13'000	17'000
TV LEMAN BLEU PUBLICITE		17'400
SUVA	3'000	
TPG PUB	20'000	16'000
20 MINUTES		15'320
ONE FM		20'000
TOTAL	**71'000**	**95'720**

J'attire votre attention sur les points suivants :

— les informations communiquées tiennent compte des éléments comptables VGE (SAP) ainsi que des documents détenus par nos soins et que dans certains cas, elles divergent avec celles transmises par M. Sebastian Chiappero de l'agence SponsorIZE Sàrl.

14 - 168e.indd 1911 21.01.11 12:52

— aucun décompte TVA n'a été établi à ce jour
— certaines contre-prestations n'ont pas été comptabilisées et devront donc imputer l'exercice 2010
— les prestations facturées aux TPG sont toujours ouvertes en nos livres, l'agence SponsorIZE sàrl s'occupe de nous rétrocéder l'encaissement perçu par eux à tort desdites prestations.

SPORTS **SKI VILLE 2009**
COMPTES, y compris sponsoring voir annexe 2

Skiville proposait de découvrir les joies des sports d'hiver en plein cœur de la ville.
Une mini-station de ski a été entièrement ouverte au public au mois de décembre 2009.
Au programme: une piste de ski, une patinoire et un village proposant de nombreuses animations.

L'objectif consistait à offrir une expérience alpine et de faire découvrir les activités liées à la neige à celles et ceux qui n'ont pas forcément la possibilité de se déplacer en montagne.

Activités
Deux activités principales étaient proposées:

— une piste de ski alpin sur la promenade de la Treille, dans un cadre montagnard avec chalets et ambiance hivernale (mi-novembre 2009 à fi février 2010);

— une patinoire dans le parc des Bastions (décembre 2009).

Fréquentation
Les activités sont gratuites et ouvertes à toutes et tous, quel que soit l'âge. Les skis sont mis gracieusement à disposition. Seule la location des patins à glace est payante. (CHF. 2.-).

Patinoire :
60 classes des écoles primaires soit plus de 1'300 enfants

Fréquentation : environ 12'000 ayant loué des patins, la fréquentation de la patinoire par des personnes ayant leurs propres patins est inconnue.

Piste de ski :
10 classes des écoles primaires soit environ 156 élèves (jeudi et vendredi)
Fréquentation : environ 3'500 enfants

SOCIAL

Comptes détaillés de la Fête des Voisins, et évaluation du temps passé pour l'organisation de l'événement par les fonctionnaires.

SOCIAL **Fête des Voisins 2009**

La fête des voisins a pu compter sur le soutien de 9 sponsors en 2009 :

Radio Lac (Yes FM), La Poste Suisse, Tribune de Genève, Léman Bleu Télévision, Cafés Carasso, Fédération des commerçants et artisans (FAC), Banque Cantonale de Genève (BCGE), Swisscom, Migros Genève.

Les trois principaux objectifs des partenariats sont les suivants :

14 - 168e.indd 1912 21.01.11 12:52

— un soutien financier ;
— la diffusion de l'information sur la date de la fête (relais d'information) ;
— la distribution du matériel promotionnel pour les habitants (cartes d'invitation, affichettes, flyers, etc.).

Détails des soutiens en nature, en espèce et en contre-prestations, voir **annexe 3 et annexe 4**

TOTAL CHARGES	**102'246.00**
TOTAL Contre-Prestations	- 15'476.10
TOTAL Pro Forma	- 23'709.20
TOTAL COÛTS BRUTS VILLE DE GENEVE	**63'060.70**
TOTAL Revenus espèces (Sponsoring)	- 14'500.00
TOTAL COUTS NETS VILLE DE GENEVE	**48'560.70**

Evaluation du temps passé à l'organisation de l'événement par les fonctionnaires.

1 coordinatrice de la fête des voisins :
De décembre 2008 à septembre 2009, environ 650 heures

2 membres du comité opérationnel :
De décembre 2008 à septembre 2009 :
1 membre environ 20 heures (Comité)
1 membre environ 20 heures (Comité) + 10 heures communication et sponsors

TOTAL HEURES : 700 HEURES

Dernière Etude du professeur Yves Flückiger intitulée "Prestations financières de la Ville".

Voir annexe 1 document de 46 pages

Direction du Département

Précisions sur les voyages de la Ville de Genève à Shanghai dans le cadre de l'exposition universelle et du pavillon des trois villes.

Pour mémoire, le modèle de financement de la contribution genevoise tel que validé par le Conseil administratif en mars 2009 (et ratifié par le Conseil municipal dans la PR-693) est le suivant : Genève devant contribuer à hauteur d'un million de francs à l'Association, soit un tiers de la facture commune assumée par les trois villes, le financement a été construit comme suit :

Budget ordinaire du Service des Relations Extérieures (SRE) :

— CHF. 150'000.- sur 2008

— CHF. 150'000.- sur 2009

— CHF. 150'000.- sur 2010

soit CHF. 450'000.- en tout, qui assurent surtout la contribution aux frais de préparation et de gestion du projet, aux frais d'exploitation et d'animation du pavillon, ainsi qu'aux aspects spécifiquement genevois (dont la semaine genevoise).

Crédit budget extraordinaire voté par le Conseil municipal (PR-693A), afin de financer la part genevoise des frais directs liés à la construction et à l'équipement du pavillon des trois villes :

— CHF. 700'000.-

14 - 168e.indd 1913 21.01.11 12:52

Nous obtenons ainsi un montant total de 1.150 million de francs, dont un million comme contribution au budget commun de l'Association des trois villes, et CHF. 150'000.- pour les frais locaux à Genève (par exemple déplacement préparatoire à Shanghai en juin 2008, ou réceptions comme celle du 28 octobre 2008 au Palais Eynard avec le Secrétaire général du BIE, et bien sûr la contribution au financement de la semaine genevoise de l'Exposition et des déplacements liés à la présence genevoise. Sous réserve d'impondérables pendant l'Exposition, on peut affirmer que ce plan de financement sera parfaitement tenu, aussi bien au niveau de l'Association des 3 villes, que sur le plan genevois.

L'Association des trois villes prend à sa charge les frais de déplacement (billets d'avion et hébergement à Shanghai) de sept représentant s de Genève durant l'Exposition, ainsi que de la personne qui assure le tournus de Genève dans la rotation de la représentation formelle des trois villes sur place. Les quelques déplacements en sus seront pris en charge par le budget du SRE attribué à ce projet en 2010.

Les déplacements sont donc les suivants, étant entendu qu'il n'y a eu aucun déplacement genevois pendant l'année 2009.

- Voyage préparatoire en **2008**
  1 personne, à charge de l'Association
- Ouverture de l'Expo **1er mai 2010**
  1 personne, à charge de l'Association
- Journée officielle du Pavillon, **29 mai 2010**
  Manuel Tornare & 1 personne, à charge de l'Association;
  1 autre personne, à charge de la VDG
- Journée officielle du Pavillon fédéral, **12 août 2010**
  Pierre Maudet & 1 personne, à charge de l'Association;
  1 autre personne, à charge de la VDG
- Journées genevoises, **4 - 15 septembre 2010**
  Manuel Tornare & 1 personne, à charge de l'Association;
  3 autres personnes, à charge de la VDG
- Collaboratrice assurant le tournus de représentation
  des 3 villes pendant 2 mois, août et septembre :
  1 personne, à charge de l'Association

Liste de publications régulières, nombre d'exemplaires et diffusion :

lettre.5, spéciale "cohésion sociale et gestion des espaces publics" sur les différents usages des espaces publics, les prestations offertes par les services du département de la cohésion sociale dans ce cadre, avec une ouverture aux services de Messieurs Pierre Maudet et Rémy Pagani. Mai 2009, 2500 exemplaires : diffusion : collaborateurs du Dpt, partenaires externes du Dpt (services publics municipaux, cantonaux, autres communes, associations, Conseil municipal, presse).

Epuisé. Nombreuses demandes pour en avoir !

Les autres .5 imprimés :

- **petite-enfance.5**
  normalement 4 fois par an, 1500 exemplaires.
  En 2009, compte tenu du numéro spécial (voir plus haut),
  2 parutions, les numéros 7 et 28 ;

- **éco.5**
  4 fois par an également en période normale, 1000 exemplaires
  et pour la même raison, 2 parutions en 2009, les numéros 24 et 25;

- **seve.5**
  deux fois par an
  pas de parution en 2009 : effort concentré sur la lettre.5 spéciale;

14 - 168e.indd 1914 21.01.11 12:52

— **proxi.5**
réunit l'information du SSVG et de la DEJ, 1000 exemplaires:
les numéros 6 et 7 ont paru en 2009.

Dans la logique des **points.5**, mais dans une forme ad hoc qui est en gestation, la publication d'un Journal des sports a été maintes fois demandée par les commissions du CM.

Ces **lettres .5** par service sont diffusées aux collaborateurs des services, sur le terrain. Et parmi ces collaborateurs, certains n'ont pas de liaison informatique (jardiniers, responsables de bâtiments scolaires,..) Elles sont également diffusées au CM, à la presse et aux partenaires publics cantonaux, communaux, privés et associatifs. Elles sont un outil d'information, de communication interne, de mobilisation, de valorisation des activités et des prestations.

Chacune de ces lettres est pilotée par la direction du Département avec un comité de rédaction composé de collaborateurs des différents services qui ont là une occasion de s'exprimer, de faire connaître les préoccupations du terrain et d'élargir ainsi leur champ de compétences.

Des sondages réguliers auprès des lecteurs ont permis d'ajuster les produits aux attentes des lecteurs. A noter encore qu'il n'y a pas de mandats externes attribués pour l'écriture et l'impression de ces publications !

Pour un Département dont le champ d'action est immense et les lieux d'intervention très nombreux, il reste important de disposer de supports papier, modestes, pour la communication interne. En effet, de nombreux services sont amenés à travailler en commun, à l'intérieur comme à l'extérieur du Département. Il importe donc de connaître et de faire connaître les différentes activités pour exploiter au mieux les synergies possibles.

Dans le cadre de processus de concertation récents (Aalborg, par exemple), de nombreux intervenants externes (représentants d'associations députés,...) ont cité les **.5** comme source d'informations sur les activités de la Ville.

Tous ces supports seront mis en ligne sur le nouveau site Ville.

DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

Répartition des revenus de l'écolage pour les crèches, année scolaire 2008-2009.

Voir annexe 5

Observe-t-on aujourd'hui à Genève un "baby-boom" ?

En 2006, la Ville de Zurich a connu une augmentation importante du taux de natalité en passant le seuil des 4000 naissances par année (seuil qui n'avait pas été franchi depuis 1970). Depuis, chaque année, le nombre des naissances ne cesse d'augmenter pour atteindre en 2009, 4639 naissances. On peut, dans ce contexte, parler de "baby boom".

En revanche, la situation genevoise montre, depuis une dizaine d'années, **une certaine stabilité** dans le nombre de naissances, qui se situe autour des 2000 naissances par an.
On observe même un recul des naissance en Ville de Genève en 2009 par rapport à 2008 avec 110 naissances de moins (1944 naissances en 2009, et 2054 naissances en 2008).
Sources: OCStat et Statistik Stadt Zürich

ECOLES

Les chaînes des balançoires sont-elles aux normes ?

Depuis l'entrée en vigueur des normes européennes de sécurité, une réflexion importante a été mise en place concernant la rénovation, ainsi que la mise à niveau des places de jeux de la Ville de Genève.

14 - 168e.indd 1915 21.01.11 12:52

Les balançoires n'ont pas échappé à cette règle. La cellule jeux, du service des écoles et institutions pour l'enfance, a procédé de la manière suivante :

— Les pivots de toutes les balançoires (système d'articulation entre le portique balançoire et les chaînes) ont été remplacés, en 2007 afin d'uniformiser et sécuriser les jeux.

— Les pneus installés entre 2008 et 2009 ont tous été remplacés par des sièges plats (sauf sur le site de la couverture CFF et sur la place de Chateaubriand).

— Les chaînes de balançoires ont toutes été remplacées courant 2010.

En conclusion, toutes les chaînes, les pivots, ainsi que les assises des balançoires des places de jeux de la Ville de Genève, sont aux normes de sécurité.

Rubrique 390 : intérêts, **baisse de 3 millions**, pour quelles raisons ?

Cette rubrique concerne les intérêts répartis et non les amortissements.
Voici la réponse transmise par la comptabilité générale, qui est le service compétent pour cette rubrique.

Le budget 2009 a été estimé sur la base des investissements 2007, avec un taux moyen de 3,61%. Le réel 2009 a enregistré une baisse du taux moyen de 1% et a été calculé sur les investissements 2008.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Sami KANAAN
Directeur

Annexe 1 : mandat prestations financières de la Ville de Genève – décembre 2009
Annexe 2 : comptes Skiville 2009
Annexe 3 : récapitulation sponsors Fête des Voisins 2009
Annexe 4 : comptes Fête des Voisins 2009
Annexe 5 : répartition revenus-écolage par tranches salariales 2008-2009

Copie : Monsieur Manuel TORNARE
Madame Manuelle PASQUALI
Madame Marie-Christine CABUSSAT

14 - 168e.indd 1916 21.01.11 12:52

Annexe 2 commission des finances suite séance 2 juin 2010

VILLE DE GENÈVE SERVICE DES SPORTS

Comptes "Skiville 2009"

Charges

Infrastructure		
Chalets	SFr.	11'900.00
Toilettes chimiques	SFr.	538.00
Patinoire (plancher et matériaux)	SFr.	13'069.49
Bois patinoire	SFr.	8'284.33
Pangas	SFr.	94.00
Dameuse (CP)	SFr.	10'000.00
Structures métalliques (CP)	SFr.	2'000.00
Tapis roulant	SFr.	15'128.00
Transports serbecco	SFr.	4'393.82
WC (CP)	SFr.	3'000.00
SIG	SFr.	14'462.50
Location patinoire	SFr.	100'000.00
Total	SFr.	182'870.14

Animation		
Speaker	SFr.	4'500.00
Photographe	SFr.	200.00
Ecole de ski (moniteurs)	SFr.	8'625.00
Cor des Alpes	SFr.	300.00
Dominique Perret	SFr.	3'000.00
Père Noel	SFr.	700.00
Goûter des écoles primaires	SFr.	327.70
Inauguration skiville	SFr.	500.00
Total	SFr.	18'152.70

Publicité & Promotion		
Impressions diverses	SFr.	3'647.50
Tribune de Genève	SFr.	10'000.00
One FM	SFr.	9'762.29
Léman bleu + cinéma	SFr.	12'013.55
Léman bleu spots TV (CP)	SFr.	7'682.65
Affranchissement	SFr.	102.00
Expo danger montagne	SFr.	3'766.00
Total	SFr.	46'973.99

Administration		
Emolument	SFr.	125.00
Divers	SFr.	1'660.02
Timbreuse	SFr.	2'130.76
Remise en état matériel skis	SFr.	600.00
Total	SFr.	4'515.78

Sécurité		
Sécurisation du site	SFr.	15'356.75
Hélium (CP)	SFr.	255.00
Extincteurs (CP)	SFr.	500.00
Total	SFr.	16'111.75

Equipement & Hébergement		
Hôtel	SFr.	1'140.00
Caravance, chaussures, etc. (CP)	SFr.	8'000.00
Vestes staff	SFr.	607.50
Total	SFr.	9'747.50

Prestations en nature de la Ville		
Matériel Voirie	*SFr.*	*946.13*
Mise à disposition du domaine public	*SFr.*	*19'720.00*
Impressions diverses	*SFr.*	*3'500.00*
Samaritains	*SFr.*	*912.55*
Total	SFr.	25'078.68

Total des dépenses	**SFr.**	**303'450.54**

(CP = contre-prestations)

Produits

Recettes		
Location patins + divers	SFr.	23'851.00
Total	SFr.	23'851.00

Prestations partenaires (contre-prestations)		
Télénendaz	SFr.	10'000.00
Sicli	SFr.	500.00
Aluchel	SFr.	2'000.00
Ochsner sport	SFr.	8'000.00
Pangas	SFr.	255.00
Mobiltoil	SFr.	3'000.00
Léman bleu	SFr.	7'682.65
Total	SFr.	31'437.65

Sponsors privés		
Crystaline prod.	SFr.	15'000.00
Télénendaz	SFr.	18'000.00
Arena catering	SFr.	7'500.00
Fegpa / cipret	SFr.	5'000.00
Oxet SA	SFr.	15'000.00
Cressy santé	SFr.	10'000.00
Total	SFr.	70'500.00

Total des produits	**SFr.**	**125'788.65**

Pertes / profits

Résultat	
Total des produits	CHF 125'788.65
Total des charges	CHF 303'450.54

Résultat Ski-ville	*-CHF 177'661.89*

Main d'œuvre du personnel du Service des sports. 2800H

RECAPITULATION SPONSORS FETE DES VOISINS 2009
Annexe 3 suite commission des finances du 2 juin 2010

Fête des voisins 2009					
Entreprise/Sponsor	Soutiens en espèce	Soutiens en nature	Soutiens en contre-prestation		
				Coût pour VdG	Prise en charge par le sponsor
Léman Bleu Télévision			- Réalisation d'un spot publicitaire TV et diffusion (du 12 au 25 mai 2009 (144 spots de 20 secondes)	SFr. 4'304.00	SFr. 3'314.10
Carasso-Bossert SA	SFr. 4'500.00	- Diffusion du matériel promotionnel dans les 3 magasins Carasso de Genève			
BCGE	SFr. 3'000.00	- Prix du concours de photos (un caméscope)			
FAC		- Envoi du matériel promotionnel à tous leurs membres pour affichage dans les petits commerces (environ 1300)			
Migros Genève	SFr. 1'000.00	- Distribution du matériel promotionnel dans toutes les Migros de Genève - Affichage (A2) dans tous les services clilents			
Swisscom	SFr. 3'000.00	- Affichage (A3) dans les Swisscomshops de Genève			
La Poste	SFr. 3'000.00	- Affichage (Affiche A3) dans tous les offices de poste du Canton de Genève			
Tribune de Genève			- Impression de l'affiche (pleine page) dans la Tribune de Genève du 16 mai 2009	SFr. 9'051.85	SFr. 5'840.00
Radio Lac (Yes FM)		- Diffusion du matériel promotionnel (cartes, affichettes, flyers) à la radio - Mention dans l'agenda (entre 17h et 20h tous les jours du 18 mai au 26 mai 2010) - Visibilité de la manifestation sur le site internet www.radiolac.ch	- Réalisation d'un spot radio et diffusion (35 spots de 25 secondes) du 18 mai au 26 mai 2010	SFr. 3'228.00	SFr. 6'322.00
TOTAL	**SFr. 14'500.00**			**SFr. 16'583.85**	**SFr. 15'476.10**

C:\Temp\notes21646B\~5490390.xls16.06.2010 / JB

14 - 168e.indd 1918 21.01.11 12:52

Comptes - Fête des voisins 2009

CHARGES 2009		Coûts bruts VdG	Pro forma	Contre-prestations
Promotion				
Graphisme	Adaptation du visuel et textes	720.95		
Affichage	Affiches F4 (Format SGA)	2684.60		
	Réservation affichage SGA		13387.50	
	Affiches A2 (Format affichage vert)	1570.95		
	Réservation Affichage vert	5597.90		
	Affichettes A3 (Format pour participants)	4411.60		
Tous ménage	Flyers A5 (Tout ménage)	8410.00		
	Distribution Tous ménage Findas	5856.30		
Mailing	Mise sous pli Mailing	1380.00		
	Autocollants	1102.90		
	Adresses	83.00		
Présentation	Dossiers de présentation	2821.30		
	Site internet mises à jour	538.00		
	Cartes postales	4196.40		
Livraisons	Livraisons des objets promotionnels	650.00		
SOUS-TOTAL		***40023.90***	***13387.50***	***0.00***
Sponsoring				
	Radio Lac (Yes FM)	3228.00		6322.00
	Panneaux Migros (Format A2)	1603.25		
	Léman Bleu	4304.00		3314.10
	Tribune de Genève	9051.85		5840.00
	Production de l'annonce TDG et Les Nouvelles	462.70		
SOUS-TOTAL		***18649.80***	***0.00***	***15476.10***
Mise en place de fêtes				
	Panneaux de signalisation		100.00	
	LOM - Matériel de fête (vaubans, tables et bancs)		10221.70	
	Ballons/t-shirts	114.00		
SOUS-TOTAL		***114.00***	***10321.70***	***0.00***
Relations extérieures				
	Cotisation END	2428.00		
	Coordination des villes et communes suisses	396.50		
	Conférence de presse	756.60		
	Déplacements	691.90		
SOUS-TOTAL		***4273.00***	***0.00***	***0.00***
TOTAL CHARGES		63060.70	23709.20	15476.10

REVENUS 2009		Comptes
Revenus espèces sponsoring		
	Swisscom	3000.00
	Migros	1000.00
	BCGE	3000.00
	Carasso	4500.00
	La Poste	3000.00
SOUS-TOTAL		***14500.00***

Valeurs Contre-Prestations		
	Radio Lac (Yes FM)	6322.00
	Léman Bleu	3314.10
	Tribune de Genève	5840.00
SOUS-TOTAL		***15476.10***

TOTAL CHARGES	**102246.00**
TOTAL Contre-Prestations	- 15476.10
TOTAL Pro Forma	- 23709.20
TOTAL COUTS BRUTS VILLE DE GENEVE	**63060.70**
TOTAL Revenus espèces (Sponsoring)	- 14500.00
TOTAL COUTS NETS VILLE DE GENEVE	**48560.70**

Annexe 4 suite commission des finances du 2 juin 2010

C:\Temp\notes21646B\~6686052.xls16.06.2010/JB

Annexe 5 commission des finances suite séance 2 juin 2010

Département de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports
Délégation à la petite enfance

Réponse Commission des finances du 2 juin 2010 PC / SK / sp

TABLEAU 1: Répartition du nombre de places occuppées à plein temps selon les tranches salariales des parents

	1. 0-30'000	2. 30'001-40'000	3. 40'001-50'000	4. 50'001-60'000	5. 60'001-70'000	6. 70'001-80'000	7. 80'001-90'000	8. 90'001-100'000	9. 100'001-110'000	10. 110'001-120'000	11. 120'001-130'000	12. 130'001-140'000	13. 140'001-150'000	14. 150'001-160'000	15. 160'001 et plus	TOTAL
En % du total	9.6%	7.4%	7.3%	7.4%	7.2%	7.1%	6.1%	6.9%	6.5%	5.0%	4.1%	4.0%	8.5%	8.4%	4.2%	100%

14 - 168e.indd 1921

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

CREATIONS - EXTENSIONS

ET REPRISE D'INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

1999 **2016**

Il y a toujours dans notre enfance, un moment où la porte s'ouvre et laisse entrer l'avenir.
Graham Green

25.08.2010

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1922

PROJETS INITIES AVANT 1999 AYANT ABOUTI SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE

	Institutions	Secteurs	Remarques	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
1996 - 1999	**Châteaubriand**	Pâquis	Nouvelle IPE, dâte de dépôt le 10.10.1989, ouverture progressive à partir de 2005			75
	Providence	Pt-Saconnex	Transformation et rénovation du bâtiment en 1999			120
	Gazouillis	St-Gervais Délices	Extension et réfection du bâtiment, dépôt en 1997			40
	Allobroges / Baud-Bovy	Université	Création et extension en 1999			125
				0 places	**0 places**	**360**

21.01.11 12:52

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
1999	**Eve Allobroges**	Université	Création. Ouverture progressive. Projet en partenariat 50-50 avec l'Université	20 places				20 places	10 places	65
1999	**Eve Baud-Bovy**	Université	Extension. Projet en partenariat 50-50 avec l'Université		6 places			6 places	3 places	60
1999	**Providence**	Pt-Saconnex	Extension. Ouverture progressive. Projet avec P&G		25 places			25 places	25 places	121
1999	**Sources**	Plainpalais	Extension		6 places			6 places	6 places	48
1999	**Flottille**	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				9 places	9 places	9 places	59
1999	**Pastourelle**	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				5 places	5 places	5 places	63
Total 1999				**20 places**	**37 places**	**0 places**	**14 places**	**71 places**	**58 places**	
2000	**Eve Allobroges**	Université	Extension. Projet en partenariat 50-50 avec l'Université		45 places			45 places	23 places	65
2000	**Providence**	Pt-Saconnex	Extension. Procter & Gamble achète 27 places sur les 121		31 places			31 places	4 places	121
2000	**EDK**	Jonction	Création. Projet en partenariat 50-50 avec l'Etat	35 places				35 places	18 places	48
2000	**Sources**	Plainpalais	Extension.				2 places	2 places	2 places	48
2000	**Petite-Maisonnée**	Pt-Saconnex	Extension.				4 places	4 places	4 places	81
2000	**Flottille**	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				-4 places	-4 places	-4 places	59
2000	**Pastourelle**	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				2 places	2 places	2 places	63
Total 2000				**35 places**	**76 places**	**0 places**	**4 places**	**115 places**	**49 places**	
2001	**Atelier Vie**	Grottes	Création. 20 places mi temps après-midi, soit 10 places 100%	20 places				20 places	20 places	20
2001	**Tournesol**	Servette	Reprise places existantes de la crèche privée			30 places		30 places	30 places	30
2001	**Nichée**	Jonction	Extension		10 places			10 places	10 places	117
2001	**Flottille**	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				9 places	9 places	9 places	59
Total 2001				**20 places**	**10 places**	**30 places**	**9 places**	**69 places**	**69 places**	

14 - 168e.indd 1923
21.01.11 12:52

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
2002	**Asters**	Servette	Extension		20 places			20 places	20 places	64
2002	**EDK**	Jonction	Extension . Projet en partenariat 50-50 avec l'Etat		10 places			10 places	5 places	48
2002	**Eve Baud-Bovy**	Université	Extension. Projet en partenariat 50-50 avec l'Université		12 places			12 places	6 places	60
2002	**Maternelle**	Eaux-Vives	Extension. Projet en partenariat avec l'Armée du Salut		5 places			5 places	5 places	54
2002	**Nichée**	Jonction	Plus une place				1 places	1 places	1 places	117
2002	**Flottille**	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				7 places	7 places	7 places	59
2002	**Pastourelle**	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				17 places	17 places	17 places	63
Total 2002				**0 places**	**47 places**	**0 places**	**25 places**	**72 places**	**61 places**	
2003	**Arcade Seujet**	St-Gervais Délices		22 places				22 places	22 places	87
2003	**Bout-du-Monde**	Champel		27 places				27 places	27 places	27
2003	**Bertrand 1ère étape**	Champel	ouverture provisoire et progressive	20 places				20 places	20 places	104
2003	**Flottille**	Eaux-Vives	déménagement de la Flottille					0 places	0 places	59
2003	**Arcade Dumas**	Champel	crèche de dépannage	12 places				12 places	12 places	32
2003	**Eaux-Vives**	Eaux-Vives			9 places			9 places	9 places	62
2003	**EDK**	Jonction					3 places	3 places	3 places	48
2003	**Zone Bleue**	Grottes	Reprise Halte-jeux			15 places		15 places	0 places	15
2003	**Madeleine**	Cité	Redistribution des places entre les différents types d'accueil (EVE-JEGA-HG)				6 places	6 places	6 places	56
2003	**Flottille**	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				3 places	3 places	3 places	59
2003	**Pastourelle**	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				-2 places	-2 places	-2 places	63
Total 2003				**81 places**	**9 places**	**15 places**	**10 places**	**115 places**	**100 places**	

14 - 168e.indd 1924 21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1925

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
2004	**Crèche des Morillons 1ère étape**	Pt-Saconnex	**ouverture progressive**, partenariat CICR, max.50 places. Ouverture de 60 places dont 20 CICR	60 places				60 places	40 places	100
2004	**Crèche Terrassière**	Eaux-Vives		36 places				36 places	36 places	36
2004	**Espace Roseraie**	Plainpalais	partenariat avec la Roseraie, HG enfants migrants + quartier			14 places		14 places	7 places	14
2004	**Crèche Nichée, extension**	Jonction			40 places			40 places	40 places	117
2004	**Simplon / rue du Lac**	Eaux-Vives	Déménagement de Barque-en-Ciel, 6 places rue du Simplon en plus et 12 rue du Lac)		18 places			18 places	18 places	40
2004	**Camarada**	Servette	Subventionnement des places par la Ville, mais toutes les places (25) pour le partenaire			25 places		25 places	0 places	25
Total 2004				**96 places**	**58 places**	**39 places**	**0 places**	**193 places**	**141 places**	
2005	**Bertrand 2e étape**	Champel	dernière étape 80 nouvelles places. Au total, 64 VG et 40 Université(4 pl.VdG reprises à Aubert).	80 places				80 places	60 places	104
2005	**Morillons 2e étape**	Pt-Saconnex	dernière étape	40 places				40 places	28 places dont 8 en sept.05	100
2005	**Chateaubriand 1ère étape**	Pâquis	1ère étape. Ouverture progressive dont 21 places correspondant au déménagt Silmaril	9 places				9 places	9 places	75
2005	**Ouches, 1ère étape**	Charmilles	1ère étape. Ouverture progressive	20 places				20 places	20 places	75
2005	**Gais-Minois**	Pt-Saconnex	augmentation possible des places ds locaux existants				12 places	12 places	12 places	60
2005	**Grotte-Bleu/Servette 34 1ère étape**	Grottes		7 places				7 places	7 places	70
Total 2005				**156 places**	**0 places**	**0 places**	**12 places**	**168 places**	**136 places**	
2006	**Tom Pouce, MRPS**	Pt-Saconnex	Ouverture totale	42 places				42 places	42 places	42
2006	**Ile aux Trésors, 1ère étape**	Saint-Jean	**Déménagement** de l'Ile aux Trésors (26 pl.)					0 places	0 places	48
2006	**Chateaubriand, 2e étape**	Pâquis	2e étape	45 places				45 places	45 places	75
2006	**Grotte-Bleue/ Servette 34, 2e étape**	Grottes	Ouverture totale (20 places Louis Favre et 7 places Servette)	27 places				27 places	27 places	70
2006	**Ouches, 2e étape**	Charmilles	Ouverture totale	55 places				55 places	55 places	75
2006	**Pigeon Vole**	Grottes	Reprise de la crèche de la Poste suisse. 44 places au total, 15 vendues à la Poste et 3 au Crédit suisse			44 places		44 places	26 places	44
2006	**Ensemble**	Grottes	extension de l'offre de l'IPE				9 places	9 places	4 places	30
2006	**Pomme d'Api**	Saint-Jean	Modification autorisation ELP 4 juillet 2006				-3 places	-3 places	-3 places	21
2006	**Pirouette**	Pâquis	Variation de places à l'interne				-1 places	-1 places	-1 places	21
Total 2006				**169 places**	**0 places**	**44 places**	**5 places**	**218 places**	**195 places**	

21.01.11 12:52

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
2007	**1,2,3 Soleil, 1ère étape**	Charmilles	ouverture progressive, 24 places bébés et petits	24 places				24 places	24 places	55
2007	**Minoteries**	Plainpalais	réaménagement des locaux, gain de places bébés				4 places	4 places	4 places	65
2007	**Arcade Les Chaumettes**	Plainpalais	reprise des locaux par la DPE. Ouverture d'une crèche à temps partiel 2-4 ans de 7h30 à 13h.	14 places				14 places	14 places	14
2007	**Grotte-Bleue/ Servette 34, 3e étape**	Grottes	déménagement des locaux administratifs dans une arcade séparée. Gain de places pour les enfants		16 places			16 places	16 places	70
2007	**Ile aux trésors, 2e étape**	St-Jean	ouverture progressive	15 places				15 places	15 places	48
2007	**Crescendo, 1ère étape printemps 2007**	Pâquis	Ouverture des 35 places Merck Serono	35 places				35 places	0 places	52
2007	**Crescendo, 2e étape septembre 2007**	Pâquis	Ouverture de la totalité, 52 places dont 35 pl. MS et 17 pl. VDG	17 places				17 places	17 places	52
2007	**Pirouette**	Pâquis	Variation de places à l'interne				1 places	1 places	1 places	21
2007	**Papillons**	Champel	Moins trois places, modification autorisation ELP (21 places au lieu de 24 pl.)				-3 places	-3 places	-3 places	21
2007	**Flottille**	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				-11 places	-11 places	-11 places	59
2007	**Pastourelle**	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				-7 places	-7 places	-7 places	63
Total 2007				**105 places**	**16 places**	**0 places**	**-16 places**	**105 places**	**70 places**	
2008	**1,2,3 Soleil, 2e étape**	Charmilles	ouverture complète	31 places				31 places	31 places	55
2008	**Maternelle**	Chênes	extension places communes partenaires. Passe de 45 à 52 places		7 places			7 places	0 places	54
2008	**Secteur des Grottes**	Grottes	extension Grotte Bleue, groupe des bébés et des petits		14 places			14 places	14 places	70
2008	**Roseraie**	Plainpalais	**fermeture de la Roseraie**				-14 places	-14 places	-7 places	0
2008	**Ile aux Trésors, 3e étape**	St-Jean	ouverture complète	7 places				7 places	7 places	48
2008	**Bout-du-Monde**	Champel	Plus une place (autorisation ELP)				1 places	1 places	1 places	28
Total 2008				**38 places**	**21 places**	**0 places**	**-13 places**	**46 places**	**46 places**	
2009	**Maternelle**	Chênes	extension places communes partenaires. Passe de 52 à 54 places				2 places	2 places	0 places	54
2009	**Extension Gais Minois**	Pt-Saconnex	adjonction d'une arcade à la crèche des gais-Minois		14 places			14 places	14 places	60
Total 2009				**0 places**	**14 places**	**0 places**	**2 places**	**16 places**	**14 places**	
2010	**Barque en ciel (Lac)**	Eaux-Vives	Réorganisation de l'espace +4 places				4 places	4 places	4 places	52
2010	**Asters**	Servette	Extension 6 places (3pl. Groupe des grands et 3 pl. groupe des moyens)		6 places			6 places	6 places	70

14 - 168e.indd 1927

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
Total 2010				0 places	6 places	0 places	4 places	10 places	10 places	

21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS — DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

TABLEAU DES NOUVEAUX PROJETS D'INSTITUTIONS PETITE ENFANCE (IPE) PAR QUARTIER: Années 2010 - 2016

Numéro	Institutions	Secteurs	Total estimé nouvelles places	Nouvelles pl. Ville de Genève	PFI	Statut	Remarques
1	**Chandieu**	Grottes	80	80	2016	à l'étude	
2	**Zone Bleue**	Grottes	non défini	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	Demande d'extension de l'IPE. Eventuellement futur bâtiment angle Louis Favre
3	**Sécheron**	Pâquis	-24	-24	2011	confirmé	Déménagement crèche lac (112 places) soit perte de 24 places (88 places). Confirmation de la création d'une cuisine de production dans l'EMS ou dans le périmètre.
4	**Locaux SAPP**	Pâquis	40	40	2011-2012	confirmé	dossier en cours au SEB
5	**Chateaubriand**	Pâquis	49	49	2013-2014	à l'étude	PFI 2010-2011: crédit d'étude. Extension
6	**Portique Nations**	Pâquis	80	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	
7	**Gazouillis**	St-Gervais-Délices	50	50	2013-2014	confirmé	Etude en cours en vu dépôt autorisation construire. Extension IPE existante
8	**Cendrier 1-3**	St-Gervais-Délices	60	60	2011-2012	confirmé	1ère pierre le 5 octobre 2009
9	**Cuisine Faubourg (Terreaux du Temple)**	St-Gervais-Délices			pas encore inscrit	confirmé	SEA a proposé à la DPE une ancienne cuisine transformable en cuisine de production
10	**Gare des Eaux-Vives**	Eaux-Vives	96	96	2016-2017	à l'étude	Crédit d'étude en cours. Prévoit également la création d'une cuisine de production
11	**Villa Ambrosetti**	Eaux-Vives	40	40	2015-2016	hypothèse	
12	**Villa Plonjon**	Eaux-Vives	non défini	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	
13	**Plantaporrêts ou Artamis**	Jonction	100	100	2015	à l'étude	Concours achevé.
14	**Périmètre Jonction**	Jonction	non défini	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	projet à long terme
15	***TSR***	*Jonction*	*56*	*28*	*2012-2013*	***gelé***	*partenariat Ville-TSR. Dépend de l'avenir de la TSR.*
16	**PAV**	Jonction	non défini	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	projection d'une crèche dans le futur périmètre PAV
17	**Bois de la Bâtie (Baulieu)**	Jonction	0	0	2013-2014		projet de "centre aéré et éveil à l'environnement" Transféré à Beaulieu

S:\SCM\Imprimerie\A COMPTES 2009\Manuscrits\RAPPORT FIUMELL\10.6.8 5 DPE_C2009_Pascal Rubeli_ANNEXE 1 (19[1].05.2010).xls IK / mai 2010

14 - 168e.indd 1929

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS — DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

TABLEAU DES NOUVEAUX PROJETS D'INSTITUTIONS PETITE ENFANCE (IPE) PAR QUARTIER: Années 2010 - 2016

Numéro	Institutions	Secteurs	Total estimé nouvelles places	Nouvelles pl. Ville de Genève	PFI	Statut	Remarques
18	**Cluse-Cingria**	Plainpalais - Acacias	93	93	2012-2013	confirmé	Définition du programme crèche
19	**CEH - angle rues Bathélémy Menn et John Grasset**	Plainpalais - Acacias	84	84	2011-2012	à l'étude	
20	**Périmètre Chaumette**	Plainpalais - Acacias	non défini	non défini	inscrire au prochain PFI	hypothèse	
21	**Manège**	Cité	52	52	2013	à l'étude	Projet de l'ensemble du bâtiment à l'étude. Possibilité d'achat de places par le Palais de Justice
22	**EVE Duparc/Pomme d'Api**	St-Jean	16	16	2012	à l'étude	extension EVE Duparc. En lien avec réfection école St-jean
23	**Cayla**	St-Jean	80	80	2015-2018	confirmé	hypothèse lancée en 2008. Nb de places confirmé avec cuisine de production.
24	**Cité-U**	Champel	60	60	2014-2015	confirmé	Concours a eu lieu. Projet à l'étude. Protocole accord Ville-Cité-U en cours. Convention signée.
25	**Dent de Lait**	Champel	non défini	non défini	2013	hypothèse	travaux prévus par propriétaire. Hypothèse agrandissement DDL posée
26	**Crèche internationale**	Pt-Saconnex	60	60	pas encore inscrit	à l'étude	Pourrait être une extension des Morillons

21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS — DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

CREATIONS, EXTENSIONS ET REPRISE D'INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE
1999 - 2016

SYNTHESE
:

SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE,
SOIT DE 1999 A CE JOUR
1'198 PLACES SUPPLEMENTAIRES
DONT 949 POUR LA VILLE DE GENEVE
(249 exploitées par des partenaires)

Année	Places créations	Places extensions	Places reprises	Modifications ELP/Variations internes	Total nouvelles places	Dont nouvelles places Ville de Genève
1999	20 places	37 places	0 places	14 places	**71 places**	58 places
2000	35 places	76 places	0 places	4 places	**115 places**	49 places
2001	20 places	10 places	30 places	9 places	**69 places**	69 places
2002	0 places	47 places	0 places	25 places	**72 places**	61 places
2003	81 places	9 places	15 places	10 places	**115 places**	100 places
2004	96 places	58 places	39 places	0 places	**193 places**	141 places
2005	156 places	0 places	0 places	12 places	**168 places**	136 places
2006	169 places	0 places	44 places	5 places	**218 places**	195 places
2007	105 places	16 places	0 places	-16 places	**105 places**	70 places
2008	38 places	21 places	0 places	-13 places	**46 places**	46 places
2009	0 places	14 places	0 places	2 places	**16 places**	14 places
2010	0 places	6 places	0 places	4 places	**10 places**	10 places
2011-2016 total minimum de nvlles places	973 places	99 places	0 places	0 places	**1'072 places**	964 places
TOTAL	**1'693 places**	**393 places**	**128 places**	**56 places**	**2'270 places**	**1'913 places**

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Etude dans l'hypothèse d'une municipalisation de la petite enfance

Contexte

Le personnel de la petite enfance bénéficie de conditions salariales spécifiques. Un coulissement de ce personnel dans les conditions cadres de la Ville de Genève aurait des conséquences financières. La présente étude estime ces conséquences sur une période de 12 ans.

Hypothèses

- Les effectifs sont supposés constants et sans mutation,
- L'effet des mutations (rotation du personnel) est chiffré de manière séparée,
- L'étude est réalisée à prix constant,
- Le montant de la prime d'assurance perte de gain maladie n'a pas été prise en compte car la Ville de Genève autoassure ce risque, et par conséquent ne paie ni prime et ne reçoit ni remboursement,
- Le coulissage est effectué à salaire constant,
- L'ancienneté servant de base au calcul des rappels CAP est basée sur la date d'entrée des employés dans le périmètre des IPE gérées par la DPE ; les coûts de ces rappels sont ainsi sous-estimés (non prise en compte d'un éventuel capital d'entrée à l'engagement dans une IPE),
- Les temporaires et les assistant-e-s de crèches familiales n'ont également pas été pris en compte, sous-estimant là encore les résultats. Une règle de trois basée sur la masse salariale pourra permettre d'évaluer cette sous-estimation,
- Les effectifs ont été coulissés dans la grille actuellement étudiée dans le cadre des nouveaux statuts selon les modalités suivantes :

Fonction	Grille actuelle		Nouvelle grille
ADJ	11	13	J
AUX	6	8	E
AUX II	8	10	G
CUD	6	8	E
CUN	4	6	C
DIR	13	15	L
EDU	10	12	I
LIN	4	5	B
MAI	4	4	A
PSY	11	13	J
SCO	7	9	F
SCT	14	16	M
SEC	6	8	E

14 - 168e.indd 1931 21.01.11 12:52

Caractéristiques de l'effectif pris en compte

Fonction	Effectifs en équivalent plein temps
ADJ	28
AUX	189
AUXII	6
CUD	16
CUN	7
DIR	13
EDU	393
JAD	1
JAN	0
LIN	6
MAI	38
PSY	1
REC	1
SCO	22
SCT	11
SEC	4
Total	**736**

Echelon	Effectifs en équivalent plein temps
1	49
2	51
3	59
4	64
5	52
6	46
7	45
8	30
9	36
10	21
11	16
12	29
13	21
14	28
15	17
16	33
17	26
18	16
19	22
20	76
Total	**736**

Comparaison des grilles salariales

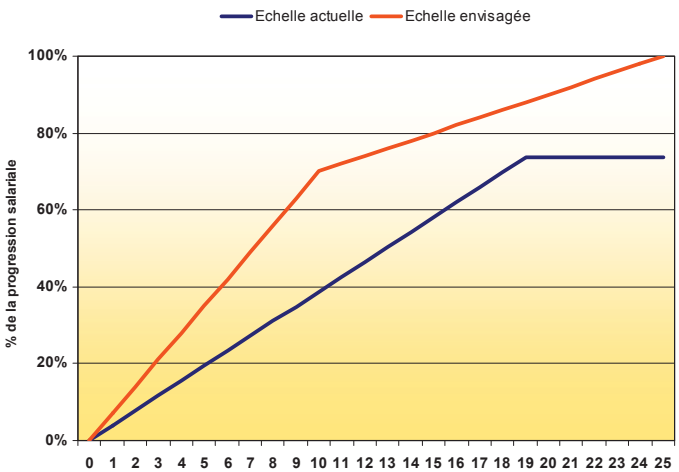

14 - 168e.indd 1932 21.01.11 12:52

Comparaison des charges sociales

Charges sociales	Cotisations employeur DPE	Cotisations employeur VG
AVS-AI-APG	5.05%	5.05%
AC	1.00%	1.00%
Frais administratifs	0.27%	0.15%
ALFA	1.40%	1.40%
LAMAT	0.02%	0.02%
LAA	1.33%	1.98%
Total	**9.07%**	**9.60%**
LPP (sal. assuré)	16.00%	16.00%
Fonds decès	4 fr	4 fr

Bien que la CAP et la FOP soient très proches dans leurs modalités de financement (même taux de cotisation), il subsiste une différence liée au fait que le seuil d'affiliation de la CAP est fixé indépendamment du taux d'activité. La FOP pratique un seuil d'affiliation dépendant de ce taux d'activité. Ainsi, un certain nombre de personnes sont affiliées à la FOP et ne seraient pas affiliées à la CAP.

Il faut toutefois relativiser cet état de fait à la lumière de l'effectif pris en compte dans la présente étude. Sur la base de cet effectif (970 personnes), seuls 31 cas seraient dans cette situation, et parmi lesquels, une dizaine d'employés ayant un salaire inférieur à 15'000 francs. Plutôt que de prévoir des dispositions d'exception, le transfert de ce personnel devrait être assorti avec des règles fixant un revenu annuel minimum de sorte que le seuil d'affiliation de la CAP soit atteint dans tous les cas.

Il conviendrait d'étudier également ce point pour les effectifs des assistant-e-s de crèches familiales.

De plus, en sus des problèmes statutaires qu'une telle situation peut entraîner (les employés de la Ville de Genève ne peuvent être affiliées à la FOP à l'heure actuelle), le maintien de ce personnel à la FOP serait pénalisant pour cette dernière. En effet, lorsque le salaire assuré est très faible, les frais fixes d'administration prélevés sur les cotisations ne suffisent plus à couvrir les frais effectifs de gestion. Cette catégorie de personnel entraîne donc, pour la caisse qui les assure, un déficit au niveau des frais de gestion.

14 - 168e.indd 1933 21.01.11 12:52

Taux de rotation annuel du personnel

Le taux de rotation influe fortement sur les coûts d'un changement de grille tel qu'étudié. En effet, les employés entrants, à ancienneté égale, se verront octroyer avec la grille étudiée en Ville de Genève un salaire supérieur à celui qu'ils auraient obtenu avec l'échelle de rémunération existante. Cet écart bien évidemment persiste ensuite les années suivantes et augmente même chaque année, la progression étant bien plus rapide avec la nouvelle grille envisagée. Les surcoûts ainsi engendrés dépendent du taux de rotation du personnel. Dans un premier temps, plus le taux de rotation est grand, plus ces surcoûts sont importants. Lorsque le taux de rotation est très élevé, les surcoûts se stabilisent, puis reculent légèrement.

Le graphique ci-dessous montre la relation entre le taux de rotation et surcoût engendrés (pour une période de 12 ans). Ces chiffres sont simulés sur l'effectif existant des institutions de la DPE (annuité d'entrée : 2)

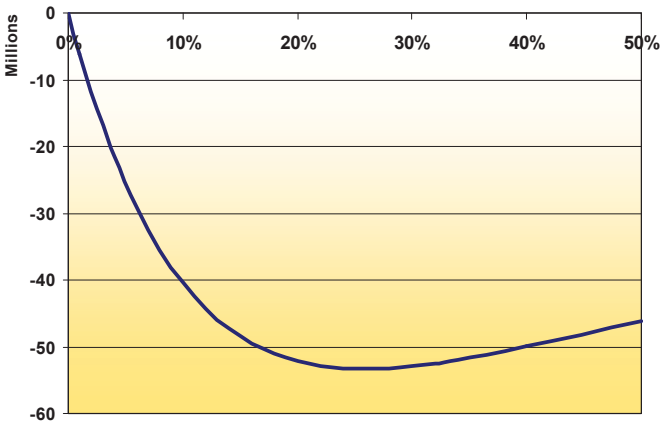

La DPE a estimé le taux de rotation sur une année (07.2007 à 06.2008). Alors que l'effectif total présente un taux de rotation de 22,5% sur cette période, l'effectif concerné par cette simulation (effectifs ne tenant pas compte des aides et les assistant-e-s de crèches familiales), le taux de rotation est de 12,9%.

Ce taux de rotation induit des économies sur la masse salariale (environ 1 million de francs sur la base de l'échelle actuelle). Le changement de grille aurait une influence sur ces économies, en les réduisant. C'est cette réduction qui a été simulée.

Les coûts sur 12 ans induits par ce taux de rotation, sous l'hypothèse que ce taux soit constant durant cette période, peuvent être estimés à environ 46 millions de francs.

14 - 168e.indd 1934 21.01.11 12:52

Comparaison des masses salariales

Afin de procéder à l'estimation des coûts engendrés par le changement de grille salariale, la masse salariale de l'effectif actuel a été simulée sur 12 ans (charges sociales, 13ème salaire, prime de fidélité et cotisation 2ème pilier). Cette simulation a également été effectuée en coulissant en année 0 les effectifs dans la nouvelle grille à l'étude actuellement en Ville de Genève (coulissage à salaire constant). La masse salariale a été, de la même manière, simulée sur la même période de 12 ans.

Grille actuelle

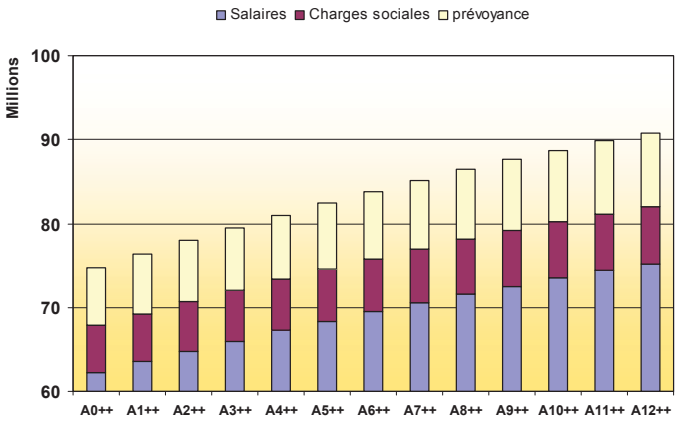

Grille envisagée en Ville de Genève

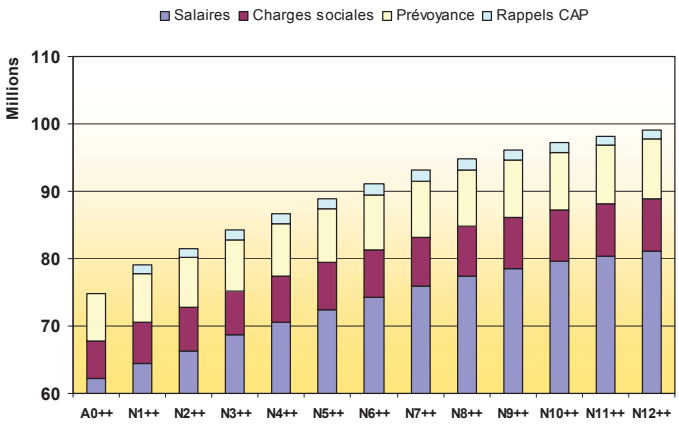

En tenant compte à la fois des écarts de masse salariale et de l'effet de rotation, les coûts d'un changement de grille salariale sont ainsi être estimés comme suit :

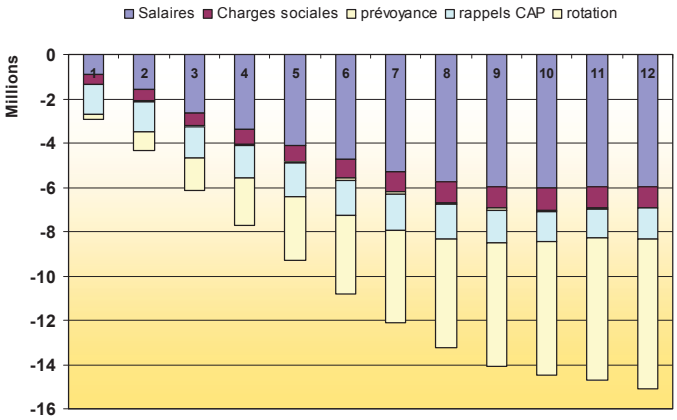

Au total, sur une période de 12 ans, le surcoût total atteint environ **126 millions de francs**, soit presque 12 millions de francs par année.

Comme l'exprime le graphique ci-dessus, **dès la 9ème année les surcoûts se stabilisent à un niveau annuel compris entre 14 et 15 millions de francs**. Ce montant se décompose comme suit :

- Salaires versés en plus : environ 6,0 millions de francs par année
- Charges sociales versées en plus : environ 1,0 million de francs par année
- Rappels de cotisation 2ème pilier : environ 1,4 million de francs par année
- Surcoûts liés à la rotation du personnel : environ 6,7 millions de francs par année

Sur cette base, les coûts estimés pour 15, 20 et 26 ans sont les suivants :

- 15 ans, environ 170 millions, soit 11,3 millions par année
- 20 ans, environ 245 millions, soit 12,3 millions par année
- 26 ans, environ 335 millions, soit 12,9 millions par année

Avril 2009
Philippe Krebs

14 - 168e.indd 1936 21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SERVICE DES SPORTS

C2009 – Commission de la jeunesse et des sports

Explication du groupe 301 Traitements du personnel – Service des sports

Naturescomptables	Comptes2009	Budget2009	Disponible
TOTAL Groupe 301	**17'752'029.45**	**18'458'214.67**	**706'185.22**
301020 C - DRH – Allocations de naissance	3'000.00		-3'000.00
301180 C - DRH – Salaires fonctionnaires	14'254'240.40	15'001'860.75	747'620.35
301190 C – DRH – Salaires personnel temporaire	1'022'558.30	1'000'000.00	-22'558.30
301250 C – DRH – Salaires des jeunes (été)	5'332.70		-5'332.70
301270 C – DRH – Heures supplémentaires	42'025.75	55'000.00	12'974.25
301300 C – DRH – Prime de fidélité	1'299'005.40	1'326'503.72	27'498.32
301310 C – DRH – Prime de mise à la retraite	40'604.10	23'250.20	-17'353.90
301331 C - DRH – Primes professionnelles	758.30		-758.30
301340 C - DRH – Services supplémentaires	106'450.70	3'600.00	-102'850.70
301350 C – DRH – Indemnités de nuisance	767'113.10	898'000.00	130'886.90
301380 C – DRH – Heures complémentaires	3'135.00		-3'135.00
301400 C – DRH – Salaires réguliers	207'805.70	150'000.00	-57'805.70

Définition des charges de personnel (groupes 30 et 31)

Conformément au plan comptable des communes genevoises, sont considérées comme « Charges de personnel » les charges salariales, assurances, recrutement, formation et information, avantages en nature, indemnités et primes en tous genres ayant trait aux autorités et au personnel, dont le versement du salaire est assuré par la collectivité. Les allocations de renchérissement aux autorités et au personnel retraité, ainsi que la rémunération du personnel intérimaire, sont également considérées comme « Charges de personnel ». En revanche, les dédommagements pour frais de déplacements professionnels des autorités et du personnel sont comptabilisés sous la rubrique 317 « Dédommagements ».

Dans le cadre du projet de budget, la Direction des ressources humaines (DRH) est définie comme « service compétent » pour l'estimation budgétaire des charges de personnel, leur comptabilisation et leur justification. En fonction des informations à notre disposition, nous pouvons néanmoins expliquer certains écarts.

La différence sur les charges du personnel, et plus particulièrement les **salaires des fonctionnaires (F301180), principal écart,** peut s'expliquer par le différentiel d'inflation, la période de vacance des postes et la diminution des salaires d'entrée des nouveaux collaborateurs par rapport aux anciens collaborateurs.

1. Différentiel d'inflation (Fr. 120'000)

Selon les informations de la Direction du département municipal des finances et du logement, le taux d'inflation 2009 a été estimé à 1.5 %. Le taux d'inflation prise en compte sur les traitements du personnel en 2009 a été de 0.68 %. Globalement, le différentiel d'inflation représente une économie sur les charges de Fr. 121'000.-.

14 - 168e.indd 1937 21.01.11 12:52

Service des sports

2. Réduction pour postes vacants (Fr. 400'000.-)

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, l'ensemble des postes vacants a été évalué et pris en compte par une charge négative brute d'environ Fr. 5'000'000.- (301510 « réduction pour postes vacants – centre de coûts A0105099 »). Cette charge négative n'est pas répercutée sur les services de l'administration municipale, mais uniquement à la Direction des ressources humaines. La situation des postes vacants au Service des sports durant l'année 2009 se résume ainsi :

No poste	Libellé	Nb mois (vacance)	Tx budget.	Cout poste 301	Coût poste pondéré
50000667	Administrateur/trice	2	100	122'260	20'377
50000668	Assistant-e de direction	4	100	91'234	30'411
50007213	Employé-e technique	10	100	81'362	67'802
50007396	Serrurier/ère	3	100	73'230	18'308
50007461	Gardien-ne de bains polyvalent-e	7	100	66'638	38'872
50007475	Gardien-ne de bains polyvalent-e	2	100	66'638	11'106
50007587	Gardien-ne de bains polyvalent-e	1	100	66'638	5'553
50007751	Gardien-ne d'installations sportives	4	100	66'638	22'213
50007756	Gardien-ne d'installations sportives	3	100	66'638	16'660
50007758	Gardien-ne d'installations sportives	7	100	66'638	38'872
50007762	Gardien-ne d'installations sportives	1	50	66'638	5'553
50007777	Gardien-ne de bains polyvalent-e	2	100	66'638	11'106
50007778	Gardien-ne d'installations sportives	4	100	66'638	22'213
50007460	Caissier/ère	3	100	63'748	15'937
50009191	Réceptionniste-caissier/ère	12	50	60'410	60'410
50007610	Nettoyeur/euse	2	100	60'410	10'068
Total	**Economie sur charges**	**67**			**395'461**

3. Salaires d'engagements (Fr 200'000.-)

Les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices ont un salaire d'entrée en Ville de Genève (en règle générale) plus faible que ceux qui nous quittent pour raison de retraite (super maximum de l'échelle des traitements). Cet écart est évalué pour la quinzaine d'engagements en 2009 à Fr. 200'000.-.

4. Ecart sur les différentes cellules d'imputation

Les écarts individuels sur les groupes de charges à 3 ou 6 positions sont expliqués par une affectation différente du personnel au sein des cellules d'imputation.

Cette nouvelle affectation a eu lieu après le vote du budget et découle de la nouvelle organisation du Service des sports.

14 - 168e.indd 1938 21.01.11 12:52

Bilan
« Démarche paroles de quartier »
année 2009

Rapport à destination du Conseil administratif

Table des matières

1. Contexte 2
2. Objectifs de la démarche 2
3. Procédures d'organisation 2
3.1. Sélection des quartiers 2
3.2. Communication 3
3.3. Préparation des soirées 4
3.4. Diffusion des synthèses des soirées et suivi des actions 4
3.5. Coûts 4
4. Recommandations 4
5. Annexes 6
5.1. Diagramme de flux 6
5.2. Périmètres des soirées 6
5.3. Gouvernance du projet 10
5.4. Synthèses 11
5.4.1. Parole aux quartiers - Plainpalais 11
5.4.2. Parole aux quartiers – Champel 12
5.4.3. Parole aux quartiers Saint-Jean / Charmilles- Vieusseux 18
5.4.4. Parole aux quartiers- Sécheron 28

Janvier 2010 – Direction du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

1. Contexte

Dans un souci de rapprochement et d'écoute des habitants et associations des quartiers, plusieurs rencontres sous l'appellation «Paroles aux quartiers » ont été organisées dans les quartiers de la Ville. Une procédure de sélection et d'organisation de ces soirées a été validée par les différentes directions des départements concernés et des bilans pour les soirées des années 2007et 2008 ont été soumis au Conseil administratif. Aujourd'hui, cette démarche n'est plus en phase de rodage mais mérite toutefois encore certaines améliorations. Il nous semblait donc pertinent de faire le bilan des quatre soirées de l'année 2009, aussi sur la forme (processus d'organisation et de suivi) que sur le fond (bilan des thèmes abordés).

2. Objectifs de la démarche

Pour rappel, l'organisation de ces rencontres dans les quartiers poursuit les objectifs généraux suivants :

- Ecouter les doléances des habitants et des associations et y répondre dans la mesure du possible ;
- Favoriser une meilleure connaissance des missions et les prestations des services municipaux (ce que l'on fait, ce que l'on ne fait pas) ;
- Informer les habitants des actions entreprises dans le quartier ou à venir dans un avenir proche ;
- Engager des actions de suivi - avec les habitants - si les sujets le permettent et si des habitants sont prêts à participer aux démarches.

3. Procédures d'organisation

Afin de clarifier le rôle des différents services et collaborateurs dans l'organisation de ces soirées un diagramme de flux[1] a été réalisé. Ce document, qui a été validé aussi bien par la direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, que celle du département de l'environnement urbain et de la sécurité (les deux départements les plus impliqués dans l'organisation de la série 2009 de ces soirées), mériterait d'être diffusé à l'ensemble des acteurs concernés par ces soirées.

3.1. Sélection des quartiers

Sur la base d'un diagnostic effectué par les UAC en collaboration avec les services de proximité et les acteurs de terrain, une proposition a été faite au Conseil administratif qui l'a acceptée (séance du 26 août 2009). Les quartiers suivants ont été visités :

- Plainpalais - Minoteries 18 mars 2009

  Manuel Tornare, Pierre Maudet, Rémy Pagani. Environ 70 participants.

[1] Ce document figure en annexe.

- Champel - 11 juin 2009

  Manuel Tornare et Pierre Maudet. Environ 80 participants.

- St-Jean-Vieusseux-Soubeyran - 8 octobre2009

  Rémy Pagani, Manuel Tornare. Environ 80 participants

- Sécheron - 23 novembre 2009

  Rémy Pagani, Manuel Tornare. Environ 40 participants

Constat relatif au périmètre retenu :

La grandeur du périmètre du quartier a importante dans la réussite du projet ; lors de la soirée de St-Jean-Vieusseux celui-ci était trop étendu pour aborder l'ensemble des problématiques prévues.

3.2. Communication

- Pour chaque quartier concerné, un dépliant "tous ménages" et une affichette d'information ont été élaborés. La responsabilité de l'élaboration de cette affichette a été confiée au conseiller de direction du DCSJS en charge de la communication en collaboration avec le SSVG. La validation du document s'est faite conjointement au niveau des directions des départements dont les magistrats participaient à la soirée.
- En dehors du "tous ménages", une distribution locale auprès des commerçants a été réalisée conjointement par les UAC du SSVG et les ASM du SEEP.
- Une présentation sur format « power point » a été réalisé conjointement par les directions concernées pour chaque soirée. Celle-ci a servi-ci sert de support aux magistrats pour informer les habitants du profil de base du quartier (population, services publics présents, etc.) et des actions entreprises dans le quartier ou à venir dans un avenir proche.
- Mme Virginie Rouiller, coordinatrice chargée de projet à la direction du DCSJS, en collaboration avec les UAC, s'est chargée des contacts avec les autres départements de la Ville et du canton dont la présence à ces soirées étaient souhaitée (SAM, Service d'urbanisme, GIM, culture, Gendarmerie cantonale, etc.).

Constat :

Concernant la diffusion des affiches dans le quartier, les ASM ne sont plus prêts, suivant les quartiers, à assurer ce rôle. Ils ne perçoivent pas forcément le côté positif de cette activité par rapport à leurs missions usuelles. En effet, aller au contact de la population du quartier notamment des commerçants leur permet de se faire connaître et d'être au contact de la population. Selon la direction du DEUS, cette prestation ne ferait plus partie de leurs priorités.

En ce qui concerne la présence d'autres services, la collaboration a plutôt bien fonctionné dans l'ensemble, mais régulièrement il faut rappeler que le spectre de ces soirées dépasse souvent le cadre strict des départements des magistrats qui y participent, en fonction des thèmes soulevés. A plusieurs reprises des services n'ont pas eu le feu vert pour participer car leur propre magistrat n'était pas prévu à cette soirée, ce qui est regrettable

3.3. Préparation des soirées

Les aspects logistiques liés à l'organisation de la soirée (préparation de la salle, rangement, apéritif,…) ont été assurés par les UAC du quartier en collaboration avec les ASM.

Constat :

Rien à signaler.

3.4. Diffusion des synthèses des soirées et suivi des actions

Un modèle de synthèse des soirées a été défini en cours d'année, la diffusion de PV traditionnels n'étant pas des plus appropriée. Ces synthèses sont construites sous la forme d'un tableau qui résume le(s) problème(s) soulevé(s), donne le nom ou le statut de l'intervenant, la réponse des magistrats ou des collaborateurs municipaux telle que faite sur le moment, le service ou la personne concernée par le suivi de l'engagement du magistrat ainsi qu'une dernière colonne qui fait le point une année après la soirée. Ces synthèses[2] ont été transmises à l'ensemble des services concernés.

Constat:

La rédaction de ces synthèses doit être plus rapide afin qu'elles puissent être diffusées rapidement dans les services. Le contenu doit être encore un peu condensé. Elles doivent également être diffusées aux associations de quartier concernées. Il est difficile pour les UAC de suivre la réalisation des engagements ou des propositions faites par les magistrats lors de ces soirées et de relancer les services concernés, les responsabilités n'étant pas toujours clairement définies.

3.5. Coûts

Sans compter le temps de travail (conséquent) nécessaire pour la mise sur pied et le suivi de ces soirées, on peut estimer le coût direct par soirée à 3'620 francs environ (flyers, affichettes, verrée, locations occasionnelles de salles, etc.), que le DCSJS assume seul.

Constat:

En regard des bénéfices de cette opération le coût paraît tout à fait modeste mais on peut se poser la question de savoir si ces coûts ne devraient pas être répartis entre les départements ou assumés par un budget central du Conseil administratif.

4. Recommandations

Le bilan de ces quatre soirées, organisées en commun entre les départements de Messieurs Maudet, Pagani et Tornare est globalement positif. Le bien-fondé de telles rencontres avec

[2] L'ensemble des synthèses de quatre soirées, figure en annexe 3.

la population n'est plus à démontrer. Toutefois, pour maximiser l'atteinte des objectifs d'une telle démarche, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- Le choix des thèmes traités lors des rencontres doit faire l'objet d'une attention particulière, tous les services concernés doivent être consultés pour un diagnostic préalable. Ces diagnostics doivent être pilotés par les UAC (la décision du Conseil administratif concernant le bilan de l'Observatoire des incivilités, du 16 décembre 2009, va déjà dans ce sens).

- Le choix des magistrats lors des soirées doit se faire prioritairement en fonction des problématiques soulevées dans les diagnostics ; les dates des soirées peuvent alors être fixées en fonction des agendas des magistrats désignés pour chacune d'entre elle.

- Ces soirées ne doivent pas être confondues avec des séances formelles de concertation, par exemple sur des questions de mobilité ou d'aménagement urbain. Les problématiques plus complexes peuvent être traitées dans un autre contexte en proposant aux personnes présentes de s'inscrire dans des groupes de concertations mixtes services publics / associations / habitants.

- Par analogie, ce ne sont pas non plus des soirées destinées à présenter un projet en particulier de la Ville, comme un chantier important ou une nouvelle infrastructure, comme par exemple le chantier de réfection de la Plain de Plainpalais ; ces soirées ont également leur format propre.

- Nous conseillons vivement d'utiliser comme périmètre de référence pour l'organisation des soirées, ceux proposés dans les rapports « Outil pour l'action socio-sanitaire communautaire de proximité en Ville de Genève : une triple approche », Jean Rossiaud, les Idées, juillet 2007 (cf. annexe 1).
- La qualité du suivi d'une telle démarche ne peut être assurée que si une personne de référence est clairement désignée et légitimée par les directions des départements concernés pour permettre d'assurer le suivi des actions. En effet, il est primordial que pour chaque département une personne s'assure du suivi des engagements des magistrats et puisse donner un feed-back aux UAC concernées. Il est également recommandé d'avoir une personne qui pilote l'organisation de ces soirées au sein de l'administration et qui soit la personne de référence au niveau stratégique. L'organigramme proposé en annexe 2 devrait servir de modèle.

5. Annexes

5.1. Diagramme de flux

Voir document séparé

5.2. Périmètres des soirées

Tout les deux ans un quartier d'un secteur UAC anciennement CASS doit avoir eu une soirée « paroles de quartier ».

Secteur des Grottes 4 quartiers	Population		Emploi		Logements	
Les Cropettes						
Les Cropettes	848		251		451	
Beaulieu	2063	2911	133	384	1351	1802
Les Grottes						
Les Grottes	3023	3023	1593	1593	1510	1510
La Servette						
La Prairie(*)	4383		1046		1686	
La Servette(*)	5428		904		3165	
Geisendorf(*)	373	10184	56	2006	208	5059(*)
Saint-Gervais						
Saint-Gervais	1642		5886		1257	
James-Fazy	656		1303		370	
Mont-Blanc	880	3178	4525	11714	654	2281
Total		19296		15697		10652

Secteur de Paquis / Secheron 4 quartiers	Population		Emploi		Logements	
Les Paquis						
Les Paquis	3'087		2'064		1'926	
Navigation	3'657		1'380		2'553	
Plantamour	3'203		2'183		1'785	
Le Prieure	2'181	12'128	1'343	6'970	1'241	7'505
Secheron						
Secheron	1'485		1'485		885	
Valais	1'691	3'176	373	1'858	857	1'742
Voie-Creuse						
La Voie-Creuse	1'584		656		682	
Rigot	20		189		8	
Montbrillant	4	1'608	2'060	2'905	2	692
Ariana						
Le Grand-Morillon	619		933		14	
Ariana	27		126		4	
Mont-Repos	24	670	320	1'379	7	25
	Total					

SECTEUR SAINT-JEAN / CHARMILLES 5 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOIS		LOGEMENTS	
SEUJET						
SEUJET	1000		944		562	
LES DELICES		1000		944		562
LES DELICES	4376		671		2433	
LA DOLE	3777	8153	345	1016	2191	4624
ST-JEAN						
ST-JEAN	4781		611		1879	
		4781		611		1879
CAYLA						
CAYLA	984		169		446	
CAMILLE-MARTIN	2559	3543	182	351	1187	1633
LES CHARMILLES						
PARC-DES-SPORTS	341		49		124	
LES CHARMILLES	2544	2885	1338	1387	920	1044
LES FRANCHISES						
LES FRANCHISES	103		718		45	
LA BOURGOGNE	1869	1972	519	1237	1086	1131
TOTAL		22334		5546		10873

SECTEUR DE SERVETTE / PETIT-SACONNEX	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
VERMONT						
VERMONT	1'204		90		746	
VAREMBE	355		1'116		199	
LES GENETS	2'672	4'231	478	1'684	1'117	2'062
BUDE						
DE-BUDE	1'132		425		673	
LA TOURELLE	2'999		261		1'593	
COLLADON	461		460		118	
LES CRETS	1'962	6'554	506	1'652	998	3'382
GRAND-PRE						
MOILLEBEAU	0		0		0	
CHANDIEU	1'456		665		853	
LE GRAND-PRÉ	4'225	5'681	497	1'162	2'543	3'396
LE BOUCHET						
LA FORET	2'245		188		1'057	
LE BOUCHET	1'071		500		328	
LE MERVELET	622	3'938	570	1'258	264	1'649
VIEUSSEUX						
CITÉ VIEUSSEUX	2'043		240		1'075	
LIOTARD	3'343		516		1'760	
SOUBEYRAN	1'354	6'760	133	889	529	3'364
TOTAL		27'164		6'645		13'854

SECTEUR DE CHAMPEL 4 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
FLORISSANT						
LA FLORENCE	2'211		502		1'058	
EUGÈNE-PITTARD	405		147		206	
FLORISSANT	892		190		446	
KRIEG	1'484	4'992	1'021	1'860	979	2'689
LES CRÊTS						
LES FALAISES	1'495		1'437		642	
LES CRÊTS-DE-CHAMPEL	764		128		508	
LE BOUT-DU-MONDE	275	2'534	326	1'891	4	1'154
CONTAMINES						
PARC-BERTRAND	4'383		1'046		1'686	
CONTAMINES	2'286		326		1'494	
DE-BEAUMONT	861		579		461	
MALOMBRÉ	3'337	10'867	900	2'851	2'091	5'732
CHAMPEL						
CHAMPEL	3'162		624		1'819	
MIREMONT	3'403		1'359		2'011	
LA COLLINE	1'292		695		673	
BEAU-SÉJOUR	1'289	9'146	237	2'915	726	5'229
TOTAL		27'539		9'517		14'804

SECTEUR DES EAUX-VIVES 6 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
RIVE						
RIVE	1104		4564		849	
VILLEREUSE	2208	3312	2050	6614	1318	2167
LES EAUX-VIVES						
GUSTAVE-ADOR	3178		1434		2043	
LES EAUX-VIVES	4398	7576	1817	3251	889	2932
MONTCHOISY						
MONTCHOISY	1730		99		1066	
JARDONNAT	2298	4028	1031	1130	1817	2883
LES VOLLANDES						
LES VOLLANDES	1998		507		1262	
LES ALLIÈRES	2474	4472	715	1222	1177	2439
FRONTENEX						
LA GRANGE	93		66		13	
FRONTENEX	1121	1214	585	651	425	438
BOISSIÈRE						
DE-ROCHE	2332		732		1419	
BELMONT	1028		253		535	
LA GRANDE-BOISSIÈRE	860		873		332	
LA PETITE-BOISSIÈRE	1295	5515	1290	3148	497	2783
TOTAL		26117		16016		13642

SECTEUR DE LA JONCTION 4 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
LA BATIE – ST GEORGES						
SAINT-GEORGES	17	17	67	67	8	8
LA JONCTION						
LA JONCTION	1'684		462		1'042	
LA COULOUVRENIÈRE	1'977	3'661	2'701	3'163	1'229	2'271
ANSERMET						
LA QUEUE-D'ARVE	58		1'888		8	
GOURGAS	3'002		2'794		1'908	
ERNEST-ANSERMET	2'761	5'821	3'107	7'789	1'703	3'619
LES BAINS						
LES SAVOISES	2'592		1'043		1'544	
DU BOIS-MELLY	2'429	5'021	1'616	2'659	1'253	2'797
TOTAL		14'520		13'678		8'695

SECTEUR DE PLAINPALAIS / ACACIAS 5 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
ACACIAS						
ACACIAS	3'987	3'987	1'234	1'234	2'520	2'520
LES VERNETS						
LES VERNETS	492		196		300	
LE ROYER	8		2'737		11	
BOISSONAS	126	626	2'402	5'335	59	370
LES BASTIONS						
HOLLANDE	528		4'201		325	
LES BASTIONS	0		0		0	
DE CANDOLLE	1'010		3'015		629	
PLAINE DE PLAINPALAIS	0	1'538	0	7'216	0	954
LA VIEILLE-VILLE						
RUES-BASSES	463		9'678		393	
CITE	1'385		4'206		964	
BOURG-DE-FOUR	1'382		2'912		1'148	
LES TRANCHEES	610	3'840	1'694	18'490	374	2'879
PLAINPALAIS						
LES PHILOSOPHES	2'089		2'809		1'711	
LES MINOTERIES	4'601		1'332		2'946	
LA CLUSE	7'628		2'229		5'193	
HÔPITAL	846		7'329		491	
LA ROSERAIE	1'227	16'391	256	13'955	802	11'143
TOTAL		26'382		46'230		17'866

5.3. Gouvernance du projet

Chaque département doit nommer un référent.

	Tâches
Pilote du processus	- Pilote le processus dans son ensemble et veille à son bon fonctionnement - Rédige les documents pour le Conseil administratif - Valide les synthèses et les diffuse au référent des départements
Référent du département	- Collabore à l'organisation de la soirée suivant le magistrat désigné - Valide les documents de communication - Est chargé de la diffusion et du suivi des recommandations des problématiques concernant son département
Equipes des UAC dans les quartiers	- Réalisent les diagnostics - Convoquent les collaborateurs municipaux devant participer à la soirée - Organisent la mise en place des soirées

14 - 168e.indd 1949

5.4. Synthèses

5.4.1. Parole aux quartiers - Plainpalais

18 mars 2009

Magistrats présents : Manuel Tornare, Pierre Maudet, Rémy Pagani

Nombre de participants : 70 personnes environ, en grande majorité des habitants du complexe des Minoteries

Déroulement de la séance :

Manuel Tornare et Pierre Maudet présentent différentes données statistiques sur le quartier ainsi que des actions et projets menés par leurs départements.

Sujets abordés lors du débat avec la salle :

- La dangerosité de la **zone 30** entre rue de l'Aubépine et rue des Peupliers est dangereuse pour les piétons. Monsieur Pagani exprime sa volonté de sécuriser l'ensemble des zones 30.
- Genève **ville peu fleurie** : Manuel Tornare reconnaît la nécessité de penser différemment les décorations florales en ville et s'engage à « rendre plus attrayantes les décorations florales dans les rues de Genève. Le manque d'espaces verts dans le quartier est souligné ainsi que le côté peu convivial du parc des Chaumettes. Rémy Pagani indique qu'il se rendra à l'inauguration de ce parc le 12 juin prochain.
- **Les balcons comme débarras sauvages** : Un habitant signale que nombreux balcons du quartier sont devenus des dépôts. Pierre Maudet s'engage à faire une tournée avec l'habitant qui signale ce problème pour évaluer la situation.
- **Nuisances au sein du complexe des minoteries** : Monsieur Maudet va discuter avec Madame Salerno des préoccupations des habitants des Minoteries.
- **Manque de poubelles** : Pierre Maudet va vérifier s'il est nécessaire d'ajouter des poubelles le long de l'Arve, selon l'intervention d'un habitant sur cette question.
- **Manque de places de jeux** : Isabelle Widmer confirme qu'une réflexion sur les places de jeux dans le quartier est en cours et que certaines ont été retirées car elles ne correspondaient plus aux normes de sécurité.

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1950

5.4.2. Parole aux quartiers – Champel

11 juin 2009

Environ 80 participants

Questions des participants et réponses des magistrats Manuel Tornare et Pierre Maudet

Question :

La représentante des parents d'élève de l'Ecole des Crêts de Champel se plaint de problèmes de circulation, éclairage, voirie, préoccupation au sujet des militaires (dépend de la garnison)

Elle évoque la crainte des camions des militaires qui reculent, l'attitude difficile des militaires qui interpellent les jeunes filles, boivent de l'alcool, laissent traîner des revues.

L'APE cherche un interlocuteur qui prenne les choses en main.

Elle a entretenu de bons rapports avec le colonel mais craint des accidents.

Elle relève aussi que le chemin des Crêts de Champel est en travaux et qu'il y a des problèmes d'éclairage.

Réponse :

Pierre Maudet souligne que les autorités sont conscientes du problème.

Plusieurs compagnies de 100 à 200 soldats se sont succédées en 2007. Certaines se sont mal comportées. Une procédure a donc été mise sur pied qui permet de s'adresser à la police cantonale, à l'armée, à la Ville de Genève en cas de difficultés.

Il n'y a pas eu de problèmes signalés depuis longtemps.

Sur le plan du principe, il n'y a pas assez de grands abris à Genève. A part celui des Crêts- de-Champel, il y en a un à Meyrin. Il existe aussi la caserne des Vernets.

La Ville fournit l'abri sur injonction de l'Etat. Cela durera jusqu'en 2011.

L'idéal serait de disposer de plus de policiers professionnels. C'est à eux qu'il incombe la sécurité des organisations internationales et des ambassades.

La gestion des problèmes dépend de la troupe qui est sur place et de ses chefs Les armes ne devraient pas être là.

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1951

Dès demain, Pierre Maudet prend l'engagement de se remettre en contact avec le colonel, le chef de la police d'intervention et M. Yves Clerc, chef de la protection civile. Bien que la Ville n'ait qu'une faible marge de manœuvre, il doit être possible de diminuer les nuisances.

Question / remarque :

La représentante des parents d'élève souhaiterait que « les camions » soient garés ailleurs, soit au Bout-du-Monde.

Réponse :

Manuel Tornare suggère de recourir à Pedibus pour la sécurité des enfants.

Il est prévu que seuls les camions (véhicules de plus de 3,5 t) soient garés au Bout-du-Monde.

Concernant l'éclairage, Pierre Maudet transmettra à Rémy Pagani. Il s'agit d'une question difficile qui dépend du département des constructions et aménagements. Ces remarques sont à prendre en compte dans le « plan lumière ».

Simone Irminger propose de prendre contact avec son service et évoque le « permis piétons ».

Question :

Un habitant du quartier se plaint des débordements dans le parc Bertrand la nuit.

Le parc est envahi de groupes bruyants parfois jusqu'à 3 heures du matin qui écoutent la radio, jouent du tam tam, brisent des bouteilles, etc.

Réponse :

Manuel Tornare est préoccupé par cette situation. Les jardiniers doivent aussi faire un travail de propreté le matin en plus de leurs attributions habituelles. De plus les lignes budgétaires correspondantes n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années.

Pierre Maudet fait le même constat, notamment aux Bastions. La fermeture du parc n'est pas une solution.

Actuellement, la Ville ne peut pas réprimer le bruit la nuit. Pierre Maudet attend le changement de statut des agents et dès l'an prochain il essaiera de mener des actions qui tiennent la route. Toutefois une réponse satisfaisante ne pourra pas être apportée partout. En effet, pour 100 agents, il y a 1600 hectares de parcs !

Question :

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1952

M. Christian Guin, habitant des Crêts-de-Champel est aussi intéressé par les problèmes de l'école. Il se plaint de la suppression de places de parking. Il déplore aussi le fait que l'on ne puisse plus se promener sur la corniche des Crêts-de-Champel.

Quant à la présence des militaires, elle met un peu de gaîté dans le quartier. Si des parkings sont supprimés, il faut faire des pétitions.

Réponse :

Manuel Tornare se renseignera au sujet de la raison pour laquelle la corniche n'est plus accessible et en informera M. Guin.

Questions :

Danièle Magnin est déléguée par l'Association des Intérêts de Champel. Plusieurs membres de cette association qui n'ont pas pu venir lui ont demandé de poser les questions suivantes :

- Une personne se plaint du fait que dans le cadre d'une rénovation d'immeubles, une cinquantaine de places de parc aient été supprimées. Qu'en est-il du macaron payé ? Cette personne demande un remboursement de son macaron ou l'annulation de ses contraventions.
- Une buvette est demandée au Parc Bertrand.
- Qu'en est-il du petit édifice situé en haut du parc ?
- Des arbres auraient été coupés sans renouvellement
- Les militaires logés aux Crêts de Champel boivent trop de bière et posent des problèmes avec leurs véhicules.
- Quid du CEVA ?
- A Paris, on ne trouve pas de débris sur le sol ce qui est le cas dans notre ville.
- La collecte de verre près de la Coop de Florissant a été supprimée mais les gens y déposent toujours leurs bouteilles. Il y a également du verre brisé, ce qui est dangereux pour les animaux et pour les enfants.
- Un médecin qui a l'habitude de faire son footing ne peut plus passer sur certains sentiers vu la présence de terrains de foot ball. En outre, les trottoirs sont rendus dangereux par les vélos.
- Le réglage du feu piéton à la demande à la place Claparède est inadéquat.

Réponses :

Manuel Tornare précise que les feux de signalisation dépendent du Canton.

Le sentier sur l'ancienne propriété Vecchio appartient à la Ville bien qu'il soit situé sur la commune de Veyrier. Toutefois, l'usage des sentiers relève de l'Etat et non de la Ville.

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1953

Concernant les cases bleues, les habitants de Champel sont privilégiés par rapport aux Eaux-Vives où l'on compte 16'000 places pour 24'000 macarons vendus ! On veille au fait que les chantiers durent le moins longtemps possible.

Pierre Maudet relève qu'il est exact qu'à Paris, certaines rues du centre sont impeccables. Il s'agit d'une « politique spectacle ». Le reste de la ville est « dégueulasse ». A Genève, notre politique est la même dans tous les quartiers. Le but est de responsabiliser la population.

Manuel Tornare précise concernant le remplacement des arbres, que le Conseil municipal votera prochainement un crédit de plusieurs millions pour remplacer les arbres dont l'état sanitaire est insuffisant (environ 40 % des arbres sont en mauvaise santé). En outre, il faut attendre 2 à 3 ans avant de replanter un arbre abattu.

Il rappelle que la buvette du parc Bertrand avait été installée sans autorisation en contradiction avec le testament de Mme Bertrand. Mettre des buvettes dans le parc fait de la concurrence aux commerçants du quartier. Les buvettes dépendent du Département des Finances de la Ville.

Les bennes à verre situées à côté de la Coop ont été supprimées à la demande du propriétaire du terrain. Il est exact que cela devient un débarras. La Ville cherche des solutions. Faut-il prendre sur les places de parc ?

Questions :

Mme Nicole Leu, directrice de l'école des Crêts-de-Champel a dû prévoir un autre chemin pour amener les enfants à l'école car le portail donnant sur le parking des militaires à dû être fermé. Un nouvel itinéraire devra être opérationnel pour la rentrée de fin août. Un nouveau portail sera créé sur l'avenue Louis-Aubert.

Il y a contradiction entre la pratique et le règlement car le préau est ouvert pendant les heures d'activité du para-scolaire, ce qui ne devrait pas être le cas.

Des difficultés sont dès lors intervenues dans les préaux après les horaires scolaires mais durant les activités du para-scolaire. Cela a suscité un débat au sein du service des écoles. Le but est d'améliorer la tolérance et de résoudre les problèmes d'incivilités.

Mme Nicole Bobilier, habitante du 23 avenue Dumas estime que le carrefour entre l'avenue Dumas et la rue Maurice Barraud est très dangereux et demande pourquoi une patrouilleuse scolaire n'y est pas placée.

Mme Vonaesch, habitante du quartier relève que les corneilles s'attaquent aux poubelles du parc Bertrand et demande s'il n'est pas possible de les munir d'un couvercle.

M. Paul Bertin, habitant du quartier se plaint du fait que l'on veuille raser tous les arbres, en particulier les marronniers et les remplacer par des arbrisseaux. Il craint qu'il faille des années pour obtenir des arbres adultes.

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1954 21.01.11 12:52

Concernant le parc, les jeunes se placent au milieu de celui-ci, boivent et font du bruit jusqu'à 5 h. du matin. Lorsque la police passe, c'est dans un véhicule de patrouille visible de loin et évidemment, ils cessent le bruit le temps que la maréchaussée s'en aille.

A l'avenue Dumas, d'importants travaux sont en cours (changement de canalisations ?) : présence de camion-bennes, de pelles mécaniques, de machines à scier le béton, etc. qui dégagent un bruit et une poussière intense, notamment devant les crèches et les jardins d'enfants. M. Bertin relève également le problème du dépôt de bouteilles devant la Coop de Florissant et des containers-poubelles métalliques bruyants.

Mme Burger, habitante du quartier se plaint de la présence de vélos dans le parc Bertrand.

M. François Moser, ancien militaire, indique qu'il était capitaine et relève la mauvaise tenue des soldats qui sont dépenaillés ce qui fait preuve d'un laxisme épouvantable. Il se plaint qu'on ne voie plus de patrouilles de police à Champel. Il n'y a plus que des agents qui mettent des contraventions …

Une habitante du quartier constate que les mamans ont des difficultés près de l'école des Crêts de Champel malgré la présence de patrouilleuses scolaires et ce du fait de la vitesse excessive des véhicules sur l'avenue Louis-Aubert. Elle demande s'il ne serait pas possible de poser des ralentisseurs.

Un point d'eau serait nécessaire au Jardin des Falaises.

La question de la fréquence du renouvellement de l'eau de la pataugeoire du parc Bertrand est posée.

Les nuisances causées par la fréquentation du préau de l'école des Contamines est évoquée.

Le comportement des scootéristes et des motocyclistes qui empruntent les pistes cyclables est stigmatisé. Il en va de même des cyclistes qui roulent sur les trottoirs.

Réponses :

Manuel Tornare répond que la pose de ralentisseurs sur l'avenue Louis-Aubert n'est pas possible. D'une part, cela dépend du Canton et non de la Ville. En outre de tels équipements entraveraient le passage des bus des TPG. Par contre, on peut changer la fréquence du feu de circulation.

Pierre Maudet est d'accord que la tenue des soldats devrait être améliorée.

Manuel Tornare parlera des travaux de l'avenue Dumas à Rémy Pagani. Les containers-poubelles en plastique sont recommandés mais ce sont les propriétaires privés et les régies qui décident. A noter que les commerçants doivent faire évacuer eux-mêmes leurs déchets.

14 - 168e.indd 1955

Concernant la présence de vélos dans les parcs, Pierre Maudet admet qu'il est vrai qu'une certaine tolérance s'est instaurée ces dernières années. Toutefois, officiellement, ils ne doivent pas y circuler car c'est dangereux. Au Jardin Anglais, 950 cyclistes ont été arrêtés en deux mois dont une cinquantaine qui se sont révélés pénibles ou violents. Il en va de même sur les trottoirs où ils se sentent en sécurité, ce qui ne fait évidemment pas l'affaire des piétons.

Les anciennes toilettes du parc Bertrand devraient être détruites mais cela pose un problème, s'agissant d'un ancien « historique ».

Concernant le bruit et l'alcool dans le parc, il est difficile d'intervenir. Dans une seule rue aux Eaux-Vives, on a dénombré 13 shops où il possible de s'approvisionner en alcool.

La possibilité de placer une patrouilleuse scolaire à l'avenue Dumas sera examinée.

Manuel Tornare relève que le problème des corneilles n'a pas échappé aux autorités et que d'ici 3 semaines, les poubelles du Parc Bertand seront munies de couvercles. Mail, il ne faut pas nourrir ces oiseaux !

Comme indiqué plus haut, le SEVE replante régulièrement les arbres abattus. Ces arbres sont remplacés dans la plupart des cas par des arbres adultes.

La possibilité de créer un point d'eau au Jardin des Falaises sera examinée.

Certaines pataugeoires comportent un système de changement d'eau obsolète. Des rénovations sont en cours et des demandes de crédit ont été effectuées. Manuel Tornare vérifiera cette question en ce qui concerne la pataugeoire de Bertrand-

Pierre Maudet signale qu'il veut créer un poste de police municipale à Champel dès que le nouveau statut des agents municipaux sera entré en vigueur.

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1956

5.4.3. Parole aux quartiers Saint-Jean / Charmilles- Vieusseux

Date : 8 octobre 2009 **Nombre de participants** : Environ 80 personnes

Conseillers administratifs : MM Pagani (RP) et Tornare (MT)

Collaborateurs VdG : M. Sami Kanaan, directeur du Département de la cohésion sociale, de la Jeunesse et des Sports, Mme Simone Irminger, directrice-adjointe du Département de la cohésion sociale, de la Jeunesse et des Sports – Mme I. Widmer, cheffe du Service des écoles - M. Claudio Deuel, délégué à la Jeunesse – M. D. Oertli, chef du Service des Espaces Verts - M. Zoller, Chef de service Génie civil – M-H. Giraud, Cheffe de service de l'Aménagement urbain et de la mobilité – Christian Jöhr, adjoint de direction Service social - Des collaborateurs des Unités d'action communautaire de Saint-Jean/Charmilles, des Unités d'action communautaire de la Servette et du Lyon 99, Stéphane Herzog, chargée de communication, département des constructions et de l'aménagement.

Cadre général de la soirée

Le périmètre pris en compte est celui du secteur socio-sanitaire de Saint-Jean/Charmilles. Cependant, sur proposition de la DEJ, il a été jugé pertinent d'ajouter à ce périmètre le secteur « Vieusseux » - appartenant au secteur socio-sanitaire de la Servette – compte tenu à la fois de sa proximité avec le secteur de Saint-Jean et des problématiques actuelles. Le quartier de Saint-Jean / Charmilles comprend environ 22'000 habitants. Ses caractéristiques principales sont sans aucun doute l'abondance de « collectifs » impliqués dans le quartier et l'impact positif, constructif et non négligeable de l'association « forum démocratie participative ».

Les thèmes préoccupant les partenaires interrogés sont essentiellement les suivants : Lenteur de la Ville dans la mise en œuvre des projets, manque de lieux pour l'animation socioculturelle dans le quartier des Ouches, besoin d'être entendu» des APE, développement de la Ville à sa périphérie, aménagement du triangle Rod, Soubeyran, Soret, ainsi qu'aux Franchises, développement transports publics, insécurité au secteur Luserna/Vieusseux, sécurité routière à la rue de Saint-Jean, etc.

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1957

1 L'administration au service de la population ?

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
1. Besoin d'une infrastructure socio culturelle dans le quartier des Ouches et du personnel d'animation fixe	Le collectif Conc'Ouches (Monsieur Ivan ROGG)	**1a. Manuel Toranre (**MT) s'engage à faire une séance Paroles de quartier aux Ouches. La Ville a acheté la ferme à l'hoirie Menu-Pellet dont elle est aujourd'hui propriétaire. L'achat est intervenu à raison de 1'800'000 par l'Etat et 1'600'000 par la Ville. Le but est de réaliser une MQ. Le CA souhaite hâter le plus possible la rénovation de la ferme Menu Pellet mais dépend du plan directeur **1b. Rémy Pagani** (RP) propose de placer provisoirement des containers dans le parc de la Concorde ou derrière la Ferme Menu Pellet. **1c. RP** propose une visite de la ferme aux habitants	**1as.** Organisation d'une soirée spécifique	
2. Le Forum St-Jean a demandé en 2000 que la pataugeoire située sur les voies CFF soit ombragée.	Forum St-Jean (Madame Olowine ROGG)	**2a. MT** Du retard a été pris mais la Ville s'engage à l'installer d'ici au printemps	**2ar.** Le SEVE installera le couvert	

21.01.11 12:52

Une pétition a été déposée en 2007. En 2009, il n'y a toujours rien.		2010		
3. Le Forum St-Jean a déposé une pétition concernant la passerelle du Bois de la Bâtie s'est écroulée en 2007. Un crédit a été voté en 2009.	Forum St-Jean (Madame Olowine ROGG)	**3a RP :** si l'emplacement a été barricadé, les joggers peuvent passer grâce à un escalier provisoire. **3b** : **RP** : Les travaux ont commencé. On est parti sur l'idée d'une réparation mais finalement il s'est avéré que la démolition reconstruction revenait au même prix que la simple réfection. Les travaux dureront 6 à 7 mois.	**3bs : Suivi : ?**	
4. Des panneaux d'information ont été demandés en 2004. En 2009, il n'y a que 9 panneaux sur 14 édifiés. Des problèmes d'entretien ont été signalés à diverses reprises sans qu'une réponse ait été obtenue.	Forum St-Jean (Madame Olowine ROGG)	**4 a : MT** En cours de règlement.	**4as : SJS**	

14 - 168e.indd 1958 21.01.11 12:52

5. L'APE demande comment améliorer la collaboration avec les services de la Ville. Une pétition (P203) déposée en 2003 qui n'a toujours pas été traitée. Elle a l'impression d'une certaine désinvolture de l'administration à l'égard des parents d'élèves	Association des parents d'élèves des Charmilles (Madame Mireille Smulders)	**5 a**: Simone Irminger est d'avis qu'il a dû se produire des malentendus. En effet, le service est toujours à l'écoute des APE. Sa porte à la direction du département et celle d'Isabelle Widmer, cheffe du service des écoles sont toujours ouvertes.		
		5 b : RP: Concernant la pétition signale qu'elle a été examinée avec toute l'attention voulue. Le projet initial comportait des défauts auxquels des solutions ont été trouvées. Des aménagements seront réalisés sans interférences entre les pistes cyclables et le passage à piétons. Les travaux interviendront au début de 2010.	**5bs : SAM**	
		5 c : MT signale qu'un crédit a été demandé pour la réalisation d'un véritable trottoir côté centre commercial en remplacement du simple emplacement goudronné.		

6. Signale des problèmes au niveau de l'arrêt Franchises du bus 10. Des panneaux indiquant la salle du Moyen âge et le Centre de rencontres des Franchises ont été demandés.	Intérêts de Vieusseux Mme Baba	**6 a** : **RP** propose qu'une lettre à ce sujet lui soit adressée car cette question concerne les TPG qui ont procédé à l'aménagement.	**6as : DCA (Stephane Herzog)**	
7. Signale qu'un passage à piétons créé en 1952 a été supprimé par erreur lors de la mise de la rue de Saint-Jean en zone 30 kmh au niveau de l'avenue de Gallatin, ce qui crée une certaine insécurité pour les piétons.	Madame Meng	**7a** : Madame Marie-Hélène Giraud répond qu'il ne s'agit pas d'une erreur mais de l'application de la loi cantonale qui prévoit de ne conserver en zone 30 kmh que les passages à piétons situés près d'une école ou d'une EMS. Il est possible d'en rétablir certains. Toutefois, un bilan a été effectué il y a environ un an.		

2 Les projets d'aménagement et d'infrastructures

Questions /problèmes soulevés	**Nom de l'intervenant/association**	**Réponse**	**Suivi service concerné**	**Situation une année après la soirée**
8. Aimerait savoir quel projet de lieu convivial il est prévu de créer. Le Centre de loisirs demande des locaux qui ne	Comité de gestion du Centre de loisirs des Franchises (Madame	**8 a :** Claudio Deuel admet que le Centre de loisirs actuel est mal situé. On peut voir avec Monsieur Knechtli si une	**8 as : DEJ**	

14 - 168e.indd 1960 21.01.11 12:52

soient pas situés en sous-sol ainsi qu'un terrain pour les activités des jeunes.	Claudine Davaz)	opération Ville – privé peut être réalisée. Pour l'instant, il n'existe rien. De plus, l'Etat n'a pas l'intention de créer de nouveaux centres aérés.		
9. Se plaint que les passages à piétons soient mal placés pour les pensionnaires des Franchises. De même, un passage à piétons a été supprimé au niveau de la rue Edouard Rod, ce qui est dangereux. Il faut aussi penser à l'éclairage et aux trottoirs.	Madame Rose-Marie Pascal habitante de Cité Vieusseux.	**9a** : **RP** demande qu'une lettre lui soit adressée à ce sujet, cela de façon à permettre le traitement de ce problème par les services concernés.	**9as : DCA** (Stephane Herzog)	
10. Signale que sur la route des Franchises, les anciennes toilettes, toujours éclairées sont transformées en débarras. Une lettre a déjà été adressée à Pierre Maudet qui a accusé réception mais rien n'a rien fait.	Madame Bongera, 8, Cité Vieusseux	**10 a** : **MT** demande que ces faits lui soient communiqués par écrit. Il vérifiera.	**10as : DEUS (**Raoul Schrumpf)	

11. Quand les logements prévus seront-ils construits dans le haut du triangle.	Un habitant du quartier Soret-Soubeyran	**11 a** : **RP** Un plan localisé de quartier a été voté. Plusieurs parcelles appartiennent à l'Etat. Les constructions devraient commencer incessamment. Concernant la partie villas qui comporte une densité moindre, un PLQ a été soumis au Conseil municipal pour augmenter cette densité.			
12. la population a voté pour que l'on ne saccage pas ce quartier du Soret car l'esthétique n'est souvent pas prise en compte.	Monsieur Warluzel, 26, Charmilles	**12 a** : **RP** La densité et la mixité sociale ont été améliorées. Concernant l'esthétique, on essaie d'organiser des concours d'architecture avec jury pour réaliser les meilleurs projets.			
13. L'incompréhension des habitants. Si l'institution de la zone 30 kmh à la rue de Saint-Jean a fait l'objet d'un projet participatif où les habitants ont pu donner leur avis et ont présenté un projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean, par la suite, ils n'ont plus été consultés.	Forum Saint-Jean / Charmilles	**13 a** : RP vérifiera. Les procédures ont dû être accélérées car le giratoire était dangereux. Il est possible qu'une étape ait été sautée pour gagner du temps. Toutefois, tout n'est pas ficelé et les intéressés peuvent demander à être auditionnés par la commission du Conseil municipal.	**13as. SAM**		

14. On attend que le projet se complète. Il est essentiel de ne pas raboter sur la sécurité qui doit passer avant le coût.	Groupe Zone 30 kmh et APE (Monsieur Martin Gonzenbach)	**14 a : RP** Approbation.		
15. L'action des bénévoles est difficile car il faut comprendre l'organisation de l'administration ce qui n'est pas évident. Il faudrait que les APE puissent bénéficier d'un interlocuteur privilégié qui pourrait les orienter au sein de l'administration.	l'APE Saint-Jean	**15 a : MT** En cas de problème, tout un chacun peut écrire au Conseil Administratif qui a l'obligation de répondre. En procédant de cette façon l'APE sera automatiquement orientée sur le bon interlocuteur. RP souligne qu'il est toujours prêt à recevoir les habitants. Il est aussi loisible de consulter le site de la Ville sur internet qui présente l'organigramme complet des services.		
16. La vitesse et la présence de piétons ne sont pas respectées dans la zone 30kmh de la rue de Saint-Jean. Des contrôles devraient être effectués par la gendarmerie et les ASM.	Forum Saint-du Jean / Charmilles	**16 a** : **MT** signale qu'une campagne sera lancée à ce sujet.		

3 - Les incivilités et la sécurité

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
17. L'hiver approchant, les incivilités recommencent. Elle rencontre des problèmes de politesse avec les jeunes qui viennent jouer au poker. Elle ne peut pas les garder. Elle rappelle le drame qui est survenu l'an dernier et demande quelles mesures ont été prises pour l'avenir.	Madame Cacace, commerçante au Centre commercial Luserna	**17 a** : Claudio Deuel travaille avec la police et les ASM. Une salle de gym a été ouverte à la rue Liotard. Les travailleurs sociaux hors murs dialoguent avec les jeunes sur place. Les mêmes problèmes se rencontrent un peu partout. La DEJ collabore aussi avec les commerçants et les habitants.		
18. Question adressée aux représentants de la Ville de Genève ainsi qu'à ceux de la Société coopérative d'habitation. Elle se plaint de la circulation, notamment de scooters dans la zone piétonne ouverte au public.	Intérêts de Vieusseux Mme Baba	**18 a** : Albert Knechtli est en discussion avec **RP** pour obtenir de la Ville une amélioration de l'éclairage. Pour le surplus, la question posée ne concerne pas la Ville, se passant en terrain privé.	**18as SAM**	
19. Que fait-on de ces jeunes qui causent des problèmes par leur violence continue.	La responsable du salon de coiffure du Centre commercial Luserna, Madame Jacinta Teixeira,	**19 a : MT** relève qu'il en va de la responsabilité des parents. Avec ses services, il réfléchit actuellement à la problématique de l'aide à la parentalité. On met aussi sur pied des plans de réinsertion destinés aux jeunes en difficultés. Les pouvoirs		

14 - 168e.indd 1964 21.01.11 12:52

		publics sont là pour apporter une aide à la population. La Ville fait un gros effort avec la DEJ. Mais un réveil des parents est indispensable.		
20. Qu'est-il prévu comme aménagements pour la sécurité à Vieusseux ?	Comité de gestion du Centre de loisirs des Franchises (Madame Claudine Davaz)	**20 a : RP** rappelle que cette question a été évoquée dans la présentation power point. S'il existe des demandes précises, on peut les lui communiquer par écrit.		
21. Se plaint que la Ville n'en fasse pas assez dans le quartier de Vieusseux-Franchises dans le domaine de la sécurité. A titre d'exemple, il relève que la Coop a dû placer un Sécuritas en permanence dans son magasin.	Monsieur Baudin, habitant du quartier	**21 a : RP** recevra cet intervenant la semaine prochaine.	**21as : DCA Stephane Herzog**	
22. Les personnes venant du site Artamis causent moins de bruit que les précédentes. Se pose la question de savoir ce qu'il en sera lorsque ces personnes organiseront des fêtes.	Anne Rist, habitante de l'avenue Ernest-Pictet	**22 a : MT** relève que le bâtiment occupé par ces personnes a été mis à disposition par l'Etat et non par la Ville. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Mark Muller.		

14 - 168e.indd 1966

5.4.4. Parole aux quartiers- Sécheron

Date : 23 novembre 2009 **Nombre de participants** : Environ 40 personnes

Conseillers administratifs : MM Pagani (RP) et Tornare (MT)

Collaborateurs VdG : Mme Simone Irminger, directrice-adjointe du Département de la cohésion sociale, de la Jeunesse et des Sports – Mme I. Widmer, cheffe du Service des écoles - M. Claudio Deuel, délégué à la Jeunesse – M. Isis Payeras, Cheffe de service de l'Architecture – Christian Jöhr, adjoint de direction Service social - Des collaborateurs des Unités d'action communautaire des Pâquis, du Poste de Police municipale des Pâquis, de la Délégation à la Jeunesse.

Cadre général de la soirée :

Le sujet prioritaire pour les habitants concerne **la sécurité** au sens large dans le quartier et plus particulièrement **les zones de « non droit »** investies par des jeunes et jeunes adultes, voire certains délinquants (terrains sportifs derrière le C.O., pourtours du C.O., passage sous route à l'av. de France, square de Sécheron, préau de l'école de Sécheron...). Il y a régulièrement des déprédations sur les véhicules sur le parking de l'établissement, etc....

A noter que l'Ecole de Sécheron, compte tenu de ses problèmes de sécurité, a inscrit un tant qu'objectif, dans son projet d'établissement, et sur demande notamment des parents et des enseignants, la fermeture des portes d'entrées de l'école durant les heures scolaires pour empêcher l'entrée de personnes indésirables ainsi que la fermeture du préau le soir.

Le deuxième sujet de préoccupation est une conséquence du premier point et concerne le type d'infrastructure de quartier prévue : **Maison citoyenne ou Maison de quartier ?** Quel sera le rôle, et le mandat d'utilisation de cette nouvelle infrastructure ? Quels moyens lui seront-ils alloués notamment pour effectuer des actions de prévention et d'encadrement des jeunes ?

Les habitants et acteurs du quartier demandent et attendent la création d'une structure type Maison de quartier qui permette la prise en charge des enfants et des jeunes.

Le troisième sujet de préoccupation porte sur l'**intégration des nouvelles constructions de la parcelle de Sécheron et de ses habitants** au quartier. Les acteurs de quartier souhaitent une bonne intégration de la nouvelle urbanisation au sein du quartier et s'inquiètent de savoir comment la Ville anticipe et prépare l'arrivée massive de nouveaux habitants, en majorité des familles. Les infrastructures et services sociaux culturels du quartier ne sont pas tous dimensionnés et préparés pour cette arrivée, l'école primaire est par exemple à la limite de sa capacité, où iront les nouveaux élèves ? Quid du parascolaire, de la prise en charge des enfants et des jeunes ? Certaines infrastructures font défaut comme par exemple une bibliothèque. Quelle intervention possible de la Ville sur la création de commerces de proximité dans le quartier et plus spécifiquement sur la parcelle de Sécheron ?

21.01.11 12:52

1 Sécurité et incivilités dans le quartier

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/ association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
1. M. Loosli se plaint d'un certain nombre d'événements et d'exactions dont le point culminant a été l'incendie du 24 avril qui a mis hors service une partie des infrastructures du Cycle. C'est une bonne chose que le terrain vague qu'était la parcelle de Sécheron soit en cours d'aménagement, toutefois les alentours du Cycle restent souvent une zone de non droit. Par exemple, des rodéos de motos voire de voitures sont organisés sur le terrain de sport. Quels moyens, encadrement, action est-il prévu pour que ce périmètre ne soit plus une zone de non droit et puisse être investie autrement de manière à sécuriser le périmètre.	M. Walter Loosli, directeur du CO de Sécheron	**1a.** Claudio Deuel : indique qu'il est possible de répondre à une partie des demandes. Les mêmes problèmes se posent dans tous les quartiers. Les environs des Cycles appellent les jeunes d'où certaines incivilités. On retrouve constamment des bouteilles d'alcool brisées, etc. Un dialogue avec la DEJ est possible. On peut obtenir l'accès aux salles de gym des écoles. Une collaboration avec les ASM permet d'améliorer la sécurité. **1b. MT :** Le Conseil Administratif a accepté le plan de réinsertion des jeunes en rupture. Il existe aussi un dispositif cantonal. Le plan vise à aider les jeunes en rupture qui sont entre 5 et 600 en Ville pour 1500 à 1600 dans tout le canton. Ces jeunes sont largués et sans repères. On peut utiliser des structures telles que Via ou La Boîte à boulots. Il s'agit d'essayer de récupérer ces jeunes et de leur apporter un appui socio éducatif. Quelques résultats ont déjà été obtenus. La Ville de Genève réagit très rapidement pour mettre ce genre de problèmes à l'ordre du jour.	**1as. Délégation à la Jeunesse** 1bs.	

14 - 168e.indd 1967
21.01.11 12:52

2. M. Garcia relève un problème de sécurité sur le cheminement de l'école par les enfants. Entre l'avenue Blanc et l'avenue Dentand cheminent les enfants qui se rendent à l'école ainsi qu'au Cycle. Le carrefour est dangereux. Les trottoirs ont été abaissés mais le carrefour ne comporte pas de passage à piétons. Il s'agit d'une zone 40 km/h. Demande de passages piétons. Par ailleurs, dans le préau, on relève la présence de détritus, de nombreuses bouteilles vides voire de verres brisés.	M. Stéphane Garcia, président de l'association Espace de Sécheron (l'association s'est créée pour lutter contre la construction d'un immeuble au sud du périmètre	**2a. RP :** prend note de la demande. Il étudiera la question et règlera le problème concernant les passages piétons. Il informe qu'à la rue Ferrier, l'aménagement sera également revu. Il y aura un sens unique et des arbres y seront plantés. **2b.** Isabelle Widmer : souligne que le problème des tessons de bouteilles est constaté dans de nombreux préaux. Celui de Sécheron est nettoyé 5 fois par semaine. On essaie de procéder aux nettoyages le matin avant 8h00. Les préaux ne sont pas nettoyés le week-end pour des raisons budgétaires. On essaie d'occuper le terrain avec l'aide des ASM. Le Service des Ecoles n'a pas reçu de plainte du Conseil d'établissement de Sécheron.	**2as. Département des constructions**	
3. L'ouverture du préau crée de l'insécurité. M. Baillif demande la fermeture du préau. Il demande la création d'un poste de gendarmerie ou d'une antenne ASM ainsi que le changement des horaires des ASM jusqu'à 2h. du matin. Il relève que la parcelle ex-Gaon appartient désormais à la Ville de Genève. Il se plaint de la diminution des places de parc et demande l'ouverture du parc Barton. Il demande aussi la construction d'un	Roland Baillif, habitant du quartier	**3 a. RP :** Le canton n'a pas suffisamment de gendarmes ce qui est bien connu. Il y en a 750 alors qu'il en faudrait 1'200. La Ville va pallier dans une certaine mesure à ce manque par l'augmentation des prérogatives de ses ASM. La proposition a été faite que les îlotiers travaillent également de nuit.. Concernant le nombre de places de parking, actuellement, la Ville ne renouvelle pas les baux des parkings loués à des pendulaires pour réserver les places libérées aux habitants du quartier. Cela augmente les		

parc en silo avec commerces (Denner, salon lavoir et teinturerie) au rez-de-chaussée. Il laisse entrevoir le lancement d'une pétition pour la construction d'un parking.		places disponibles d'environ 50 unités. **MT :** Signale qu'il est souvent demandé de fermer les préaux la nuit. Toutefois, il s'agit de lieux de vie. Des exceptions ont toutefois été consenties en cas d'éléments particuliers tels au préau des Vollandes qui constitue l'accès à l'abri PC où sont accueillis les SDF en hivers.		
4. M. Goy signale que derrière le CO des portes sont ouvertes et donnent accès aux voies, de sorte que les enfants vont s'y promener. Il avait fermé ces portes avec un cadenas mais les CFF ont rouvert. De plus, les grillages sont trop bas et les gens passent soit par-dessus soit même par-dessous de sorte que la sécurité n'est pas assurée. Le préau du CO, souvent utilisé le week-end par des jeunes est dans un état tel le lundi matin qu'il ne peut plus être utilisé par les élèves pour le sport. Une intervention de la Ville est demandée.	Jean-Marc Goy, Conseiller social au CO	**4 a**. Mme Payeras : signale que ces accès sont propriété des CFF et que la porte en question est utilisée par les nettoyeurs. Selon un autre habitant, ce n'est pas le cas et les nettoyeurs disposent d'un autre accès. **4 b. RP :** La Ville écrira aux CFF pour clarifier la question et sécuriser les lieux. **4 c. MT :** a pris note de la demande concernant le préau, mais signale que le nettoyage des préaux des Cycles d'orientation ne sont pas des compétences de la ville	**4.bs DCA**	

14 - 168e.indd 1970

2. Maison citoyenne ou maison de quartier ?

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/ association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
5. Mme Zumbino relève que l'APE compte une trentaine de membres. Un très faible taux de parents participe au Conseil d'Etablissement. Sécheron est situé à la périphérie du quartier des Pâquis. L'APE souhaite la mise en place d'une Maison de Quartier.	Mme Zumbino, APE Sécheron	**5 a. MT :** Déclare que les modèles comme les Espace de quartier sont aussi à prendre en compte et sont des structures différentes des MQ. L'expérience du 99 rue de Lyon est un succès et il préférerait que ce modèle là soit celui utilisé à Sécheron. Il s'agit en quelque sorte d'une gestion accompagnée qui permet d'établir un lien social avec la population. Le contenu de l'Espace Quartier est plus large et comprend une ludothèque ainsi que de nombreux locaux. D'ailleurs, d'autres quartiers sont également en attente d'une MQ, tel celui de la Concorde. **5 b.** Claudio Deuel rappelle que l'espace dont il est question a été créé suite à un concours d'architecture auquel ont pu participer les habitants du quartier. La Ville ne veut rien imposer. Toutefois, les activités de la ludothèque pourraient être étendues aux ados. L'espace doit être créé avec les habitants. L'important est de pouvoir disposer de personnel professionnel dès l'ouverture.		

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1971

3 Quels besoins en infrastructures pour les futur-e-s habitant-e-s ?

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/ association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
6. M. Paratte relève la cessation d'activités de la Coop de Château-Banquet, de la Poste, de l'Ambassade des USA. Depuis l'arrivée du tram, les embouteillages sont permanents. Les restaurants exotiques ne sont pas fréquentés par les habitants. Il demande un centre convivial, un espace comportant des infrastructures polyvalentes, une bibliothèque, une médiathèque, un marché, des bistrots. Le foyer de Sécheron doit être le cœur du quartier.	M. Yves Paratte – Association des habitants Prieuré et Sécheron.	**6 a. RP :** est prêt à recevoir les représentants de l'association régulièrement pour examiner avec eux les problèmes soulevés.		
7. Dans le temps, il y avait une poste et une banque UBS. Tout cela a disparu. Il manque des boîtes à lettres. L'arrêt TPG devant l'école La Découverte permettant de se rendre directement à la gare a été supprimé. Il manque de magasins. Les habitants de ce quartier	M. Roger Grandjean, habitant du quartier	**7 a. RP :** Une passerelle est prévue au nord du périmètre sur le terrain de Sécheron. 4 immeubles se construisent ainsi qu'un en coopérative et un lieu d'accueil qui permettra de travailler avec les adolescents. Cela apportera une certaine sécurité et de pallier à la disparition de certains lieux de		

21.01.11 12:52

sont un peu des laissés pour compte.		rencontres. Il sera également possible d'obtenir une dérogation pour un distributeur d'argent. **7 b. MT :** Il rencontre régulièrement les dirigeants romands de la Poste. Il interviendra auprès d'eux pour obtenir la pose d'une boîte à lettres.	**7 bs. Département de la Cohésion sociale**	
8. Le quartier a beaucoup perdu. Pas de poste, pas de boîte à lettres, pas de bus ou de tram pour s'y rendre. L'arrêt du tram Sécheron a été supprimé. L'année dernière la présence des travaux interdisait le parking. Il y a un problème de macaron qui ne permet pas de se garer dans tout le quartier. Il en va de même pour les feux de circulation trop courts pour permettre aux handicapés de traverser en sécurité.	Lorette Andersen, habitante du quartier	**8 a. MT :** Concernant la poste, dès lors qu'il y a plus d'habitants dans le quartier une demande d'ouverture de bureau postal peut être formulée. Manuel Tornare s'engage à relayer cette requête à l'égard de la Direction de la Poste. **8 b. RP :** Pour la durée des feux pour piétons, il va demander à ses services d'y remédier. Il va voir ce qu'il est possible de faire pour que l'arrêt du bus soit placé comme auparavant devant le kiosque.	**8 as. Département de la Cohésion sociale** **8bs. DCA**	

14 - 168e.indd 1972 21.01.11 12:52

9. Il existe une forte demande pour des activités le mercredi. Mère de plusieurs enfants, elle remarque que les enfants sont très attachés à leur école. Un bon travail éducatif est réalisé dans cette école. Toutefois, une centaine de logements vont s'ajouter à ceux existants. Quelle école vont-ils fréquenter ?	Une habitante du quartier	**9a**. Isabelle Widmer : La planification scolaire se fait à long terme. Elle se fait entre la Ville et le DIP. La répartition des nouveaux arrivants à Sécheron se fera entre l'école de Sécheron, celle de Chateaubriand et celles des Pâquis, il n'y pas besoin d'une nouvelle école dans le quartier. **9 b.** Mireille Excoffier, directrice de l'établissement scolaire de Sécheron : confirme et précise que le projet de répartition n'est pas encore arrêté. La « restructuration du bassin de recrutement » sera établie en conservant les nues les plus proches de l'établissement. Toutefois, il y a un problème pour les enfants de 5P et de 6P.				
10. Prochainement, 200 enfants vont passer devant les logements ainsi que ceux qui utilisent le bus de Collex-Bossy, sans compter les ados qui zonent dans le quartier. Ne pourrait-on pas ouvrir les MQ le soir et les week-ends ?	M Goy Conseiller Social du CO	**10 a. MT :** La Ville est consciente du problème et avait fait des recommandations aux MQ dans ce sens il y a quelques années.			
11. Il regrette que Sandrine Salerno n'ait pas pu venir car il habite dans un immeuble de la Ville mal entretenu et en mauvais état. Il s'agit des bâtiments 3-5, avenue de Sécheron et 4-6 Gustave Moynier. Le crépi part en poussière. Quand l'Espace Quartier sera-t-il ouvert ?	Un habitant du quartier	**11 a. MT** : parlera à Sandrine Salerno du problème d'entretien relevé. Il signale que l'EMS recherche encore un financement. Les premiers logements seront occupés dès fin 2010 et l'Espace Sécheron ouvrira donc dès 2011. Le restaurant scolaire ouvrira quant à lui à la fin de l'été 2011.	**11 as. Département de la Cohésion sociale**		

12. Peu lui importe que le nouvel espace soit occupé par une MQ ou une autre forme d'institution. L'important est que la MQ soit déchargée car elle dépasse actuellement ses capacités d'accueil Il souhaite notamment que l'on puisse accueillir dans la nouvelle Maison les enfants le mercredi et aussi les ados.	M. Nolli, Président de la MQ Pâquis, Prieuré Saint-Jean.	N'appelle pas de réponse.		

STATISTIQUES DE L'OPÉRATION HIVER 2009-2010
(PÉRIODE DU 5 NOV. 2009 AU 23 AVRIL 2010)

Fréquentation :

Nombre total de nuitées et d'identités différentes :

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nbre de nuitées	8'435	11'000 (+30%)	13'177 (+20%)	14'861 (+13%)
Nbre de personnes	593	686 (+16%)	820 (+19%)	986 (+20%)
Moyenne par personne	16 nuits	14 nuits	16 nuits	15 nuits

Durée de séjour :

	Nombre de personnes
Moins de 10 nuits	470
Entre 10 et 30 nuits	230
Entre 30 et 60 nuits	90
Plus de 60 nuits	30

Répartition par genre :

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de femmes	53	83	129	205
Nombre d'hommes	540	603	691	781
Nombre total	**593**	**686**	**820**	**986**

Répartition par tranches d'âge :

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
moins de 12 ans	-	-	-	38
entre 13 et 17 ans	-	-	-	39
de 18 à 20 ans	122	95	55	68
de 21 à 30 ans	215	247	329	307
de 31 à 40 ans	131	174	230	263
de 41 à 50 ans	81	104	115	158
de 51 à 65 ans	41	58	83	97
plus de 65 ans	3	8	8	16

./.

Nationalités les plus représentées :

Nationalités	2006-2007	2007-2007	2008-2009	2009-2010
Suisse	49	64	34	42
France	69	69	77	52
Europe de l'est	77	97	137	119
Roumanie	130	125	225	395
Europe (autres)	38	62	58	79
Maghreb	126	162	205	186
Autres	104	107	84	113

Visites et interventions extérieures :

Institution	Nombre de visites et/ou interventions
Police genevoise	78 visites (passages préventifs de patrouille) + 18 x code vert, 4 x code rouge, 1 x Police judiciaire avec mandat
UMUS	20 visites
Urgences 144	5 visites
Urgences psychiatriques	3 visites
SIS	2 visites
Divers	54 visites (Mesemrom, journalistes, collègues de jour, association HOPE, etc.)

Le 18 mai 2010 /DD

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Pascal RUBELI
Président de la Commission sociale

Genève, le 12 mai 2010

Objet **Audition du 22 avril 2010 concernant le rapport Flückiger et les M-846 et M-863**

SK / sp

Monsieur le président,

Je reviens à l'audition précitée et vous communique ci-après les réponses attendues.

1. **Convention de partenariat ente le SSVG et un organisme associatif**

   La Convention avec le Centre de contact suisses-immigrés (CCSI) pour le suivi des cas de difficultés de paiement de factures de restaurants scolaires se trouve en annexe.

2. **Boîte à Boulots et l'Antenne d'insertion VIA**

   Je précise tout d'abord que je n'étais pas au courant que je serais auditionné ce jour-là à propos de l'antenne d'insertion VIA, et que cela ne ressortait pas de l'ordre du jour diffusé pour cette séance, puisque le point apparaît après l'audition, d'une part, et ne mentionne que la Boîte à Boulots, d'autre part.

   De plus, selon la nouvelle organisation des commissions du CM, il nous a été communiqué que les dossiers relevant de la jeunesse étaient couverts par la CJS et non plus par la CCS.

   D'ailleurs, la CJS a posé de nombreuses questions relatives à la Boîte à Boulots et l'Antenne d'insertion VIA lors de l'audition sur les Comptes 2009 de la DEJ et du Service des sports qui a eu lieu ce lundi 10 mai 2010.

   Afin de pouvoir être à votre service de manière efficace, il est important pour nous que la situation soit clarifiée, le CM étant évidemment souverain en la matière.
   Une fois la situation clarifiée, et comme évoqué lors de l'audition du 6 mai devant votre Commission, concernant les Comptes du département, je reviens volontiers vers vous ou la CJS afin d'assurer

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLE

une présentation spécifique de l'ensemble du projet VIA, accompagné de représentants du Département des finances et du logement vu que le financement de VIA est assuré par le Fonds chômage en 2010.

3. **Peut-on préciser les critères d'analyse des dossiers de ces jeunes, et comment / vers où/qui ils sont redirigés si VIA ne peut pas s'en occuper?**

Les jeunes doivent correspondre à ces 4 critères de base:

- Etre domiciliés en Ville de Genève
- Avoir entre 15 et 25 ans
- Avoir un statut légal
- Etre sans projet depuis une période d'au moins 6 mois.

Si les jeunes qui s'adressent à VIA ne correspondent pas à ces critères, nous les aiguillons vers d'autres structures qui nous semblent adéquates. Par exemple un jeune qui arrive de Vernier sera mis en contact avec Arcade Emploi.
VIA fait également partie et participe aux réunions du dispositif cantonal EQIP.

4. **Lorsqu'on parle de "projet" individuel, ce sont plutôt eux qui viennent avec un projet, ou VIA qui les aide à construire un projet ?**

Si un jeune adhère au processus que VIA propose (à savoir Ateliers Prép puis stage tout en travaillant sur l'élaboration d'un projet personnel) alors l'Antenne travaillera à la réalisation de son projet personnel.
Certains ont des projets en tête (qui vont de reprendre un rythme à trouver une place d'apprentissage jusqu'à payer leurs dettes, etc.), d'autres n'en n'ont pas et donc c'est à l'Antenne de les accompagner pour en élaborer un.

5. **Peut-on donner les horaires de la permanence d'accueil (horaires, fonctionnement etc.) ?**

Ouverture au public mardi et jeudi de 13 à 16 heures
(ou sur rendez-vous ; les jeunes déjà inscrits étant suivis sur une base ad hoc).

6. **Le rapport parle "d'outils de planification, d'évaluation et de suivi" des jeunes en question : quels sont-ils? Peut-on donner une brève description ?**

Evaluation du projet : il est prévu de procéder à une évaluation externe du projet après deux ans de fonctionnement (octobre 2011).
Si l'évaluation du projet est positive, les options suivantes seront étudiées :
a) renouvellement du financement de projet via le Fonds chômage ;
b) subvention nominale (Dpt 5, éventuellement Dpt 1) ;
c) intégration du dispositif dans les missions et prestations de la DEJ et financement par le budget de fonctionnement de la DEJ.

Outils de suivi : nombre de jeunes qui s'adresse à nous, nombre d'heures que l'Antenne consacre à ceux qui adhèrent au processus, tâches et démarches principales pour lesquelles l'Antenne les accompagne, nombre et type de stages, durées des stages.

14 - 168e.indd 1978 21.01.11 12:52

Par ailleurs, vous recevrez ces prochains jours les questions restées en suspens à la suite de la double audition concernant les Comptes 2009.

En restant à votre disposition pour toute question, je vous adresse, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

Avec mes bons messages.

Manuel TORNARE

Copie : Monsieur Sami KANAAN, directeur
Madame Carine BACHMANN, directrice adjointe
Secrétariat du Conseil municipal

Annexe : 1 convention de partenariat

3

CONVENTION DE COLLABORATION

conclue entre

la **Ville de Genève**,
pour elle le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports,
représenté par M. Sami KANAAN, directeur,
d'une part,

et

le **Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI)**,
représenté par Mme Anne-Marie BARONE, Présidente
et
un-e membre du comité,
d'autre part

relative à la prise en charge des frais de restaurant scolaire
pour les personnes au statut de séjour précaire

Préambule

Mission de la Ville de Genève

La Ville de Genève a pour mission de porter une attention particulière et de fournir un soutien ciblé aux groupes de population qui sont reconnus comme étant en risque de précarisation. Son aide financière est, pour l'essentiel, subsidiaire aux prestations cantonales et fédérales auxquelles les personnes et les groupes familiaux ont droit.

Le Service social de la Ville de Genève (ci-après SSVG) dépend du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Il a pour tâche de soutenir les personnes en difficulté sociale qui sont domiciliées sur le territoire de la commune. L'apparition de nouvelles formes de pauvreté et l'augmentation du nombre de personnes vivant une situation précaire ont poussé le SSVG à développer des actions spécifiques pour répondre à ces besoins, parmi lesquelles figure, entre autres, la prise en charge des frais de restaurant scolaire.

Mission du CCSI

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés (ci-après CCSI), conformément à ses statuts, s'efforce de défendre les droits des familles migrantes et de garantir, pour celles qui en ont besoin, l'accès aux aides qui leur sont dues et de bénéficier d'un suivi social et juridique. A ce titre, il reçoit notamment de la Ville de Genève une subvention annuelle.

Dans le cadre de ce suivi social, le CCSI est notamment chargé des démarches administratives auprès des caisses-maladie pour l'affiliation des enfants, auprès du Service de l'assurance-maladie (SAM) pour l'obtention des subsides cantonaux, auprès du GIAP pour l'animation parascolaire et auprès du SSVG pour la prise en charge des frais de restaurant scolaire.

Forts d'une longue expérience de collaboration, la Ville de Genève et le CCSI (ci-après les parties) ont décidé de conclure la présente convention.

./.

Article 1 Objet de la convention

1. La présente convention a exclusivement pour objet de répartir les compétences entre les parties pour ce qui est de la prise en charge des frais de restaurant scolaire pour les personnes au statut de séjour précaire (ci-après la prestation).

Article 2 Rôle des parties

1. Le CCSI constitue les dossiers puis soumet les demandes de prise en charge de cuisine scolaire la direction du SSVG.

2. Le Service social de la Ville de Genève est l'organe compétent de la Ville de Genève pour la réalisation des tâches fixées dans la présente convention. Il assure le suivi administratif des demandes, préavise la décision d'octroi de la prestation et, en cas d'accord, en garantit le paiement directement auprès du restaurant scolaire créancier.

Article 3 Procédure

1. En principe, au début de chaque année scolaire ou à l'arrivée d'une famille en Ville de Genève, le CCSI adresse au SSVG un dossier complet pour chaque groupe familial susceptible d'être bénéficiaire de la prestation. Le groupe familial est constitué du/des parent/s et du/des enfants à charge qui font ménage commun avec eux.

2. Le dossier comprend :
   - le formulaire de demande de prise en charge des frais de restaurant scolaire (annexé) dûment signé par le père ou la mère du/des enfant/s concerné/s et par le collaborateur du CCSI en charge du dossier
   - la copie de l'attestation du SAM de chaque enfant concerné (pour chaque année scolaire au cours de laquelle le SSVG est sollicité) dès réception du document de réduction
   - une copie du formulaire de réduction « famille » concernée par le GIAP (pour chaque année scolaire au cours de laquelle le SSVG est sollicité)
   - une copie des pièces d'identité du/des parent/s et de chaque enfant concerné
   - la/les première/s facture/s ou extrait/s de compte du restaurant scolaire, au fur et à mesure de leur réception.

3. Ces documents doivent permettre d'établir, de façon concordante et aussi clairement que possible, le domicile et le lieu de résidence effectif du/des parent/s et de chaque enfant concerné et que l'Etat ainsi que le GIAP accordent déjà à ce dernier les prestations qui relèvent de leur compétence.

Article 4 Conditions d'octroi de la prestation de la Ville de Genève

1. Les conditions d'octroi de la prestation de la Ville de Genève sont exclusivement déterminées par le *Règlement du Conseil administratif sur les aides financières du Service social*, du 17 décembre 1986 et ses directives d'application. La présente convention ne fonde aucun statut particulier.

./.

2. La prestation de la Ville de Genève est octroyée aux deux conditions cumulatives suivantes :

   a) le domicile et le lieu de résidence effectif du groupe familial (à savoir le/les parent/s et le/les enfant/s concernés) doivent impérativement se trouver sur le territoire de la Ville de Genève, conformément à l'article 6 du *Règlement du Conseil administratif sur les aides financières du Service social*, du 17 décembre 1986 ;

   b) le groupe familial doit être suivi par le CCSI.

3. La description de la situation sociale du groupe familial susceptible d'être bénéficiaire de la prestation est déterminante et doit comporter les informations suivantes :

   a) Emploi : par exemple, détailler l'activité professionnelle du/des parent/s, exposer les types de travaux, le nombre d'employeur/s (lieux différents), le travail fixe/sur appel/irrégulier, le taux d'activité (rendre compte de la précarité du travail)

   b) Salaire : donner une estimation du salaire mensuel

   c) Logement : indiquer une estimation du montant du loyer ou la participation au loyer (montant mensuel)

   d) Contribution d'entretien : indiquer, s'il y a lieu, le montant de la contribution du parent (père ou mère) qui ne vit pas avec l'enfant, qu'il s'agisse de la pension alimentaire, régulière ou irrégulière, de la participation à l'achat de vêtement, etc.

   e) Allocations familiales : indiquer si les parents les perçoivent

   f) Arrivée Genève : indiquer les dates d'arrivées à Genève du/des enfant/s, de la mère, du père si cette information s'avère pertinente.

4. La description relate la situation du groupe familial à un moment donné, en des termes aussi précis que possible, sachant que, au niveau tant du revenu que du logement notamment, les familles migrantes au statut de séjour précaire vivent dans l'insécurité économique et juridique.

5. Le CCSI s'engage à informer le SSVG de tout changement important dans les conditions du groupe familial, notamment concernant sa domiciliation dans une autre commune ou la cessation de suivi du dossier par le CCSI.

Article 5 Décision

1. Sur la base du dossier présenté au SSVG, le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, en application de ses directives internes, prend la décision d'octroi de la prestation pour une année scolaire (septembre à juin). L'article 4, al. 4 demeure réservé.

2. La notification est adressée au restaurant scolaire créancier et au CCSI. Les factures sont directement envoyées par le restaurant scolaire au SSVG pour règlement.

./.

3. En cas de réclamation ou de recours (article 27, al. 2 à 4 du *Règlement du Conseil administratif sur les aides financières du Service social*), le parent requérant devient l'interlocuteur direct du SSVG.

Article 6 **Suivi de la convention**

1. Le CCSI remet au SSVG, au plus tard au mois d'avril, un rapport annuel sur les activités menées dans le cadre de la présente convention.

2. Une rencontre réunissant le CCSI et le SSVG a lieu au terme de chaque année scolaire afin d'effectuer un bilan de la situation et d'examiner les développements de collaboration.

Article 7 **Entrée en vigueur, durée, modification et résiliation de la convention**

1. La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature. Elle s'applique immédiatement à tout nouveau dossier de demande de prestation qui est ouvert après son entrée en vigueur. Et pour les dossiers actuellement ouverts, lors de leur renouvellement, conformément aux exigences de la convention d'ici à la rentrée scolaire 2009-2010.

2. La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, sa mise en œuvre pour l'année civile à venir étant toutefois dépendante du vote de la subvention idoine par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

3. Chacune des parties peut soumettre des propositions de modification de la présente convention à l'autre partie, en la forme écrite.

4. La présente convention peut être résiliée par chacune des parties, en la forme écrite, moyennant un préavis de trois mois pour la fin d'un mois.

Fait et signé à Genève, en deux exemplaires, le 27.7.2009

Pour le CCSI :

Anne-Marie BARONE

P. TUSCHER
Un-e membre du comité

Pour la Ville de Genève :

Sami KANAAN

Annexe : un formulaire de demande de prise en charge des frais de restaurant scolaire

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Pascal RUBELI
Président de la Commission sociale

Genève, le 19 mai 2010

Objet **Auditions du 29 avril et du 6 mai 2010**

SK/br

Monsieur le président,

Je reviens aux auditions précitées et vous communique ci-après les réponses attendues.

Nombre de cas d'engagements fixes pour lesquels il y a eu une résiliation ou démission moins de 6 mois après l'entrée en fonction.

Aucun cas répertorié dans le département

DIRECTION :

Il semblerait que l'Etat ne soit pas entré en matière sur une subvention régulière à ICV en raison du caractère partiellement lucratif de leur activité ; en sait-on plus à ce sujet ? Et est-ce que nous avons un avis sur cet aspect de leur activité ?

Nous ne disposons pas d'information fiable à ce sujet, nous aborderons cette question dans le cadre de la coordination mise en place avec l'Etat en matière de subventions et répondrons ultérieurement.

- Ligne 301: Expliquer l'écart entre budget et comptes (quel poste n'a pas été repourvu?)

"Comptes compétents: pas de poste non repourvu mais rajeunissement de l'équipe de direction en cours de période. Budget 2009 basé sur les salaires antérieurs, plus élevés. Budget 2010 corrigé avec un montant de CHF 1'278'863.-"

- Ligne 391: Expliquer l'écart entre budget et comptes

"Comptes compétents: loyer interne GIM. Différentiel de CHF 223'000.- Budget basé sur loyer antérieur des locaux de la direction, Rue de l'Athénée, occupés jusqu'en avril 2007. Rectification du Budget en 2010."

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

14 - 168e.indd 1984 21.01.11 12:52

PETITE ENFANCE :

Expliquer la différence entre le budget et les comptes
- Chapitre 301 - traitement du personnel

Budget : 3'553'794.99
Comptes : 3'365'491.50
Solde :188'303.49
Le budget de ce chapitre est valorisé par la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève. L'écart constaté provient principalement des postes suivants :
- Environ CHF 91'000.- de disponible sur les salaires du personnel temporaire et des heures complémentaires du fait que la Délégation à la petite enfance n'a que peu fait appel à ces lignes budgétaires dans le courant de l'exercice écoulé ;
- Environ CHF 97'000.- de disponible sur les salaires des fonctionnaires.
Sur l'exercice 2009, seul un poste de correspondant informatique à 50% a été vacant pour une durée 4 mois et ne représente qu'un montant d'environ CHF 17'000.- . Le solde provient de l'estimation budgétaire effectuée par le service compétent.

Expliquer l'écart entre le budget et les comptes
- Chapitre 439 - autres contributions

Budget : 0.-
Comptes : -11'404.55
Solde : 11'404.55
La quasi totalité de cette recette provient de la rétrocession octroyée par la société Aligro sur le chiffre d'affaire consolidé effectué pas les institutions de la petite enfance.

- fournir coûts extension service public
Voir annexes N° 1 et N° 2

- fournir un tableau récapitulatif du développement de l'offre en places, pour le passé et l'avenir
Voir annexe N° 3

ECOLES :

- p. 198 : pourquoi le non dépensé de 38'000.- francs sur le loyer interne de la Coccinelle (restaurant scolaire des Eaux-Vives) ?

La "coccinelle" est un restaurant scolaire qui se trouve dans la salle communale des Eaux-Vives, qui est toujours et depuis de nombreuses années utilisé par les enfants des écoles des Vollandes et des Eaux-Vives. Le local est mis à disposition par la GIM; qui a omis de comptabiliser cette location (dans le 391020) dans les comptes 2009.

SERVICE SOCIAL :

- fournir un bilan de « Paroles de quartiers » en 2009
Voir annexe N° 4

- fournir les statistiques de l'opération d'hiver (Abri PC) pour la saison 2009/2010
Voir annexe N° 5

14 - 168e.indd 1985 21.01.11 12:52

DELEGATION A LA JEUNESSE :

- p. 176 Pourquoi un non dépensé de Frs 252'000 francs sur la subvention aux Centres de loisirs ?

Cette ligne est liée avec la ligne des 361 qui elle est en dépassement. Afin de compenser les dépenses créées par les augmentation des charges salariales, qui passent toutes par la FASe et donc par les 361, nous versons moins de subventions directes aux centres. Ceci est notamment le cas des centres qui veulent augmenter le temps de travail de leur personnel administratif et technique qui est entièrement pris en charge par la Ville. De plus nous ne tolérons plus les réserves accumulées des centres et diminuons la subvention effectivement versée pour dissoudre progressivement ces dernières ; entre-temps la situation est régularisée.

- p. 202 : Pourquoi le loyer du « Café » (Bout du monde 6) est toujours imputé à la DEJ alors que le Café n'existe plus ?

Nous avons signalé cette erreur à plusieurs reprises aux services concernés (GIM et Comptabilité) Cette situation devrait être réglée dès l'année prochaine, à savoir la totalité des gratuités sera sous le nom de l'association le Chalet (avant 50/50).

En restant à votre disposition pour toute question, je vous adresse, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

P.O.

Manuel TORNARE

Copie : Monsieur Sami KANAAN, directeur
Madame Carine BACHMANN, directrice adjointe
Secrétariat du Conseil municipal

Annexes : mentionnées

14 - 168e.indd 1986 21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE
CREATIONS - EXTENSIONS
ET REPRISE D'INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE
1999
2016
Il y a toujours dans notre enfance, un moment où la porte s'ouvre et laisse entrer l'avenir.
Graham Green
01.06.2010

PROJETS INITIES AVANT 1999 AYANT ABOUTI SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE

	Institutions	Secteurs	Remarques	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
1996 - 1999	**Châteaubriand**	Pâquis	Nouvelle IPE, date de dépôt le 10.10.1989, ouverture progressive à partir de 2005			75
	Providence	Pt-Saconnex	Transformation et rénovation du bâtiment en 1999			120
	Gazouillis	St-Gervais Délices	Extension et réfection du bâtiment, dépôt en 1997			40
	Allobroges / Baud-Bovy	Université	Création et extension en 1999			125
				0 places	**0 places**	**360**

14 - 168e.indd 1988 21.01.11 12:52

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
1999	Eve Allobroges	Université	Création. Ouverture progressive. Projet en partenariat 50-50 avec l'Université	20 places				20 places	10 places	65
1999	Eve Baud-Bovy	Université	Extension. Projet en partenariat 50-50 avec l'Université		6 places			6 places	3 places	60
1999	Providence	Pt-Saconnex	Extension. Ouverture progressive. Projet avec P&G		25 places			25 places	25 places	121
1999	Sources	Plainpalais	Extension		6 places			6 places	6 places	48
1999	Flottille	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				9 places	9 places	9 places	59
1999	Pastourelle	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				5 places	5 places	5 places	63
Total 1999				20 places	37 places	0 places	14 places	71 places	58 places	
2000	Eve Allobroges	Université	Extension. Projet en partenariat 50-50 avec l'Université		45 places			45 places	23 places	65
2000	Providence	Pt-Saconnex	Extension. Procter & Gamble achète 27 places sur les 121		31 places			31 places	4 places	121
2000	EDK	Jonction	Création. Projet en partenariat 50-50 avec l'Etat	35 places				35 places	18 places	48
2000	Sources	Plainpalais	Extension.				2 places	2 places	2 places	48
2000	Petite-Maisonnée	Pt-Saconnex	Extension.				4 places	4 places	4 places	81
2000	Flottille	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				-4 places	-4 places	-4 places	59
2000	Pastourelle	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				2 places	2 places	2 places	63
Total 2000				35 places	76 places	0 places	4 places	115 places	49 places	
2001	Atelier Vie	Grottes	Création. 20 places mi temps après-midi, soit 10 places 100%	20 places				20 places	20 places	20
2001	Tournesol	Servette	Reprise places existantes de la crèche privée			30 places		30 places	30 places	30
2001	Nichée	Jonction	Extension		10 places			10 places	10 places	117
2001	Flottille	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				9 places	9 places	9 places	59
Total 2001				20 places	10 places	30 places	9 places	69 places	69 places	

IK / mai 2010

14 - 168e.indd 1989 21.01.11 12:52

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
2002	Asters	Servette	Extension		20 places			20 places	20 places	64
2002	EDK	Jonction	Extension . Projet en partenariat 50-50 avec l'Etat		10 places			10 places	5 places	48
2002	Eve Baud-Bovy	Université	Extension. Projet en partenariat 50-50 avec l'Université		12 places			12 places	6 places	60
2002	Maternelle	Eaux-Vives	Extension. Projet en partenariat avec l'Armée du Salut		5 places			5 places	5 places	54
2002	Nichée	Jonction	Plus une place				1 places	1 places	1 places	117
2002	Flottille	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				7 places	7 places	7 places	59
2002	Pastourelle	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				17 places	17 places	17 places	63
Total 2002				0 places	47 places	0 places	25 places	72 places	61 places	
2003	Arcade Seujet	St-Gervais Délices		22 places				22 places	22 places	87
2003	Bout-du-Monde	Champel		27 places				27 places	27 places	27
2003	Bertrand 1ère étape	Champel	ouverture provisoire et progressive	20 places				20 places	20 places	104
2003	Flottille	Eaux-Vives	déménagement de la Flottille					0 places	0 places	59
2003	Arcade Dumas	Champel	crèche de dépannage	12 places				12 places	12 places	32
2003	Eaux-Vives	Eaux-Vives			9 places			9 places	9 places	62
2003	EDK	Jonction					3 places	3 places	3 places	48
2003	Zone Bleue	Grottes	Reprise Halte-jeux			15 places		15 places	0 places	15
2003	Madeleine	Cité	Redistribution des places entre les différents types d'accueil (EVE-JEGA-HG)				6 places	6 places	6 places	56
2003	Flottille	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				3 places	3 places	3 places	59
2003	Pastourelle	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				-2 places	-2 places	-2 places	63
Total 2003				81 places	9 places	15 places	10 places	115 places	100 places	

IK / mai 2010

14 - 168e.indd 1990 21.01.11 12:52

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
2004	Crèche des Morillons 1ère étape	Pt-Saconnex	ouverture progressive, partenariat CICR, max.60 places. Ouverture de 60 places dont 20 CICR	60 places				60 places	40 places	100
2004	Crèche Terrassière	Eaux-Vives		36 places				36 places	36 places	36
2004	Espace Roseraie	Plainpalais	partenariat avec la Roseraie, HG enfants migrants + quartier			14 places		14 places	7 places	14
2004	Crèche Nichée, extension	Jonction			40 places			40 places	40 places	117
2004	Simplon / rue du Lac	Eaux-Vives	Déménagement de Barque-en-Ciel, 6 places rue du Simplon en plus et 12 rue du Lac)		18 places			18 places	18 places	40
2004	Camarada	Servette	Subventionnement des places par la Ville, mais toutes les places (25) pour le partenaire			25 places		25 places	0 places	25
Total 2004				96 places	58 places	39 places	0 places	193 places	141 places	
2005	Bertrand 2e étape	Champel	dernière étape 80 nouvelles places. Au total, 64 VG et 40 Université(4 pl.VdG reprises à Aubert).	80 places				80 places	80 places	104
2005	Morillons 2e étape	Pt-Saconnex	dernière étape	40 places				40 places	28 places dont 8 en sept.05	100
2005	Chateaubriand 1ère étape	Pâquis	1ère étape. Ouverture progressive dont 21 places correspondant au déménagt Silmaril	9 places				9 places	9 places	75
2005	Ouches, 1ère étape	Charmilles	1ère étape. Ouverture progressive	20 places				20 places	20 places	75
2005	Gais-Minois	Pt-Saconnex	augmentation possible des places de locaux existants				12 places	12 places	12 places	60
2005	Grotte-Bleu/Servette 34 1ère étape	Grottes		7 places				7 places	7 places	70
Total 2005				156 places	0 places	0 places	12 places	168 places	136 places	
2006	Tom Pouce, MRPS	Pt-Saconnex	Ouverture totale	42 places				42 places	42 places	42
2006	Ile aux Trésors, 1ère étape	Saint-Jean	Déménagement de l'Ile aux Trésors (28 pl.)					0 places	0 places	45
2006	Chateaubriand, 2e étape	Pâquis	2e étape	45 places				45 places	45 places	75
2006	Grotte-Bleue/ Servette 34, 2e étape	Grottes	Ouverture totale (20 places Louis Favre et 7 places Servette)	27 places				27 places	27 places	70
2006	Ouches, 2e étape	Charmilles	Ouverture totale	55 places				55 places	55 places	75
2006	Pigeon Vole	Grottes	Reprise de la crèche de la Poste suisse. 44 places au total, 18 vendues à la Poste et 3 au Crédit suisse			44 places		44 places	26 places	44
2006	Ensemble	Grottes	extension de l'offre de l'IPE				9 places	9 places	4 places	30
2006	Pomme d'Api	Saint-Jean	Modification autorisation ELP 4 juillet 2006				-3 places	-3 places	-3 places	21
2006	Pirouette	Pâquis	Variation de places à l'interne				-1 places	-1 places	-1 places	21
Total 2006				169 places	0 places	44 places	5 places	218 places	195 places	

IK / mai 2010

14 - 168e.indd 1991 21.01.11 12:52

PROJETS RÉALISÉS SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE 1999 - 2010

	Institutions	Secteurs	Remarques	Créations	Extensions	Reprises	Modifications ELP / Petites variations	Total nouvelles places	Nouvelles places Ville de Genève	Places actuelles (au 01.09.09)
2007	1,2,3 Soleil, 1ère étape	Charmilles	ouverture progressive, 24 places bébés et petits	24 places				24 places	24 places	55
2007	Minoteries	Plainpalais	réaménagement des locaux, gain de places bébés				4 places	4 places	4 places	65
2007	Arcade Les Chaumettes	Plainpalais	reprise des locaux par la DPE. Ouverture d'une crèche à temps partiel 2-4 ans de 7h30 à 13h.	14 places				14 places	14 places	14
2007	Grotte-Bleue/ Servette 34, 3e étape	Grottes	déménagement des locaux administratifs dans une arcade séparée. Gain de places pour les enfants		16 places			16 places	16 places	70
2007	Ile aux trésors, 2e étape	St-Jean	ouverture progressive	15 places				15 places	15 places	48
2007	Crescendo, 1ère étape printemps 2007	Pâquis	Ouverture des 35 places Merck Serono	35 places				35 places	0 places	52
2007	Crescendo, 2e étape septembre 2007	Pâquis	Ouverture de la totalité, 52 places dont 35 pl. MS et 17 pl. VDG	17 places				17 places	17 places	52
2007	Pirouette	Pâquis	Variation de places à l'interne				1 places	1 places	1 places	21
2007	Papillons	Champel	Moins trois places, modification autorisation ELP (21 places au lieu de 24 pl.)				-3 places	-3 places	-3 places	21
2007	Flottille	Saint-Jean	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				-11 places	-11 places	-11 places	59
2007	Pastourelle	Eaux-Vives	Variation de places à l'interne selon agrément ACF				-7 places	-7 places	-7 places	63
Total 2007				105 places	16 places	0 places	-16 places	105 places	70 places	
2008	1,2,3 Soleil, 2e étape	Charmilles	ouverture complète	31 places				31 places	31 places	55
2008	Maternelle	Chênes	extension places communes partenaires. Passe de 45 à 52 places		7 places			7 places	0 places	54
2008	Secteur des Grottes	Grottes	extension Grotte Bleue, groupe des bébés et des petits		14 places			14 places	14 places	70
2008	Roseraie	Plainpalais	fermeture de la Roseraie				-14 places	-14 places	-7 places	0
2008	Ile aux Trésors, 3e étape	St-Jean	ouverture complète	7 places				7 places	7 places	48
2008	Bout-du-Monde	Champel	Plus une place (autorisation ELP)				1 places	1 places	1 places	28
Total 2008				38 places	21 places	0 places	-13 places	48 places	48 places	
2009	Maternelle	Chênes	extension places communes partenaires. Passe de 52 à 54 places				2 places	2 places	0 places	54
2009	Extension Gais Minois	Pt-Saconnex	adjonction d'une arcade à la crèche des gais-Minois		14 places			14 places	14 places	60
Total 2009				0 places	14 places	0 places	2 places	16 places	14 places	
2010	Barque en ciel (Lac)	Eaux-Vives	Réorganisation de l'espace +4 places				4 places	4 places	4 places	52
2010	Asters	Servette	Extension 6 places (3pl. Groupe des grands et 3 pl. groupe des moyens)		6 places			6 places	6 places	70
Total 2010				0 places	6 places	0 places	4 places	10 places	10 places	

IK / mai 2010

14 - 168e.indd 1992 21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 1993

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS — DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

TABLEAU DES NOUVEAUX PROJETS D'INSTITUTIONS PETITE ENFANCE (IPE) PAR QUARTIER: Années 2010 - 2016

Numéro	Institutions	Secteurs	Total estimé nouvelles places	Nouvelles pl. Ville de Genève	PFI	Statut	Remarques
1	Chandieu	Grottes	80	80	2016	à l'étude	
2	Zone Bleue	Grottes	non défini	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	Demande d'extension de l'IPE. Eventuellement futur bâtiment angle Louis Favre
3	Sécheron	Pâquis	-24	-24	2011	confirmé	Déménagement crèche lac (112 places) soit perte de 24 places (88 places). Confirmation de la création d'une cuisine de production dans l'EMS ou dans le périmètre.
4	Locaux SAPP	Pâquis	40	40	2011-2012	confirmé	dossier en cours au SEB
5	Chateaubriand	Pâquis	49	49	2013-2014	à l'étude	PFI 2010-2011: crédit d'étude. Extension
6	Portique Nations	Pâquis	80	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	
7	Gazouillis	St-Gervais-Délices	50	50	2013-2014	confirmé	Etude en cours en vu dépôt autorisation construire. Extension IPE existante
8	Cendrier 1-3	St-Gervais-Délices	60	60	2011-2012	confirmé	1ère pierre le 5 octobre 2009
9	Cuisine Faubourg (Terreaux du Temple)	St-Gervais-Délices			pas encore inscrit	confirmé	SEA a proposé à la DPE une ancienne cuisine transformable en cuisine de production
10	Gare des Eaux-Vives	Eaux-Vives	96	96	2016-2017	à l'étude	Crédit d'étude en cours. Prévoit également la création d'une cuisine de production
11	Villa Ambrosetti	Eaux-Vives	40	40	2015-2016	hypothèse	
12	Villa Plonjon	Eaux-Vives	non défini	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	
13	Plantaporrêts ou Artamis	Jonction	100	100	2015	à l'étude	Concours achevé.
14	Périmètre Jonction	Jonction	non défini	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	projet à long terme
15	*TSR*	*Jonction*	*56*	*28*	*2012-2013*	*gelé*	*partenariat Ville-TSR. Dépend de l'avenir de la TSR.*
16	PAV	Jonction	non défini	non défini	pas encore inscrit	hypothèse	projection d'une crèche dans le futur périmètre PAV
17	Bois de la Bâtie (Baulieu)	Jonction	0	0	2013-2014		projet de "centre aéré et éveil à l'environnement" Transféré à Beaulieu

C:\Temp\notes5C89D0\~3709525.xls

IK / mai 2010

21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS — DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

TABLEAU DES NOUVEAUX PROJETS D'INSTITUTIONS PETITE ENFANCE (IPE) PAR QUARTIER: Années 2010 - 2016

Numéro	Institutions	Secteurs	Total estimé nouvelles places	Nouvelles pl. Ville de Genève	PFI	Statut	Remarques
18	Cluse-Cingria	Plainpalais - Acacias	93	93	2012-2013	confirmé	Définition du programme crèche
19	CEH - angle rues Bathélémy Menn et John Grasset	Plainpalais - Acacias	84	84	2011-2012	à l'étude	
20	Périmètre Chaumette	Plainpalais - Acacias	non défini	non défini	inscrire au prochain PFI	hypothèse	
21	Manège	Cité	52	52	2013	à l'étude	Projet de l'ensemble du bâtiment à l'étude. Possibilité d'achat de places par le Palais de Justice
22	EVE Duparc/Pomme d'Api	St-Jean	16	16	2012	à l'étude	extension EVE Duparc. En lien avec réfection école St-jean
23	Cayla	St-Jean	80	80	2015-2018	confirmé	hypothèse lancée en 2008. Nb de places confirmé avec cuisine de production.
24	Cité-U	Champel	60	60	2014-2015	confirmé	Concours a eu lieu. Projet à l'étude. Protocole accord Ville-Cité-U en cours. Convention signée.
25	Dent de Lait	Champel	non défini	non défini	2013	hypothèse	travaux prévus par propriétaire. Hypothèse agrandissement DDL posée
26	Crèche internationale	Pt-Saconnex	60	60	pas encore inscrit	à l'étude	Pourrait être une extension des Morillons

C:\Temp\notes5C89D0\~3709525.xls

IK / mai 2010

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS — DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

CREATIONS, EXTENSIONS ET REPRISE D'INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE
1999 - 2016

SYNTHESE

SOUS LE MANDAT DE MANUEL TORNARE, SOIT DE 1999 A CE JOUR
1'198 PLACES SUPPLEMENTAIRES
DONT 949 POUR LA VILLE DE GENEVE
(249 exploitées par des partenaires)

Année	Places créations	Places extensions	Places reprises	Modifications ELP/Variations internes	Total nouvelles places	Dont nouvelles places Ville de Genève
1999	20 places	37 places	0 places	14 places	71 places	58 places
2000	35 places	76 places	0 places	4 places	115 places	49 places
2001	20 places	10 places	30 places	9 places	69 places	69 places
2002	0 places	47 places	0 places	25 places	72 places	61 places
2003	81 places	9 places	15 places	10 places	115 places	100 places
2004	96 places	58 places	39 places	0 places	193 places	141 places
2005	156 places	0 places	0 places	12 places	168 places	136 places
2006	169 places	0 places	44 places	5 places	218 places	195 places
2007	105 places	16 places	0 places	-16 places	105 places	70 places
2008	38 places	21 places	0 places	-13 places	46 places	46 places
2009	0 places	14 places	0 places	2 places	16 places	14 places
2010	0 places	6 places	0 places	4 places	10 places	10 places
2011-2016 total minimum de nvlles places	973 places	99 places	0 places	0 places	1'072 places	964 places
TOTAL	1'693 places	393 places	128 places	56 places	2'270 places	1'913 places

IK / mai 2010

C:\Temp\notes6C8B08\~3708535.xls

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Etude dans l'hypothèse d'une municipalisation de la petite enfance

Contexte

Le personnel de la petite enfance bénéficie de conditions salariales spécifiques. Un coulissement de ce personnel dans les conditions cadres de la Ville de Genève aurait des conséquences financières. La présente étude estime ces conséquences sur une période de 12 ans.

Hypothèses

- Les effectifs sont supposés constants et sans mutation,
- L'effet des mutations (rotation du personnel) est chiffré de manière séparée,
- L'étude est réalisée à prix constant,
- Le montant de la prime d'assurance perte de gain maladie n'a pas été prise en compte car la Ville de Genève autoassure ce risque, et par conséquent ne paie ni prime et ne reçoit ni remboursement,
- Le coulissage est effectué à salaire constant,
- L'ancienneté servant de base au calcul des rappels CAP est basée sur la date d'entrée des employés dans le périmètre des IPE gérées par la DPE ; les coûts de ces rappels sont ainsi sous-estimés (non prise en compte d'un éventuel capital d'entrée à l'engagement dans une IPE),
- Les temporaires et les assistant-e-s de crèches familiales n'ont également pas été pris en compte, sous-estimant là encore les résultats. Une règle de trois basée sur la masse salariale pourra permettre d'évaluer cette sous-estimation,
- Les effectifs ont été coulissés dans la grille actuellement étudiée dans le cadre des nouveaux statuts selon les modalités suivantes :

Fonction	Grille actuelle		Nouvelle grille
ADJ	11	13	J
AUX	6	8	E
AUX II	8	10	G
CUD	6	8	E
CUN	4	6	C
DIR	13	15	L
EDU	10	12	I
LIN	4	5	B
MAI	4	4	A
PSY	11	13	J
SCO	7	9	F
SCT	14	16	M
SEC	6	8	E

14 - 168e.indd 1996 21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Caractéristiques de l'effectif pris en compte

Fonction	Effectifs en équivalent plein temps
ADJ	28
AUX	189
AUXII	6
CUD	16
CUN	7
DIR	13
EDU	393
JAD	1
JAN	0
LIN	6
MAI	38
PSY	1
REC	1
SCO	22
SCT	11
SEC	4
Total	**736**

Echelon	Effectifs en équivalent plein temps
1	49
2	51
3	59
4	64
5	52
6	46
7	45
8	30
9	36
10	21
11	16
12	29
13	21
14	28
15	17
16	33
17	26
18	16
19	22
20	76
Total	**736**

Comparaison des grilles salariales

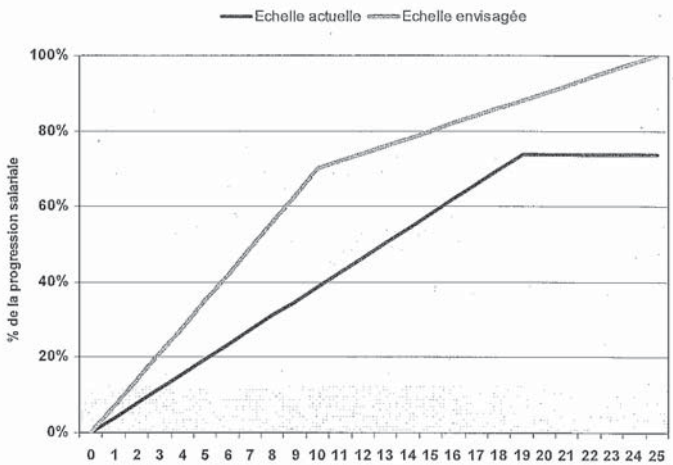

14 - 168e.indd 1997 21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Comparaison des charges sociales

Charges sociales	Cotisations employeur DPE	Cotisations employeur VG
AVS-AI-APG	5.05%	5.05%
AC	1.00%	1.00%
Frais administratifs	0.27%	0.15%
ALFA	1.40%	1.40%
LAMAT	0.02%	0.02%
LAA	1.33%	1.98%
Total	**9.07%**	**9.60%**
LPP (sal. assuré)	16.00%	16.00%
Fonds decès	4 fr	4 fr

Bien que la CAP et la FOP soient très proches dans leurs modalités de financement (même taux de cotisation), il subsiste une différence liée au fait que le seuil d'affiliation de la CAP est fixé indépendamment du taux d'activité. La FOP pratique un seuil d'affiliation dépendant de ce taux d'activité. Ainsi, un certain nombre de personnes sont affiliées à la FOP et ne seraient pas affiliées à la CAP.

Il faut toutefois relativiser cet état de fait à la lumière de l'effectif pris en compte dans la présente étude. Sur la base de cet effectif (970 personnes), seuls 31 cas seraient dans cette situation, et parmi lesquels, une dizaine d'employés ayant un salaire inférieur à 15'000 francs. Plutôt que de prévoir des dispositions d'exception, le transfert de ce personnel devrait être assorti avec des règles fixant un revenu annuel minimum de sorte que le seuil d'affiliation de la CAP soit atteint dans tous les cas.

Il conviendrait d'étudier également ce point pour les effectifs des assistant-e-s de crèches familiales.

De plus, en sus des problèmes statutaires qu'une telle situation peut entraîner (les employés de la Ville de Genève ne peuvent être affiliées à la FOP à l'heure actuelle), le maintien de ce personnel à la FOP serait pénalisant pour cette dernière. En effet, lorsque le salaire assuré est très faible, les frais fixes d'administration prélevés sur les cotisations ne suffisent plus à couvrir les frais effectifs de gestion. Cette catégorie de personnel entraîne donc, pour la caisse qui les assure, un déficit au niveau des frais de gestion.

14 - 168e.indd 1998 21.01.11 12:52

Taux de rotation annuel du personnel

Le taux de rotation influe fortement sur les coûts d'un changement de grille tel qu'étudié. En effet, les employés entrants, à ancienneté égale, se verront octroyer avec la grille étudiée en Ville de Genève un salaire supérieur à celui qu'ils auraient obtenu avec l'échelle de rémunération existante. Cet écart bien évidemment persiste ensuite les années suivantes et augmente même chaque année, la progression étant bien plus rapide avec la nouvelle grille envisagée. Les surcoûts ainsi engendrés dépendent du taux de rotation du personnel. Dans un premier temps, plus le taux de rotation est grand, plus ces surcoûts sont importants. Lorsque le taux de rotation est très élevé, les surcoûts se stabilisent, puis reculent légèrement.

Le graphique ci-dessous montre la relation entre le taux de rotation et surcoût engendrés (pour une période de 12 ans). Ces chiffres sont simulés sur l'effectif existant des institutions de la DPE (annuité d'entrée : 2)

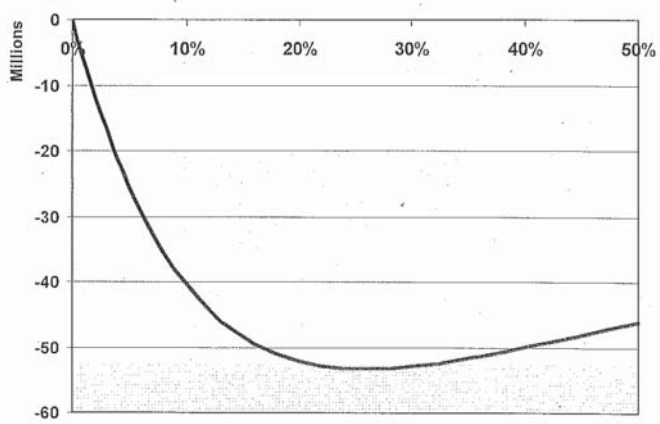

La DPE a estimé le taux de rotation sur une année (07.2007 à 06.2008). Alors que l'effectif total présente un taux de rotation de 22,5% sur cette période, l'effectif concerné par cette simulation (effectifs ne tenant pas compte des aides et les assistant-e-s de crèches familiales), le taux de rotation est de 12,9%.

Ce taux de rotation induit des économies sur la masse salariale (environ 1 million de francs sur la base de l'échelle actuelle). Le changement de grille aurait une influence sur ces économies, en les réduisant. C'est cette réduction qui a été simulée.

Les coûts sur 12 ans induits par ce taux de rotation, sous l'hypothèse que ce taux soit constant durant cette période, peuvent être estimés à environ 46 millions de francs.

14 - 168e.indd 1999 21.01.11 12:52

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Comparaison des masses salariales

Afin de procéder à l'estimation des coûts engendrés par le changement de grille salariale, la masse salariale de l'effectif actuel a été simulée sur 12 ans (charges sociales, 13ème salaire, prime de fidélité et cotisation 2ème pilier). Cette simulation a également été effectuée en coulissant en année 0 les effectifs dans la nouvelle grille à l'étude actuellement en Ville de Genève (coulissage à salaire constant). La masse salariale a été, de la même manière, simulée sur la même période de 12 ans.

Grille actuelle

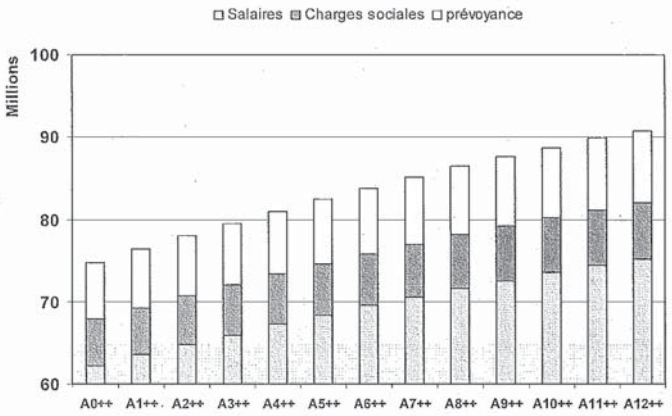

Grille envisagée en Ville de Genève

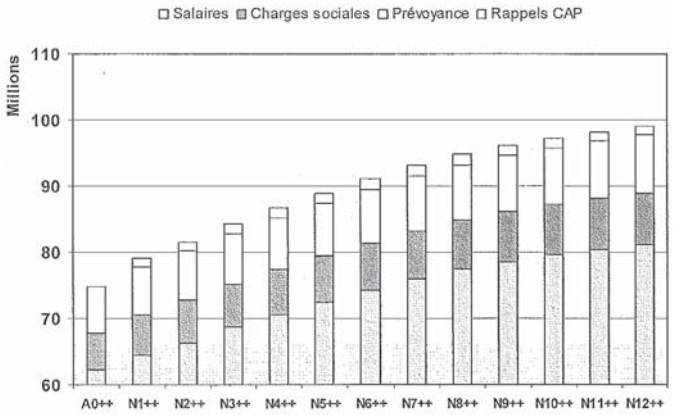

14 - 168e.indd 2000 21.01.11 12:52

En tenant compte à la fois des écarts de masse salariale et de l'effet de rotation, les coûts d'un changement de grille salariale sont ainsi être estimés comme suit :

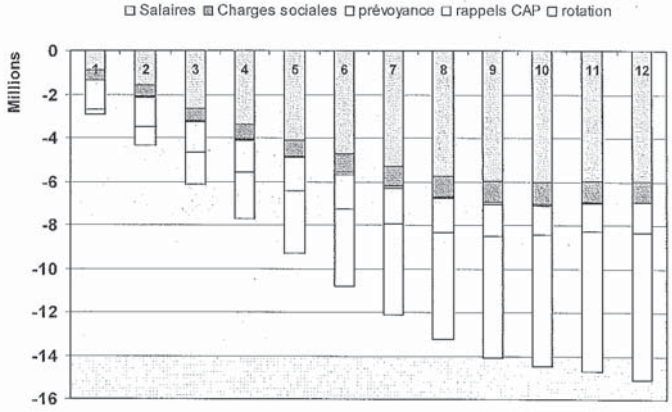

Au total, sur une période de 12 ans, le surcoût total atteint environ **126 millions de francs**, soit presque 12 millions de francs par année.

Comme l'exprime le graphique ci-dessus, **dès la 9ème année les surcoûts se stabilisent à un niveau annuel compris entre 14 et 15 millions de francs**. Ce montant se décompose comme suit :

- Salaires versés en plus : environ 6,0 millions de francs par année
- Charges sociales versées en plus : environ 1,0 million de francs par année
- Rappels de cotisation 2ème pilier : environ 1,4 million de francs par année
- Surcoûts liés à la rotation du personnel : environ 6,7 millions de francs par année

Sur cette base, les coûts estimés pour 15, 20 et 26 ans sont les suivants :

- 15 ans, environ 170 millions, soit 11,3 millions par année
- 20 ans, environ 245 millions, soit 12,3 millions par année
- 26 ans, environ 335 millions, soit 12,9 millions par année

Avril 2009
Philippe Krebs

14 - 168e.indd 2001 21.01.11 12:52

Extension du service public au secteur de la petite enfance
Rencontre avec les chefs de groupe
Café Papon – Lundi 29 mars 2010
Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
Délégation à la petite enfance

14 - 168e.indd 2003

II Gestion de la petite enfance

- Modalités de la gestion actuelle:
  - Chaque institution de la petite enfance (IPE) est constituée en association ou en fondation avec à sa tête un comité employeur;
  - Les comités sont formés de bénévoles dont certains sont des parents d'enfants fréquentant l'IPE;
  - En tant qu'employeurs, ils sont responsables du personnel au sens juridique du terme (engagement, licenciement, règlement) et de la gestion globale de l'IPE;
  - La délégation à la petite enfance (DPE) gère et supervise le personnel des IPE, effectue le traitement des salaires, participe aux engagements et licenciements et contrôle l'application de la convention collective de travail (CCT).

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2004

II Gestion de la petite enfance (suite)

- Dysfonctionnements / Limites (suite):
  - Contrôle des directions
    - Évaluation des directions difficile et incomplète
  - Gestion
    - Pas d'accès au réseau informatique de la Ville pour les IPE (ex.: Saisie des données variables longue et compliquée)

➔Temps de négociation et perte d'énergie au détriment du domaine

➔VdG perçue comme responsable par les parents des dysfonctionnements du domaine (sans avoir les moyens d'assumer pleinement ces responsabilités)

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2005

III Avantages de l'extension (suite)

- Conditions du personnel:
  - Assurer des conditions de travail homogènes;
  - Améliorer la mobilité du personnel;
  - Renforcer la notion de partenariat et de mise en réseau (compétences, informations, etc.).

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2006

IV Travaux préparatoires (suite)

- Chantiers – groupes de travail:

1. Statut du personnel:

Objectif:

Étudier le passage du personnel de la petite enfance dans celui de la VdG sous l'angle du Statut du personnel de l'administration

Résultats:

Un travail comparatif entre la CCT et le nouveau statut du personnel de la VdG a été réalisé

→Conditions relativement similaires

Suite:

Entamer les négociations avec les partenaires sociaux dès l'entrée en vigueur du nouveau Statut

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2007

IV Travaux préparatoires (suite)

- Chantiers – groupes de travail:

3. Gestion du personnel:

Objectif:

Étudier les aspects relatifs à la gestion du personnel de la petite enfance et de la délégation des tâches par la DRH à la DPE;

Résultats:

Une étude conjointe de la DRH et la DPE sur les fonctions PE et VdG et la formation a été réalisée

Les conclusions ont montré qu'il ne s'agit pas d'aspects problématiques pour la mise en œuvre de la municipalisation (conditions relativement similaires).

Suite:

Analyser les fonctions par la DRH et chiffrer le coût d'une éventuelle réévaluation de certaines fonctions

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2008

IV Travaux préparatoires (suite)

- Chantiers – groupes de travail:

6. **Mesure et réactualisations permanentes des impacts financiers selon les options prises :**

Objectif:

Réaliser des études chiffrées concernant les impacts financiers liés au projet

→ Analyse du coût de l'intégration du personnel de la petite enfance au sein du personnel de la Ville de Genève

Résultats:

- Le jour de l'intégration du personnel de la petite enfance représente un coût neutre;
- Un surcoût progressif apparaît par la suite pour se stabiliser après 9 ans à un niveau annuel d'environ 14 millions de francs;
- Le surcoût est dû à l'échelle salariale deux fois plus rapide en VdG (maximum atteint après 10 ans en VdG et 20 ans dans la petite enfance) et au supermaximum (les bornes jusqu'au maximum sont identiques, mais l'échelle VdG continue d'augmenter après 10 ans pour atteindre un supermaximum après 26 ans)

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2009

V Bilan du travail intermédiaire

- Aspects peu problématiques:
  - Amélioration de la CCT
  - Gestion du personnel
  - Avenir des comités (mandat Mme de Tassigny)
  - MSST

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2010

VI En parallèle

- Développement de l'offre:
  - Le développement des équipements pour l'accueil des tout-petits est une priorité du Département;
  - Depuis 1999, près de 1'200 places ont été créées pour proposer en 2010, 3'033 places d'accueil;
  - Actuellement, la DPE travaille sur plus de 30 projets de nouvelles structure ou extensions dans les différents quartiers de la Ville qui devraient permettre d'augmenter l'offre de 1'120 places d'ici 2016;
  - Le coût de la municipalisation devra être ajouté à celui du développement.

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2011

VII Avenir du projet (suite)

- Deux options (suite):

2. Extension du service public en deux étapes avec municipalisation du personnel dès que possible (probablement budget 2012) et maintien transitoire dans un autre plan de prévoyance (à négocier avec l'insitution de prévoyance concernée) jusqu'à ce que la CAP obtienne la personnalité juridique.

21.01.11 12:52

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Madame Frédérique PERLER
Présidente du Conseil Municipal

Mesdames les Conseillères municipales

Messieurs les Conseillers municipaux

Genève, le 14 juin 2010

Objet

MG/sm

Révision du Règlement relatif aux aides financières du Service social de la Ville de Genève

Affaire traitée par :
Véronique PÜRRO
Cheffe de service
Service social
✆ 022 418 47 10
veronique.purro @ville-ge.ch

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour donner suite aux différentes interventions formulées lors des débats du Conseil municipal, je vous informe que le Conseil administratif a pris bonne note de vos préoccupations et qu'il partage également votre souci d'adapter nos prestations à l'évolution des besoins sociaux.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous remettre ci-joint le règlement relatif aux aides financières du Service social, dans la nouvelle version au 1er janvier 2010.

A sa lecture, vous constaterez que cette révision constitue une première étape. Elle se justifie par le besoin de clarifier les procédures et les compétences qui s'avèrent nécessaires pour préciser certaines notions en regard de l'évolution de la législation cantonale et fédérale. En outre, elle permet de développer les aides financières ponctuelles.

S'agissant des prestations sociales régulières, celles-ci ne sont pas concernées par cette réforme et sont donc maintenues sans changement aucun. A ce propos, sachez que la Ville de Genève demeure toujours dans l'attente de décisions du Tribunal fédéral pour pouvoir entamer de nouvelles réformes.

Enfin, la révision de ce règlement permet désormais d'élargir l'accès de nos prestations sociales à davantage d'associations partenaires.

./.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

14 - 168e.indd 2012 21.01.11 12:52

Il va sans dire que je me tiens, ainsi que Mme Véronique PÜRRO, Cheffe du Service social, à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter à ce sujet.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Manuel TORNARE

Annexe : mentionnée

Copie : Mme Véronique PÜRRO, Cheffe de service

STATISTIQUES DE L'OPÉRATION HIVER 2009-2010 (PÉRIODE DU 5 NOV. 2009 AU 23 AVRIL 2010)

Fréquentation :

Nombre total de nuitées et d'identités différentes :

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nbre de nuitées	8'435	11'000 (+30%)	13'177 (+20%)	14'861 (+13%)
Nbre de personnes	593	686 (+16%)	820 (+19%)	986 (+20%)
Moyenne par personne	16 nuits	14 nuits	16 nuits	15 nuits

Durée de séjour :

	Nombre de personnes
Moins de 10 nuits	470
Entre 10 et 30 nuits	230
Entre 30 et 60 nuits	90
Plus de 60 nuits	30

Répartition par genre :

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de femmes	53	83	129	205
Nombre d'hommes	540	603	691	781
Nombre total	**593**	**686**	**820**	**986**

Répartition par tranches d'âge :

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
moins de 12 ans	-	-	-	38
entre 13 et 17 ans	-	-	-	39
de 18 à 20 ans	122	95	55	68
de 21 à 30 ans	215	247	329	307
de 31 à 40 ans	131	174	230	263
de 41 à 50 ans	81	104	115	158
de 51 à 65 ans	41	58	83	97
plus de 65 ans	3	8	8	16

./.

Nationalités les plus représentées :

Nationalités	2006-2007	2007-2007	2008-2009	2009-2010
Suisse	49	64	34	42
France	69	69	77	52
Europe de l'est	77	97	137	119
Roumanie	130	125	225	395
Europe (autres)	38	62	58	79
Maghreb	126	162	205	186
Autres	104	107	84	113

Visites et interventions extérieures :

Institution	Nombre de visites et/ou interventions
Police genevoise	78 visites (passages préventifs de patrouille) + 18 x code vert, 4 x code rouge, 1 x Police judiciaire avec mandat
UMUS	20 visites
Urgences 144	5 visites
Urgences psychiatriques	3 visites
SIS	2 visites
Divers	54 visites (Mesemrom, journalistes, collègues de jour, association HOPE, etc.)

Le 18 mai 2010 /DD

14. On attend que le projet se complète. Il est essentiel de ne pas raboter sur la sécurité qui doit passer avant le coût.	Groupe Zone 30 kmh et APE (Monsieur Martin Gonzenbach)	**14 a : RP** Approbation.		
15. L'action des bénévoles est difficile car il faut comprendre de l'organisation de l'administration ce qui n'est pas évident. Il faudrait que les APE puissent bénéficier d'un interlocuteur privilégié qui pourrait les orienter au sein de l'administration.	l'APE Saint-Jean	**15 a : MT** En cas de problème, tout un chacun peut écrire au Conseil Administratif qui a l'obligation de répondre. En procédant de cette façon l'APE sera automatiquement orientée sur le bon interlocuteur. RP souligne qu'il est toujours prêt à recevoir les habitants. Il est aussi loisible de consulter le site de la Ville sur internet qui présente l'organigramme complet des services.		
16. La vitesse et la présence de piétons ne sont pas respectées dans la zone 30kmh de la rue de Saint-Jean. Des contrôles devraient être effectués par la gendarmerie et les ASM.	Forum Saint-du Jean / Charmilles	**16 a : MT** signale qu'une campagne sera lancée à ce sujet.		

14 - 168e.indd 2017

3 - Les incivilités et la sécurité

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
17. L'hiver approchant, les incivilités recommencent. Elle rencontre des problèmes de politesse avec les jeunes qui viennent jouer au poker. Elle ne peut pas les garder. Elle rappelle le drame qui est survenu l'an dernier et demande quelles mesures ont été prises pour l'avenir.	Madame Cacace, commerçante au Centre commercial Luserna	**17 a** : Claudio Deuel travaille avec la police et les ASM. Une salle de gym a été ouverte à la rue Liotard. Les travailleurs sociaux hors murs dialoguent avec les jeunes sur place. Les mêmes problèmes se rencontrent un peu partout. La DEJ collabore aussi avec les commerçants et les habitants.		
18. Question adressée aux représentants de la Ville de Genève ainsi qu'à ceux de la Société coopérative d'habitation. Elle se plaint de la circulation, notamment de scooters dans la zone piétonne ouverte au public.	Intérêts de Vieusseux Mme Baba	**18 a** : Albert Knechtli est en discussion avec **RP** pour obtenir de la Ville une amélioration de l'éclairage. Pour le surplus, la question posée ne concerne pas la Ville, se passant en terrain privé.	**18as SAM**	
19. Que fait-on de ces jeunes qui causent des problèmes par leur violence continue.	La responsable du salon de coiffure du Centre commercial Luserna, Madame Jacinta Teixeira,	**19 a : MT** relève qu'il en va de la responsabilité des parents. Avec ses services, il réfléchit actuellement à la problématique de l'aide à la parentalité. On met aussi sur pied des plans de réinsertion destinés aux jeunes en difficultés. Les pouvoirs		

21.01.11 12:52

		publics sont là pour apporter une aide à la population. La Ville fait un gros effort avec la DEJ. Mais un réveil des parents est indispensable.		
20. Qu'est-il prévu comme aménagements pour la sécurité à Vieusseux ?	Comité de gestion du Centre de loisirs des Franchises (Madame Claudine Davaz)	**20 a : RP** rappelle que cette question a été évoquée dans la présentation power point. S'il existe des demandes précises, on peut les lui communiquer par écrit.		
21. Se plaint que la Ville n'en fasse pas assez dans le quartier de Vieusseux-Franchises dans le domaine de la sécurité. A titre d'exemple, il relève que la Coop a dû placer un Sécuritas en permanence dans son magasin.	Monsieur Baudin, habitant du quartier	**21 a : RP** recevra cet intervenant la semaine prochaine.	**21as : DCA Stephane Herzog**	
22. Les personnes venant du site Artamis causent moins de bruit que les précédentes. Se pose la question de savoir ce qu'il en sera lorsque ces personnes organiseront des fêtes.	Anne Rist, habitante de l'avenue Ernest-Pictet	**22 a : MT** relève que le bâtiment occupé par ces personnes a été mis à disposition par l'Etat et non par la Ville. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Mark Muller.		

5.4.4. Parole aux quartiers- Sécheron

Date : 23 novembre 2009 **Nombre de participants** : Environ 40 personnes

Conseillers administratifs : MM Pagani (RP) et Tornare (MT)

Collaborateurs VdG : Mme Simone Irminger, directrice-adjointe du Département de la cohésion sociale, de la Jeunesse et des Sports – Mme I. Widmer, cheffe du Service des écoles - M. Claudio Deuel, délégué à la Jeunesse – M. Isis Payeras, Cheffe de service de l'Architecture – Christian Jöhr, adjoint de direction Service social - Des collaborateurs des Unités d'action communautaire des Pâquis, du Poste de Police municipale des Pâquis, de la Délégation à la Jeunesse.

Cadre général de la soirée :

Le sujet prioritaire pour les habitants concerne **la sécurité** au sens large dans le quartier et plus particulièrement **les zones de « non droit »** investies par des jeunes et jeunes adultes, voire certains délinquants (terrains sportifs derrière le C.O., pourtours du C.O., passage sous route à l'av. de France, square de Sécheron, préau de l'école de Sécheron...). Il y a régulièrement des déprédations sur les véhicules sur le parking de l'établissement, etc....

A noter que l'Ecole de Sécheron, compte tenu de ses problèmes de sécurité, a inscrit un tant qu'objectif, dans son projet d'établissement, et sur demande notamment des parents et des enseignants, la fermeture des portes d'entrées de l'école durant les heures scolaires pour empêcher l'entrée de personnes indésirables ainsi que la fermeture du préau le soir.

Le deuxième sujet de préoccupation est une conséquence du premier point et concerne le type d'infrastructure de quartier prévue : **Maison citoyenne ou Maison de quartier ?** Quel sera le rôle, et le mandat d'utilisation de cette nouvelle infrastructure ? Quels moyens lui seront-ils alloués notamment pour effectuer des actions de prévention et d'encadrement des jeunes ?

Les habitants et acteurs du quartier demandent et attendent la création d'une structure type Maison de quartier qui permette la prise en charge des enfants et des jeunes.

Le troisième sujet de préoccupation porte sur l'**intégration des nouvelles constructions de la parcelle de Sécheron et de ses habitants** au quartier. Les acteurs de quartier souhaitent une bonne intégration de la nouvelle urbanisation au sein du quartier et s'inquiètent de savoir comment la Ville anticipe et prépare l'arrivée massive de nouveaux habitants, en majorité des familles. Les infrastructures et services sociaux culturels du quartier ne sont pas tous dimensionnés et préparés pour cette arrivée, l'école primaire est par exemple à la limite de sa capacité, où iront les nouveaux élèves ? Quid du parascolaire, de la prise en charge des enfants et des jeunes ? Certaines infrastructures font défaut comme par exemple une bibliothèque. Quelle intervention possible de la Ville sur la création de commerces de proximité dans le quartier et plus spécifiquement sur la parcelle de Sécheron ?

14 - 168e.indd 2019
21.01.11 12:52

1 Sécurité et incivilités dans le quartier

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/ association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
1. M. Loosli se plaint d'un certain nombre d'événements et d'exactions dont le point culminant a été l'incendie du 24 avril qui a mis hors service une partie des infrastructures du Cycle. C'est une bonne chose que le terrain vague qu'était la parcelle de Sécheron soit en cours d'aménagement, toutefois les alentours du Cycle restent souvent une zone de non droit. Par exemple, des rodéos de motos voire de voitures sont organisés sur le terrain de sport. Quels moyens, encadrement, action est-il prévu pour que ce périmètre ne soit plus une zone de non droit et puisse être investie autrement de manière à sécuriser le périmètre.	M. Walter Loosli, directeur du CO de Sécheron	**1a.** Claudio Deuel : indique qu'il est possible de répondre à une partie des demandes. Les mêmes problèmes se posent dans tous les quartiers. Les environs des Cycles appellent les jeunes d'où certaines incivilités. On retrouve constamment des bouteilles d'alcool brisées, etc. Un dialogue avec la DEJ est possible. On peut obtenir l'accès aux salles de gym des écoles. Une collaboration avec les ASM permet d'améliorer la sécurité. **1b. MT :** Le Conseil Administratif a accepté le plan de réinsertion des jeunes en rupture. Il existe aussi un dispositif cantonal. Le plan vise à aider les jeunes en rupture qui sont entre 5 et 600 en Ville pour 1500 à 1600 dans tout le canton. Ces jeunes sont largués et sans repères. On peut utiliser des structures telles que Via ou La Boîte à boulots. Il s'agit d'essayer de récupérer ces jeunes et de leur apporter un appui socio éducatif. Quelques résultats ont déjà été obtenus. La Ville de Genève réagit très rapidement pour mettre ce genre de problèmes à l'ordre du jour.	**1as. Délégation à la Jeunesse** 1bs.	

14 - 168e.indd 2020
21.01.11 12:52

2. M. Garcia relève un problème de sécurité sur le cheminement de l'école par les enfants. Entre l'avenue Blanc et l'avenue Dentand cheminent les enfants qui se rendent à l'école ainsi qu'au Cycle. Le carrefour est dangereux. Les trottoirs ont été abaissés mais le carrefour ne comporte pas de passage à piétons. Il s'agit d'une zone 40 km/h. Demande de passages piétons. Par ailleurs, dans le préau, on relève la présence de détritus, de nombreuses bouteilles vides voire de verres brisés.	M. Stéphane Garcia, président de l'association Espace de Sécheron (l'association s'est créée pour lutter contre la construction d'un immeuble au sud du périmètre	**2a. RP :** prend note de la demande. Il étudiera la question et règlera le problème concernant les passages piétons. Il informe qu'à la rue Ferrier, l'aménagement sera également revu. Il y aura un sens unique et des arbres y seront plantés. **2b.** Isabelle Widmer : souligne que le problème des tessons de bouteilles est constaté dans de nombreux préaux. Celui de Sécheron est nettoyé 5 fois par semaine. On essaie de procéder aux nettoyages le matin avant 8h00. Les préaux ne sont pas nettoyés le week-end pour des raisons budgétaires. On essaie d'occuper le terrain avec l'aide des ASM. Le Service des Ecoles n'a pas reçu de plainte du Conseil d'établissement de Sécheron.	**2as. Département des constructions**	
3. L'ouverture du préau crée de l'insécurité. M. Bailiff demande la fermeture du préau. Il demande la création d'un poste de gendarmerie ou d'une antenne ASM ainsi que le changement des horaires des ASM jusqu'à 2h. du matin. Il relève que la parcelle ex-Gaon appartient désormais à la Ville de Genève. Il se plaint de la diminution des places de parc et demande l'ouverture du parc Barton. Il demande aussi la construction d'un	Roland Bailliff, habitant du quartier	**3 a. RP :** Le canton n'a pas suffisamment de gendarmes ce qui est bien connu. Il y en a 750 alors qu'il en faudrait 1'200. La Ville va pallier dans une certaine mesure à ce manque par l'augmentation des prérogatives de ses ASM. La proposition a été faite que les îlotiers travaillent également de nuit.. Concernant le nombre de places de parking, actuellement, la Ville ne renouvelle pas les baux des parkings loués à des pendulaires pour réserver les places libérées aux habitants du quartier. Cela augmente les		

parc en silo avec commerces (Denner, salon lavoir et teinturerie) au rez-de-chaussée. Il laisse entrevoir le lancement d'une pétition pour la construction d'un parking.		places disponibles d'environ 50 unités. **MT :** Signale qu'il est souvent demandé de fermer les préaux la nuit. Toutefois, il s'agit de lieux de vie. Des exceptions ont toutefois été consenties en cas d'éléments particuliers tels au préau des Vollandes qui constitue l'accès à l'abri PC où sont accueillis les SDF en hivers.		
4. M. Goy signale que derrière le CO des portes sont ouvertes et donnent accès aux voies, de sorte que les enfants vont s'y promener. Il avait fermé ces portes avec un cadenas mais les CFF ont rouvert. De plus, les grillages sont trop bas et les gens passent soit par-dessus soit même par-dessous de sorte que la sécurité n'est pas assurée. Le préau du CO, souvent utilisé le week-end par des jeunes est dans un état tel le lundi matin qu'il ne peut plus être utilisé par les élèves pour le sport. Une intervention de la Ville est demandée.	Jean-Marc Goy, Conseiller social au CO	**4 a.** Mme Payeras : signale que ces accès sont propriété des CFF et que la porte en question est utilisée par les nettoyeurs. Selon un autre habitant, ce n'est pas le cas et les nettoyeurs disposent d'un autre accès. **4 b. RP :** La Ville écrira aux CFF pour clarifier la question et sécuriser les lieux. **4 c. MT :** a pris note de la demande concernant le préau, mais signale que le nettoyage des préaux des Cycles d'orientation ne sont pas des compétences de la ville	**4.bs DCA**	

14 - 168e.indd 2023

2. Maison citoyenne ou maison de quartier ?

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/ association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
5. Mme Zumbino relève que l'APE compte une trentaine de membres. Un très faible taux de parents participe au Conseil d'Etablissement. Sécheron est situé à la périphérie du quartier des Pâquis. L'APE souhaite la mise en place d'une Maison de Quartier.	Mme Zumbino, APE Sécheron	**5 a. MT :** Déclare que les modèles comme les Espace de quartier sont aussi à prendre en compte et sont des structures différentes des MQ. L'expérience du 99 rue de Lyon est un succès et il préférerait que ce modèle là soit celui utilisé à Sécheron. Il s'agit en quelque sorte d'une gestion accompagnée qui permet d'établir un lien social avec la population. Le contenu de l'Espace Quartier est plus large et comprend une ludothèque ainsi que de nombreux locaux. D'ailleurs, d'autres quartiers sont également en attente d'une MQ, tel celui de la Concorde. **5 b.** Claudio Deuel rappelle que l'espace dont il est question a été créé suite à un concours d'architecture auquel ont pu participer les habitants du quartier. La Ville ne veut rien imposer. Toutefois, les activités de la ludothèque pourraient être étendues aux ados. L'espace doit être créé avec les habitants. L'important est de pouvoir disposer de personnel professionnel dès l'ouverture.		

21.01.11 12:52

14 - 168e.indd 2024

3 Quels besoins en infrastructures pour les futur-e-s habitant-e-s ?

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/ association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
6. M. Paratte relève la cessation d'activités de la Coop de Château-Banquet, de la Poste, de l'Ambassade des USA. Depuis l'arrivée du tram, les embouteillages sont permanents. Les restaurants exotiques ne sont pas fréquentés par les habitants. Il demande un centre convivial, un espace comportant des infrastructures polyvalentes, une bibliothèque, une médiathèque, un marché, des bistrots. Le foyer de Sécheron doit être le cœur du quartier.	M. Yves Paratte – Association des habitants Prieuré et Sécheron.	**6 a. RP :** est prêt à recevoir les représentants de l'association régulièrement pour examiner avec eux les problèmes soulevés.		
7. Dans le temps, il y avait une poste et une banque UBS. Tout cela a disparu. Il manque des boîtes à lettres. L'arrêt TPG devant l'école La Découverte permettant de se rendre directement à la gare a été supprimé. Il manque de magasins. Les habitants de ce quartier	M. Roger Grandjean, habitant du quartier	**7 a. RP :** Une passerelle est prévue au nord du périmètre sur le terrain de Sécheron. 4 immeubles se construisent ainsi qu'un en coopérative et un lieu d'accueil qui permettra de travailler avec les adolescents. Cela apportera une certaine sécurité et de pallier à la disparition de certains lieux de		

21.01.11 12:52

sont un peu des laissés pour compte.		rencontres. Il sera également possible d'obtenir une dérogation pour un distributeur d'argent. **7 b. MT :** Il rencontre régulièrement les dirigeants romands de la Poste. Il interviendra auprès d'eux pour obtenir la pose d'une boîte à lettres.	**7 bs. Département de la Cohésion sociale**	
8. Le quartier a beaucoup perdu. Pas de poste, pas de boîte à lettres, pas de bus ou de tram pour s'y rendre. L'arrêt du tram Sécheron a été supprimé. L'année dernière la présence des travaux interdisait le parking. Il y a un problème de macaron qui ne permet pas de se garer dans tout le quartier. Il en va de même pour les feux de circulation trop courts pour permettre aux handicapés de traverser en sécurité.	Lorette Andersen, habitante du quartier	**8 a. MT :** Concernant la poste, dès lors qu'il y a plus d'habitants dans le quartier une demande d'ouverture de bureau postal peut être formulée. Manuel Tornare s'engage à relayer cette requête à l'égard de la Direction de la Poste. **8 b. RP :** Pour la durée des feux pour piétons, il va demander à ses services d'y remédier. Il va voir ce qu'il est possible de faire pour que l'arrêt du bus soit placé comme auparavant devant le kiosque.	**8 as. Département de la Cohésion sociale** **8bs. DCA**	

14 - 168e.indd 2025
21.01.11 12:52

9. Il existe une forte demande pour des activités le mercredi. Mère de plusieurs enfants, elle remarque que les enfants sont très attachés à leur école. Un bon travail éducatif est réalisé dans cette école. Toutefois, une centaine de logements vont s'ajouter à ceux existants. Quelle école vont-ils fréquenter ?	Une habitante du quartier	**9a.** Isabelle Widmer : La planification scolaire se fait à long terme. Elle se fait entre la Ville et le DIP. La répartition des nouveaux arrivants à Sécheron se fera entre l'école de Sécheron, celle de Chateaubriand et celles des Pâquis, il n'y pas besoin d'une nouvelle école dans le quartier. **9 b.** Mireille Excoffier, directrice de l'établissement scolaire de Sécheron : confirme et précise que le projet de répartition n'est pas encore arrêté. La « restructuration du bassin de recrutement » sera établie en conservant les rues les plus proches de l'établissement. Toutefois, il y a un problème pour les enfants de 5P et de 6P.		
10. Prochainement, 200 enfants vont passer devant les logements ainsi que ceux qui utilisent le bus de Collex-Bossy, sans compter les ados qui zonent dans le quartier. Ne pourrait-on pas ouvrir les MQ le soir et les week-ends ?	M Goy Conseiller Social du CO	**10 a. MT :** La Ville est consciente du problème et avait fait des recommandations aux MQ dans ce sens il y a quelques années.		
11. Il regrette que Sandrine Salerno n'ait pas pu venir car il habite dans un immeuble de la Ville mal entretenu et en mauvais état. Il s'agit des bâtiments 3-5, avenue de Sécheron et 4-6 Gustave Moynier. Le crépi part en poussière. Quand l'Espace Quartier sera-t-il ouvert ?	Un habitant du quartier	**11 a. MT** : parlera à Sandrine Salerno du problème d'entretien relevé. Il signale que l'EMS recherche encore un financement. Les premiers logements seront occupés dès fin 2010 et l'Espace Sécheron ouvrira donc dès 2011. Le restaurant scolaire ouvrira quant à lui à la fin de l'été 2011.	**11 as. Département de la Cohésion sociale**	

12. Peu lui importe que le nouvel espace soit occupé par une MQ ou une autre forme d'institution. L'important est que la MQ soit déchargée car elle dépasse actuellement ses capacités d'accueil Il souhaite notamment que l'on puisse accueillir dans la nouvelle Maison les enfants le mercredi et aussi les ados.	M. Nolli, Président de la MQ Paquis, Prieuré Saint-Jean.	N'appelle pas de réponse.		

Bilan
« Démarche paroles de quartier »
année 2009

Rapport à destination du Conseil administratif

Table des matières

1. Contexte **2**
2. Objectifs de la démarche **2**
3. Procédures d'organisation **2**
3.1. Sélection des quartiers 2
3.2. Communication 3
3.3. Préparation des soirées 4
3.4. Diffusion des synthèses des soirées et suivi des actions 4
3.5. Coûts 4
4. Recommandations **4**
5. Annexes **6**
5.1. Diagramme de flux 6
5.2. Périmètres des soirées 6
5.3. Gouvernance du projet 10
5.4. Synthèses 11
5.4.1. Parole aux quartiers - Plainpalais *11*
5.4.2. Parole aux quartiers – Champel *12*
5.4.3. Parole aux quartiers Saint-Jean / Charmilles- Vieusseux *18*
5.4.4. Parole aux quartiers- Sécheron *28*

Janvier 2010 – Direction du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

1. Contexte

Dans un souci de rapprochement et d'écoute des habitants et associations des quartiers, plusieurs rencontres sous l'appellation «Paroles aux quartiers » ont été organisées dans les quartiers de la Ville. Une procédure de sélection et d'organisation de ces soirées a été validée par les différentes directions des départements concernés et des bilans pour les soirées des années 2007et 2008 ont été soumis au Conseil administratif. Aujourd'hui, cette démarche n'est plus en phase de rodage mais mérite toutefois encore certaines améliorations. Il nous semblait donc pertinent de faire le bilan des quatre soirées de l'année 2009, aussi sur la forme (processus d'organisation et de suivi) que sur le fond (bilan des thèmes abordés).

2. Objectifs de la démarche

Pour rappel, l'organisation de ces rencontres dans les quartiers poursuit les objectifs généraux suivants :

- Ecouter les doléances des habitants et des associations et y répondre dans la mesure du possible ;
- Favoriser une meilleure connaissance des missions et les prestations des services municipaux (ce que l'on fait, ce que l'on ne fait pas) ;
- Informer les habitants des actions entreprises dans le quartier ou à venir dans un avenir proche ;
- Engager des actions de suivi - avec les habitants - si les sujets le permettent et si des habitants sont prêts à participer aux démarches.

3. Procédures d'organisation

Afin de clarifier le rôle des différents services et collaborateurs dans l'organisation de ces soirées un diagramme de flux[1] a été réalisé. Ce document, qui a été validé aussi bien par la direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, que celle du département de l'environnement urbain et de la sécurité (les deux départements les plus impliqués dans l'organisation de la série 2009 de ces soirées), mériterait d'être diffusé à l'ensemble des acteurs concernés par ces soirées.

3.1. Sélection des quartiers

Sur la base d'un diagnostic effectué par les UAC en collaboration avec les services de proximité et les acteurs de terrain, une proposition a été faite au Conseil administratif qui l'a acceptée (séance du 26 août 2009). Les quartiers suivants ont été visités :

- Plainpalais - Minoteries 18 mars 2009

  Manuel Tornare, Pierre Maudet, Rémy Pagani. Environ 70 participants.

---

[1] Ce document figure en annexe.

- Champel - 11 juin 2009
  Manuel Tornare et Pierre Maudet. Environ 80 participants.
- St-Jean-Vieusseux-Soubeyran - 8 octobre2009
  Rémy Pagani, Manuel Tornare. Environ 80 participants
- Sécheron - 23 novembre 2009
  Rémy Pagani, Manuel Tornare. Environ 40 participants

Constat relatif au périmètre retenu :

La grandeur du périmètre du quartier a importante dans la réussite du projet ; lors de la soirée de St-Jean-Vieusseux celui-ci était trop étendu pour aborder l'ensemble des problématiques prévues.

3.2. Communication

- Pour chaque quartier concerné, un dépliant "tous ménages" et une affichette d'information ont été élaborés. La responsabilité de l'élaboration de cette affichette a été confiée au conseiller de direction du DCSJS en charge de la communication en collaboration avec le SSVG. La validation du document s'est faite conjointement au niveau des directions des départements dont les magistrats participaient à la soirée.
- En dehors du "tous ménages", une distribution locale auprès des commerçants a été réalisée conjointement par les UAC du SSVG et les ASM du SEEP.
- Une présentation sur format « power point » a été réalisé conjointement par les directions concernées pour chaque soirée. Celle-ci a servi-ci sert de support aux magistrats pour informer les habitants du profil de base du quartier (population, services publics présents, etc.) et des actions entreprises dans le quartier ou à venir dans un avenir proche.
- Mme Virginie Rouiller, coordinatrice chargée de projet à la direction du DCSJS, en collaboration avec les UAC, s'est chargée des contacts avec les autres départements de la Ville et du canton dont la présence à ces soirées étaient souhaitée (SAM, Service d'urbanisme, GIM, culture, Gendarmerie cantonale, etc.).

Constat :

Concernant la diffusion des affiches dans le quartier, les ASM ne sont plus prêts, suivant les quartiers, à assurer ce rôle. Ils ne perçoivent pas forcément le côté positif de cette activité par rapport à leurs missions usuelles. En effet, aller au contact de la population du quartier notamment des commerçants leur permet de se faire connaître et d'être au contact de la population. Selon la direction du DEUS, cette prestation ne ferait plus partie de leurs priorités.

En ce qui concerne la présence d'autres services, la collaboration a plutôt bien fonctionné dans l'ensemble, mais régulièrement il faut rappeler que le spectre de ces soirées dépasse souvent le cadre strict des départements des magistrats qui y participent, en fonction des thèmes soulevés. A plusieurs reprises des services n'ont pas eu le feu vert pour participer car leur propre magistrat n'était pas prévu à cette soirée, ce qui est regrettable

3.3. Préparation des soirées

Les aspects logistiques liés à l'organisation de la soirée (préparation de la salle, rangement, apéritif,...) ont été assurés par les UAC du quartier en collaboration avec les ASM.

Constat :

Rien à signaler.

3.4. Diffusion des synthèses des soirées et suivi des actions

Un modèle de synthèse des soirées a été défini en cours d'année, la diffusion de PV traditionnels n'étant pas des plus appropriée. Ces synthèses sont construites sous la forme d'un tableau qui résume le(s) problème(s) soulevé(s), donne le nom ou le statut de l'intervenant, la réponse des magistrats ou des collaborateurs municipaux telle que faite sur le moment, le service ou la personne concernée par le suivi de l'engagement du magistrat ainsi qu'une dernière colonne qui fait le point une année après la soirée. Ces synthèses[2] ont été transmises à l'ensemble des services concernés.

Constat:

La rédaction de ces synthèses doit être plus rapide afin qu'elles puissent être diffusées rapidement dans les services. Le contenu doit être encore un peu condensé. Elles doivent également être diffusées aux associations de quartier concernées. Il est difficile pour les UAC de suivre la réalisation des engagements ou des propositions faites par les magistrats lors de ces soirées et de relancer les services concernés, les responsabilités n'étant pas toujours clairement définies.

3.5. Coûts

Sans compter le temps de travail (conséquent) nécessaire pour la mise sur pied et le suivi de ces soirées, on peut estimer le coût direct par soirée à 3'620 francs environ (flyers, affichettes, verrée, locations occasionnelles de salles, etc.), que le DCSJS assume seul.

Constat:

En regard des bénéfices de cette opération le coût paraît tout à fait modeste mais on peut se poser la question de savoir si ces coûts ne devraient pas être répartis entre les départements ou assumés par un budget central du Conseil administratif.

4. Recommandations

Le bilan de ces quatre soirées, organisées en commun entre les départements de Messieurs Maudet, Pagani et Tornare est globalement positif. Le bien-fondé de telles rencontres avec

[2] L'ensemble des synthèses de quatre soirées, figure en annexe 3.

la population n'est plus à démontrer. Toutefois, pour maximiser l'atteinte des objectifs d'une telle démarche, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- Le choix des thèmes traités lors des rencontres doit faire l'objet d'une attention particulière, tous les services concernés doivent être consultés pour un diagnostic préalable. Ces diagnostics doivent être pilotés par les UAC (la décision du Conseil administratif concernant le bilan de l'Observatoire des incivilités, du 16 décembre 2009, va déjà dans ce sens).

- Le choix des magistrats lors des soirées doit se faire prioritairement en fonction des problématiques soulevées dans les diagnostics ; les dates des soirées peuvent alors être fixées en fonction des agendas des magistrats désignés pour chacune d'entre elle.

- Ces soirées ne doivent pas être confondues avec des séances formelles de concertation, par exemple sur des questions de mobilité ou d'aménagement urbain. Les problématiques plus complexes peuvent être traitées dans un autre contexte en proposant aux personnes présentes de s'inscrire dans des groupes de concertations mixtes services publics / associations / habitants.

- Par analogie, ce ne sont pas non plus des soirées destinées à présenter un projet en particulier de la Ville, comme un chantier important ou une nouvelle infrastructure, comme par exemple le chantier de réfection de la Plain de Plainpalais ; ces soirées ont également leur format propre.

- Nous conseillons vivement d'utiliser comme périmètre de référence pour l'organisation des soirées, ceux proposés dans les rapports « Outil pour l'action socio-sanitaire communautaire de proximité en Ville de Genève : une triple approche », Jean Rossiaud, les Idées, juillet 2007 (cf. annexe 1).

- La qualité du suivi d'une telle démarche ne peut être assurée que si une personne de référence est clairement désignée et légitimée par les directions des départements concernés pour permettre d'assurer le suivi des actions. En effet, il est primordial que pour chaque département une personne s'assure du suivi des engagements des magistrats et puisse donner un feed-back aux UAC concernées. Il est également recommandé d'avoir une personne qui pilote l'organisation de ces soirées au sein de l'administration et qui soit la personne de référence au niveau stratégique. L'organigramme proposé en annexe 2 devrait servir de modèle.

5. Annexes

5.1. Diagramme de flux

Voir document séparé

5.2. Périmètres des soirées

Tout les deux ans un quartier d'un secteur UAC anciennement CASS doit avoir eu une soirée « paroles de quartier ».

SECTEUR DES GROTTES 4 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
LES CROPETTES						
LES CROPETTES	848		251		451	
BEAULIEU	2063	2911	133	384	1351	1802
LES GROTTES						
LES GROTTES	3023	3023	1593	1593	1510	1510
LA SERVETTE						
LA PRAIRIE[7]	4383		1048		1685	
LA SERVETTE[5]	8428		904		3165	
GIBERADOIE[5]	373	18184	55	2006	253	5053[6]
SAINT-GERVAIS						
SAINT-GERVAIS	1542		5668		1257	
JAMES-FAZY	656		1303		370	
MONT-BLANC	980	3178	4625	11714	654	2281
TOTAL		13296		15697		10652

SECTEUR DE PAQUIS / SECHERON 4 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
LES PAQUIS						
LES PAQUIS	3'087		2'064		1'929	
NAVIGATION	3'657		1'380		2'553	
PLANTAMOUR	3'203		2'153		1'785	
LE PRÉBOIS	3'181	12'126	1'343	6'970	1'241	7'505
SECHERON						
SECHERON	1'485		1'485		885	
VALAIS	1'691	3'176	373	1'858	857	1'742
VOIE-CREUSE						
LA VOIE-CREUSE	1'564		659		682	
RIGOT	20		189		5	
MONTBRILLANT	4	1'608	2'050	2'965	2	692
ARIANA						
LE GRAND-MORILLON	615		933		14	
ARIANA	27		125		4	
MONT-REPOS	24	676	320	1'379	7	25
	TOTAL					

SECTEUR SAINT-JEAN / CHARMILLES 6 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOIS		LOGEMENTS	
SEUJET						
SEUJET	1030	1030	944	944	562	562
LES DELICES						
LES DELICES	4376		671		2433	
LA DOLE	3777	8153	345	1016	2191	4624
ST-JEAN						
ST-JEAN	4781	4781	611	611	1879	1879
CAYLA						
CAYLA	554		169		446	
CAMILLE-MARTIN	2859	3543	182	351	1187	1633
LES CHARMILLES						
PARC-DES-SPORTS	341		49		124	
LES CHARMILLES	2544	2885	1338	1387	920	1044
LES FRANCHISES						
LES FRANCHISES	103		718		45	
LA BOURGOGNE	1869	1972	519	1237	1086	1131
TOTAL		22334		5546		10673

SECTEUR DE SERVETTE / PETIT-SACONNEX	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
VERMONT						
VERMONT	1'204		90		746	
VAREMBE	368		1'116		199	
LES GENETS	2'672	4'251	476	1'684	1'187	2'082
BUDE						
DU-BUDE	1'132		425		673	
LA TOURELLE	2'999		261		1'593	
COLLADON	461		462		116	
LES CRETS	1'960	6'554	506	1'652	958	3'382
GRAND-PRE						
MOILLEBEAU	0		0		0	
CHANDIEU	1'456		666		853	
LE GRAND-PRE	4'225	5'681	497	1'162	2'543	3'396
LE BOUCHET						
LA FORET	2'248		168		1'057	
LE BOUCHET	1'071		502		328	
LE MERVELET	622	3'938	575	1'258	264	1'649
VIEUSSEUX						
CITE VIEUSSEUX	2'043		240		1'075	
LIOTARD	3'343		516		1'760	
SOUBEYRAN	2'354	6'760	133	889	529	3'364
TOTAL		27'164		6'545		13'854

SECTEUR DE CHAMPEL 4 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
FLORISSANT						
LA FLORISSE	3'211		502		1'058	
EUGÈNE-PITTARD	405		147		205	
FLORISSANT	892		150		446	
KRIEG	1'484	4'992	1'021	1'660	979	2'688
LES CRÊTS						
LES FALAISES	1'496		1'437		642	
LES CRÊTS-DE-CHAMPEL	764		128		508	
LE BOUT-DU-MONDE	276	2'534	326	1'891	4	1'154
CONTAMINES						
PARC-BERTRAND	4'383		1'046		1'689	
CONTAMINES	2'266		328		1'454	
DE-BEAUMONT	861		579		461	
MALOMBRE	3'337	10'867	900	2'851	2'051	5'732
CHAMPEL						
CHAMPEL	3'162		624		1'819	
MARIENT	3'403		1'359		2'011	
LA COLLINE	1'292		666		673	
BEAU-SÉJOUR	1'289	9'146	287	2'915	725	5'228
TOTAL		27'539		9'517		14'804

SECTEUR DES EAUX-VIVES 6 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
RIVE						
RIVE	1104		4564		849	
VILLEREUSE	2208	3312	3050	6614	1318	2167
LES EAUX-VIVES						
GUSTAVE-ADOR	3178		1434		2043	
LES EAUX-VIVES	4395	7576	1817	3251	889	2932
MONTCHOISY						
MONTCHOISY	1730		92		1065	
JARSONNAY	2298	4028	1031	1130	1847	2643
LES VOLLANDES						
LES VOLLANDES	1998		507		1262	
LES ALLIÈRES	2474	4472	715	1222	1177	2439
FRONTENEX						
LA GRANGE	93		66		13	
FRONTENEX	1121	1214	585	651	425	438
BOISSIÈRE						
DE-ROCHE	3332		732		1489	
BELLAVOT	1028		253		535	
LA GRANDE-BOISSIÈRE	860		673		322	
LA PETITE-BOISSIÈRE	1295	5515	1290	3148	427	2763
TOTAL		26117		16016		13642

SECTEUR DE LA JONCTION 4 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
LA BATIE – ST GEORGES						
SAINT-GEORGES	17	17	67	67	8	8
LA JONCTION						
LA JONCTION	1'504		462		1'042	
LA COULOUVRENIÈRE	1'977	3'481	2'701	3'163	1'229	2'271
ANSERMET						
LA QUEUE-D'ARVE	55		1'885		8	
GOURGAS	3'002		2'794		1'903	
ERNEST-ANSERMET	2'761	5'821	3'107	7'789	1'763	3'676
LES BAINS						
LES SAVOISES	3'592		1'043		1'544	
DU BOIS-MELLY	2'425	5'921	1'516	2'559	1'253	2'797
TOTAL		14'526		13'578		8'752

SECTEUR DE PLAINPALAIS / ACACIAS 5 QUARTIERS	POPULATION		EMPLOI		LOGEMENTS	
ACACIAS						
ACACIAS	3'967	3'967	1'234	1'234	2'620	2'520
LES VERNETS						
LES VERNETS	492		196		300	
LE ROVER	8		2'737		11	
GOIS SONAS	126	626	2'402	5'335	59	370
LES BASTIONS						
HOLLANDE	526		4'201		325	
LES BASTIONS	0		0		0	
DE CANDOLLE	1'010		3'015		629	
PLAINE DE PLAINPALAIS	0	1'536	0	7'216	0	954
LA VIEILLE-VILLE						
RIVE-BASSE	463		2'675		393	
CITE	1'386		4'206		964	
BOURG-DE-FOUR	1'362		2'912		1'145	
LES TRANCHEES	510	3'840	7'694	18'430	374	2'876
PLAINPALAIS						
LES PHILOSOPHES	2'089		2'809		1'711	
LES REMISES	4'501		1'333		2'945	
LA CLUSE	7'625		2'225		5'193	
HOPITAL	846		7'329		491	
LA ROSERAIE	1'227	16'391	256	13'953	802	11'143
TOTAL		26'362		46'290		17'665

5.3. Gouvernance du projet

Chaque département doit nommer un référent.

	Tâches
Pilote du processus	- Pilote le processus dans son ensemble et veille à son bon fonctionnement - Rédige les documents pour le Conseil administratif - Valide les synthèses et les diffuse au référent des départements
Référent du département	- Collabore à l'organisation de la soirée suivant le magistrat désigné - Valide les documents de communication - Est chargé de la diffusion et du suivi des recommandations des problématiques concernant son département
Equipes des UAC dans les quartiers	- Réalisent les diagnostics - Convoquent les collaborateurs municipaux devant participer à la soirée - Organisent la mise en place des soirées

14 - 168e.indd 2038

5.4. Synthèses

5.4.1. Parole aux quartiers - Plainpalais

18 mars 2009

Magistrats présents : Manuel Tornare, Pierre Maudet, Rémy Pagani

Nombre de participants : 70 personnes environ, en grande majorité des habitants du complexe des Minoteries

Déroulement de la séance :

Manuel Tornare et Pierre Maudet présentent différentes données statistiques sur le quartier ainsi que des actions et projets menés par leurs départements.

Sujets abordés lors du débat avec la salle :

- La dangerosité de la **zone 30** entre rue de l'Aubépine et rue des Peupliers est dangereuse pour les piétons. Monsieur Pagani exprime sa volonté de sécuriser l'ensemble des zones 30.
- Genève **ville peu fleurie** : Manuel Tornare reconnaît la nécessité de penser différemment les décorations florales en ville et s'engage à « rendre plus attrayantes les décorations florales dans les rues de Genève. Le manque d'espaces verts dans le quartier est souligné ainsi que le côté peu convivial du parc des Chaumettes. Rémy Pagani indique qu'il se rendra à l'inauguration de ce parc le 12 juin prochain.
- **Les balcons comme débarras sauvages** : Un habitant signale que nombreux balcons du quartier sont devenus des dépôts. Pierre Maudet s'engage à faire une tournée avec l'habitant qui signale ce problème pour évaluer la situation.
- **Nuisances au sein du complexe des minoteries** : Monsieur Maudet va discuter avec Madame Salerno des préoccupations des habitants des Minoteries.
- **Manque de poubelles** : Pierre Maudet va vérifier s'il est nécessaire d'ajouter des poubelles le long de l'Arve, selon l'intervention d'un habitant sur cette question.
- **Manque de places de jeux** : Isabelle Widmer confirme qu'une réflexion sur les places de jeux dans le quartier est en cours et que certaines ont été retirées car elles ne correspondaient plus aux normes de sécurité.

21.01.11 12:53

14 - 168e.indd 2039

5.4.2. Parole aux quartiers – Champel

11 juin 2009

Environ 80 participants

Questions des participants et réponses des magistrats Manuel Tornare et Pierre Maudet

Question :

La représentante des parents d'élève de l'Ecole des Crêts de Champel se plaint de problèmes de circulation, éclairage, voirie, préoccupation au sujet des militaires (dépend de la garnison)

Elle évoque la crainte des camions des militaires qui reculent, l'attitude difficile des militaires qui interpellent les jeunes filles, boivent de l'alcool, laissent traîner des revues.

L'APE cherche un interlocuteur qui prenne les choses en main.

Elle a entretenu de bons rapports avec le colonel mais craint des accidents.

Elle relève aussi que le chemin des Crêts de Champel est en travaux et qu'il y a des problèmes d'éclairage.

Réponse :

Pierre Maudet souligne que les autorités sont conscientes du problème.

Plusieurs compagnies de 100 à 200 soldats se sont succédées en 2007. Certaines se sont mal comportées. Une procédure a donc été mise sur pied qui permet de s'adresser à la police cantonale, à l'armée, à la Ville de Genève en cas de difficultés.

Il n'y a pas eu de problèmes signalés depuis longtemps.

Sur le plan du principe, il n'y a pas assez de grands abris à Genève. A part celui des Crêts- de-Champel, il y en a un à Meyrin. Il existe aussi la caserne des Vernets.

La Ville fournit l'abri sur injonction de l'Etat. Cela durera jusqu'en 2011.

L'idéal serait de disposer de plus de policiers professionnels. C'est à eux qu'il incombe la sécurité des organisations internationales et des ambassades.

La gestion des problèmes dépend de la troupe qui est sur place et de ses chefs Les armes ne devraient pas être là.

21.01.11 12:53

14 - 168e.indd 2040

Dès demain, Pierre Maudet prend l'engagement de se remettre en contact avec le colonel, le chef de la police d'intervention et M. Yves Clerc, chef de la protection civile. Bien que la Ville n'ait qu'une faible marge de manœuvre, il doit être possible de diminuer les nuisances.

Question / remarque :

La représentante des parents d'élève souhaiterait que « les camions » soient garés ailleurs, soit au Bout-du-Monde.

Réponse :

Manuel Tornare suggère de recourir à Pedibus pour la sécurité des enfants.

Il est prévu que seuls les camions (véhicules de plus de 3,5 t) soient garés au Bout-du-Monde.

Concernant l'éclairage, Pierre Maudet transmettra à Rémy Pagani. Il s'agit d'une question difficile qui dépend du département des constructions et aménagements. Ces remarques sont à prendre en compte dans le « plan lumière ».

Simone Irminger propose de prendre contact avec son service et évoque le « permis piétons ».

Question :

Un habitant du quartier se plaint des débordements dans le parc Bertrand la nuit.

Le parc est envahi de groupes bruyants parfois jusqu'à 3 heures du matin qui écoutent la radio, jouent du tam tam, brisent des bouteilles, etc.

Réponse :

Manuel Tornare est préoccupé par cette situation. Les jardiniers doivent aussi faire un travail de propreté le matin en plus de leurs attributions habituelles. De plus les lignes budgétaires correspondantes n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années.

Pierre Maudet fait le même constat, notamment aux Bastions. La fermeture du parc n'est pas une solution.

Actuellement, la Ville ne peut pas réprimer le bruit la nuit. Pierre Maudet attend le changement de statut des agents et dès l'an prochain il essaiera de mener des actions qui tiennent la route. Toutefois une réponse satisfaisante ne pourra pas être apportée partout. En effet, pour 100 agents, il y a 1600 hectares de parcs !

Question :

21.01.11 12:53

14 - 168e.indd 2041

M. Christian Guin, habitant des Crêts-de-Champel est aussi intéressé par les problèmes de l'école. Il se plaint de la suppression de places de parking. Il déplore aussi le fait que l'on ne puisse plus se promener sur la corniche des Crêts-de-Champel.

Quant à la présence des militaires, elle met un peu de gaîté dans le quartier. Si des parkings sont supprimés, il faut faire des pétitions.

Réponse :

Manuel Tornare se renseignera au sujet de la raison pour laquelle la corniche n'est plus accessible et en informera M. Guin.

Questions :

Danièle Magnin est déléguée par l'Association des Intérêts de Champel. Plusieurs membres de cette association qui n'ont pas pu venir lui ont demandé de poser les questions suivantes :

- Une personne se plaint du fait que dans le cadre d'une rénovation d'immeubles, une cinquantaine de places de parc aient été supprimées. Qu'en est-il du macaron payé ? Cette personne demande un remboursement de son macaron ou l'annulation de ses contraventions.
- Une buvette est demandée au Parc Bertrand.
- Qu'en est-il du petit édifice situé en haut du parc ?
- Des arbres auraient été coupés sans renouvellement
- Les militaires logés aux Crêts de Champel boivent trop de bière et posent des problèmes avec leurs véhicules.
- Quid du CEVA ?
- A Paris, on ne trouve pas de débris sur le sol ce qui est le cas dans notre ville.
- La collecte de verre près de la Coop de Florissant a été supprimée mais les gens y déposent toujours leurs bouteilles. Il y a également du verre brisé, ce qui est dangereux pour les animaux et pour les enfants.
- Un médecin qui a l'habitude de faire son footing ne peut plus passer sur certains sentiers vu la présence de terrains de foot ball. En outre, les trottoirs sont rendus dangereux par les vélos.
- Le réglage du feu piéton à la demande à la place Claparède est inadéquat.

Réponses :

Manuel Tornare précise que les feux de signalisation dépendent du Canton.

Le sentier sur l'ancienne propriété Vecchio appartient à la Ville bien qu'il soit situé sur la commune de Veyrier. Toutefois, l'usage des sentiers relève de l'Etat et non de la Ville.

21.01.11 12:53

Concernant les cases bleues, les habitants de Champel sont privilégiés par rapport aux Eaux-Vives où l'on compte 16'000 places pour 24'000 macarons vendus ! On veille au fait que les chantiers durent le moins longtemps possible.

Pierre Maudet relève qu'il est exact qu'à Paris, certaines rues du centre sont impeccables. Il s'agit d'une « politique spectacle ». Le reste de la ville est « dégueulasse ». A Genève, notre politique est la même dans tous les quartiers. Le but est de responsabiliser la population.

Manuel Tornare précise concernant le remplacement des arbres, que le Conseil municipal votera prochainement un crédit de plusieurs millions pour remplacer les arbres dont l'état sanitaire est insuffisant (environ 40 % des arbres sont en mauvaise santé). En outre, il faut attendre 2 à 3 ans avant de replanter un arbre abattu.

Il rappelle que la buvette du parc Bertrand avait été installée sans autorisation en contradiction avec le testament de Mme Bertrand. Mettre des buvettes dans le parc fait de la concurrence aux commerçants du quartier. Les buvettes dépendent du Département des Finances de la Ville.

Les bennes à verre situées à côté de la Coop ont été supprimées à la demande du propriétaire du terrain. Il est exact que cela devient un débarras. La Ville cherche des solutions. Faut-il prendre sur les places de parc ?

Questions :

Mme Nicole Leu, directrice de l'école des Crêts-de-Champel a dû prévoir un autre chemin pour amener les enfants à l'école car le portail donnant sur le parking des militaires à dû être fermé. Un nouvel itinéraire devra être opérationnel pour la rentrée de fin août. Un nouveau portail sera créé sur l'avenue Louis-Aubert.

Il y a contradiction entre la pratique et le règlement car le préau est ouvert pendant les heures d'activité du para-scolaire, ce qui ne devrait pas être le cas.

Des difficultés sont dès lors intervenues dans les préaux après les horaires scolaires mais durant les activités du para-scolaire. Cela a suscité un débat au sein du service des écoles. Le but est d'améliorer la tolérance et de résoudre les problèmes d'incivilités.

Mme Nicole Bobilier, habitante du 23 avenue Dumas estime que le carrefour entre l'avenue Dumas et la rue Maurice Barraud est très dangereux et demande pourquoi une patrouilleuse scolaire n'y est pas placée.

Mme Vonaesch, habitante du quartier relève que les corneilles s'attaquent aux poubelles du parc Bertrand et demande s'il n'est pas possible de les munir d'un couvercle.

M. Paul Bertin, habitant du quartier se plaint du fait que l'on veuille raser tous les arbres, en particulier les marronniers et les remplacer par des arbrisseaux. Il craint qu'il faille des années pour obtenir des arbres adultes.

14 - 168e.indd 2042 21.01.11 12:53

14 - 168e.indd 2043

Concernant le parc, les jeunes se placent au milieu de celui-ci, boivent et font du bruit jusqu'à 5 h. du matin. Lorsque la police passe, c'est dans un véhicule de patrouille visible de loin et évidemment, ils cessent le bruit le temps que la maréchaussée s'en aille.

A l'avenue Dumas, d'importants travaux sont en cours (changement de canalisations ?) : présence de camion-bennes, de pelles mécaniques, de machines à scier le béton, etc. qui dégagent un bruit et une poussière intense, notamment devant les crèches et les jardins d'enfants. M. Bertin relève également le problème du dépôt de bouteilles devant la Coop de Florissant et des containers-poubelles métalliques bruyants.

Mme Burger, habitante du quartier se plaint de la présence de vélos dans le parc Bertrand.

M. François Moser, ancien militaire, indique qu'il était capitaine et relève la mauvaise tenue des soldats qui sont dépenaillés ce qui fait preuve d'un laxisme épouvantable. Il se plaint qu'on ne voie plus de patrouilles de police à Champel. Il n'y a plus que des agents qui mettent des contraventions ...

Une habitante du quartier constate que les mamans ont des difficultés près de l'école des Crêts de Champel malgré la présence de patrouilleuses scolaires et ce du fait de la vitesse excessive des véhicules sur l'avenue Louis-Aubert. Elle demande s'il ne serait pas possible de poser des ralentisseurs.

Un point d'eau serait nécessaire au Jardin des Falaises.

La question de la fréquence du renouvellement de l'eau de la pataugeoire du parc Bertrand est posée.

Les nuisances causées par la fréquentation du préau de l'école des Contamines est évoquée.

Le comportement des scootéristes et des motocyclistes qui empruntent les pistes cyclables est stigmatisé. Il en va de même des cyclistes qui roulent sur les trottoirs.

Réponses :

Manuel Tornare répond que la pose de ralentisseurs sur l'avenue Louis-Aubert n'est pas possible. D'une part, cela dépend du Canton et non de la Ville. En outre de tels équipements entraveraient le passage des bus des TPG. Par contre, on peut changer la fréquence du feu de circulation.

Pierre Maudet est d'accord que la tenue des soldats devrait être améliorée.

Manuel Tornare parlera des travaux de l'avenue Dumas à Rémy Pagani. Les containers-poubelles en plastique sont recommandés mais ce sont les propriétaires privés et les régies qui décident. A noter que les commerçants doivent faire évacuer eux-mêmes leurs déchets.

21.01.11 12:53

Concernant la présence de vélos dans les parcs, Pierre Maudet admet qu'il est vrai qu'une certaine tolérance s'est instaurée ces dernières années. Toutefois, officiellement, ils ne doivent pas y circuler car c'est dangereux. Au Jardin Anglais, 950 cyclistes ont été arrêtés en deux mois dont une cinquantaine qui se sont révélés pénibles ou violents. Il en va de même sur les trottoirs où ils se sentent en sécurité, ce qui ne fait évidemment pas l'affaire des piétons.

Les anciennes toilettes du parc Bertrand devraient être détruites mais cela pose un problème, s'agissant d'un ancien « historique ».

Concernant le bruit et l'alcool dans le parc, il est difficile d'intervenir. Dans une seule rue aux Eaux-Vives, on a dénombré 13 shops où il possible de s'approvisionner en alcool.

La possibilité de placer une patrouilleuse scolaire à l'avenue Dumas sera examinée.

Manuel Tornare relève que le problème des corneilles n'a pas échappé aux autorités et que d'ici 3 semaines, les poubelles du Parc Bertand seront munies de couvercles. Mail, il ne faut pas nourrir ces oiseaux !

Comme indiqué plus haut, le SEVE replante régulièrement les arbres abattus. Ces arbres sont remplacés dans la plupart des cas par des arbres adultes.

La possibilité de créer un point d'eau au Jardin des Falaises sera examinée.

Certaines pataugeoires comportent un système de changement d'eau obsolète. Des rénovations sont en cours et des demandes de crédit ont été effectuées. Manuel Tornare vérifiera cette question en ce qui concerne la pataugeoire de Bertrand-

Pierre Maudet signale qu'il veut créer un poste de police municipale à Champel dès que le nouveau statut des agents municipaux sera entré en vigueur.

14 - 168e.indd 2044 21.01.11 12:53

14 - 168e.indd 2045

5.4.3. Parole aux quartiers Saint-Jean / Charmilles- Vieusseux

Date : 8 octobre 2009 **Nombre de participants** : Environ 80 personnes

Conseillers administratifs : MM Pagani (RP) et Tornare (MT)

Collaborateurs VdG : M. Sami Kanaan, directeur du Département de la cohésion sociale, de la Jeunesse et des Sports, Mme Simone Irminger, directrice-adjointe du Département de la cohésion sociale, de la Jeunesse et des Sports – Mme I. Widmer, cheffe du Service des écoles - M. Claudio Deuel, délégué à la Jeunesse – M. D. Oertli, chef du Service des Espaces Verts - M. Zoller, Chef de service Génie civil – M-H. Giraud, Cheffe de service de l'Aménagement urbain et de la mobilité – Christian Jöhr, adjoint de direction Service social - Des collaborateurs des Unités d'action communautaire de Saint-Jean/Charmilles, des Unités d'action communautaire de la Servette et du Lyon 99, Stéphane Herzog, chargée de communication, département des constructions et de l'aménagement.

Cadre général de la soirée

Le périmètre pris en compte est celui du secteur socio-sanitaire de Saint-Jean/Charmilles. Cependant, sur proposition de la DEJ, il a été jugé pertinent d'ajouter à ce périmètre le secteur « Vieusseux » - appartenant au secteur socio-sanitaire de la Servette – compte tenu à la fois de sa proximité avec le secteur de Saint-Jean et des problématiques actuelles. Le quartier de Saint-Jean / Charmilles comprend environ 22'000 habitants. Ses caractéristiques principales sont sans aucun doute l'abondance de « collectifs » impliqués dans le quartier et l'impact positif, constructif et non négligeable de l'association « forum démocratie participative ».

Les thèmes préoccupant les partenaires interrogés sont essentiellement les suivants : Lenteur de la Ville dans la mise en œuvre des projets, manque de lieux pour l'animation socioculturelle dans le quartier des Ouches, besoin d'être entendu» des APE, développement de la Ville à sa périphérie, aménagement du triangle Rod, Soubeyran, Soret, ainsi qu'aux Franchises, développement transports publics, insécurité au secteur Luserna/Vieusseux, sécurité routière à la rue de Saint-Jean, etc.

21.01.11 12:53

1 L'administration au service de la population ?

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
1. Besoin d'une infrastructure socio culturelle dans le quartier des Ouches et du personnel d'animation fixe	Le collectif Conc'Ouches (Monsieur Ivan ROGG)	**1a. Manuel Toranre** (MT) s'engage à faire une séance Paroles de quartier aux Ouches. La Ville a acheté la ferme à l'hoirie Menu-Pellet dont elle est aujourd'hui propriétaire. L'achat est intervenu à raison de 1'800'000 par l'Etat et 1'600'000 par la Ville. Le but est de réaliser une MQ. Le CA souhaite hâter le plus possible la rénovation de la ferme Menu Pellet mais dépend du plan directeur **1b. Rémy Pagani** (RP) propose de placer provisoirement des containers dans le parc de la Concorde ou derrière la Ferme Menu Pellet. **1c. RP** propose une visite de la ferme aux habitants	**1as.** Organisation d'une soirée spécifique	
2. Le Forum St-Jean a demandé en 2000 que la pataugeoire située sur les voies CFF soit ombragée.	Forum St-Jean (Madame Olowine ROGG)	**2a. MT** Du retard a été pris mais la Ville s'engage à l'installer d'ici au printemps	**2ar.** Le SEVE installera le couvert	

Une pétition a été déposée en 2007. En 2009, il n'y a toujours rien.		2010		
3. Le Forum St-Jean a déposé une pétition concernant la passerelle du Bois de la Bâtie s'est écroulée en 2007. Un crédit a été voté en 2009.	Forum St-Jean (Madame Olowine ROGG)	**3a RP :** si l'emplacement a été barricadé, les joggers peuvent passer grâce à un escalier provisoire. **3b : RP :** Les travaux ont commencé. On est parti sur l'idée d'une réparation mais finalement il s'est avéré que la démolition reconstruction revenait au même prix que la simple réfection. Les travaux dureront 6 à 7 mois.	**3bs : Suivi : ?**	
4. Des panneaux d'information ont été demandés en 2004. En 2009, il n'y a que 9 panneaux sur 14 édifiés. Des problèmes d'entretien ont été signalés à diverses reprises sans qu'une réponse ait été obtenue.	Forum St-Jean (Madame Olowine ROGG)	**4 a : MT** En cours de règlement.	**4as : SJS**	

5. L'APE demande comment améliorer la collaboration avec les services de la Ville. Une pétition (P203) déposée en 2003 qui n'a toujours pas été traitée. Elle a l'impression d'une certaine désinvolture de l'administration à l'égard des parents d'élèves	Association des parents d'élèves des Charmilles (Madame Mireille Smulders)	**5 a** : Simone Irminger est d'avis qu'il a dû se produire des malentendus. En effet, le service est toujours à l'écoute des APE. Sa porte à la direction du département et celle d'Isabelle Widmer, cheffe du service des écoles sont toujours ouvertes. **5 b : RP** : Concernant la pétition signale qu'elle a été examinée avec toute l'attention voulue. Le projet initial comportait des défauts auxquels des solutions ont été trouvées. Des aménagements seront réalisés sans interférences entre les pistes cyclables et le passage à piétons. Les travaux interviendront au début de 2010. **5 c : MT** signale qu'un crédit a été demandé pour la réalisation d'un véritable trottoir côté centre commercial en remplacement du simple emplacement goudronné.	**5bs : SAM**		

6. Signale des problèmes au niveau de l'arrêt Franchises du bus 10. Des panneaux indiquant la salle du Moyen âge et le Centre de rencontres des Franchises ont été demandés.	Intérêts de Vieusseux Mme Baba	**6 a** : **RP** propose qu'une lettre à ce sujet lui soit adressée car cette question concerne les TPG qui ont procédé à l'aménagement.	**6as : DCA (Stephane Herzog)**	
7. Signale qu'un passage à piétons créé en 1952 a été supprimé par erreur lors de la mise de la rue de Saint-Jean en zone 30 kmh au niveau de l'avenue de Gallatin, ce qui crée une certaine insécurité pour les piétons.	Madame Meng	**7a** : Madame Marie-Hélène Giraud répond qu'il ne s'agit pas d'une erreur mais de l'application de la loi cantonale qui prévoit de ne conserver en zone 30 kmh que les passages à piétons situés près d'une école ou d'une EMS. Il est possible d'en rétablir certains. Toutefois, un bilan a été effectué il y a environ un an.		

2 Les projets d'aménagement et d'infrastructures

Questions /problèmes soulevés	Nom de l'intervenant/association	Réponse	Suivi service concerné	Situation une année après la soirée
8. Aimerait savoir quel projet de lieu convivial il est prévu de créer. Le Centre de loisirs demande des locaux qui ne	Comité de gestion du Centre de loisirs des Franchises (Madame	**8 a :** Claudio Deuel admet que le Centre de loisirs actuel est mal situé. On peut voir avec Monsieur Knechtli si une	**8 as : DEJ**	

14 - 168e.indd 2049 21.01.11 12:53

soient pas situés en sous-sol ainsi qu'un terrain pour les activités des jeunes.	Claudine Davaz)	opération Ville – privé peut être réalisée. Pour l'instant, il n'existe rien. De plus, l'Etat n'a pas l'intention de créer de nouveaux centres aérés.		
9. Se plaint que les passages à piétons soient mal placés pour les pensionnaires des Franchises. De même, un passage à piétons a été supprimé au niveau de la rue Edouard Rod, ce qui est dangereux. Il faut aussi penser à l'éclairage et aux trottoirs.	Madame Rose-Marie Pascal habitante de Cité Vieusseux.	**9a : RP** demande qu'une lettre lui soit adressée à ce sujet, cela de façon à permettre le traitement de ce problème par les services concernés.	**9as : DCA** (Stephane Herzog)	
10. Signale que sur la route des Franchises, les anciennes toilettes, toujours éclairées sont transformées en débarras. Une lettre a déjà été adressée à Pierre Maudet qui a accusé réception mais rien n'a rien fait.	Madame Bongera, 8, Cité Vieusseux	**10 a : MT** demande que ces faits lui soient communiqués par écrit. Il vérifiera.	**10as : DEUS** (Raoul Schrumpf)	

11. Quand les logements prévus seront-ils construits dans le haut du triangle.	Un habitant du quartier Soret-Soubeyran	**11 a : RP** Un plan localisé de quartier a été voté. Plusieurs parcelles appartiennent à l'Etat. Les constructions devraient commencer incessamment. Concernant la partie villas qui comporte une densité moindre, un PLQ a été soumis au Conseil municipal pour augmenter cette densité.			
12. la population a voté pour que l'on ne saccage pas ce quartier du Soret car l'esthétique n'est souvent pas prise en compte.	Monsieur Warluzel, 26, Charmilles	**12 a : RP** La densité et la mixité sociale ont été améliorées. Concernant l'esthétique, on essaie d'organiser des concours d'architecture avec jury pour réaliser les meilleurs projets.			
13. L'incompréhension des habitants. Si l'institution de la zone 30 kmh à la rue de Saint-Jean a fait l'objet d'un projet participatif où les habitants ont pu donner leur avis et ont présenté un projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean, par la suite, ils n'ont plus été consultés.	Forum Saint-Jean / Charmilles	**13 a :** RP vérifiera. Les procédures ont dû être accélérées car le giratoire était dangereux. Il est possible qu'une étape ait été sautée pour gagner du temps. Toutefois, tout n'est pas ficelé et les intéressés peuvent demander à être auditionnés par la commission du Conseil municipal.	**13as. SAM**		

14. On attend que le projet se complète. Il est essentiel de ne pas raboter sur la sécurité qui doit passer avant le coût.	Groupe Zone 30 kmh et APE (Monsieur Martin Gonzenbach)	**14 a : RP** Approbation.		
15. L'action des bénévoles est difficile car il faut comprendre de l'organisation de l'administration ce qui n'est pas évident. Il faudrait que les APE puissent bénéficier d'un interlocuteur privilégié qui pourrait les orienter au sein de l'administration.	l'APE Saint-Jean	**15 a : MT** En cas de problème, tout un chacun peut écrire au Conseil Administratif qui a l'obligation de répondre. En procédant de cette façon l'APE sera automatiquement orientée sur le bon interlocuteur. RP souligne qu'il est toujours prêt à recevoir les habitants. Il est aussi loisible de consulter le site de la Ville sur internet qui présente l'organigramme complet des services.		
16. La vitesse et la présence de piétons ne sont pas respectées dans la zone 30kmh de la rue de Saint-Jean. Des contrôles devraient être effectués par la gendarmerie et les ASM.	Forum Saint-du Jean / Charmilles	**16 a : MT** signale qu'une campagne sera lancée à ce sujet.		

M. Robert Pattaroni, président de la commission des finances (DC). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, les comptes sont toujours examinés par la commission en place avant le changement d'année législative, puis par la commission qui lui succède. Cet examen se passe à cheval sur deux exercices. Pour ma part, j'ai donc repris les travaux excellemment mis en route par la présidente de la commission des finances d'alors, qui se trouve être aujourd'hui présidente de notre Conseil. Du point de vue des travaux, les choses se sont bien passées. Je ferai simplement une remarque pour la suite. Il serait hautement souhaitable que l'année prochaine – année électorale – les comptes soient remis, d'une manière ou d'une autre, même sous forme de documents provisoires, bien avant la fin de l'année législative, de façon que la commission en place puisse les examiner avant le changement de législature. Alors, je passe ce message à la cheffe du département des finances, en espérant bien que ses services pourront donner suite à cette requête.

M. Olivier Fiumelli, rapporteur général (R). J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter les rapporteurs des commissions spécialisées, qui m'ont rendu leur rapport dans les temps. En revanche, je mettrai un blâme aux rapporteurs départementaux, qui n'ont pas fait leur travail jusqu'au bout, à savoir compléter leur rapport après l'audition de la commission des finances. Finalement, seuls deux rapporteurs l'ont fait. J'ai donc dû retoucher moi-même certains rapports. En l'occurrence, je ne suis pas certain que le système actuel soit vraiment très au point et j'espère qu'on fera mieux pour le budget. Sinon, je déplore comme d'habitude qu'il y ait autant d'annexes dans ce rapport. J'ai dû me charger de faire le choix et cela n'a pas toujours été facile. Reste que nous avons ici un document de 450 pages, que probablement personne dans cette enceinte n'a lu en totalité…

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre s'abstiendra sur ce rapport relatif à la gestion du Conseil administratif pour l'année 2009.

En préambule, j'observe que l'excédent de recettes est de plus de 161 millions. Sachant que la valeur du centime additionnel pour l'année 2009 est de 16 455 600 francs, je ne peux m'empêcher de sourire et de dire qu'une fois de plus c'est un grand tort d'avoir raison avant tout le monde! Pourquoi est-ce que je me permets d'affirmer ceci? Je vous rappelle que, le 6 décembre 2008, notre groupe préconisait la baisse de la fiscalité d'un centime additionnel. Or que constatons-nous aujourd'hui? Il a été prélevé plus de dix centimes additionnels de trop, et cela essentiellement sur les personnes physiques, puisque le centime additionnel

pour les personnes physiques représente 13 410 500 francs. Pour les personnes morales, il représente 3 045 100 francs. Je regrette, quant à moi, qu'on se permette de prélever plus d'impôts qu'il n'est nécessaire pour assurer la marche du budget municipal.

Maintenant, regardons un peu la gestion du Conseil administratif pour l'année 2009. Je ne résiste pas à reprendre mes propos qui figurent à la page 3581 du *Mémorial* du 6 décembre 2008 au soir, juste avant le vote: «Au-delà du budget qui détermine la gestion de la Ville, sommes-nous globalement satisfaits de la manière dont notre municipalité est administrée, c'est-à-dire de la façon dont sera utilisé ce budget? Elargissons la question, et pensons à ceux qui nous ont élus: la population verra-t-elle, dans l'application de ce budget, les améliorations qu'elle attend? Aura-t-elle le sentiment que son argent est bien utilisé? Se sentira-t-elle demain mieux qu'aujourd'hui? Allons-nous vers le mieux, ou vers le pire? Regardez autour de vous, parlez, interrogez, vous le constaterez: certains mots reviennent dans les réponses: saleté, incivilité, criminalité…»

Mesdames et Messieurs, je dois constater que la situation, loin de s'améliorer, s'est plutôt dégradée. Il n'est que de demander à nos concitoyens comment ils trouvent la ville: on entend continuellement que la ville est sale. Il ne s'agit pas de stigmatiser les services de Voirie, il s'agit simplement de relever que notre société est, en quelque sorte, une société décadente, où les gens n'ont aucun égard pour autrui. Quand un enfant se conduit mal, on le sanctionne. Pour notre part, nous aimerions voir, au-delà des cérémonies, certes hautes en couleur, et des discours qui ne font qu'assurer la promotion de certains élus, un peu plus d'activité, un peu moins de paroles et un peu plus d'actions.

Notre groupe n'a pas inventé la saleté, ni la criminalité, qui est en hausse dans notre République. Preuve en est la prison de Champ-Dollon qui explose. Si elle explose, c'est qu'on arrête des gens. Et pourquoi les arrête-t-on? Parce qu'ils se conduisent mal. Vous allez, Mesdames et Messieurs, au-devant d'élections municipales au printemps prochain. A cette occasion, je pense que vous allez, les uns et les autres, au-devant de certaines déconvenues et de certains rappels à l'ordre de la part du peuple.

Je le répète, notre groupe s'abstiendra puisqu'il avait refusé le budget 2009. Nous ne relèverons pas ici les aimables paroles d'honorables collègues libéraux, radicaux et démocrates-chrétiens, lorsque nous préconisions la baisse du centime additionnel. En l'occurrence, les faits sont têtus: aujourd'hui, on constate que la Ville de Genève prélève plus d'impôts qu'elle n'en a besoin. C'est-à-dire, en fait, qu'elle taxe davantage les… j'allais dire les cochons de payants!

M. Jacques Baud (HP). J'aimerais juste rappeler que l'argent pris par l'Etat au contribuable, c'est de l'argent en moins dépensé dans notre économie. Il serait

raisonnable d'en tenir compte et de ne pas exagérer dans les impôts et autres taxes. Soyons donc raisonnables! Il n'est pas facile de vivre à Genève, je le sais, on ne donne pas suffisamment à ceux qui ont besoin, on dépense trop d'argent dans des choses inutiles. Alors, un peu plus d'équilibre dans nos comptes, ce ne serait pas si mal. Un peu moins d'impôts, puisqu'on peut se le permettre, et un peu plus pour le social, puisqu'on peut aussi se le permettre!

M^me^ Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur ces comptes, des comptes qui sont justes d'un point de vue comptable, mais qui, pour nous, sont difficilement acceptables d'un point de vue politique.

Comme l'a rappelé M. Hämmerli, l'excédent est de 161,8 millions de francs, soit environ 15% du budget total de la Ville. C'est énorme et nous, démocrates-chrétiens, expliquons ce boni par deux raisons principales. Premièrement, les dépenses du budget 2009 ont été largement surestimées, pour ne pas dire gonflées par le Conseil administratif, de sorte à avoir un peu de mou durant l'année. Je pense ici notamment aux 20 millions de différence sur les charges du personnel. Il nous semble difficile de se tromper de plus de 20 millions sur des charges qui sont a priori assez prévisibles.

Deuxièmement, ce boni s'explique par le fait que les entreprises de notre commune ainsi que les contribuables ont été particulièrement mis à contribution – ils doivent en être remerciés. En tout cas, ce qui est certain, c'est que ce boni n'est pas dû aux efforts d'économie du Conseil administratif, qui n'a jamais montré un très grand intérêt en la matière.

Il est par ailleurs difficile, au vu de ce boni, de ne pas se remémorer l'épisode tragicomique de la votation sur les baisses d'impôts cantonales. Le Conseil administratif – qui a d'ailleurs été condamné par le Tribunal administratif, puis par le Tribunal fédéral pour son attitude partiale – n'avait pas hésité à peindre le diable sur la muraille, en nous annonçant une perte de 47 millions qui signifierait la fin des prestations en Ville de Genève. Or, six mois plus tard, nous voici avec 161 millions de boni. Il y a donc, à l'avenir, largement de quoi mener une politique sociale, même avec ces 47 millions en moins. Les chiffres sont là pour le prouver, et ils sont têtus!

Il est aussi difficile, au vu de ce boni, de ne pas s'interroger sur la taxe professionnelle, taxe dont on nous dit qu'elle est absolument indispensable pour la Ville de Genève, alors que le boni est depuis plusieurs années – pour rappel, il était de 155 millions en 2008 – supérieur aux revenus de cette même taxe. Je crois qu'il faut véritablement se poser la question et envisager différents scénarii possibles, sachant que, pendant qu'on s'interroge, les entreprises, elles, quittent le territoire de la Ville pour des cieux meilleurs.

Enfin, ces comptes sont difficilement acceptables pour le Parti démocrate-chrétien, car le Conseil administratif s'obstine, année après année, à baser son budget, non pas sur les comptes précédents, qui sont bien plus précis, mais sur le budget précédent. Conséquence: chaque nouveau budget est totalement déconnecté des réalités, de la réalité des dépenses effectives et des vrais besoins des services. On constate régulièrement, quand on étudie les comptes, des lignes qui sont largement surestimées année après année.

C'est là probablement une des raisons qui explique le boni. Et c'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien réclame, depuis plusieurs années, un budget dit «base zéro», qui rendrait impossible la reconduction d'un budget d'une année à l'autre et qui obligerait le Conseil administratif à justifier ses dépenses. On en est malheureusement loin en Ville de Genève, où les mêmes surestimations sont reconduites d'année en année dans le budget.

Mesdames et Messieurs, la seule bonne nouvelle pour le Parti démocrate-chrétien, c'est la réduction de la dette, une dette qui pèse lourdement sur les générations futures et dont les intérêts pèsent annuellement sur les finances de la Ville. Cette réduction est une bonne nouvelle.

En conclusion, le Parti démocrate-chrétien tient à remercier les contribuables de la Ville de Genève, qui ont participé à ce millésime largement bénéficiaire pour les finances municipales. Et, pour toutes les raisons invoquées plus haut, il s'abstiendra sur ces comptes.

M^me^ Salika Wenger (AGT). Tout d'abord, j'aimerais tordre le cou à l'argument qui dit que Genève paie les intérêts d'une dette astronomique, et que son remboursement est une priorité. Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas de dette de fonctionnement, mais une dette d'investissement, ce qui est absolument normal et nécessaire pour une collectivité publique qui souhaite mener une politique dynamique et un peu prospective.

Les investissements, qu'ils concernent des infrastructures lourdes ou des projets tels que la rénovation d'une école, la construction de logements ou la mise en place de pistes cyclables, ces investissements pèsent lourd financièrement, nous le savons. Mais ils permettent de créer de la richesse et des emplois, et surtout ils servent au bien-être de tous. C'est pour cela que Genève s'endette, et non pas pour payer des fonctionnaires pléthoriques, comme certains groupes aimeraient le faire croire. C'est pour construire une Genève de demain, une Genève moderne, tout en tenant compte des besoins d'aujourd'hui, que ces investissements sont nécessaires. Et, comme la dette se rembourse sur plusieurs décennies, il n'y a pas plus de raisons aujourd'hui qu'hier de faire du remboursement de cette dette une priorité.

A ce sujet, d'ailleurs, A gauche toute! a présenté des projets de motions ou d'arrêtés afin de n'affecter qu'une seule partie du boni à ce remboursement et d'utiliser l'autre partie pour créer des fonds d'aide à la formation des jeunes, d'aide aux personnes âgées, aux personnes en difficultés financières, à celles qui subissent le chômage de longue durée, ou des fonds d'aide à la culture, par exemple. Mais la loi sur l'administration des communes ne permet pas aux municipalités de constituer des fonds de réserve. Aussi, c'est avec toute la véhémence dont je suis capable que je demande encore au Conseil administratif d'entamer des discussions avec le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises pour moderniser la loi et permettre qu'enfin les collectivités publiques comme la nôtre, les municipalités, puissent bénéficier de réserves.

De plus, le groupe A gauche toute! fait le constat qu'il existe encore, au sein de notre administration, des travailleurs temporaires qui vivent dans la précarité et que certains services font appel aux emplois de l'économie sociale et solidaire qui n'a de solidaire que le dumping salarial qu'elle introduit dans les services. En effet, nous ne pouvons pas soutenir une mesure qui fait que deux personnes faisant le même travail sont payées différemment, l'une dépendant du statut du personnel, avec tous les avantages que cela implique, et l'autre recevant un maximum de 3500 francs bruts, pas plus que nous ne pouvons accepter qu'il y ait encore, au sein de l'administration municipale, certaines catégories de travailleurs à temps partiel, comme les femmes de ménage par exemple, qui ne reçoivent que 18,50 francs bruts de l'heure. Pour nous, c'est inadmissible!

Mais nous avons d'autres raisons de nous abstenir sur ces comptes. La première est le recours aux polices privées. La crise économique et les gouvernements conservateurs au pouvoir ont marqué la remise en question de l'Etat providence. L'Etat s'est donc désinvesti de plusieurs sphères d'activité et a ainsi permis la commercialisation partielle ou totale de services à la population tels que la poste, les chemins de fer, la santé, l'enseignement et la police. Les budgets policiers diminuent et on demande de faire plus avec moins. Voilà comment on en est arrivé à recourir aux polices privées.

Afin de faire des économies, on a confié la sécurité publique à des entreprises privées, dont la seule perspective est de faire des bénéfices. La privatisation de cette tâche, par définition publique, met en péril toutes les démocraties, donc tous les citoyens. Il est impensable, pour nous, qu'un agent Securitas, qui n'est pas assermenté et dont on ne connaît pas le niveau de formation, puisse être armé et faire respecter la loi dans la rue. C'est pourquoi nous avons demandé aussi, à réitérées reprises, la fin des contrats avec les entreprises de police privée. Nous avons plus confiance dans notre police que dans les polices privées et, en tout cas, nous espérons que la police, notre police à nous, respectera et défendra les valeurs républicaines davantage que les entreprises privées. C'est une des raisons qui nous fait nous abstenir sur ces comptes.

Une autre raison de notre abstention est le recours systématique aux audits. Personne ne prend plus de responsabilités et, chaque fois qu'une situation difficile se présente, on a recours à une multinationale d'audit. Je ne vous les citerai pas, vous les connaissez tous. Les audits ont toutes les fonctions: la médiation, l'analyse, les propositions de mise en application de leurs recommandations… Bref, ce sont les sociétés d'audit qui gouvernent! Cet héritage du libéralisme dur ne nous convient pas. Aussi, A gauche toute! a demandé la transparence pour ces audits, le coût de ceux-ci et la teneur des mandats qui leur sont confiés. Nous n'avons eu de réponse qu'une seule fois en quatre ans…

Pour finir, le groupe que je représente se préoccupe des subventions pharaoniques qui sont versées à des institutions qui devraient être prises en charge au niveau cantonal ou national. Il y a à Genève – et là je cite mon collègue de l'Union démocratique du centre – des vaches sacrées, intouchables, dont l'Orchestre de la Suisse romande fait partie, mais aussi le Grand Théâtre. Nous entendons bien que ces institutions permettent à Genève de rayonner et c'est même pour cela que le Canton, à notre sens, devrait intervenir dans le subventionnement de ces institutions. Evidemment, l'idéal serait que la Confédération intervienne aussi.

Dans notre ville, il y a des personnes qui ne mangent pas à leur faim, des enfants en difficultés sociales, des personnes qui vivent dans des appartements insalubres, avec des loyers prohibitifs, des jeunes désespérés qui ne trouvent pas d'emploi – et ce sera pire pour eux à partir d'aujourd'hui! – alors que nous nous offrons tous les ans un luxe que la crise ne permet plus. Cela, plus toutes les autres raisons que je viens de vous énoncer, explique qu'A gauche toute! s'abstiendra sur les comptes 2009.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral est aussi circonspect que le groupe démocrate-chrétien sur ces comptes 2009. Certes, du point de vue comptable ils sont justes, mais c'est le minimum. Que les comptes soient justes, c'est la moindre des choses qu'on attend d'une administration. Le débat n'est donc évidemment pas là, mais porte bien sur la corrélation qu'il y a entre les comptes et les budgets que nous votons. Or, Mesdames et Messieurs, le boni des comptes 2009, comme il a été rappelé, nous montre le travail inutile en quelque sorte que fait le Conseil municipal tous les ans, au moment où il vote le budget.

L'année dernière comme les années précédentes, nous avons entendu le Conseil administratif nous la jouer Armageddon et la fin des temps, au motif que les recettes fiscales allaient baisser. Mais, ô surprise!, d'année en année, les recettes fiscales entraînent des bonis considérables, à se demander si l'objectif politique du Conseil administratif n'est pas précisément de garder une manne de réserve. Cela a été notamment relevé pour les lignes réservées à l'engagement de personnel. Cette manne permet de vivre tranquillement tout au long de l'année,

avec des cassettes, des montants de réserve, qui permettent d'éviter de passer devant le Conseil municipal…

Après l'examen de ces comptes en commission, il y a quelques points que nous aimerions relever. Nous déplorons notamment – comme nous le faisons de façon récurrente aussi bien lors des comptes que lors du budget – le peu d'investissements que fait aujourd'hui notre Ville en matière de sport – je suis sûr que cela intéressera M. Tornare. 5% d'investissements pour le sport, c'est largement insuffisant et les libéraux le disent depuis bien longtemps. Nous aimerions qu'aux prochains comptes et, avant, aux prochains budgets, l'investissement pour le sport soit augmenté à la mesure de l'importance des associations sportives et des nombreux sportifs en ville de Genève. Aujourd'hui, cette importance ne se traduit malheureusement pas dans les chiffres.

En outre, comme le Parti démocrate-chrétien, les libéraux demandent aussi depuis longtemps un budget base zéro. On nous avait promis et on nous a plus ou moins fourni, depuis un certain nombre d'années, un budget par missions et prestations. Mais, lorsque nous faisons l'analyse de ce budget, nous nous rendons compte qu'un certain nombre de missions ne sont pas vraiment des missions au service de la collectivité, du public, mais qu'elles sont des missions internes, des objectifs internes à l'administration et au personnel de la municipalité. Ce n'est pas une bonne chose, parce que cela fausse à nouveau le débat, cela fausse à nouveau le résultat des comptes. C'est pourquoi nous voulons désormais un budget base zéro, dans lequel il n'y ait pas de copier-coller pour les dépenses inscrites de manière régulière, ni en matière de subventions ni en matière de fonctionnement.

Quant à la réduction de la dette, et j'en finira par là, les libéraux ne peuvent évidemment qu'en être satisfaits. Mais, Mesdames et Messieurs, que pourrait-on faire d'autre? Dès lors que la municipalité n'a pas le droit de faire des réserves, elle est bien obligée de réduire sa dette en cas d'excédent. Par conséquent, lorsque le Conseil administratif nous dit qu'il a fait un travail magnifique – un travail de droite – et qu'il a réduit la dette, il ne trompe personne, dès lors qu'il fait là ce qu'il doit faire, et non pas ce qu'il voudrait faire! D'ailleurs, je me pose la question de savoir comment seraient gérés ces excédents, s'il n'y avait pas l'obligation légale de réduire la dette…

Pour notre part, nous sommes donc ravis d'apprendre que les comptables font correctement leur travail. Mais, pour toutes les raisons évoquées, nous nous abstiendrons sur ces comptes 2009, parce que les objectifs politiques chers aux libéraux n'ont pas été concrétisés.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, mon préopinant posait une question et je vais me faire un plaisir d'y répondre. Si la gauche n'était pas

obligée de réduire la dette avec les excédents aux comptes, sachez qu'elle le ferait quand même! Le premier objectif de la gauche est précisément de réduire les dettes contractées dans les années antérieures par la droite qui était au pouvoir! Réduire ses dettes, c'est éviter de payer des intérêts. Or, si vous avez lu les comptes 2009, vous avez pu constater – et c'est le premier point positif que le Parti socialiste relève dans ces comptes – l'excellente gestion de la dette par le département des finances, puisque celle-ci, en 2009, a coûté 21 millions de moins. Voilà ce qu'est la politique de la gauche – vous transmettrez, Madame la présidente, à M. Chevalier. Si nous pouvions faire des réserves, certes, nous en ferions, mais nous continuerions à réduire la dette jusqu'à un niveau qui est celui d'un budget annuel environ, comme cela est souhaité partout dans les collectivités publiques.

En l'occurrence, dans ces comptes, ce qui retient l'attention du Parti socialiste tout d'abord, c'est justement cette maîtrise des charges et le travail remarquable qu'a fait l'administration municipale pour y parvenir, une fois encore.

Outre ces 21 millions gagnés sur les intérêts de la dette, nous retenons l'excédent total de 161 millions qui a été enregistré et qui, effectivement, puisque la loi nous y oblige, permet de réduire la dette à 1,41 milliard de francs. Ce montant est certes encore considérable, mais il rejoint celui de l'année 1992. C'est la première fois, depuis dix-huit ans, que nous sommes à un seuil aussi bas et c'est d'autant plus remarquable que nous sommes dans une période de crise.

A 1,4 milliard de francs, la dette est encore considérable et il est nécessaire, ma foi, de chercher à l'amenuiser, dans la mesure où, je le disais il y a un instant, une dette est acceptable quand elle représente, grosso modo, le budget annuel d'une collectivité publique. Le budget de la Ville de Genève s'élève à 1,1 milliard: on est donc à 300 millions de trop. Mais il faut aussi relever que cette dette porte sur les investissements, et non sur le fonctionnement.

Tout à l'heure, j'ai entendu le préopinant de l'Union démocratique du centre regretter, dans sa grande sagesse, qu'on n'ait pas baissé les centimes additionnels. Mais, Mesdames et Messieurs, quand on a une dette importante, il n'est pas question de baisser l'impôt et de permettre à la dette de reprendre l'ascenseur! C'est la raison pour laquelle le Parti socialiste est absolument opposé à ce type de mesure.

Au bilan cette année, nous saluons la hauteur des investissements, de l'ordre de 102 millions. C'est supérieur à ce que nous avions espéré et nous en sommes donc très satisfaits. Il y a lieu aussi de saluer une politique sociale et culturelle forte, notamment par le biais des 218 millions de subventions qui ont été octroyés en 2009, mais aussi grâce à l'activité du Conseil administratif dans le domaine social, dans l'aide aux plus démunis, dans la réalisation de places de crèche…

Cela dit, le groupe socialiste n'est pas tout à fait innocent, il n'est pas tombé de la dernière pluie et il a, si ce n'est des points négatifs à relever, du moins cer-

taines inquiétudes. Notre première inquiétude a trait aux externalisations. Nous constatons une tentation d'externaliser des prestations municipales et, de cela, nous ne voulons pas, que ce soit à la Voirie, que cela touche l'entretien des bâtiments, le nettoyage des locaux de la Ville de Genève, ou toute autre tâche. Ce n'est pas notre politique, sachant que ces externalisations ont pour effet de baisser les salaires.

Et puis, ce qui nous inquiète surtout aujourd'hui, c'est la question de la taxe professionnelle. Celle-ci s'élève, bon an mal an, à 110 millions, parfois à 120 et, l'année dernière, à 150 millions. C'est ni plus ni moins qu'un dixième de notre budget annuel, ce n'est donc pas une plaisanterie, mais une somme extrêmement importante. Or certains veulent la supprimer, disant que cette taxe frappe les petites entreprises. Mesdames et Messieurs, je signalerai ici pour la bonne bouche que cet impôt est payé pour plus de 62% par les milieux bancaires, qu'il est payé pour 12% par des sociétés de services, et qu'enfin 9% de cet impôt est payé par l'horlogerie. Le reste, c'est-à-dire 20% environ, est effectivement payé par des petites entreprises. Au niveau de sa construction, cet impôt est prélevé pour 95% sur le chiffre d'affaires, pour 4% sur le loyer, et pour un seul pourcent sur le personnel. Dire que les petites entreprises se voient étranglées du fait que le personnel est taxé, c'est ridicule, d'autant plus ridicule que la taxe perçue par employé est de 10 francs!

Mesdames et Messieurs, si on veut supprimer cet impôt de 110 millions, on devra trouver son remplacement. En effet, sans autres recettes, il faudra toucher aux prestations. Or, dans la période de crise que nous vivons et que nous allons encore vivre, toucher aux prestations serait extrêmement grave, et cela, le Parti socialiste ne l'acceptera pas. En l'état, nous voterons les comptes 2009 ce soir.

M. Olivier Fiumelli (R). Je suis heureux d'avoir entendu le préopinant socialiste soutenir, en tout cas au début de son intervention, le Conseil administratif, car, à écouter le groupe A gauche toute!, je me demandais si ce groupe faisait partie de la majorité, vu les propos hallucinants qu'il a tenus Je me faisais cette réflexion au début de l'intervention du porte-parole du groupe socialiste, mais la fin de son discours appelle la même remarque que je faisais à propos du groupe A gauche toute!, vu les critiques assassines qu'il a aussi adressées au Conseil administratif, en parlant de privatisations, d'externalisations, de catastrophes annoncées, alors qu'il s'agit là de décisions prises par le Conseil administratif de gauche. Comme nous avons eu l'occasion de le voir en commission des finances, les externalisations auxquelles la Ville procède depuis des années, avant même l'arrive du Conseil administratif actuel, sont bien le fait de magistrats de gauche.

Cela dit, faut-il se féliciter, comme vient de le faire le préopinant socialiste, de l'excellence de la gestion de la dette municipale? Pour notre part, nous n'en

sommes pas convaincus. Nous pensons en fait que la Ville a bénéficié d'une excellente conjoncture en 2007, 2008 et 2009, que cette excellente conjoncture se retrouve intégralement dans les comptes 2009, avec les rattrapages, et que c'est cela, et rien d'autre, qui explique ce bénéfice de 161 millions. Les flux de trésorerie qui l'accompagnent ont forcément entraîné une baisse de la dette, outre le fait que les taux d'intérêt ont fortement diminué sur les marchés mondiaux – je ne crois pas que le Conseil administratif ait une quelconque influence sur les taux d'intérêts et les marchés mondiaux… Cela dit, nous n'allons pas faire la fine bouche, nous allons nous satisfaire de cette diminution de la dette, de cet excellent bénéfice, mais nous le répétons: il n'est pas imputable au seul Conseil administratif.

S'agissant de gestion, je rappelle que le Conseil administratif a une marge de manœuvre relativement faible sur le niveau des charges. Il a en effet l'interdiction de dépenser plus que les budgets que nous votons. Il est donc tout à fait normal que les charges ne soient jamais dépassées aux comptes, par rapport au budget. Par contre, comme certains de mes préopinants et notamment M^me^ Chappuis pour le Parti démocrate-chrétien, nous sommes très fâchés de la manière dont les budgets ont été gonflés. Le Conseil administratif nous avait dit que la Ville ne tournerait plus si elle ne pouvait disposer des 200 postes supplémentaires votés ces dernières années. Or, qu'a-t-on vu? La Ville a très bien fonctionné, elle a assuré ses prestations, sans utiliser tous les postes qui avaient été demandés au budget. Une fois de plus, il y a donc de quoi être amer par rapport aux promesses du Conseil administratif…

Par ailleurs, s'agissant des réserves évoquées par plusieurs préopinants, j'aimerais rétorquer que ce n'est pas en créant des réserves, qui sont uniquement des écritures comptables, qu'on améliorera la situation. Notre Ville est aujourd'hui dotée de sa propre réserve, c'est-à-dire de ses fonds propres qui atteignent plusieurs millions. De ce point de vue, la Ville de Genève est tout à fait bien dotée pour faire face aux difficultés qui pourraient survenir.

Enfin, puisque tous les groupes en ont parlé, je voudrais aussi m'exprimer sur la taxe professionnelle. Le groupe radical réitère la proposition qu'il avait faite devant ce Conseil municipal d'étudier à nouveau une éventuelle réduction de la taxe professionnelle, dans la mesure où, comme vous le savez tous, le Canton va assurément, dans les années qui viennent, nous imposer une suppression de cet impôt qui n'est plus adapté au temps d'aujourd'hui. Bien sûr, comme le disait le préopinant socialiste, la taxe professionnelle est un impôt essentiellement payé par le secteur financier, mais nous nous refusons à ennuyer 10% des contributeurs au motif que cette taxe est payée à 90% par d'autres.

Pour finir, le groupe radical est globalement satisfait de la gestion comptable du Conseil administratif. Les comptes sont justes et nous n'allons pas faire la fine

bouche devant ce bénéfice de 160 millions, ni devant les bénéfices de 70 millions en moyenne sur ces dix dernières années. Nous nous félicitons aussi de la contribution de notre magistrat à cette réussite, certes relative, contrairement au groupe A gauche toute! qui préfère abandonner son magistrat! C'est pourquoi le groupe radical acceptera les comptes 2009.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voudrais tout d'abord féliciter l'opposition pour les trésors d'imagination qu'elle déploie en vue de critiquer ces comptes, alors que le résultat est excellent! Les 161 millions de boni contribuent à rembourser largement la dette, comme l'a relevé le préopinant socialiste, et je vous pensais un peu plus soucieux de cet objectif, Mesdames et Messieurs. Pour notre part, ce résultat nous réjouit grandement.

Alors, certes, ce boni n'est pas uniquement dû à notre bonne gestion, mais également à la conjoncture. Néanmoins, il convient d'être satisfaits de cette situation plutôt que de s'en offusquer ou de crier immédiatement aux baisses d'impôts.

Un nouveau concept apparaît pour critiquer ces comptes, c'est celui de la dépense surestimée. Le montant des charges au budget 2009 est à peu près pareil à celui de l'année précédente: les charges ont été maîtrisées en 2009 et on nous rétorque qu'elles sont surestimées depuis des années et que la solution miracle à cela serait le budget base zéro. Si le budget base zéro est une si belle solution, pourquoi l'Entente, la droite qui gouverne tant de collectivités publiques, ne l'applique-t-elle pas, par exemple à l'Etat de Genève?

Une des raisons des bons résultats 2009 est également le non-dépensé sur la masse salariale, ce que certains avaient critiqué lors de l'entrée en matière sur ces comptes. Pour nous, contrairement à d'autres, l'objectif poursuivi, quand on engage du personnel, est de remplir des missions et des prestations, et non de faire baisser le chômage, n'en déplaise à certains! Dans ce sens-là, les Verts sont satisfaits puisque les missions sont remplies: les bibliothèques et les musées sont ouverts, le nombre de places de crèche augmente, nos parcs sont entretenus, nos rues sont nettoyées, la mobilité douce progresse… Bref, la qualité de vie est maintenue, voire améliorée, mais c'est peut-être ce qui vous dérange…

Seul bémol, la fiscalité et l'alarme fiscale qu'avait tirée le Conseil administratif. Entre ceux qui veulent toujours plus d'impôts et ceux qui en veulent toujours moins, les Verts pensaient que la baisse d'impôt décidée au niveau cantonal était supportable. Aujourd'hui, cela se vérifie et nous aurons malheureusement perdu en crédibilité lorsqu'il nous faudra combattre les futures baisses, que ce soit la scandaleuse amnistie fiscale votée par la droite au Grand Conseil, ou la

suppression de la taxe professionnelle que beaucoup ont évoquée ce soir. J'espère que nous arriverons à convaincre les citoyens, lorsqu'il s'agira de combattre ces baisses.

Pour toutes ces raisons, les Verts approuveront les comptes 2009.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Chevalier, je vous ai bien entendu. Il est vrai que, dans les comptes 2009, il y a environ 5% d'investissements pour le sport. Mais, comme je l'ai dit en commission de la jeunesse et des sports, dans les années à venir, grâce aussi à mes collègues qui ont accepté de remanier le plan financier d'investissement, vous verrez les conséquences d'une nouvelle politique en matière d'investissements dans le domaine des sports. Et je suis sûr que vous voterez tous ces investissements!

M^me^ Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, vous avez été très exhaustifs dans vos propos et, pour ma part, je serai relativement brève. Je prends la parole, parce que la dernière fois, lors de l'entrée en matière sur le projet de budget 2011, j'en avais frustré quelques-uns, de ce côté-là de l'hémicycle, en ne la prenant pas…

Trois points me paraissent particulièrement intéressants aux comptes 2009. D'abord, l'excédent budgétaire de 161 millions va permettre le remboursement de la dette. J'avoue que j'y perds un peu mon latin quand j'entends certains, à droite comme à gauche, déplorer qu'on rembourse la dette, dire qu'on pourrait la rembourser mieux, différemment, plus rapidement, expliquer qu'en définitive nous n'avons pas fait d'effort puisque nous aurions surévalué les charges… Toujours est-il que, indépendamment des perceptions que les uns et les autres peuvent avoir de la gestion de l'Alternative, il reste des faits: durant cette législature, nous avons réduit la dette de près de 400 millions. Alors, certes, Monsieur Fiumelli, j'en conviens, la conjoncture nous a aidés, mais nous aurions pu être beaucoup plus dépensiers. Comme nous avons une double majorité, au Conseil municipal et au Conseil administratif, nous aurions pu faire voter tous les projets imaginables… Nous ne l'avons pas fait, car nous sommes respectueux des engagements qui ont été les nôtres pour cette législature.

En tout cas, nous sommes très attentifs à la bonne gestion des deniers publics et au fait que l'administration publique fonctionne de manière efficace. Pour nous, un sou est un sou. Même si nous sommes largement et doublement majoritaires, nous ne nous permettons pas d'écart. C'est certes le minimum qu'on puisse nous demander et, en cela, nous n'avons fait que remplir le mandat que nous ont confié les citoyens pour cette législature. Reste que nous avons été très

attentifs à la gestion des deniers publics, ce qui nous a permis d'enregistrer un excédent. Nous en avons eu l'opportunité économique, mais ce n'était pas forcément chose facile, à voir ce qui se fait dans d'autres collectivités. Voilà pour l'excédent de 161 millions.

J'aborde maintenant un point que vous n'avez pas été nombreux à relever et que j'aurais peut-être souligné à votre place, à savoir le niveau d'investissement en 2009. Vous dites souvent, les uns et les autres, que la Ville n'investit pas assez, qu'elle n'est pas assez proactive. Or, aux comptes 2009, l'investissement est supérieur à celui que vous aviez voté. Vous aviez voté un montant de 95 millions et c'est près de 103 millions qui ont été investis. A l'intention de M. Baud, je dirai que c'est de l'argent injecté très concrètement dans l'économie, qui va aider des entrepreneurs à créer de l'emploi, qui permettra d'ouvrir des chantiers, de construire, de rénover, de réimaginer la ville… Là aussi, je pense que nous avons largement fait notre travail.

J'en viens à l'importance de la taxe professionnelle, sur laquelle tous les groupes se sont exprimés. Cela tombe bien puisque, demain, je dois me rendre à la commission fiscale du Grand Conseil pour défendre, avec toutes les communes genevoises d'ailleurs, qu'elles soient à majorité de droite ou de gauche, le principe de la taxe professionnelle. Aujourd'hui, M. Deshusses l'a relevé, elle est payée pour 62% par les groupes de la finance et des banques. Il me semble juste que ces groupes-là s'acquittent d'une taxe qui permet le fonctionnement de la collectivité publique, qui lui permet d'assurer le bien-être de tous. Car, contrairement à ce que vous dites, Madame Chappuis, les entreprises ne quittent pas Genève, ni la Ville de Genève, pas plus que les hauts revenus.

A ce sujet, durant l'été, un reportage paru dans un quotidien de la place listait les entreprises qui se sont établies, ou qui ont cherché à s'établir à Genève, ainsi que les grosses fortunes qui sont arrivées sur le territoire. C'est dire, indépendamment des propos qu'on peut tenir au Grand Conseil, que Genève, ville et canton, est une région fort attractive du point de vue du bien vivre et de la fiscalité, et qu'elle ne rebute ni les multinationales ni les grosses fortunes. D'ailleurs, nous avons reçu récemment les chiffres des nouveaux arrivants, qui montrent que le solde est positif, s'agissant de la ville et du canton.

Maintenant, j'en viens aux propos que vous avez tenus, les uns et les autres, sur la prise de position et le ton alarmiste du Conseil administratif en septembre 2009, au sujet de la baisse d'impôt. Mesdames et Messieurs, il ne faut pas être de mauvaise foi! Je rappelle que vous avez étudié les comptes 2009, alors que la baisse d'impôts a concrètement commencé à déployer ses effets au 1er janvier 2010. Ne vous étonnez donc pas de n'avoir pas vu aux comptes 2009 les conséquences de la baisse d'impôt, qui n'est entrée en vigueur que le 1er janvier 2010! Le Conseil administratif vous avait dit qu'elle aurait un impact sur les recettes de

la Ville et, maintenant que vous êtes saisis du projet du budget 2011, vous pouvez constater qu'elle a en effet un impact, un impact mesurable, Monsieur Buschbeck, de 50 millions!

Quant à l'Etat, il disait qu'il pourrait tout à fait vivre avec une telle baisse d'impôt, que cela ne posait pas de problème, que nous pouvions l'accepter sereinement. C'était le message du Conseil d'Etat au moment de la votation, message auquel, quant à moi, je m'opposerai mordicus, jusqu'au bout. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, le projet de budget 2011 déposé par l'Etat affiche un déficit de 220 millions, et cela malgré le fait que les actifs de Praille-Acacias-Vernets ont été revalorisés à hauteur de 235 millions! Voilà la réalité des chiffres, Monsieur Buschbeck. Autrement dit, aujourd'hui, nous avons la démonstration que l'Etat n'avait pas les moyens de la politique qu'il a mise en œuvre. Son premier budget déficitaire nous le prouve. Nous verrons bien ce qu'il en sera des années suivantes, ce qu'il en sera aussi pour la Ville, et nous aurons, les uns et les autres, les *Mémoriaux* pour nous remémorer ce que nous avions dit…

Toujours est-il que, pour notre part, nous n'avons pas menti. Nous avons dit les choses et il s'agira de tirer les conséquences de la décision du souverain – décision que je respecte – prise en septembre 2009. Je pense qu'elle aura des conséquences. Mais, comme le disait un autre grand quotidien, le temps nous donnera raison; nous verrons bien si c'est à vous ou à moi, Monsieur Buschbeck!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (37 oui et 32 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (36 oui et 33 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 55 857 080,72 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans l'arrêté PR-781 I;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2009 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 053 827 073,40
sous déduction des imputations internes de	50 420 186,76
soit un total des charges nettes de	1 003 406 886,64
revenus	1 215 249 809,11
sous déduction des imputations internes de	50 420 186,76
soit un total des revenus nets de	1 164 829 622,35
excédent de revenus	161 422 735,71

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2009 est approuvé pour les montants suivants:

		Fr.
a)	patrimoine administratif	
	dépenses	101 785 161,43
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	10 115 148,84
	investissements nets	91 670 012,59

b)	patrimoine financier	
	dépenses	12 176 435,51
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	92 400,00
	investissements nets	12 084 035,51
c)	total	
	dépenses	113 961 596,94
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	10 207 548,84
	investissements nets	103 754 048,10

Article 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a)	patrimoine administratif		*Fr.*
	investissements nets		91 670 012,59
	amortissements	+63 895 921,92	
	amortissements complémentaires	+0,00	
	excédent de revenus de fonctionnement	+161 422 735,71	
	autofinancement		225 318 657,63
	excédent de financement		133 648 645,04
b)	patrimoine financier		
	investissements nets		12 084 035,51
	amortissements (autofinancement)		4 475 709,48
	insuffisance de financement		7 608 326,03
c)	total		
	investissements nets		103 754 048,10
	amortissements	+68 371 631,40	
	amortissements complémentaires	+0,00	
	excédent de revenus de fonctionnement	+161 422 735,71	
	autofinancement		229 794 367,11
	excédent de financement		126 040 319,01

Article 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 161 422 735,71 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2009 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 663 750 811,25 francs dans la composition suivante:

Actif	*Fr.*
Patrimoine financier (natures 10 à 13)	
(Après déduction de 133 878 202,97 francs, provision pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 636 348 378,54
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	
(Après déduction de 120 000 francs, provision pour pertes sur prêts, nature 24)	1 027 402 432,71
Total de l'actif	2 663 750 811,25
Passif	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	99 069 636,74
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 490 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	63 015 348,66
Provisions (nature 24)	127 470 187,71
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	14 813 963,41
Fortune nette (nature 29)	869 381 674,73
Total du passif	2 663 750 811,25

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2009 à 15 387 894 francs.

La présidente. S'agissant des comptes, le troisième débat est obligatoire: il aura lieu à notre séance de 20 h 30.

Mesdames et Messieurs, le bureau est saisi d'une motion d'ordre de M. Pagani, qui demande que nous traitions ce soir le rapport M-900 A: «100% pour les 100 ans de Hans Erni!»

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il s'agit d'aller vite, vu le grand âge de l'artiste, et de terminer cette fresque. S'il était possible de traiter ce rapport à 20 h 30, ce serait bien. Cela nous permettrait de faire en sorte que les travaux aient lieu avant la fin de l'année, ou au début 2011.

M. Rémy Burri (R). Je trouve cette demande presque indécente: «Dépêchez-vous de voter cela, il y a un artiste qui n'est pas bien, il faut terminer la fresque…» Non, notre ordre du jour est très chargé et nous souhaitons le suivre. Nous refuserons donc cette motion d'ordre.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste ne votera pas cette motion d'ordre. Il a décidé qu'il n'accepterait plus d'urgences!

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral ne votera pas cette motion d'ordre. Nous considérons qu'il n'y a pas d'urgence. Nous ne partageons pas l'avis de M. Pagani sur l'état de santé de M. Erni, à qui nous souhaitons une longue et heureuse vie malgré son âge. Nous attendrons donc le moment venu pour traiter ce point.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Itou pour le Parti démocrate-chrétien: nous ne sommes pas les médecins de la place! Même si nous sommes des amateurs d'art, nous nous réjouissons de pouvoir voter les objets dans le temps qui leur est imparti, et non pas dans l'urgence, ni en les associant à des personnes. Il s'agit ici d'une œuvre d'art et, le moment voulu, nous nous prononcerons sur cette œuvre, et non pas sur la santé de son auteur…

M^me^ Salika Wenger (AGT). Comme d'habitude, tout le monde est amateur d'art, mais personne ne veut dépenser de l'argent! C'est là un grand classique genevois… Tout le monde apprécie l'œuvre, l'artiste, mais souhaite voter plus tard. Plus tard, mais quand? Nous avons expliqué très clairement, la dernière fois, qu'il était nécessaire de terminer cette fresque, non seulement en raison de l'âge de l'artiste, mais surtout pour qu'il n'y ait pas, particulièrement dans ce secteur des organisations internationales, un espace laissé à l'abandon…

La présidente. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale…

M^me^ Salika Wenger. Un espace à l'abandon, comme c'est le cas de ce mur qui n'est pas terminé. C'est pourquoi nous acceptons l'urgence, en demandant aussi à tous les radins de bien vouloir voter le rapport! *(Exclamations.)*

M. Pascal Rubeli (UDC). Ce n'est pas une question de radinerie… Ce que nous ne voulons pas, c'est être des oiseaux de mauvais augure. Nous souhaitons longue vie à Hans Erni. Le rapport M-900 A figure vingt points plus loin dans notre ordre du jour: si nous travaillons bien, il n'est pas impossible que nous le traitions lors de la prochaine session. En l'occurrence, il n'y a pas une telle urgence; nous souhaitons quand même que M. Erni vive encore au moins un mois!

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, votre présidente étant de nature optimiste, elle espère pouvoir traiter ce rapport encore ce soir…

M. Alexandre Wisard (Ve). Mon collègue Rubeli a tout dit. Si chaque groupe prend quatre minutes pour dire que tel objet est urgent ou non, on ne va pas s'en sortir. Pour nous, il n'y a pas d'urgence et nous refuserons la motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 54 non contre 8 oui (3 abstentions).

La présidente. Les points suivants à l'ordre du jour sont les rapports PA-98 A, PA-100 A/B et R-126 A/B, concernant le règlement de la Gérance immobilière municipale. Lors de la séance du 15 septembre, le bureau avait été saisi d'une motion d'ordre déposée par l'Alternative, qui demandait de reporter le traitement de ces rapports. Je donne la parole à l'un des trois signataires, M[me] Wenger, M. Deshusses et M. Wisard… La parole est à M[me] Wenger.

M[me] Salika Wenger (AGT). Je prends la parole pour dire qu'en ce qui concerne A gauche toute! nous retirons notre signature, car nous n'avons pas l'intention de reporter ces points. Nous espérons les voter ce soir.

M. Gérard Deshusses (S). Il en va de même pour le groupe socialiste: nous entendons voter ces objets ce soir.

M. Alexandre Wisard (Ve). Comme disait un illustre maire de la Ville de Genève, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Nous changeons d'avis et nous voterons donc ce soir.

La présidente. La motion d'ordre est donc retirée. Nous abordons ces rapports, qui sont liés.

4.a) Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 13 mai 2009 de Mmes Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Introduction de nouvelles dispositions transitoires au règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève» (PA-98 A)[1]

Rapport de Mme Anne Moratti Jung.

La commission s'est réunie les lundis 14 septembre et 5 octobre 2009, sous la présidence de M. Pierre Rumo. Les notes de séance ont été prises par Mme Ariane Pollet, que la rapporteuse remercie de son excellent travail.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

– le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève adopté par le Conseil municipal le 18 février 2009 (entré en vigueur le 8 avril 2009);
– que les multiples inquiétudes soulevées par la future mise en application des nouvelles dispositions de ce règlement vont mettre certains locataires de la Gérance immobilière municipale dans une situation difficile, notamment les personnes âgées qui ont vu le taux d'occupation de leur logement se modifier en raison d'un décès ou de départ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de huit de ses membres,

arrête:

Article unique. – Le règlement LC 21 531 fixant les conditions de location des

[1] «Mémorial 167e année»: Développé, 606.

logements à caractère social de la Ville de Genève est complété à son article 17 par les nouvelles lettres l) et m):

«l) Toute modification des conditions locatives applicables à un locataire bénéficiaire d'une rente AVS ou AI ou domicilié durant vingt ans au moins, dans le même logement de la Ville de Genève, doit être adaptée en fonction de son âge et de sa situation personnelle, notamment sur le plan familial et financier.

»m) L'avenant au bail à loyer envoyé aux locataires de la Gérance immobilière municipale, visant à les faire passer dans le nouveau règlement du 18 février 2009, ne saurait engager les locataires sur des modifications ultérieures du règlement actuel.»

Note de la rapporteuse

Seul l'article 17 du règlement est concerné par ce projet d'arrêté, mais la problématique concerne les articles 15 et 17. Vous trouverez ces articles à la fin de ce rapport.

Séance du 14 septembre 2009

Audition de M^me^ Salika Wenger, auteure du projet

M^me^ Wenger explique qu'en dépit de toutes les précautions prises lors du travail en commission sur le nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (PR-626), il est vite devenu évident qu'il fallait améliorer l'article 17, vu l'inquiétude qu'a provoqué le courrier annonçant les modifications liées au nouveau règlement.

En effet, le nouveau règlement prévoit que, en cas de sous-occupation ou de sous-location, le bail peut être résilié. Or il est plus que délicat pour des personnes âgées, vivant depuis plus de vingt ans dans un appartement, de quitter leurs logements.

Les modifications proposées permettront de traiter chaque cas, selon les circonstances, en fonction de l'âge de la personne, du temps passé dans l'appartement et de sa situation personnelle, notamment sur le plan familial et financier. M^me^ Wenger ne doute pas des bonnes intentions de M^me^ Salerno, mais les courants politiques changent et d'autres magistrat-e-s pourraient avoir moins de doigté lors de l'application de ce règlement.

Elle trouve que la communication faite par la magistrate n'était pas appropriée et qu'elle a provoqué beaucoup d'inquiétudes. Elle relève que le contrat stipulait de signer pour d'éventuelles modifications ultérieures. Sans doute que la magistrate pensait, ce faisant, laisser un peu de latitude, au cas où il faudrait

corriger la mauvaise rédaction de certains points. Sauf que les locataires étaient contraints de signer au préalable, avant même que le règlement ne soit fixé. Il aurait fallu être un peu plus subtil et donner plus d'humanité à ce règlement très rigoureux.

Plusieurs questions sont posées par les commissaires: Est-ce que l'ajout à l'alinéa 17 va réellement changer l'application du règlement, sachant que l'article 17 est un article provisoire initialement inclus dans le règlement pour pallier à l'impossibilité provisoire d'utiliser le revenu déterminant unifié (RDU) pour fixer les loyers?

Mme Wenger pense que la prise en compte des cas personnels et la spécification d'une possibilité de gestion au cas par cas rassurent la population. Ces alinéas marquent de manière écrite qu'une adaptation sera possible selon les situations.

Un commissaire démocrate-chrétien pense que l'alinéa l) englobe trop de choses et que, de ce fait, tend à annuler tout le contenu du règlement proposé. Ne serait-il pas pertinent de mieux cibler la population concernée, à savoir, les personnes à l'AVS?

Mme Wenger insiste sur la nécessité de prendre en compte une large population de locataires. Il y a d'autres problèmes à résoudre: difficultés familiales, économiques, etc.

Une commissaire explique qu'elle n'a pas eu l'occasion de lire la lettre incriminée (ce qui est le cas pour beaucoup des commissaires présents) et que, pour mieux comprendre où ce situe le problème, il lui serait utile d'en avoir une copie. Par ailleurs, elle craint que les modifications demandées ne simplifient pas les choses, bien au contraire.

Selon Mme Wenger, l'alinéa l) est proposé afin d'éviter que les modifications politiques engendrées par les changements de magistrat-e-s n'influencent la portée de ce règlement.

Une commissaire d'A gauche toute! ne comprend pas les craintes de Mme Wenger sur le plan financier, les loyers étant fixés selon les revenus dans le nouveau règlement.

Mme Wenger dit qu'elle n'a personnellement pas de craintes et qu'il s'agit simplement de rassurer certaines personnes très inquiètes.

Une commissaire Verte demande pourquoi cet article figure dans les dispositions transitoires, qui sont liées au RDU.

Mme Wenger pense que les appartements se vident de manière naturelle, ce qui teinte l'alinéa d'un aspect transitoire. Le RDU est l'Arlésienne, c'est une

hypothèse et donc Mme Wenger propose de ne pas faire d'hypothèse sur des hypothèses.

La même commissaire se demande à quoi sert l'alinéa m).

Mme Wenger est surprise que cet alinéa fasse l'objet de la présentation. Elle précise que cet alinéa m) doit être réécrit, il ne veut rien dire en l'état, car il est très mal rédigé. Elle ne le défendra donc pas. Il ne faut pas le prendre en compte, car il n'est pas conforme au droit. On ne peut pas signer un contrat qui inclut des modifications ultérieures.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre est étonnée que, après des années de travail sur le nouveau règlement et un consensus obtenu par une majorité de la commission du logement, A gauche toute! veuille remettre tout en question à cause d'une lettre écrite par la magistrate et qui n'aurait pas été assez délicatement rédigée selon A gauche toute!.

Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, de M. Philippe Aegerter, directeur du département, et de Mme Kostadinov

Mme Salerno prévient que, si ces modifications sont acceptées, il faudra refaire tous le travail de communication auprès de la population, ce qui engendrera une importante charge de travail et qui risquera de provoquer de nouvelles craintes au sein de la population. Si, sur le fond, la proposition est très pertinente, sur la forme par contre elle pose problème. En effet, il ne s'agit pas de modifications d'ordre du détail, ce qui va venir compliquer l'application du règlement. En outre, cette disposition laisse une marge de manœuvre importante à l'administration, ce que voulait justement éviter A gauche toute! avec cette modification.

De plus, le volet social de la Gérance immobilière municipale (GIM) a été repourvu par Mme Carmona Fischer, ancienne responsable du secteur juridique de Caritas, qui connaît donc très bien la thématique de la précarité ainsi que les diverses problématiques sociales. Par ailleurs, elle sait appréhender les subtilités des textes de loi et discuter avec de multiples intervenants.

En ce qui concerne les critiques sur la lettre, il est toujours possible de mieux faire, mais les instructions qu'elle a données allaient dans le sens de rassurer les locataires. En effet, la méthode généralement utilisée est d'envoyer de manière unilatérale une modification du bail. Ensuite, ceux qui veulent faire valoir leurs droits vont en commission de conciliation. Par ailleurs, le bailleur peut toujours se laisser la possibilité de modifier certains points sans modifier tout le règlement.

Mme Kostadinov précise que le processus du Code des obligations a été res-

pecté. Dans le cas d'une lettre personnalisée, elle est ensuite systématiquement fiscalisée. Les 2000 lettres ont été envoyées avec des notices explicatives et des exemples simples. Parallèlement, une *hot line* a été mise en place pour répondre aux questions générales et globales. Le cas par cas ne peut être traité que sur la base de documents précis.

Cette ligne servait à rassurer les habitants. Ce courrier a été envoyé le 18 mai avec un délai de réponse au 29 mai. Ce délai peut sembler court, mais il a été raccourci par des problèmes liés à la Poste. Des personnes ont reçu le courrier le 29 ou le 30 mai. Un courrier de rappel a été envoyé laissant un délai de trois semaines. Malgré l'affrètement en courrier A, les lettres ont mis une semaine pour arriver à destination. Concernant les appels sur la *hot line*, on en compte 283, soit environ 10% de la population concernée.

Au niveau de l'application du règlement, les personnes âgées qui pourraient décompter une augmentation de loyer peuvent déroger au taux d'effort. Ainsi, les personnes qui touchent des prestations complémentaires, du type AI, Hospice général, etc., la GIM peut déroger en appliquant le taux d'effort. S'il devait y avoir des augmentations de loyers, certains organismes doivent être réactifs et réadapter leurs prestations.

Aujourd'hui, sur les 2000 courriers envoyés, 93% des avenants ont été signés, ce qui signifie que le règlement 2009 est largement accepté. Les autres n'ont pas contesté, ils n'ont simplement pas répondu. Un courrier recommandé leur a donc été envoyé, ils sont 130 et personne n'a encore contesté, ils ont d'ailleurs un délai de trente jours pour le faire. Les augmentations de loyers seront proportionnelles à la situation des locataires et appliquées selon les situations personnelles.

M. Aegerter précise que la commission de conciliation a changé de dynamique. Les gérants assurent l'hétérogénéité dans les immeubles. Elle attribue cinq à six logements par semaine, ce qui est peu sur un parc de plusieurs milliers d'appartements. Il y a donc peu de rotation, à cause de la stabilité de la population vivant dans ces immeubles.

Questions

Plusieurs commissaires demandent à pouvoir recevoir une copie de la lettre incriminée, afin de se faire une idée.

Une commissaire socialiste pense qu'il s'agit plus d'un problème de communication que d'un problème avec le règlement lui-même.

Une commissaire Verte demande si, juridiquement, le fait d'insérer des modifications à l'article 17 concernant les dispositions transitoires est possible. En

effet, l'article 17 est une définition du revenu familial déterminant pour la fixation du loyer en l'absence du RDU. Elle s'interroge sur la validité d'une telle insertion, alors que les modifications demandées concernent les conditions de résiliation du bail.

Des commissaires demandent:

– s'il y a eu des baisses de loyer depuis l'entrée en vigueur du règlement;
– quel est le taux de sous-occupation aujourd'hui à la GIM;
– si on propose des aides aux personnes âgées qui acceptent de faire une rocade d'appartement.

M[me] Salerno répond qu'en cas de rocade les aides au déménagement sont dirigées par le Service social de la Ville et ce service fonctionne très bien.

En ce qui concerne les chiffres des hausses et des baisses éventuelles de loyer, ils ne sont pas encore significatifs, car le règlement vient d'être appliqué. Dans trois ou six mois, les chiffres seront plus tangibles en matière d'aide personnalisée au loyer.

La lettre incriminée sera fournie.

Sur le caractère transitoire de l'article 17, il faudra vérifier avec des juristes, la réponse sera fournie par écrit.

Une commissaire A gauche toute! demande si les personnes qui ont des réticences pour envoyer des informations sont celles qui n'ont pas rendu de comptes jusqu'à présent.

Du point de vue juridique, est-ce que ces personnes risquent de poser plus de problèmes?

M[me] Salerno répond que ces personnes auront un positionnement socioéconomique et des réseaux qui leur permettront de ne pas subir l'entrée en vigueur du nouveau règlement, puisque le droit de réglementer est toujours possible. Les demandes de renseignement auprès des locataires servent de recensement, les résultats permettront de voir où se situent ces gens, s'ils sont dans une zone d'ombre.

Une commissaire radical demande quand s'achèvera la récolte des informations pour la base de données.

M[me] Salerno dit qu'une année semble un délai raisonnable pour que tous les locataires aient répondu.

Un commissaire demande si l'on peut changer le règlement unilatéralement.

M[me] Salerno répond que l'administration change le contrat de bail à loyer, qui

peut ensuite être contesté dans les trente jours. Elle rappelle que l'administration aurait pu agir de cette manière, afin de se faciliter la tâche, mais que la salve de critiques aurait sans doute été proportionnelle à la facilité.

Un commissaire s'interroge sur le Service des prestations complémentaires.

Mme Kostadinov explique que ces prestations s'élève à 13 500 francs pour une personne seule et à 15 000 francs pour un couple. Désormais, l'Etat subventionne ces personnes.

Une commissaire demande s'il y a une souplesse dans l'application du taux d'effort lors de situations sociales difficiles, personnes toxico-dépendantes par exemple, ou quand l'employeur ne veut ou ne peut pas accéder à la demande de la Ville.

Mme Salerno rappelle que toutes ces personnes polytoxicomanes sont à l'AI. Pour les autres, il faut examiner les situations au cas par cas, sans tomber dans l'arbitraire. Dans d'autres cas encore, il faut des attestations d'employeur.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare qu'au terme de cette audition il est satisfait de l'approche de l'administration auprès de la population. Il avait été alerté par la polémique sur l'application du nouveau règlement de la GIM, à la suite du courrier du 6 avril dernier. Aujourd'hui, s'il comprend la peur que cette lettre a provoquée chez de nombreux locataires, il est néanmoins fier de voir que la Ville s'engage auprès de la population qui en a besoin.

Séance du 5 octobre 2009

Le président ouvre la discussion en notant que les documents de Mme Salerno ne sont pas arrivés (la lettre, du 18 mai dernier, envoyée aux locataires de la GIM ainsi que les réponses aux questions des commissaires).

Une commissaire d'A gauche toute! propose l'audition de l'Avivo et de Me Lachat.

Une majorité de la commission va dans le sens de finir les travaux sur ce projet d'arrêté, estimant avoir assez d'éléments pour passer au vote.

Le président met au vote les propositions d'auditions.

L'audition de l'Avivo est refusée par l'ensemble des commissaires présents, à l'exception des deux commissaires d'A gauche toute!.

L'audition de M. Lachat est refusée par l'ensemble des commissaires présents, à l'exception des deux commissaires d'A gauche toute!.

Le président propose de changer l'ordre du jour et de voter sur le projet d'arrêté PA-98. Cette proposition est acceptée.

Le président met au vote le projet d'arrêté PA-98. Le projet d'arrêté est refusé par 8 non (2 UDC, 2 S, 1 R, 2 Ve, 1 L) contre 1 oui (AGT) et 1 abstention (AGT).

Annexes: articles 15, 16, 17 du règlement de la GIM, courriers de la GIM et réponses à la commission

Chapitre V Résiliation du bail

Art. 15 Résiliation du bail

Dans les limites prévues par le Code des obligations, le bail d'un logement à caractère social peut être résilié par la Ville de Genève, de manière anticipée ou pour l'échéance contractuelle:

a) si le locataire, après avoir été mis en demeure de le faire, ne fournit pas les renseignements visés par l'article 14 du présent règlement;
b) en cas de sous-occupation manifeste du logement;
c) si les revenus du locataire ne justifient plus l'attribution d'un logement à caractère social;
d) si le locataire ne remplit plus les conditions d'octroi du logement au sens de l'article 4;
e) si le locataire sous-loue indûment le logement.

Demeurent réservés les autres cas de résiliation du bail prévus par le Code des obligations.

En cas de sous-occupation manifeste, la Ville de Genève s'efforce de faire une proposition de relogement du locataire concerné, dans la mesure du possible.

La lettre c) de l'alinéa 1 s'applique lorsque le locataire s'acquitte du loyer maximum (art. 12) et que le rapport entre ce loyer et le revenu familial déterminant est égal ou inférieur à 10% durant deux années consécutives. Avant de notifier la résiliation, la GIM contacte le locataire et l'incite à trouver une solution de relogement. La GIM peut renoncer à la résiliation ou en différer les effets dans le temps lorsque le locataire a des projets susceptibles de modifier à la baisse, à court terme, le revenu déterminant et de faire passer le rapport précité en dessus du seuil de 10%, ou dans les cas de rigueur (grand âge, maladie). La GIM

s'efforce de solutionner progressivement les situations des locataires susceptibles de voir leur bail résilié en vertu de la lettre c) de l'alinéa 1.

Chapitre VI Dispositions finales

Art. 16 Entrée en vigueur et abrogation

[1] Le présent règlement entre en vigueur immédiatement au terme du délai référendaire.

[2] Il remplace dès cette date tous les règlements et normes antérieurs, lesquels continueront cependant à s'appliquer tant que le présent règlement n'est pas applicable aux contrats de bail en cours.

Art. 17 Disposition transitoire

Aussi longtemps que le revenu déterminant unifié (RDU) au sens de la loi genevoise sur le revenu déterminant donnant droit aux prestations sociales cantonales du 19 mai 2005 n'est pas opérationnel, la GIM appliquera les règles suivantes pour la détermination du revenu familial, en lieu et place des articles 13 et 14 du règlement:

a) Le revenu familial déterminant pour la fixation du loyer est le revenu annuel brut de l'ensemble des personnes habitant dans le logement.

b) Sont notamment considérés comme des éléments du revenu brut, le salaire, le revenu d'une activité indépendante, les pensions reçues, les revenus locatifs, les indemnités de chômage et de perte de gain, les rentes des assurances sociales fédérales et cantonales et les allocations familiales, ainsi que les prestations d'assistance.

c) Au revenu annuel brut, selon l'alinéa 1, il est ajouté 1/15^{e} de la fortune de l'ensemble des personnes habitant dans le logement.

d) Sont déduits du revenu familial déterminant:
   - les 8% du revenu lié au salaire, aux revenus de l'activité indépendante, aux indemnités de chômage et de perte de gain;
   - une déduction forfaitaire de 2600 francs par an et par charge de famille.

   Par charge de famille, on entend les enfants mineurs ou majeurs qui font ménage commun avec le locataire ou pour lesquels celui-ci s'acquitte effectivement d'une pension alimentaire.

   Constitue également une charge de famille l'obligation légale du locataire effectivement assumée de venir en aide à des ascendants en ligne directe, qu'il s'agisse de personnes occupant le logement avec lui, ou non.

e) Pour les personnes ayant une activité indépendante, le revenu de la personne concernée déterminant est au moins équivalent au montant de la rente AVS individuelle maximale. Les cas de rigueur demeurent réservés.

f) Lorsque le locataire accueille de manière durable un rentier, les rentes SPC, AVS et AI de ce dernier peuvent être déduites du revenu familial déterminant, à l'exception des subsides pour le logement.

g) Lorsque le taux d'activité total du groupe familial est inférieur aux valeurs suivantes:

– 80% pour la personne seule;
– 100% pour un couple avec enfant;
- 150% pour un couple sans enfant.

Le revenu familial est augmenté pour atteindre l'équivalent des pourcentages d'activité mentionnés ci-dessus. Cette mesure ne s'applique pas aux familles monoparentales. En outre, dans les cas de rigueur, il peut exceptionnellement être dérogé au présent alinéa.

h) Le revenu familial, tel qu'il est défini ci-dessus aux lettres a) à g), est déterminé à la conclusion du bail et une fois l'an sur la base de la taxation ICC du dernier exercice, de la dernière déclaration fiscale ou de tout autre document probant.

i) Le locataire a l'obligation de fournir sur simple demande de la GIM tous les renseignements probants permettant de déterminer le revenu et la fortune du ménage et le nombre de personnes faisant ménage commun avec lui.

j) Toute modification du revenu familial ou du nombre d'occupants du logement doit être immédiatement annoncée à la GIM et documentée.

k) Toute modification du revenu familial entraîne une adaptation du loyer effectivement dû.

Cette adaptation est signifiée par la GIM au locataire pour la plus proche échéance contractuelle, selon les formes requises par le Code des obligations. En cas de rigueur, le loyer peut être réadapté à la baisse pour une date antérieure à l'échéance contractuelle.

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

VILLE DE GENÈVE

Commission du logement

Monsieur
Pierre Rumo
Président
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 2 octobre 2009

Objet **PA-98 « Introduction de nouvelles dispositions transitoires au règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève »**

Sandrine Salerno

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

Votre commission m'a auditionnée en date du 14 septembre 2009 sur le projet d'arrêté 98 traitant du Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social (ci-après Règlement). Conformément à votre demande, je vous apporte la réponse aux questions suivantes :

- La Commission peut-elle avoir une copie des courriers envoyés aux locataires au bénéfice d'une aide personnalisée leur proposant d'adhérer au nouveau règlement par la signature d'un avenant ?

La copie du courrier du 18 mai 2009 et de son rappel du 8 juin 2009 sont annexés à la présente. Pour mémoire, ces deux lettres ont été envoyées en courrier prioritaire A. Je tiens à souligner qu'il n'est pas de la responsabilité de la Gérance immobilière municipale (GIM) d'assumer les éventuels retards de la Poste dans la distribution du courrier le lendemain.

- Les amendements l) et m) sont-ils à intégrer à l'article 17 « Dispositions transitoires » ?

Pour vous apporter la réponse à cette question, j'ai sollicité l'avis de Maître Lachat, spécialiste du droit du bail et expert nommé par votre commission lors de l'étude du Règlement.

S'agissant de la :

Lettre l) « Toute modification des conditions locatives applicables à un locataire bénéficiaire d'une rente AVS ou AI ou domicilié durant vingt ans au moins, dans le même logement de la Ville de Genève, doit être adaptée en fonction de son âge et de sa situation personnelle, notamment sur le plan familial et financier. »

La lettre l) peut effectivement être intégrée à l'article 17 du Règlement. Comme il s'agit d'une condition de fond, il faudrait l'intégrer après la lettre h) pour respecter l'ordre logique. En effet, les lettres actuelles de i) à k) concernent la procédure de fixation du loyer et de notification. A noter que si les auteur-e-s du PA-98 entendent donner un caractère permanent à la proposition l), elle devrait également être intégrée à l'article 10.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 33
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Je tiens à rappeler que la proposition d'introduire cette lettre dans le Règlement donne un immense pouvoir d'appréciation à la GIM et déroge aux normes de fixation du loyer telles que le taux d'effort. A mon sens, elle n'est pas souhaitable et n'assure pas l'égalité de traitement des locataires de la GIM.

Lettre m) « L'avenant au bail à loyer envoyé aux locataires de la Gérance immobilière municipale, visant à les faire passer dans le nouveau règlement du 18 février 2009, ne saurait engager les locataires sur des modifications ultérieures du règlement actuel. »

La lettre m) n'a pas sa place dans le Règlement étant donné qu'elle se réfère à un courrier de la GIM.

Je tiens à rappeler, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, que la réserve figurant sur l'avenant liée aux modifications ultérieures du Règlement, n'engage pas les locataires sur des modifications de fond du Règlement qui pourraient changer le contenu de leur bail à loyer (telles que le taux d'effort, le taux d'occupation, etc.).

Pour terminer, je tiens à préciser une nouvelle fois qu'introduire aujourd'hui une modification dans le Règlement n'est pas adéquat. En effet, ceci amènerait un surcroît de travail administratif conséquent à la GIM et annihilerait tous les travaux importants déjà entamés dans la mise en œuvre de ce nouveau règlement.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Annexes mentionnées

14 - 168e.indd 2083 21.01.11 12:53

Lettre aux locataires **bénéficiant d'une aide personnalisée**

TITULAIRES BAIL / SIGNATAIRES DE L'AVENANT

Genève, le 18 mai 2009

Concerne : mêmes éléments que l'objet de l'avenant + Loc.XXXXX

Madame/Monsieur,

Dans sa séance du 18 février 2009, le Conseil municipal a adopté un nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève entré en vigueur le 8 avril 2009.

En annexe, vous trouverez le texte de ce règlement accompagné d'une notice explicative.

En principe, votre loyer est désormais fonction de vos revenus. Il est tenu compte du taux d'occupation du logement et du taux d'activité professionnelle. De manière générale, tant que vos revenus ne se modifient pas, vous ne devriez pas vous acquitter d'un montant sensiblement différent de celui que vous payez actuellement.

Comme vous le constaterez à la lecture du nouveau règlement, la notion d'aide personnalisée n'existe plus. Pour ce qui vous concerne, cela présente l'avantage que les prestations dont vous bénéficiez de la part de la Ville de Genève ne sont pas soumises à l'impôt.

Par conséquent, nous vous adressons ci-joint deux exemplaires d'un avenant à votre bail se référant au nouveau règlement d'ores et déjà signés par la Ville de Genève. En les signant, vous adhérez au nouveau règlement. Nous attirons votre attention sur le fait que tant que vous ne nous aurez pas retourné un exemplaire de l'avenant, dûment signé, le nouveau règlement ne vous sera pas applicable. Nous serons alors tenus d'établir une attestation des aides personnalisées qui vous ont été octroyées et vous devrez les déclarer à l'Administration fiscale cantonale, cela aussi longtemps que vous continuerez de les percevoir en vertu de l'ancien règlement.

Il est donc dans votre intérêt de nous retourner au plus tard **d'ici au 29 mai 2009** l'un des deux exemplaires de l'avenant, dûment contresigné, l'autre exemplaire vous étant destiné. A sa réception, nous traiterons votre dossier pour procéder au calcul de votre loyer conformément au nouveau règlement.

La Gérance immobilière municipale demeure à votre disposition pour toute précision souhaitée. A cette fin, une hotline a été mise en place et vous pouvez vous adresser par téléphone au 022.418.23.50 ou au 022.418.20.50 du lundi au vendredi de 9h à 13h.

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, nos salutations distinguées.

Philippe Aegerter

Direction de la Gérance immobilière municipale

Annexes :
- Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève du 18 février 2009 entré en vigueur le 8 avril 2009
- Notice explicative
- Avenant à votre bail signé par la Ville de Genève (2 exemplaires)

VILLE DE GENÈVE DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

Loc. XXXXX

AVENANT
au
BAIL A LOYER

conclu entre

Bailleresse : VILLE DE GENEVE – Gérance immobilière municipale, propriétaire----

Locataire-s : Madame .....-----
Monsieur .....-----

Objet de la location : Logement de X pièces – No étage – Adresse - 12XX à Genève-----

Les parties conviennent que dès la signature du présent avenant, leurs relations contractuelles sont régies par les dispositions du Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève du 18 février 2009, entré en vigueur le 8 avril 2009, à l'exclusion de tout autre règlement municipal antérieur. De plus, elles admettent que les éventuelles modifications ultérieures du règlement du 18 février 2009 s'appliqueront à leur relation contractuelle.

Le/la/les locataire-s déclare-nt avoir reçu un exemplaire dudit règlement et en avoir pris connaissance.

Pour le surplus, la relation contractuelle demeure régie par le dernier bail en vigueur et ses avenants éventuels, ainsi que par le Code fédéral des obligations (notamment les articles 253ss).

Fait à Genève en deux exemplaires, le 18 mai 2009

Locataire-s :

Bailleresse :
Ville de Genève
Gérance immobilière municipale

Madame.....

Monsieur .....

RAPPEL - Lettre aux locataires bénéficiant d'une aide personnalisée

TITULAIRES BAIL / SIGNATAIRES DE L'AVENANT

Genève, le 8 juin 2009

Concerne : mêmes éléments que l'objet de l'avenant + Loc.XXXXX

Madame/Monsieur,

En date du 18 mai 2009, nous vous avons fait parvenir un courrier accompagné du Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, entré en vigueur le 8 avril 2009, ainsi que deux exemplaires d'un avenant à votre bail d'ores et déjà signés par la Ville de Genève se référant à ce nouveau règlement.

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu en retour un des deux exemplaires de l'avenant dûment contresigné de votre part. Nous vous rappelons que tant que vous ne nous aurez pas retourné un exemplaire de l'avenant, dûment signé, le nouveau règlement ne vous sera pas applicable. Nous serons alors tenus d'établir une attestation des aides personnalisées qui vous ont été octroyées et vous devrez les déclarer à l'Administration fiscale cantonale, cela aussi longtemps que vous continuerez de les percevoir en vertu de l'ancien règlement.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un des deux exemplaires de l'avenant dûment contresigné **d'ici au 22 juin 2009.** Cet ultime délai passé, nous vous informons d'ores et déjà que nous vous notifierons une modification unilatérale de votre bail, pour son échéance, afin de vous faire adhérer au nouveau règlement.

Si notre courrier devait s'être croisé avec votre réponse, nous vous prions de bien vouloir ne pas tenir compte de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, nos salutations distinguées.

Philippe Aegerter
Direction de la Gérance immobilière municipale

4.b) Rapports de majorité et de minorité de la commission du logement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 19 janvier 2010 de Mmes Maria Pérez, Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 19 janvier 2010, intitulé: «RDU et règlement de la GIM» (PA-100 A/B)[1]

A. Rapport de majorité de M. Guy Dossan.

La commission du logement, sous la présidence de M. Pierre Rumo, s'est réunie les 8 février, 15, 22 et 29 mars, 12 et 26 avril 2010 pour examiner l'objet cité en titre.

Les notes de séances étaient prises pas Mme Ariane Pollet et M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie.

Remarque préliminaire

Les projets d'arrêté PA-100 et de résolution R-126 ont fait l'objet d'un traitement simultané par la commission, mais font, bien évidemment, l'objet de rapports distincts, dont les contenus sont toutefois identiques s'agissant du même thème.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

– la loi sur le revenu déterminant unifié, entrée en vigueur le 1er janvier 2007;
– l'article 13 du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève stipulant que «le revenu déterminant pour la fixation du loyer des logements à caractère social est le revenu déterminant unifié (RDU)»;
– la volonté du Conseil municipal de mener véritablement une politique sociale du logement et de privilégier le mode de calcul du loyer le plus favorable aux locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM),

[1] «Mémorial 167e année»: Développé, 4429.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article unique. – L'article 17 (article transitoire) du «règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève» est abrogé.

Séance du 8 février 2010

Audition des auteurs du projet d'arrêté représentés par M^me^ Maria Pérez

M^me^ Pérez indique que le projet d'arrêté PA-100 et la résolution R-126 ont été déposés suite à la constatation que les dispositions de l'article 17 (article transitoire) du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève appliquées par la Gérance immobilière municipale (GIM) s'avèrent plus défavorables aux locataires que ne le seraient celles définies par le revenu déterminant unifié (RDU). De plus, les dispositions de l'article 17 doivent être appliquées en l'absence de RDU mais, aujourd'hui, le RDU existant, il paraît logique que ce soit dès lors l'article 13 du règlement qui soit appliqué.

M^me^ Pérez évoque les problèmes soulevés par l'application des dispositions transitoires:

– un abattement d'au minimum 8%, oscillant actuellement entre 9% et 10%, dont il est difficile de comprendre le montant;
– une prise en compte de la fortune à partir de 10 000 francs alors que, si le RDU prend en compte la fortune à partir du premier franc, il prévoit par contre toute une série de déductions qui se montent au minimum à 12%.

Le groupe A gauche toute! a également travaillé à la rédaction d'un amendement à l'article 13 (voir annexes) du règlement de la GIM, prenant en compte tous les bénéfices du RDU, tout en ajoutant également certaines modifications nécessaires concernant la fortune, ce qui le rendrait ainsi plus «généreux» et social.

Le loyer serait alors calculé avec comme référentiel le bordereau de taxes des impôts cantonaux et communaux (ICC), plus fiable que le RDU qui, s'il existe, n'est toutefois pas opérationnel partout dans l'administration cantonale.

Avant toute application, il faudrait toutefois faire des projections avec un calcul effectué selon le RDU, selon les dispositions transitoires ou selon le projet du groupe A gauche toute!

Une commissaire socialiste s'interroge sur la notion de «régie sociale», tous les locataires de la Ville n'étant en effet pas dans une situation précaire. Mme Pérez répond que, en rédigeant le règlement, il fallait garantir la mixité en accueillant des revenus annuels s'élevant jusqu'à 120 000 francs et que les calculs ne tenaient pas compte de la fortune. Elle ne souhaite pas de ghettos de pauvres et souhaite favoriser la classe moyenne. L'administration conservera par conséquent une grande marge de manœuvre concernant le calcul du montant des loyers.

Mme Pérez insiste sur la nécessité de statuer sur le projet d'arrêté ou propose de reformuler l'article 13 et de supprimer l'article 17. La commission, puis le Conseil municipal en séance plénière, doivent statuer sur la façon dont ils veulent que les loyers soient fixés.

Un commissaire libéral est d'avis que, du point de vue technique, il n'est peut-être pas judicieux d'intégrer des montants dans la rédaction d'un nouvel article. Il propose d'évoquer des mécanismes qui demeurent, plutôt que des chiffres qui évoluent au gré des fluctuations politiques et économiques.

D'autre part, il pense que, le RDU n'étant pas un certificat mais une méthode de calcul, rien n'empêcherait la GIM d'appliquer cette méthode pour analyser le statut de ses futurs locataires.

Un commissaire socialiste revient sur la notion de mixité qui lui semble impossible à réaliser, la GIM ayant un devoir de travail social voire hypersocial. Pour choisir la meilleure solution, il faudra auditionner le maximum d'intervenants.

Le commissaire radical s'interroge sur les projections à effectuer pour choisir la meilleure solution. Il sera en effet impossible d'étudier tous les cas de figure. Quels paramètres (type de population, par exemple) faudra-t-il dès lors choisir pour que ces projections soient réalistes et utilisables?

Le président évoque les huit cas de contestation reçus à ce jour par la GIM et il estime, au vu de ce petit nombre, que les locataires semblent globalement satisfaits.

La suite des travaux de la commission interpelle les commissaires:

– faut-il auditionner de nombreuses associations?
– faut-il effectuer les projections évoquées par la représentante des auteurs du projet et, si oui, sur quelles bases? Par quel expert?

Une commissaire démocrate-chrétienne se propose d'établir les projections souhaitées par la commission sur la base de plusieurs profils types, étant familière de ce type d'objet.

La commission décide d'auditionner tout d'abord l'Etat (si possible M. Bernard Favre, secrétaire général du Département de l'emploi et de la solidarité),

puis, une fois les projections obtenues et examinées, M^me^ Salerno, vice-présidente du Conseil administratif.

La commission statuera ultérieurement si les autres auditions évoquées se justifient encore (Avivo, SIT, SOS Femmes, Association des familles monoparentales, Caritas, Office du logement, Hospice général et Asloca).

Séance du 15 mars 2010

Audition de MM. Marc Maugué (directeur général de l'action sociale au Département de la solidarité et de l'emploi) et Vincent Mayer (responsable du centre RDU)

M. Maugué dessine les grandes lignes du RDU, concept qui tend à une simplification des relations administration/usager:

– il s'agit d'une prestation de calcul de revenu;
– il y a une hiérarchisation des prestations. A chaque ajout d'une prestation, le RDU permet de vérifier et d'évaluer les barèmes;
– le RDU a une temporalité N-2, les prestations 2010 étant par exemple basées sur les données 2008. Il s'agit d'un RDU prototype. Le RDU à l'année N ne sera effectif qu'en 2013. Le RDU actuel est donc évolutif, les nuances et les précisions apparaissant au fur et à mesure de son utilisation;
– actuellement, six services cantonaux utilisent le RDU: le Service de l'assurance maladie, le Scarpa, le Service des loisirs et de la jeunesse, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), le Service cantonal des naturalisations, la Clinique dentaire;
– le RDU tient compte de certaines déductions et du 1/15e de la fortune calculée;
– actuellement, il ne peut être recalculé en cours d'année.

A la question d'une commissaire d'A gauche toute! de savoir comment il est possible de prouver un changement de statut, M. Mayer répond que le RDU ne permet actuellement pas d'actualiser les situations courantes, puisqu'il est basé sur une temporalité de N-2. Par exemple, dans le cas des subsides d'assurance maladie, on ne peut pas l'utiliser, puisque la loi fédérale stipule que c'est la situation la plus récente qui doit être prise en compte.

M. Mayer précise que, lorsqu'un RDU est établi, il est possible de déduire une certaine quantité d'objets, c'est la règle. Par contre, le RDU ne peut pas être plus ou moins social, c'est une manière de calculer, dans lequel une partie de la fortune (1/15) est introduite.

Ensuite, il s'agit de faire évoluer le discours en abordant le problème de manière politique. Une commissaire écologiste se pose la question de savoir s'il est aujourd'hui raisonnable de prendre le RDU N-2 pour établir le montant d'un loyer.

Pour M. Maugué, la réponse à la question de savoir si on doit se poser dans une situation N-2 ou prendre en considération la condition de revenu actuel pour établir l'attribution d'un logement est totalement politique, puisque, dans une perspective d'aide au logement, la problématique d'une attribution avec ou sans RDU N-2 est tout à fait politique.

A la question d'une commissaire d'A gauche toute! sur les minima et les maxima des déductions appliquées dans le RDU, M. Mayer répond, concernant les impôts et la fortune, que les déductions dites obligatoires oscillent et peuvent être bloquées en cas de grosses fortunes (montant brut). Il n'y a pas de plancher, il s'agit de faire le calcul sur les frais réels.

Le RDU à l'année N sera «au mois» et pourra donc faire l'objet de réactualisation mensuelle.

Le RDU n'a pas pour but d'accorder des prestations, mais c'est un outil pour les services qui attribuent des prestations. Il s'agit d'une méthode de calcul qui doit être la même pour tout le monde. Les services restent toutefois libres d'aménager des prestations à la carte, avec ou sans RDU.

A la question d'une commissaire libérale, M. Mayer répond que, dans un futur plus ou moins proche, les allocations d'études seront intégrées au RDU.

Le commissaire radical s'interroge sur la manière de calculer les loyers à l'Office cantonal du logement social. M. Mayer pense que le calcul se fait sur la base du revenu fiscal déterminé (déductions fiscales inscrites dans la loi), mais en tous les cas pas sur le RDU.

Pour conclure, M. Maugué informe les commissaires qu'un projet de loi est actuellement à l'étude devant le Grand Conseil pour le financement du développement du système d'information du RDU. La mise en place du RDU «année N» dépend donc, pour une grande part, de la complexité informatique de ce projet.

La commission procède alors à l'examen des projections établies par la commissaire démocrate-chrétienne et la représentante des auteurs du projet d'arrêté PA-100.

Ces projections concernent l'attribution de logements de une à cinq pièces et sont établies sur la base de la taxation ICC, des dispositions transitoires de la GIM, d'une base RDU et de l'amendement d'A gauche toute!

Un commissaire radical s'interroge sur les chiffres choisis, ils ne semblent en effet pas avoir été pris au hasard. Les montants pris en compte lui semblent toutefois trop élevés, en rapport à la population à laquelle s'adresse la GIM, à savoir des personnes à revenus modestes.

Un commissaire libéral s'étonne que les montants ne prennent pas en considération les dépenses. Ce modèle d'analyse ne donnera pas de réponses correspondant aux situations les plus fréquentes. Il serait peut-être plus simple de prendre deux ou trois situations précises et de les faire évoluer selon les besoins.

Une commissaire des Verts reste perplexe quant au rapport du travail fournit pour faire ces projections (qui seront très nombreuses) et de la réalité de leur application. La solution proposée par le commissaire libéral lui paraît plus pertinente ou du moins plus parlante.

L'auteure des projections précise que le calcul sur la base de la taxation ICC permet d'établir des seuils. Un seul cas décliné selon une seule méthode exclut trop de possibilités, c'est une méthode trop réductrice qui ne permet aucune projection ultérieure. Il faut utiliser le plafond des revenus nets pour faire des probabilités de déductions. Les chiffres de la fortune permettent de prendre en compte le seuil de l'ICC. Les revenus supérieurs permettent enfin de montrer ce que les gens vont payer en plus.

Une commissaire des Verts pense qu'il faut se déterminer sur les déductions possibles et décider de leur montant de manière systématique.

Une autre commissaire des Verts est d'avis qu'il serait plus judicieux d'auditionner rapidement M[me] Salerno, car la commission ne peut pas passer des années à reprendre inlassablement le règlement de la GIM.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare que son groupe tient à attribuer les logements de la GIM aux personnes dans le besoin. Une commissaire socialiste lui répond que les loyers actuels de la GIM sont très bas par rapport aux prix en vigueur dans les régies privées et que, par conséquent, les situations les plus précaires devront être prises en compte au cas par cas.

Séance du 22 mars 2010

Audition de M[me] Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M[mes] Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale, et Marozia Carmona Fischer, responsable de l'unité sociale

La magistrate souligne que, au vu de l'importance des points à discuter, il fallait que la voix du Conseil administratif soit entendue au plus vite. Elle pense que

cette proposition de révision du règlement est très mauvaise, car le calcul sur le RDU n'est pas à appliquer à des aides sociales, en raison de l'effet retard (N-2) essentiellement. En ce sens, les personnes qui verraient leur situation se dégrader feraient les frais du système N-2, tandis que les personnes qui connaîtraient une amélioration de leurs revenus bénéficieraient d'un laps de temps de deux ans durant lequel ils échapperaient à la remise à niveau de leur situation. Elle souligne le paradoxe qu'entraîne le calcul en fonction du RDU, puisqu'il aggrave le statut de la population défavorisée et favorise celui des personnes qui connaissent une amélioration de leur revenu. Le RDU est un outil qui n'est pas adapté. Bien que ce système soit efficient, il ne prend pas en considération les détails et la complexité des situations de la population en situation précaire. Elle précise que les associations sociales étaient opposées au RDU.

Le Conseil administratif pense qu'une diversité de moyens doit être mise en place pour gérer avec le plus de souplesse possible des objets comme le logement. Aujourd'hui, le RDU est très peu appliqué, et la modification du RDU (prévue en 2013) entamera un nouveau débat qui ne semble pas encore d'actualité.

La magistrate rappelle que l'objectif du Conseil administratif, sous la législature de M. Pierre Muller, était d'élaborer un nouveau règlement unique pour gérer le patrimoine immobilier de la GIM. Le Conseil administratif a fait son travail, puisqu'il a élaboré un règlement, modifié ensuite par le Conseil municipal, puis il a commencé à appliquer ce nouveau règlement.

Elle ajoute qu'il s'agit, désormais, de laisser vivre ce règlement. Tant que la réforme ne s'est pas appliquée à l'ensemble des locataires, il n'y a pas assez de recul pour juger si le règlement est opportun ou non.

L'administration appliquera évidemment le système RDU, si le Conseil municipal le demande, mais un tel changement engendrera des modifications substantielles qui devront être transmises à l'ensemble des locataires. Ce processus occasionnera un travail considérable et une perte de temps significative. La magistrate propose donc d'aller jusqu'au bout des décisions prises et de se tenir à cette réalité sans apporter de nouvelles modifications.

En outre, la modification du présent règlement va créer une inertie très forte et va semer le trouble chez les locataires de la GIM, qui ont accepté l'application du nouveau règlement, et va empêcher le bon fonctionnement de l'administration. M^me^ Salerno précise que les fonctionnaires de la GIM ne comprennent pas les raisons qui poussent le Conseil municipal à bloquer l'application du nouveau règlement, qu'il a lui-même voté il y a moins d'un an.

Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'un point de vue personnel, bien qu'elle soit contre l'application du RDU, mais bien d'une perplexité générale face aux doutes qui entourent l'application de ce nouveau règlement. Ce n'est pas la magistrate

que l'on «coince», mais le travail de l'administration, on nuit à l'image du service public.

En outre, en 2009, aucun locataire ne s'est opposé à l'application du nouveau règlement. Il n'y a eu, en tout et pour tout, que cinq recours sur une augmentation de loyers suite à l'application du nouveau règlement. Les locataires ne craignent pas de faire recours, car il est très rare qu'une étude d'avocats refuse un quelconque dossier. Cela prouve donc que ce règlement est largement accepté par la population. On peut affirmer que le rapport est de 50/50 entre les augmentations et les diminutions de loyers. Il s'agit de la situation factuelle à ce jour.

Mme Bietenhader Deferne souligne que le nouveau règlement permet d'être très réactif, l'application du RDU atténuerait cette réactivité. Sur la problématique opérationnelle, la GIM dispose de 5064 logements à caractère social, dont 2050 logements qui, sous l'ancien système déjà, étaient mis à la disposition de personnes bénéficiant d'une aide personnalisée. Le nouveau règlement a donc été mis en application en priorité à cette catégorie de locataires, pour éviter la fiscalisation de cette aide. On a proposé à ces personnes d'adhérer à ce nouveau règlement, et elles ont toutes accepté.

Deux cent cinquante nouveaux baux ont été signés, 1360 loyers recalculés avec le nouveau règlement et 1120 calculés avec l'article 17.

Dans l'hypothèse où la commission décide de changer ce nouveau règlement, il faudra non seulement revenir vers cette population et refaire tous les calculs, mais aussi leur expliquer que la règle aura changé en l'espace d'un an à peine.

Mme Carmona Fischer ajoute que l'application de ce nouveau règlement est facilement applicable, sauf pour quelques cas complexes. Elle a reçu tous les locataires qui avaient besoin d'une aide ou de solutions spécifiques.

Parmi les cinq cas de recours, deux portaient sur la majoration du loyer pour cause de sous occupation, point existant déjà avant l'élaboration du nouveau règlement. Il s'agit donc de l'application d'un ancien article qui n'est que prolongé par le nouveau règlement. Un recours portait sur le taux d'activité insuffisant. Et, là encore, Mme Carmona Fischer affirme que l'administration est prête à entendre les arguments et trouver des solutions. Les deux derniers recours concernaient des situations de monoparentalité avec des enfants majeurs à charge. L'administration prend en considération le groupe familial, c'est pourquoi ces enfants percevant un salaire ou étant en possession d'une fortune sont inclus dans le montant du loyer.

Une commissaire d'A gauche toute! mentionne qu'il ne s'agit pas de modifier complètement le règlement, mais simplement de l'appliquer correctement. Pourquoi l'abrogation de l'article 17 et la mise en application du RDU poseraient-elles problème?

Mme Salerno rappelle qu'une présentation détaillée des conséquences de l'application du RDU a été explicitée en 2008.

Mme Bietenhader Deferne précise que le débat se situe essentiellement au niveau de l'Etat. Un affinement du fonctionnement est attendu, dans la perspective d'appliquer un RDU N-0.

La même commissaire rappelle que ce règlement a été voté et que les décisions ne sont donc plus à la carte. L'application du règlement par la GIM est en contradiction avec son contenu.

Mme Salerno répond que le Conseil municipal était au courant des difficultés qui entourent l'application du RDU. L'Etat s'est prononcé, il ne veut pas l'appliquer partout. Si le Conseil municipal désire l'application du RDU, alors cette décision sera respectée et les modifications engendrées seront réalisées. Il faut simplement que l'administration puisse appliquer les nouveaux outils et qu'elle puisse jouir de sa capacité de mettre en œuvre le règlement au plus vite.

La commission se sent trahie par l'administration et c'est pourquoi elle revient sur la disposition transitoire. Les modifications font partie de l'élaboration du règlement. Il se peut que, dans trois ans, le RDU ne soit plus le meilleur outil de calcul mais, actuellement, il semble l'être.

Une autre commissaire d'A gauche toute! ajoute qu'il semblerait plus facile pour le locataire de présenter un seul document à l'administration plutôt qu'un florilège de justificatifs.

Mme Bietenhader Deferne mentionne que l'administration n'a pas la possibilité de choisir si elle applique la disposition transitoire ou pas. L'administration se doit de traiter toute la population de manière égale.

La même commissaire demande quelle est la temporalité utilisée par l'administration.

Mme Carmona Fischer répond que l'administration applique le système N-1 et qu'une souplesse au cas par cas est respectée; dans cette situation, les calculs sont établis sur les dernières fiches de salaire. A l'heure actuelle, la marge de manœuvre accordée à l'administration est très grande et elle permet donc de traiter les cas au plus près des nécessités des locataires.

La magistrate réagit sur certaines remarques qui sont faites. Les cas individuels non documentés ne peuvent pas être relégués au rang de généralités et de normes. Pour l'instant, les critiques portées par les commissaires sur l'application du règlement s'établissent sur ce genre de cas. A la confrontation de faits, les critiques ne tiennent pas. Le problème réside dans le fait que ces dénonciations ne butent jamais sur des faits, mais qu'elles se fondent sur des rumeurs.

La même commissaire demande comment sont établis les calculs.

Mme Carmona Fischer répond qu'il faut apporter les éléments constitutifs du revenu et de la fortune, soit l'avis de taxation, les fiches de salaire, des justificatifs concernant la situation de famille, etc., à savoir les éléments constitutifs du RDU. Quand ce n'est pas le RDU, c'est l'avis de taxation ICC qui fait foi.

Une commissaire écologiste s'interroge sur le flou juridique qui entoure l'article 17, et plus précisément sur la mention qui stipule que «le RDU n'est pas encore opérationnel». Qui va décider de la mise en application du RDU?

Mme Bietenhader Deferne répond que le RDU n'est pas encore satisfaisant, et qu'il sera réellement opérationnel en 2013. Il sera en vigueur lorsque sa temporalité sera de N-0. Par contre, si le Conseil municipal décide qu'il se satisfait du N-2, l'administration l'appliquera ainsi.

Une commissaire d'A gauche toute! avoue le malentendu qui entoure l'application du RDU. Elle pensait que, bien que ce soit un RDU N-2, il serait appliqué.

Mme Salerno précise que, si on ne suit que les décrets administratifs, aucune souplesse n'est possible. La qualité des services ne peut s'améliorer que dans un système qui prend en considération les difficultés sociales de la population. Elle souhaite une gérance sociale, c'est le plus de la GIM.

Une commissaire écologiste demande si le terme «cas de rigueur» permet une marge de manœuvre à l'administration pour prendre en compte les difficultés sociales.

Mme Carmona Fischer explique que le cas le plus courant concerne les jeunes adultes qui se retrouvent sans emploi. En règle générale, il ne s'agit pas d'une volonté. S'il s'agit d'une volonté, ce choix de vie est respecté, mais pas subventionné.

La magistrate rappelle que les locataires sont sincères et loyaux envers l'administration. En retour, l'administration tente de se comporter de la même manière.

Mme Bietenhader Deferne affirme que le vrai drame consiste plutôt dans les 300 logements libres face aux 3000 demandes. Les gens sont donc satisfaits dès qu'ils obtiennent un logement, ils ne remettent pas en cause les méthodes de calcul mais plutôt l'impossibilité d'être logés.

Une commissaire démocrate-chrétienne souhaiterait savoir si le système de contrôle interne est en place.

Il lui est répondu que tous les dossiers sont vérifiés en détail en ce qui con-

cerne les locataires qui bénéficient d'une aide personnalisée. Par contre, en ce qui concerne le reste des locataires (environ 3000 personnes), leur situation fiscale va devoir faire l'objet d'une vérification dans les plus brefs délais.

Le commissaire radical souhaiterait savoir s'il serait possible d'estimer les modifications engendrées par une application du RDU actuel.

M[me] Bietenhader Deferne répond qu'il n'est pas possible de faire de prédiction et de chiffrer ces modifications. A cause de la crise, il y a de toute manière un plus grand nombre de situations qui se détériorent que de celles qui s'améliorent.

Un commissaire socialiste voudrait connaître le temps nécessaire pour que toute la population soit assujettie au nouveau règlement.

M[me] Bietenhader Deferne pense que, si le règlement n'avait pas été bloqué, il aurait fallu attendre environ une année. Actuellement, et pour autant que le règlement soit rapidement réactivé, il est impossible d'estimer le temps nécessaire au processus d'adhésion de la deuxième tranche de la population. Il y a encore 3000 locataires à faire passer dans le nouveau règlement. Il s'agit de ceux qui ne bénéficient pas de l'aide personnalisée. On ne peut toutefois pas estimer le temps, puisque ceux-ci ont la possibilité de faire recours, une notification unilatérale du bailleur à l'échéance du bail pouvant être contestée.

M[me] Salerno ponctue en évoquant la crise. Les situations vont globalement s'aggraver pour la population. Par ailleurs, l'application du RDU N-2 risque de compliquer le travail de l'administration, car il demandera de refaire tous les calculs. La latitude de l'administration est suffisante pour prendre en compte toutes les situations les plus subtiles rencontrées par les locataires de la GIM. Actuellement, le monde du logement privé est incomparable à la situation des locataires de la GIM.

Séance du 29 mars 2010

Une discussion s'instaure sur la décision de voter ou non lors de cette séance.

Les éléments d'explication concernant le calcul d'après le RDU étant bien assez nombreux, le groupe socialiste et les Verts souhaitent voter afin de débloquer la situation au plus vite, et de ne pas continuer à aggraver la situation des locataires de la GIM.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre, libéraux et démocrates-chrétiens souhaitent interroger leur groupe respectif et donc reporter le vote.

Le groupe A gauche toute! attend encore certaines précisions (en particulier la réponse complète de M. Maugué) pour se déterminer et demande donc le report du vote.

Une commissaire écologiste pense qu'il s'agit d'une décision politique et non technique. Les groupes sont soit pour, soit contre le RDU dans son ensemble. Personnellement, elle pense que le RDU est dangereux pour un certain nombre de locataires.

Le vote est repoussé à la séance ultérieure par 8 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 2 AGT) contre 4 non (3 S, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

Séances des 12 avril et 26 avril 2010

Note du rapporteur: Le vote a eu lieu lors de la séance du 12 avril 2010. Mais, à la réception des notes de séance, force a été de constater que ces dernières étaient plus que lacunaires, puisque les prises de position des groupes n'avaient pas été notées par la procès-verbaliste. En conséquence, afin de pouvoir établir un rapport fidèle aux vœux des commissaires, la position des groupes a été reprécisée, évidemment sans vote, au cours de la séance du 26 avril 2010, lors de l'approbation des notes de séance du 12 avril.

Une commissaire d'A gauche toute! annonce qu'elle va faire une explication de texte du nouveau règlement et elle souhaite présenter ce qui est ressorti de sa rencontre avec M[e] de Dardel. Elle relève un paradoxe, il ne faudrait voter ni sur le projet d'arrêté PA-100 ni sur la résolution R-126, car l'article 17 est caduc. Le RDU existant, la GIM aurait tout de suite dû appliquer l'article 13, car il est désormais en vigueur.

L'article 14 du règlement de la GIM stipule que, en cas de changement de situation, la GIM est contrainte de prendre en considération la nouvelle situation. Dans ces circonstances, le RDU N-2 pourrait favoriser certains locataires et devrait donc être appliqué.

L'amendement initialement proposé par A gauche toute! pour l'article 13 est donc retiré. Il n'est pas nécessaire de modifier le règlement, il faut seulement qu'il soit strictement appliqué par la GIM.

Un commissaire socialiste tient à formuler plusieurs remarques: la GIM applique le règlement voté par le Conseil municipal. Le RDU N-2 n'est pas satisfaisant, c'est pourquoi l'Etat l'applique si peu et qu'il souhaite le changer en N-0. Appliquer le RDU N-2 engendrera une solution bricolée. On ne peut pas osciller entre un RDU N-2 et un RDU N-0, il faut un règlement commun à tous, et non pas à la carte. Il faut laisser le temps à ce règlement d'évoluer avant de le bloquer.

Une commissaire libérale, au vu des explications qui ont été fournies, déclare que l'article 17 doit être abrogé.

Une commissaire d'A gauche toute! est d'avis que l'article 13 est clair. Si le

RDU N-2 est favorable dans certaines situations, dans l'intérêt des locataires, son application est donc nécessaire. Et qu'importe la latence, la situation pourra toujours être vérifiée et rattrapée à terme par l'administration. Le nouveau règlement est satisfaisant, il faut simplement l'appliquer. Elle regrette amèrement que son groupe doive contrer le Parti socialiste et faire une alliance avec la droite.

La même commissaire déclare que l'abrogation de l'article 17 se fait au bénéfice de l'application des articles 13 et 14, et qu'il convient donc de l'intégrer au projet d'arrêté sous forme d'amendement.

Une commissaire écologiste pense que le seul litige qui existe tourne autour du qualificatif «opérationnel» et de l'interprétation de ce terme.

Une commissaire démocrate-chrétienne rappelle que le RDU est un outil pour faciliter la vie des gens. Il est certes appelé à évoluer, mais il est opérationnel. Le règlement demande d'appliquer le RDU, il doit donc l'être. Le seul point négatif engendré par cette décision concerne la charge de travail que la GIM devra assurer pour traiter les modifications. Le groupe démocrate-chrétien votera donc les deux objets.

Un commissaire socialiste déclare que, si on avait voulu le RDU N-2, le texte du nouveau règlement n'aurait pas comporté de dispositions transitoires quant à ce RDU. Son application doit être repoussée, étant donné qu'il ne sera véritablement opérationnel qu'en 2013. Pour le moment, ce n'est encore qu'un prototype, et son application n'est qu'expérimentale. Le RDU N-2 est imprécis et c'est pourquoi la formulation du règlement est telle. Les quelques cas qui profitent du RDU N-2 sont vraiment peu nombreux et, tant que le Conseil municipal ne statuera pas, le règlement restera bloqué.

Les socialistes ne voteront pas la modification proposée, car le RDU actuel est un prototype et il va être appelé à évoluer. Il n'est pas non plus prouvé que l'application du RDU représente une amélioration de l'établissement du loyer pour le futur. De plus, le travail de l'administration sur ce sujet est considérable et, selon ses dires, ces modifications portent sur des sommes minimes.

Une commissaire écologiste revient sur le texte du règlement. La confusion naît de sa formulation. Dans le règlement de la GIM, la commission du logement, suivie par le Conseil municipal, souhaitait appliquer le RDU N-0 et non le RDU N-2, car il pose plus de problèmes que de solutions. Le RDU N-0 sera appliqué en 2013. Le RDU est un prototype et il faut donc attendre qu'il soit plus solide pour l'utiliser. Les Verts ne voteront donc pas la modification du règlement, car ils pensent que celle-ci risque d'être plus en défaveur des locataires qu'en leur faveur. En effet, à l'heure actuelle, ils estiment que le RDU N-2 n'est pas opérationnel pour l'utilisation qui peut en être faite en l'état.

Une commissaire libérale déclare que les impôts sont, par exemple, calculés sur la base de revenus antérieurs et que c'est ce que prévoit aussi l'article 14 du règlement de la GIM. Ces derniers temps, les loyers n'ont pas évolué et peut-être même ont-ils baissé. Un RDU N-2 peut devenir favorable à terme. L'allocation du logement est calculée sur d'autres documents que le RDU (revenu, nombre de personnes dans l'appartement) et c'est pourquoi il n'est pas utilisé actuellement. Les subsides d'assurance maladie sont, entre autres, attribués sur la base du RDU, il est donc opérationnel. Les dispositions transitoires n'ont, par conséquent, plus lieu d'être. Les libéraux voteront donc le projet d'arrêté PA-100 et la résolution R-126, car les dispositions transitoires sont toujours appelées à ne plus être appliquées en raison du principe de la légalité et parce qu'il est stipulé que l'on doit appliquer le RDU du moment où il est applicable. Par ailleurs, il apparaît de façon claire que les modifications qui interviendront en regard de l'un ou l'autre texte seront de toute façon homéopathiques. Par conséquent, les libéraux s'en tiennent à la loi.

Le groupe radical se prononcera en faveur des deux objets. Le RDU est en effet déjà utilisé dans certains services de l'Etat, cela signifie donc qu'il est opérationnel, même s'il peut évidemment faire l'objet d'évolution. Dès lors que le règlement de la GIM stipule que le RDU doit être appliqué, l'article 17 «Dispositions transitoires» doit donc être abrogé. Mais, surtout, il paraît certain que l'application du RDU actuel favorisera plus les locataires que la méthode appliquée aujourd'hui, ce qui va dans le sens d'une gérance sociale voulue par tous. Enfin, l'amélioration de la situation des locataires passe avant le surplus de travail pour l'administration qu'engendrera peut-être l'application du RDU.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera l'abrogation de l'article 17, partant du principe que le RDU, tel qu'il est utilisé actuellement dans l'administration cantonale pour toute une série de services, paraît être l'approche la plus précise et la plus claire en matière de calcul lié à l'application des coûts dans la gérance immobilière.

Arrivée au terme de l'étude du projet d'arrêté PA-100, la commission du logement, par 9 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC, 2 AGT) contre 6 non (3 Ve, 3 S) vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter ce projet d'arrêté.

Une commissaire écologiste annonce le dépôt d'un rapport de minorité.

Annexes:
- amendement du groupe A gauche toute!
- comparatif RDU
- courriers de MM. François Longchamp, Marc Maugué et Nils de Dardel
- exemples RDU donnés par l'Etat
- projections RDU
- guide pratique du RDU
- réponse de M. Maugué aux questions des commissaires

Article 13 Revenu familial

1.-- Le revenu familial déterminant pour la fixation du loyer du logement à caractère social du titulaire du bail (article 10) , ainsi que toutes les personnes faisant ménage commun avec lui, y compris les enfants majeurs réalisant des revenus, correspond globalement au revenu brut, tel que figurant dans le bordereau de taxation annuel des impôts cantonaux et communaux (ICC), retranché des déductions suivantes:

a) les cotisations versées aux caisses de compensation en vertu de la législation fédérale sur les assurances vieillesse et survivants, invalidité, perte de gain, aux caisses d'assurances contre le chômage; et celles versée en vertu de la législation cantonale en matière de maternité;

b) les cotisations pour l'assurance-accidents non professionnels;

c) les cotisations versées en vue d'acquérir des droits dans une institution de prévoyance professionnelle;

d) les frais professionnels, pour les personnes exerçant une activité dépendante; les frais justifiés par l'usage commercial et professionnel pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante;

e) les frais de garde des enfants pour les personnes célibataires, veuves, divorcées, séparées de corps ou de fait et qui tiennent ménage indépendant;

f) *les allocations familiales, ainsi que les allocations pour l'apprentissage et les études;*

g) la pension alimentaire et les contributions d'entretien pour les enfants versées au conjoint divorcé, séparé judiciairement ou de fait, ainsi que les contributions d'entretien versées au partenaire ou ex-partenaire enregistré en cas de suspension de la vie commune ou de dissolution du partenariat enregistré;

h) les frais médicaux à charge du contribuable qui consistent en la part non couverte par la caisse-maladie et non prise en charge par un autre organisme pour les frais découlant de la maladie et l'accident.

2.-- Au revenu annuel brut, selon l'alinéa 1, il est ajouté 1/15e de la fortune de l'ensemble des personnes habitant dans le logement. Celle-ci est prise en compte à hauteur de 1/15e (6,67%) des montants excédants les seuils ci-après, cumulables, correspondant aux déductions sociales sur la fortune retenus dans la déclaration ICC. En dessous de ces montants, l'élément fortune n'est pas pris en compte:

célibataire, veuf, divorcé, séparé de corps ou de fait et qui tient ménage indépendant avec son (ses) enfant(s) mineur(s)	CHF 109'600.--
célibataire, veuf, divorcé, séparé de corps ou de fait et qui est en âge de bénéficier de la rente AVS ou qui est invalide	CHF 164'400.--
époux vivant en ménage commun	CHF 109'600.--
époux vivant en ménage commun dès que l'un des deux conjoints est en âge de bénéficier de la rente AVS ou si l'un des deux est invalide	CHF 164'400.--
Etudiant ou apprenti majeur à charge de ses parents	CHF 27'400.--

Sont notamment considérés comme de la fortune,

- tous les immeubles situés dans et hors du canton,
- les actions, les obligations et les valeurs mobilières de toute nature, les mises de fonds, apport et commandites représentant une part d'intérêt dans une entreprise, une société ou une association,
- l'argent comptant, les dépôts dans les banques, les soldes de comptes courants ou tous titres représentant la possession d'une somme d'argent,
- les créances hypothécaires et chirographaires,
- les éléments composant la fortune commerciale,
- tout autre élément de fortune, notamment la valeur capitalisée des rentes viagères, à l'exclusion des meubles meublant et du capital versé à titre d'épargne à une institution de prévoyance

Les déductions sur la fortune suivantes sont également prises en compte:

- le montant des rentes viagères capitalisées,
- les dettes chirographaires et hypothécaires
- les passifs et découverts commerciaux

3.-- La fortune subsistante fait l'objet d'une contribution de 6,67% (1/15e) qui s'ajoute au revenu familial déterminant. Le capital constitué en guise de prévoyance professionnelle (compte bloqué, assurance vie, etc.) n'est pas considéré comme de la fortune.

4.-- Le revenu familial servant à la détermination du taux d'effort (art.10) est réduit de :

CHF 6'100.-- pour chaque enfant mineur dont le contribuable assure l'entretien
CHF 6'100.-- pour chaque enfant majeur faisant un apprentissage ou des études dont le contribuable assure l'entretien.

Sont considérés comme à charge tous les enfants de moins de 25 ans révolus et qui sont fiscalement à charge du locataire au 31 décembre.

- pour celui des parents qui en a la garde, les enfants mineurs dont le revenu brut total ne dépasse pas CHF 15'333.-- par année
- pour celui des parents qui pourvoit à son entretien, les enfants majeurs, apprentis ou étudiants, dont le revenu total brut ne dépasse pas CHF 15'333.-- et dont la fortune brut totale ne dépasse pas CHF 55'000.--

Sont considérés comme étant à **demi-charge :**

- pour celui des parents qui en la garde, les enfants mineurs dont le revenu brut total est compris entre CHF 15'333.-- et CHF 23'000.-- par année
- pour celui des parents qui en a la garde, les enfants majeurs, apprentis ou étudiants, dont le revenu brut total est compris entre CHF 15'333.-- et CHF 23'000.-- et dont la fortune brute totale ne dépasse pas CHF 55'000.--

Lorsqu'un enfant est à charge de plusieurs contribuables, le montant additionnel pour charge de famille est réparti entre ceux-ci.

5.-- Lorsque le locataire accueille de manière durable un rentier, les rentes SPC, AVS et AI de ce dernier peuvent être déduites du revenu familial déterminant, à l'exception des subsides pour le logement.

6.-- Lorsque le taux d'activité total du groupe familial est inférieur aux valeurs suivantes:

- 80% pour la personne seule,
- 100% pour un couple avec enfant,
- 150% pour un couple sans enfant,

le revenu familial est augmenté pour atteindre l'équivalent des pourcentages d'activité mentionnés ci-dessus. Cette mesure ne s'applique pas aux familles monoparentales, *ainsi qu'aux couples dont l'un des partenaires est un rentier SPC, AVS ou AI.* En outre, dans les cas de rigueur, il peut exceptionnellement être dérogé au présent alinéa.

7.-- En cas de situation particulière, la GIM peut accorder, à tout moment, une déduction du revenu familial.

Article 14 Détermination du revenu familial

1.-- Le revenu familial tel que défini à l'article 13 est déterminé à la conclusion du bail et une fois l'an sur la base de l'avis de taxation ICC du dernier exercice. En son absence, il peut être fait usage de la dernière déclaration fiscal ICC ou de tout autre document probant.

2.-- Le locataire a l'obligation de fournir sur simple demande de la GIM les renseignements permettant de déterminer le revenu et la fortune du groupe familial et le nombre de personne faisant ménage commun avec lui.

4.-- Toute modification du revenu familial entraîne une adaptation du loyer effectivement dû. Cette adaptation est signifiée par la GIM au locataire pour la plus proche échéance contractuelle, selon les formes requises par le Code des obligations.

5.-- En cas de rigueur, le loyer peut être réadapté à la baisse pour une date antérieure à l'échéance contractuelle.

Règlement 2009 – RDU

Tableau comparatif

Art. 17 du règlement 2009	RDU
Déduction de 8% du revenu lié au salaire, aux revenus de l'activité indépendante, aux indemnités de chômage et de perte de gain.	Revenu = éléments de ressources moins déductions.
L'art. 17 ne tient pas compte de la LPP quant aux déductions admises.	Le RDU tient compte de la LPP quant aux déductions admises.
Déduction forfaitaire de Frs 2'600.- par an et par charge de famille.	Pas de déduction forfaitaire par charge de famille.
La fortune est prise en compte à hauteur du 1/15ème des montants excédant des seuils fixés par une directive interne*. En dessous de ces montants, l'élément de fortune n'est pas pris en compte.	L'intégralité de la fortune moins les déductions est prise en compte en étant transformée en revenu au taux de 1/15ème.
L'art. 17 ne tient pas compte des frais professionnels et des frais médicaux.	Le RDU tient compte des frais professionnels et des frais médicaux.

*NB : Une directive interne relative à l'art. 17 let. c du règlement 2009 fixe des deniers de nécessité à hauteur de CHF 10'000.- au maximum pour une personne seule habitant dans le logement et de CHF 20'000.- au maximum par groupe familial occupant le même logement.

14 - 168e.indd 2107
21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Le Conseiller d'Etat

DSE
Case postale 3952
1211 Genève 3

« A Gauche Toute »
Madame Maria Pérez
Conseillère municipale
Boulevard St-Georges 5
1205 Genève

Nréf. : FRL/jc/ff
Aigle : 800102-2010

Genève, le 12 janvier 2010

Concerne : revenu déterminant unifié (RDU)

Madame la Conseillère municipale,

Je me réfère, par la présente, à votre lettre du 7 janvier 2010 concernant l'objet cité en titre.

Vous souhaitez savoir, en particulier, si le revenu déterminant unifié (RDU) est actuellement opérationnel et s'il peut être exploité techniquement par la Gérance Immobilière Municipale (GIM).

Je suis en mesure de répondre à vos questions de la manière suivante :

a) la loi sur le RDU, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, instaure une méthode de calcul unifiée du revenu servant à l'octroi de prestations sociales ou à la fixation de tarifs. Pour des raisons techniques, le RDU se base actuellement sur la dernière taxation fiscale disponible, à savoir celle de l'année N-2 (par exemple, le RDU utilisé pour la délivrance des prestations sociales en 2010 se fonde sur la taxation fiscale 2008) ;

b) à l'heure actuelle, les services utilisateurs du RDU sont :

- le service de l'assurance-maladie (SAM) ;
- le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) ;
- la clinique dentaire de la jeunesse (CDJ) ;
- le service des loisirs et de la jeunesse (SLJ) ;
- le service cantonal des naturalisations (SCNat) ;
- la fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

Sur le plan technique, rien ne s'oppose donc à ce que la Gérance Immobilière Municipale (GIM) exploite techniquement le RDU.

* * *

14 - 168e.indd 2108 21.01.11 12:53

Dans le souci de disposer d'un RDU encore plus précis, le Conseil d'Etat a estimé qu'un système d'information pouvant calculer le RDU de l'année courante correspond à une nécessité et a déposé au Grand Conseil le projet de loi 10527 pour l'ouverture d'un crédit d'investissement correspondant.

Si le Grand Conseil approuve ce crédit, les services intéressés disposeront d'un RDU en année N à partir du 1er janvier 2013.

* * *

Dans l'espoir que les informations ci-dessus vous seront utiles, je vous prie de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François Longchamp

Copie : Mme Sandrine Salerno, Conseillère administrative

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Direction générale de l'action sociale

DSE - DGAS
Avenue de Beau-Séjour 24
1206 Genève

Monsieur Pierre Rumo
Président de la commission municipale du logement
Bvd. du Pont-d'Arve 15
1205 Genève

N/réf. : MM/jc

Genève, le 25 mars 2010

Concerne : attestations concernant le revenu déterminant unifié (RDU)

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la demande qui m'a été adressée lors de la séance de la commission municipale du logement du 15 mars 2010, je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, quelques exemples d'attestations de revenu déterminant unifié (RDU) rendues anonymes.

Concernant les deux autres questions qui m'ont été posées, à savoir le revenu pris en compte pour les allocations de logement et la déduction possible du RDU des cotisations liées au 3e pilier pour les indépendants, je vous ferai parvenir les réponses prochainement. Elles nécessitent, en effet, une clarification avec l'office du logement et l'administration fiscale cantonale.

Je ne manquerai pas de vous transmettre leurs réponses dès réception.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marc Maugué
Directeur général

Annexes mentionnées

Direction générale de l'action sociale • Avenue de Beau-Séjour 24 • 1206 Genève
Tél. 022 546 51 11 • Fax 022 546 51 29 • E-mail prenom.nom@etat.ge.ch • www.ge.ch
Bus ligne 1 (arrêt Reverdin), ligne 3 (arrêt Calas)

DE DARDEL & BAYENET
AVOCATS AU BARREAU DE GENÈVE

Nils DE DARDEL
AVOCAT
Tél. +41 (0) 22 310 88 07
Fax +41 (0) 22 310 90 73

Pierre BAYENET
LL.M. (KING'S COLLEGE, LONDRES)
Tél. +41 (0) 22 310 89 38
Fax +41 (0) 22 310 90 73

Ville de Genève
Direction générale
Reçu le : 31 MARS 2010
Reçu le — 6 AVR. 2010
Direction
Division
Original dos. adm.
Archives
Transmettre par :
Copie(s) remise(s) à
Commentaires : dossiers

Monsieur Rémy PAGANI
Maire de la Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 Genève 3

Genève, le 30 mars 2010

Concerne : application du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève

Monsieur le Maire et cher Rémy,

Interrogé par Madame Maria PEREZ, en relation avec l'application de l'article 17 du règlement précité, je pense que la solution est à vrai dire très simple.

Si l'on s'en réfère au courrier du 12 janvier 2010 de Monsieur LONGCHAMP à Madame PEREZ (**pièce 1 ci-annexée**), on constate que le RDU calculé actuellement se fonde sur la taxation fiscale 2008.

Comme tu le sais, les taxations fiscales 2008 n'interviennent que dans le courant de l'année 2009 et plutôt dans le deuxième semestre de cet exercice fiscal.

Autrement dit, le RDU fondé sur les taxations fiscales 2009 ne pourront être calculées qu'à partir de la deuxième moitié de l'année 2010, voire même un peu plus tard.

Ce retard, en matière de RDU est inhérent au système même du RDU et ne peut pas être corrigé à mon avis.

Dans ces conditions, je pense que l'article 17 des dispositions transitoires du règlement de la GIM n'existe plus juridiquement aujourd'hui.

En effet, cet article 17 pose des règles transitoires différentes du RDU tant que celui-ci n'est pas opérationnel.

Or, le RDU est parfaitement opérationnel dans sa conception et dans ses modalités. Donc l'article 17 du règlement sur les loyers des logements à caractère social de la

14 - 168e.indd 2111 21.01.11 12:53

Ville de Genève est devenu caduc et il n'y a plus d'autres choses à faire, pour la GIM, à mon avis, que de calculer les loyers en relation avec les RDU existants.

Ce qui précède est une explication purement juridique.

Pour les locataires, elle a l'avantage de prendre en compte des déductions plus importantes (celles du RDU) que celles des dispositions transitoires du règlement municipal.

Maria PEREZ me dit que Madame SALERNO, si on l'oblige à appliquer le RDU actuel, menace alors de ne plus accorder de baisse de loyer en cas de réduction de revenu brusque précédent le nouveau calcul du RDU.

A mon avis, une telle manière de faire ne serait pas conforme au règlement, puisque l'article 14 à ses alinéas 2, 3, 4 et 5 prévoit précisément des modifications de loyer, en cas de modification du revenu familial intervenant entre deux fixations annuelles du RDU. Bien entendu, un tel calcul intermédiaire doit se faire selon les normes applicables au RDU, et non selon des normes inventées par la GIM ou résultant de l'article 17 qui est désormais caduc.

En résumé, pour moi, il s'agirait simplement d'obtenir que la GIM respecte purement et simplement le règlement municipal, ce qui implique qu'elle considère que l'article 17 est tout simplement caduc.

Avec mes très cordiales salutations.

Nils DE DARDEL, avt

Annexe mentionnée

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

REVENU DETERMINANT LE DROIT AUX PRESTATIONS SOCIALES (RDU)

ATTESTATION

N° RDU contribuable
N° RDU conjoint
N° contribuable
Nombre d'enfants
Nombre de petits-enfants

Genève, le 25 mars 2010

ANNEE DE REFERENCE : 2008

REVENU

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
11.10	Salaires bruts	Contribuable	131'539
11.15	Bonus, gratification	Contribuable	8'320
21.10	Salaires bruts	Conjoint	65'400
13.10	Pensions alimentaires, contributions d'entretien perçues		26'534
14.20	Revenu mobilier soumis à l'IA	Contribuable	168
14.30	Revenu mobilier non soumis à l'IA	Contribuable	4
24.20	Revenu mobilier soumis à l'IA	Conjoint	166
24.30	Revenu mobilier non soumis à l'IA	Conjoint	22
34.20	Revenu mobilier soumis à l'IA	Enfant	97
34.30	Revenu mobilier non soumis à l'IA	Enfant	6
15.10	Immeubles occupés par le propriétaire		22'451
16.63	Allocations familiales		5'040
31.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Contribuable	-8'285
31.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Contribuable	-8'313
31.60	Déduction pour frais professionnels effectifs - frais de repas	Contribuable	-3'200
31.70	Déduction pour frais professionnels effectifs - frais de déplacement	Contribuable	-2'215
41.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Conjoint	-4'821
41.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Conjoint	-3'909
41.60	Déduction pour frais professionnels effectifs - frais de repas	Conjoint	-3'200
41.70	Déduction pour frais professionnels effectifs - frais de déplacement	Conjoint	-1'248
53.10	Pension, contributions d'entretien versées		-17'771
58.10	Charges et frais d'entretien d'immeuble Occ/Loc/Com		-16'695
71.00	Frais médicaux		-4'762
	REVENU TOTAL		185'328

FORTUNE

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
15.10	Immeubles occupés par le propriétaire		721'860

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

14 - 168e.indd 2113 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

14.10	Fortune mobilière	Contribuable	11'696
24.10	Fortune mobilière	Conjoint	8'729
34.10	Fortune mobilière	Enfant	5'225
16.70	Valeur de rachat des assurances-vie et vieillesse		17'973
55.10	Dettes chirographaires		-248'571
55.20	Dettes hypothécaires		-615'000
	FORTUNE TOTALE		-98'088

CALCUL DU REVENU DETERMINANT UNIFIE (RDU)		
RDU 0	RDU POUR SUBSIDE D'ASSURANCE MALADIE *	185'328
16.30	Subsides de l'assurance-maladie	0
16.35	Allocations de logement	0
11.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du contribuable	0
21.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du conjoint	0
98.80	Secours versés par une institution de bienfaisance	0
RDU 3	RDU POUR PRESTATIONS TARIFAIRES	185'328
	NB: Lorsque la fortune totale est négative, il n'en est pas tenu compte pour le calcul du RDU.	

* revenu total + 1/15e de la fortune totale

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

14 - 168e.indd 2114 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

REVENU DÉTERMINANT LE DROIT AUX PRESTATIONS SOCIALES (RDU)

ATTESTATION

M. / Mme
N° RDU contribuable
M. / Mme RDU conjoint
N° contribuable
Nombre de charges
Nombre d'enfant / charges

Genève, le 25 mars 2010

ANNEE DE REFERENCE : 2008

REVENU

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
11.10	Salaires bruts	Contribuable	23'374
14.20	Revenu mobilier soumis à l'IA	Contribuable	55
31.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Contribuable	-1'571
31.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Contribuable	0
31.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Contribuable	-654
71.00	Frais médicaux		-311
	REVENU TOTAL		20'893

FORTUNE

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
14.10	Fortune mobilière	Contribuable	16'064
	FORTUNE TOTALE		16'064

CALCUL DU REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU)

RDU 0	RDU POUR SUBSIDE D'ASSURANCE MALADIE *	21'964
16.30	Subsides de l'assurance-maladie	0
16.35	Allocations de logement	0
11.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du contribuable	0
21.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du conjoint	0
98.80	Secours versés par une institution de bienfaisance	0
RDU 3	RDU POUR PRESTATIONS TARIFAIRES	21'964

* revenu total + 1/15e de la fortune totale

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

14 - 168e.indd 2115 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

REVENU DETERMINANT LE DROIT AUX PRESTATIONS SOCIALES (RDU)

ATTESTATION

N° RDU contribuable :
N° RDU conjoint :
N° contribuable :
Nombre de charges :
Nombre d'enfant à charge :

[redacted]
1201 Genève

Genève, le 25 mars 2010

ANNEE DE REFERENCE : 2008

REVENU

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
11.10	Salaires bruts	Contribuable	38'400
21.10	Salaires bruts	Conjoint	62'133
13.10	Pensions alimentaires, contributions d'entretien perçues		5'510
16.63	Allocations familiales		9'840
31.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Contribuable	-3'157
31.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Contribuable	-935
31.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Contribuable	-1'029
41.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Conjoint	-4'475
41.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Conjoint	-3'089
41.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Conjoint	-1'600
71.00	Frais médicaux		-3'718
	REVENU TOTAL		97'880

FORTUNE

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
	FORTUNE TOTALE		0

CALCUL DU REVENU DETERMINANT UNIFIE (RDU)

RDU 0	RDU POUR SUBSIDE D'ASSURANCE MALADIE *	97'880
16.30	Subsides de l'assurance-maladie	210
16.35	Allocations de logement	0
11.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du contribuable	0
21.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du conjoint	0
98.80	Secours versés par une institution de bienfaisance	0
RDU 3	RDU POUR PRESTATIONS TARIFAIRES	98'090

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

14 - 168e.indd 2116 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

REVENU DÉTERMINANT LE DROIT AUX PRESTATIONS SOCIALES (RDU)

ATTESTATION

N° RDU contribuable
N° RDU conjoint
N° contribuable
Nombre de mineurs
Nombre de personnes

Genève, le 29 mars 2010

ANNEE DE REFERENCE : 2008

REVENU			
Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
11.10	Salaires bruts	Contribuable	79'950
21.10	Salaires bruts	Conjoint	71'003
16.63	Allocations familiales		4'800
31.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Contribuable	-6'844
31.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Contribuable	-3'493
31.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Contribuable	-1'600
41.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Conjoint	-5'409
41.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Conjoint	-2'715
41.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Conjoint	-1'600
71.00	Frais médicaux		-770
	REVENU TOTAL		133'322

FORTUNE			
Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
55.10	Dettes chirographaires		-20'057
	FORTUNE TOTALE		-20'057

CALCUL DU REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU)		
RDU 0	RDU POUR SUBSIDE D'ASSURANCE MALADIE *	133'322
16.30	Subsides de l'assurance-maladie	0
16.35	Allocations de logement	0
11.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du contribuable	0
21.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du conjoint	0
98.80	Secours versés par une institution de bienfaisance	0
RDU 3	RDU POUR PRESTATIONS TARIFAIRES	133'322
	NB: Lorsque la fortune totale est négative, il n'en est pas tenu compte pour le calcul du RDU.	

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

REVENU DETERMINANT LE DROIT AUX PRESTATIONS SOCIALES (RDU)

ATTESTATION

N° RDU contribuable :
N° RDU conjoint :
N° contribuable :
Nombre de charges :
Nombre de bonifications :

Genève, le 25 mars 2010

ANNEE DE REFERENCE : 2008

REVENU			
Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
11.10	Salaires bruts	Contribuable	60'333
14.20	Revenu mobilier soumis à l'IA	Contribuable	21
14.30	Revenu mobilier non soumis à l'IA	Contribuable	43
15.10	Immeubles occupés par le propriétaire		13'405
16.63	Allocations familiales		4'800
31.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Contribuable	-4'448
31.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Contribuable	-3'472
31.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Contribuable	-1'386
58.10	Charges et frais d'entretien d'immeuble Occ/Loc/Com		-2'074
	REVENU TOTAL		67'222

FORTUNE			
Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
15.10	Immeubles occupés par le propriétaire		604'960
14.10	Fortune mobilière	Contribuable	33'792
55.20	Dettes hypothécaires		-512'998
	FORTUNE TOTALE		125'754

CALCUL DU REVENU DETERMINANT UNIFIE (RDU)		
RDU 0	RDU POUR SUBSIDE D'ASSURANCE MALADIE *	75'606
16.30	Subsides de l'assurance-maladie	0
16.35	Allocations de logement	0
11.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du contribuable	0
21.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du conjoint	0
98.80	Secours versés par une institution de bienfaisance	0

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

14 - 168e.indd 2118 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

RDU 3	RDU POUR PRESTATIONS TARIFAIRES	75'606

* revenu total + 1/15e de la fortune totale

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

14 - 168e.indd 2119 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

REVENU DETERMINANT LE DROIT AUX PRESTATIONS SOCIALES (RDU)

ATTESTATION

N° RDU contribuable
N° RDU conjoint
N° contribuable
Nombre de charges 0
Nombre d'enfants à charge 0

Genève, le 25 mars 2010

ANNEE DE REFERENCE : 2008

REVENU

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
11.10	Salaires bruts	Contribuable	121'769
21.10	Salaires bruts	Conjoint	123'664
14.20	Revenu mobilier soumis à l'IA	Contribuable	54
24.20	Revenu mobilier soumis à l'IA	Conjoint	53
31.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Contribuable	-9'278
31.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Contribuable	-5'282
31.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Contribuable	-1'600
41.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Conjoint	-9'111
41.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Conjoint	-7'783
41.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Conjoint	-400
41.60	Déduction pour frais professionnels effectifs - frais de repas	Conjoint	-1'200
41.62	Déduction pour frais de perfectionnement, de reconversion ou de réinsertion	Conjoint	-3'000
41.70	Déduction pour frais professionnels effectifs - frais de déplacement	Conjoint	-5'803
	REVENU TOTAL		202'083

FORTUNE

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
14.10	Fortune mobilière	Contribuable	17'401
24.10	Fortune mobilière	Conjoint	17'400
	FORTUNE TOTALE		34'801

CALCUL DU REVENU DETERMINANT UNIFIE (RDU)

RDU 0	RDU POUR SUBSIDE D'ASSURANCE MALADIE *	204'403
16.30	Subsides de l'assurance-maladie	0
16.35	Allocations de logement	0
11.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du contribuable	0
21.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du conjoint	0
98.80	Secours versés par une institution de bienfaisance	0

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

14 - 168e.indd 2120 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

RDU 3	RDU POUR PRESTATIONS TARIFAIRES	204'403

* revenu total + 1/15e de la fortune totale

14 - 168e.indd 2121 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

REVENU DÉTERMINANT LE DROIT AUX PRESTATIONS SOCIALES (RDU)

ATTESTATION

N° RDU contribuable :
Nom :
Prénom :
N° contribuable :
Nombre de parties :
Nombre de pers. à charge :

Genève, le 29 mars 2010

ANNEE DE REFERENCE : 2008

REVENU

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
11.10	Salaires bruts	Contribuable	75'736
11.15	Bonus, gratification	Contribuable	4'500
21.10	Salaires bruts	Conjoint	50'177
16.63	Allocations familiales		4'800
31.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Contribuable	-6'515
31.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Contribuable	-2'727
31.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Contribuable	-1'600
41.10	Cotisations AVS/AI, APG, chômage, AANP, assurance maternité pour les salariés	Conjoint	-3'985
41.12	Prévoyance 2ème pilier pour les salariés	Conjoint	-1'802
41.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels	Conjoint	-1'338
71.00	Frais médicaux		-388
	REVENU TOTAL		117'058

FORTUNE

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Montant
55.10	Dettes chirographaires		-26'567
	FORTUNE TOTALE		-26'567

CALCUL DU REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU)

RDU 0	RDU POUR SUBSIDE D'ASSURANCE MALADIE *	117'058
16.30	Subsides de l'assurance-maladie	0
16.35	Allocations de logement	0
11.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du contribuable	0
21.51	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) du conjoint	0
98.80	Secours versés par une institution de bienfaisance	0
RDU 3	RDU POUR PRESTATIONS TARIFAIRES	117'058

Tél. +41 (22) 546 19 54, Fax +41 (22) 546 19 20, www.geneve.ch/rdu

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Centre de calcul du RDU

	NB: Lorsque la fortune totale est négative, il n'en est pas tenu compte pour le calcul du RDU.	

* revenu total + 1/15e de la fortune totale

14 - 168e.indd 2123 21.01.11 12:53

Evolution du loyer en fonction des revenus et de la fortune de la famille MM

La famille MM est composée d'un couple avec un enfant à charge (3 personnes)

Logement de **4** pièces / Rue de la Vérif 1
Loyer maximum **15'180** / Loyer minimum à 50% = **7'590**
Charges **1'896** / Téléréseau **294**

Exemple 1.

Revenu de la famille sans fortune et sans 13ème salaire :

Salaire	60'000.00	-4'800.00	55'200.00	le salaire est
Allocations familiales	2'400.00		2'400.00	déduit de 8%
Subsides de l'assurance-maladie (famille)	2'160.00		2'160.00	
Total brut			**59'760.00**	
Déduction pour personne à charge			-2'600.00	
Revenu déterminant			**57'160.00**	

		Annuel	Mensuel
Loyer net (Taux d'effort de 57'160)	**= 15.7%**	**8'974.12**	**747.84**
Charges		1'896.00	158.00
Téléréseau		294.00	24.50
Loyer total		**11'164.12**	**930.34**

Exemple 2.

Revenu de la famille sans fortune et avec 13ème salaire :

Salaire	65'000.00	-5'200.00	59'800.00	le salaire est
Allocations familiales	2'400.00		2'400.00	déduit de 8%
Subsides de l'assurance-maladie (famille)	2'160.00		2'160.00	
Total brut			**64'360.00**	
Déduction pour personne à charge			-2'600.00	
Revenu déterminant			**61'760.00**	

		Annuel	Mensuel
Loyer net (Taux d'effort de 61'760)	**= 16.1%**	**9'943.36**	**828.61**
Charges		1'896.00	158.00
Téléréseau		294.00	24.50
Loyer total		**12'133.36**	**1'011.11**

Exemple 3.

Revenu de la famille avec fortune et avec 13ème salaire :

Salaire	65'000.00	-5'200.00	59'800.00	le salaire est
Allocations familiales	2'400.00		2'400.00	déduit de 8%
Subsides de l'assurance-maladie (famille)	2'160.00		2'160.00	
Total brut sans fortune			**64'360.00**	
Fortune brute	50'000.00	(-20'000) x 1/15	2'000.00	
Intérêts sur fortune 0.125%			63.00	
Déduction pour personne à charge			-2'600.00	
Revenu déterminant			**63'823.00**	

		Annuel	Mensuel
Loyer net (Taux d'effort de 63'823)	**= 16.3%**	**10'403.15**	**866.93**
Charges		1'896.00	158.00
Téléréseau		294.00	24.50
Loyer total		**12'593.15**	**1'049.43**

14 - 168e.indd 2124 21.01.11 12:53

Exemple 4.

Revenu de la famille avec fortune et avec 13ème salaire :

Salaire	65'000.00	-5'200.00	59'800.00	le salaire est
Allocations familiales	2'400.00		2'400.00	déduit de 8%
Subsides de l'assurance-maladie (famille)	2'160.00		2'160.00	
Total brut sans fortune			**64'360.00**	
Fortune brute	150'000.00	(-20'000) x 1/15	8'666.67	
Intérêts sur fortune 0.125%			188.00	
Déduction pour personne à charge			-2'600.00	
Revenu déterminant			**70'614.67**	

		Annuel	Mensuel
Loyer net (Taux d'effort de 70489)	**= 17.0%**	**12'004.49**	**1'000.37**
Charges		1'896.00	158.00
Téléréseau		294.00	24.50
Loyer total		**14'194.49**	**1'182.87**

Exemple 5.

Revenu de la famille avec fortune et avec 13ème salaire :

Salaire	65'000.00	-5'200.00	59'800.00	le salaire est
Allocations familiales	2'400.00		2'400.00	déduit de 8%
Subsides de l'assurance-maladie (famille)	2'160.00		2'160.00	
Total brut sans fortune			**64'360.00**	
Fortune brute	500'000.00	(-20'000) x 1/15	32'000.00	
Intérêts sur fortune 0.125%			625.00	
Déduction pour personne à charge			-2'600.00	
Revenu déterminant			**94'385.00**	

		Annuel	Mensuel
Loyer net théorique (Taux d'effort de 94385)	**= 19.4%**	**18'310.69**	
Loyer net réel = loyer maximum		15'180.00	1'265.00
Charges		1'896.00	158.00
Téléréseau		294.00	24.50
Loyer total		**17'370.00**	**1'447.50**

Exemple 6. (Famille sans enfant, sans fortune et un seul salaire)

Salaire	65'000.00	-5'200.00	59'800.00	le salaire est
Majoration pour taux d'activité insuffisant	29'900.00		29'900.00	déduit de 8%
Revenu déterminant			**89'700.00**	

		Annuel	Mensuel
Loyer théorique (Taux d'effort de 89'700)	**= 18.9%**	**16'953.30**	
Majoration pour sous-occupation	**25%**	**4'238.33**	
Loyer net Théorique		**21'191.63**	
Loyer net réel = loyer maximum		15'180.00	1'265.00
Charges		1'896.00	158.00
Téléréseau		294.00	24.50
Loyer total		**17'370.00**	1'447.50

14 - 168e.indd 2125 21.01.11 12:53

Dans le détail (NB: les articles 4 à 7 de la loi sur le RDU font foi):

Revenus pris en compte	Déductions sur le revenu prises en compte
Le produit de l'activité lucrative dépendante	Les cotisations AVS, AI, perte de gain, chômage, maternité
Le produit de l'activité lucrative indépendante	Les cotisations pour l'assurance-accidents non professionnels
Les avances sur pensions alimentaires	Les cotisations, versées en vue d'acquérir des droits dans une institution de prévoyance professionnelle
Le rendement de la fortune mobilière	Les frais professionnels, pour les personnes exerçant une activité dépendante, les frais justifiés par l'usage commercial et professionnel pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante
Le rendement de la fortune immobilière	Les frais de garde des enfants, pour les personnes célibataires, veuves, divorcées, séparées de corps ou de fait et qui tiennent ménage indépendant
Les prestations provenant de la prévoyance et d'assurances et tout autre revenu périodique	La pension alimentaire et les contributions d'entretien pour les enfants versées au conjoint divorcé, séparé judiciairement ou de fait
Les autres revenus acquis au sens de l'article 9 LIPP IV	Les frais médicaux à charge du contribuable
Toutes les prestations sociales	
Les versements provenant de capitaux privés susceptibles de rachat	
Les prestations en capital versées par l'employeur ou par une institution de prévoyance professionnelle à moins que le bénéficiaire ne les réinvestisse dans un délai d'un an dans une institution de prévoyance	
Les dévolutions de fortune ensuite d'une succession, d'un legs, d'une donation ou de la liquidation du régime matrimonial	
Les subsides de fonds publics ou privés et les secours d'institutions de bienfaisance	
Les prestations reçues en vertu d'une obligation d'entretien ou d'assistance fondée sur le droit de la famille	
Les prestations de l'assurance militaire ainsi que la solde et l'indemnité de fonction du service de protection civile	
Les prestations pour tort moral	
Les revenus perçus en vertu des législations fédérale et cantonale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	
Le gain en capital réalisé lors de l'aliénation d'éléments de la fortune privée	

14 - 168e.indd 2126 21.01.11 12:53

Fortune prise en compte	Déductions sur la fortune prises en compte
Tous les immeubles situés dans et hors du canton	Le montant des rentes viagères capitalisées
Les actions, les obligations et les valeurs mobilières de toute nature, les mises de fonds, apports et commandites représentant une part d'intérêt dans une entreprise, une société ou une association	Les dettes chirographaires et hypothécaires
L'argent comptant, les dépôts dans les banques, les soldes de comptes courants ou tous titres représentant la possession d'une somme d'argent	Les passifs et découverts commerciaux
Les créances hypothécaires et chirographaires	
Les éléments composant la fortune commerciale	
Les assurances-vie et vieillesse pour leur valeur de rachat	
Tout autre élément de fortune, notamment la valeur capitalisée des rentes viagères, à l'exclusion des meubles meublant et du capital versé à titre d'épargne à une institution de prévoyance	

Les différents types de prestations

La loi sur le RDU regroupe les prestations en trois types :

- les ***prestations catégorielles*** : prestations visant à soutenir les bénéficiaires dans un segment particulier de dépenses et consistant en un transfert monétaire en direction du bénéficiaire ou d'un tiers (ex.: subsides de l'assurance-maladie, allocations de logement, etc.);
- les ***prestations de comblement*** : prestations visant à garantir des conditions de vie dignes, subsidiaires à toute autre forme d'aide et consistant en un transfert monétaire en direction du bénéficiaire (ex.: aide sociale de l'Hospice général);
- les ***prestations tarifaires*** : prestations en nature accordées sous condition de revenu ou dont les tarifs dépendent du revenu ou pour lesquelles des rabais sont accordés en fonction du revenu (ex.: soins dentaires, camps de vacances, etc.).

14 - 168e.indd 2127 21.01.11 12:53

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Direction générale de l'action sociale

DSE - DGAS
Avenue de Beau-Séjour 24
1206 Genève

Monsieur Pierre Rumo
Président de la commission municipale du logement
Bvd. du Pont-d'Arve 15
1205 Genève

N/réf. : MM/jc

Genève, le 30 mars 2010

Concerne : questions posées par la Commission municipale du logement lors de l'audition de la direction générale de l'action sociale (DGAS) relative au revenu déterminant unifié (RDU)

Monsieur le Président,

En complément de la lettre que je vous ai adressée le 25 mars 2010 concernant l'objet cité en titre, j'ai l'avantage de vous apporter les réponses suivantes aux deux questions qui m'ont été posées :

a) Revenu déterminant pris en compte pour le calcul des prestations de l'office du logement

Le revenu déterminant le droit aux prestations issues de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 (I 4 05 - LGL) est *le revenu brut.*

L'art. 31 al. 1 let. a LGL prévoit ce qui suit : «par revenu, il faut entendre le revenu déterminant, c'est-à-dire l'ensemble des ressources au sens des articles 17 et suivants de la loi sur l'imposition des personnes physiques, du 27 septembre 2009, du titulaire du bail, additionnées à celles des autres personnes occupant le logement, dont à déduire une somme de 10 000 F pour la première personne, de 7 500 F pour la deuxième personne et de 5 000 F par personne dès la troisième personne occupant le logement».

Je vous adresse, en pièce jointe, une plaquette d'information qui reprend ces éléments.

Il convient de préciser que le revenu déterminant unifié (RDU) entrera en vigueur en avril 2013 pour les prestations liées au logement.

Direction générale de l'action sociale • Avenue de Beau-Séjour 24 • 1206 Genève
Tél. 022 546 51 11 • Fax 022 546 51 29 • E-mail prenom.nom@etat.ge.ch • www.ge.ch
Bus ligne 1 (arrêt Reverdin), ligne 3 (arrêt Calas)

b) Déduction des cotisations des indépendants au 3e pilier A à des fins de prévoyance professionnelle

L'administration fiscale cantonale (AFC) me confirme qu'en l'état de la situation, ces cotisations ne sont effectivement pas prises en compte pour la détermination du RDU. Cette question va être examinée sur le plan technique et juridique afin d'apporter une éventuelle adaptation des dispositions concernées.

Dans l'espoir que ces réponses vous apporteront les clarifications souhaitées, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marc Maugué
Directeur général

Annexes mentionnées

2 juin 2010

B. Rapport de minorité de M^me^ Anne Moratti Jung.

Les Verts et les socialistes, après avoir désespérément essayé d'expliquer en quoi les dispositions transitoires inscrites à l'article 17 du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM), étaient cohérents avec la volonté de la commission du logement lors de l'élaboration du règlement, celle-ci voulant attendre que le revenu déterminant unifié (RDU) soit opérationnel, c'est-à-dire N-0 et non N-2 pour l'appliquer aux locataires, mais ils ont finalement perdu devant une coalition de circonstance pour le moins étrange.

En effet, si l'on ne soupçonnait pas une tactique préélectorale, on aurait de la peine à croire que la droite emboîte le pas à l'extrême gauche pour favoriser les personnes avec un très bas revenu qui, selon A gauche toute!, seraient défavorisées par l'article 17 du nouveau règlement de la GIM. Cette droite qui préfère un RDU encore en chantier et pour lequel un conseiller d'Etat de droite a déposé un projet de loi d'un peu plus de 6,6 millions (PL 10527), afin d'en corriger les erreurs de jeunesse. Cette même droite, qui, au lendemain de l'envoi du projet d'arrêté PA-100 et de la résolution R-126 à la commission du logement, était unanime dans les médias pour dénoncer une politique trop sociale voulue par la gauche du Conseil municipal et la magistrate Sandrine Salerno, veut aujourd'hui appliquer un RDU qui compte la fortune dès le premier sou, alors que la GIM accorde 10 000 francs d'épargne à ces locataires et 20 000 francs lorsqu'il y a des enfants, largesse qu'elle ne pourra plus accorder si l'on applique le RDU!

Etrange manège également, que ce va-et-vient du règlement entre la commission du logement et la GIM, ne permettant pas aux fonctionnaires de travailler sereinement et de mettre en oeuvre une politique sociale du logement, que la majorité de gauche du Conseil municipal avait pourtant votée, à l'unanimité, après un peu plus de deux ans de travail et de concertation avec les milieux de protection des locataires (Asloca, le 17 novembre 2008, ainsi que le Rassemblement pour une politique sociale du logement, le 24 novembre 2008).

Amnésie générale ou mauvaise foi quand cette commission affirme que le Conseil municipal n'était pas au courant, au moment du vote du règlement en séance plénière, que le RDU était appliqué par l'Etat dans certains services, mais que son application posait problème, en raison d'un décalage de deux ans (N-2). En effet, en page 36 du rapport de majorité (PR-626), on trouve la référence à la lettre du 9 novembre 2008, qui informe la commission sur la réalité du RDU:

«Le RDU est utilisé par le Canton pour le versement de prestations sociales fondées sur le revenu et se base sur les éléments de la déclaration fiscale.

»Dans le système actuel, le RDU disponible est celui basé sur les revenus de l'année N-2, ce qui signifie que le RDU 2006 est déterminant pour l'année 2008. Les locataires de la GIM disposent donc du RDU 2006.

»Or, la situation économique et familiale du locataire peut avoir évolué depuis 2006. Calculer le loyer sur une situation d'il y a deux ans ne permettrait pas à la Ville d'assurer l'accès à un logement social et le paiement d'un loyer basé sur la situation répondant aux besoins réels de la personne.

»Ainsi, plusieurs services de l'Etat octroyant des prestations sociales ne peuvent se fonder sur le RDU N-2 et se basent sur leur propre méthode de calcul. L'Hospice général, le Service des prestations complémentaires, la Direction du logement peuvent être cités en exemple.

»Concernant l'avenir, l'Etat a décidé d'élaborer un nouveau système d'information du RDU qui se basera sur les revenus de l'année en cours afin d'inclure à terme dans le RDU la totalité des prestations sociales qu'il verse. Cet objectif du RDU N-0 est fixé à l'horizon 2012.»

En 2009, la commission aurait été bien inspirée de suivre l'avis d'un commissaire démocrate-chrétien, qui demandait dans la séance du 5 janvier, page 76, d'ajouter un alinéa précisant que, dès que le RDU basé sur le revenu de l'année en cours sera disponible, la Ville l'utilisera. Acceptant le principe de cette demande, la commission lui a pourtant préféré une autre formulation: «Aussi longtemps que le revenu déterminant unifié (RDU) au sens de la loi genevoise sur le revenu déterminant donnant droit aux prestations sociales cantonales du 19 mai 2005 n'est pas opérationnel, la GIM appliquera les règles suivantes...», qui fait l'objet aujourd'hui d'une lecture partisane; la belle harmonie de la commission de l'époque ayant volé en éclat à l'approche des élections.

Incohérent ce Conseil d'Etat qui affirme à la commission du logement de la Ville de Genève que la GIM peut appliquer le RDU puisqu'il est opérationnel, mais qui ne l'impose pas à l'ensemble de ses services en déclarant dans l'exposé des motifs du projet de loi (PL 10527): «Le déploiement du RDU à l'ensemble des prestations sociales est actuellement entravé. Il se heurte à la règle selon laquelle le calcul du RDU est basé sur la dernière taxation fiscale, l'année de référence N-2. Or, cette règle n'est pas applicable aux prestations les plus importantes du système social genevois que sont, en particulier, l'aide sociale individuelle, les prestations fédérales et cantonales complémentaires à l'AVS/AI (PCF et PCC), les allocations de logement et les allocations d'études et d'apprentissage. Dans ces cas, le RDU doit être impérativement calculé sur la base des revenus de l'année en cours. Travailler uniquement avec l'année de référence N-2 signifie donc limiter le RDU plus ou moins aux prestations et tarifs qui l'utilisent aujourd'hui. Ce sont les subsides d'assurance maladie, les réductions tarifaires sur les camps de vacances, les réductions tarifaires sur les soins dentaires, les

taxes de naturalisation d'étrangers, l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires, ainsi que les tarifs de l'aide et des soins à domicile. Même si ces prestations sont au nombre de six, elles ne représentent que 72 millions de francs environ sur un total de plus de 1 milliard, soit 7% seulement.»

Pour les socialistes et les Verts, il serait donc inadmissible de prendre les locataires de la GIM pour des cobayes, soumettant les personnes fraîchement retraitées, séparées ou au chômage à une attente de deux ans avant de voir leur situation réelle prise en compte.

Ce n'est pas pour rien que les associations actives dans le canton dans le domaine social désapprouvent la formule actuelle du RDU. Ces institutions, qui avaient été à l'origine de ce principe d'égalité de traitement, tenant compte du revenu et de la fortune et instaurant une hiérarchisation de l'octroi des aides sociales, sont aujourd'hui en prise avec les conséquences de ce décalage de deux ans sur des personnes momentanément ou durablement touchées par les aléas de la vie.

Les Verts et les socialistes vous proposent de refuser les conclusions du rapport de majorité sur le projet d'arrêté PA-100 et de revenir, par ce vote, aux conclusions du rapport de majorité sur la proposition PR-626 qui demande l'application du RDU opérationnel, soit N-0, comme demandé par le projet de loi PL 10527, déposé par le Conseil d'Etat le 28 août 2009.

4.c) Rapports de majorité et de minorité de la commission du logement chargée d'examiner la résolution du 19 janvier 2010 de Mmes Maria Pérez, Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyée en commission le 19 janvier 2010, intitulée: «RDU et règlement de la GIM» (R-126 A/B)[1]

A. Rapport de majorité de M. Guy Dossan.

La commission du logement, sous la présidence de M. Pierre Rumo, s'est réunie les 8 février, 15, 22 et 29 mars, 12 et 26 avril 2010 pour examiner l'objet cité en titre.

[1] «Mémorial 167e année»: Développée, 4430.

Les notes de séances étaient prises pas M^me^ Ariane Pollet et M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie.

Remarque préliminaire

Les projets d'arrêté PA-100 et de résolution R-126 ont fait l'objet d'un traitement simultané par la commission, mais font, bien évidemment, l'objet de rapports distincts, dont les contenus sont toutefois identiques s'agissant du même thème.

Rappel de la résolution

Considérant:

– que l'entrée en vigueur de la loi sur le revenu déterminant unifié date du 1er janvier 2007;
– que l'article 13 sur le revenu familial stipulant «que le revenu familial déterminant pour la fixation du loyer des logements à caractère social est le revenu déterminant unifié (RDU)» aurait dû être appliqué dès l'entrée en vigueur du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève;
– que la Gérance immobilière municipale (GIM) n'aurait pas dû ignorer l'exploitabilité du RDU par ses services;
– que des augmentations de loyer indues ont donc été adressées par la GIM à ses locataires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'appliquer la rétroactivité, à l'abrogation de l'article 17, au 18 février 2009, soit l'entrée en vigueur du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève;
– d'abroger toute directive allant à l'encontre dudit règlement et de sa stricte application;
– d'annuler toute modification de loyer basée autrement que sur le revenu déterminant unifié (RDU);
– d'envoyer, dans les plus brefs délais, une lettre circulaire aux locataires de la Gérance immobilière municipale expliquant l'erreur dans laquelle s'est placée cette dernière, l'application dorénavant du RDU dans le mode de calcul du loyer et la pleine application de l'article 13.

Séance du 8 février 2010

Audition des auteurs de la résolution, représentés par M^me^ Maria Pérez

M^me^ Pérez indique que le projet d'arrêté PA-100 et la résolution R-126 ont été déposés suite à la constatation que les dispositions de l'article 17 (article transitoire) du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève appliquées par la Gérance immobilière municipale (GIM) s'avèrent plus défavorables aux locataires que ne le seraient celles définies par le revenu déterminant unifié (RDU). De plus, les dispositions de l'article 17 doivent être appliquées en l'absence de RDU mais, aujourd'hui, le RDU existant, il paraît logique que ce soit dès lors l'article 13 du règlement qui soit appliqué.

M^me^ Pérez évoque les problèmes soulevés par l'application des dispositions transitoires:

– un abattement d'au minimum 8%, oscillant actuellement entre 9% et 10%, dont il est difficile de comprendre le montant;
– une prise en compte de la fortune à partir de 10 000 francs alors que, si le RDU prend en compte la fortune à partir du premier franc, il prévoit par contre toute une série de déductions qui se montent au minimum à 12%.

Le groupe A gauche toute! a également travaillé à la rédaction d'un amendement à l'article 13 (voir annexes) du règlement de la GIM, prenant en compte tous les bénéfices du RDU, tout en ajoutant également certaines modifications nécessaires concernant la fortune, ce qui le rendrait ainsi plus «généreux» et social.

Le loyer serait alors calculé avec comme référentiel le bordereau de taxes des impôts cantonaux et communaux (ICC), plus fiable que le RDU qui, s'il existe, n'est toutefois pas opérationnel partout dans l'administration cantonale.

Avant toute application, il faudrait toutefois faire des projections avec un calcul effectué selon le RDU, selon les dispositions transitoires ou selon le projet du groupe A gauche toute!

Une commissaire socialiste s'interroge sur la notion de «régie sociale», tous les locataires de la Ville n'étant en effet pas dans une situation précaire. M^me^ Pérez répond que, en rédigeant le règlement, il fallait garantir la mixité en accueillant des revenus annuels s'élevant jusqu'à 120 000 francs et que les calculs ne tenaient pas compte de la fortune. Elle ne souhaite pas de ghettos de pauvres et souhaite favoriser la classe moyenne. L'administration conservera par conséquent une grande marge de manœuvre concernant le calcul du montant des loyers.

M^me^ Pérez insiste sur la nécessité de statuer sur le projet d'arrêté ou propose

de reformuler l'article 13 et de supprimer l'article 17. La commission, puis le Conseil municipal en séance plénière, doivent statuer sur la façon dont ils veulent que les loyers soient fixés.

Un commissaire libéral est d'avis que, du point de vue technique, il n'est peut-être pas judicieux d'intégrer des montants dans la rédaction d'un nouvel article. Il propose d'évoquer des mécanismes qui demeurent, plutôt que des chiffres qui évoluent au gré des fluctuations politiques et économiques.

D'autre part, il pense que, le RDU n'étant pas un certificat mais une méthode de calcul, rien n'empêcherait la GIM d'appliquer cette méthode pour analyser le statut de ses futurs locataires.

Un commissaire socialiste revient sur la notion de mixité qui lui semble impossible à réaliser, la GIM ayant un devoir de travail social voire hypersocial. Pour choisir la meilleure solution, il faudra auditionner le maximum d'intervenants.

Le commissaire radical s'interroge sur les projections à effectuer pour choisir la meilleure solution. Il sera en effet impossible d'étudier tous les cas de figure. Quels paramètres (type de population, par exemple) faudra-t-il dès lors choisir pour que ces projections soient réalistes et utilisables?

Le président évoque les huit cas de contestation reçus à ce jour par la GIM et il estime, au vu de ce petit nombre, que les locataires semblent globalement satisfaits.

La suite des travaux de la commission interpelle les commissaires:

– faut-il auditionner de nombreuses associations?
– faut-il effectuer les projections évoquées par la représentante des auteurs du projet et, si oui, sur quelles bases? Par quel expert?

Une commissaire démocrate-chrétienne se propose d'établir les projections souhaitées par la commission sur la base de plusieurs profils types, étant familière de ce type d'objet.

La commission décide d'auditionner tout d'abord l'Etat (si possible M. Bernard Favre, secrétaire général du Département de l'emploi et de la solidarité), puis, une fois les projections obtenues et examinées, M^me^ Salerno, vice-présidente du Conseil administratif.

La commission statuera ultérieurement si les autres auditions évoquées se justifient encore (Avivo, SIT, SOS Femmes, Association des familles monoparentales, Caritas, Office du logement, Hospice général et Asloca).

Séance du 15 mars 2010

Audition de MM. Marc Maugué (directeur général de l'action sociale au Département de la solidarité et de l'emploi) et Vincent Mayer (responsable du centre RDU)

M. Maugué dessine les grandes lignes du RDU, concept qui tend à une simplification des relations administration/usager:

– il s'agit d'une prestation de calcul de revenu;
– il y a une hiérarchisation des prestations. A chaque ajout d'une prestation, le RDU permet de vérifier et d'évaluer les barèmes;
– le RDU a une temporalité N-2, les prestations 2010 étant par exemple basées sur les données 2008. Il s'agit d'un RDU prototype. Le RDU à l'année N ne sera effectif qu'en 2013. Le RDU actuel est donc évolutif, les nuances et les précisions apparaissant au fur et à mesure de son utilisation;
– actuellement, six services cantonaux utilisent le RDU: le Service de l'assurance maladie, le Scarpa, le Service des loisirs et de la jeunesse, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), le Service cantonal des naturalisations, la Clinique dentaire;
– le RDU tient compte de certaines déductions et du 1/15e de la fortune calculée;
– actuellement, il ne peut être recalculé en cours d'année.

A la question d'une commissaire d'A gauche toute! de savoir comment il est possible de prouver un changement de statut, M. Mayer répond que le RDU ne permet actuellement pas d'actualiser les situations courantes, puisqu'il est basé sur une temporalité de N-2. Par exemple, dans le cas des subsides d'assurance maladie, on ne peut pas l'utiliser, puisque la loi fédérale stipule que c'est la situation la plus récente qui doit être prise en compte.

M. Mayer précise que, lorsqu'un RDU est établi, il est possible de déduire une certaine quantité d'objets, c'est la règle. Par contre, le RDU ne peut pas être plus ou moins social, c'est une manière de calculer, dans lequel une partie de la fortune (1/15) est introduite.

Ensuite, il s'agit de faire évoluer le discours en abordant le problème de manière politique. Une commissaire écologiste se pose la question de savoir s'il est aujourd'hui raisonnable de prendre le RDU N-2 pour établir le montant d'un loyer.

Pour M. Maugué, la réponse à la question de savoir si on doit se poser dans une situation N-2 ou prendre en considération la condition de revenu actuel pour établir l'attribution d'un logement est totalement politique, puisque, dans une

perspective d'aide au logement, la problématique d'une attribution avec ou sans RDU N-2 est tout à fait politique.

A la question d'une commissaire d'A gauche toute! sur les minima et les-maxima des déductions appliquées dans le RDU, M. Mayer répond, concernant les impôts et la fortune, que les déductions dites obligatoires oscillent et peuvent être bloquées en cas de grosses fortunes (montant brut). Il n'y a pas de plancher, il s'agit de faire le calcul sur les frais réels.

Le RDU à l'année N sera «au mois» et pourra donc faire l'objet de réactualisation mensuelle.

Le RDU n'a pas pour but d'accorder des prestations, mais c'est un outil pour les services qui attribuent des prestations. Il s'agit d'une méthode de calcul qui doit être la même pour tout le monde. Les services restent toutefois libres d'aménager des prestations à la carte, avec ou sans RDU.

A la question d'une commissaire libérale, M. Mayer répond que, dans un futur plus ou moins proche, les allocations d'études seront intégrées au RDU.

Le commissaire radical s'interroge sur la manière de calculer les loyers à l'Office cantonal du logement social. M. Mayer pense que le calcul se fait sur la base du revenu fiscal déterminé (déductions fiscales inscrites dans la loi), mais en tous les cas pas sur le RDU.

Pour conclure, M. Maugué informe les commissaires qu'un projet de loi est actuellement à l'étude devant le Grand Conseil pour le financement du développement du système d'information du RDU. La mise en place du RDU «année N» dépend donc, pour une grande part, de la complexité informatique de ce projet.

La commission procède alors à l'examen des projections établies par la commissaire démocrate-chrétienne et la représentante des auteurs du projet d'arrêté PA-100.

Ces projections concernent l'attribution de logements de une à cinq pièces et sont établies sur la base de la taxation ICC, des dispositions transitoires de la GIM, d'une base RDU et de l'amendement d'A gauche toute!

Un commissaire radical s'interroge sur les chiffres choisis, ils ne semblent en effet pas avoir été pris au hasard. Les montants pris en compte lui semblent toutefois trop élevés, en rapport à la population à laquelle s'adresse la GIM, à savoir des personnes à revenus modestes.

Un commissaire libéral s'étonne que les montants ne prennent pas en considération les dépenses. Ce modèle d'analyse ne donnera pas de réponses cor-

respondant aux situations les plus fréquentes. Il serait peut-être plus simple de prendre deux ou trois situations précises et de les faire évoluer selon les besoins.

Une commissaire des Verts reste perplexe quant au rapport du travail fournit pour faire ces projections (qui seront très nombreuses) et de la réalité de leur application. La solution proposée par le commissaire libéral lui paraît plus pertinente ou du moins plus parlante.

L'auteure des projections précise que le calcul sur la base de la taxation ICC permet d'établir des seuils. Un seul cas décliné selon une seule méthode exclut trop de possibilités, c'est une méthode trop réductrice qui ne permet aucune projection ultérieure. Il faut utiliser le plafond des revenus nets pour faire des probabilités de déductions. Les chiffres de la fortune permettent de prendre en compte le seuil de l'ICC. Les revenus supérieurs permettent enfin de montrer ce que les gens vont payer en plus.

Une commissaire des Verts pense qu'il faut se déterminer sur les déductions possibles et décider de leur montant de manière systématique.

Une autre commissaire des Verts est d'avis qu'il serait plus judicieux d'auditionner rapidement M[me] Salerno, car la commission ne peut pas passer des années à reprendre inlassablement le règlement de la GIM.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare que son groupe tient à attribuer les logements de la GIM aux personnes dans le besoin. Une commissaire socialiste lui répond que les loyers actuels de la GIM sont très bas par rapport aux prix en vigueur dans les régies privées et que, par conséquent, les situations les plus précaires devront être prises en compte au cas par cas.

Séance du 22 mars 2010

Audition de M[me] Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M[mes] Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale, et Marozia Carmona Fischer, responsable de l'unité sociale

La magistrate souligne que, au vu de l'importance des points à discuter, il fallait que la voix du Conseil administratif soit entendue au plus vite. Elle pense que cette proposition de révision du règlement est très mauvaise, car le calcul sur le RDU n'est pas à appliquer à des aides sociales, en raison de l'effet retard (N-2) essentiellement. En ce sens, les personnes qui verraient leur situation se dégrader feraient les frais du système N-2, tandis que les personnes qui connaîtraient une amélioration de leurs revenus bénéficieraient d'un laps de temps de deux ans durant lequel ils échapperaient à la remise à niveau de leur situation. Elle souligne le paradoxe qu'entraîne le calcul en fonction du RDU, puisqu'il aggrave le statut

de la population défavorisée et favorise celui des personnes qui connaissent une amélioration de leur revenu. Le RDU est un outil qui n'est pas adapté. Bien que ce système soit efficient, il ne prend pas en considération les détails et la complexité des situations de la population en situation précaire. Elle précise que les associations sociales étaient opposées au RDU.

Le Conseil administratif pense qu'une diversité de moyens doit être mise en place pour gérer avec le plus de souplesse possible des objets comme le logement. Aujourd'hui, le RDU est très peu appliqué, et la modification du RDU (prévue en 2013) entamera un nouveau débat qui ne semble pas encore d'actualité.

La magistrate rappelle que l'objectif du Conseil administratif, sous la législature de M. Pierre Muller, était d'élaborer un nouveau règlement unique pour gérer le patrimoine immobilier de la GIM. Le Conseil administratif a fait son travail, puisqu'il a élaboré un règlement, modifié ensuite par le Conseil municipal, puis il a commencé à appliquer ce nouveau règlement.

Elle ajoute qu'il s'agit, désormais, de laisser vivre ce règlement. Tant que la réforme ne s'est pas appliquée à l'ensemble des locataires, il n'y a pas assez de recul pour juger si le règlement est opportun ou non.

L'administration appliquera évidemment le système RDU, si le Conseil municipal le demande, mais un tel changement engendrera des modifications substantielles qui devront être transmises à l'ensemble des locataires. Ce processus occasionnera un travail considérable et une perte de temps significative. La magistrate propose donc d'aller jusqu'au bout des décisions prises et de se tenir à cette réalité sans apporter de nouvelles modifications.

En outre, la modification du présent règlement va créer une inertie très forte et va semer le trouble chez les locataires de la GIM, qui ont accepté l'application du nouveau règlement, et va empêcher le bon fonctionnement de l'administration. M^me^ Salerno précise que les fonctionnaires de la GIM ne comprennent pas les raisons qui poussent le Conseil municipal à bloquer l'application du nouveau règlement, qu'il a lui-même voté il y a moins d'un an.

Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'un point de vue personnel, bien qu'elle soit contre l'application du RDU, mais bien d'une perplexité générale face aux doutes qui entourent l'application de ce nouveau règlement. Ce n'est pas la magistrate que l'on «coince», mais le travail de l'administration, on nuit à l'image du service public.

En outre, en 2009, aucun locataire ne s'est opposé à l'application du nouveau règlement. Il n'y a eu, en tout et pour tout, que cinq recours sur une augmentation de loyers suite à l'application du nouveau règlement. Les locataires ne craignent pas de faire recours, car il est très rare qu'une étude d'avocats refuse un quelconque dossier. Cela prouve donc que ce règlement est largement accepté par la

population. On peut affirmer que le rapport est de 50/50 entre les augmentations et les diminutions de loyers. Il s'agit de la situation factuelle à ce jour.

Mme Bietenhader Deferne souligne que le nouveau règlement permet d'être très réactif, l'application du RDU atténuerait cette réactivité. Sur la problématique opérationnelle, la GIM dispose de 5064 logements à caractère social, dont 2050 logements qui, sous l'ancien système déjà, étaient mis à la disposition de personnes bénéficiant d'une aide personnalisée. Le nouveau règlement a donc été mis en application en priorité à cette catégorie de locataires, pour éviter la fiscalisation de cette aide. On a proposé à ces personnes d'adhérer à ce nouveau règlement, et elles ont toutes accepté.

Deux cent cinquante nouveaux baux ont été signés, 1360 loyers recalculés avec le nouveau règlement et 1120 calculés avec l'article 17.

Dans l'hypothèse où la commission décide de changer ce nouveau règlement, il faudra non seulement revenir vers cette population et refaire tous les calculs, mais aussi leur expliquer que la règle aura changé en l'espace d'un an à peine.

Mme Carmona Fischer ajoute que l'application de ce nouveau règlement est facilement applicable, sauf pour quelques cas complexes. Elle a reçu tous les locataires qui avaient besoin d'une aide ou de solutions spécifiques.

Parmi les cinq cas de recours, deux portaient sur la majoration du loyer pour cause de sous occupation, point existant déjà avant l'élaboration du nouveau règlement. Il s'agit donc de l'application d'un ancien article qui n'est que prolongé par le nouveau règlement. Un recours portait sur le taux d'activité insuffisant. Et, là encore, Mme Carmona Fischer affirme que l'administration est prête à entendre les arguments et trouver des solutions. Les deux derniers recours concernaient des situations de monoparentalité avec des enfants majeurs à charge. L'administration prend en considération le groupe familial, c'est pourquoi ces enfants percevant un salaire ou étant en possession d'une fortune sont inclus dans le montant du loyer.

Une commissaire d'A gauche toute! mentionne qu'il ne s'agit pas de modifier complètement le règlement, mais simplement de l'appliquer correctement. Pourquoi l'abrogation de l'article 17 et la mise en application du RDU poseraient-elles problème?

Mme Salerno rappelle qu'une présentation détaillée des conséquences de l'application du RDU a été explicitée en 2008.

Mme Bietenhader Deferne précise que le débat se situe essentiellement au niveau de l'Etat. Un affinement du fonctionnement est attendu, dans la perspective d'appliquer un RDU N-0.

La même commissaire rappelle que ce règlement a été voté et que les décisions ne sont donc plus à la carte. L'application du règlement par la GIM est en contradiction avec son contenu.

Mme Salerno répond que le Conseil municipal était au courant des difficultés qui entourent l'application du RDU. L'Etat s'est prononcé, il ne veut pas l'appliquer partout. Si le Conseil municipal désire l'application du RDU, alors cette décision sera respectée et les modifications engendrées seront réalisées. Il faut simplement que l'administration puisse appliquer les nouveaux outils et qu'elle puisse jouir de sa capacité de mettre en œuvre le règlement au plus vite.

La commission se sent trahie par l'administration et c'est pourquoi elle revient sur la disposition transitoire. Les modifications font partie de l'élaboration du règlement. Il se peut que, dans trois ans, le RDU ne soit plus le meilleur outil de calcul mais, actuellement, il semble l'être.

Une autre commissaire d'A gauche toute! ajoute qu'il semblerait plus facile pour le locataire de présenter un seul document à l'administration plutôt qu'un florilège de justificatifs.

Mme Bietenhader Deferne mentionne que l'administration n'a pas la possibilité de choisir si elle applique la disposition transitoire ou pas. L'administration se doit de traiter toute la population de manière égale.

La même commissaire demande quelle est la temporalité utilisée par l'administration.

Mme Carmona Fischer répond que l'administration applique le système N-1 et qu'une souplesse au cas par cas est respectée; dans cette situation, les calculs sont établis sur les dernières fiches de salaire. A l'heure actuelle, la marge de manœuvre accordée à l'administration est très grande et elle permet donc de traiter les cas au plus près des nécessités des locataires.

La magistrate réagit sur certaines remarques qui sont faites. Les cas individuels non documentés ne peuvent pas être relégués au rang de généralités et de normes. Pour l'instant, les critiques portées par les commissaires sur l'application du règlement s'établissent sur ce genre de cas. A la confrontation de faits, les critiques ne tiennent pas. Le problème réside dans le fait que ces dénonciations ne butent jamais sur des faits, mais qu'elles se fondent sur des rumeurs.

La même commissaire demande comment sont établis les calculs.

Mme Carmona Fischer répond qu'il faut apporter les éléments constitutifs du revenu et de la fortune, soit l'avis de taxation, les fiches de salaire, des justificatifs concernant la situation de famille, etc., à savoir les éléments constitutifs du RDU. Quand ce n'est pas le RDU, c'est l'avis de taxation ICC qui fait foi.

Une commissaire écologiste s'interroge sur le flou juridique qui entoure l'article 17, et plus précisément sur la mention qui stipule que «le RDU n'est pas encore opérationnel». Qui va décider de la mise en application du RDU?

Mme Bietenhader Deferne répond que le RDU n'est pas encore satisfaisant, et qu'il sera réellement opérationnel en 2013. Il sera en vigueur lorsque sa temporalité sera de N-0. Par contre, si le Conseil municipal décide qu'il se satisfait du N-2, l'administration l'appliquera ainsi.

Une commissaire d'A gauche toute! avoue le malentendu qui entoure l'application du RDU. Elle pensait que, bien que ce soit un RDU N-2, il serait appliqué.

Mme Salerno précise que, si on ne suit que les décrets administratifs, aucune souplesse n'est possible. La qualité des services ne peut s'améliorer que dans un système qui prend en considération les difficultés sociales de la population. Elle souhaite une gérance sociale, c'est le plus de la GIM.

Une commissaire écologiste demande si le terme «cas de rigueur» permet une marge de manœuvre à l'administration pour prendre en compte les difficultés sociales.

Mme Carmona Fischer explique que le cas le plus courant concerne les jeunes adultes qui se retrouvent sans emploi. En règle générale, il ne s'agit pas d'une volonté. S'il s'agit d'une volonté, ce choix de vie est respecté, mais pas subventionné.

La magistrate rappelle que les locataires sont sincères et loyaux envers l'administration. En retour, l'administration tente de se comporter de la même manière.

Mme Bietenhader Deferne affirme que le vrai drame consiste plutôt dans les 300 logements libres face aux 3000 demandes. Les gens sont donc satisfaits dès qu'ils obtiennent un logement, ils ne remettent pas en cause les méthodes de calcul mais plutôt l'impossibilité d'être logés.

Une commissaire démocrate-chrétienne souhaiterait savoir si le système de contrôle interne est en place.

Il lui est répondu que tous les dossiers sont vérifiés en détail en ce qui concerne les locataires qui bénéficient d'une aide personnalisée. Par contre, en ce qui concerne le reste des locataires (environ 3000 personnes), leur situation fiscale va devoir faire l'objet d'une vérification dans les plus brefs délais.

Le commissaire radical souhaiterait savoir s'il serait possible d'estimer les modifications engendrées par une application du RDU actuel.

Mme Bietenhader Deferne répond qu'il n'est pas possible de faire de prédic-

tion et de chiffrer ces modifications. A cause de la crise, il y a de toute manière un plus grand nombre de situations qui se détériorent que de celles qui s'améliorent.

Un commissaire socialiste voudrait connaître le temps nécessaire pour que toute la population soit assujettie au nouveau règlement.

M[me] Bietenhader Deferne pense que, si le règlement n'avait pas été bloqué, il aurait fallu attendre environ une année. Actuellement, et pour autant que le règlement soit rapidement réactivé, il est impossible d'estimer le temps nécessaire au processus d'adhésion de la deuxième tranche de la population. Il y a encore 3000 locataires à faire passer dans le nouveau règlement. Il s'agit de ceux qui ne bénéficient pas de l'aide personnalisée. On ne peut toutefois pas estimer le temps, puisque ceux-ci ont la possibilité de faire recours, une notification unilatérale du bailleur à l'échéance du bail pouvant être contestée.

M[me] Salerno ponctue en évoquant la crise. Les situations vont globalement s'aggraver pour la population. Par ailleurs, l'application du RDU N-2 risque de compliquer le travail de l'administration, car il demandera de refaire tous les calculs. La latitude de l'administration est suffisante pour prendre en compte toutes les situations les plus subtiles rencontrées par les locataires de la GIM. Actuellement, le monde du logement privé est incomparable à la situation des locataires de la GIM.

Séance du 29 mars 2010

Une discussion s'instaure sur la décision de voter ou non lors de cette séance.

Les éléments d'explication concernant le calcul d'après le RDU étant bien assez nombreux, le groupe socialiste et les Verts souhaitent voter afin de débloquer la situation au plus vite, et de ne pas continuer à aggraver la situation des locataires de la GIM.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre, libéraux et démocrates-chrétiens souhaitent interroger leur groupe respectif et donc reporter le vote.

Le groupe A gauche toute! attend encore certaines précisions (en particulier la réponse complète de M. Maugué) pour se déterminer et demande donc le report du vote.

Une commissaire écologiste pense qu'il s'agit d'une décision politique et non technique. Les groupes sont soit pour, soit contre le RDU dans son ensemble. Personnellement, elle pense que le RDU est dangereux pour un certain nombre de locataires.

Le vote est repoussé à la séance ultérieure par 8 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 2 AGT) contre 4 non (3 S, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

Séances des 12 avril et 26 avril 2010

Note du rapporteur: Le vote a eu lieu lors de la séance du 12 avril 2010. Mais, à la réception des notes de séance, force a été de constater que ces dernières étaient plus que lacunaires, puisque les prises de position des groupes n'avaient pas été notées par la procès-verbaliste. En conséquence, afin de pouvoir établir un rapport fidèle aux vœux des commissaires, la position des groupes a été reprécisée, évidemment sans vote, au cours de la séance du 26 avril 2010, lors de l'approbation des notes de séance du 12 avril.

Une commissaire d'A gauche toute! annonce qu'elle va faire une explication de texte du nouveau règlement et elle souhaite présenter ce qui est ressorti de sa rencontre avec Me de Dardel. Elle relève un paradoxe, il ne faudrait voter ni sur le projet d'arrêté PA-100 ni sur la résolution R-126, car l'article 17 est caduc. Le RDU existant, la GIM aurait tout de suite dû appliquer l'article 13, car il est désormais en vigueur.

L'article 14 du règlement de la GIM stipule que, en cas de changement de situation, la GIM est contrainte de prendre en considération la nouvelle situation. Dans ces circonstances, le RDU N-2 pourrait favoriser certains locataires et devrait donc être appliqué.

L'amendement initialement proposé par A gauche toute! pour l'article 13 est donc retiré. Il n'est pas nécessaire de modifier le règlement, il faut seulement qu'il soit strictement appliqué par la GIM.

Un commissaire socialiste tient à formuler plusieurs remarques: la GIM applique le règlement voté par le Conseil municipal. Le RDU N-2 n'est pas satisfaisant, c'est pourquoi l'Etat l'applique si peu et qu'il souhaite le changer en N-0. Appliquer le RDU N-2 engendrera une solution bricolée. On ne peut pas osciller entre un RDU N-2 et un RDU N-0, il faut un règlement commun à tous, et non pas à la carte. Il faut laisser le temps à ce règlement d'évoluer avant de le bloquer.

Une commissaire libérale, au vu des explications qui ont été fournies, déclare que l'article 17 doit être abrogé.

Une commissaire d'A gauche toute! est d'avis que l'article 13 est clair. Si le RDU N-2 est favorable dans certaines situations, dans l'intérêt des locataires, son application est donc nécessaire. Et qu'importe la latence, la situation pourra toujours être vérifiée et rattrapée à terme par l'administration. Le nouveau règlement est satisfaisant, il faut simplement l'appliquer. Elle regrette amèrement que son groupe doive contrer le Parti socialiste et faire une alliance avec la droite.

La même commissaire déclare que l'abrogation de l'article 17 se fait au bénéfice de l'application des articles 13 et 14, et qu'il convient donc de l'intégrer au projet d'arrêté sous forme d'amendement.

Une commissaire écologiste pense que le seul litige qui existe tourne autour du qualificatif «opérationnel» et de l'interprétation de ce terme.

Une commissaire démocrate-chrétienne rappelle que le RDU est un outil pour faciliter la vie des gens. Il est certes appelé à évoluer, mais il est opérationnel. Le règlement demande d'appliquer le RDU, il doit donc l'être. Le seul point négatif engendré par cette décision concerne la charge de travail que la GIM devra assurer pour traiter les modifications. Le groupe démocrate-chrétien votera donc les deux objets.

Un commissaire socialiste déclare que, si on avait voulu le RDU N-2, le texte du nouveau règlement n'aurait pas comporté de dispositions transitoires quant à ce RDU. Son application doit être repoussée, étant donné qu'il ne sera véritablement opérationnel qu'en 2013. Pour le moment, ce n'est encore qu'un prototype, et son application n'est qu'expérimentale. Le RDU N-2 est imprécis et c'est pourquoi la formulation du règlement est telle. Les quelques cas qui profitent du RDU N-2 sont vraiment peu nombreux et, tant que le Conseil municipal ne statuera pas, le règlement restera bloqué.

Les socialistes ne voteront pas la modification proposée, car le RDU actuel est un prototype et il va être appelé à évoluer. Il n'est pas non plus prouvé que l'application du RDU représente une amélioration de l'établissement du loyer pour le futur. De plus, le travail de l'administration sur ce sujet est considérable et, selon ses dires, ces modifications portent sur des sommes minimes.

Une commissaire écologiste revient sur le texte du règlement. La confusion naît de sa formulation. Dans le règlement de la GIM, la commission du logement, suivie par le Conseil municipal, souhaitait appliquer le RDU N-0 et non le RDU N-2, car il pose plus de problèmes que de solutions. Le RDU N-0 sera appliqué en 2013. Le RDU est un prototype et il faut donc attendre qu'il soit plus solide pour l'utiliser. Les Verts ne voteront donc pas la modification du règlement, car ils pensent que celle-ci risque d'être plus en défaveur des locataires qu'en leur faveur. En effet, à l'heure actuelle, ils estiment que le RDU N-2 n'est pas opérationnel pour l'utilisation qui peut en être faite en l'état.

Une commissaire libérale déclare que les impôts sont, par exemple, calculés sur la base de revenus antérieurs et que c'est ce que prévoit aussi l'article 14 du règlement de la GIM. Ces derniers temps, les loyers n'ont pas évolué et peut-être même ont-ils baissé. Un RDU N-2 peut devenir favorable à terme. L'allocation du logement est calculée sur d'autres documents que le RDU (revenu, nombre de personnes dans l'appartement) et c'est pourquoi il n'est pas utilisé actuellement. Les subsides d'assurance maladie sont, entre autres, attribués sur la base du RDU, il est donc opérationnel. Les dispositions transitoires n'ont, par conséquent, plus lieu d'être. Les libéraux voteront donc le projet d'arrêté PA-100 et la

résolution R-126, car les dispositions transitoires sont toujours appelées à ne plus être appliquées en raison du principe de la légalité et parce qu'il est stipulé que l'on doit appliquer le RDU du moment où il est applicable. Par ailleurs, il apparaît de façon claire que les modifications qui interviendront en regard de l'un ou l'autre texte seront de toute façon homéopathiques. Par conséquent, les libéraux s'en tiennent à la loi.

Le groupe radical se prononcera en faveur des deux objets. Le RDU est en effet déjà utilisé dans certains services de l'Etat, cela signifie donc qu'il est opérationnel, même s'il peut évidemment faire l'objet d'évolution. Dès lors que le règlement de la GIM stipule que le RDU doit être appliqué, l'article 17 «Dispositions transitoires» doit donc être abrogé. Mais, surtout, il paraît certain que l'application du RDU actuel favorisera plus les locataires que la méthode appliquée aujourd'hui, ce qui va dans le sens d'une gérance sociale voulue par tous. Enfin, l'amélioration de la situation des locataires passe avant le surplus de travail pour l'administration qu'engendrera peut-être l'application du RDU.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera l'abrogation de l'article 17, partant du principe que le RDU, tel qu'il est utilisé actuellement dans l'administration cantonale pour toute une série de services, paraît être l'approche la plus précise et la plus claire en matière de calcul lié à l'application des coûts dans la gérance immobilière.

Le groupe A gauche toute! propose d'ajouter à la résolution: «l'abrogation de l'article 17 se fait au bénéfice de l'application des articles 13 et 14.»

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 9 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC, 2 AGT) et 6 absentions (3 Ve, 3 S).

Arrivée au terme de l'étude de la résolution R-126, la commission du logement, par 9 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC, 2 AGT) contre 6 non (3 Ve, 3 S), vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter la résolution amendée ci-dessous:

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'appliquer la rétroactivité, à l'abrogation de l'article 17, au 18 février 2009, soit l'entrée en vigueur du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève;
– d'abroger toute directive allant à l'encontre dudit règlement et de sa stricte application;

– d'annuler toute modification de loyer basée autrement que sur le revenu déterminant unifié (RDU);
– d'envoyer, dans les plus brefs délais, une lettre circulaire aux locataires de la Gérance immobilière municipale expliquant l'erreur dans laquelle s'est placée cette dernière, l'application dorénavant du RDU dans le mode de calcul du loyer et la pleine application de l'article 13;
– l'abrogation de l'article 17 se fait au bénéfice de l'application des articles 13 et 14.

Annexes à consulter dans le rapport sur le projet d'arrêté PA-100:
– amendement du groupe A gauche toute!
– comparatif RDU
– courriers de MM. François Longchamp, Marc Maugué et Nils de Dardel
– exemples RDU donnés par l'Etat
– projections RDU
– guide pratique du RDU
– réponse de M. Maugué aux questions des commissaires

2 juin 2010

B. Rapport de minorité de Mme Anne Moratti Jung.

Les Verts et les socialistes, après avoir désespérément essayé d'expliquer en quoi les dispositions transitoires inscrites à l'article 17 du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM), étaient cohérents avec la volonté de la commission du logement lors de l'élaboration du règlement, celle-ci voulant attendre que le revenu déterminant unifié (RDU) soit opérationnel, c'est-à-dire N-0 et non N-2 pour l'appliquer aux locataires, mais ils ont finalement perdu devant une coalition de circonstance pour le moins étrange.

En effet, si l'on ne soupçonnait pas une tactique préélectorale, on aurait de la peine à croire que la droite emboîte le pas à l'extrême gauche pour favoriser les personnes avec un très bas revenu qui, selon A gauche toute!, seraient défavorisées par l'article 17 du nouveau règlement de la GIM. Cette droite qui préfère un RDU encore en chantier et pour lequel un conseiller d'Etat de droite a déposé un projet de loi d'un peu plus de 6,6 millions (PL 10527), afin d'en corriger les erreurs de jeunesse. Cette même droite, qui, au lendemain de l'envoi du projet d'arrêté PA-100 et de la résolution R-126 à la commission du logement, était unanime dans les médias pour dénoncer une politique trop sociale voulue par la gauche du Conseil municipal et la magistrate Sandrine Salerno, veut

aujourd'hui appliquer un RDU qui compte la fortune dès le premier sou, alors que la GIM accorde 10 000 francs d'épargne à ces locataires et 20 000 francs lorsqu'il y a des enfants, largesse qu'elle ne pourra plus accorder si l'on applique le RDU!

Etrange manège également, que ce va-et-vient du règlement entre la commission du logement et la GIM, ne permettant pas aux fonctionnaires de travailler sereinement et de mettre en oeuvre une politique sociale du logement, que la majorité de gauche du Conseil municipal avait pourtant votée, à l'unanimité, après un peu plus de deux ans de travail et de concertation avec les milieux de protection des locataires (Asloca, le 17 novembre 2008, ainsi que le Rassemblement pour une politique sociale du logement, le 24 novembre 2008).

Amnésie générale ou mauvaise foi quand cette commission affirme que le Conseil municipal n'était pas au courant, au moment du vote du règlement en séance plénière, que le RDU était appliqué par l'Etat dans certains services, mais que son application posait problème, en raison d'un décalage de deux ans (N-2). En effet, en page 36 du rapport de majorité (PR-626), on trouve la référence à la lettre du 9 novembre 2008, qui informe la commission sur la réalité du RDU:

«Le RDU est utilisé par le Canton pour le versement de prestations sociales fondées sur le revenu et se base sur les éléments de la déclaration fiscale.

»Dans le système actuel, le RDU disponible est celui basé sur les revenus de l'année N-2, ce qui signifie que le RDU 2006 est déterminant pour l'année 2008. Les locataires de la GIM disposent donc du RDU 2006.

»Or, la situation économique et familiale du locataire peut avoir évolué depuis 2006. Calculer le loyer sur une situation d'il y a deux ans ne permettrait pas à la Ville d'assurer l'accès à un logement social et le paiement d'un loyer basé sur la situation répondant aux besoins réels de la personne.

»Ainsi, plusieurs services de l'Etat octroyant des prestations sociales ne peuvent se fonder sur le RDU N-2 et se basent sur leur propre méthode de calcul. L'Hospice général, le Service des prestations complémentaires, la Direction du logement peuvent être cités en exemple.

»Concernant l'avenir, l'Etat a décidé d'élaborer un nouveau système d'information du RDU qui se basera sur les revenus de l'année en cours afin d'inclure à terme dans le RDU la totalité des prestations sociales qu'il verse. Cet objectif du RDU N-0 est fixé à l'horizon 2012.»

En 2009, la commission aurait été bien inspirée de suivre l'avis d'un commissaire démocrate-chrétien, qui demandait dans la séance du 5 janvier, page 76, d'ajouter un alinéa précisant que, dès que le RDU basé sur le revenu de l'année en cours sera disponible, la Ville l'utilisera. Acceptant le principe de cette demande, la commission lui a pourtant préféré une autre formulation: «Aussi longtemps

que le revenu déterminant unifié (RDU) au sens de la loi genevoise sur le revenu déterminant donnant droit aux prestations sociales cantonales du 19 mai 2005 n'est pas opérationnel, la GIM appliquera les règles suivantes...», qui fait l'objet aujourd'hui d'une lecture partisane; la belle harmonie de la commission de l'époque ayant volé en éclat à l'approche des élections.

Incohérent ce Conseil d'Etat qui affirme à la commission du logement de la Ville de Genève que la GIM peut appliquer le RDU puisqu'il est opérationnel, mais qui ne l'impose pas à l'ensemble de ses services en déclarant dans l'exposé des motifs du projet de loi (PL 10527): «Le déploiement du RDU à l'ensemble des prestations sociales est actuellement entravé. Il se heurte à la règle selon laquelle le calcul du RDU est basé sur la dernière taxation fiscale, l'année de référence N-2. Or, cette règle n'est pas applicable aux prestations les plus importantes du système social genevois que sont, en particulier, l'aide sociale individuelle, les prestations fédérales et cantonales complémentaires à l'AVS/AI (PCF et PCC), les allocations de logement et les allocations d'études et d'apprentissage. Dans ces cas, le RDU doit être impérativement calculé sur la base des revenus de l'année en cours. Travailler uniquement avec l'année de référence N-2 signifie donc limiter le RDU plus ou moins aux prestations et tarifs qui l'utilisent aujourd'hui. Ce sont les subsides d'assurance maladie, les réductions tarifaires sur les camps de vacances, les réductions tarifaires sur les soins dentaires, les taxes de naturalisation d'étrangers, l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires, ainsi que les tarifs de l'aide et des soins à domicile. Même si ces prestations sont au nombre de six, elles ne représentent que 72 millions de francs environ sur un total de plus de 1 milliard, soit 7% seulement.»

Pour les socialistes et les Verts, il serait donc inadmissible de prendre les locataires de la GIM pour des cobayes, soumettant les personnes fraîchement retraitées, séparées ou au chômage à une attente de deux ans avant de voir leur situation réelle prise en compte.

Ce n'est pas pour rien que les associations actives dans le canton dans le domaine social désapprouvent la formule actuelle du RDU. Ces institutions, qui avaient été à l'origine de ce principe d'égalité de traitement, tenant compte du revenu et de la fortune et instaurant une hiérarchisation de l'octroi des aides sociales, sont aujourd'hui en prise avec les conséquences de ce décalage de deux ans sur des personnes momentanément ou durablement touchées par les aléas de la vie.

Les Verts et les socialistes vous proposent de refuser les conclusions du rapport de majorité sur la résolution R-126, et de revenir, par ce vote, aux conclusions du rapport de majorité sur la proposition PR-626 qui demande l'application du RDU opérationnel, soit N-0, comme demandé par le projet de loi PL 10527, déposé par le Conseil d'Etat le 28 août 2009.

La présidente. Je fais donner lecture d'une lettre qui nous a été adressée par le Centre social protestant et qui est signée par plusieurs associations. Je passe la parole à M[me] Olivier.

Lecture de la lettre:

Genève, le 30 juillet 2010

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s municipaux,

Les associations soussignées ont été informées que la commission du logement a accepté le projet d'arrêté PA-100 «RDU et règlement de la GIM». Cette proposition vise à abroger les dispositions transitoires du nouveau règlement relatif aux conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, entré en vigueur en avril 2009, et à instituer le RDU comme base de calcul des loyers.

Aussi, nous tenons à vous rendre attentifs aux graves conséquences de cette décision, si elle devait être confirmée par votre Conseil.

En l'état actuel, le RDU tel qu'il est mis en œuvre se base sur le revenu des personnes d'il y a deux ans (RDU N-2), l'administration cantonale n'étant pas encore en mesure d'établir le RDU sur la base de données actualisées. Il est évident que cet état de fait peut avoir des effets désastreux, en particulier pour des personnes déjà fragilisées, lorsqu'elles vivent une modification importante de leurs revenus.

Nos activités nous conduisent à côtoyer quotidiennement de telles personnes, brutalement confrontées à une situation de chômage, de divorce, à une perte de revenus au moment de la retraite ou encore à une invalidité. Une partie de ces personnes sont des femmes seules avec enfants qui vivent de manière encore plus brutale les changements évoqués.

Dans de telles situations, le règlement de la GIM permet aujourd'hui de réadapter rapidement le loyer à la situation financière réelle. Une pratique différente aggraverait sensiblement la précarité de leurs conditions de vie. Or, nous nous heurtons régulièrement, s'agissant des quelques rares prestations sociales se référant au RDU N-2, au refus de l'administration de recalculer le RDU pour l'adapter à la nouvelle réalité. Si l'impact de cette situation est réel même lorsqu'il s'applique aux subsides de l'assurance-maladie par exemple, nous serions très inquiets que le RDU N-2 soit appliqué aux loyers, qui constituent un poste du budget important pour ces personnes ou ces familles.

Pour cette raison, nous vous demandons instamment de ne pas abroger les

dispositions transitoires que vous aviez fixées dans l'attente de la mise en œuvre d'un RDU N-0.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s municipaux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Alain Bolle,
Directeur du Centre social protestant

Pour les associations: Arcade 84, Association pour l'appartement de jour, Aspasie, Caritas, Centre social protestant, Centre de contact Suisses-Immigrés, F-Information, La Main tendue, Pro Senectute, Service social de la communauté israélite, Solidarité Femmes, SOS Femmes.

M. Pierre Rumo, président de la commission du logement (AGT). Parmi les trois rapports que nous allons examiner dans les minutes qui viennent, le premier concerne le projet d'arrêté PA-98 d'A gauche toute! intitulé «Introduction de nouvelles dispositions transitoires au règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève». Ce projet d'arrêté a été examiné très rapidement par la commission du logement, puisque la très grande majorité des commissaires ont refusé les auditions proposées par le groupe A gauche toute! Ce dernier était pratiquement le seul à vouloir examiner un peu plus longuement ce projet d'arrêté, qui fait donc l'objet du rapport de M[me] Moratti Jung.

Les deux autres objets sont liés, soit le projet d'arrêté PA-100 proposé également par le groupe A gauche toute!, intitulé «RDU et règlement de la GIM» et la résolution R-126. Le rapport le plus important est évidemment celui qui porte sur le projet d'arrêté PA-100, qui fait l'objet d'un rapport de majorité et de minorité. Pour la résolution, il y a également deux rapports. Avant de laisser les rapporteurs s'exprimer, je relèverai simplement que le projet d'arrêté PA-100 a été examiné assez longuement par la commission et qu'il y a eu quelques couacs au sujet de l'ordre des auditions prévues. Il y a aussi eu quelques problèmes avec les procès-verbaux, qui manquaient parfois un peu de précision et qui, notamment au niveau des votes, n'étaient pas toujours très lisibles. Mais enfin, au bout du compte, nous sommes parvenus à voter au mois d'avril. Les deux rapports de majorité et de minorité ont été déposés et il est bon que notre Conseil puisse s'exprimer aujourd'hui sur le projet d'arrêté PA-100 et la résolution R-126.

La présidente. Aucun des rapporteurs ne demandant la parole, j'ouvre le premier débat.

Premier débat

M^me^ Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, j'ai souhaité, une fois n'est pas coutume, intervenir au début de la discussion sur ces trois objets, afin de faire un rappel historique et de contextualiser certaines des remarques et critiques qui ont été faites au sujet du règlement sur les logements sociaux de la Ville de Genève. A mon avis, parmi les objets de la législature sur lesquels nous avons eu à travailler – nous, Conseil administratif dans un premier temps et vous, Conseil municipal dans un second – celui-ci est vraisemblablement un des plus complexes, des plus difficiles, et cela tout d'abord parce qu'on parle de logement.

En effet, à Genève, la pénurie et la cherté du logement font que tous les débats à ce sujet sont difficiles, tendus, affectifs. Les uns et les autres aimeraient trouver des solutions, ou pensent avoir toutes les clés, alors qu'en définitive, le temps passant, il s'avère qu'on a bien de la peine à proposer des mesures concrètes permettant d'avancer dans le débat et de construire. En la matière, vous savez que la Ville de Genève fait sa part via la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Mais il convient aussi de mettre sur le marché des logements de qualité pour tout le monde. Parmi la petite offre en matière de logement social qui existe à Genève, celle de la Ville représente 12%.

Depuis le début de la législature, le Conseil administratif a essuyé de nombreuses critiques, d'abord sur la forme et aussi, parfois, sur le fond, quant au règlement que nous vous avions proposé. Certains craignaient de voir des personnes âgées chassées de leur appartement, d'autres craignaient de voir des vagues de résiliation de baux, ou encore que le règlement ne soit pas assez social, ou qu'on n'ait pas imaginé le meilleur mode de calcul. A chaque fois, le Conseil administratif, et moi-même notamment avec la cheffe de service de la GIM (Gérance immobilière municipale) et ses adjointes, nous sommes venus vous expliquer comment nous étions en train de travailler. A chaque fois, nous avons apporté des réponses, qui ne vous ont peut-être pas toujours satisfaits, suivant le bord politique auquel vous appartenez. Mais, en tout cas, le Conseil administratif a eu la volonté, au début de la législature, de répondre au vœu du Conseil municipal, qui demande depuis des années à ce qu'on repense et refonde le règlement des logements sociaux. C'était notre travail de le faire et nous l'avons fait, nous le Conseil administratif. Je rappelle qu'à la conférence de presse j'étais accompagnée de mon collègue Pierre Maudet. Nous avons le sentiment d'avoir présenté, toutes proportions gardées, une bonne proposition au Conseil municipal, avec un règlement qui remplace les cinq règlements qui cœxistaient et un calcul du loyer qui est fonction de deux éléments principaux, à savoir le revenu et la fortune ainsi que le taux d'occupation. Autrement dit, plus on a d'argent, plus on paie un loyer élevé, plus il y a sous-occupation, plus le loyer est majoré.

Maintenant, depuis le début de la législature, il y a aussi, de la part du Conseil municipal, à droite comme à gauche, et notamment de la part du groupe A gauche toute!, la crainte de ne pas avoir le règlement le plus social. Certains pensent que la Ville aurait pu faire mieux, ou qu'au moment où vous avez fait vôtre ce règlement vous auriez pu avoir d'autres idées pour l'améliorer. A ce stade, la proposition que j'aimerais vous faire, c'est de décider une trêve sur toutes les remises en question – dont certaines sont peut-être légitimes – du règlement que vous avez voté en 2009. Il serait sage, à mon avis, que vous laissiez l'administration appliquer le règlement tel que vous l'avez voté. A l'issue de l'application de ce règlement, nous ferons le bilan en toute transparence, parce que nous vous le devons et que, de toute façon, vous pouvez nous le demander à l'occasion des comptes ou de toute autre interpellation.

A ce moment-là, si nous nous rendons compte que les pratiques de l'administration posent problème, ou que certains points du règlement ont échappé à votre sagacité, il sera toujours temps d'y revenir et de faire des modifications, puisque c'est votre règlement désormais – le Conseil administratif restant évidemment prêt à vous aider si vous avez besoin de compétences notamment en matière de droit du bail. Mais pour l'instant, de grâce, il est trop tôt pour stopper le processus d'application.

L'accouchement de ce règlement a été difficile, car il y avait des enjeux politiques et affectifs, ainsi qu'une matière compliquée à appréhender. A ce stade, il concerne uniquement la moitié des locataires de la Ville de Genève, nous ne l'avons pas appliqué sur l'entier du parc de logements. Par conséquent, je le répète, il est trop tôt pour tout arrêter, sous prétexte d'élaborer un meilleur règlement. Un meilleur règlement, ou l'idée d'un meilleur règlement pourra surgir dans vos têtes à tout moment. Certaines propositions seront de bonnes propositions, je n'en doute pas, mais il vaut vraiment la peine de nous laisser terminer l'exercice et appliquer le règlement à l'ensemble des locataires de la Ville de Genève. Ensuite, nous pourrons tirer un bilan et voir si, sur certains points, le règlement doit être modifié.

Voilà le vœu que je forme ce soir, en espérant être entendue. Ce règlement a été porté par l'ensemble du Conseil administratif et je pense que, indépendamment de votre bord politique, vous devriez vous rallier à un principe de sagesse, qui veut qu'on applique une réforme et qu'ensuite on l'évalue. Actuellement, s'agissant de l'application du règlement que vous avez voté, seuls six cas de hausses de loyer sont devant les instances judiciaires ad hoc. Seules six personnes contestent la hausse, nous ne sommes donc pas devant un tsunami, un afflux de locataires qui feraient valoir leurs droits. Cela signifie peut-être que la réforme votée est juste et bonne. En tout cas, je vous propose de nous laisser l'appliquer jusqu'au bout et de l'évaluer ensuite. Il sera toujours temps de voir s'il y a des

choses à améliorer. Ni moi ni le Conseil administratif ne sommes fermés à l'idée de faire un travail critique quant à la proposition de règlement que nous vous avions soumise et que vous avez votée. Peut-être avez-vous raison, peut-être y a-t-il des améliorations à apporter. Si tel est le cas, et je pense parler pour l'ensemble de mes collègues, nous serons tout à fait d'accord de les accueillir favorablement et de les analyser.

Je vous remercie de votre attention, en espérant que ce message sera entendu par la plus grande partie des groupes dans cette enceinte, qui feront ainsi montre de la sagesse que les élus peuvent parfois avoir.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, j'ai eu le temps de pester, puisque j'espérais qu'on me passerait la parole tout à l'heure, au moment de la motion d'ordre sur ces rapports… En l'occurrence, en appeler à la sagesse du Conseil municipal, alors même qu'on est dans la stratégie, voire la stratégie de la tromperie, cela ne peut que nous hérisser et nous faire mal! Pour ma part, je vous le dis, je trouve inacceptable qu'on ait retiré la motion d'ordre, alors que tous les chefs de groupe avaient accepté de reporter le sujet en octobre. Nous voulions vraiment plancher sur le problème, nous avions des amendements à faire, mais nous n'avons pas eu le temps de nous réunir au niveau de l'Entente. Je trouve donc inacceptable qu'on ait retiré la motion d'ordre.

Si on continue à travailler ainsi, Mesdames et Messieurs, on ne fera pas de la grande politique. Vous avez retiré votre motion d'ordre, vous voulez faire de la petite politique, eh bien, restons dans ce registre-là! Tout à l'heure, nous allons déposer un amendement que nous serons obligés de rédiger à la va-vite. Ce n'est pas ainsi que l'on travaille! Nous le regrettons, et je parle ici pour tous les partis de l'Entente.

M^me^ Salika Wenger (AGT). Chers collègues, il a semblé important à l'Alternative et à mon groupe, A gauche toute!, de laisser ce règlement se déployer dans son entier. Après avoir discuté longtemps et avec force, il nous a semblé important de laisser du temps au règlement. C'est pourquoi nous avons changé d'avis, malgré un point qui nous préoccupe encore, mais je suis certaine que le Conseil administratif tiendra compte de cette préoccupation. Nous demandons que les personnes âgées qui vivent depuis longtemps dans un logement ne soient pas déplacées dans d'autres quartiers, ou qu'elles ne soient pas déplacées sans leur consentement. En effet, ce serait là une mesure cruelle qui irait à l'encontre de ce que nous espérons tous faire ici, à savoir un règlement pour toutes et tous les locataires, qui ne défavorise aucun groupe de population habitant dans les appartements de la GIM.

En l'état, nous avons décidé de laisser se développer ce règlement, de voir, à la fin, ce qu'il en est et de présenter, le cas échéant, un amendement qui soit pertinent. En effet, pour le moment, et je suis la première à faire mon mea culpa, nous ne pouvons travailler que sur des hypothèses. Celles-ci sont plus ou moins justes, plus ou moins bonnes, plus ou moins documentées, peu importe, ce ne sont que des hypothèses, et je crois que la population habitant dans les appartements de la GIM mérite mieux. C'est pourquoi, d'une part, nous ne voterons pas nos propres propositions et, d'autre part, nous accepterons que le règlement tel que nous l'avons voté se déploie dans son entier et nous prouve que nous avions tort!

M^me^ Anne Moratti Jung (Ve). Mesdames et Messieurs, si je n'ai pas pris la parole en tant que rapporteuse, c'est pour éviter de parler d'un point ou d'un autre, sachant qu'il s'agit au fond, chaque fois, du même problème. En effet, comme cela a déjà été dit, nous avons voté un règlement et, avant que l'encre soit sèche, certains ont commencé à essayer de le modifier. Cela fait un moment qu'il y a des va-et-vient et des projets de modification, ce qui décrédibilise le travail que nous avions fait. Aujourd'hui, il serait souhaitable de trouver un consensus pour laisser l'administration travailler, le seul risque étant qu'elle fasse un calcul et qu'elle soit obligée de recommencer parce qu'on modifierait une ligne ou un pourcentage.

Jusqu'ici, 1800 baux ont été calculés, M^me^ Salerno l'a dit, et il n'y a eu que six recours. Sachant que la GIM compte 5000 locataires, il reste encore un certain nombre de baux à calculer. Pour ces autres personnes, nous ne connaissons pas leur situation financière, et c'est là où le bât blesse. Comment faire des projections sans connaître la situation des personnes? Il convient donc de remercier celles et ceux qui ont compris qu'il fallait laisser travailler l'administration et laisser le règlement déployer ses effets. Ensuite, nous y reviendrons, puisque M^me^ Salerno s'est engagée à nous tenir au courant. Si, réellement, ce règlement que nous avons voulu et voté montrait de grandes lacunes, il est évident que nous apporterions des modifications.

Maintenant, en ce qui concerne les personnes âgées, c'est une préoccupation d'A gauche toute!, mais c'était aussi une préoccupation pour l'ensemble de la commission du logement quand elle travaillait sur ce règlement. La commission a souligné à plusieurs reprises que, même si le règlement s'appliquait à tout le monde, il fallait être prudent dans certains cas, s'agissant notamment des personnes âgées. Celles-ci peuvent être très déstabilisées par un déménagement, alors qu'elles ont fait toute leur vie dans un logement, et on ne peut pas annoncer sans précautions à une personne de 80 ans qu'elle doit déménager. Certes, l'administration propose des alternatives quand elle le peut et il est évident qu'elle ne va pas cibler les personnes âgées, cela tombe sous le sens. Tout au long du travail

que nous avons fait sur le règlement qui est en force, Mme Salerno nous a assuré qu'elle prendrait soin de ces personnes. Aussi, je n'ai pas compris pourquoi il y avait eu une telle cabale après le vote, alors qu'avant nous étions tout d'accord pour ménager cette population.

Voilà, je me réjouis du vote de ce soir. J'attends l'amendement du Parti démocrate-chrétien, mais il est évident que nous, les Verts, nous ne voterons aucun amendement, nous ne changerons rien à ce règlement. Nous voulons simplement que l'administration travaille, nous avons toujours été très clairs à ce sujet et nous le serons jusqu'au bout.

Mme Danièle Magnin (L). J'ai l'intention de rectifier un certain nombre de choses. Tout d'abord, nous n'avons pas voté le règlement; ce n'est pas le Conseil municipal qui a voté le règlement de la GIM, mais la majorité du Conseil municipal, qui n'est pas bien grande…

Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un règlement en force, qui prévoit que le loyer des appartements n'est plus fixé sur la base de l'objet loué, quitte à ce que l'on attribue ensuite aux gens qui en ont besoin une aide au logement dite personnalisée. Cette façon de faire a été supprimée dans l'unique but d'éviter un transfert de charges, à savoir la fiscalisation de l'aide au logement versée par la Ville. Et voilà que nous nous trouvons dans une situation qui ne plaît plus à la gauche, dont c'est pourtant le propre règlement. C'est très amusant…

L'article 17 dit que cet article 17 cessera d'être en vigueur lorsque le RDU (revenu déterminant unifié) sera opérationnel. Or le RDU est opérationnel depuis début 2009, c'est-à-dire depuis le moment où le règlement de la GIM est entré en vigueur et est devenu, lui aussi, «opérationnel». Par conséquent, il est inutile de procéder à d'innombrables calculs, de même qu'il est inutile de se demander si on doit compléter l'article 17 du règlement, comme le voudrait le projet d'arrêté PA-98. Il est absolument redondant de demander l'abrogation de l'article 17, puisque celui-ci prévoit sa propre abrogation à partir du moment où le RDU est opérationnel.

Quant à la résolution R-126, elle demande la rétroactivité de l'abrogation à l'entrée en vigueur du règlement de la GIM, et ce au 18 février 2009! Mais c'est juste hilarant! Il est vraiment comique de voir que l'on veut, par un article du règlement, faire entrer en vigueur un élément qui entre en vigueur de lui-même, par la simple survenue de l'événement prévu! Les Romains avaient une formule pour cela: *dies interpellat pro homine*. Eh bien, le jour de l'entrée en vigueur du RDU est arrivé, et tout ces tracas ne servent strictement à rien. Ils ne servent tellement à rien que ceux-là mêmes qui ont lancé ces projets d'arrêtés ne veulent plus les voter! Alors, il faut savoir où l'on va! En l'occurrence, on ne va en tout cas pas

dans une voie démocratique, s'agissant de la manière d'attribuer les logements et de calculer les loyers.

Nous avons gardé dans nos archives l'interview de M^me^ Sandrine Salerno, notre maire à tous, parue dans un quotidien de la place, où elle disait que plus de 40% des locataires de la GIM n'avaient rien à faire dans les immeubles de la Ville. Et, aujourd'hui, des gens se font donc pousser hors de chez eux, en pleine crise du logement, parce qu'on augmente leur loyer. A cet égard, d'après ce que j'ai entendu, c'est l'éclat de rire à la commission de conciliation en matière de baux et loyers. Lorsque le président voit les requêtes, il dit à la représentante de la Ville que ce n'est pas sérieux, et celle-ci se dépêche de ramasser ses dossiers et de renoncer! Voilà pourquoi il n'y a pas plus de recours. En conclusion, tous ces débats sont strictement inutiles. Dès lors que le RDU est opérationnel, l'article 17 n'a plus lieu d'être.

M. Pascal Rubeli (UDC). Il faut mettre fin à la saga du RDU et du règlement de la GIM. Il est temps maintenant de permettre que ce règlement, tel qu'il a été voté – avec l'abstention positive de notre groupe – soit effectivement appliqué. Il doit l'être en tout cas jusqu'à ce que l'on puisse avoir le bilan de ce qui a été fait, jusqu'à ce que tous les locataires aient été inventoriés et qu'on connaisse réellement leur situation. C'est à partir de là qu'on pourra savoir si certains peuvent continuer à habiter dans les immeubles de la GIM ou non. D'ailleurs, l'adaptation des loyers n'aura qu'un impact très léger, qui ne nécessite pas de procéder à une modification aussi importante. Cela d'autant plus que le règlement actuel prévoit la possibilité de prendre en compte le vécu et la situation des gens.

En l'occurrence, il faut que l'équipe mise en place à la GIM puisse travailler. Le travail a été bloqué, il a repris, on ne va pas l'arrêter à nouveau. Il en va de la stabilité du personnel ainsi que de l'image que l'on donne aux locataires de notre Ville, comme à l'ensemble de la population. Voilà les raisons pour lesquelles nous refuserons, contrairement à ce que nous avions fait en commission, le projet d'arrêté PA-98 et la résolution R-126.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a voté ce règlement, c'est dire qu'il y tient. Mais il est vrai que, comme tout règlement, celui-ci peut contenir des failles, des lacunes, des limites, et qu'il peut générer, ici ou là, des injustices, des inégalités. Pour s'en rendre compte, il faut pouvoir l'appliquer totalement. Or, pour l'heure, seuls la moitié des locataires l'ont signé. Il nous apparaît donc très important qu'on aille jusqu'au bout de sa mise en place, qu'ensuite on fasse le bilan et qu'au terme de ce bilan on apporte les modifications nécessaires. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste

a parfaitement compris la proposition de Mme la maire et qu'il la suit très volontiers ce soir. Je crois que c'est moins une question de sagesse qu'une question de bonne gestion. On n'a que trop parlé du règlement de la GIM, on a dit énormément de choses fausses ou maladroites. Vis-à-vis de nos locataires, il est important qu'on aille de l'avant et que ce règlement soit mis en œuvre. Après, nous ferons les corrections d'usage.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Entente, signé de MM. de Kalbermatten, Lathion, Burri et Chevalier, qui vise à modifier l'article unique du projet d'arrêté PA-100:

Projet d' amendement

«*Article unique*. – Les alinéas a), b), c), d), de l'article 17 du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève sont supprimés. L'alinéa a) est remplacé par le texte suivant: «Appliquer la dernière taxation ICC pour déterminer le revenu familial.»

Mme Sandra Golay (DC). Mesdames et Messieurs, lorsqu'on fait erreur il est bon de s'arrêter à temps. Il est clair qu'avec le règlement tel qu'il est appliqué actuellement les déductions ne sont pas favorables aux locataires. Au Parti démocrate-chrétien, nous pensons que les logements de la GIM sont un patrimoine social et non pas financier. Par conséquent, si les déductions du RDU sont plus favorables aux locataires, ce sont celles qui doivent être appliquées. Cela dit, pour le moment, le RDU ne donne pas un état de la situation assez actualisé, et c'est pourquoi nous proposons dans notre amendement d'utiliser la taxation fiscale à N-1. De cette manière, nous aurons une méthode de calcul plus appropriée et les loyers seront plus favorables aux locataires.

M. Jacques Baud (HP). Or donc, nul n'est censé ignorer la loi! Quand on voit des juges chercher un expert parce qu'ils n'y comprennent rien, on se dit que quelque chose ne tourne pas rond dans notre bonne République… Ici, nous faisons exactement la même chose avec ce règlement de la GIM. Il devient tellement complexe, compliqué, incompréhensible, qu'il faudra des experts pour l'expliquer aux locataires. Est-ce là le but de ce que nous avons fait en commission? Non! Moi, j'avais demandé de simplifier au mieux tous ces règlements. Au final, c'est tellement compliqué que ces articles vont devenir inapplicables et qu'ils ne laissent aucune marge de manœuvre.

Mesdames et Messieurs, il faut absolument tenir compte du fait que cela touche le domaine social, que ceux qui habitent dans ces logements sociaux n'ont pas fait une maturité, l'ENA ou l'université! Ce sont des travailleurs. Le texte de ce règlement est incompréhensible pour la plupart d'entre vous, alors pensez à eux! Non, ce règlement est un foutoir que même des gens sensés ont de la peine à comprendre. Alors, revenons à la simplicité, soyons normaux, n'essayons pas de compliquer les choses pour faire joli, si je puis dire, au risque de passer pour des intellectuels un peu tarés sur les bords!

M^me^ Anne Moratti Jung (Ve). Mesdames et Messieurs, on connaît le monde politique, on sait de quoi sont capables certaines personnes, mais de là à ce que le Parti démocrate-chrétien vienne nous dire que le règlement de la GIM n'est pas assez social et qu'il souhaite un règlement encore plus social… Cela me fait penser au sketch de Coluche et au nouvel Omo qui lave plus blanc que blanc! Vraiment, il faut arrêter! Le Parti démocrate-chrétien ne voulait pas de ce règlement social en fonction du revenu, il disait que ce n'était pas ainsi qu'il fallait calculer les loyers. Et voilà que, ce soir, il vient nous dire que nous avons fait un règlement qui n'est pas assez social. Mais je rêve! En entendant cela, je me dis que je rêve… *(Applaudissements.)*

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous parler du fond, mais de ce qui se passe dans cette enceinte, de ce qui s'est passé avec ces deux objets et de la façon dont fonctionne l'Alternative. Je vous rappelle que deux objets ont été déposés – le projet d'arrêté PA-98 l'avait été auparavant – et qu'il a fallu six séances de commission pour dépatouiller ce que ces deux objets nous demandaient de faire. Six séances, Mesdames et Messieurs, à quinze commissaires autour de la table, vous savez combien cela coûte! Au bout de six séances de commission, on procède au vote et, malheureusement, le résultat n'est pas celui que veut l'Alternative. On promet malencontreusement que le rapport va être rendu sous peu et, au mois de juin, le rapporteur de majorité est considéré comme le dernier des derniers! Je m'en souviens bien puisque le rapporteur, c'est moi! J'étais donc le dernier des derniers, celui qui voulait bloquer l'administration, bloquer la Ville de Genève, qui n'avait que des visées électoralistes… Je rappelle, à part cela, que j'étais parfaitement dans les temps pour la reddition du rapport, mais bon, on connaît l'Alternative, et j'ai donc avalé la couleuvre.

Arrive le mois de septembre et là, miracle!, l'Alternative dépose une motion d'ordre pour reporter le traitement de ces rapports. Heureusement que, tout à l'heure, vous avez retiré votre demande, Mesdames et Messieurs, parce que sinon vous auriez dû me décrocher des rideaux! En effet, je vous rappelle que ces objets

déposés devant la commission du logement l'ont été, non par l'Entente, mais par un groupe de l'Alternative! Alors, quand vous déposez des objets, il faudrait peut-être vous parler, ou réfléchir avant. Dans le cas présent, parce que le résultat ne plaît plus à certains, cela oblige une des composantes de l'Alternative à faire le grand écart. J'admire d'ailleurs M^me^ Wenger, car, franchement, j'aime mieux être à ma place qu'à la sienne! J'ai dû avaler des couleuvres comme rapporteur, mais le groupe A gauche toute!, comme auteur du projet d'arrêté, a dû en avaler plus que moi, et des moins digestes!

En l'occurrence, c'est se ficher de la tête de nos concitoyens! Que pensez-vous de ces six séances de commission et de l'argent que nous avons flanqué par la fenêtre? Ce soir, j'espère que vous prendrez vos responsabilités. Il est bon de réfléchir, mais réfléchir et changer d'avis entre la dernière séance du Conseil municipal et celle d'aujourd'hui, vous m'excuserez, ce n'est pas ni raisonnable, ni logique, ni sérieux! *(Applaudissements.)*

M. Robert Pattaroni (DC). Pour ma part, je n'ai pas suivi en détail ce dossier, mais, comme souvent quand on a un peu de distance, j'ai pu constater une ou deux choses, qui vont d'ailleurs dans le sens des propos du précédent intervenant.

Tout d'abord, je dirai que tout règlement ou toute loi est perfectible. On a voté un règlement de la GIM qui, dans un premier temps, avait sans doute des imperfections, mais il a été admis qu'on allait travailler avec. J'en profite pour relever que, du point de vue économique, il faut garder à l'esprit que les loyers ont une certaine valeur, certes subjective pour une part, mais qui correspond quand même au marché. L'ignorer ne mène jamais loin. On peut fixer des loyers à un certain niveau et, à partir de là, en déduire des subventions, mais on ne doit pas ignorer la signification économique du loyer, même dans une collectivité dirigée par des socialistes. Quand on ignore cette réalité, cela ne manque pas: au bout d'une, deux ou dix années, on va vers l'échec.

Cela dit, ce que je voudrais surtout dénoncer, c'est l'insouciance, le manque de sérieux, voire la volonté de manipulation d'A gauche toute!, qui a réussi à lancer toute une opération, en mettant dans sa poche une majorité de ce Conseil municipal avec des arguments qui n'étaient pas valables. Depuis, pourquoi les choses ont-elles évolué, Madame la présidente? Vous êtes bien placée pour le savoir, vu vos activités professionnelles: il se trouve que, le 30 juillet, douze associations actives auprès des personnes en difficultés ont réagi. Douze associations, parmi lesquelles on peut citer le Centre social protestant, le Centre de contact Suisses-Immigrés, Caritas, Pro Senectute, nous ont demandé de ne pas aller dans la direction indiquée par A gauche toute!

On sait qu'A gauche toute! est capable, pour des raisons idéologiques, de vouloir forcer le cours de l'histoire, dans un sens théorique, sans tenir compte

de la réalité. Cela se passe souvent dans ces milieux, et tant mieux pour nous, puisque ce décrochage paléo-marxiste… *(exclamations)* …a pour conséquence que la population ne leur fait pas confiance. Tant mieux pour nous! Mais il faut savoir qu'il y a eu, dans ce dossier, une manipulation au profit d'une idéologie et au détriment des personnes défavorisées. Mais, heureusement, ce soir, on revient en arrière.

M^me^ Sandra Golay (DC). Je tiens simplement à préciser que la politique du logement du Parti démocrate-chrétien a été, est et sera toujours orientée vers la mixité. Contrairement à M^me^ Moratti Jung, nous ne prêchons pas uniquement pour des logements sociaux. Nous ne voulons pas de ghettos, mais une mixité des logements. Nous voulons une solution qui permette de financer tous les logements sociaux qui pourront être mis à la disposition de nos locataires.

D'autre part, s'agissant du calcul des loyers, je rappelle que, dans les déclarations fiscales, les déductions sociales oscillent entre 10 et 15% du revenu. En revanche, les déductions prises en compte actuellement par la GIM pour le calcul des loyers ne s'élèvent qu'à 8%. Donc, même en ajoutant certaines déductions, on n'arrivera jamais à ces 10 ou 15%. Voilà pourquoi le calcul de la GIM est défavorable aux locataires.

M^me^ Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, vous transmettrez ces quelques mots à M. Pattaroni. D'après les arguments qu'il vient de nous présenter, j'imagine qu'il va voter avec l'Alternative. M. Pattaroni est assez proche des associations qui ont demandé qu'on ne prenne pas en compte les propositions d'A gauche toute! Il a l'air de reconnaître la légitimité de leur demande. Par conséquent, j'imagine que le Parti démocrate-chrétien ne votera pas ce que nous pensions, nous, être une très bonne idée. Voilà pour la première remarque.

Ensuite, j'aimerais rappeler que, contrairement à certaines idéologies qui perdurent et dont on a vu, à réitérées reprises dans l'histoire, l'incapacité à se remettre en cause, les paléo et les néo-marxistes ont, quant à eux, le sens de la dialectique. En l'occurrence, nous avons le droit de réfléchir, de discuter, de changer d'avis. C'est d'autant plus légitime que cela va dans le sens de ce que nous défendons, c'est-à-dire un meilleur habitat et surtout de meilleurs loyers pour les personnes en difficulté! *(Applaudissements.)*

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, vous direz à ma préopinante que les paléo ou les néo-marxistes peuvent penser ce qu'ils veulent! Nous, ce que nous détestons avant tout, comme l'a dit mon collègue Pattaroni,

c'est la manipulation! Et, là, vous êtes de fins stratèges, Mesdames et Messieurs, puisque vous arrivez à nous faire traiter aujourd'hui des objets que vous aviez demandé de reporter en octobre!

De plus, tout à l'heure, on nous incitait à écouter les autres, à changer d'avis… M. Wisard disait que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Mais nous sommes bien d'accord et, d'ailleurs, nous avons changé d'avis. Mesdames et Messieurs, si vous avez bien lu l'amendement, vous aurez constaté que nous proposons la dernière taxation fiscale comme base de calcul. C'est dire que nous voulons bien écouter les autres. S'agissant des projets que vous avez proposés, que la gauche nous a soumis, nous voulons essayer de trouver des solutions, nous nous battons jusqu'au bout pour cela. Mais nous ne voulons pas qu'on nous prenne pour des imbéciles! Or, ce soir, nous avons vraiment l'impression que vous traitez les partis de l'Entente et ceux qui ne sont pas d'accord avec vous comme des imbéciles. Vous en assumerez la responsabilité au moment voulu. Pour notre part, nous ne sommes pas d'accord avec vous, nous proposons autre chose et il faudra que vous en preniez acte. C'est notre politique et soyez certains que nous ne penchons pas du tout pour la vôtre!

M^me^ Anne Moratti Jung (Ve). Très rapidement, je dirai qu'il ne s'agit pas ce soir de discuter de pourcentage, de virgule… Pour notre part, et je suis très contente que tout le monde se rallie à cette idée, nous voulons simplement continuer la réforme que nous avions votée. C'est ce que nous, les Verts, avons voulu depuis le départ. Nous avons toujours été très clairs là-dessus. Quand le règlement aura vraiment déployé ses effets, nous verrons s'il convient de modifier les pourcentages, de prendre en compte un document ou un autre. Nous en parlerons quand nous aurons une vue d'ensemble. Aujourd'hui, c'est faire de la politique politicienne que de venir avec un changement de pourcentage, alors que nous n'avons pas de vue d'ensemble, puisque seuls 1800 baux sur 5000 ont été recalculés. Nous attendrons que le règlement déploie ses effets et, le moment venu, nous entamerons toutes les discussions que vous voudrez, Mesdames et Messieurs!

Deuxième débat

Mis aux voix, le projet d'arrêté PA-98 est refusé par 44 non contre 24 oui.

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, vu le nombre de choses qu'il y a encore à apprendre sur ce sujet, nous demandons le troisième débat.

La présidente. Etes-vous suivi par le tiers des membres présents, Monsieur Burri? Nous allons voter…

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (25 oui et 43 non).

La présidente. Le troisième débat aura lieu après celui portant sur les comptes 2009. Nous passons au vote du projet d'arrêté PA-100.

Mis aux voix, l'amendement de l'Entente portant sur le projet d'arrêté PA-100 est refusé par 38 non contre 25 oui (5 abstentions).

Mis aux voix, le projet d'arrêté PA-100 est refusé par 44 non contre 25 oui.

M. Rémy Burri (R). Sur un sujet aussi important, nous pensons que le troisième débat s'impose, Madame la présidente!

La présidente. Cette demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée au moins?… C'est visiblement le cas. Le troisième débat aura donc lieu après celui sur les comptes 2009.

Mise aux voix, la résolution R-126 amendée par la commission est refusée par 43 non contre 25 oui.

La présidente. Mesdames et Messieurs, il est 19 h. Je vous propose de faire une pause. Nous nous retrouvons à 20 h 30 précises.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 1614

2. Communications du bureau du Conseil municipal 1614

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009 (PR-781 A) 1615

4.a) Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 13 mai 2009 de Mmes Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Introduction de nouvelles dispositions transitoires au règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève» (PA-98 A) . . 2072

4.b) Rapports de majorité et de minorité de la commission du logement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 19 janvier 2010 de Mmes Maria Pérez, Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 19 janvier 2010, intitulé: «RDU et règlement de la GIM» (PA-100 A/B) 2088

4.c) Rapports de majorité et de minorité de la commission du logement chargée d'examiner la résolution du 19 janvier 2010 de Mmes Maria Pérez, Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyée en commission le 19 janvier 2010, intitulée: «RDU et règlement de la GIM» (R-126 A/B) 2132

5. Propositions des conseillers municipaux 2164

6. Interpellations 2164

7. Questions écrites 2164

La mémorialiste:
Marguerite Conus

14 - 168e.indd 2166 21.01.11 12:53

14 - 168e.indd 2168 21.01.11 12:53